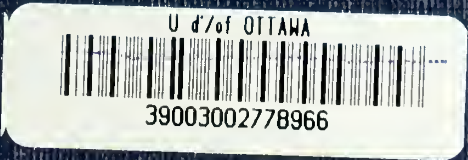

U d'/of OTTAWA
39003002778966

ARMORIAL
GÉNÉRAL

OU

REGISTRES DE LA NOBLESSE
DE FRANCE

REGISTRE SEPTIÈME

(SUPPLÉMENTAIRE)

DEUXIÈME PARTIE



27e LIVRAISON

PARIS

FIRMIN-DIDOT ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT

RUE JACOB, 56

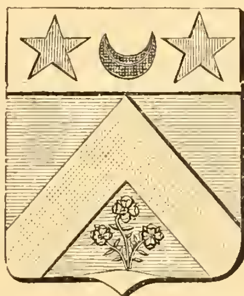
M DCCCC VIII

FOLIO

POUPART DE NEUFLIZE,

Barons de Neuflize; anciens Seigneurs de Neuflize, de Brienne-sur-Retourne, de Saint-Marceau-sur-Mont, du Petit-Saint-Remy, du Grand-Gréchant & autres lieux, près Rethel-Mazarin.

CHAMPAGNE ET ANCIENNE PRINCIPAUTÉ DE SEDAN.



D'Azur au Chevron d'Or, accompagné en pointe d'un Rosier garni de trois Roses d'Argent, feuillées & tigées de même & mouvant d'une Terrasse aussi d'Argent; au Chef de même, chargé d'un Croissant de Sable & de deux Étoiles de Gueules.

La famille Poupart de Neuflize est originaire de la Normandie. Dès les années 1272 & 1282, Jehan Poupart possédait divers biens à Vernon (*a*) & Guillaume Poupart faisait une donation au prieuré du Plessis-Grimoult (*b*). Un grand nombre de documents (*c*) permettent de suivre cette famille dans les différentes phases de son existence & constatent qu'après s'être divisée en plusieurs branches, celle des Poupart de Neuflize quitta la Normandie pour l'Isle-de-France & embrassa la Réforme vers le milieu du XVIe siècle. Elle dut, dans les années qui suivirent la mort de son chef, Jehan Poupart, arrivée en 1561 (*d*), quitter Paris pour échapper aux persécutions dirigées contre les protestants & se réfugier en Brie, dans la petite ville de Lizy-sur-Ourcq.

Martin Poupart y mourait en 1617, laissant un fils, Matthias, qui suit, & quatre filles (*e*).

Matthias Poupart eut deux fils :

1. Louis, qui suit, continua la descendance de la branche aînée.
2. Jehan Poupart, celle de la branche cadette (*f*).

Louis Poupart eut un fils, Louis, qui suit, & une fille (*g*).

Louis Poupart, deuxième du nom, laissa un fils Isaac, qui suit, & trois filles. Le partage de sa succession entre la veuve & les enfants eut lieu à Paris en 1706 (*h*).

Isaac Poupart, allié à Madeleine Croyer, était Échevin de Paris en 1709. Il mourut en 1729 (*i*), laissant trois fils :

(*a*) Cartulaire de l'Abbaye de Vaux-de-Cernay. — Cabinet des Titres, Bibliothèque nationale.
(*b*) Extrait des chartes de Normandie. *Ibid.*
(*c*) (*d*) Dossier de Poupart. *Ibid.*
(*e*) Partage de la succession de Martin Poupart. Archives de la famille.
(*f*) (*g*) Titres de famille.
(*h*) Dossier de Poupart, acte passé le 1er Juillet 1706 par Amelin, Notaire à Paris. Bibliothèque nationale. Titres de famille.
(*i*) Acte de partage de la succession d'Isaac Poupart. Dossier de Poupart, Bibliothèque nationale, & Titres de famille.

1. André, qui fuit.
2. Alexandre Poupart, Officier de marine.
3. Louis Poupart, mort jeune.
Et trois filles (*a*).

André Poupart, né en 1680, réfidait en Brie dans les terres de Beaubourg & d'Echampeu qu'il tenait de fes ancêtres. Au commencement du fiècle, vers 1705, il fut appelé à Sedan, alors principauté proteftante, par fon grand oncle, Abraham Poupart, qui, n'ayant point d'enfants, lui laiffa, avec fon héritage, fa manufacture de draps fins, fondée en 1630 (*b*). Cette manufacture habilement dirigée fut déclarée Royale & privilégiée par Lettres patentes délivrées en 1755 (*c*). Ses produits portaient un écuffon aux armes de *France,* avec cette devife honorable: « *Munus pre-* « *miumque Labori* ». André Poupart, allié en 1710 à Marie Béchet (*d*), mourut en 1742, laiffant cinq enfants :
1. Jean-Abraham, qui fuit.
2. Louis Poupart, mort fans poftérité.
Et trois filles.

PREMIER DEGRÉ.

Jean-Abraham Poupart, Écuyer, Baron de Neuflize, né à Sedan le 8 Février 1714, mort le 30 Janvier 1793. Sa fupériorité perfonnelle & les fervices fignalés qu'il rendait à l'induftrie françaife appelaient une diftinction & une récompenfe. Louis XV les lui accorda en lui octroyant la Nobleffe avec le titre d'Efcuyer pour lui & fa poftérité, par Lettres patentes d'Avril 1769 (*e*). Par cet anobliffement, Jean-Abraham Poupart, faifant déformais partie de la Nobleffe de France, était appelé à jouir de tous fes droits & privilèges. En conféquence, à dater de cette époque, il prit & porta dans les actes le nom & le titre de fa baronnie de Neuflize (*f*), près Rethel-Mazarin, en Champagne, & les tranfmit avec fes armoiries à fes defcendants (*g*). Jean-Abraham Poupart, Baron de Neuflize, avait époufé, en 1749, Marguerite Girardot (*h*), dont il eut deux fils :
1. Jean-Abraham-Paul, mort jeune.
2. Jean-Abraham-André, fans enfants.
Et deux filles.

II. DEGRÉ.

Jean-Abraham-André Poupart, Baron de Neuflize, né à Sedan le 18 Juillet 1752, époufa, le 24 Juillet 1781, dans la chapelle de l'ambaffade de Hollande à Paris, avec permiffion du Roi Louis XVI, Adélaïde de Vatre (*i*), dont il eut deux enfants :
1. Jean-Abraham-André, qui fuit.
2. Une fille.

(*a*) Mémoire fur Damoifelle Croyer fa veuve. Doffier de Poupart, Bibliothèque nationale & Titres de famille.
(*b*) Lettres de nobleffe, Avril 1769. Regiftre des Chartes, p. 2598, Archives nationales.
(*c*) Lettres patentes, 1755. Cabinet des Titres, Bibliothèque nationale.
(*d*) Contrat de mariage fur parchemin paffé le 6 Août 1710, devant Me Faucheron, Notaire à Sedan.
(*e*) Lettres de nobleffe avec le fceau royal. Regiftre des Chartes. page 2598, Archives nationales.
(*f*) *Indicateur nobiliaire* de M. d'Hozier. — Cabinet d'Hozier, Bibliothèque nationale.
(*g*) Règlement d'armoiries pour le Sr J.-A. Poupart, Efcuyer, par d'Hozier de Sérigny. Cabinet d'Hozier. Bibliothèque nationale.
(*h*) Contrat de mariage fur parchemin, paffé le 7 Janvier 1749, par Me Hurtrelle, Notaire à Paris. Titres de famille.
(*i*) Acte de mariage fur parchemin. Titres de famille.

Il ſiégea à l'Aſſemblée de la Nobleſſe dans la principauté de Sedan en 1789 (*a*). Après la révolution il prit une part active aux affaires politiques de ſon pays, conſacrant à le ſervir ſon influence perſonnelle & ſa grande fortune. En Août 1803, il reçut du Premier Conſul l'écharpe d'honneur (*b*) & la même année en Décembre la croix de Chevalier de la Légion d'honneur, lors de la première promotion de l'Ordre (*c*). En 1810 ſa terre & baronnie de Neuflize fut érigée en majorat par l'Empereur Napoléon I[er] (*d*). Le Baron de Neuflize mourut le 29 Mai 1814.

III. DEGRÉ.

Jean-Abraham-André Poupart, Baron de Neuflize, né à Sedan le 20 Juillet 1784 (*e*), Chevalier de la Légion d'honneur en 1819, mourut dans ſa terre de Neuflize le 2 Juillet 1836 (*f*). Il s'était allié en 1809 à Zilia Sévène (*g*). De cette union :

1. Jean-Abraham-André, qui ſuit.
2. Clémence de Neuflize, mariée en 1835 à Jules Joly de Bammeville, Chevalier de la Légion d'honneur (*h*).
3. Blanche de Neuflize, mariée en 1835 à Louis André (*i*).
4. Zilia de Neuflize, mariée en 1845, en premières noces, à Auguſte Vaillant, Vice-Amiral, Miniſtre de la Marine, Grand Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de Saint-Louis, & de l'Ordre du Sauveur de Grèce, Membre de l'Ordre du Medjidié, & en ſecondes noces, en 1866, au Baron Edouard de Prez-Crassier (*j*).

IV. DEGRÉ.

Jean-Abraham-André Poupart, Baron de Neuflize, né à Paris le 19 Mars 1820 (*k*), mort à Paris le 22 Mars 1868 (*l*), ſuivit pendant quelques années la carrière diplomatique. Il s'allia en 1847 à Marie André (*m*), dont il eut ſix fils & ſept filles :

1. André-Ernest-Guillaume, né le 15 Mai 1849, mort le 24 Février 1850.
2. Jean-Frédéric-André, qui ſuit.
3. Henri-Gabriel, né le 13 Août 1852, mort le 5 Avril 1859.
4. Édouard, né le 13 Juin 1856, mort le 13 Avril 1859.
5. Robert-Amédée, né le 5 Avril 1860.
6. André-Marc, né le 1[er] Janvier 1866, mort le 6 Février 1868.
7. Jeanne-Zilia, née le 20 Juillet 1851, mariée en 1873 à Albert Mallet de Chalmassy.
8. Hélène-Marthe, née le 29 Septembre 1853, mariée en 1875 à Gaſton Kléber.
9. Henriette-Alice, née le 31 Août 1854, morte le 15 Novembre 1854.
10. Isabelle-Lucie, née le 18 Octobre 1857.
11. Madeleine, née le 13 Février 1859, mariée en 1880 à Théodore Verdet.

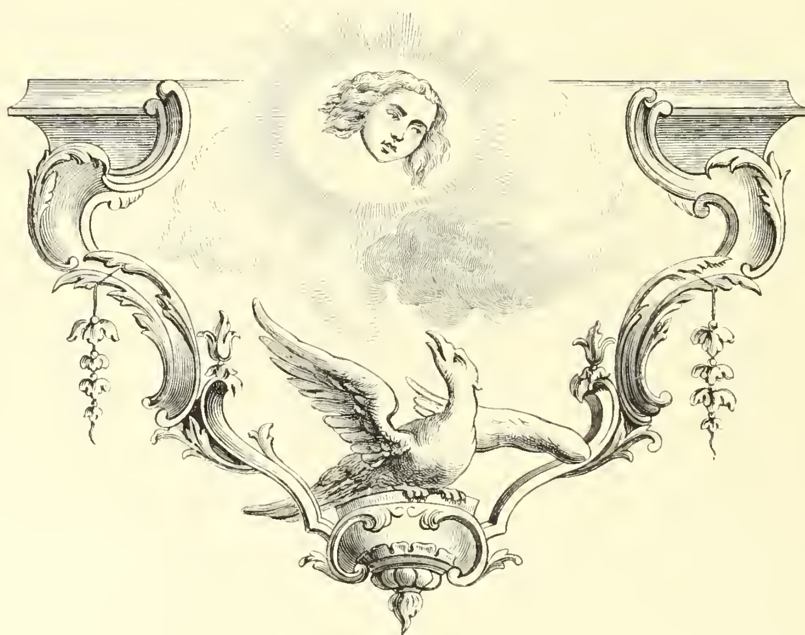
(*a*) Extrait de l'acte de comparution à l'Aſſemblée de la Nobleſſe de la principauté de Sedan. Archives nationales.
(*b*) (*c*) Brevets de nomination, Chancellerie de la Légion d'honneur. Titres de famille.
(*d*) Titre ſur parchemin avec le ſceau Impérial. Archives nationales. Titres de famille.
(*e*) Acte de baptême. Titres de famille.
(*f*) Acte de décès.
(*g*) Contrat de mariage ſur parchemin, paſſé devant MM[es] Cabal & Schentz, Notaires à Paris.
(*h*) (*i*) Contrat de mariage ſur parchemin, paſſé devant M[e] Chardin, Notaire à Paris.
(*j*) Contrat de mariage, paſſé devant M[e] Yver, Notaire à Paris.
(*k*) Acte de naiſſance. Titres de famille.
(*l*) Acte de décès. *Id.*
(*m*) Contrat de mariage ſur parchemin paſſé devant M[e] Roquebert, Notaire à Paris.

12. Louise-Jacqueline, née le 17 Mars 1862.
13. Marie-Jeanne-Alice, née le 5 Mars 1864.

V. DEGRÉ.

Jean-Frédéric-André Poupart, Baron de Neuflize, né à Paris le 20 Août 1850, chef actuel de la famille, marié, le 28 Avril 1874, à Demoiselle Madeleine Dollfus, dont :

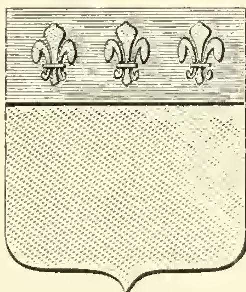
1. André, né le 16 Avril 1875.
2. Jacques-Germain, né le 9 Mai 1883.



DE PRACOMTAL,

Marquis de Pracomtal; anciens Seigneurs d'Ancone, & de Château-Sablier, dit *de Pracomtal.*

EN DAUPHINÉ ET EN NIVERNAIS.



D'Or au Chef d'Azur, chargé de trois Fleurs de Lis d'Or. SUPPORTS : *deux Anges.* COURONNE : *de Marquis.*

La généalogie de cette ancienne famille a été dreffée d'une façon très détaillée par d'Hozier qui l'a inférée dans le IIIe Regiftre de cet *Armorial* (2e partie), pages 909 à 980. Des deux branches dont il a donné la filiation, l'aînée, celle des Seigneurs d'Ancone & de Château-Sablier, eft actuellement feule repréfentée. La cadette, celle des Barons de Souffey, s'eft éteinte dans la Maifon de Damas, vers le milieu du XVIIe fiècle, par fuite du mariage de LOUISE de Pracomtal, Baronne de Souffey, avec François DE DAMAS, Comte de Crux.

Avant de donner la continuation de la généalogie de la famille de Pracomtal, il eft utile de compléter le travail de d'Hozier par quelques documents dont le Juge d'Armes n'a pas eu connaiffance lors de la publication de fon ouvrage, & dont les titres originaux fur parchemin font entre les mains de la famille. Nous donnons ci-après comme preuves la copie textuelle de ces originaux.

Ces documents prouvent l'exiftence de :

1° FOULQUES de Pracomtal, Croifé en 1191 (3e Croifade), qui, fe trouvant à Joppé (aujourd'hui Jaffa, en Syrie), avec Guigue de la Poipe & autres Gentilshommes Dauphinois, emprunte, au mois d'Octobre de cette année, de Odoardo de Albario, Marchand Génois, la fomme de cent-vingt marcs d'argent, fous la garantie de B. de Chaffenage ;

2° JEAN, Noble Seigneur de Pracomtal, qui, l'an de grâce 1224, le Dimanche après l'Annonciation, fait hommage à la veuve de Girard, Noble Seigneur de Vienne, en préfence de D., Évêque de Châlons;

3° Noble Homme JEAN de Pracomtal, Damoifeau, qui, l'an de l'Incarnation 1298, le 3 des Nones de Mars, fait devant Notaire une vente de plufieurs cens de froment & avoine, avec MABILE, fon époufe, fille de Philippe DE BEAUMONT ;

4° JACQUES de Pracomtal, fils de Noble Homme Jean de Pracomtal, lequel, le 20 Janvier de l'an du Seigneur 1360, reconnaît avoir reçu de Noble Homme Amédée de Châteauneuf, Chevalier, fon oncle, trente florins d'or que dame Françoife, femme dudit Amédée, avait légués dans fon teftament à MARGUERITE, fon époufe.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Du mois d'Octobre 1191. (*Copié fur l'original.*)

Univerfis prefentes litteras infpecturis notum fit quod nos Arbertus Gelis, Guigo de Popia, *Falco de Prato Comitali* & Guigo Sectoris, Armigeri, mutuo recepimus ab Odoardo de Albario, Januenfi Mercatore, centum & vigenti marcas argenti reddendas Lugdun(i) ex inftante fefti natalis dñi in annum. De hoc autem firmiter tenendo fide julforem dedimus kariffimum noftrum B. de Chaffenagio tali modo quod, nifi dicto Mercatori predictam convencionem tenuerimus, prefatus fide julfor dicto Odoardo gratum fuum faciet de dictis cxx marcis infra quadraginta dies poft quam ab eo fuerit requifitus. Quod ut ratum & firmum fit, nos Arbertus & Guigo de Popia prefati prefentes litteras figillis noftris figillavimus. Actum appud Joppen anno Domini M°. c°. Lxxxx°. 1°. menfe Octobri.

II.

L'an de grâce 1224, le dimanche après l'Annonciation. (*Copié fur l'original.*)

Ego D. permiffione divina Cabillonenfis Epifcopus, notum facimus univerfis prefentes litteras infpecturis quod *Johannes*, *Nobilis Dominus de Prato Comitali,* in noftra prefentia conftitutus, fecit homagium manuale Guiguone Nobili Domine Vienne, relicte Girardi, Nobilis quondam Domini Viennenfis, fub eadem forma & maneria qua ipfum fecerat Girardo predicto. Promifit etiam idem Johannes bonâ fide ad requifitionem ipfius Domine quod ipfe inquireret a recognitione hominum utriufque partis de chafamento & pactionibus quas habuerat cum predicto Domino Viennenfi & ipfas recognofceret, teftificaretur & confirmaret Domine fupra dicte. In huius rei teftimonium, Nos, ad utriufque partis inftantiam, fuper hiis que vidimus veritati teftimonium perhibentes prefentes litteras figilli noftri munimine duximus roborandas. Actum anno gracie M. cc. xx. quarto. Datum apud Chafel dominica poft Annuntiationem Domini.

III.

L'an de l'Incarnation 1298, le 3 des nones de Mars. (*Extrait de l'original.*)

In nomine Domini amen. Anno Incarnationis ejufdem Millefimo ducentefimo nonagefimo octavo, fcilicet tertio nonas Martii, indictione octava. . . . . Johannes Fabri fuper venditione facta per *Nobilem Virum Johannem de Prato Comitali, Domicellum,* & per *Mabiliam, uxorem dicti Johannis, filiam* quondam *Philippi de Bellomonte,* mihi Notario publico infrafcripto recipienti nomine & ad opus prefati Johannis Fabri de quibufdam cenfibus. . . . . prefatus *Johannes & Mabilia uxor fua* vel eorum heredes & fucceffores. . . . .

IV.

Le 20 Janvier de l'an du Seigneur 1360. (*Copié fur l'original.*)

Noverint univerfi & finguli quod ego *Jacobus de Prato Comitali, filius Nobilis Viri Johannis de Prato Comitali,* confiteor me habuiffe & recepiffe a Nobili Viro Domino Amedeo de Caftro novo, Milite, avunculo meo, videlicet trigenta florenos auri boni parvi ponderis occafione cujufdam legati facti per bone memorie Dominam Francifcam, quondam ipfius uxorem, quas quidam trigenta florenos auri predictos predicta Domina Francifca legaverat in fuo ultimo teftamento *Margarete,* uxori mee. De quibus trigenta florenis auri predictis ex integro perfolutis dictum Dominum Amedeum & per eum heredes dicte domine Francifce, quitto penitus & abfolvo fub mea fide, pro quibus meam litteram conceffi meo figillo figillatam. Datum die vicefima Januarii anno Domini M. ccc. fexagefimo.



La filiation de la branche aînée, dont nous allons continuer la defcendance, s'arrête dans la notice de d'Hozier aux enfants de :

XIII. DEGRÉ.

LÉONOR-ARMAND, Marquis de Pracomtal, iffus de fon mariage, contracté le 12 Juillet 1723, avec Demoifelle Catherine BOUCHER-D'ORSAY, & dont les noms fuivent :

1. CHARLES-JEAN de Pracomtal, né le 10 Mai 1724, fut Religieux ancien Bénédictin, & fit fes vœux le 12 Novembre 1746.
2. ARNOUL de Pracomtal, qui continue la defcendance.
3. ANTOINE-CHARLES de Pracomtal, né le 28 Avril 1733, fut reçu Page de la Petite Écurie du Roi le 3 Février 1747; Guidon des Gendarmes de la garde avec rang de Meftre de camp le 28 Mai 1754; Maréchal de camp le 1er Mars 1780 (*a*); victime de la révolution, il fut guillotiné Barrière renverfée (Barrière du Trône) le 4 Thermidor An I (22 Juillet 1794). Il n'avait pas contracté d'alliance.
4. ANNE-MARGUERITE de Pracomtal, née le 27 Mars 1727, époufa, le 7 Juin 1746, Adrien-Antoine BLOQUEL DE CROIX, Baron de Wimes.

XIV. DEGRÉ.

ARNOUL, Marquis de Pracomtal, Sire de Châtillon-en-Bazois, Baron de Bernière, Marquis du Breuil & de Luis, Seigneur de Vefvre, de Rouy, de Chevanne-Gazeau, de Mouffy, de Buffeaux, &c., né le 2 Avril 1725, a fervi comme Lieutenant au régiment d'infanterie du Roi le 18 Mai 1740, pourvu d'une compagnie le 26 Février 1747; Guidon des Gendarmes de la garde le 15 Mars 1748 (*b*); mort le 22 Mai 1754 à Paris; marié, le 19 Février 1753, à Anne-Charlotte THIROUX DE MAUREGARD, née en 1736, morte en 1803 (*c*), dont un fils, qui fuit.

XV. DEGRÉ.

LÉONOR-CLAUDE, Marquis de Pracomtal, Sire de Châtillon-en-Bazois, &c., né le 28 Janvier 1754, a fervi comme Gendarme de la garde du Roi le 1er Janvier 1769, Lieutenant du corps de l'artillerie le 3 Février 1771, Capitaine au régiment Royal-cavalerie le 7 Avril 1773 (*d*); mort le 7 Décembre 1776 (*e*). Il avait époufé, le 18 Mai 1772, Claude-Gabrielle DE PERTUIS, née le 6 Août 1754, morte le 17 Juillet 1831 (*f*), fille du Marquis DE PERTUIS & de Louife-Léonine-Gabrielle LE CLERC DE JUIGNÉ. Elle a été Dame d'honneur de Madame Victoire, fille du Roi Louis XV. De ce mariage il eut :

1. LÉONOR-ANNE-GABRIEL de Pracomtal, qui fuit.
2. AGATHE-CLAUDE-PIERRE de Pracomtal, née en Octobre 1774, mariée, le 17 Meffidor An VIII (6 Juillet 1800), à Alexandre-Bernard-Pierre, Marquis DE FROISSARD, Lieutenant-Colonel en 1792, Chevalier de Saint-Louis, Gentilhomme honoraire de la chambre du Roi Louis XVIII, Pair de France. Elle eft morte le 23 Novembre 1857.

(*a*) Archives de la Guerre.
(*b*) Archives de la Guerre.
(*c*) Mairie de l'ancien Xe arrondiffement.
(*d*) Archives de la Guerre.
(*e*) (*f*) Mairie de l'ancien Xe arrondiffement.

XVI. DEGRÉ.

Léonor-Anne-Gabriel, Marquis de Pracomtal, Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, né le 1[er] Juillet 1773, fervit d'abord comme Garde du corps du Roi à la compagnie de Villeroy en 1788, licencié le 12 Septembre 1791; émigra pendant la révolution; fut Sous-Lieutenant à la compagnie des Gendarmes de la garde du Roi (rang de Lieutenant-Colonel) le 1[er] Juillet 1814; Colonel de la légion du Puy-de-Dôme le 25 Octobre 1815 (*a*); nommé Député de la Nièvre la même année. Il mourut le 21 Février 1838 (*b*). Il avait époufé, le 8 Février 1804, Amélie-Marie-Louife de Gramont, née le 16 Avril 1781 (*c*), morte à Paris le 12 Mai 1840 (*d*), fille du Marquis de Gramont-Vachères, Duc de Caderouffe, & de Marie-Gabrielle de Sinéty. De ce mariage vinrent :

1. Marie-Gabriel-Edmond de Pracomtal, qui fuit.
2. André-Léonor-Madeleine de Pracomtal, né le 19 Avril 1808, mort à l'âge de cinq ans.
3. Louis-Alexandre-Rostaing de Pracomtal, né le 15 Mai 1812 (*e*), marié, le 20 Avril 1850, à Jeanne-Caroline-Léa de La Roue (*f*), fille du Comte de La Roue & de Léa Pradier d'Agrain. Il eft mort au château de Briffault, commune de Saint-Hilaire (Nièvre), le 17 Décembre 1859, laiffant deux enfants :
   I. Charles-Edmond-Rostaing de Pracomtal, né le 20 Janvier 1851.
   II. Agathe-Jeanne-Marguerite de Pracomtal, née le 7 Février 1854.

XVII. DEGRÉ.

Marie-Gabriel-Edmond, Marquis de Pracomtal, Chevalier de l'Ordre de Saint-Ferdinand d'Efpagne, né le 13 Novembre 1804, entra dans la Maifon du Roi en qualité de Page le 1[er] Juillet 1821; fit la campagne d'Efpagne de 1824 à 1826 comme Sous-Lieutenant au 3[e] régiment de Chaffeurs à cheval; fervit avec le même grade au régiment des huffards de la garde, donna fa démiffion le 11 Juillet 1829 (*g*), & eft décédé le 4 Octobre 1875, à Creft (Ain). Il avait époufé, le 18 Mai 1829, Françoife-Antoinette-Claire Vogt-d'Hunolstein (*h*), née le 15 Février 1806, fille du Comte Vogt-d'Hunolstein, Pair de France, Chevalier de la Légion d'honneur, & de Marie-Henriette-Claire de Bourdeille. De cette union font iffus :

1. Charles-Léonor-Richard de Pracomtal, qui continue la defcendance.
2. Félix-Pierre-Arthur de Pracomtal, né le 9 Mai 1836, Engagé volontaire au 8[e] régiment de Chaffeurs à cheval le 3 Novembre 1855, Sous-Lieutenant au 1[er] régiment de carabiniers le 31 Décembre 1863 (*i*), paffa avec fon grade au 3[e] régiment de fpahis, & eft mort à Tébeffa (Algérie) le 19 Avril 1868.
3. Christine-Marie-Philippine de Pracomtal, née le 22 Mars 1830, mariée, le 9 Septembre 1852, à François-Jofeph-Polydore, Comte de la Rochefoucauld, ancien Miniftre plénipotentiaire, Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre royal de Charles III d'Efpagne (*j*).

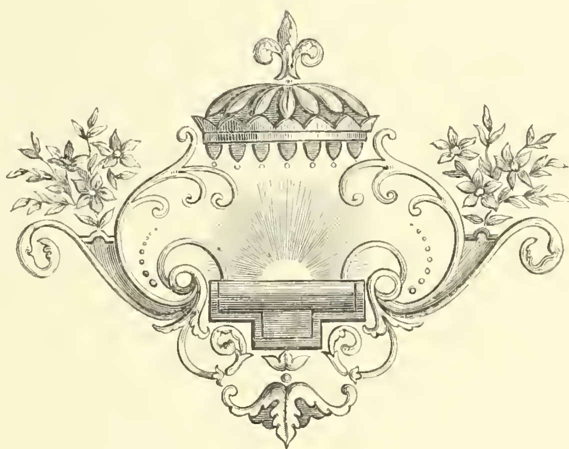
(*a*) Archives de la Guerre.
(*b*) (*c*) (*d*) (*e*) Mairie de l'ancien X[e] arrondiffement.
(*f*) Mairie de l'ancien VIII[e] arrondiffement.
(*g*) Archives de la Guerre.
(*h*) Mairie de l'ancien VIII[e] arrondiffement.
(*i*) Mairie de l'ancien X[e] arrondiffement.
(*j*) Archives des Affaires étrangères.

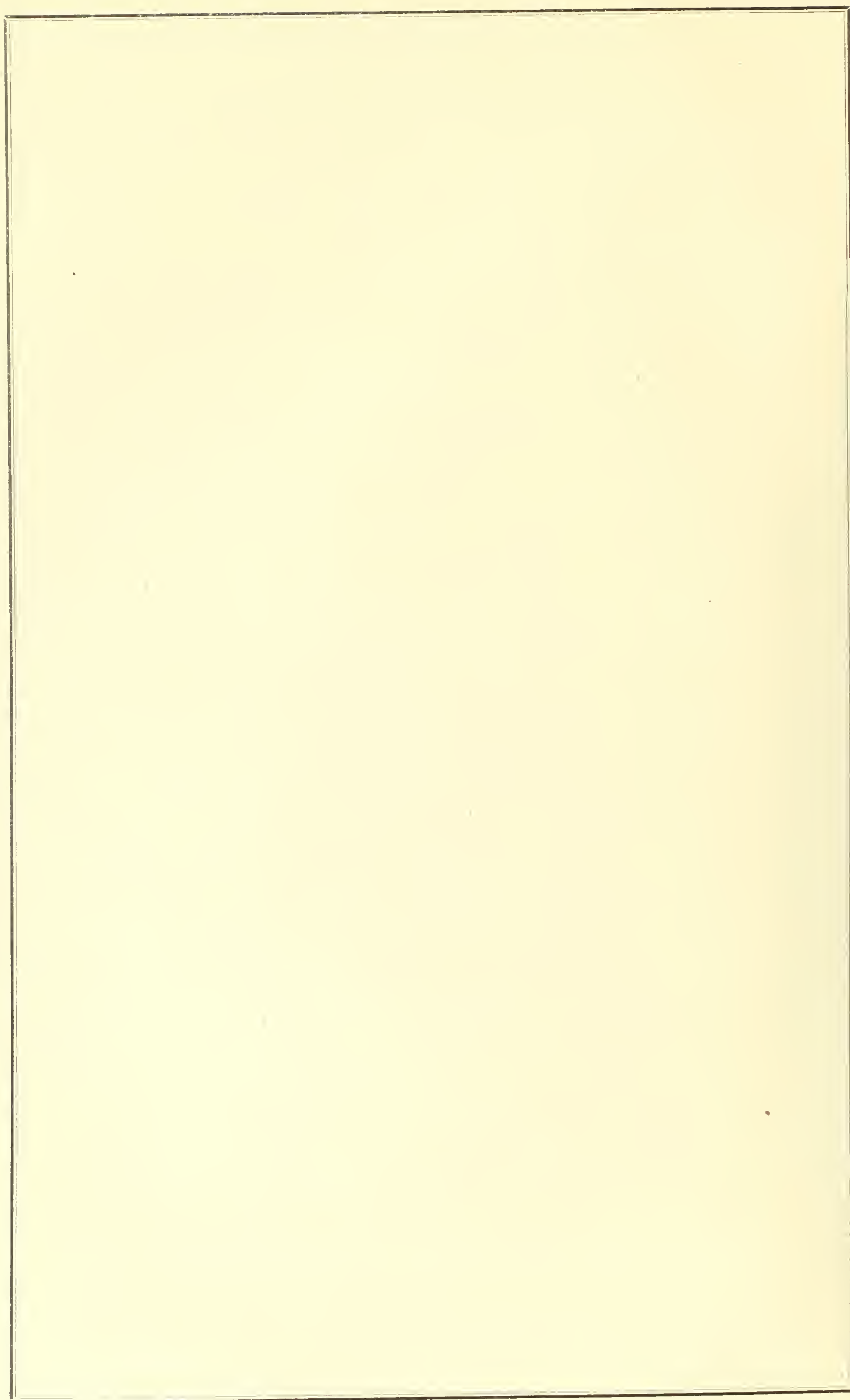
XVIII. DEGRÉ.

Charles-Léonor-Richard, Marquis de Pracomtal, né le 19 Mars 1831, entré au fervice comme Engagé volontaire au 7e régiment de lanciers en Novembre 1849; Sous-Lieutenant au 1er régiment de huffards le 1er Mai 1854, fit la campagne de Crimée 1854 à 1856; Lieutenant le 30 Décembre 1857, démiffionnaire le 11 Novembre 1858 (*a*). A fait la campagne de 1870-71 (armée de la Loire puis celle de l'Eft) comme Chef de bataillon des Mobiles de la Nièvre; Chevalier de la Légion d'honneur le 5 Décembre 1870. Marié, le 20 Octobre 1858 (*b*), à Amélie-Gabrielle Blerzy, fille de Jofeph-Jules Blerzy, Chevalier de la Légion d'honneur, & de Victoire-Amélie Delisle, il a de cette union :

1. Joseph-Antoine-Marie-Foulques de Pracomtal, né à Paris le 4 Mars 1860 (*c*).
2. Marie-Victor-Paul-Armand de Pracomtal, né, au château de Livry (Seine-&-Marne), le 10 Septembre 1865.
3. Marie-Sophie-Henriette-Amélie de Pracomtal, née, au château de Livry, le 30 Août 1866.

(*a*) Archives de la Guerre.
(*b*) (*c*) Mairie du VIIIe arrondiffement.

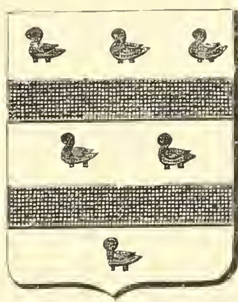




PREVOST OU PRÉVOST,

Anciens Seigneurs de Salles, d'Aizec, Beaulieu, Boivre, Bourgneuf, Braſſac, le Breuil, Chalonne, la Chaume, Colombier, Liſleau, Loudigny, la Michelie, Montalembert, la Piogerie, les Poyaux, la Prade, Puybottier ou Puybautier, la Roche-Grosbois, Sanſac, Sauzay, Saveilles, la Simonie, Touchimbert, Traverſais ou Traverſay, la Vozelle ou la Vauzelle, &c.; Barons de Sanſac; Comtes de Puybottier; Marquis de Touchimbert, de Traverſay & de la Vauzelle & Comtes de Traverſay, en France; *Marquis de Traverſay,* en Ruſſie.

EN ANGOUMOIS ET EN POITOU.



D'Argent à deux Faſces de Sable, accompagnées de ſix Merlettes de même, poſées 3, 2 & 1.
Couronne : de Marquis. Supports : Deux Sauvages armés de maſſues.

Cette ancienne & Noble Maiſon eſt originaire du Poitou. Le premier de ſes membres dont il ſoit fait mention eſt Hugues Prévoſt (*a*), qui mourut en 1086 & fut enterré à l'Abbaye de Monſtierneuf à Poitiers. Dans tout le moyen âge on trouve les Prevoſt mêlés aux affaires de la France, ſoit dans les armées de terre & de mer, où ils ont eu des Officiers diſtingués; ſoit dans le clergé, auquel ils ont donné deux prélats : un Évêque de Poitiers en 1217 & un Archevêque de Bordeaux en 1560. Pluſieurs furent Gouverneurs du Bordelais ou de l'Angoumois, Lieutenants Généraux, Conſeillers du Roi en ſon Conſeil privé, &c.; d'autres figurent au nombre des Pages du Roi (Grande Écurie), des Chevaliers & des Commandeurs de Malte; deux furent Chevaliers de l'Ordre du Roi & pluſieurs Chevaliers de Saint-Louis. Cette Maiſon fournit auſſi à la Ruſſie le créateur de ſa marine, le Marquis de Traverſay, Grand Amiral de la Mer Noire, lequel donna ſon nom à un groupe d'îles (îles du Marquis de Traverſay), ſituées au ſud de l'Amérique méridionale, près de la Nouvelle Géorgie. C'eſt enfin à cette Maiſon que ſe rattache le nom de l'un des plus valeureux tenants du Roi-Chevalier, celui de Louis Prevoſt, Chevalier, Seigneur de Sanſac, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de cent hommes d'armes de ſes ordonnances, Conſeiller en ſon Conſeil privé, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, Gouverneur & Surintendant de la Maiſon de Mgr le Dauphin (plus tard François II), Lieutenant pour le Roi en Picardie, Gouverneur & Lieutenant Général d'Angoumois & Grand Fauconnier de France (*b*), qui fut honoré des titres de couſin & ami par

(*a*) H. de Boulainvilliers, *État de la France*, t. V, page 336.

(*b*) P. Anſelme, *Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VIII, p. 756, & t. IX, 2e partie (continuation de cet ouvrage, par M. Potier de Courcy; *Paris*, *Firmin-Didot*, 1873-1881), où ſe trouve la généalogie complète de cette maiſon.

le Roi & les Princes du ſang, commanda pluſieurs fois les armées, notamment aux ſièges de la Charité & de Vézelay, reprit la ville d'Angoulême ſur les Huguenots en 1562, & mourut en titre de « Maréchal de France », dit Brantôme. Les contemporains de cet homme remarquable lui rendaient juſtice, témoin ce dicton ſi connu de François I[er] : « Nous ſommes quatre Gentilhommes de la Guyenne qui combattons « en lice & courons la bague contre tous allants & venants : moy, Sanſac, d'Eſſé & « Chateigneraye », & cet extrait des *Annales d'Aquitaine* : « le Roi étant à Ran- « cour fut averti de la proueſſe & valeur des aſſiégés à la Mirandole, & de leurs « saillies, où le neveu du Pape fut occis & pluſieurs autres de ſon parti ; & que là « le Seigneur de Sanſac, qui y commandait, éterniſa ſon nom dans le ſang ennemi, « & ſe tailla un trophée d'immortalité. »

Son frère, ANTOINE Prévoſt de Sanſac, Archevêque de Bordeaux & Primat d'Aquitaine, Conſeiller du Roi en ſon Conſeil privé, préſida un concile provincial en 1582, & mourut en 1591, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. On liſait ſur ſon tombeau, qui exiſtait encore dans la cathédrale de Bordeaux à la fin du ſiècle dernier, « qu'il avait honoré la dignité de Primat par ſon illuſtre naiſſance & par la chaſteté de ſes mœurs (*a*) ».

LOUIS de Sanſac avait eu, de ſon mariage avec Louiſe DE MONTBERON (18 Mars 1547), un fils, JEAN, Chevalier, Baron de Sanſac & de Montmoreau, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de la porte ſous Charles IX & Henri III, Capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, Premier Gentilhomme de la Fauconnerie de Sa Majeſté & Gouverneur de la ville de Bordeaux & du pays bordelais, qui fut un perſonnage conſidérable de ſon temps.

L'une des branches de la Maiſon Prévoſt, celle de Touchimbert de Londigny, poſſède un aſſez grand nombre de lettres (reſtes mutilés d'une volumineuſe correſpondance) adreſſées par les Rois Henri II & Henri III, par Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, par Catherine de Médicis, par le Duc de Montpenſier (Louis de Bourbon), le Connétable de Montmorency, &c., à Louis & à Jean Prevoſt de Sanſac, qui prirent une part glorieuſe à toutes les guerres & entrepriſes militaires de leur temps. C'eſt au premier qu'Henri II a adreſſé, entre autres, la lettre ſuivante :

« Mon couſin, pour ce que l'Empereur ſe renforce du coſté de la Picardye, & que de ma part je « deſire bien faire le ſemblable, non ſeullement pour luy réſiſter mais davantaige pour l'endom- « maiger s'il m'eſt poſſible, à ceſte cauſe je vous prye partir avecques tout votre équippaige inconti- « nant après la fin de ce moys pour me venir trouver le plus toſt que pourrez, m'aſſeurant que n'y « ferez faulte. Je ne vous feray plus longue lectre ſi n'eſt pour vous adviſer que me ferez en ce faiſant « très agréable ſervice, vous diſant adieu, mon couſin, qui vous ayt en ſa ſaincte garde. Eſcript à « Saint-Germain-en-Laye le XIX[me] jour d'Avril 1553 après Paſques. »

(*Signé :*) « HENRY. »

Au dos : « A mon couſin le S[r] de Sanſac, Chevalier de mon Ordre, Gouverneur d'Angoulmoys ».

C'eſt à Jean, fils du précédent, qu'Henri III écrivait :

« Mons[r] le Baron de Sanſac. Je vous prie incontinent la préſente receue me venir trouver & prendre « la poſte pour arriver tant plus toſt, ayant à vous faire entendre aucunes choſes importantz grande- « ment mon ſervice. Je prie Dieu, Mons[r] le Baron de Sanſac, vous avoir en ſa ſaincte garde. Eſcript « à Paris le v[e] Septembre v[c] LX quinze. »

(*Signé :*) « HENRY. »

(*Contreſigné :*) « DENEFVILLE. »

Au dos : « A Mons[r] le Baron de Sanſac, le jeune, Cappitaine de ma porte ».

(*a*) Thibaudeau, *Hiſtoire du Poitou.*

Ce fut auffi à Jean, en fa qualité de Gouverneur de Bordeaux & du Bordelais, que Catherine de Médicis adreffa de nombreufes miffives (*a*), parmi lefquelles celle qui fuit :

« Monf. de Sanfac, vous fçavez comme le Roy, Monfieur mon fils, & moy, vous avons tousjours « aymé tant pour les fervices de feu votre père que de votre beau-père, & particulièrement pour l'ef- « pérance qu'avons que, à leur imitation, vous continuerez à bien faire & fervir comme vous avez « faict jufques icy, felon ce qui nous eft tousjours aparru. Auffy en demeure-t-il à mondit feigneur & « fils & à moy tout contantement, & fuivant cela le Roy mondit feigneur & fils vous a encores der- « nièrement confirmé à ma requête la pention de 4000 liv. tournois, dont je l'avois requis, & que vous « avoit accordé le feu Roy, mon fils, que Dieu abfolve, & fait expédier la lettre patente pour faire « enregiftrer le pouvoir qui vous a donné de commander à Bordeaulx & en Bourdelois, & fault efpérer « qu'en le bien fervant, comme je fuis affeurée que vous ferez tousjours, il n'oubliera pas vos fervices; « & à ce propos, je vous diray que j'ay certainement fceu que l'entreprinfe de la furprinfe qui a efté « faicte de la Réolle a efté projectée par quelfques-ungs de Bordeaulx, qui ont tousjours depuis fait « & font encore tous les jours des menées pour empêcher que ceulx qui font dans le dedans du château « fe rendent, & davantaige inclinent à de très mauvaifes menées, à quoy aucuns qui ne demandent « qu'à empefcher l'eftabliffement de la paix, & à nous remettre aux troubles, les pouffent. Cela m'a « cuidé & à ceulx qui font avec moi couster bien cher, & a faict ung très grand préjudice au fervice « du Roy, mondit feigneur & fils, pour ce que lors que la nouvelle de ladite Réolle vint; ceulx de la « Religion prétendue refformée en reçurent grand déplaifir pour ce que ceft l'une des villes qui « leur feurent baillées en garde par l'ecdit de pacifficacion, & ne s'en fallut guères qu'ilz ne nous « le feifent fentir. Auffi a efté & eft ladite furprinfe de la Réolle caufe de reculler & d'interrompre « beaucoup noftre conférence & affemblée, & feroit encores plus dangereux à préfent que je fuis icy & « pendant que nous ferons notre dicte conférence.

« A cefte caufe, je vous prie vous enquérir fecrètement, & faire en forte que vous puiffiez fçavoir « qui font ceulx qui ont faict faire & conduict ladicte entreprinfe, & s'il eft pas vray que depuis « ils ont tousjours affifté & efcript & encouraigé ceulx qui font dans le château de la Réolle pour ne « le rendre point; & auffy les menées qu'ils font pour en empefcher la redition, affin de m'advertir « fecrètement qui y font, & faire de voftre part en forte qu'ils fe déportent de telles chofes fi préju- « diciables, car il eft certain que telles menées, oultre le dangier où elles me mectent, empefche- « ront le bien de la paix, & feroient davantaige caufe de beaucoup de grands maulx auxquels j'efpère « pourveoir par l'eftabliffement de ladicte paix, fi je n'y fuis poinct traverfée.

« Si vous défirez faire fervice au Roi, mondit feigneur & fils, & à moy, comme je fçay que faictes « de toute affection, advertiffez-moy qui font les deffus dicts qui ont faict & font lefdictes menées, & « croyez que perfonne vivant ne fçaura que cela vienne de vous; qui ne fauldrez auffy de faire en « forte qu'ils fe déportent de l'encouraigement, confeil & affiftance qu'ils donnent à ceulx qui font « dedans ledit château, & s'ils eftoient en délibération de faire encores quelfques nouvelles & fem- « blables menées & entreprinfes ailleurs, comme l'on m'a dict qu'ils font après; ce qui eft impor- « tant à moy & à ceulx qui font avec moy jufques à la vye & retardement du tout de noftre dicte « négociation. Je vous prie auffy trouver moyen d'en fçavoir la vérité pour pareillement les en def- « tourner dextrement, & auffy m'en advertir avec affeurance que nul n'en fçaura rien, & que je « brufleray vos lectres auffy toft que je les auray moi-mefme leues, vous affeurant encores une fois « que oultre le fervice que ferez au Roy, mondit feigneur & fils, vous ferez auffy chofe que « j'auray grandement agréable, & fe ferez caufe d'ung très grand bien & d'éviter ung très grand « mal. »

« Priant Dieu, Monf. de Sanfac, vous avoir en fa faincte & digne garde. »

« Efcript à Nérac, le 16e jour de Décembre 1578 (*b*). »

« Je vous prie, feftes moy coneftre en cet feft combien défire aulfier le fervife de notre Roy que la « redifion de la Réolle en depant tout que volefme..... en cet fet & m'obligerez alle m'avertir à conti- « neuer de plus en plus...... que je defayr pour vous, & m'avertir alla vérité de ceulx qui le favorife. »

(*Signé* :) « CATARINE ».

Et plus bas : « PINART ».

(*a*) Voir les *Lettres de la reine Catherine de Médicis*, publiées par le Comte H. de la Ferrière, dans le recueil des *Documents inédits fur l'hiftoire de France*, édité par le Miniftère de l'Inftruction publique (en cours de publication).

(*b*) Ce qui fuit eft écrit de la propre main de la Reine mère.

Le Baron Jean Prevoſt de Sanſac avait épouſé, le 17 Décembre 1572, Jeanne DE MAILLÉ-BRÉZÉ, grande tante de Madame la Princeſſe de Condé, dont il n'eut pas d'enfants, & fut le dernier de ſa branche.

La filiation ſuivie & appuyée de titres authentiques peut s'établir ainſi qu'il ſuit :

PREMIER DEGRÉ.

PIERRE Prevoſt, Seigneur de Salles, en Angoumois, qualifié *Varlet*, qui vivait en 1140, & qu'on croit être le fils de HUGUES Prevoſt, mort en 1086, cité plus haut (*a*), eut de Jeanne GUYOT, de la maiſon de Beaulieu :

II. DEGRÉ.

JEAN Prevoſt, qualifié Varlet & Écuyer, Seigneur d'Aiſec & de Salles (*b*), & qui eut pour fils :

1. EMERIC, qui ſuit.
2. GUILLAUME, Évêque de Poitiers de 1217 à 1225.

III. DEGRÉ.

EMERIC Prevoſt, qualifié Écuyer, Seigneur d'Aiſec & de Salles, qui vivait en 1220 (*c*), eut pour fils :

IV. DEGRÉ.

JEAN Prevoſt (*d*), qualifié Varlet & Écuyer, marié à Almodie, fille de Pierre MATHÉE. De ce mariage vint :

V. DEGRÉ.

EMERIC Prevoſt, qualifié Chevalier (*Miles*), Seigneur d'Aizec (*e*), eut de Berthe D'IGNAC, fille de Guillaume :

1. JEAN, qui ſuit.
2. HELYE Prevoſt, Chevalier, Seigneur de la Force & de Maſduran, en Périgord, marié à Catherine TALLEYRAND DE GRIGNOLS, dont il eut :
   I. JEAN, Seigneur de la Force, mort ſans alliance.
   II. MARIE, mariée, par contrat du 27 juillet 1440, à Jean DE BEAUPOIL, Seigneur de Caſtelnouvel.

VI. DEGRÉ.

JEAN Prevoſt, Écuyer, Seigneur d'Aizec, connu par un dénombrement rendu à Ruffec en 1391, le ſamedi après l'octave de la Pentecôte. Il eut pour fils (*f*) :

(*a*) Le P. Anſelme (*Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. V, p. 568) lui donne pour ſœur N... (PHILIBERTE) Prévôt de Salles, *dite* de la Paſtoreſſe, épouſe, vers 1136, de Bernard I[er], Vicomte DE BROSSE.
(*b*) Aveu rendu le jour de la fête de Saint-Pierre 1173 à l'Abbaye de Nanteuil-en-Vallée.
(*c*) Dénombrement de la terre de Salles en 1220.
(*d*) Aveu rendu à Aquilin, Évêque d'Angoulême, en 1281.
(*e*) Aveux rendus, l'un en 1320 à l'abbaye de Nanteuil, l'autre en 1330 à l'évêché d'Angoulême.
(*f*) Pour ces ſix premiers degrés, voir La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Nobleſſe*.

VII. DEGRÉ.

Guillaume Prevoſt, Seigneur d'Aizec, mort avant la fête de Saint-Antoine d'hiver 1402, date d'un acte paſſé par Guillaume, ſon fils, où il eſt rappelé avec ſa femme Jeanne Jaye (*a*), d'une famille noble de Périgord, dont :

VIII. DEGRÉ.

Guillaume Prevoſt, Varlet, Seigneur d'Aizec & de Sanſac (*b*), qui vivait encore en 1428, eut de Catherine de Sansac, qu'il avait épouſée par contrat du lundi avant la fête Notre-Dame d'Août 1375, fille d'Olivier, & d'Agnès de Chambes :

IX. DEGRÉ.

Jean Prevoſt, Écuyer, Seigneur d'Aizec, de Sanſac & de Touchimbert, Écuyer du Duc d'Orléans (*c*), épouſa, en premières noces, Jeanne Pezette, *aliàs* de la Boissière, morte en 1446, fille de Guitard Pezette, Seigneur de la Boiſſière, & de Philippe de Saint-Martin, dont, entre autres enfants :

1. Aymard (*d*), qui continue la première branche (éteinte en la perſonne de François Prevoſt, lequel n'eut, de ſon mariage avec Marie Chiton de Montlaurier, qu'une fille : Marie-Suzanne, Dame de compagnie de Madame la Ducheſſe de Chartres, qui épouſa, par contrat du 26 Février 1713, Henri, Marquis de Bourdeille), & les branches de Touchimbert de Londigny, en France, & de Touchimbert de la Roche-Grosbois, à la Guadeloupe. Il en ſera parlé plus loin.
2. Savary, auteur de la branche de Sanſac, dont le dernier repréſentant fut Jean Prévoſt, Baron de Sanſac & de Montmoreau (dont nous avons déjà parlé plus haut), mort au ſiège de Chartres en 1595.
3. Jean, Chevalier de Saint-Jean de Jéruſalem, Commandeur & Procureur de ſon Ordre à Poitiers en 1470.

Et en ſecondes noces, Jeanne de Céris, qui était ſa veuve le 4 Mai 1477, dont :

4. Guyot, auteur des branches de Puybottier, la Vauzelle & Traverſay, qui ſuit.
5. Jean, auteur de la branche d'Aizec, éteinte au XVI[e] ſiècle.

X. DEGRÉ.

Guyot Prevoſt, Écuyer, Seigneur de Puybottier, mort avant le 26 Mars 1519, eut de ſon mariage avec Marguerite Tizon, entre autres enfants :

(*a*) Mémoire dreſſé par Chérin pour les honneurs de la cour. — D'Hozier, Preuves de Pages.

(*b*) Aveux rendus les 3 & 4 Mars 1396 à l'abbaye de Nanteuil, & le 1[er] Août 1397 à la Baronnie de Ruffec.

(*c*) Rôle des Officiers de ce Prince, fait à Péronne le 4 Juillet 1414.

(*d*) D'après Beauchet-Filleau (*Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*), Aymar Prevoſt ſerait le ſixième aïeul d'un François Prevoſt, chef de la branche aînée des Prevoſt, qui s'établit en Angleterre, à la ſuite de la révocation de l'Édit de Nantes, & y a laiſſé des deſcendants. Cette famille a fourni à la Grande-Bretagne un Major-Général, un Gouverneur & Général en chef du Canada, &c., & eſt repréſentée par Sire George Prevoſt, Baronnet, né le 20 Août 1804, & par ſes enfants & petits-enfants. La diſſemblance des armoiries & les renſeignements que nous avons pu nous procurer, ne nous permettent pas d'affirmer la parenté des Prevoſt d'Angleterre avec les Prevoſt de France.

XI. DEGRÉ.

Jacques Prevoſt, Ecuyer, Seigneur de Puybottier, épouſa, le 18 Juillet 1535, Robine des Prez, dont il eut pluſieurs enfants, parmi leſquels :

1. Jean, qui ſuit.
2. François, auteur de la branche de la Chaume, éteinte au ſiècle dernier.

XII. DEGRÉ.

Jean Prevoſt, Écuyer, Seigneur de Puybottier, marié, le 1er Avril 1567, à Françoiſe d'Archiac, fille de Jean, Écuyer, & d'Anne des Monstiers, eut de ce mariage :

XIII. DEGRÉ.

François Prevoſt, Écuyer, Seigneur de Puybottier & de la Michelie, marié, par contrat du 19 Octobre 1599, à Jacquette de Nouzières, fille de Jacques, Écuyer, Seigneur de la Boiſſière, & de Françoiſe Landry, eut de cette union :

XIV. DEGRÉ.

François Prevoſt, Écuyer, Seigneur de Puybottier, maintenu Noble le 2 Mars 1665 par M. Colbert, Intendant de Poitou, puis le 22 Septembre 1667 par M. Barentin; marié, par contrat du 16 Janvier 1635, à Madeleine Barbarin, veuve de Jacques de Lescours, Chevalier, Seigneur de la Valette, & fille de Joſeph, Écuyer, Seigneur des Veſtizons, & de Demoiſelle Françoiſe Charpentier, il eut pour fils :

XV. DEGRÉ.

François Prevoſt, Chevalier, Seigneur de Puybottier, la Michelie, du chef de ſon père; de Beaulieu, la Vauzelle, du chef de ſa mère; de Traverſay, le Breuil, de Vauſſay, du chef de ſa femme Renée Mandron, qu'il épouſa le 21 Janvier 1664. Il mourut le 28 Mars 1706, ayant eu de ſon mariage neuf enfants, entre autres :

1. François, élevé Page du Roi en ſa Grande Écurie (a) en 1683, Mouſquetaire, puis Capitaine au régiment de la Reine-cavalerie, & enfin Lieutenant-Colonel du régiment de la Rochefoucault-cavalerie, qui mourut célibataire au château de Traverſay en 1716.
2. Achille, Capitaine de cavalerie, tué à Luzzara.
3. Autre Achille, tué Cornette de cavalerie à la Marſaille.
4. Louis, auteur de la branche de la Vauzelle, dont la deſcendance ſera rapportée plus loin.
5. Gabriel, *dit* le Chevalier de Traverſay, mort Cornette de cavalerie.
6. Jean, auteur de la branche de Traverſay, qui ſuit.

XVI. DEGRÉ.

Jean Prévoſt, Chevalier, Seigneur de Traverſay, Puybottier, le Breuil, Officier de cavalerie, bleſſé à la bataille de Malplaquet, mort en 1773. Il avait épouſé, par contrat du 6 Mai 1719, Henriette du Quesne-Guitton, fille d'Abraham du Quesne, Chevalier, Seigneur de Bellebat, Chevalier de Saint-Louis & Chef d'eſcadre des

(a) La famille poſſède dans ſes archives le titre manuſcrit & authentique, avec ſignature autographe de Charles d'Hozier, Généalogiſte de la Maiſon du Roi, Juge général des Armes & Blaſons de France, des preuves faites alors par François Prévoſt de Traverſais.

armées navales, neveu du grand du Quesne, & petit-fils, par sa mère Suzanne Guitton, du célèbre Maire de La Rochelle. Il laissa de ce mariage, entre autres enfants :

1. Louis-Abraham, né le 4 Septembre 1720, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel du régiment de Penthièvre-cavalerie, qui reçut quatre blessures & fut fait prisonnier à Rosbach, & mourut célibataire, laissant par testament (*a*), en date du 28 Avril 1784, son château de Traversay à son neveu Jean-Baptiste Prévost de Sansac (*b*), Marquis de Traversay.
2. Jean-François, qui suit.
3. Abraham-Henri, *dit* Monsieur de Sauzé, né le 5 Novembre 1737, Lieutenant des vaisseaux du Roi, puis Aide-major de la marine. Il commandait en 1767 la frégate *Le David* qui fit naufrage sur les côtes de l'Ile-Dieu, & refusa de se sauver, répondant à ceux qui voulaient l'y engager : *qu'il s'occuperait de lui quand la dernière personne du vaisseau serait hors de danger* (c).

XVII. DEGRÉ.

Jean-François Prévost de Traversay, né le 6 Septembre 1725, Chevalier de Saint-Louis en 1756, Capitaine de vaisseau en 1765, puis Commandant en second la Compagnie des Gardes de la marine à Rochefort, mort Lieutenant général au gouvernement de Saint-Domingue. Il avait épousé, le 22 Janvier 1753, Claire du Quesne, fille de Pierre, Chevalier, Seigneur de Longbrun, & d'Élisabeth-Françoise de Chastillon, dont il eut huit enfants, parmi lesquels :

1. Jean-Baptiste, auteur de la branche des Marquis de Traversay établie en Russie, qui suit.
2. Auguste-Jean, auteur du rameau resté en France, qui sera rapporté à la suite.
3. Marie-Élisabeth-Claire, épouse de Henri-Honoré le Moyne de Sérigny, Chevalier de Saint-Louis, Officier dans la marine royale.
4. Angélique-Laure, mariée à François-Charles-Gabriel Prévost de Sansac, Marquis de la Vauzelle.
5. Marie-Pauline, qui épousa Louis-Sylvestre, Vicomte de Nesmond.



BRANCHE DES MARQUIS DE TRAVERSAY

ÉTABLIE EN RUSSIE.

XVIII. DEGRÉ.

Jean-Baptiste Prévost de Sansac de Traversay, qualifié Marquis de Traversay, né à la Martinique le 23 Juillet 1754, fut, en récompense des services signalés de

(*a*) Archives de la famille.
(*b*) C'est vers cette époque que les membres de la Maison Prévost reprirent le nom *de Sansac* qui avait été porté par leurs ancêtres & illustré par eux au XVI[e] siècle.
(*c*) La Chenaye-Desbois, t. XI, p. 533.

fon père, admis à l'âge de quatorze ans dans la Marine Royale. A trente ans il était Capitaine de vaiffeau, ce qui était alors prefque fans exemple. Peu après, les différentes branches de la famille Prévoft le choififfaient pour les repréfenter à la Cour; &, après preuves faites d'ancienne Nobleffe, il montait dans les carroffes du Roi & accompagnait Sa Majefté à la chaffe. Le Roi à cette occafion lui conféra, à lui & aux chefs de chacune des autres branches, le titre de Marquis (*a*), & celui de Comte à fon frère, ainfi qu'en font foi les liftes des Officiers de la marine (*b*).

Marin diftingué, le Marquis de Traverfay reçut, à la fin de 1789, de l'Impératrice Catherine II, par l'intermédiaire de S. A. S. le Prince de Naffau, la propofition de prendre du fervice dans la marine ruffe, ce qu'il n'accepta qu'après avoir obtenu l'agrément & l'autorifation du Roi Louis XVI. Honoré de l'eftime & de l'affection de l'Impératrice & de fes fucceffeurs Paul Ier, Alexandre Ier & Nicolas Ier, il fut comblé d'honneurs, devint Grand-Amiral de la Mer noire, Général en chef (ce qui équivaut, pour les honneurs & les attributions, au titre de Maréchal de France), Miniftre de la Marine, Sénateur, Membre du Confeil de l'Empire, & reçut pour lui & fes defcendants des deux fexes le titre d'Excellence. Il refufa le titre de Prince ruffe, préférant celui de Marquis qu'il devait à la bonté de fon Roi & qui, prefque inconnu en Ruffie, pourrait, difait-il, rappeler à fes defcendants leur origine françaife. C'eft lui qui avait fortifié la ville de Sébaftopol, pendant le fiège de laquelle l'un de fes petits-fils, qui fervait dans la marine, reçut une bleffure mortelle, & que fon petit-neveu le Comte Paul de Traverfay, Officier au 7e léger, contribua à détruire pendant la campagne de Crimée; & c'eft auffi à lui que l'Empereur Nicolas écrivait ce qui fuit (*c*) :

« Marquis de Traverfay, ayant divifé l'Adminiftration de la Marine en un état-major de marine « attaché à ma perfonne & un miniftère qui, d'après la nouvelle organifation, n'aura d'autre at- « tribution que la partie économique, j'éprouve une véritable fatisfaction à vous adreffer les té- « moignages de ma reconnaiffance de vos fervices dans la direction du miniftère de la marine fous « fon organifation antérieure. Je donne en même temps l'ordre de vous continuer le traitement dont « vous jouiffez.

« Perfuadé que vous vous empрefferez de confacrer de nouveau tous vos foins au fervice de l'Em- « pire, auffitôt que l'état de votre fanté vous permettra de vous occuper d'affaires, j'ai jugé néceffaire « de vous conferver la dignité de Membre du Confeil de l'Empire : en affiftant à fes délibérations, « vous apporterez fans doute une attention particulière aux affaires relatives à la marine, & conti- « nuerez ainfi à être utile. »

« Je fuis votre affectionné »

(*Signé :*) « Nicolas. »

« Saint-Pétersbourg, le 24 Mars 1828. »

Quelques mois avant, le même fouverain chargeait le jeune Alexandre de Traverfay, qui venait d'affifter à la bataille de Navarin en qualité d'Aide-major attaché à l'Amiral Heyden, de remettre à fon père une lettre autographe conçue en ces termes :

« Vous êtes fans doute impatient, mon cher Marquis, de connaître les détails du glorieux combat « de Navarin. A cet effet, je vous envoie mon *nouvel Aide-de-camp*, qui, s'il eft fidèle dans le récit « de ce beau fait d'armes, vous convaincra qu'il s'y eft montré digne de fon père. »

Retenu en Ruffie par la reconnaiffance, le Marquis Jean-Baptifte ne rentra jamais dans fa patrie, malgré les offres officielles que lui fit faire l'Empereur Napo-

(*a*) Lettre de Chérin, Généalogifte des Ordres du Roi, au Vicomte de la Rochefoucault. Copie certifiée aux archives de la famille. — Liftes de la Marine Royale de l'année 1788, page 16.

(*b*) Liftes de la Marine Royale de 1788, page 33.

(*c*) Extrait du *Moniteur* du 1er Octobre 1828.

léon Ier; mais il ſe montra toujours Français dans toutes les occaſions qu'il trouva d'être utile à ſes compatriotes. Il était Chevalier des Ordres de Saint-Louis, de Cincinnatus, de Sainte-Anne de 1re claſſe, de Saint-Alexandre Newsky orné de diamants, de Saint-Wladimir de 1re claſſe, de Saint-André de 1re claſſe & de Saint-Georges de 4e claſſe. Il avait épouſé, le 31 Août 1783, Marie-Madeleine DE RIOUFFE, fille du Chef d'eſcadre de ce nom, & mourut en 1833, laiſſant :

1. ALEXANDRE, qui ſuit.
2. Autre ALEXANDRE, né en 1799, Aide-de-camp de S. M. l'Empereur, puis Général-Major en retraite, Chevalier des Ordres de Saint-Georges de 4e claſſe & de Sainte-Anne de 2e claſſe, marié à Alexandrine SPASSARIEF, fille de l'Amiral de ce nom, dont trois fils & quatre filles :
   - I. NICOLAS, mort récemment.
   - II. ALEXANDRE, né en 1833.
   - III. Autre ALEXANDRE, né en 1854.
   - IV. MARIE, qui a épouſé Alexandre DE PATKULL, Aide-de-camp général de S. M. l'Empereur.
   - V. VI. VII. ALEXANDRINE, BARBE & ÉLISABETH.
3. THÉODORE, décédé.
4. CLAIRE, née en 1792, morte Comteſſe DE LÉONTOVITCH en 1842.
5. MARIE, Marquiſe de Traverſay, Demoiſelle d'honneur de S. M. l'Impératrice mère, décédée.

Théodore & Marie étaient iſſus d'un ſecond mariage du Marquis de Traverſay avec une Ruſſe.

XIX. DEGRÉ.

ALEXANDRE Prévoſt de Sanſac, Marquis de Traverſay, né en 1790, eut d'un premier mariage avec Mademoiſelle JASIKOFF, fille d'un Général, deux fils & trois filles qui ſont tous morts (*a*). Il ſervit dans la Marine, conduiſit, comme Capitaine de la corvette *Tverdaia*, l'Empereur Nicolas Ier (alors Grand-Duc), depuis Kertch, ſur la mer d'Azof, juſqu'à Taganrog; fut Capitaine du port de Cherſon; puis, à partir de 1842, Commandant en chef du port & Général Gouverneur d'Archangel, & mourut au ſervice le 18 Février 1850. Il était Chevalier de Saint-Wladimir de 3e claſſe, de Saint-Staniſlas de 1re claſſe, de Saint-Georges de 4e claſſe, de Sainte-Anne décorée de la Couronne impériale de 1re claſſe. Il avait épouſé en ſecondes noces Mademoiſelle DE HELLMANN, fille du Général-Major de ce nom, & l'a laiſſée veuve avec quatre enfants :

1. LÉONIDE, né le 25 Juin 1838, Colonel des cuiraſſiers de la Garde de S. M. l'Empereur, puis Commandant du 1er huſſards de Poumy, actuellement (1886) Général-Major, Chef de brigade de cavalerie à Kaliſch.
2. ALEXANDRE, né en 1840, Conſeiller honoraire.
3. NICOLAS, né en 1845, Aſſeſſeur de collège, Gentilhomme de la Chambre de S. M. l'Empereur & Maréchal de nobleſſe du diſtrict de Louga, mort en 1880.
4. MARIE, née en 1848, mariée en 1866 au Prince Woldemar D'AMILACHVARI, d'une branche régnante de Géorgie.

(*a*) L'aîné fut bleſſé pendant le ſiège de Sébaſtopol.



BRANCHE DES COMTES DE TRAVERSAY

RESTÉE EN FRANCE.

XVIII. DEGRÉ.

Auguste-Jean Prévost de Sansac de Traversay, qualifié Comte de Traversay (*a*), Chevalier de Saint-Louis, né le 24 Juin 1762, servit dans la marine jusqu'à la Révolution, d'abord comme Garde de la marine (1779), ensuite comme Enseigne de vaisseau (1781) & Lieutenant de vaisseau (1782). Il cessa d'être inscrit aux cadres en 1791, fut réintégré en 1814 avec le grade de Capitaine de frégate, & prit sa retraite en 1818; fut successivement Sous-Préfet de La Rochelle, Commissaire des guerres, Secrétaire général de la préfecture de la Vienne, &c. Il est mort le 23 Octobre 1849. De son mariage avec Catherine-Eugénie Jorna de Lacale, sont issus :

1. Jules-Alexandre-Marie, qui continue la branche aînée des Prévost de Sansac de Traversay en France.
2. Augustin, rapporté plus loin.
3. Henriette-Catherine, dite Aline, née le 29 Décembre 1787, mariée à son cousin Ferdinand le Moyne de Sérigny, morte le 6 Septembre 1821.

XIX. DEGRÉ.

Jules-Alexandre-Marie Prévost de Sansac, Comte de Traversay, né à Saint-Maixent le 18 Septembre 1795, Chevalier de la Légion d'honneur, Lieutenant de vaisseau, Lieutenant des Gardes du pavillon amiral, démissionnaire en 1830, mort à Poitiers le 27 Juin 1840. Il avait épousé en 1829 Louise-Héloïse-Malvina le Vassor de Bonneterre, dont il eut :

1. Paul-Louis-Claude, qui suit.
2. Louis-Jules (*b*), né le 20 Mars 1838, Chevalier de la Légion d'honneur, Chef de bataillon au 57e régiment d'infanterie de ligne, marié le 26 Novembre 1884, à Jeanne-Eugénie-Thérèse-Élisabeth de Lartigue, fille d'Alphonse-Joseph, & de Marguerite-Élisabeth-Ida-Lara de Bourrousse de Laffore.
3. Marie-Françoise-Valérie, née en Mars 1830, mariée, le 6 Septembre 1859, à Auguste-Emmanuel-Rose-Marie, Baron de Parcevaux de Tronjoly, décédée le 2 Septembre 1876.
4. Joséphine-Alix-Mathilde, née en 1834, mariée, le 25 Septembre 1861, au Vicomte Joseph de Vassal de Sineuil.

XX. DEGRÉ.

Paul-Louis-Claude Prévost de Sansac, Comte de Traversay (*c*), né le 18 Novembre 1831, Officier de la Légion d'honneur, Chef de bataillon d'infanterie en

(*a*) Inscription sur la liste de la Marine Royale, année 1788, page 33. — Acte de notoriété en date du 29 Novembre 1825; archives de la famille.

(*b*) Résidence : Château de la Salle-d'Auzon, par Mezin (Lot-&-Garonne).

(*c*) Résidence : Bordeaux.

retraite, marié, le 29 Janvier 1867, à Bordeaux, par Son Éminence le Cardinal-Archevêque, dans son Église primatiale, à Marie-Antoinette-Louise Coppinger, d'une ancienne famille Irlandaise venue en France avec Jacques II. De ce mariage :

1. Marie-Joseph-Pierre-Paul-Jules-Edmond-Augustin-Ignace-François-de-Sales, né le 31 Mai 1868.
2. Marie-Joseph-Jean-Paul-Edmond-Louis-Antoine, né le 27 Octobre 1884.
3. Marie-Josèphe-Paule-Louise-Antoinette-Edmonde-Rose, née le 5 Septembre 1873.



XIX. DEGRÉ.

Augustin Prévost de Sansac de Traversay, *dit* le Vicomte de Traversay (*a*), né à Nantes le 28 Juin 1810, marié, le 7 Mai 1833, à Clotilde-Catherine-Modeste Coulard de Puyrenard, fille de Charles-Auguste, & de Marie-Julie Mallet de Fois; elle est décédée le 14 Octobre 1865. De ce mariage :

1. Auguste-Prosper-Anne, qui suit.
2. François-Ernest, rapporté plus loin.
3. Louis-Charles, né le 28 Juin 1843.
4. Jules-Marie, rapporté plus loin.
5. Marie-Emmeran, né le 1er Janvier 1852, Élève de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr; Lieutenant d'infanterie, démissionnaire.
6. Clotilde-Berthe, née le 16 Septembre 1838, mariée, le 15 Février 1865, à Anatole de Savatte de la Mothe.
7. Marie-Clémentine, née le 24 Mars 1846, décédée le 19 Décembre 1871.

XX. DEGRÉ.

Auguste-Prosper-Anne Prévost de Sansac de Traversay (*b*), né le 29 Mai 1834, marié, le 15 Février 1860, avec Maria-Augustine-Élisabeth de Maubué, fille d'Antoine, Officier de la Légion d'honneur, Ingénieur en chef des Ponts & Chaussées, & de Sabine Prévost de Sansac de Touchimbert (*voir* ci-après, p. 13), dont il a :

1. Henri-Auguste-Marie-Joseph, né le 13 Avril 1861.
2. Jehan-Charles-Marie, né le 10 Mars 1864.
3. Marie-Joseph, né le 12 Juillet 1865, décédé le 6 Août 1881.
4. Hilaire-Marie, né le 14 Janvier 1869.
5. Louis-Marie-Antoine, né le 2 Mars 1880.
6. Clotilde-Marie-Radégonde, née le 19 Novembre 1862, mariée, le 25 Octobre 1880, à Georges-Gabriel-Antoine de Lestang.
7. Marie-Isabelle-Suzanne, née le 6 Avril 1867.
8. Marie-Sabine-Radégonde, née le 17 Février 1871.
9. Maria-Suzanne, née le 19 Avril 1873.
10. Marguerite-Marie, née le 30 Janvier 1876.

(*a*) Résidence : Poitiers.
(*b*) Résidence : Château de Saint-Bernard, par Baignes Sainte-Radegonde (Charente).



XX. DEGRÉ.

François-Ernest Prévoſt de Sanſac de Traverſay, *dit* le Baron de Traverſay (*a*), ancien Garde général des Eaux & Forêts, né le 24 Février 1836, marié, à Évreux, le 18 Juin 1861, avec Marie-Berthe de Postel, décédée le 17 Octobre 1869, fille de Joſeph-Frédéric, & de Sophie-Pauline Dufour de Quetteville. De ce mariage :

1. Conrad-Joseph, né le 8 Novembre 1864.
2. Charles-Guy, né le 6 Août 1866.
3. Marie-Pauline, née le 6 Mai 1862, mariée, le 2 Décembre 1882, à Hermann-Louis, Marquis de Courseulles, Vicomte de Barbeville.
4. Henriette-Thérèse, née le 15 Juin 1868.



XX. DEGRÉ.

Jules-Marie Prévoſt de Sanſac de Traverſay (*b*), Lieutenant aux Zouaves Pontificaux, décoré de la croix commémorative *Fidei & virtuti*, dite de Mentana, & de la médaille d'or *Bene merenti*, Chevalier de Pie IX. Né le 1er Mars 1847, il entra au ſervice du Saint-Siège au mois de Février 1867, aſſiſta à la bataille de Mentana le 2 Novembre ſuivant & au ſiège de Rome; puis, après la priſe de cette ville par les Piémontais le 20 Septembre 1870, rentra en France avec ſon régiment, lequel, ſous les ordres du Baron de Charrette, prit une part glorieuſe aux luttes de l'armée de la Loire contre les envahiſſeurs de la Patrie. Jules-Marie de Traverſay était au combat d'Orléans le 11 Octobre, à celui de Brou le 25 Novembre, & le 2 Décembre à Loigny, où il fut bleſſé. Il a été marié, au château de Moncé (Loir-&-Cher), par Sa Grandeur Mgr Pie, Évêque de Poitiers, le 10 Février 1872, à Charlotte-Catherine-Marie-Jeanne de Lavau, fille de Guy-Joſeph-Henri-Gaſton, & d'Antoinette-Catherine-Valentine Asselin de Villequier. De ce mariage :

1. Pierre-Marie, né le 10 Janvier 1876.
2. Marie-Thérèse, née le 24 Janvier 1873.
3. Yvonne-Marie, née le 21 Juin 1874.
4. Marie-Germaine, née le 17 Septembre 1877.
5. Marie-Pia-Madeleine, née le 22 Avril 1879.
6. Marie-Hubertine-Élisabeth, née le 30 Mars 1881.
7. Marie-Clothilde-Valentine, née le 19 Août 1882.



BRANCHE DE TOUCHIMBERT DE LONDIGNY

en France (*c*).

XIX. DEGRÉ.

Jean-Auguste Prévoſt de Sanſac, Marquis de Touchimbert (*d*), dont le huitième

(*a*) Réſidence : Poitiers.

(*b*) Réſidence : Château du Boux, par Rom (Deux-Sèvres).

(*c*) Conſulter, pour plus de détails ſur cette branche & les branches qui ſuivent : l'ouvrage de Beauchet-Filleau, *Dict. généal. des familles de l'ancien Poitou*, & le *Dictionnaire de la Nobleſſe* de La Chenaye-Desbois.

(*d*) Fils d'Auguste-François, *dit* le Marquis de Touchimbert, Page du Roi en la Grande Écurie en 1749.

aïeul fut Aymard Prevoft, fils aîné de Jean, cité au VII[e] degré des preuves de nobleffe faites devant d'Hozier en 1683 par François Prévoft de Traverfais, & au IX[e] degré de la préfente généalogie, né le 22 Février 1776, eft mort en 1849, & a laiffé de Jeanne-Agathe de Lesmerick d'Eschoisy, qu'il avait époufée le 16 Avril 1805 :

1. Auguste-Léopold Prévoft de Sanfac, Marquis de Touchimbert (a), chef de la branche aînée en France, né le 13 Avril 1817, qui époufa, en 1850, Nathalie de Loyac, dont une fille :
   Louise-Marie, qui a époufé le Comte Alfred de Lameth.
2. Charles-Alfred (b), né le 21 Février 1824, marié à Suzanne Sallentin, dont une fille :
   Marguerite, mariée au Comte Jean de Sesmaisons, Chef d'efcadrons de cavalerie.
3. Sabine, née le 9 Avril 1807, mariée en 1833 à Antoine de Maubué, Ingénieur en chef des Ponts & Chauffées, décédée le 20 Janvier 1868.



BRANCHE DE TOUCHIMBERT DE LA ROCHE-GROSBOIS,

a la Guadeloupe.

XVII. DEGRÉ.

Jean Prevoft, Chevalier, Seigneur de la Roche-Grosbois, jeune frère d'Augufte Prevoft, auteur de la branche de Londigny, en France, & defcendant au VIII[e] degré d'Aymard Prevoft, fils de Jean (c), fut l'auteur de la branche de la Roche-Grosbois, établie à la Guadeloupe, & qui eft repréfentée par :

Louis Prévoft de Sanfac de Touchimbert & Gabrielle, enfants de fon arrière-petit-fils Jean-Casimir-Eloi, né en 1818, Procureur impérial à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), mort à Poitiers le 5 Février 1866.

Henri, né en 1826, frère puîné de Jean-Cafimir-Éloi.

Ferdinand, né en 1833, marié à N. Reboul, dont un fils & deux filles.

Adèle, née en 1816, mariée en 1836 à N. Bentier de Lartigues.

Eugénie, née en 1822.

Amélie, née en 1824, & Virginie, née en 1830.

Et par le coufin germain de Jean-Cafimir-Eloi :

Jean-Henri-Ferdinand Prévoft de Sanfac de Touchimbert, *dit* le Comte Sanfac de Touchimbert, né le 7 Novembre 1820, ancien Confeiller général du canton fud de Poitiers, Confeiller municipal de la ville de Poitiers, marié, le 22 Avril 1852, à Célie de Clervaux.

(a) Réfidence : Château de Londigny, par Ruffec (Charente).
(b) Réfidence : Château de Boifchapeleau, par Coulonges-fur-l'Autife (Deux-Sèvres).
(c) Voir au IX[e] degré de la généalogie ci-deffus.



BRANCHE DE LA VAUZELLE,

EN FRANCE.

XX. DEGRÉ.

Cette branche eſt repréſentée par la deſcendance de Jacques-Thimoléon :

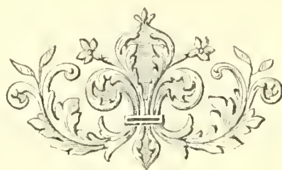
1. Germain-Pierre-Ernest Prévoſt de Sanſac, Marquis de la Vauzelle, dont le triſaïeul fut Louis Prévoſt, fils de François (*a*), eſt décédé le 2 Avril 1871, laiſſant de ſon mariage avec Stéphanie-Louiſe-Camille de Drée :
   - I. Thimoléon-François-Germain-Henri Prévoſt de Sanſac, Marquis de la Vauzelle, né le 20 Novembre 1850, Sous-Lieutenant au 19e régiment de chaſſeurs.
   - II. Charles-Louis-Marie-Georges, né le 8 Décembre 1853.
   - III. Marie-Marguerite, née le 19 Mars 1852, décédée le 16 Septembre 1879.
   - IV. Marie-Henriette-Berthe, née le 22 Octobre 1857, mariée, le 3 Novembre 1880, au Comte Alexandre de la Baume.
2. Henri-Joseph-Honoré, né le 27 Novembre 1828, qui a épouſé Marie-Elvire de la Bordère.
3. Marie-Marguerite-Éléonore-Mathilde, mariée à Paul Pallarès de Fernandez, Officier de Charles V d'Eſpagne.
4. Esther, née jumelle avec la précédente, mariée à Charles Guignard de Germond.

Germain-Pierre-Erneſt avait un frère aîné, François-Charles-Cyprien-Thimoléon, marié, le 14 Juillet 1846, à Marie-Yolande-Jeanne Guignard de Germond, mort, en Juillet 1851, au château de Puybottier, dont :

- I. Marie-Marguerite-Jeanne-Rachel, née le 14 Juin 1847.
- II. Anne-Marie-Ernestine-Blanche, née le 29 Septembre 1848, décédée.

Alliances. — La Maiſon Prévoſt s'eſt alliée aux d'Abzac, d'Appelvoisin (Marquis de la Roche du Maine), d'Archiac, de Beaupoil, Bellivier de Prin, de Bourdeilles, de Brosse (Vicomtes de Limoges), de Chabans, Chapt de Rastignac, Coulard de Puyrenard, Griffon du Bellay, de Grimouard de Villefort, de la Haie-Montbau, Lalluyeau d'Ormay, de Lameth-Bussy, de Maillé-Brézé, de Montbron, de Moulins-Rochefort, le Moyne de Sérigny, du Quesne, de Rechignevoisin de Guron, de la Rochefoucault, du Rousseau de Fayolles, de Talleyrand de Grignols, de Tascher de la Pagerie, de Turpin, de Vasselot de Régné, de Vassoignes, &c., &c.

(*a*) Voir au XVe degré de cette généalogie.



DE PUTECOTTE DE RENÉVILLE,

Anciens Seigneurs de Reveillon, de Neuvilette, de Renéville, du Mefnil, d'Argences, &c.

EN NORMANDIE ET EN DAUPHINÉ.



D'Argent au Chevron de Gueules, accompagné en chef de 6 Rofes, pofées 2 & 1 en chaque canton, & en pointe d'un Lionceau, le tout du même émail. DEVISE : *Virtute & Juftitiâ.*

La famille de Putecotte, dont le nom eft auffi orthographié dans les titres *Putecofte, Puttecofte* & *Pudecofte,* poffédait des fiefs en Normandie à une époque reculée.

RICHARD de Putecotte fit aveu de fon fief de Reveillon au Comte d'Alençon, le 28 Janvier 1397.

LOUIS de Putecotte, Seigneur de Reveillon & d'Argences, pour fatisfaire à l'ordonnance des Commiffaires délégués par le Roi pour les faits de la réformation, produifit fes titres, le 29 Juillet 1577, devant Hardy, Greffier en l'élection d'Argentan, & y fit dreffer une généalogie où il établit fa filiation non interrompue à partir dudit RICHARD *(a)*.

On commence ici une filiation régulière de cette famille par :

PREMIER DEGRÉ.

JÉRÔME de Putecotte, petit-fils du précédent, Seigneur de Reveillon, de Neuvilette, de Renéville, &c., époufa, par contrat du 20 Août 1644, Demoifelle Efther DE SAINT-GERMAIN, fille de Meffire Jean-Paul DE SAINT-GERMAIN, Chevalier, Seigneur & patron d'Athis, & de Demoifelle Gilette DE RENÉVILLE. Il fut maintenu dans fa nobleffe, comme *iffu de noble & ancienne extraction,* par jugement des Commiffaires du Roi, du 27 Août 1666 *(b)*. De fon mariage, il eut un fils, qui fuit.

II. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Putecotte, Écuyer, Seigneur de Renéville, époufa, par contrat du 8 Février 1696, Demoifelle Marguerite GOUHIER, fille de Jacques GOUHIER DE

(a) Une copie du temps de cette généalogie & de fes preuves à l'appui fe trouve entre les mains de la famille.
(b) Doffier de la famille au Cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale. — De Courcelles, *Dictionnaire univerfel de la Nobleffe de France*, t. IV, pp. 93-94.

Bonneval. Il fit enregiſtrer ſes armoiries en la généralité d'Alençon, le 20 Décembre 1696; leſdites armoiries ſont indiquées dans une ordonnance rendue, le 12 Juillet 1697 (*a*), par les Commiſſaires généraux députés *ad hoc*, à la ſuite de quoi un brevet lui en fut délivré par Charles d'Hozier, le 1er Août de la même année. De ſon mariage, il eut, entre autres enfants, un fils, qui ſuit.

III. DEGRÉ.

Louis de Putecotte, qualifié Marquis de Renéville (*b*), Seigneur du Meſnil & d'Argences, épouſa Demoiſelle Henriette-Renée de Marguerie, dont il eut trois fils, qui ſuivent :

1. Louis-Charles de Putecotte, Écuyer, Marquis de Renéville, né en 1742, Garde du corps du Roi, Capitaine au régiment de Chartres, cavalerie, enſuite Colonel, Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, mort ſans enfants en 1819.
2. Henri-Charlemagne de Putecotte, Chevalier, qualifié Comte de Renéville, dont la deſcendance eſt encore fixée en Normandie.
3. Alexandre-François, auteur de la branche cadette, qui ſuit.

IV. DEGRÉ.

Alexandre-François de Putecotte, Chevalier, & puis, à la ſuite du décès de l'aîné de la famille, qualifié Comte de Renéville (*c*), né le 24 Septembre 1748. Il obtint un certificat de d'Hozier de Sérigny, le 12 Avril 1760, pour être admis à l'École royale militaire, & devint ſucceſſivement Lieutenant au régiment d'Angoumois, infanterie, en 1775, Capitaine audit régiment en 1781, Colonel, Chevalier des ordres de Saint-Louis & de Saint-Lazare. Depuis ſon mariage, qu'il avait contracté, le 21 Mars 1775, avec Demoiſelle Marianne Second, fille de M. Second, Avocat à Grenoble, il s'était fixé en Dauphiné. Il eſt mort à Toulouſe, laiſſant de ſon union, entre autres enfants :

1. Pierre-Charles-Alexandre, mort vers 1825, ſans laiſſer de poſtérité.
2. Henri-Charlemagne, qui continue la filiation.
3. Pierre-Alexandre-César, né le 26 Novembre 1785, auteur de la troiſième branche, dont il ſubſiſte encore des repréſentants.

V. DEGRÉ.

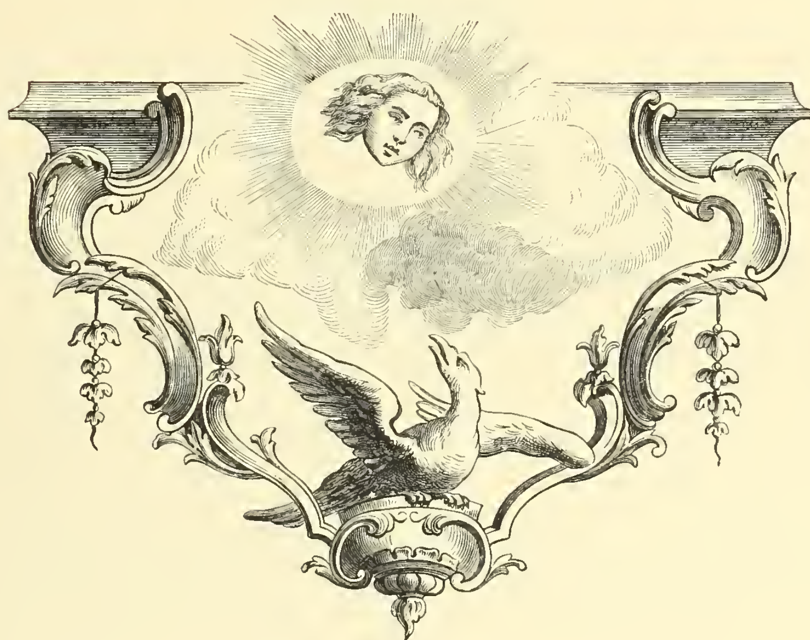
Henri-Charlemagne de Putecotte, Comte de Renéville, né le 16 Juin 1781, épouſa, le 15 Novembre 1821, Demoiſelle Charlotte Pasquet de Montalban. Il mourut en 1855 à Grenoble, ne laiſſant de ſon mariage qu'un fils, qui ſuit.

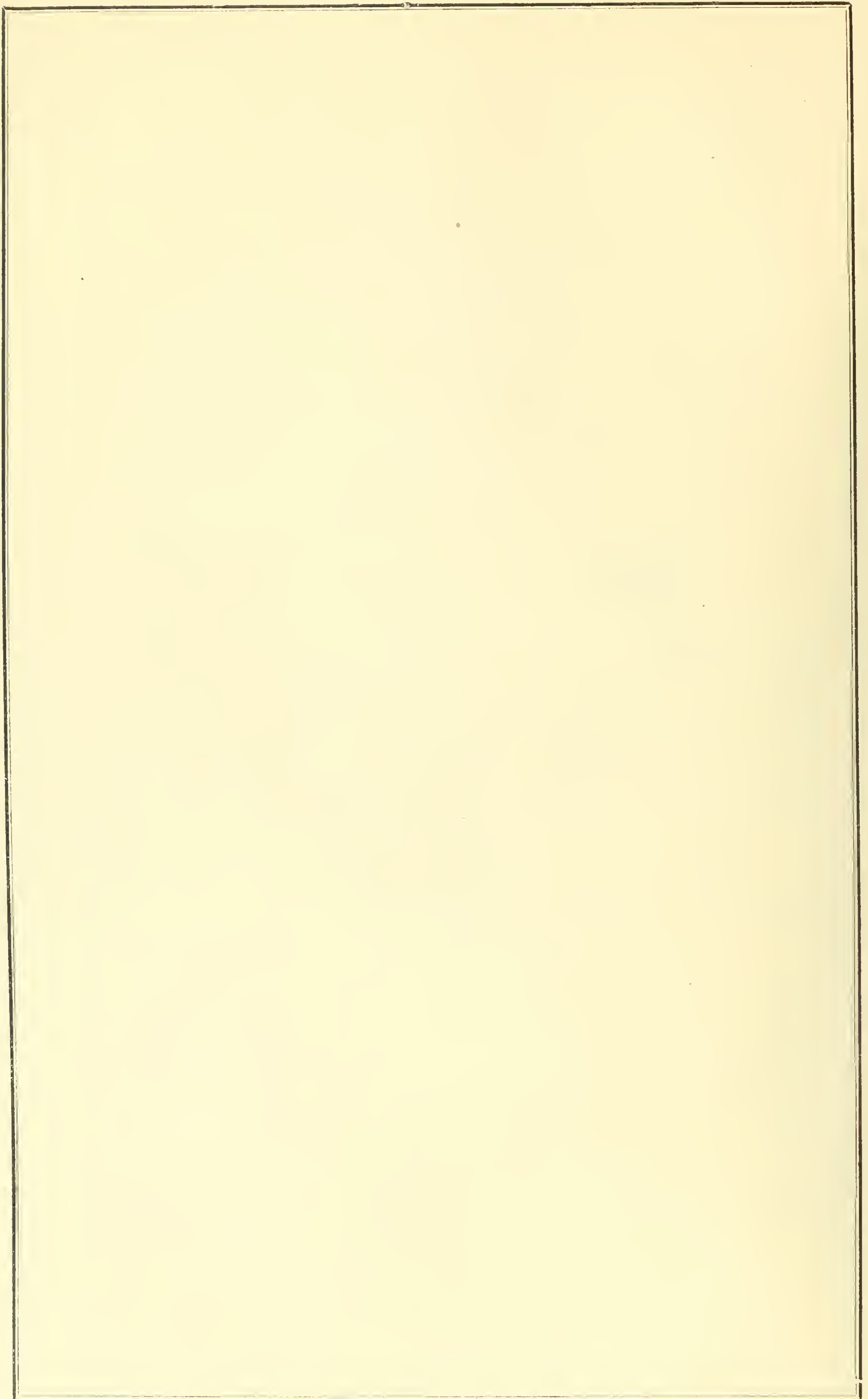
VI. DEGRÉ.

Charles-Alexandre-Gabriel-Henri de Putecotte, Comte de Renéville, né le 27 Février 1824, a épouſé, en Août 1855, Demoiſelle Nathalie Giroud-Perier, dont ſont iſſus :

(*a*) Produite en copie.
(*b*) Qualifié ainſi dans le contrat de mariage de ſon fils Alexandre-François, produit en copie légaliſée.
(*c*) Qualifié ainſi dans les contrats de mariage de ſes fils, produits en copies légaliſées.

1. Paul-Henri de Putecotte de Renéville, né à Grenoble le 30 Septembre 1856.
2. Gabriel-Alphonse-Ludovic, né à Grenoble le 4 Octobre 1857.
3. Louis-Antoine-Edmond, né à Grenoble le 19 Novembre 1858.
4. Jeanne-Antoinette-Valentine, née à Grenoble le 27 Février 1864.

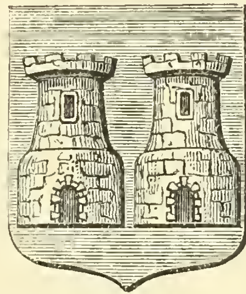




DE REDON,

Anciens Seigneurs des Foſſes, de Mauſonville, des Maiſons nobles de la Chapelle & de Fouſſeries, de Montplaiſir & de Las Caſſagnes.

EN CONDOMOIS ET EN AGÉNOIS.



D'Azur à deux Tours d'Argent, poſées l'une à côté de l'autre.

La généalogie de cette famille, dreſſée par d'Hozier, d'une manière aſſez complète, eſt inférée dans la 2e partie du Ve Regiſtre de cet *Armorial*, pages 947-958.

Cette famille s'eſt diviſée en pluſieurs branches, dont la plupart ſemblent éteintes. Nous ne donnerons ici que la continuation de la branche principale à partir de :

VIII. DEGRÉ.

SÉBASTIEN de Redon, Écuyer, Seigneur des Foſſes & de Mauſonville, a ſervi dans la ſeconde compagnie des Mouſquetaires du Roi depuis le 1er Mars 1734 juſqu'au 1er Janvier 1737 (*a*). Il épouſa, par contrat du 20 Novembre 1738 (*b*), Demoiſelle Éliſabeth DU LONG, fille d'Antoine DU LONG & de Demoiſelle Jeanne BAISSIÈRE. De ce mariage ſont iſſus :

1. SÉBASTIEN-MARC-ANTOINE de Redon des Foſſes, Écuyer, Cornette dans le régiment de Flamarens-dragons, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, né le 19 Juillet 1742 (*c*).
2. GRATIEN-FÉLIX de Redon des Foſſes, Écuyer, né le 27 Août 1747 (*d*), mort en 1824, laiſſant une fille unique mariée à Tonneins, à M. ARBANÈZE.
3. JOSEPH-ADRIEN de Redon, Écuyer, né le 30 Octobre 1749 (*e*), mort ſans poſtérité.
4. SÉBASTIEN, qui ſuit.
5. JEANNE de Redon des Foſſes, née le 29 Octobre 1739 (*f*), Religieuſe de la Viſitation d'Agen, morte en 1816.
6. MARTHE-MARGUERITE de Redon des Foſſes, également Religieuſe de la Viſitation d'Agen, née le 29 Juillet 1741 (*g*).

(*a*) Prouvé par un certificat du 31 Mai 1737, produit en original.
(*b*) Original.
(*c*) (*d*) (*e*) (*f*) (*g*) Extraits baptiſtères délivrés en forme.

7. Thérèse-Foy-Angélique de Redon des Foffes, née le 25 Janvier 1743 (*a*), & morte en 17....
8. Jeanne-Anne de Redon des Foffes, née le 16 Mars 1744 (*b*), décédée en 1824.

IX. DEGRÉ.

Sébastien de Redon, Écuyer, né le 28 Janvier 1759 (*c*), ancien Officier fupérieur au régiment de Dauphin-dragons, émigra le 16 Avril 1792 & fervit à l'armée de Condé; nommé Chevalier de Saint-Louis le 8 Décembre 1799, il eft décédé à Metz (Mofelle) le 23 Novembre 1833. Il avait époufé, par contrat du 18 Avril 1789, Demoifelle Catherine Hanès. De ce mariage eft iffu :

X. DEGRÉ.

Sébastien-Adrien de Redon, Écuyer, né le 26 Février 1790, ancien Officier de cavalerie, nommé le 14 Juillet 1813 Chevalier de la Légion d'honneur. Il eft décédé à Metz le 21 Juillet 1858, après avoir époufé, par contrat du 24 Mai 1823, Demoifelle Catherine Pacotte, de laquelle vinrent :

1. Sébastien-Ernest de Redon, né le 11 Février 1824, décédé le 1[er] Janvier 1825.
2. Henri, qui fuit.
3. Adrienne de Redon, née le 11 Mars 1825, mariée, le 17 Janvier 1846, à Arthur-Alexandre Lefebvre de Ladouchamps. Elle eft décédée le 28 Mars 1847.

XI. DEGRÉ.

Henri de Redon, né le 21 Octobre 1826, marié, le 7 Avril 1858, à Demoifelle Marie-Albertine Goullet de Rugy (*d*). Décédé au château de Moncel (Meurthe-&-Mofelle), le 28 Mars 1880. De cette alliance font iffus :

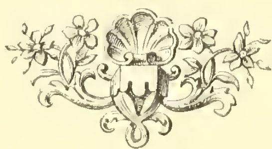
1. Sébastien-Albert, qui fuit.
2. Madeleine-Amélie, née le 3 Février 1859, mariée, le 7 Juin 1882, à Jofeph Esquirou de Parieu.
3. Marie-Lucie-Élisabeth, née le 20 Avril 1867.

XII. DEGRÉ.

Sébastien-Albert de Redon, chef actuel de la famille, né le 5 Juillet 1860, a époufé, le 3 Décembre 1885, Demoifelle Thérèfe-Caroline Piquemal. De cette alliance font iffus :

1. Marie-Charles-Henri, né le 6 Août 1888, décédé le 28 Janvier 1889.
2. Dieudonné-Jean-Guillaume-Michel, né le 23 Octobre 1898.
3. Marguerite-Joseph-Odette, née le 24 Février 1891.

(*a*) (*b*) (*c*) Extraits baptiftères délivrés en forme.
(*d*) Voir plus haut, dans le même regiftre, la généalogie de cette famille.

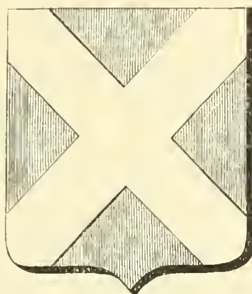


REHEZ D'ISSONCOURT,

COMTES DE SAMPIGNY,

Anciens Seigneurs d'Iſſoncourt, du Meſnil-la-Horgue, de Sampigny, Marbotte, Mézering; d'Effiat, Buſſières, Denones, Olhat, Prun, Chanteloup & autres lieux.

EN LORRAINE ET EN AUVERGNE.



De Gueules au Sautoir d'Argent.

Cette famille d'ancienne nobleſſe eſt originaire du Barrois. Elle s'établit d'abord à Saint-Mihiel où elle a été maintenue dans ſa Nobleſſe d'extraction par Lettres patentes du 27 Octobre 1661. De là elle vint ſe fixer en Auvergne d'où elle s'eſt répandue en Bourbonnais & en Vivarais. Suivant les Lettres patentes de 1661, la filiation non interrompue remonte à :

PREMIER DEGRÉ.

Nicolas Rehés, qualifié Écuyer dans ſon contrat de mariage viſé dans les Lettres patentes de 1661. Il épouſa une Demoiſelle dont on ignore le nom, & eut pour fils :

II. DEGRÉ.

Antoine Rehés, Écuyer, Capitaine d'un corps de cavalerie, fut marié par contrat du 15 Novembre 1598 (*a*). On ignore le nom de ſa femme. Il eut de ſon mariage :

III. DEGRÉ.

Jean Rehés, Écuyer, baptiſé le 4 Mars 1600. Il eut, d'un mariage contracté le 20 Octobre 1630 (*b*) :

IV. DEGRÉ.

Jean Rehés, IIe du nom, Écuyer, fut déclaré Gentilhomme & maintenu dans ſa Nobleſſe par Lettres patentes données à Bar le 27 Octobre 1661, par Charles de Lorraine & enregiſtrées le 5 Décembre ſuivant à la Cour ſouveraine de Lorraine.

(*a*) Lettres patentes de 1661, viſées dans les Lettres de reconnaiſſance de Nobleſſe de 1724 ; archives de la famille.

(*b*) Viſé dans les Lettres patentes de 1724.

Il fit enregiſtrer ſes armes dans l'Armorial général de Lorraine, p. 149, n° 19. Il épouſa Marie Hallot, dont il eut :

V. DEGRÉ.

Louis-Ignace Rehés ou Rehez, Chevalier, Seigneur d'Iſſoncourt, de Sampigny & du Meſnil-la-Horgue, baptiſé à Saint-Mihiel le dernier Mai 1671. Il fut Secrétaire d'État & Garde des ſceaux du Prince de Vaudemont, & Surintendant de ſes finances, Conſeiller au Parlement de Metz & Conſeiller d'État du Duc Léopold de Lorraine, par brevet daté de Lunéville le 29 Avril 1708. Le Duc Léopold lui fit don & à ſa femme du village de Marbotte, ſitué en la prévôté d'Aſpremont, avec haute, moyenne & baſſe juſtice, avec droit de chaſſe ſur le ban & finage de Mézering, dont la haute juſtice ainſi que celle du lieu de Marbotte furent unies & incorporées à la terre & ſeigneurie de Sampigny créée en titre & dignité de Comté, par Lettres patentes du 13 Juin 1712, regiſtrées le 19 Novembre ſuivant en la Chambre des Comptes de Lorraine (*a*). Aux termes de ces Lettres, en cas d'abſence d'héritiers mâles, le Comté de Sampigny devait retourner à la Couronne. Il fut pourvu du gouvernement des ville & principauté de Commercy, par brevet du 3 Mai 1714, regiſtré en la Chambre des Comptes de Lorraine le 8 Novembre ſuivant. Par Lettres patentes en date du 17 Février 1717, le Duc de Lorraine l'autoriſa à changer ſon nom de *Rehez* en celui de *Sampigny*, pour lui, ſa femme & ſes enfants mâles & femelles (*b*). Il vint s'établir en Auvergne peu de temps après, & il obtint du Roi, le 2 Mai 1723, des Lettres de naturalité (*c*), pour lui, ſa femme & ſa famille, & l'année ſuivante il fut maintenu dans ſon ancienne Nobleſſe d'extraction par Lettres patentes données à Verſailles au mois d'Août 1724 (*d*). Il fut pourvu d'un Office de Secrétaire du Roi, par proviſions données à Paris le 15 Février 1725, pour jouir des privilèges attribués audit office. Il obtint du Duc d'Orléans, par retrait féodal, la terre & marquiſat d'Effiat, qui lui fut adjugée par brevet du Duc, en date du 16 Mars 1728. Il mourut avant le 26 Juin 1743.

Il avait épouſé, par contrat paſſé le 24 Décembre 1693, devant Robert, Notaire royal à Saint-Mihiel, Henriette-Claire Olryot de Jubainville, fille de Meſſire Charles Olryot de Jubainville, Écuyer, Lieutenant général civil & criminel au bailliage de Saint-Mihiel, & de Marie Millet. Il eut de ce mariage :

1. Gabriel-François, qui ſuit.
2. François-Charles, auteur d'une branche fixée en Vivarais.
3. Ignace-Hyacinthe, Meſtre de camp de cavalerie & Maréchal de logis des mouſquetaires du Roi, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, mort ſans alliance en 1775.
4. Jean-Baptiste, mort ſans alliance en 1772.
5. Charles-Henri, mort jeune.

VI. DEGRÉ.

Gabriel-François, Comte de Sampigny, Seigneur d'Effiat, Buſſières, Denones, &c., baptiſé le 21 Septembre 1697, ſuivit la carrière des armes dans laquelle il ſe diſtingua. Il épouſa, par contrat paſſé le 17 Mars 1732, devant Verdezun, Notaire royal à Riom, Antoinette de Vernaison, fille de Meſſire Amable-François de Ver-

(*a*) Viſées dans les Lettres de reconnaiſſance de Nobleſſe de 1724.
(*b*) Viſées dans les Lettres de reconnaiſſance de Nobleſſe de 1724.
(*c*) (*d*) Expédition en parchemin; archives de la famille.

maison, Chevalier, Tréforier général de France au bureau des Finances de la généralité de Riom, & de Jeanne d'Eydier. De cette union vinrent :

1. François-Charles, qui fuit.
2. Ignace-Hyacinthe, Capitaine au régiment de Royal-marine, Lieutenant des Maréchaux de France en la Sénéchauffée de Riom, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis. Auteur d'une branche fixée en Bourbonnais.
3. Victor, Chevalier, Lieutenant général en la Sénéchauffée d'Auvergne & fiège préfidial de la ville de Riom, mort fans alliance.
4. Jean-Baptiste, Officier de dragons, mort fans alliance.
5. Jeanne-Antoinette, mariée, par contrat du 3 Mars 1752, à Michel-Amable Ferrand de Fontorte, Écuyer.

VII. DEGRÉ.

François-Charles, Comte de Sampigny, Seigneur d'Effiat, Denones, &c., &c., né le 16 Avril 1736, fut Capitaine au régiment de Durfort par brevet du 4 Septembre 1750. Il époufa, par contrat paffé devant Nicolas Priard, Notaire royal à Chaumont en Baffigny, Louife-Éléonore de Saint-Belin, fille de Louis-François de Saint-Belin, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, & de Antoinette-Paule de la Magdeleine-Ragny. De ce mariage font iffus :

1. Dominique-Louis-François, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, qui, de fon mariage avec Mademoifelle Gabrielle-Catherine-Charlotte-Amable-Euphrafie de Chardon de Rochedagoux, n'a eu qu'une fille :
   Gabrielle-Catherine, mariée, au mois de Février 1827, à Erneft de Rosnyvinen, Comte de Piré.
2. Ignace-Hyacinthe, qui fuit.
3. Hyacinthe-Ignace, dont la defcendance eft rapportée plus loin.
4. Marie-Émilie, mariée à Jean-Louis, Comte de Sarrasin.

VIII. DEGRÉ.

Ignace-Hyacinthe, Comte de Sampigny d'Iffoncourt, Chevalier de l'Ordre de Malte & de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, né le 10 Février 1775, mort le 26 Juillet 1858. Il avait époufé, par contrat paffé le 30 Août 1807, devant Boutal, Notaire à Riom, Marie-Thérèfe-Clémentine de Viry du Montheil, fille de Jean-Baptifte-André Artaud de Viry & de Marguerite Garnier. De ce mariage font iffus :

1. Louis-François-Dominique, qui fuit.
2. Marguerite-Clémence, mariée à Charles-Félix Guyot, Marquis de Saint-Amand.
3. Pauline, mariée à Eugène Duroc, Marquis de Brion.

IX. DEGRÉ.

Louis-François-Dominique, Comte de Sampigny d'Iffoncourt, né le 13 Mars 1816, marié, par contrat du 29 Septembre 1844, paffé devant Mes Philibert Mollie & Jérôme Labroffe, Notaires à Clermont, à Étiennette-Auguftine de Vichy, fille de Marc-Armand-Théodore, Marquis de Vichy, & de Marie-Pauline-Aurélie Thibault de la Carte de la Ferté-Senneterre. De ce mariage eft iffu :

X. DEGRÉ.

Étienne-Louis-Ignace-Hyacinthe, Comte de Sampigny d'Iſſoncourt, né le 28 Juin 1846, marié, le 19 Mars 1881, à Blanche-Pauline-Jeanne Debonnaire de Gif, fille d'Adrien Debonnaire, Vicomte de Gif, & de Marie des Maisons.



VIII. DEGRÉ.

Hyacinthe-Ignace, qualifié de Comte de Sampigny, marié en 1798 à Marie-Anne-Zulime de Veyny d'Arbouse, fille de Paul-Auguſtin, Marquis de Veyny d'Arbouse, & de Mademoiſelle Malet de Vandègre. De ce mariage ſont iſſus :

1. François-Charles-Achille, qui ſuit.
2. Éléonore-Pauline-Augustine-Louise-Malvina-Célinie, mariée, le 6 Janvier 1822, à Pierre Andrieu, ancien Capitaine des gardes-françaiſes.
3. Claire-Zénaïde, mariée, au mois d'Août 1824, à Joſeph de Beaufort, Baron de Gellenoncourt, ancien Capitaine de la garde royale.

IX. DEGRÉ.

François-Charles-Achille, Comte de Sampigny, marié, le 29 Janvier 1827, à Antoinette-Louiſe de Trenqualye, fille de Anne-Alexis, Baron de Trenqualye, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, Commandeur de l'Ordre de la Légion d'honneur, & de Marie-Amélie Sablon du Corrail. De ce mariage eſt né :

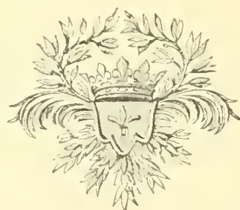
X. DEGRÉ.

Ernest, Comte de Sampigny, marié, par contrat du 3 Mars 1856, à Marie de Longueil, fille du Marquis de Longueil & de Mademoiſelle Verdier du Barrat. De ce mariage ſont nés pluſieurs enfants, entre autres :

Raoul de Sampigny, né en 1857.

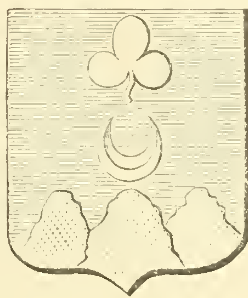
Outre les alliances déjà citées, la famille de Sampigny en a contracté avec les ſuivantes :

d'Assigny, de Barthélemy, de Fagand, de Cambis-d'Orsan, de Bengy-Puyvallée, de Forget, de Lelorgne d'Ideville, de Chasteigner, de Bovis, &c., &c.



DE REISET,

Famille originaire de Lorraine, établie EN BOURGOGNE *au XVe ſiècle; en 1470 dans le Comté de Ferrette,* EN ALSACE; *&* EN NORMANDIE *au XIXe ſiècle.*



D'Azur à un Croiſſant d'Argent, ſurmonté d'un Trèfle d'Or & ſoutenu d'une Colline de trois coupeaux du même. DEVISE : Faire ſans dire.

Cette famille, ancienne dans la Haute-Alſace, où elle rempliſſait héréditairement pluſieurs charges d'adminiſtration & de finances, y était établie ſur pluſieurs points, notamment dans le Comté de Ferrette, du Sundgaw, fief relevant primitivement de l'Empire, & paſſé à la Maiſon de Bourgogne au commencement du XVe ſiècle, ce qui explique comment on trouve, dès cette époque, des Reiſet attachés à la Cour des Ducs de Bourgogne & propriétaires dans la Franche-Comté; ſoit qu'ils en ſoient primitivement originaires, & que les puiſſants Princes au ſervice deſquels ils ſe trouvaient, aient envoyé quelqu'un d'eux adminiſtrer en Alſace le Comté de Ferrette, où leur poſtérité ſerait reſtée établie; ſoit que les Reiſet, Alſaciens, honorés ainſi de la confiance des Ducs de Bourgogne, aient été admis à placer quelques-uns de leurs enfants à la Cour de ces Princes. Cette double ramification dans les deux provinces eſt de tradition dans la famille de Reiſet.

L'*Armorial général de France* de 1697, province d'Alſace, & l'*Indicateur nobiliaire* de d'Hozier font mention de cette famille (*a*), dont la plupart des parchemins ſont empreints du témoignage de la vérification du Juge d'Armes de la Nobleſſe de France ſous Louis XIV.

La pièce la plus ancienne remonte à 1394 : c'eſt une quittance donnée au nom de ROBERT Reiſet, Écuyer du Comte de Linange; puis vient un acte de 1399, qui porte le viſa de d'Hozier de Sérigny : cet acte a pour objet la reconnaiſſance des lieux ſur leſquels il était dû ſeize ſols de cens au Sire JEHAN Reiſet de Straubourch, Prêtre-Chapelain & Bourſier de la chapelle Saint-Paul ſous le cloître de la cathédrale de Metz. Cette reconnaiſſance, qui fut faite en vertu de l'autorité des Treize, était deſtinée à ſervir de nouveau titre aux Chapelains de Saint-Paul.

« Le Sirez Jehans Reiſet de Straubourch le preſte chaippelain & burcier de la chaipelle Saint-Polz dexure le cloſtre / du grand moſtier por lui & pour ces compaignons Chaipelain de la dite chaippelle ait eſteit conduit par Jehan / Aixiet ſergent des XIII

(*a*) Bouillet, *Dictionnaire Hiſtorique*; — *Nouvelle Biographie générale* (Firmin-Didot), tome XLI, col. 935-936; — *Almanachs d'Alſace*; — *Hiſtoire d'Alſace*, par Schœpflin-Ravenez; — *Hiſtoire de la Reſtauration*, par Vaulabelle; — *Hiſtoire contemporaine*, de Dauban; — *Almanachs Royaux & Impériaux*; le *Moniteur* &c.

a commandement Symonnat Houdebrant pour trefes a la Maxon & a tout / ce[u] qui appant qui cict en ftaixon qui fait Clemanfatte Werrel & a tout ceu enthierement for coy / les dis Chaipelain de Saint-Polz ont cheftan xvi fols de cens & que li firez Otthe li prefte Chaipelain & / borcier des chaippelain de Saint-Saluour & pluffieur aultres qui font Chaipelain de la dite chaipelle / Saint-Salvour ont efzcurier par les xiii au deuant dit borcier de Saint-Polz. En fi tous le parchamin dou dit exurement le dift. Cift conduit fuft fais lou fecond iour dou / moix de deffembre quant il ot a mill. m. ccc. iiii^xx & xix ans /

Symmonat Houdebrant ait .J. teil parchamin por trefes.

vû
d'H. de Sérig.

Après ce document, fort intéreffant par fon ancienneté, les archives de Reifet contiennent une quittance du 24 Mai 1406, dans laquelle le Comte Jehan de Linange (*a*) « confeffe avoir reçu du Duc d'Orléans, par les mains de fon cher & féal Efcuyer de corps, Robert Reifet, la fomme de deux cents livres tournois ».

Au 14 Novembre 1429, nous trouvons l'acte d'hommage de Henry Reifet, Écuyer de Philippe-le-Bon, pour fa terre de Saint-Loup.

« Phelippe / Duc de Bourgoingne / Conte de Flandres / d'Artois / de Bourgoingne / Palatin / & de Namur / Seigneur de Salins & de Malines / a tous ceulx qui ces prefentes lettres verront / falut : Savoir faifons que noftre ame & feal Efcuier d'efcuierie (*b*) Henry Reifet s'eft advoue devenu & rendu noftre homme feodal & liege / comme Conte & a caufe de noftre dit Conte de Bourgoingne / & nous a fait foy & hommaige lieges de fes chaftel / terre & feigneurie de Saint-Loup (*c*) / enfemble de toutes leurs appartenances & deppendances / lefquelles par luy & fes fucceffeurs Seigneurs & Dames dudit Saint-Loup feront tenuz perpetuelement en foy & hommaige lieges de nous & de nos fucceffeurs Contes & Conteffes de Bourgoingne / fauf noftre droit & l'autruy / & duquel fief ledit Henry fera tenu & nous a promis de bailler fa declaration & denombrement dedens temps deu / & toutesfoys que requis en fera / & pour ce luy avons accorde & accordons de le tenir en fon bon droit dudit fief / comme noftre homme & fubget feodal & liege / ainfi come de tous ce que l'en luy vouldra demander & dont on le vouldroit chargier / & auffi de obeir & faire tous devoirs / fervices que bon & loyal homme & fubget feodal & liege doit faire a fon Seigneur / tant a nous come a nofdits fucceffeurs Contes & Conteffes de Bourgoingne / & d'en bailler fes lettres / fous fon fcel / de promeffe & recepiffe / pour les mettre & garder en noftre trefor a Lille ou a Diion / lefquelles ceftes feront de mot a mot incorporees. En tefmoing des chofes deffusdictes nous avons fait mettre noftre fcel a ces prefentes. Donne en noftre ville de Bruges / le xiiiie iour de novembre l'an de grace mil cccc vingt & neuf.

Au dos eft écrit : Par monf^r le Duc / prefent le Prince d'Orenge / le Marefchal de Bourgoingne / le Sr de Croy & plufieurs aultres prefens. »

(*a*) Jehan, Comte de Linange, vivait encore en 1414. Il époufa Elfa, fille de Henri, Comte de Lützelftein. Il était fils de Godefroy, qui avait époufé Marguerite, fille de Rodolphe, Margrave de Bade. (Johann Hübner, *Genealogifche Tabellen*: Leipzig, 1708-1733; t. II, p. 1727.)

(*b*) A la même époque le célèbre Lahire portait auffi ce titre. Il fignait ainfi : « Le tout voftre Eftienne de Vignolles, dit Lahire, Efcuier d'Efcuierie du Roy. »

(*c*) La feigneurie de Saint-Loup, que Henry Reifet poffédait au XVe fiècle, devait être, d'après Schneegans, l'ancien *Granum*, petite ville de la Haute-Saône, à fept lieues nord-oueft de Lure, de nos jours chef-lieu d'arrondiffement. Saint-Loup eft fitué aux pieds des Vofges, fur la rive droite de l'Angronne, au milieu d'un beau pays. Louis XIV s'en empara lorfqu'il fit la conquête de la Franche-Comté. De favants généalogiftes belges penfent, au contraire, que Saint-Loup était une feigneurie importante des Flandres.

Henry Reiſet, Seigneur de Saint-Loup, dont un des fils était Écuyer du bon Roi René d'Anjou, fut envoyé en Alſace lorſque le Comté de Ferrette fut engagé, de 1449 à 1474, à Charles le Téméraire par l'Archiduc Sigiſmond d'Autriche. Il ſe fixa dans ce Comté où ſa poſtérité s'établit.

Les dites archives poſſèdent pluſieurs titres concernant Guillaume Reiſet, qualifié Noble & Écuyer, vivant à Ferrette en 1524; Louis Reiſet, Lieutenant de Maſſevaux à la fin du XVIe ſiècle; Michel Reiſet, de Froidefontaine, en 1622. On y rencontre, à la date du 13 Mai 1603, un titre relatif au fief de Chavanatte qui, ainſi qu'en fait foi un renouvellement de cette époque, paſſa, à l'extinction de Henry de Chavanatte, à la famille de Reinach, puis, le 15 Mai 1685, dans les mains de Claude Reiſet, qui ſuit.

PREMIER DEGRÉ.

Claude Reiſet, Seigneur de Chavanatte, Bailly de Montreux & de Rougemont, mort en 1707, épouſa Anne-Eſther de Mougé (*a*) & en eut deux fils :

1. Nicolas-Humbert, qui ſuit.
2. François-Joconde, Grand Bailly de Florimont, auteur de la branche des Barons de Reiſet de Delle (*b*).

II. DEGRÉ.

Nicolas-Humbert Reiſet, Seigneur de Chavanatte (*c*), Subdélégué du Roi à Enſisheim, Bailly de Sainte-Croix, du Bas-Landzer & d'Iſſenheim, Officier de robe, Conſeiller du Roi, Juge ordinaire au ſiège prévôtal de la maréchauſſée d'Alſace, Inſpecteur des forêts, Avocat au Conſeil ſouverain d'Alſace, né en 1693, mort le 20 Décembre 1758; marié, le 26 Décembre 1719, à Anne-Marie Hirsinger, née le 1er Novembre 1699, morte le 31 Mars 1785, dont il eut, entre autres :

1. Jean-Jacques, qui ſuit.
2. François-Xavier Reiſet de Rosheim, Bailly d'Oberontzheim, Directeur de la Monnaie de Strasbourg, né en 1732, mort en 1793. Il avait épouſé Marie de Beyerlé, fille du Directeur de la Monnaie de Strasbourg. De ſon union vint, entre autres :

   Marie-Antoine, Mouſquetaire du Roi, Chevalier de Saint-Louis, Gouverneur de Valençay lors de la détention du Roi Ferdinand VII dans cette réſidence, mort Chef d'eſcadron de gendarmerie. La Baronne d'Oberkirch parle de lui dans ſes Mémoires. Voici le certificat qu'il reçut

(*a*) La famille de Mougé a eu trois de ſes membres qui ont occupé des charges de Conſeillers au Conſeil ſouverain d'Alſace.

(*b*) La branche de Reiſet de Delle était repréſentée dans ces derniers temps par : Édouard-Jean-Népomucène, Baron de Reiſet, né en 1785, mort le 29 janvier 1857, Lieutenant-Colonel de Cavalerie, ancien Officier d'ordonnance du Roi Jérôme de Weſtphalie, Aide de camp du Maréchal Ney, marié à Mademoiſelle du Temple de Mézières. Ce dernier a eu également pour fille Mme la Vicomteſſe de Grandval, dont les compoſitions muſicales ſont ſi connues & ſi appréciées. C'eſt ſous le nom du Baron de Reiſet que fut arrêté, le 5 Août 1815, l'infortuné Maréchal Ney (*Voy.* Vaulabelle, *Hiſtoire de la Reſtauration*).

(*c*) Nicolas-Humbert Reiſet fut enterré à Colmar en l'égliſe des Dominicains, en face l'autel de la Sainte-Vierge, où ſe trouve encore ſon tombeau. Le fief de Chavanatte reſta, de l'année 1685 juſqu'à la Révolution, dans la famille de Reiſet. Elle en acquit nouvelle poſſeſſion au Directoire du diſtrict de Belfort, le 26 Fructidor an III (12 Septembre 1795). Avant Claude Reiſet, ce fief appartenait à Jean-Henri de Chavanatte, Écuyer; celui-ci étant décédé ſans enfants mâles, ce fief retourna dans la famille de Reinach, qui, à ſon tour, le fit paſſer dans celle des Reiſet. — Chavanatte eſt ſituée à une heure des ruines du château de Florimont (Blumenberg) qui appartiennent au Comte de Reiſet. En 1786, le Seigneur de Florimont était M. de Salomon, Premier Préſident du Conſeil ſouverain d'Alſace, allié à la famille de Reiſet . Ce fut lui qui tint ſur les fonts baptiſmaux Jacques-Louis-Étienne Reiſet, Receveur général de la Seine-Inférieure, père du propriétaire actuel de Florimont.

de d'Hozier de Sérigny, après production des preuves de nobleſſe pour obtenir, en 1778, une charge de Lieutenant des Maréchaux de France.

« Nous Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, Chevalier, Juge d'armes de la Nobleſſe de France &, en cette qualité, Commiſſaire du Roi pour certifier à Sa Majeſté la nobleſſe des Élèves des Écoles-royales-militaires, Chevalier-grand'croix-honoraire de l'Ordre royal de Saint-Maurice de Sardaigne,

« Certifions que le Sieur de Reiſet, Écuyer, ancien Mouſquetaire de la garde du Roi, a prouvé devant nous, par titres authentiques, ſa nobleſſe remontée à Guillaume Reiſet, qualifié Noble & Écuyer, vivant à Ferrette en 1524, & qu'aux termes de la déclaration du Roi, du 13 de Janvier 1771, il peut, ſous le bon plaiſir de Sa Majeſté, être pourvu, en qualité de Gentilhomme, d'une charge de Lieutenant de nos Seigneurs les Maréchaux de France. En foi de quoi nous avons délivré le préſent certificat, l'avons ſigné, & l'avons fait contreſigner par notre Secrétaire, qui y a appoſé le ſceau de nos armes. A Paris, le vendredi vingt-ſeptième jour du mois de Mars, de l'an mil ſept cent ſoixante dix-huit. »

(Signé) :

d'Hozier-de-Sérigny

III. DEGRÉ.

Jean-Jacques Reiſet, Seigneur de Chavanatte & de Boron (*a*), Subdélégué & Bailly des départements d'Enſisheim, Sainte-Croix, Thann & du Bas-Landzer, Avocat au Conſeil ſouverain d'Alſace, Receveur général des Finances du département du Haut-Rhin, né le 10 Septembre 1730, mort en Novembre 1803, avait épouſé Marie-Thérèſe Carré de Beaudouin, née à Caen en 1732, morte à Colmar le 1er Février 1817, dont dix-ſept enfants, entre autres :

1. Jacques-Louis-Étienne, qui ſuit.
2. Marie-Antoine, Vicomte (*b*) de Reiſet, Lieutenant général, Lieutenant commandant des gardes du corps du Roi (compagnie de Gramont), Gentilhomme de ſa Chambre, Grand-Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis, Grand'Croix de l'Ordre de Charles III d'Eſpagne, né à Colmar le 29 Novembre 1775, mort à Rouen le 25 Mars 1836. Son nom eſt inſcrit à Verſailles & ſur l'Arc de triomphe de l'Étoile. Le Lieutenant général Vicomte de Reiſet avait épouſé Mademoiſelle Amélie de Fromont, dont il a eu pluſieurs enfants, entre autres :

   Henry, Vicomte de Reiſet, né à Paris le 16 Février 1815, Receveur des Finances à Mayenne, décédé le 25 Février 1869, marié en 1853 à Blanche du Méril de Guiterie, dont :

   I. Henri, Vicomte de Reiſet, né en 1858.

   II. Blanche de Reiſet, née en 1854, mariée en 1878 à André Vilfeu, ancien Magiſtrat.

(*a*) Le fief de Boron, en Alſace, entra dans la famille de Reiſet en 1776.
(*b*) Il reçut le titre de Baron le 25 Mars 1813 & celui de Vicomte le 17 Août 1822.

3. Louis Reiſet, Capitaine de Dragons de la garde impériale, Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de Saint-Louis, né en 1779, mort en 1852, laiſſant de ſon mariage avec Mlle Branche de Tournus :
   I. Xavier, ancien Marin, né à Paris en 1811, mort en 1853. De ſon mariage avec Demoiſelle Charlotte Mougin, il a eu :
      1. Louis, Capitaine d'artillerie, né à la Guadeloupe le 2 Janvier 1848.
      2. Frédéric, né à la Guadeloupe le 6 Mars 1852, Inſpecteur de la Banque de France, marié, le 8 Juin 1882, à Joſie Downing.
   II. Augustine-Modeste-Hortense, née à Paris le 26 Août 1813, mariée à ſon couſin Marie-Frédéric, ancien Directeur général des Muſées nationaux, dont l'article eſt plus loin.

IV. DEGRÉ.

Jacques-Louis-Étienne Reiſet, Receveur général des Finances du département du Haut-Rhin, du Mont-Tonnerre & de la Seine-Inférieure, Régent de la Banque de France, Directeur de la Caiſſe d'épargne de Paris, Membre de l'Académie de Rouen, Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de Saint-Louis, né à Colmar le 29 Décembre 1771, mort à Rouen le 5 Février 1835; marié, à l'égliſe Bonne-Nouvelle à Paris, le 15 Meſſidor an XII (4 Juillet 1804), à Colette-Déſirée-Thérèſe Godefroy, née à Paris le 4 Mai 1782, morte dans la même ville le 25 Février 1850, fille de Pierre-Proſper-Emmanuel Godefroy, de Sureſnes, mort à Mayence le 25 Novembre 1819, & d'Iſabelle-Déſirée-Joſèphe Laumond, née à Lille le 29 Avril 1760, morte à Paris le 21 Mai 1847, ſœur de Jean-Charles-Joſeph, Comte de Laumond, ancien Préfet de Strasbourg, d'Aix-la-Chapelle & de Verſailles, Conſeiller d'État, Directeur général des Mines, &c., mort à Paris le 8 Mars 1825. Dont ſont iſſus :

1. Jacques, né à Mayence le 20 Mai 1811, ancien Receveur des Finances à Rouen, marié, le 19 Septembre 1857, à Clémence-Louiſe-Agélie Wilder, fille de M. Wilder, Maréchal de camp, Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur. Il eſt décédé le 9 Juillet 1869.
2. Marie-Frédéric, ancien Directeur général des Muſées nationaux, Officier de la Légion d'honneur, né à Oiſelle, près Rouen, le 12 Juin 1815, marié à ſa couſine Augustine-Modeste-Hortense Reiſet, Dame du Palais de S. A. I. Madame la Princeſſe Mathilde. De cette union : une fille, Marie, née à Paris le 23 Août 1836, mariée, le 9 Juillet 1857, à Adolphe-Louis-Edgard, Comte de Ségur-Lamoignon, Officier de la Légion d'honneur, ancien Premier Secrétaire d'Ambaſſade & Député de la Meuſe; dont :
   I. Louis, né le 8 Novembre 1860, Sous-Lieutenant des Spahis.
   II. Eugénie-Hortense-Valentine, née le 13 Avril 1859, mariée, le 11 Mai 1880, à Adolphe-Marie de Moy de Sons, Marquis de Moÿ.
   III. Mathilde, née à Verſailles le 27 Août 1866.
3. Jules, né à Bapeaume, près Rouen, le 6 Octobre 1818, Officier de la Légion d'honneur, ancien Membre du Conſeil général de la Seine-Inférieure & de l'Académie de Rouen, ancien Député de la Seine-Inférieure, Membre de l'Inſtitut, Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, marié, le 7 Juin 1847, à Juliette de Germiny, fille du Comte Charles de Germiny, ancien Miniſtre des Finances, Gouverneur de la Banque de France, Sénateur, & petite-fille de M. Humann, Miniſtre des Finances du Roi Louis-Philippe.

4. Gustave-Armand-Henry, qui ſuit.
5. Colette-Désirée-Thérèse, née à Mayence le 6 Juin 1805, décédée, au château de Balincourt, le 22 Octobre 1833, mariée, le 7 Avril 1823, à Étienne-Martin, Baron de Beurnonville (neveu du Maréchal de France de ce nom), Général de brigade, ancien Aide de camp de S. A. R. le Duc d'Angoulême, Pair de France, Grand Officier de la Légion d'honneur, &c., dont :
   I. Edmond, Baron de Beurnonville.
   II. Maurice de Beurnonville, ancien Capitaine d'État major.
6. Caroline-Isabelle, née à Mayence le 19 Juillet 1808, morte à Paris le 16 Février 1849, mariée en 1826 à Félix-Jean-François-Thomas, Comte d'Arjuzon, décédé à Paris le 24 Septembre 1874, Député de l'Eure, Chambellan de l'Empereur, fils du Pair de France de ce nom, dont quatre fils, entre autres :
   Georges, Comte d'Arjuzon, né, au château de Louye (Eure), le 11 Novembre 1834, Chambellan de l'Empereur. De ſon mariage avec Mademoiſelle Valentine Cuvelier ſont iſſus :
      1. Louis-Napoléon-Eugène, né le 23 Mars 1863.
      2. Félix, né à Paris en 1869.
      3. Caroline, née le 10 Mars 1861.
      4. Henriette, née le 11 Février 1866.

V. DEGRÉ.

Gustave-Armand-Henry, Comte de Reiſet (*a*), né au Mont-Saint-Aignan, près Rouen, le 15 Juillet 1821, ancien Chargé d'Affaires de France à Turin & à Saint Pétersbourg, Miniſtre de France en Italie, puis à Darmſtadt & à Wiesbaden, Envoyé extraordinaire & Miniſtre plénipotentiaire de l'Empereur près les Cours de Hanovre & de Brunſwick, ancien Membre du Conſeil général de l'Eure, Commandeur de la Légion d'honneur, Chevalier Grand'Croix des Ordres de Philippe-le-Magnanime de Heſſe & d'Adolphe de Naſſau, Chevalier Grand'Croix de l'Ordre des Guelphes, décoré de la Médaille d'or du Mérite de Heſſe, Commandeur des Ordres des Saints Maurice & Lazare de Sardaigne, Chevalier de première claſſe de l'Ordre Conſtantinien de Saint-Georges de Parme, Chevalier de Charles III d'Eſpagne, &c. Marié, le 20 Mai 1856, à Marie-Erneſtine-Blanche de Sancy de Parabère (*b*), née le 1er Août 1836. De cette alliance vinrent :

(*a*) Le titre héréditaire de Comte lui a été conféré, pendant qu'il était Attaché à l'Ambaſſade de France à Rome, par bref du Pape Grégoire XVI, le 31 Mai 1842. Le Roi Louis-Philippe a reconnu & ſigné les Lettres patentes de ce titre, au château de Saint-Cloud, le 14 Novembre 1842.

« Lu, publié, ouï & ce requérant le Procureur général du Roi en audience publique de la première Chambre de la Cour Royale de Paris, ſuivant ſon arrêt du Vendredi 21 Novembre 1842, & tranſcrit en exécution dudit arrêt ſur le regiſtre à ce deſtiné.

Le Greffier en chef,

Signé : Lot.

Enregiſtré au Sceau. Reg. T 3, fol. 146.

Le Maître des requêtes, Directeur des affaires Civiles & du Sceau,

Signé : Garnier-Dubourgneuf. »

(*b*) Fille d'Émile-Alexandre-Céſar de Sancy de Parabère, né en 1800, mort, au château de Boran (Oiſe), le 1er Décembre 1863, marié, le 29 Juin 1833, à Charlotte-Lavinie Lefebvre-Desnoettes, Dame du Palais de S. M. l'Impératrice Eugénie, née à Paris le 2 Novembre 1815, fille du Général de diviſion Comte Charles Lefebvre-Desnoettes, Aide de-camp de l'Empereur Napoléon Ier, Commandant des chaſſeurs de la garde impériale, né à Paris le 14 Décembre 1775, mort ſur les côtes d'Irlande, près Kingſale, le 22 Avril 1822. Sa veuve, la Comteſſe Lefebvre-Deſnoëttes, eſt décédée à Paris le 20 Mars 1880, dans ſa 92e année. — Alexandre de Baudéan, Comte de Parabère, fils aîné de Louis-Barnabé, Comte de Parabère & de Pardaillan, & dernier deſcendant mâle de cette maiſon, ne s'étant pas marié, a tranſmis ſon nom & ſa fortune à Émile de Sancy de Parabère, cité

1. Napoléon-Louis-Eugène-Marie-Jacques de Reiſet (*a*), né à Paris le 14 Février 1857, Chevalier des ordres de Philippe le Magnanime de Heſſe & de Saint-Michel de Bavière, marié, à Gand, le 25 Avril 1885, à Jeanne-Ghiſlaine de Smet de Naeyer, d'où : Marie-Eugénie-Esther-Blanche-Colette de Reiſet, morte à Gand le 15 Avril 1888, à l'âge de 3 mois. Il eſt décédé le 17 Septembre 1894.
2. Marie-Joseph-François-Henry-Florimont de Reiſet, né à Darmſtadt le 9 Mars 1863, marié à Paris, le 11 Janvier 1905, à Marie-Mercédès Barberis.
3. Marie-Joseph-Pentecôte-Edgard-Charles de Reiſet, né le 5 Juin 1870 au château du Breuil-Marcilly (Eure).
4. Marie-Jacques de Reiſet, né le 6 Juin 1872 au château du Breuil-Marcilly.
5. Marie-Thérèse-Colette-Émilie-Hortense de Reiſet, née à Paris le 28 Février 1858; mariée, le 15 Juillet 1879, dans la chapelle du château du Breuil, au Comte Paul de Bouilhac de Bourzac, d'où :
   Jean de Bouilhac de Bourzac, né à Saint-Germain-en-Laye le 26 Septembre 1880.
6. Marie-Juliette-Walburge-Alice de Reiſet, née à Darmſtadt le 4 Avril 1861, mariée, à la chapelle de la nonciature à Paris, le 11 Août 1884, au Vicomte de Beaupré, Auditeur à la Cour des Comptes.
7. Marie-Marguerite-Juliette de Reiſet, née au château du Breuil le 4 Mars 1878, décédée au Breuil le 22 Février 1880.

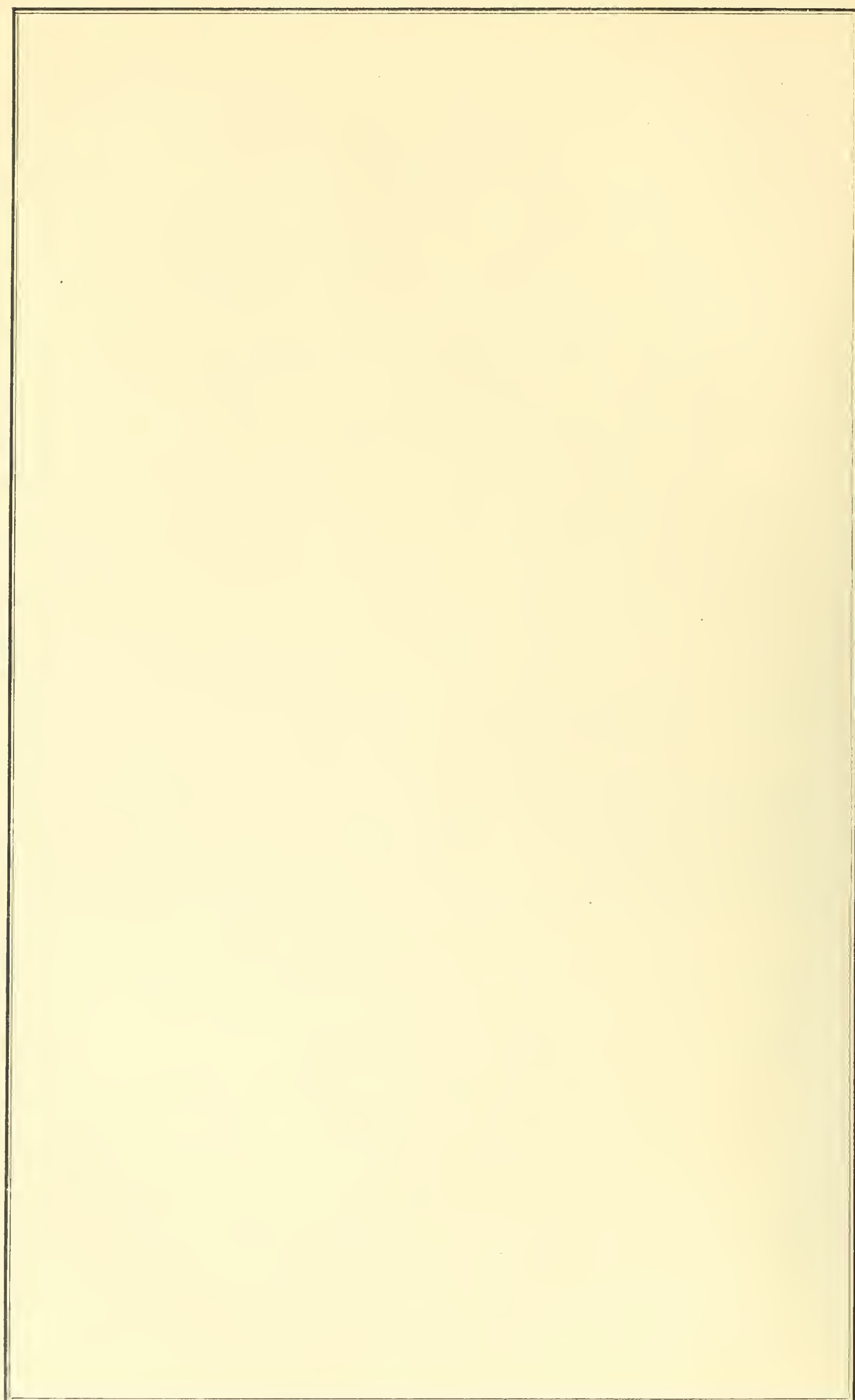


Le Comte Gustave-Armand-Henry de Reiſet eſt décédé au château du Breuil le 2 Mars 1905.

plus haut, fils de ſa sœur Adélaïde-Julie-Amélie de Baudéan de Parabère, femme de Paulin de Sancy. (*Voy*. pour la généalogie de la famille de Baudéan de Parabère : l'*Hiſtoire généalogique des Grands Officiers de la Couronne*, du Père Anſelme (t. IX : Ordre du Saint-Eſprit, édition de M. P. de Courcy; Paris, Firmin-Didot, 1885), le *Dictionnaire de la Nobleſſe* de La Chenaye-Desbois & le *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*, par Beauchet-Filleau.)

(*a*) Il eut pour parrain l'Empereur Napoléon III & pour marraine S. M. l'Impératrice Eugénie, & fut baptiſé, dans la chapelle des Tuileries, le 8 Avril 1857, par Monſeigneur Tirmarche, Évêque d'Adras.



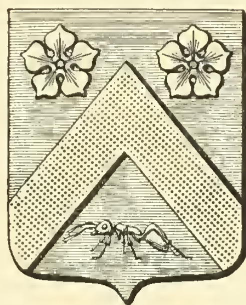


RENAUD D'AVÈNE DES MÉLOIZES,

Anciens Seigneurs des Méloizes, de Berges, du Vignoux, des Neux; de Neuville, de Saint-Just, de Neuilly-en-Thelle, de Bornel, de Baillon, de Fresnoy.

MARQUIS DE FRESNOY.

NIVERNAIS, CANADA, ILE-DE-FRANCE.



D'Azur au Chevron d'Or, accompagné en chef de deux Quintefeuilles d'Argent & en pointe d'une Fourmi de même. DEVISE : Droit partout.

Cette famille est originaire du Nivernais où elle tenait un rang distingué par ses possessions & par ses alliances. En 1354, Hugues DE FRÉTOY, époux de Colette DES MÉLOIZES, faisait aveu de l'ancienne seigneurie des Frétoy consistant en justice haute, moyenne & basse. A la même époque, Guillemette DES MÉLOIZES épousait Guy DES CHARNAUX & lui portait le fief de Buy, en Morvand, pour lequel il fit aveu en 1398.

Par des motifs qui seront relatés plus loin, on a peu de détails sur la filiation de cette famille avant le milieu du XVIIe siècle. Nous la reproduirons seulement à partir de cette époque.

PREMIER DEGRÉ.

EDME Renaud d'Avène, Écuyer, prêta foi & hommage en 1650 pour les seigneuries des Méloizes & de Berges en Nivernais. Il épousa, vers 1640, Adrienne DE MONTSAULNIN, fille d'Adrien DE MONTSAULNIN, Seigneur des Aubues, & sœur de Charles DE MONTSAULNIN, Comte du Montal, Lieutenant général des armées du Roi Louis XIV. De ce mariage :

1. FRANÇOIS-MARIE, qui suit.
2. N. Renaud d'Avène, Sr du Vignoux, Capitaine au régiment de Languedoc, mort à Landau en 1694, sans postérité.
3. N. Renaud d'Avène, S^r des Neux, Lieutenant au régiment de Condé, mort sans postérité.
4. MARIE, Religieuse à Vezelay.
5. GABRIELLE, morte célibataire en 1731.

II. DEGRÉ.

FRANÇOIS-MARIE Renaud d'Avène, Écuyer, Seigneur des Méloizes & de Berges,

né en 1655, paſſa au Canada en 1685 comme Capitaine d'une compagnie détachée de la marine & Enſeigne de vaiſſeau. Il mourut le 21 Avril 1699. Il avait épouſé, le 13 Mai 1687, Françoiſe-Thérèſe du Pont de Neuville, fille du Doyen du Conſeil ſupérieur de la Nouvelle-France. De ce mariage :

1. François-Nicolas, né le 13 Août 1688, mort en bas âge.
2. Louis-Nicolas, né le 14 Février 1691, mort en bas âge.
3. Nicolas-Marie, qui ſuit.
4. Louise-Thérèse, née le 20 Février 1690, Religieuſe à l'Hôtel-Dieu de Québec.
5. Marie-Françoise, née le 25 Août 1693, mariée à Euſtache Chartier de Lotbinière, & dont le fils, Michel, fut créé Marquis de Lotbinière par Lettres patentes du 25 Juin 1784.
6. Catherine-Magdeleine, née le 6 Août 1697, Religieuſe aux Urſulines de Québec.

III. DEGRÉ.

Nicolas-Marie Renaud d'Avène, Écuyer, Sieur des Méloizes, Seigneur de Neuville, né le 21 Janvier 1696, Capitaine des troupes détachées de la marine, fournit le 18 Août 1725, entre les mains de l'Intendant du Canada, l'aveu & dénombrement de ſa terre & ſeigneurie de Neuville, relevant du Roi. Il avait épouſé, le 18 Avril 1722, Angélique Chartier, fille de René-Louis Chartier, Écuyer, Seigneur de Lotbinière, Conſeiller au Conſeil ſupérieur de la Nouvelle-France, & couſine germaine de la Marquiſe de Vaudreuil, femme du Gouverneur général du Canada. Il mourut le 4 Juillet 1743, laiſſant de ce mariage :

1. Nicolas, qui ſuit.
2. Louis-François, né le 24 Février 1731, Lieutenant de grenadiers, tué au ſiège de Québec le 29 Avril 1760, ſans poſtérité.
3. Eustache-Louis, né le 11 Mai 1734, mort le 26 Mars 1787, célibataire.
4. Angélique-Geneviève, née le 11 Décembre 1722, mariée à Jean-Hugues de Péan, Chevalier de Saint-Louis, Major général des ville & château de Québec.
5. Louise-Élisabeth, née le 22 Septembre 1726, Religieuſe aux Urſulines de Québec.
6. Louise-Gillette, née le 13 Mars 1732, mariée à Louis-Antoine, Marquis de Lusignan, Chevalier de Saint-Louis, Brigadier des armées navales, Gouverneur général de la Guyane françaiſe & hollandaiſe.

IV. DEGRÉ.

Nicolas Renaud d'Avène, né le 21 Novembre 1729, Chevalier, Sieur des Méloizes, Seigneur de Neuville, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine des troupes détachées de la marine, revint en France après l'abandon de la colonie & préſenta au Roi une requête tendant à faire reconnaître ſon extraction Noble, attendu que l'éloignement de ſa famille l'avait ſouſtraite aux recherches de Nobleſſe ordonnées en France.

Un arrêt du Conſeil d'État du 2 Avril 1785, & l'enregiſtrement de ſes armoiries par d'Hozier de Sérigny, Juge d'armes de la Nobleſſe, firent droit à ſa demande.

Suit un extrait de ces documents, d'après les originaux en parchemin.

1° Extrait des registres du Conseil d'État :

« Sur la requête préfentée au Roi, étant en fon Confeil, par Nicolas Renaud d'Avène, Écuyer, « Sieur des Méloizes, Seigneur de Frefnoy & de Saint-Juft, Chevalier de l'Ordre royal & militaire « de Saint-Louis, ancien Capitaine des troupes détachées de la marine en Canada, contenant que « fa famille, établie il y a environ un fiècle en Canada, où le fervice de Sa Majefté l'a appelée & « fixée, y a conftamment joui de la Nobleffe & des privilèges qui en font l'appanage & dont elle « étoit en poffeffion en France. François-Marie Renaud d'Avène, Seigneur des Méloizes, ayeul du « fuppliant, le premier que fon fervice ait conduit dans le Canada, étoit originaire du Nivernois où « il tenoit un rang diftingué par fa naiffance, par fes poffeffions & par fes alliances,. . . . . .

. . . .

. . . . . . « le fuppliant a, par contrat du 5 Janvier 1767, époufé Demoifelle Agathe-Louife de « Fresnoy (*a*), d'une très ancienne maifon du Beauvoifis, qui a fourni plufieurs Chevaliers de « l'Ordre de Malthe, & dont un a été Grand-Prieur de Champagne. Le Marquis de Frefnoy avait « pour mère Dame Alexandrine de Coligny, fille du dernier de ce nom & fœur de la Marquife de « Nefle. Ce mariage a ajouté de très grandes alliances à celles qu'avoit déjà le fuppliant. Néanmoins, « le long féjour que fa famille a fait en Canada où fon ayeul a paffé fort jeune & où, probablement, « il a emporté avec lui les titres antérieurs de fa famille; la mort d'un frère qu'il avoit laiffé au « fervice en France & qui a fuivi de près fon paffage en Canada & les longues minorités de fes « enfants & de fes petits-enfants, tous nés dans ce païs, les ont fouftraits aux recherches de Nobleffe « qui ont été ordonnées en France & au jugement de maintenue qui en auroit été la fuite. . . .

. . . . . . Vu la dite requête. . . . .

. . . . . . Vu auffi les mémoires & certificats du Sieur Chérin, Généalogifte des Ordres de Sa Ma- « jefté, portant que les titres produits par ledit Sieur Renaud d'Avène des Méloizes font pour la « plupart originaux ou des expéditions en bonne forme; qu'ils prouvent une extraction noble de- « puis cent dix-huit ans, fans veftiges de roture antérieure ni trouble de nobleffe pendant ce « nombre d'années. Oui le rapport, le Roi étant en fon Confeil a reconnu, tenu & réputé, reconnoit, « tient & répute ledit Sieur Nicolas Renaud d'Avène, Sieur des Méloizes, pour Noble d'extraction, « comme defcendant & iffu d'Edme ou Amé Renaud d'Avène, Seigneur des Méloizes, de Berges & « autres lieux, de la paroiffe de Lormes, en Nivernois, & d'Adrienne de Montsaulnin, fon époufe. « Veut en conféquence & ordonne Sa Majefté que le dit Sieur Nicolas Renaud d'Avène foit regardé « comme tel, tant en jugement que dehors. . . . . . . Ordonne à cet effet Sa Majefté que le dit « Sieur Nicolas Renaud d'Avène foit infcrit, fi fait n'a été, au Catalogue des Nobles, conformément « aux règlement & arrêt des 22 Mars 1666 & 26 Février 1697. Fait au Confeil d'État du Roy, Sa « Majefté y étant, tenu à Verfailles le deuxième d'Avril mil fept cent quatre vingt cinq.

Le Maréchal de Castries.

2° Brevet d'enregistrement d'armoiries.

« Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, Chevalier, Juge d'Armes de la Nobleffe de France, &c.

« Sur ce qui nous a été expofé. . . . .

« Vu en original l'arrêt au Confeil d'État du Roi du 2 Avril de la préfente année 1785, par lequel,

(*a*) Agathe de Fresnoy apporta en outre à la famille des Méloizes le titre de Marquis de Frefnoy conféré à Henri de Frefnoy, fon aïeul, par Lettres patentes du mois d'Août 1652, enregiftrées au Parlement le 12 Octobre fuivant, & dont, par une rare dérogation aux règles établies, la jouiffance avait été étendue à la defcendance féminine : « ayant efgard, eft-il dit dans les Lettres patentes, aux grands & recommandables fervices que noftre cher & bien amé Henry de Frefnoy, Sieur de Neuilly, nous a rendus & à ceux que fes père & ayeul ont cy devant faicts à nos prédéceffeurs Roys en plufieurs & diverfes occafions, & défirant iceux aucunement reconnoiftre....... A ces caufes & autres bonnes & grandes confidérations à ce nous mouvans, Nous avons, de grâce fpéciale, plaine puiffance & authorité royalle, les dittes terres & feigneuries de Frefnoy, Bornel, Cailloit, Lefplefiers, Baillon, Plantoignon & autres fiefs dudit de Frefnoy....... joint, uni & incorporé..... en une feule & mefme feigneurie que Nous avons créée & érigée & eflevée... en tiltre, dignité & prééminance de marquifat foubz le nom de Frefnoy, pour en jouir & ufer par ledit Sieur de Frefnoy, fes hoirs, fucceffeurs & ayans caufes mafles & *femelles*, plainement, paifiblement & perpétuellement... permettant audit Sieur de Frefnoy, fes fucceffeurs & ayant caufes mafles & femelles, de porter fur leurs armoieries & blafons les marques & tiltre de Marquis..... fy donnons en mandement à nos amez & féaux Confeillers..... que ces préfentes ils faffent lire, publier & regiftrer & que du contenu en icelles jouir & ufer plainement, paifiblement & perpétuellement fes hoirs, fucceffeurs & ayans caufes tant mafles que femelles, ceffant & faifant ceffer tous troubles & empefchemens, nonobftant tous règlemens, ordonnances, defclarations & lettres à ce contraires, auxquelles Nous avons defrogé & defrogeons par ces dittes préfentes, car tel eft noftre plaifir..... »

« ſur la Requête préſentée par Nicolas Renaud d'Avène des Méloizes, Chevalier, Seigneur de « Freſnoy & de Saint-Juſt, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, ancien Capitaine « des troupes détachées de la marine en Canada, dans laquelle requête ſont rapportés les ſervices « & les différentes alliances de ſa famille, Sa Majeſté le reconnoit pour Noble d'extraction & ordonne « qu'il ſoit inſcrit au Catalogue des Nobles, cet arrêt ſigné : le Maréchal de Caſtries. Nous, en vertu « du pouvoir à nous attribué par l'Arrêt du Conſeil du 9 Mars 1706, en notre qualité de Juge « d'armes de la Nobleſſe de France, qui nous donne l'inſpection & ordonnance ſur le port des ar- « moiries, faiſant droit à la réquiſition du dit Nicolas Renaud d'Avène des Méloizes, avons enre- « giſtré en notre dépôt de Nobleſſe les armoiries de ſa famille telles qu'il nous a dit qu'elle les porte « depuis un temps immémorial, ſavoir : *un Écu d'Azur à un Chevron d'Or, accompagné en chef « de deux Quintefeuilles d'Argent & en pointe d'une Fourmi de même.* Le dit Écu timbré d'un « Caſque de front orné de ſes lambrequins d'Or, d'Azur & d'Argent.......................... « .... à Paris, le mercredi premier jour du mois de Juin de l'an mil ſept cent « quatre vingt cinq.

d'Hozier-de-Sérigny

« Par Monſieur le Juge d'Armes
de la Nobleſſe de France
« Duplessis. »

Nicolas Renaud d'Avène des Méloizes fut repréſentant de l'ordre de la Nobleſſe pour l'arrondiſſement de Beaumont à l'Aſſemblée provinciale de l'Iſle de France en 1787. Il mourut le 11 Septembre 1803. De ſon mariage, contracté le 5 Janvier 1767, avec Agathe-Louiſe de Fresnoy, naquirent :

1. Marie-Nicolas, qui ſuit.
2. Louise-Émilie, mariée à Paul-Philippe-Antoine de Menjot.
3. Rosalie-Charlotte-Antoinette, née le 27 Août 1779, mariée à Pierre-Louis-François, Marquis d'Aux.

V. DEGRÉ.

Marie-Nicolas Renaud d'Avène des Méloizes, Marquis de Freſnoy, né le 4 Octobre 1768, mort le 8 Mai 1841, Chevalier de Saint-Louis, Adjudant-major au régiment de Bourbonnais, Mouſquetaire du Roi, brigade de Vergennes. Il épouſa, le 29 Novembre 1802, Aimée de Dufort de Cheverny, fille de Bernard-Marie de Dufort, Comte de Cheverny, Capitaine au régiment de Bourbon-dragons, Gouverneur de la ville de Romorantin. De cette alliance :

1. Eugène, qui ſuit.
2. Charles-Louis-Ernest Renaud d'Avène des Méloizes, Comte de Freſnoy, né le 11 Mai 1810, décédé le 20 Janvier 1886, Chevalier de la Légion d'honneur, Directeur des Contributions directes, marié à Demoiſelle Anne O'Kennedy. D'où :
   - I. Albert-Eugène-Maxime, reporté à la fin de cette notice.
   - II. Gabrielle-Aimée-Zéphirine.
3. Maxime Renaud d'Avène des Méloizes, Vicomte de Freſnoy, né le 26 Novembre 1812, décédé le 8 Décembre 1887, Grand Officier de la Légion d'honneur, ancien Miniſtre plénipotentiaire, marié à Demoiſelle Clémence Poupillier, d'où trois filles.

4. Henri, né le 26 Mars 1821, Officier de la Légion d'honneur, Colonel du 3e Spahis, mort célibataire le 24 Juillet 1875.
5. Edme-Gabrielle, née le 12 Octobre 1803, mariée au Vicomte Menjot de Champfleur.
6. Zephirine, née le 7 Octobre 1807, mariée au Marquis de Crèvecœur.
7. Félicie, née le 10 Mars 1815, mariée au Comte de la Bonninière de Beaumont.

VI. DEGRÉ.

Eugène Renaud d'Avène des Méloizes, Marquis de Fresnoy, né le 12 Fructidor An XIII (30 Août 1805), décédé le 31 Janvier 1890, ancien Confervateur des forêts, Officier de la Légion d'honneur, marié, le 11 Juillet 1834, à Demoifelle Pauline-Nancy Thabaud de Linetière. De cette union font iffus :

1. Aimée-Zéphirine-Louise-Élisabeth-Jeanne, née le 22 Septembre 1838.
2. Marie-Henriette, née le 29 Février 1844, mariée à fon coufin germain, qui fuit.

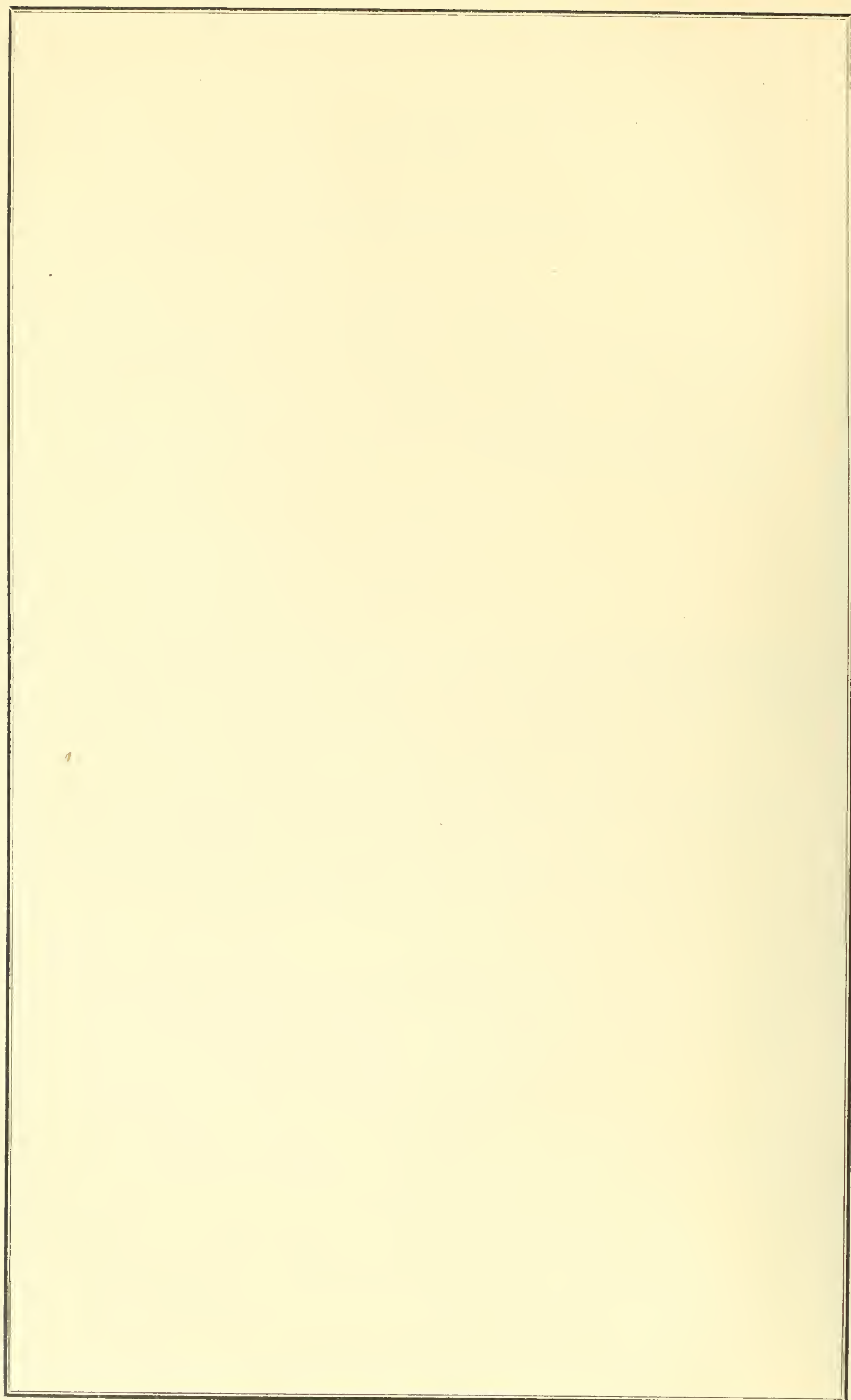


VII. DEGRÉ.

Albert-Eugène-Maxime Renaud d'Avène des Méloizes, Marquis de Fresnoy, chef actuel de la famille, Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, né le 19 Septembre 1839, marié, le 20 Février 1865, à Marie-Henriette des Méloizes, fa coufine germaine. De ce mariage :

1. Marie-Henri, né le 16 Janvier 1866, marié, le 31 Mai 1894, à Marie-Eftelle-Alix Carra de Vaux, d'où deux filles.
2. Marie-Georges, né le 29 Mai 1867, Capitaine d'infanterie, marié, le 20 Février 1892, à Jeanne-Marie-Élifabeth d'Aubert de Resie, d'où cinq filles.
3. Marie-Jean, né le 18 Avril 1869, Lieutenant de cavalerie, marié, le 11 Avril 1901, à Marcelle-Marie-Émilie-Jeanne de Madre, d'où une fille.
4. Marie-Joseph-Louis, né le 23 Septembre 1878, Docteur en droit, Officier de réferve.

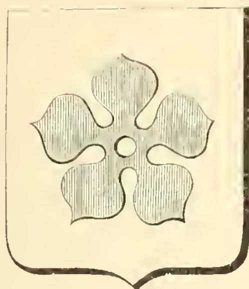
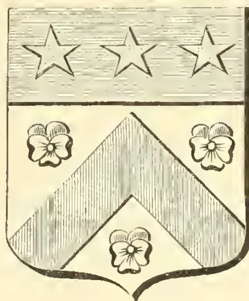
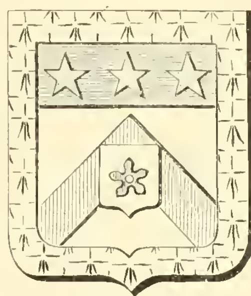




DE RENOUARD,

Comtes de Villayer, Marquis de Sainte-Croix, Vicomtes de Boisherpin.

BRETAGNE, ORLÉANAIS, NORMANDIE, BOURGOGNE, FRANCHE-COMTÉ.

ARMES ANCIENNES :

BRANCHE DE VILLAYER.

D'Argent à la Quintefeuille de Gueules (a).

BRANCHE DE LA TOUANNE.

D'Argent au Chevron de Gueules accompagné de 3 Pensées au naturel; au Chef d'Azur chargé de 3 Étoiles d'Or (b).

ARMES ACTUELLES :

D'Argent au Chevron de Gueules; au Chef d'Azur chargé de 3 Étoiles d'Or; à la Bordure d'Hermines; & en abyme DE RENOUARD ancien, *qui est : d'Argent à la Quintefeuille de Gueules* (c).

La famille de Renouard (ou Regnouard), selon la plupart des Généalogistes, est originaire de Gascogne. Elle vint s'établir en Bretagne dans les premières années du XV[e] siècle & se divisa un peu plus tard en deux branches : celle des Seigneurs de Villayer, restée en Bretagne, qui s'éteignit en 1738 dans la personne d'ANGÉLIQUE de Renouard, & celle des Seigneurs de la Motte-Bacon & de la Touanne, dont les Membres vécurent d'abord dans l'Isle de France & plus tard en Bourgogne, qui s'est continuée jusqu'à nos jours.

On trouve dans l'histoire plusieurs personnages portant le nom de Renouard : l'un est cité, dans la Réformation de Bretagne de 1426 & 1427 : » puissant de corps & de biens, fréquente la guerre »; l'autre est cité par Brantôme au nombre des Capitaines français qui se sont le plus distingués dans les guerres d'Italie sous le Maréchal de Brissac. Ces personnages sont habituellement considérés comme faisant partie de la famille; quelques lignes d'une généalogie ancienne où ils figurent, nous prouvent que l'on possédait autrefois des papiers importants qui les concernaient (*d*), malheureusement ces papiers ont été perdus comme tant d'autres, &, faute de renseignements suffisants, nous ne pouvons leur assigner une place déterminée dans la généalogie que nous donnons ici.

Il est difficile de fixer d'une manière précise la date de la séparation des deux

(*a*) Ces armes sont enregistrées dans l'Armorial général de d'Hozier de 1696 & se trouvent dans le registre de Réformation de Bretagne.

(*b*) Elles sont enregistrées dans l'Armorial de 1696 & se trouvent dans la liste des Conseillers au Parlement de Paris.

(*c*) La famille les porte depuis l'extinction en 1738 de la branche aînée de Bretagne.

(*d*) Ces documents seront cités à leur place.

branches, mais il exifte encore des pièces importantes & authentiques qui prouvent leur parenté, & la plus férieufe eft la Lettre patente qui accorde à Claude-François-Philogène de Renouard, en 1749, l'érection de fa terre de Fertans (en Bourgogne) en Comté de Villayer, pour relever le nom & le titre qui étaient dans fa famille depuis 1655 & qui étaient alors éteints par l'extinction des Renouard de Bretagne.



BRANCHE DE VILLAYER,

EN BRETAGNE.

Anciens Seigneurs de Longlée, de Villayer, d'Auteuil, de Drouges, de Gèvres, de Procé, de Couvran, &c.

PREMIER DEGRÉ.

Guy Renouard, Seigneur de Longlée, Notaire & Secrétaire du Roi en la Chancellerie de Bretagne en 1576. On ignore fon alliance.

Il eut pour fils Guy II, qui fuit.

II. DEGRÉ.

Guy II de Renouard, Seigneur de Longlée, fut d'abord Notaire & Secrétaire du Roi en la Chancellerie de Bretagne, puis Confeiller Maître ordinaire de la Chambre des Comptes de Nantes par provifions du 14 Juin 1586. Il obtint du Roi Henri IV des Lettres patentes, en forme de déclarations, données à Fontainebleau le 8 Juin 1607, enregiftrées à la Chambre des Comptes de Nantes le 12 Novembre de la même année, qui, pour enlever tout doute fur fa nobleffe & celle de fes ancêtres, lui donnent pour lui & fa defcendance l'autorifation de faire précéder fon nom de la particule *de*. Cette faveur lui fut accordée « par la recommandation des grands & notables fervices que notre amé & féal Guy Renouard, Sieur de Longlée, à préfent l'un de nos anciens Confeillers & Maîtres ordinaires en notre Chambre des comptes de Bretagne, & auparavant Notaire & Secrétaire en noftre Chancellerie dudict pays, & défunct noftre amé & féal Guy Renouard, fon père, &c., &c. (*a*) »

Guy de Renouard époufa, par contrat du 28 Mai 1602, Marguerite de Becdelièvre, fille de Meffire François de Becdelièvre, Seigneur du Bouëxic, Confeiller au Parlement de Bretagne, & de Dame Françoife du Chastellier.

De ce mariage font iffus :

1. Jean-Jacques de Renouard, qui fuit.
2. César de Renouard, Seigneur de Drouges, Confeiller Maiftre ordinaire de la Chambre des Comptes de Bretagne par provifions du 7 Janvier 1633, enregiftrées le 10 Février, Tréforier général des États en 1653, Maître des Comptes honoraire en 1668. Il comparaît au mariage de Meffire Mathieu Renouard

(*a*) La copie de cette Lettre patente exifte entre les mains de la famille.

de la Touanne (*a*), le 5 Février 1647, & eſt cité au contrat comme couſin paternel du marié. Il vivait encore au moment de la Réformation de Bretagne en 1668, fut maintenu dans ſa nobleſſe par Arreſt du 21 Mars 1669 (M. des Cartes, Rapporteur) & mourut ſans poſtérité.

3. René de Renouard, qui fut Conſeiller au Parlement de Metz & mourut ſans poſtérité.
4. Marguerite de Renouard, mariée, par contrat du 5 Mai 1619, à Meſſire Paul Hay, Seigneur du Chaſtelet, Conſeiller au Parlement de Bretagne & plus tard Premier Préſident au Parlement de Chambéry, fils aîné de Meſſire Daniel Hay, Écuyer, Seigneur de la Motte, Capitaine des ville & château de Laval, & de Dame Gillette de Sellineux.
5. Françoise de Renouard, mariée à Meſſire Touſſaint des Nos, fils aîné de Meſſire Charles des Nos, Seigneur de la Villethebault, & de Dame Jeanne du Beyzit. Elle mourut ſans enfants. Son mari épouſa, en ſecondes noces, Demoiſelle Jeanne de la Piquelaye, Vicomteſſe du Cheſnaye, & mourut lui-même ſans enfants de cette nouvelle union.

III. DEGRÉ.

Jean-Jacques de Renouard, Seigneur & Comte de Villayer, né le 24 Mai 1607, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Maître des requêtes ordinaire de ſon hôtel, l'un des 40 de l'Académie françaiſe en 1659 (*b*), obtint, par Lettres patentes du Roi données à Paris au mois de Janvier 1655 & par autres Lettres de ſurrannation données le 4 Juillet 1680, enregiſtrées le 31 Janvier 1681, la réunion & l'érection en Comté, ſous le nom de Villayer, des fiefs de Villayer, Matignon, Leſgren, &c., qu'il poſſédait près de la Guerche avec droit de haute, baſſe & moyenne juſtice. On le voit, comme ſon frère, cité en qualité de couſin paternel au contrat de mariage de Meſſire Mathieu Renouard de la Touanne, le 5 Février 1647. Il mourut Doyen du Conſeil d'État le 5 Mars 1691, léguant par ſon teſtament 30,000 livres à l'Hôtel-Dieu, 20,000 livres à l'Hôpital général de Paris & 20,000 livres à ſa paroiſſe. Ce teſtament fut conteſté & confirmé par arrêt du Parlement de Paris du 8 Mars 1694.

De ſon mariage avec Demoiſelle Marthe de Neufbourg, d'une famille originaire de Normandie, ſont iſſus :

1. Jean-Jacques II de Renouard, qui ſuit.
2. Anne de Renouard, mariée à Meſſire Claude de Freslon, Chevalier, Seigneur de la Freſlonnière & de la Touche-Trebry, Conſeiller au Parlement de Rennes en 1660, fils de Meſſire Gabriel de Freslon, Préſident à mortier au même Parlement, & de Dame Marie de Francheville.

IV. DEGRÉ.

Jean-Jacques II de Renouard, Chevalier, Seigneur de Drouges, de Couvran, &c. Comte de Villayer, Conſeiller au Parlement de Bretagne par proviſions du 9 Janvier 1660, fut maintenu dans ſa nobleſſe & confirmé dans la qualité de Chevalier par arrêt du 15 Décembre 1668 (M. des Cartes, Rapporteur). Il mourut le 13 Février 1692, & fut inhumé à la chapelle Saint-Charles, dans l'égliſe des Cordeliers à Rennes.

De ſon mariage avec Demoiſelle Lucrèce Chapel, Dame de Procé, il laiſſa un fils poſthume, qui ſuit :

(*a*) Ce contrat eſt entre les mains de la famille.
(*b*) René Kerviler. *La Bretagne à l'Académie françaiſe au* XVIIe *ſiècle.*

V. DEGRÉ.

Angélique-François de Renouard, né le 16 Juillet 1692, Seigneur de Drouges, Pont de Gèvres, Procé, Auteuil, Millemont, &c., Comte de Villayer, fut Page du Roi Louis XIV en 1705, Confeiller au Parlement de Paris en 1716, Maitre des requêtes en 1719. Il époufa, par contrat du 26 Janvier 1734, Demoifelle Claude-Angélique de Marescot, veuve de Meffire Adrien de Beaussan, & fille de Meffire Gilles-Michel de Marescot, Seigneur de Thoiry, Meftre de camp de cavalerie, & de Dame Angélique de Pougny.

Il n'eut de cette union qu'une feule fille, Angélique-Françoise de Renouard, Comteffe de Villayer, qui époufa N... de Rosmadec; c'eft ainfi que tous les biens & titres des Renouard pafférent à cette Maifon.



BRANCHE DE LA TOUANNE.

Anciens Seigneurs de la Motte-Bacon, la Touanne, Vileneuve, la Motte, la Renardière, Chevelle, &c., en Orléanais; *de Mézières*, en Normandie; *de Liffy, Boifgauthier, Fleury, Sermoife, Sainte-Croix*, dans l'Ile de France, en Bresse & en Bourgogne; *de Fertans, Amancey, Malans, Déferrillers, Amondans, &c.*, en Franche-Comté.

PREMIER DEGRÉ.

Jean Renouard, Écuyer, Confeiller, Notaire & Secrétaire du Roi, Maifon & Couronne de France, en 1490, cité dans un Jugement du 14 Août 1559. On ignore fon alliance & on le croit père de Guy-Michel Renouard, cité par Brantôme, mais on n'a de renfeignements très exacts que fur fes petits-fils :

1. Jean II Renouard, qui fuit.
2. Michel Renouard, cité & qualifié Noble Homme dans un acte fait en juftice le 4 Septembre 1586. Il comparaît dans l'acte de tutelle de fes neveux Denis & Catherine. Il fut reçu Confeiller, Notaire & Secrétaire du Roi le 26 Mars 1596 & réfigna fa charge le 29 Mars 1599.

III. DEGRÉ.

Jean II Renouard, Écuyer, petit-fils de Jean Ier, Confeiller, Notaire & Secrétaire du Roi le 19 Octobre 1577. La qualité d'Écuyer lui ayant été conteftée par Meffire Nicolas de Torges, Aumonier du Duc d'Anjou, un arrêt du Grand Confeil, rendu le 14 Août 1559, le confirma en cette qualité & condamna le Seigneur de Torges aux dépens (a).

Il eut pour femme Catherine de Heere, fille de Meffire Noël de Heere & de Dame Catherine de Miraulmont, réfigna fa charge le 19 Août 1586 & mourut après fa femme, le 28 du même mois, laiffant deux enfants mineurs :

Denis, qui fuit, & Catherine, mariée à Meffire Claude d'Estourneaux.

(a) Cet arrêt & fa traduction font entre les mains de la famille.

IV. DEGRÉ.

Denis Renouard, Écuyer, Conſeiller & Secrétaire du Roi, Commiſſaire général ordinaire des guerres, puis Gouverneur de la ville de Meung-ſur-Loire, épouſa, par contrat, à Paris, le 30 Août 1618, Demoiſelle Madeleine Chevallier.

De ce mariage ſont iſſus :

1. Jean-Gabriel Renouard, Écuyer, reçu Conſeiller, Notaire & Secrétaire du Roi le 10 Juillet 1652, obtint des Lettres d'honneur le 17 Juillet 1672 & réſigna ſa charge le 12 Septembre 1672. Il épouſa Françoiſe Barentin & mourut ſans poſtérité.
2. Mathieu Renouard, qui ſuit.
3. François-Artaud, Écuyer, Capitaine aux Gardes françaiſes, tué au ſiège de Candie (1669), ſans alliance.
4. Denise-Emilie, mariée à Meſſire François le Clerc, Seigneur de Leſſeville.

V. DEGRÉ.

Mathieu Renouard, Écuyer, Seigneur de la Touanne avec droit de haute, baſſe & moyenne juſtice, ſuivant un aveu & dénombrement du 3 Juin 1680, Conſeiller Secrétaire du Roi le 12 Juillet 1649, réſigna ſa charge en faveur de ſon fils le 7 Juillet 1670. Il épouſa, à Paris, par contrat du 5 Février 1647, Geneviève Carpentier, fille de Meſſire Claude Carpentier, Seigneur de Liſſy, Gentilhomme ordinaire de *Monſieur,* frère unique du Roy, & de Dame Madeleine Gallien de Janville. Parmi les parents qui ſignent au contrat nous voyons Jean-Jacques de Renouard, Comte de Villayer, & Céſar de Renouard, Seigneur de Drouges, qui comparaiſſent comme couſins paternels de Mathieu Renouard de la Touanne.

De ce mariage ſont iſſus :

1. Charles Renouard, qui ſuit.
2. Françoise Renouard, mariée à Meſſire Jean de Sauvion, Écuyer.
3. Marie Renouard, mariée à Jacques Cordier, Seigneur de Launay.

VI. DEGRÉ.

Charles Renouard, Chevalier, Seigneur de la Touanne, &c., reçu Conſeiller du Roi par réſignation de ſon père le 7 Juillet 1670, puis Receveur général des Finances de la Généralité d'Orléans, Tréſorier général de l'Extraordinaire des guerres & cavalerie légère. Il vendit par contrat, à Paris, le 22 Juillet 1684, toutes les ſeigneuries qu'il poſſédait en Orléanais. Il épouſa, par contrat du 16 Mars 1670, Demoiſelle Catherine Roger, veuve de Meſſire François le Bas, fille de Noble Homme Meſſire Pierre Roger & de Dame Catherine Charlier.

De ce mariage eſt né un fils unique : Charles-François Renouard, qui ſuit.

VII. DEGRÉ.

Charles-François Renouard, né le 15 Octobre 1672, Seigneur de Mézières, en Normandie, obtint en 1692 des Lettres de diſpenſe d'âge qui lui permirent de ſe faire nommer à 20 ans Conſeiller au Parlement de Paris; puis Commiſſaire aux requêtes du Palais en 1693, enfin en 1709 Grand Bailli d'épée de la ville & bailliage de Dreux, en Normandie, office héréditaire.

Il donna ſa démiſſion du Parlement en faveur de ſon fils en 1714, reçut des Lettres d'honneur & de vétérance en 1715, & fut maintenu Conſeiller honoraire.

Il acheta par contrat en 1719 la terre & feigneurie de Fleury, entre Auxerre & Joigny, & fut reçu à foy & hommage le 29 Mars 1719.

Il époufa, par contrat fait à Verfailles le 20 Juin 1690, en préfence & avec approbation du Roi & de la famille royale, Marie-Thérèfe Bosc, fille de Meffire Claude Bosc, Chevalier, Seigneur d'Ivry-fur-Seine, Procureur général de la Cour des Aides, & de Dame Catherine-Marie Jasques de Vitry.

Il mourut à Paris le 20 Septembre 1755, laiffant deux enfants :

1. Charles-Claude Renouard, Chevalier, &c., Confeiller au Parlement de Paris, en 1714, Préfident de la Cour des Aides, Gouverneur de la ville de Melun, marié, par contrat du 30 Juin 1715, avec Catherine-Françoife le Bas du Plessis, fille de Meffire François le Bas, Seigneur du Pleffis.
2. Claude-François-Philogène, qui fuit.

VIII. DEGRÉ.

Claude-François-Philogène de Renouard, Chevalier, Comte de Villayer, Marquis de Sainte-Croix, Vicomte de Boisherpin, obtint, le 20 Décembre 1748, la charge de Grand-Maître Enquêteur & Général réformateur des Eaux & Forêts de France au département & duché de Bourgogne; réfigna fa charge en 1759, fut nommé Lieutenant de Roi pour le grand bailliage d'amont en Franche-Comté en 1769.

Par Lettres patentes données à Verfailles au mois d'Août 1749, il obtint la réunion & l'érection en Comté, fous le nom de Villayer, des fiefs de Fertans, Amancey, Malans, &c., fitués dans le bailliage de Befançon & qu'il avait acquis en 1737. « Cette faveur lui fut accordée en confidération des fervices rendus par fes ancêtres & pour *relever* le nom & le titre qui étaient dans fa famille depuis 1655, attendu que par le décès du Sieur de Renouard de Villayer, fon parent, le titre de Comte fe trouvait éteint pour la terre que poffédait en Bretagne le dit Villayer. »

Ce fut à cette époque que Claude-François, fe trouvant, par l'extinction de la branche de Bretagne, le feul repréfentant de la famille, modifia fes armes en y ajoutant l'écu d'*Argent à la Quintefeuille de Gueules*, en abyme.

Il fut convoqué pour affifter avec voix délibérative dans la chambre de MM[rs] de la Nobleffe aux États de la province de Bourgogne le 15 Novembre 1760, réunis à Autun le 21 Novembre 1763, & à Dijon le 16 Juillet 1766.

Il acheta, le 11 Août 1759, la terre & feigneurie de Sainte-Croix, qui furent érigées en Marquifat en fa faveur par Lettres patentes données à Verfailles au mois de Mai 1764.

Claude-François fe maria deux fois : 1° par contrat du 10 Juin 1719, avec Demoifelle Geneviève-Pélafgie Baudoin, fille de Meffire Hugues Baudoin, Seigneur de Chamoult, Chevalier, Meftre de camp de cavalerie légère, & de Michelle-Perrine Pépin de Boisherpin.

De ce mariage font iffus :

1. Charles-François-Éléonore de Renouard, Comte de Villayer, né à Saint-Malo le 6 Avril 1726, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine de cavalerie au régiment de Meftre de camp général, Lieutenant-Colonel de ce même régiment par brevet du 18 Septembre 1760, Lieutenant-Colonel du régiment de Royal-Cravatte (cavalerie) par brevet du 28 Avril 1763. Il fit avec diftinction les campagnes de Bohême, de Bavière & de Flandres, & mourut fans alliance au mois de Mai 1764.
2. Adelaide-Françoise-Pélasgie de Renouard, Religieufe profeffe de l'Ordre de Cîteaux au monaftère d'Orgelet.

3. Charlotte-Adélaide-Félicité de Renouard, nommée, par brevet du 20 Octobre 1787, Coadjutrice de l'abbaye de Battant, avec future fucceffion. Elle prit poffeffion le 17 Février 1788, avec le cérémonial accoutumé (a).
4. Armand-Frédéric-Amédée de Renouard, né le 26 Janvier 1734, Chanoine régulier de l'Ordre des Prémontrés de Corneux.
5. Élisabeth de Renouard, née le 18 Novembre 1735, Chanoineffe du Chapitre royal de Montigny le 19 Novembre 1753, fur preuves vérifiées remontant fa nobleffe jufqu'au VII[e] ayeul, fut mariée, à Befançon, par contrat du 5 Mars 1757, à Meffire Claude-Alexandre de Tricornot du Tremblay, Enfeigne au régiment du Roi (infanterie), fils de Meffire Claude-Alexandre de Tricornot, Chevalier, Baron du Tremblay, Lieutenant général d'épée au bailliage & fiège préfidial de Gray, & de Dame Claude Petit de Saint-Jullien.

Geneviève de Chamoult mourut en 1736. Claude-François-Philogène de Renouard époufa en deuxièmes noces, en 1738, par contrat fait au château de Boisherpin, bailliage d'Étampes, Perrine-Madeleine Pepin, fille unique de Meffire Pierre Pepin, Chevalier, Vicomte de Boisherpin, Capitaine des vaiffeaux du Roi, & de Dame Anne-Françoife Bodin de Saint-Valbert. De ce fecond mariage font iffus :

1. Charlotte-Françoise-Dorothée de Renouard, née le 23 Juin 1740, mariée, à Befançon, par contrat du 10 Octobre 1762, à Meffire Catherin-Jofeph Mairot, Écuyer, Capitaine de cavalerie au régiment de Meftre de camp général, Chevalier de Saint-Louis.
2. Victoire-Pélasgie de Renouard, née le 27 Septembre 1742, époufa, par contrat fait à Befançon le 3 Juillet 1769, Meffire Marie-Philippe, Comte du Dressier, Chevalier d'honneur au Parlement de Franche-Comté, Chevalier de Saint-Louis, Seigneur de Cramant, &c., fils de Meffire Ch.-Ph.-Ignace, Comte du Dressier, & de Dame Marie-Éléonore d'Andlau.
3. Philibert-Louis-Maurice de Renouard, Marquis de Sainte-Croix, qui continua la poftérité.
4. Charles-Léon-Mériadec de Renouard, Chevalier de Fleury, né le 11 Octobre 1750, Capitaine au régiment de Bourbon (cavalerie), tué à l'armée de Monfeigneur le Prince de Condé le 2 Décembre 1793, fans alliance.
5. Charles-Henry-Casimir de Renouard, dit le Chevalier de Mézières, Capitaine au régiment de Poitou (infanterie), Émigré à l'armée de Monfeigneur le Prince de Condé en 1792, rentré en France en 1815, mourut fans alliance à Befançon en 1837.
6. Ferdinand-François-Marie de Renouard, dit le Chevalier de Renouard, né en 1753, deftiné à l'Ordre de Malte, fut reçu Chevalier de minorité dans la Langue d'Auvergne par bref du Pape délivré à Rome le 7 Novembre 1758 (b). Il entra plus tard au fervice de l'Efpagne où il devint Maréchal de camp, Lieutenant-Colonel au 2[e] régiment des Gardes Royales efpagnoles, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre de Sainte-Hermengilde. Il mourut à Madrid en 1822.

Claude-François-Philogène, Marquis de Sainte-Croix, mourut à Befançon le 10 Mai 1771, & fut inhumé fuivant fa volonté au château de Villayer. Par fon teftament, ouvert à Befançon le 22 Juin 1771, il avait inftitué Philibert-Louis-Maurice, qui fuit, fon légataire univerfel.

(a) Toutes les pièces, brevets, quartiers & preuves font entre les mains de la famille.
(b) Les preuves font aux mains de la famille.

IX. DEGRÉ.

Philibert-Louis-Maurice de Renouard, Comte de Villayer, Marquis de Sainte-Croix, Vicomte de Boisherpin, Chevalier de Saint-Louis par brevet du 30 Avril 1784, troiſième fils & héritier univerſel de Claude-François-Philogène, né le 1er Avril 1746, fut d'abord inſcrit comme Cadet aux Mouſquetaires gris en 1758. Il devint, par brevet du 7 Mai 1760, Cornette au régiment de Meſtre de camp général dans la compagnie de Fleury, commandée par ſon aîné le Comte de Fleury Villayer. Nommé, par brevet du 15 Avril 1784, Major du régiment de la Reine (dragons), enfin, par brevet du 17 Mai 1789, Lieutenant-Colonel du régiment de Royal-Navarre (cavalerie).

Il aſſiſta aux États ordinaires de la province de Bourgogne tenus à Dijon le 8 Mai 1775 & le 26 Juillet 1784.

Il fut reçu, comme ayant droit par ſa naiſſance, à la Chambre de MMrs de la Nobleſſe le 12 Décembre 1788.

Émigré le 6 Mars 1792, il rejoignit l'armée de Monſeigneur le Prince de Condé le 15 Avril. Il fit les campagnes de 1792, 1793, 1794 dans la cavalerie noble, celle de 1795 en qualité de Capitaine en ſecond, & celles de 1796 & 1797, juſqu'au départ de l'armée de Condé pour la Ruſſie, en qualité de Lieutenant-Colonel des Chevaliers de la Couronne.

Il épouſa, ſur une diſpenſe de parenté obtenue en Cour de Rome, & par contrat fait à Amiens le 23 Mars 1772, Anne-Charlotte-Joſéphine d'Agay, fille de Meſſire François-Marie-Bruno, Comte d'Agay, Chevalier, Seigneur de Mutigney, &c., Conſeiller du Roi, Intendant de la province de Picardie, & de Dame Charlotte le Bas du Plessis.

Rentré en France en 1802, il mourut, au château de Sainte-Croix, le 2 Septembre 1803, & fut inhumé dans l'égliſe de Sainte-Croix.

Madame la Marquiſe de Sainte-Croix, née d'Agay, était morte à Paris le 19 Novembre 1802.

De ce mariage ſont iſſus :

1. Carloman-Louis-François-Félix de Renouard, qui ſuit.
2. Armand-Louis-François-Eugène, auteur d'une branche cadette, rapportée plus loin.

X. DEGRÉ.

Carloman-Louis-François-Félix de Renouard, Marquis de Sainte-Croix, Comte de Villayer, Vicomte de Boisherpin, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, né le 13 Février 1773, venait d'entrer au ſervice quand la Révolution éclata.

Émigré en Suiſſe en 1791, avec la Marquiſe de Sainte-Croix, ſa mère, il entra dans l'armée de Condé en 1792 & rejoignit ſon père dans les Chevaliers de la Couronne en 1795.

Rentré en France en 1802, il fit de grands voyages &, à ſon retour, il épouſa, par contrat fait à Paris le 16 Mars 1811, Demoiſelle Marie-Jeanne-Charlotte-Emélie-Polly de Jaham de Hautmont, fille de M. Jean-Baptiſte-Pierre-Marie de Jaham de Hautmont, Aide de camp du Gouverneur général de l'île de la Martinique, & de Dame Marie-Joſéphine Petit de Vievigne.

Le Marquis Félix de Sainte-Croix mourut à Paris en 1840.

De ſon mariage ſont iſſus trois enfants :

1. Louis-Marie-Philibert-Edgard de Renouard, qui fuit.
2. Ernestine de Renouard, née en 1815, mariée à Mr Dunoyer de Segonzac.
3. Eglée de Renouard, née en 1819, mariée à Mr Cosne de Cardanville.

XI. DEGRÉ.

Louis-Marie-Philibert-Edgard de Renouard, Marquis de Sainte-Croix, Comte de Villayer, Vicomte de Boisherpin, repréfentant actuel de la branche aînée, né le 22 Mai 1812, en mer, entra à St-Cyr en 1830, fortit dans l'État-Major, fut enfuite Officier au 13e chaffeurs & au 7e lanciers, quitta le fervice en 1839, s'occupa de fes propriétés à la Martinique, les vendit en 1847, fut nommé Préfet en 1848 & Receveur général des finances en 1857.

Il époufa, par contrat fait à Paris le 22 Mai 1843, Madame Léontine Savary de Rovigo, veuve de Mr de l'Héraule, Lieutenant-Colonel du 3e chaffeurs à cheval, fille de Jean-Marie-René Savary, Duc de Rovigo, & de Charlotte-Félicité de Faudoas-Barbazan. Elle eft décédée à Paris le 3 Avril 1887.

De ce mariage font iffus :

1. Louis-Henri de Renouard, né le 3 Octobre 1844.
2. Louis-François-Roger de Renouard, né le 3 Août 1846, entré à Saint-Cyr en 1865, Officier de cavalerie. Il époufa, le 25 Juin 1878, Marie-Louife de Rougé, fille d'Adrien-Jofeph-Bonabes, Vicomte de Rougé, & de Cécile de Lespinay. Elle eft décédée le 21 Février 1885, laiffant trois filles :
   - I. Cécile, née le 23 Avril 1880.
   - II. Louise, née le 25 Septembre 1881.
   - III. Madeleine, née le 7 Février 1885.



BRANCHE CADETTE

établie en BOURGOGNE.

X. DEGRÉ.

Armand-Louis-François-Eugène de Renouard, Comte de Sainte-Croix, fecond fils de Philibert-Louis-Maurice, né le 29 Mars 1774, rejoignit l'armée de Monfeigneur le Prince de Condé le 21 Janvier 1792. Il fit les campagnes de 1792 à 1794 comme Cavalier Noble, celles de 1795 à 1797 comme Sous-Brigadier dans les Chevaliers de la Couronne, dont fon père était Lieutenant-Colonel, enfin celles de 1797 à 1801 comme Sous-Brigadier au régiment d'Angoulême.

Il fut bleffé le 2 Décembre 1793 au combat de Bertzheim, où Mr le Chevalier de Fleury, fon oncle, fut tué.

Rentré en France en 1802, il fut nommé Chevalier de Saint-Louis, & époufa en 1811 A.-Marie-Caroline Eon de Cely, née en 1791, fille du Marquis de Cely, Lieutenant général des armées du Roi, Grand-Croix de Saint-Louis, Gouverneur de Calais, & de Bathilde-Pauline de Saint-Phalle.

Il mourut au château de Sainte-Croix en 1831.

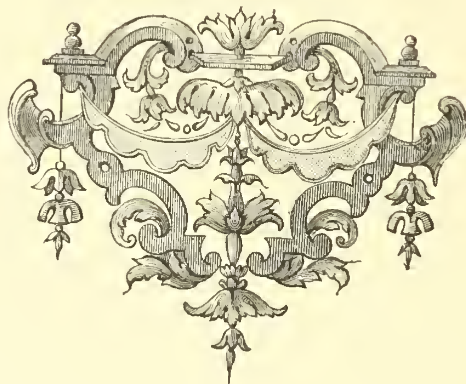
De fon mariage font iffus :

1. Philippe-M.-L.-Jules de Renouard, Comte de Sainte-Croix, né en 1812, marié en 1837 à Charlotte de Toulongeon, fille de René-Alexandre, Comte de Toulongeon, & de Caroline-Françoife-Bernardine Masson d'Esclans. Il mourut au château de Sainte-Croix en Mai 1858, fans laiffer d'enfants. Sa veuve eft décédée en Janvier 1885, à Dôle.
2. Joseph-Paul-Marie-Albert de Renouard, qui fuit.

XI. DEGRÉ.

Joseph-Paul-Marie-Albert de Renouard, Comte de Sainte-Croix, né en 1813, hérita du château de Sainte-Croix après la mort de fon frère. Il époufa en 1840 Mathilde Vaillant de Savoisy. De ce mariage font nées deux filles :

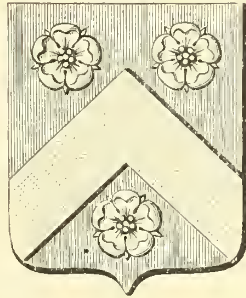
1. Jeanne de Renouard de Sainte Croix, née en 1844, mariée, au mois de Mai 1862, à Étienne le Goux, Marquis de Saint-Seine, fils aîné de Bénigne-Étienne-Jofeph-J.-Philippe le Goux, Marquis de Saint-Seine, & de M.-A.-Angélique Berbis de Rancy; d'où plufieurs enfants.
2. Thérèse de Renouard de Sainte-Croix, née en 1850, époufa en 1871 le Vicomte Albert de Mazenod, & mourut à Cannes le 11 Novembre 1876, laiffant deux filles.



DE REYNAUD,

Comtes de Montlosier, Barons des Roches; anciens Seigneurs de Chandian, de Bastellat, de Lustrac, de Confolent, de Beauregard, des Roches, &c.

EN AUVERGNE.



De Gueules au Chevron d'Or, accompagné de trois Roses d'Argent.

La maison de REYNAUD, originaire d'Auvergne, a possédé un grand nombre de seigneuries dans cette province, entre autres celles de Monts, de Desges, de Grippel, de Chandian, de Beauregard & de Montlosier, qui ont donné leur nom à autant de rameaux différents. Le *Nobiliaire d'Auvergne* de M. Bouillet n'hésite pas à lui attribuer une origine commune avec la famille Reynaud de Cordebœuf de Beauverger, qui a fait ses preuves de cour en 1786. Il donne ensuite un résumé succinct des diverses branches détachées de la souche.

Nous ne reprendrons pas ici la filiation de celles de Monts, de Desges & de Grippel dont d'Hozier a dressé en détail la généalogie (voyez Registre V). Nous nous bornerons à dire pour compléter son travail qu'elles n'étaient plus représentées vers la fin du siècle dernier que par MARC-ANTOINE-SCIPION de Reynaud de Monts, né le 30 Octobre 1738, Page de la Dauphine en 1754, Sous-Inspecteur des Écoles royales militaires en 1783, Maréchal de camp le 9 Mars 1788, dont le fils GALLIEN de Reynaud de Monts, décédé à Clermont-Ferrand en 1843, n'a laissé d'autre enfant que Mme D'ASIE, & dont la nièce JEANNE-PAULINE de Reynaud de Monts, née le 31 Août 1753, décédée le 8 Octobre 1778, avait épousé en 1770 François-Dominique DE REYNAUD DE BLANCHEFORT, chef de la branche des Roches & de Montlosier, dont nous allons retracer la généalogie, dressée sur titres originaux & authentiques, & qui a été complètement négligée par d'Hozier.

PREMIER DEGRÉ.

GUILLAUME, ROBERT & ÉLIE Reynaud, frères, vivaient au milieu du quinzième siècle, lorsque Reynal Reynaud, rapporté par d'Hozier, était le chef de la branche de Monts, dont il formait le IIe degré.

II. DEGRÉ.

PIERRE Reynaud, Écuyer, Seigneur de Chandian, fils d'Élie, qui précède, épousa

Marie DES BORDES, Dame de Roys, de Chandelys, &c., dont il eut MICHEL, qui fuit.

III. DEGRÉ.

MICHEL de Reynaud, Écuyer, Seigneur de Chandian, fit hommage, le 16 Décembre 1520, à Charles, Duc de Bourbon & d'Auvergne. Il époufa Marie AVRILLON DE SAINT GERAND, dont il eut, entre autres enfants : CLAUDE & GUICHARD de Reynaud, auxquels il fit le partage de fes biens par acte du 28 Février 1551. La defcendance de Guichard forma la branche cadette, dite de *Chandian,* maintenue dans fa nobleffe le 23 Juillet 1667 & éteinte au commencement du fiècle dernier. Elle avait confervé les armes de la branche de Monts : *d'Azur au Lion d'Argent, armé, lampaffé & couronné de Gueules.*

IV. DEGRÉ.

CLAUDE de Reynaud, Seigneur de Bartellat, continua la branche aînée & fe maria, le 2 Août 1572, avec Antoinette DE VASSEL DE VILLELUME, dont il eut :

1. ANTOINE de Reynaud, Seigneur de Bartellat, Lieutenant de la compagnie de la Molière, décédé fans poftérité mâle.
2. PIERRE, qui a continué la defcendance.

V. DEGRÉ.

PIERRE de Reynaud, Seigneur de Bartellat, né en 1574, Gendarme de la compagnie d'ordonnance de M. de la Guiche, Gouverneur du Lyonnais, époufa, le 17 Février 1597, Marguerite DE CHALUS, fille de Claude DE CHALUS, Capitaine de gens de pied, & de Madeleine DE SUFFREN, & remariée à Gilbert TREILHE, Seigneur de Vilaine, dont elle était veuve lors du mariage de JEAN de Reynaud, fon fils, qui fuit.

VI. DEGRÉ.

JEAN de Reynaud, Seigneur de Bartellat, convoqué aux ban & arrière-ban pour la compagnie de chevau-légers, le 19 Octobre 1628, nommé Capitaine de cent hommes d'armes le 18 Août 1639, avait époufé, le 28 Janvier 1630, Jeanne DU REGNIER DU CHAMBON, dont il eut un fils unique, qui continue la defcendance. Il fut maintenu dans fa nobleffe, avec Blaife de Reynaud, Seigneur de Chandian, fon coufin, par Henri-Lambert d'Herbigny, Commiffaire à ce départi, le 23 Juillet 1667.

VII. DEGRÉ.

THOMAS de Reynaud, Seigneur de Bartellat & de Luftrac, né en 1632, Capitaine de cent hommes d'armes le 10 Décembre 1651, fervait dans la compagnie de Claude d'Alègre, Sénéchal d'Auvergne, en 1674. Veuf fans enfants mâles de Jeanne DE RECLAINE, il fe remaria, le 20 Août 1668, avec Rofe DE BLANCHEFORT, fille & héritière de Maurice DE BLANCHEFORT, Seigneur de Confolent & de Beauregard, Lieutenant général des armées du Roi, & il eut d'elle, entre autres enfants, JOSEPH, qui a continué la filiation.

VIII. DEGRÉ.

Joseph de Reynaud de Blanchefort, Seigneur de Confolent & de Beauregard, né en 1669, fit acte de foi & hommage au Roi le 23 Juin 1717. Il perdit toutes fes archives dans l'incendie du château de Beauregard, comme le conftate un procès-verbal du 20 Décembre 1716. De fon union avec Françoife Denis, fille d'un Bailli de Rochedagoux, il eut, outre Michel-Amable, qui fuit, un autre fils, tué à la bataille de Fontenoy.

IX. DEGRÉ.

Michel-Amable de Reynaud de Blanchefort, Chevalier, Seigneur de Confolent, des Roches, &c., né le 14 Mai 1712, Lieutenant des milices d'Audigier en 1734, époufa, le 19 Août 1738, Marguerite-Agnès de Rigaud de Malfroy, & mourut le 4 Mars 1769. Il avait eu de fon union fept enfants, dont deux, nommés l'un & l'autre François-Dominique, ont feuls continué la defcendance, en formant chacun une branche à part, comme il fuit.

X. DEGRÉ.

François-Dominique de Reynaud de Blanchefort & de Château-Renaud, l'aîné, Chevalier, Seigneur Baron des Roches, de Beauregard, de Mareuges, &c., né le 18 Septembre 1742, Lieutenant d'infanterie au régiment de Beaujolais, fit hommage au Roi, pour fes terres des Roches & de Beauregard, les 17 & 18 Mai 1770. Il époufa : 1° le 25 Février 1770, Jeanne-Pauline de Reynaud de Monts, un des derniers rejetons de la branche de Monts, dont d'Hozier a donné la généalogie (voyez Reg. V, p. 989); 2° le 23 Juillet 1782, Madeleine-Henriette de Bosredon, dont il n'eut qu'une fille, décédée fans alliance. Du premier lit était iffu, entre autres enfants, Joseph-Dominique, qui continua feul la defcendance.

XI. DEGRÉ.

Joseph-Dominique de Reynaud de Château-Renaud & de Beauregard, Baron des Roches, né en 1772, marié, le 3 Mai 1810, à Marie-Jeanne de Sarrazin, eft décédé le 25 Octobre 1842, laiffant :

1. Jocelyn de Reynaud, mort fans alliance le 25 Août 1845.
2. Marie, qui époufa François de Reynaud, Comte de Montlofier, fon oncle à la mode de Bretagne, chef de la branche qui fuit.



X. DEGRÉ.

François-Dominique de Reynaud, le cadet, Comte de Montlofier, né le 16 Avril 1755, fut Lieutenant d'infanterie en 1779, Député aux États généraux de 1789, Pair de France le 11 Octobre 1832, orateur & publicifte diftingué, & mourut le 9 Décembre 1838. Sa belle carrière a été retracée par tous les biographes. Il époufa,

le 23 Juillet 1782, Jeanne Madeleine DE SERVIÈRES, veuve de Jean-Baptifte DE SERVIÈRES, Capitaine au régiment de Belzunce, & fille de Jacques DE SERVIÈRES & de Claire DES AIX.

XI. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Reynaud, fon fils, Comte de Montlofier, né en 1809, décédé le 16 Septembre 1863, avait époufé, le 20 Septembre 1835, Marie DE REYNAUD, fille du Baron des Roches (voyez plus haut). De cette union eft iffu FRANÇOIS, qui fuit.

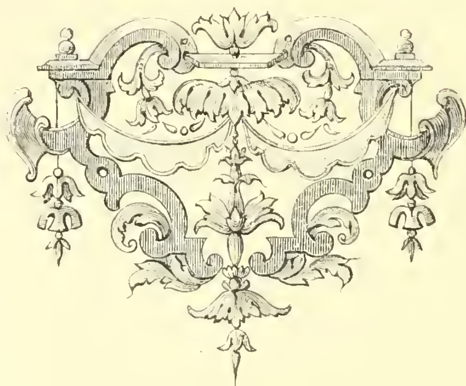
La branche de Montlofier ainfi fondue avec la branche des Roches, a, en raifon de l'alliance de celle-ci avec l'héritière de la maifon de Blanchefort, relevé le nom de cette dernière & en adopta les armes rapportées en tête de cette notice.

XII. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Reynaud, Comte de Montlofier, dernier rejeton mâle de fa maifon, né le 2 Septembre 1836, s'eft marié, le 8 Janvier 1867, avec Marie-Françoife-Jeanne DEMARÇAY, fille du Baron DEMARÇAY, Député des Deux-Sèvres en 1846.

Le Comte de Montlofier eft décédé le 16 Avril 1885. De fon mariage eft iffue :

FRANÇOISE-JOSÉPHINE-MARIE-YVONNE, née le 14 Mars 1868.

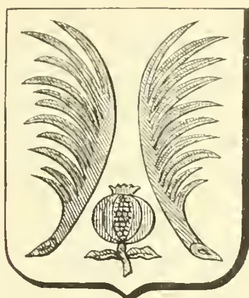


RICHARD DE SOULTRAIT ET DE LISLE,

Anciens Seigneurs de Soultrait, de l'Isle-de-Mars, de Sornay, de Chamvé, de Magny, de Toury-sur-Abron, de Couroux, de Montcouroux, de La Forest, de Retz, des Espoisses, de Rancy, de Villecourt, de Fleury-sur-Loire, de Merlay, de Bussière, de La Motte-Farchat.

Originaires du Comtat-Venaissin.

EN NIVERNAIS ET EN BOURBONNAIS.



D'Argent à deux Palmes de Sinople adossées, accompagnées en pointe d'une Grenade de Gueules, tigée & feuillée de Sinople.

Cette famille est originaire de La Baume-de-Transit (Vaucluse), où, dès la première moitié du XIVe siècle, elle était connue comme Noble. En 1349, elle s'établit à Valréas par suite d'un mariage, & elle se divisa en deux branches qui, au XVe siècle, habitaient les petites villes voisines de Valréas & de Grillon.

L'origine noble & la filiation des Richard sont prouvées par de nombreux actes conservés dans les minutes anciennes des notaires de Valréas, dans les archives de cette ville & de Grillon, & dans celles de la famille, conservées au château de Toury-sur-Abron (Nièvre).

Les registres paroissiaux & les livres consulaires de Grillon donnent les noms de beaucoup de membres de la branche fixée dans cette ville, mais il n'a pas été possible de dresser la généalogie de cette branche, éteinte depuis plus d'un siècle.

La branche de Valréas, seule représentée de nos jours, vint s'établir, en 1648, dans le Nivernais, où elle contracta toujours de bonnes alliances, & où elle posséda des fiefs importants. Elle se divisa elle-même, à la fin du XVIe siècle, en deux rameaux.

PREMIER DEGRÉ.

Noble (*a*) Raymond Richard (*Nobilis Raymondus Richardi*) est nommé, en 1349, dans le contrat de mariage de son fils. Il était mort à cette époque.

II. DEGRÉ.

Noble Raymond Richard s'établit à Valréas après son mariage, contracté dans

(*a*) La qualification de *Noble* appartenait seulement à la Noblesse dans le Comtat-Venaissin (d'Hozier, Reg. Ier, 2e partie, p. 705. — Collection Tissot, t. II, fol. 23, 27 & 94, à la Bibl. de Carpentras. — Pithon-Curt, *Histoire de la Noblesse du Comtat-Venaissin.* — *Nobiliaires de la Provence*, &c.).

cette ville, le 28 Juillet 1349, avec Noble Catherine DALMAS (*a*), fille de Noble Guillaume DALMAS. Il eut pour fils :

III. DEGRÉ.

Noble GUILLAUME Richard, Conful de Valréas en 1398, 1409 & 1414 (*b*), qui eut quatre fils & une fille :

1. PIERRE, qui fuit.
2, 3 & 4. Nobles PONS, GIRARD & ANTOINE Richard, Confeillers de ville de Valréas en 1413, 1429 & 1443 (*c*).
5. Noble POLIE Richard, mariée en 1424 à Noble Pierre GIRAUD D'AYGUEBELLE, tefta en 1453 (*d*).

IV. DEGRÉ.

Noble PIERRE Richard, Conful de Valréas en 1420 (*e*), n'eut de Marie DE ROSSET qu'un fils :

V. DEGRÉ.

Noble ARNAUD Richard, qui occupait, en 1461, la charge de premier Conful de Valréas, que l'on ne pouvait remplir fans être Noble (*f*). Il figura encore dans le Confeil de la ville de 1463 à 1506. Il poffédait aux environs de Valréas les deux granges (maifons de campagne) de Pifcail & de Puygiron, au fujet defquelles il paffa divers actes vers 1500 (*g*). Il tefta le 22 Janvier 1511 (*h*). Il avait époufé Catherine ALRIC, d'où :

1. JEAN, qui fuit.
2. Noble BERNARD Richard, Conful de Valréas & Recteur de l'hôpital de cette ville de 1510 à 1526 (*i*).
3. Noble CLAUDE Richard, Tréforier, puis Conful de la ville de 1483 à 1512 (*j*).
4. Noble PIERRE Richard, Conful de Valréas en 1510 & 1511, appelé, en 1513, aux importantes fonctions de Juge Mage de la ville (*k*).

VI. DEGRÉ.

Noble JEAN Richard, Conful de Valréas en 1479 (*l*), eft nommé avec fon père & fa femme dans un contrat du 14 Janvier 1496 (*m*), & il figure, comme légataire univerfel, dans le teftament de fon père (*n*). On le trouve qualifié Écuyer (*Scutifer*) dans un acte du 26 Septembre 1513, paffé devant le Notaire Drivon Prévoft, par lequel il vendit à Noble Louife de Sainte-Jalle une feigneurie fituée à Avifan,

(*a*) Contrat paffé devant Vincent Ifambert, Notaire à Valréas, aux archives de cette ville.
(*b*) (*c*) Regiftres confulaires aux archives de Valréas, BB. — Minutes du Notaire Balanti. Les minutes des anciens Notaires de Valréas, auxquelles nous renvoyons dans cette généalogie, font confervées & fort bien rangées dans les deux études de la ville.
(*d*) Minutes des Notaires Gay, de Boufquet, Efcoffier & Fabre.
(*e*) Archives de Valréas, BB. — Minutes du Notaire Efcoffier.
(*f*) Archives de Toury. — Minutes Efcoffier.
(*g*) Minutes Drivon Prévoft & Sabateri.
(*h*) Minutes Jean de Boufquet.
(*i*) Minutes Sabateri, Jean de Boufquet & Alazard.
(*j*) Minutes Freminati & Drivon Prévoft.
(*k*) (*l*) Minutes de Boufquet & Drivon Prévoft.
(*m*) Minutes Hitelli.
(*n*) Minutes Prévoft.

composée de plusieurs fiefs (*a*). Il mourut avant 1519, & fut enterré dans le tombeau de sa famille au couvent des Frères Mineurs de Valréas (*b*). Il avait épousé Noble Anette Laugier, qui figure, avec son fils François, dans des actes de 1520 à 1530 (*c*), & qui, morte en 1534, fut enterrée auprès de son mari (*d*). Elle avait eu sept enfants :

1. Noble Guillaume Richard, Trésorier & Consul de Valréas en 1530 & 1544 (*e*), qui épousa Noble Anne Fournier, d'où un fils, Pierre, marié en 1560 à Noble Pierrette Deydier (*f*).
2. François, qui suit.
3. Noble Suzanne Richard, mariée, en premières noces, en 1516, à Noble Germain de Pons (*g*), puis, en secondes noces, en 1522, à Louis Mallavielle (*h*). Elle testa en 1528, 1536 & 1543 (*i*).
4. Noble Marguerite Richard, mariée à Jerôme Guyot, *aliàs* Guyotin. Elle vivait encore en 1574 (*j*).
5. Noble Catherine Richard, fut mariée, en premières noces, en 1530, à Noble Jean Tourton, puis, en secondes noces, en 1543, à Noble Claude Chambaud, & enfin, vers 1555, à Guillaume Vernet (*k*).
6. Noble Françoise Richard, morte sans alliance. Elle institua, par son testament du 31 Juillet 1535 (*l*), où elle est nommée *Nobilis Francisca Richardæ filia defuncti Nobilis Johannis Richardi & Nobilis Annæ Laugier*, son héritière universelle sa sœur Suzanne, & laissa des legs à son frère François & à sa sœur Catherine.
7. Noble Claude Richard, qui entra dans les Ordres sacrés & devint Official de l'Évêque de Vaison (*m*).

VII. DEGRÉ.

Noble François Richard, mentionné dans des actes de 1519, 1520 & 1521, où il est dit fils & héritier universel de Noble Jean Richard (*n*), épousa : 1° par contrat du 16 Janvier 1523 (*o*), Noble Claire de Bousquet, fille de Noble Jean de Bousquet, Notaire à Valréas, & de Noble Gabrielle Borel; 2° vers 1532, Noble Marguerite Bauchon (*p*).

Il testa le 2 Février 1544 (*q*), mais il vécut encore longtemps après. Le 15 Janvier 1550, il acheta une maison à Valréas, par un acte dans lequel il est nommé *Nobilis Franciscus Richardi Scutifer* (*r*); enfin il était Consul de Valréas en 1556.

(*a*) Copie légalisée aux archives de la famille.
(*b*) Minutes D. Prévost.
(*c*) Minutes D. Prévost & Du Chesne (*de Quercu*).
(*d*) Minutes D. Prévost.
(*e*) Minutes Du Chesne.
(*f*) Minutes B. Julien.
(*g*) (*h*) Minutes J. de Bousquet.
(*i*) Minutes J. de Bousquet & Du Chesne.
(*j*) Minutes D. Prévost, Du Chesne, Sabateri & D. Jaubert.
(*k*) Contrats de mariage aux minutes de Jean de Bousquet, Gaspard Prévost & Sabateri.
(*l*) Minutes D. Prévost.
(*m*) Minutes de B. Julien & Imbert, actes de 1555 à 1557.
(*n*) Minutes D. Prévost & Catherin.
(*o*) Minutes D. Prévost.
(*p*) Minutes Julien & de La Pierre (*De Petra*).
(*q*) Minutes J. du Chesne.
(*r*) Archives de Toury, A. 7.

Il eut, de ses deux mariages, plusieurs enfants, dont trois garçons nommés dans son testament :

1. Jean, qui suit.
2 & 3. Nobles Guillaume & François, nommés dans le testament de leur père. François était Archer des Gardes du corps du Roi de France en 1576 (*a*).
4, 5 & 6. Nobles Caroline (*aliàs* Catherine), Annette & Suzanne, nommées dans le testament de leur père, mariées à Noble Arnaud Aymeric, à Noble Étienne Laugier & à Noble Vital Teston (*b*).
7 & 8. Nobles Charline & Isabelle Richard, mariées à Nobles Étienne Dalmas & Jean Chauvin (*c*).
9. Noble Étienne Richard, Fourrier des logis du Roi de France en 1596 (*d*).

VIII. DEGRÉ.

Noble Jean Richard, nommé dans le testament de son père, fut Premier Consul de Valréas en 1579 (*e*). Il fut marié deux fois : 1° à Noble Françoise de Barthelier, d'où un fils & quatre filles; 2° à Noble Charlotte Peyraud, d'où deux filles (*f*) :

1. Jean, qui suit.
2. Noble Catherine Richard, mariée, avant 1587, à Noble Denis Roux (*g*).
3, 4 & 5. Nobles Françoise, Hélène & Gillette Richard, qui ne nous sont connues que par le testament de leur frère (*h*).
6 & 7. Nobles Jeanne & Marie Richard, mariées à Noble Pierre Ripert & au Capitaine Mathieu de Magnat (*i*).

IX. DEGRÉ.

Noble Jean Richard, Écuyer, ainsi qualifié dans l'acte baptistaire de son fils Pierre (*j*), fut le dernier de sa branche qui habitât le Comtat-Venaissin. Nous le voyons figurer dans un acte de 1583 (*k*), puis faire, le 7 Octobre 1620, un testament dans lequel sont nommés ses fils & ses sœurs. Il avait épousé Marie de Barthomier (*l*), d'où quatre enfants :

1 & 2. Nobles Jacques & François Richard, nommés dans le testament de leur père. Ils entrèrent au service de la France & furent tués en Piémont.
3. Pierre, qui suit.
4. Noble Marguerite Richard, mariée à Noble Pons Aimini (*m*).

X. DEGRÉ.

Noble Pierre Richard, Écuyer, Seigneur de l'Isle-de-Mars, de Sornay & de

(*a*) Archives de Toury, A. 8.
(*b*) Minutes Julien & de La Pierre.
(*c*) Minutes Julien & de La Pierre.
(*d*) Archives de Toury, A. 9.
(*e*) Archives de Toury, A. 6.
(*f*) Minutes Cartier. — Archives de Toury.
(*g*) Minutes Julien.
(*h*) Archives de Toury, A. 23.
(*i*) Minutes Cartier & Julien.
(*j*) Archives de Toury, A. 24.
(*k*) Minutes Julien.
(*l*) Archives de Toury, A. 24.
(*m*) Pithon-Curt, *Histoire de la Noblesse du Comtat-Venaissin.*

Chamvé, naquit à Grillon le 27 Février 1608 & fut baptifé le même jour (*a*). Il entra, comme fes frères, au fervice de la France & il devint Capitaine au régiment de Langeron. Il s'établit en Nivernais par fuite de fon mariage contracté, le 27 Juillet 1648, avec Charlotte du Gru du Boys, fille de Jean du Gru du Boys, Écuyer, Seigneur d'Ifonne, & de Marguerite de Saguenay (*b*). Il eut cinq enfants :

1. Jean Richard, Écuyer, né en 1649, qui prit le parti des armes & fut retraité, jeune encore, avant 1687, comme Capitaine au régiment Meftre-de-camp.
2. Marie-Madelaine Richard, née en 1651, morte au berceau.
3. Louise-Marie Richard, née en 1655, mariée : 1° en 1670, à François Gallaix, Écuyer, d'où une fille unique; 2° vers 1695, à Jean Tenon, Chevalier, Seigneur de Fontfay, ancien Capitaine d'infanterie, puis Préfident-Tréforier de France à Bourges.
4. Joseph, qui fuit.
5. Pierre Richard, Écuyer, Seigneur de l'Ifle-de-Mars & de Sornay, marié à Marie-Étiennette Carpentier de Machy, fille d'Étienne Carpentier, Écuyer, Seigneur de Mâchy, & de Marie de Neuchèze. Il eft l'auteur de la branche cadette, naguère repréfentée en Bourbonnais par Antoine-François Richard de Lifle, fils unique de Nicolas-Henri Richard de Lifle, Chevalier de la Légion d'honneur & Membre du Confeil général de l'Allier, marié, le 11 Septembre 1855, à Louife Souchon d'Aubigneu, dont il n'a point laiffé d'enfants, & par MM. Richard-Defaix, fixés dans le Berry.

XI. DEGRÉ.

Joseph Richard de Soultrait, Écuyer, Seigneur de Soultrait, de l'Ifle-de-Mars, de Chamvé & de Magny, né le 25 Mai 1657, époufa, le 12 Septembre 1680, Claude-Jacquette Sallonnier de Nyon, fille de Jean Sallonnier, Écuyer, Seigneur de Nyon & de Soultrait, & de Marie Gascoing, dont il eut :

1. Pierre, qui fuit.
2. Jean-Charles Richard de Soultrait, Écuyer, Capitaine au régiment de Piémont & Chevalier de Saint-Louis. Il époufa Claude-Françoife Pinet de Tabourneau, fille de Jean Pinet, Écuyer, Seigneur de Tabourneau, & de Marie-Madelaine de Cotignon, d'où une fille, nommée Victoire, mariée à Gafpard de Chaussin d'Hurly, Écuyer, Capitaine de cavalerie & Chevalier de Saint-Louis.
3. Joseph Richard de Magny, Écuyer, Seigneur de Magny, Officier au régiment de Piémont, tué à la bataille de Malplaquet, après s'y être vaillamment conduit, comme le prouve un certificat confervé dans les archives de la famille.

4, 5 & 6. Claude-Louis, Marie-Jeanne & Pierrette, morts jeunes.

XII. DEGRÉ.

Pierre Richard de Soultrait, Écuyer, Seigneur de Soultrait, de Chamvé, de Toury-fur-Abron, de Couroux, de Montcouroux, de Villecourt, de Retz, de La Foreft, des Efpoiffes, de Rancy, naquit à Nevers le 30 Mai 1682; il fut Confeiller à la Cour des Comptes de Franche-Comté. Il époufa Marie-Jacquette Le Bour-

(*a*) Extrait légalifé aux archives de la famille.

(*b*) Ce contrat de mariage, comme les actes dont il fera queftion dans la fuite de cette généalogie, exifte en original aux archives de la famille, auxquelles nous croyons inutile de renvoyer à chaque citation.

GOING, fille de Claude-Charles LE BOURGOING, Écuyer, Seigneur de Toury-fur-Abron, & de Marie BERNARD DE TOURY. Il mourut en 1747, ayant eu quatre fils, dont deux moururent au berceau.

1. PIERRE-FRANÇOIS Richard de Soultrait, Écuyer, Seigneur de Toury-fur-Abron, appelé *M. de Toury*, mort en 1786, fans avoir été marié.
2. JEAN-BAPTISTE-CHARLES, qui fuit.

XIII. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE-CHARLES Richard de Soultrait, Écuyer, Seigneur de Soultrait, de Toury-fur-Abron, de Couroux, de Montcouroux, de La Foreft, de Retz, des Efpoiffes, de Fleury-fur-Loire, de La Motte-Farchat, de Buffière, &c., naquit à Nevers le 4 Mars 1732. Il entra, en 1749, dans la première compagnie des Moufquetaires de la Garde du Roi, puis il devint Capitaine au régiment de Fleury-cavalerie, dans lequel il fit la guerre de Sept ans. Quittant le fervice militaire avec la Croix de Saint-Louis, il fut nommé Commiffaire & Infpecteur général des Haras du Roi. Charles Richard de Soultrait fiégea à l'Affemblée de la Nobleffe du bailliage de Saint-Pierre-le-Mouftier en 1789 & il fe fit repréfenter à celle de la Sénéchauffée de Moulins. Il mourut peu de temps après. Il avait époufé, en 1760, Marie-Benoite DE VAUX DE FLEURY, fille de Jean DE VAUX, Écuyer, Seigneur de Fleury, Buffière, &c., & de Jeanne DE BÈZE, dont il eut :

1. JEAN-JACQUES-BENOIT, qui fuit.
2. MARIE-FRANÇOISE-GABRIELLE-AGATHE, mariée à Gabriel VYAU DE BAUDREUIL DE FONTENAY.
3. ANTOINETTE-FRANÇOISE, mariée à Clément DOLLET DE CHASSENET.
4. AGATHE-HENRIETTE, mariée à Augufte DE CHAMPS.

XIV. DEGRÉ.

JEAN-JACQUES-BENOIT Richard de Soultrait, Écuyer, appelé *M. de Fleury*, naquit à Nevers le 15 Janvier 1768. Sous-Lieutenant dans Condé-dragons en 1786, il quitta le fervice en 1792. Il époufa, bientôt après, fa coufine Anne-Françoife DE PRÉVOST DE LA CROIX, Chanôineffe du Chapitre noble de Leigneux, en Forez, fille de Gafpard, Comte DE PRÉVOST DE LA CROIX, & d'Agathe DE VAUX. Il mourut à Montbrifon, en 1829, laiffant deux fils, & il fut enterré à Toury-fur-Abron.

1. GASPARD-ANTOINE-SAMUEL, qui fuit.
2. JOSEPH-ÉTIENNE-ABEL, Garde du corps de la Garde du Roi, marié en 1825 à Anne-Marie-Pauline DE CHAMPFEU, fille de Pierre, Comte DE CHAMPFEU, Chevalier de Saint-Louis, & de Pauline RODIER, d'où trois filles :
   - I. CONSTANCE, mariée à Xavier DE QUIRIELLE.
   - II. ZÉLIE, mariée au Baron DE POTIER.
   - III. CLÉMENTINE, mariée à Charles DE MAURAIGE.

XV. DEGRÉ.

GASPARD-ANTOINE-SAMUEL Richard, Comte de Soultrait (*a*), naquit à Nevers le 3 Juin 1793. Il fortit de l'École militaire, le 20 Novembre 1813, comme Sous-Lieutenant au 4[e] régiment des Tirailleurs de la Garde impériale. Le 22 Janvier de l'année fuivante, il était Capitaine au même régiment, ayant fait d'une manière brillante la

(*a*) Par Bref Pontifical de 1855.

campagne de Saxe. Il fut fucceffivement Chevalier de la Légion d'honneur, Brigadier dans la première compagnie des Moufquetaires, puis Chef de bataillon dans la Garde royale. Il quitta le fervice en 1820 & époufa, cette même année, par contrat figné du Roi & des Princes, Efther-Hyacinthe Outrequin de Saint-Léger, fille d'Alexandre-Philippe-Profper Outrequin de Saint-Léger, Receveur général des finances, & de Hyacinthe de la Rivière du Prédauge. Le Comte de Soultrait eft mort à Lyon en 1858, Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand & Receveur général des finances du département du Rhône. Il a eu cinq enfants :

1. Jacques-Hyacinthe-Georges, qui fuit.
2. Agathe-Alexandrine-Adona, née en 1824, mariée : 1° à Antoine-Marie-Adolphe Brac de la Perrière ; 2° à Alexandre Rocoffort.
3. Joséphine-Marie-Charlotte-Ernestine, née en 1827, mariée à Victor, Vicomte de Matharel, morte en 1848.
4. Hyacinthe-Hippolyte-Alix, née en 1829, mariée à Roger, Vicomte de Thoisy.
5. Auguste-Anne-Sidonie-Lucie, née en 1835, mariée, le 27 Avril 1852, à fon beau-frère le Vicomte de Matharel, morte en 1862.

XVI. DEGRÉ.

Jacques-Hyacinthe-Georges Richard, Comte de Soultrait (*a*), Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Inftruction publique, Chevalier des Ordres de Wafa de Suède, de Saint-Grégoire de Rome & d'Ifabelle-la-Catholique d'Efpagne, né, au château de Toury-fur-Abron (Nièvre), le 27 Juin 1822, a été Membre du Confeil général de la Nièvre & du Confeil général des hofpices de Lyon, Préfident du Confeil de la Caiffe d'épargne de cette dernière ville, puis, jufqu'en 1885, Tréforier-Payeur général du département du Doubs. Il eft mort à Toury en 1888. Il avait époufé, le 10 Septembre 1850, Défirée-Louife-Julie-Anne Le Jeans, fille de Louis-Lazare, Vicomte Le Jeans, Colonel d'État-major, Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Épée de Suède, &c., & d'Anne Malmenaide de Montmillant, petite-nièce & filleule de la feue Reine Défirée de Suède & de Norvège. Il a eu de ce mariage :

1. Gaspard-Anne-Hyacinthe-Désiré-Procule-Roger, qui fuit.
2. Roger-Adon-Hyacinthe-Désiré-Gilbert, né le 6 Septembre 1859, ancien Receveur des finances, Confeiller général de la Nièvre, Vice-Préfident de la Société d'agriculture. Marié, en 1887, à Jeanne-Marie-Jofèphe-Philomène Le Maire de Marne, fille d'Alfred de Marne, Chevalier de la Légion d'honneur, Ingénieur en chef des ponts & chauffées, & de Laurence Tiersonnier de Taurnay. De ce mariage :
   - I. Paul-Anne-Marie-Joseph-Alfred-François-Jacques, né le 26 Avril 1890.
   - II. François, né le 28 Février 1891, mort ce même jour.
   - III. Charles-Laurent-François-Marie-Gaspard, né le 20 Février 1896.
   - IV. Joseph-Marie-François-Alfred-Laurent, né le 25 Octobre 1904.
   - V. Jacquette-Laurence-Françoise-Marie-Désirée, née le 13 Août 1888.
   - VI. Lucy-Françoise-Marie-Laurence-Antoinette, née le 31 Janvier 1899.

(*a*) Par Bref Pontifical de 1850.

VII. Marthe-Gaspardine-Bernadette-Jeanne-Françoise, née le 17 Janvier 1902.

3. Eudoxe-Alix-Hyacinthe-Désiré-Pierre, né le 12 Avril 1861, mort le 5 Mai de la même année.
4. Charles-Adon-Hyacinthe-Désiré-Pierre, né le 27 Octobre 1864, Agent de change près de la Bourse de Lyon.
5. Charlotte-Esther-Hyacinthe-Désirée-Anne, née le 19 Mars 1857, mariée, en 1891, à Stanislas Arragonès, Vicomte d'Orcet, Commandeur de la Légion d'honneur, Général de brigade commandant la 3e brigade de cuirassiers.
6. Antoinette-Isabelle-Adona-Hyacinthe-Désirée-Marthe, née le 21 Avril 1858, mariée, en 1883, au Baron Albert d'Assignies; morte en 1884.
7. Victoire-Esther-Hyacinthe-Lucie, née le 13 Novembre 1862, mariée, en 1890, à Alexis, Marquis de Champeaux.

XVII. DEGRÉ.

Gaspard-Anne-Hyacinthe-Désiré-Procule-Roger, né le 4 Juillet 1855 à Lyon. Élève de l'École militaire, il servit successivement comme Sous-Lieutenant au 22e & au 60e régiment d'infanterie; Capitaine à ce régiment, il fut promu Commandant major au 106e, puis Chef de bataillon au 121e. Il prit sa retraite par anticipation en 1906. Chevalier de la Légion d'honneur & de l'ordre impérial du Soleil-Levant. Il épousa, en 1890, Félicie-Gabrielle-Joséphe de Rivérieulx de Varax, fille du Comte Amédée de Varax & de Marthe Bouchet. Il a eu de ce mariage :

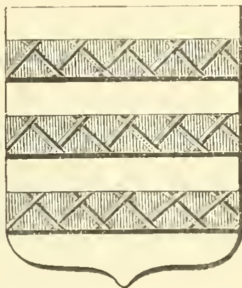
1. Georges-Adon-Amédée-Marie, né le 15 Mars 1891.
2. Jean-Marie-Emmanuel-Anne, né le 11 Juillet 1904.
3. Roger-Marie-Amic, né le 10 Février 1906.
4. Marthe-Marie-Charlotte, née le 3 Septembre 1892.



de RIENCOURT,

Anciens Seigneurs de Riencourt, d'Orival, de Parfondru, de Dronay, de Tilloloy, de Villers, d'Andechy, de Lignières, de Boifgeoffroy, &c.

EN PICARDIE ET EN NORMANDIE.



D'Argent à trois Fafces de Gueules, frettées d'Or. Couronne : *de Marquis.*

La généalogie de cette Maifon, dont nous allons donner la continuation (*a*), a été inférée par d'Hozier au V[e] Regiftre de cet *Armorial*, pp. 1007-1028. Elle s'eft divifée fucceffivement en fept branches.

PREMIÈRE BRANCHE.

Éteinte en 1583 dans la Maifon d'Audenfort.



DEUXIÈME BRANCHE.

Éteinte au XVIII[e] fiècle dans la Maifon de Saint-Georges de Couhé-Vérac.



TROISIÈME BRANCHE.

XV. DEGRÉ.

François de Riencourt, Seigneur de Parfondru & de Dronay, marié en 1639 avec Demoifelle Judith-Anne de Joyeuse, tante de Jean-Armand de Joyeufe, Ma-

(*a*) Cette continuation comprend tous les repréfentants mâles actuels de la famille de Riencourt, laquelle eft étrangère à toutes autres perfonnes portant le même nom, notamment à une famille établie près de Cherbourg, dont le nom patronymique eft Jolivet & qui eft connue fous le nom de *Riencourt*.

réchal de France, & fille de Robert DE JOYEUSE, Baron de Verpel & de Montgobert, & de Dame Judith HENNEQUIN, fa femme, laiffa poftérité, qui s'éteignit dans la Maifon du Baifel en 1739 (*a*).



QUATRIÈME BRANCHE.

XVIII. DEGRÉ.

HENRY-LOUIS-FERDINAND de Riencourt, qualifié Chevalier, Seigneur de Tilloloy, de Vaux, d'Arleux & de Saint-Séverin, Cornette dans le régiment du Meftre de camp général (*b*), époufa, le 16 Juillet 1767, Marie-Anne-Auftrebeth BECQUET DE TOUTEAUVILLE & eut le fils qui fuit.

XIX. DEGRÉ.

FRANÇOIS-MARIE-FERDINAND, qualifié Comte de Riencourt-Tilloloy, chef de nom & d'armes de fa Maifon après l'extinction de la branche des Seigneurs d'Orival, & connu fous les deux qualifications de Comte & de Marquis de Riencourt, fut Page du Roi en la Petite Écurie en 1774, & Capitaine au régiment du Roi-cavalerie, quand il fit les preuves de Cour pour monter dans les carroffes du Roi. Il eft décédé à Vaux (Somme) le 29 Mars 1800, fans defcendant mâle.



RAMEAU PUINÉ.

XVIII. DEGRÉ.

JEAN-ROGER-ALEXANDRE de Riencourt-Tilloloy, dit le Comte de Riencourt, Écuyer, Seigneur du Quefnoy-les-Vauchelles & autres lieux, né le 2 Février 1748, reçu Page de la Reine Marie Leckzinska « en conféquence des preuves de fon ancienne nobleffe faites le 23 d'Octobre 1761 (*c*) », & Officier au régiment de la Reine. Il eft décédé à Abbeville le 27 Juin 1827, laiffant de fon mariage avec Madeleine-Adrienne-Thérèfe TILLETTE DE MAUTORT :

XIX. DEGRÉ.

ROGER-PHILIPPE-MARIE-ADRIEN de Riencourt-Tilloloy, né à Cambron le 29 Octobre 1782, ancien Lieutenant-Colonel, Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur, qui a toujours porté le titre de Comte de Riencourt; devenu le

(*a*) Voir au V[e] Regiftre, p. 1017, de cet *Armorial*.
(*b*) *Ibid.*, p. 1023.
(*c*) *Ibid.*, p. 1022.

chef de nom & d'armes de fa Maifon, il obtint la confirmation de fes droits au titre héréditaire de Marquis. Il eft mort à Paris le 5 Mai 1865. Il avait époufé en 1821 Antoinette-Caroline DE JAQUET, fille unique de Jean DE JAQUET, ancien Officier au fervice des Provinces-Unies, régiment fuiffe de May, & il en eut deux fils :

1. ADRIEN-ROGER, dit le Comte Roger de Riencourt, Chambellan de l'Empereur, Député de la Somme, Chevalier de la Légion d'honneur, né le 14 Juillet 1822, mort le 20 Octobre 1862.
2. ANNE-HONORÉ-OLIVIER, qui fuit.

XX. DEGRÉ.

ANNE-HONORÉ-OLIVIER, Marquis de Riencourt, dit le Comte de Riencourt, né le 23 Février 1826, Ancien Secrétaire de Légation, aujourd'hui chef de nom & d'armes de fa Maifon, marié, le 18 Octobre 1876, à Louife-Caroline DE POLLIN DE MAUNI. De ce mariage :

1. OLIVIER-JOSEPH-MARIE-RAOUL, né le 23 Novembre 1879.
2. MARIE-CHARLES-ALEXANDRE-GUY, né le 11 Mars 1884, mort le 17 Février 1886.
3. MARIE-HENRIETTE, née & morte le 9 Janvier 1878.



CINQUIÈME BRANCHE,

DITE DE LIGNIÈRES.

XVIII. DEGRÉ.

LOUIS de Riencourt, Écuyer, né le 17 Novembre 1738, reçu Page de la Reine « fur les preuves de fon ancienne nobleffe faites le 5 Juillet 1753 (a) », mort fans defcendance, dans la campagne de Weftphalie.



XVIII. DEGRÉ.

LOUIS-HENRY de Riencourt, Écuyer, frère du précédent, né le 16 Juin 1743, reçu auffi Page de la Reine « en conféquence des preuves de fa nobleffe faites le 5 Juillet 1759 (b) », fut marié à Élifabeth-Charlotte DE CASSINI, d'où :

1. LOUIS-JEAN-FRANÇOIS, père d'une fille, mariée à Cafimir-Marie-Louis, Vicomte DU PASSAGE.
2. CLAUDE-DOMINIQUE, tué au fiège de Pampelune.
3. LOUIS-LÉOPOLD, qui fuit :
4. CATHERINE-ÉLISABETH-AGATHE, mariée à Alexandre-Henri Gabriel, Comte de CASSINI, Pair de France, Membre de l'Académie des fciences, Confeiller à la Cour de caffation. Décédés fans poftérité.

(a) (b) Voir Ve Reg., p. 1025, de cet *Armorial*.

5. Marie-Julie, née en 1784, morte en 1785.
6. Louis-Henry, né le 17 Fructidor an XIII (4 Septembre 1805), mort en 1858, laiſſant de ſon mariage avec Marie-Clotilde Coppin un fils & une fille :
    i. Louis-Ernest, né le 29 Mars 1823, marié à Marie-Célina Berthier. d'où :
        1. Louis-Henri-Edgard, né le 24 Novembre 1859, mort le 5 Décembre de la même année.
        2. Marie-Louise, née le 24 Mai 1854.
        3. Céline-Amélie, née le 13 Août 1855.
    ii. Clotilde-Julienne, née le 11 Mai 1824.

XIX. DEGRÉ.

Louis-Léopold de Riencourt-Lignières, mort en 1829, laiſſa de ſon mariage avec H. de Villers, deux enfants :
1. Marie-Alexandre, qui ſuit.
2. Marie-Céline, née le 12 Avril 1819, morte le 22 Juillet 1881.

XX. DEGRÉ.

Marie-Alexandre, dit le Comte de Riencourt-Lignières, né le 1er Juin 1817, mort ſans poſtérité à Hyères le 2 Avril 1879; marié : 1° à Anna Taylor; 2° à Éliſa-Anne Couche, fille de feu Thomas Couche, Eſquire, Capitaine au ſervice de S. M. Britannique.



SIXIÈME BRANCHE,

DITE D'ANDECHY.

XVIII. DEGRÉ.

Barbe-Simon de Riencourt, dit le Comte de Riencourt, né le 18 Septembre 1721, fut fait Cornette dans le régiment de Saint-Simon au mois de Juillet 1740 & nommé Capitaine de cavalerie dans celui d'Archiac le 1er Août 1743. Il épouſa, le 16 Mars 1756, Marie-Antoinette Tiercelin de Brosses, fille de Meſſire Étienne Tiercelin de Brosses, Chevalier, Seigneur de Beaucourt, de la Rüe-Prévôt, de Donléger, d'Ignaucourt en partie, &c., & de Dame Marie-Auguſtine-Alexandrine de Créquy-Hémond (*a*). De ce mariage naquirent :
1. Augustin-René, qui ſuit.
2. Estienne-Simon-Léonard, dit le Vicomte de Riencourt, Évêque nommé de Boulogne.
3. Louis-Fortuné, auteur d'un rameau puîné, mentionné ci-après.
4 & 5. Deux filles.

XIX. DEGRÉ.

Augustin-René, qualifié Comte de Riencourt, Lieutenant général des armées du Roi, Commandeur de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, épouſa Marie-Honorine d'Ainval de Brache, d'où :

(*a*) Voir Ve Reg., p. 1027, de cet *Armorial*.

1. Marie-Ludovic-René, Comte de Riencourt, Page du Roi, mort ſans avoir été marié.
2. Marie-Léon, qui ſuit.

XX. DEGRÉ.

Marie-Léon, Comte de Riencourt, épouſa Marie-Maxime-Adrienne-Eugénie de Lameth, fille de Louis-Charles-Auguſtin, Marquis de Lameth, & de Zoé-Ambroiſine de Choiseul-Daillecourt. De ce mariage :
1. Marie-Augustin-Louis-Hugues, qui ſuit.
2. Marie-Augustine-Marthe, mariée, le 12 Juin 1855, à Louis-Alfred, Comte de Landemont.

XXI. DEGRÉ.

Marie-Augustin-Louis-Hugues, Comte de Riencourt, né le 5 Juillet 1838, épouſa en 1870 Marguerite d'Assas, d'où :
1. Marie-Gentienne-Léontine.
2. Marie-Marguerite-Louise.
3. Nicole-Marthe-Marie.



RAMEAU PUINÉ DES SEIGNEURS D'ANDECHY.

XIX. DEGRÉ.

Louis-Fortuné, dit le Vicomte de Riencourt, Chevalier de Saint-Louis & de Saint-Jean de Jéruſalem, fut d'abord Page de *Madame* & ſervit enſuite dans l'armée des Princes. Il ſe retira avec le grade de Lieutenant-Colonel de cavalerie & mourut, en ſon château d'Andechy, le 10 Août 1852. Il avait épouſé, par contrat paſſé devant Claude Prunot & ſon collègue, Notaires impériaux à la réſidence de Metz, Louiſe-Catherine-Victoire du Hautoy, fille de Charles-Henri, Marquis du Hautoy, & de Louiſe-Joſeph de Cherisey. Ils eurent pour enfants :
1. Louis-Léonor, dont l'article ſuit.
2. Louise-Pauline, mariée au Comte de Bertier de Sauvigny.

XX. DEGRÉ.

Louis-Léonor, dit le Comte de Riencourt, marié à Léontine-Charlotte-Déſirée de Maulde, fille unique de Louis-Léon-Adélaïde, Comte de Maulde, Marquis de Labuiſſière, dernier du nom (*a*), & de Marie-Victoire-Jeanne de Lasteyrie du Saillant (contrat de mariage, du 20 Août 1836, paſſé par devant Furne & ſon collègue, réſidant à Arras). De ce mariage eſt iſſu :

XXI. DEGRÉ.

Léon-Louis-Marie, Comte de Riencourt, né, au château de Labuiſſière, le 12 Août 1837, marié, le 2 Mai 1860, à Jeanne-Marie-Éliſabeth de Bertoult, fille d'Ar-

(*a*) Lainé, *Archives généalogiques & hiſtoriques de la Nobleſſe de France*, t. III, art. *de Maulde*, p. 18.

noul-Amable-Valentin, Baron de Bertoult, & de Marie-Octavie-Céleste-Justine de Tenremonde (contrat de mariage du 1er Mai 1860, passé par devant Me Gambart & son collègue, Notaires à Douai). De ce mariage est issu :

Arnoul-Charles-Louis-Marie de Riencourt, né, au château d'Hulluch, le 7 Juillet 1861, décédé, au château de Labuissière, le 26 Juillet 1884.



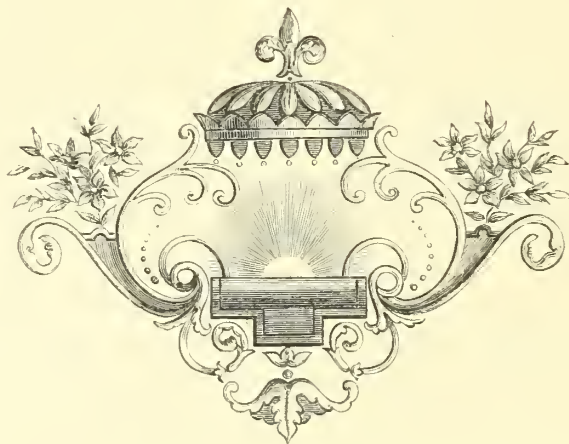
SEPTIÈME BRANCHE.

SEIGNEURS DE BOISGEFFROY ET D'ARLEUX.

Cette branche, issue de la quatrième & qui avait pour auteur Claude de Riencourt, qualifié Chevalier, Seigneur d'Arleux, second fils de Nicolas de Riencourt & d'Anne d'Ailly, s'est établie & s'est éteinte au siècle dernier en Normandie (a).

Elle avait été maintenue dans sa noblesse par M. de la Galissonnière, Intendant à Rouen, le 19 Mars 1669, en la personne de François de Riencourt.

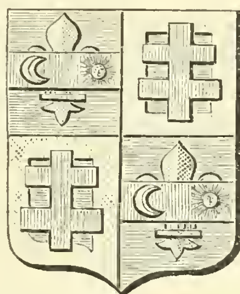
(a) Voir Ve Reg., p. 1027-1028, de cet *Armorial*.



DE RIPERT D'ALAUZIER,

Anciens Seigneurs de la Bastie-du-Verre, de la Tour de Mirmande, d'Allan, du Puy-Saint-Martin, de Saou, de Rac, de Novezan, de la Motte, de Saint-Victor-Lacoste, de Barri & autres lieux; Coseigneurs de Valréas, de la Baronnie de la Garde-Paréol; Marquis d'Alauzier & de Barri.

EN *DAUPHINÉ* & AU *COMTAT-VENAISSIN.*



Écartelé : aux 1 *& 4, d'Azur à la Fleur de lys d'Or & à la Fasce de Gueules brochant sur le tout, chargée à dextre d'un Croissant contourné d'Argent & à senestre d'un Soleil d'Or,* qui est DE RIPERT; *aux 2 & 3, d'Azur à la Bordure d'Or & une Croix de Lorraine alaisée de Gueules brochant sur le tout,* qui est D'ALAUZIER. — COURONNE de Marquis. — SUPPORTS : *deux Sauvages armés d'un Arc.* — CIMIER : *un Sauvage armé d'un Arc.* — DEVISE : *Christe crucem cruentasti.*

LA Maison de Ripert est l'une des plus anciennes du midi de la France. HUGUES de Ripert se croisa en 1096, sous la bannière des Adhémar. Ceux-ci, à leur retour de Palestine, lui inféodèrent, en considération des services rendus en Terre Sainte, les seigneuries de la Bastie-du-Verre & de la Tour & forteresse de Mirmande, par acte passé le 21 Septembre 1099, en l'église Sainte-Croix à Montélimar *(a)* (..... *Adheimarii de Montelio fratres..... concedunt.....* HUGONI RIPERTI..... *& successoribus eorum in infinitum, Feuda quæ sequuntur, in considerantia multorum servitiorum receptorum a supradictis quinque nobilibus vassallis..... in Terra Sancta..... scilicet nob.* HUGONI RIPERTI..... *Feudum Bastidæ del Verre cum Turre & Fortalitio ejusdem atque districtu mandamenti Mirmandæ Valentinens. dioces.....)*

Les Ripert sont, en ce temps, largement possessionnés dans le Bas-Dauphiné. Ils figurent dans de nombreuses chartes des commanderies de l'Ordre du Temple de Richerenches & de Roaix *(b)* dont plusieurs relatent leurs bienfaits *(c)*. En 1138, c'est le don d'un serf avec sa famille & ses possessions *(d)* par HUGUES, Seigneur d'Allan, sa femme PETRONILLE & trois de leurs fils, PIERRE, GUILLAUME & RAYMOND (*Ego* HUGO DE ALON & PETRONILLA, *uxor mea, & filii nostri, videlicet* PETRUS RIPERTUS, *& W. atque* RAIMUNDUS), que nous retrouverons tous trois dans des chartes postérieures, désignés seulement par leur nom patronymique sans adjonction de nom de fief. A Roaix (charte 185) & à Richerenches (charte 129).

(a) Pithon-Curt, *Histoire de la Noblesse du Comté-Venaissin* (Avignon, 1743), t. III & IV, généalogies ADHÉMAR & RIPERT. — Roger, *la Noblesse de France aux Croisades,* p. 147 (Paris, 1845).

(b) Richerenches, Roaix, Allan (en langue vulgaire Alon), localités voisines dans le Bas-Dauphiné.

(c) Cartulaires des commanderies de l'Ordre du Temple de Richerenches & de Roaix à la Bibliothèque Calvet & aux Archives départementales à Avignon.

(d) Cartulaire de la commanderie de l'Ordre du Temple de Richerenches, charte nº 24.

PIERRE eſt témoin avec un autre de ſes frères (*teſtibus*..... PETRO RIPERTI *filio* HUGONIS D'ALON, *cum* HUGONE *fratre ſuo*), qui porte, comme ſon père, le prénom de Hugues, très fréquent dans l'aſcendance des premiers Ripert. Sans qu'il ſoit poſſible d'identifier abſolument les perſonnages, il eſt bien probable que le Hugues de 1138, alors âgé, puiſque trois de ſes fils ſont aſſociés à ſa donation, n'eſt autre que celui revenant jeune de la Croiſade en 1099. Une charte (*a*) que des ſynchroniſmes placent vers 1120, énumère les coſeigneurs de Valréas, importante commune voiſine d'Allan, & parmi eux ce même Hugues, ſeigneur d'Allan (HUGO DALON). On ſait que les tenures en parage étaient, à cette époque, l'indice d'une parenté entre les coſeigneurs au degré où le mariage était prohibé entre eux. Les autres coſeigneurs relatés dans la charte ſont les Mévouillon, les Valréas, les Taulignan, les Chamaret & les Guintrand. Il eſt intéreſſant de conſtater que ces alliés des Ripert appartenaient aux premières familles féodales de la région. Les Mévouillon, notamment; étaient alors tout-puiſſants, une bulle de Fréderic Barberouſſe allait en 1178 leur conférer le privilège de ne relever que de l'Empereur.

Citons deux faits qui confirment le haut rang des Ripert. En 1181, GUILLAUME de Ripert, fils de Hugues (*Ego* GUILELMUS RIPERTI *nomine*) eſt affilié, à la fin de ſa vie, à l'Ordre du Temple, comme donat laïque (*b*). A cette occaſion, il donne à la commanderie tous ſes droits ſur le château des Tourrettes & ſur ſon mandement, Montpenſier, Montchamp & une maiſon à Saint-Paul-Trois-Châteaux. En retour, le Commandeur Hugolen lui fait don d'un cheval d'armes d'une valeur exceptionnelle pour l'époque, de 400 ſous (*equum* CCCC *ſolidorum*). Vingt-quatre ans auparavant, Géraud Adhémar, à ſon avènement à la ſouveraineté de Montélimar, avait marqué ſa munificence pour Richerenches, par des bienfaits & des conceſſions de privilèges relatés dans la charte 131. Le cheval qui lui fut donné en reconnaiſſance n'eſt évalué qu'à 300 ſous. Le ſecond fait eſt rapporté dans les *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire des comtés de Valentinois & de Diois*, par J. Chevallier (pp. 151 à 162). En 1163, Guillaume de Poitiers, héritant du comté de Valentinois, dans des circonſtances difficiles, rendit hommage à l'Évêque de Die, l'un des plus puiſſants prélats du marquiſat de Provence, en lui fourniſſant comme « *obſides & fidejuſſores* », avec ſon propre fils Aimar encore jeune (*Ademarulum*), neuf autres Seigneurs, parmi leſquels PIERRE de Ripert & ſon couſin, Guillaume ARTAUD (G. ARTALDI, P. RIPERTI) (*c*). La charte 131 de Richerenches nous montrait déjà Pierre de Ripert, fils aîné de Hugues, témoin dans un acte de 1157 avec Raymond de Porcellet, Guillaume de Tournon, Guillaume Bérenger, &c. (*Hujus rei teſtes... Raimundus Porcelleti, Wilelmus de Torno, Wilelmus Berengerii*, PETRUS RIPERTI).

RAYMOND de Ripert, le troiſième fils de Hugues, apparaît en 1155, avec ſon aîné GUILLAUME, tous deux appelés *Riperti* ſeulement, dans la charte du car-

(*a*) Le P. Boyer de Sainte-Marthe, *Hiſt. de l'Église cathédrale de Vaiſon*, pp. 97 & ſuiv. (Avignon 1731).

(*b*) Cartulaire de la commanderie de l'Ordre du Temple de Richerenches, charte nº 245.

(*c*) *Tituli Dienſes*, publiés par Ul. Chevallier, 35-36. Ce Guillaume Artaud était fils de Guillaume d'Allan, lequel avait été garant de la donation faite à Richerenches, en 1138, par Hugues d'Allan (ch. 44). Le père & le fils apparaiſſent enſemble, dans pluſieurs chartes, à côté de leurs agnats les quatre frères Ripert, avant que les deux couſins, Pierre Ripert & Guillaume Artaud, fuſſent enſemble *obſides* de Guillaume de Poitiers en 1163. Guillaume Artaud paraît n'avoir eu qu'une fille. Celle-ci, première femme de Géraud Baſtet de Cruſſol, porta dans cette maiſon le riche patrimoine de cette branche des Ripert, Seigneurs d'Allan. Ce ne fut pas ſans allumer entre les Cruſſol & les Poitiers une guerre, qui « *diu protracta* » ſe termina, en 1242, par une tranſaction. Voir J. Chevallier, *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire des comtés de Valentinois & de Diois*, t. Ier, p. 217.

tulaire de Roaix, n° 125, relatant une donation faite à cette commanderie par Pierre de Chamaret.

En 1140, les Ripert avaient encore donné à la commanderie de Richerenches le ferf Pons Novel et fes quatre fils (charte 39). De pareils dons comportaient, ainsi que la charte le dit expreffément, outre la ceffion des perfonnes, celles des tènements qu'elles cultivaient. Le donateur principal eft ici une femme, veuve fans doute, PEREGRINE de Ripert, qui affocie à fa libéralité fes deux fils : PIERRE & RAOUL. Elle prend une appellation d'humilité chrétienne qui décèle une profonde piété (*Ego* PEREGRINA, *peccatrix femina, & ego* PETRUS RIPERTI *& ego* RODOLFUS, *ambo filii illius*).

Auffi trouvons-nous en 1169, dans les chartes 98 & 119 de Richerenches, PETRUS RIPERTI devenu *Capellanus*. Quant à Raoul, il fut Chevalier de Saint-Jean de Jérufalem, à la commanderie de Saint-Gilles, où BERTRAND de Ripert fut également reçu Chevalier en 1187 (*a*). Bertrand était âgé à cette date. C'était un perfonnage confidérable, qui avait eu dans le comté de Touloufe une brillante carrière. En 1178, le Comte Raymond V l'avait délégué en qualité de *Vicarius* à Saint-Gilles, cité importante, port d'embarquement fur le Rhône des pèlerins pour la Terre Sainte. On peut encore lire en original, aux Archives Nationales (I, 304, n° 16), les curieux règlements qu'il promulgua pour le bon ordre de la ville & pour mettre un terme aux exactions que les changeurs & les hôteliers pratiquaient envers les pèlerins (*b*).

En 1208, le Comte Guillaume de Forcalquier fait, *in extremis,* une très importante donation, celle de la ville de Manofque & de plufieurs châteaux, à l'Ordre de Saint-Jean de Jérufalem, & il fait jurer la charte par fes barons, feigneurs & vaffaux (*barones & proceres*). Parmi les premiers, avec Guillaume de Sabran, fon neveu, Guillaume de Villemur, &c., figure RAYMUNDUS RIPERTI (*c*).

Au XIII[e] fiècle HUGUES de Ripert était Grand Juge & tenait la cour du comte de Touloufe en Venaiffin (*d*), où les Chevaliers BERTRAND (*e*), ROSTAN (*d*), RAYMOND (*f*), GELTRAD (*g*), de Ripert avaient une haute fituation. Dans les actes du temps leurs noms font affociés à ceux des plus grands feigneurs.

En Dauphiné, les chartes relatent, en 1269, 1273, 1287, 1332, 1347, &c., les hommages rendus par les Ripert vaffaux des Adhémar & des Poitiers pour leurs fiefs & terres nobles de Grignan, Piégros, Omblèze, Saou, pour le château & la feigneurie du Puy-Saint-Martin (*h*).

GUILLAUME, ANTOINE & JEAN font à la guerre de cent ans. GUILLAUME eft l'un des Écuyers de la compagnie d'Antoine Hermentier, levée en Provence & dans le fud du Dauphiné, fur l'appel de Charles VI. JEAN fert avec l'arrière-ban du

(*a*) De la Ville le Roulx, *Cartulaire général des Hofpitaliers de Saint-Jean de Jérufalem,* n[os] 520 & 829. Voir auffi dans l'*Inventaire du Grand Prieuré de Saint-Gilles,* par le Comte de Graffet (p. 176), & l'Abbé Gay, *Précis fur la canonifation de faint Elzéar,* la guérifon de Hugues de Ripert, Chevalier de Saint-Jean de Jérufalem. Lorfque Bonaparte s'empara de Malte & en expulfa l'Ordre des Hofpitaliers de Saint-Jean de Jérufalem en 1798, les Ripert y comptaient encore un repréfentant, le chevalier André de Ripert-Barret (*Catalogue des Chevaliers de Malte,* par L. de la Roque, p. 206 (Paris, 1891).

(*b*) Teulet, *Layettes du Tréfor des chartes,* t. I, n[os] 288 & 289. — Sur Bertrand de Ripert, voir Dom Vaiffete, *Hiftoire du Languedoc,* t. III, preuves, n[os] XV, XXIII, XXVI, XXIX, XXXVII.

(*c*) Voir le texte de la charte dans l'*Hiftoire de Manofque,* de Féraud, p. 187 & fuiv.

(*d*) Archives Nationales, Tréfor des chartes, I 309, n° 17, & Teulet, *Layettes,* t. II, p. 376 & fuiv.

(*e*) (*f*) (*g*) *Revue hiftorique de Provence,* t. I, p. 309. — D'Hozier, *Armorial général,* reg. V, p. 676. — Pithon-Curt, t. IV, p. 640.

(*h*) Manufcrit des Hommages du Dauphiné. — Inventaire de la Chambre des Comptes de Grenoble. — Archives dep. de la Drôme, férie E. — Bibliothèque Nationale, manufcrits latins, n° 11081. — La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Nobleffe,* généal. de Ripert, t. XII, pp. 406-408.

Dauphiné, ſous les ordres du Baron de Saſſenage : il eſt tué à Verneuil, le 6 Avril 1424, aux côtés de ſon chef. Son blaſon & celui des autres guerriers nobles, tombés dans le combat, eſt peint dans la chapelle de Saint-Antoine, en Viennois, où une meſſe quotidienne eſt fondée pour le repos de leurs âmes (a). ANTOINE, d'abord Écuyer dans la compagnie de Guillaume de Mévouillon, Sénéchal de Beaucaire & de Nîmes, guerroie ſous le Comte de Foix. Il appoſe ſur ſes actes l'écu des Ripert (*Fleur de lys d'or & faſce brochante*) (b).

Les Ripert forment alors trois branches iſſues de HUGUES, Coſeigneur du Puy-Saint-Martin, père de LAMBERT, qui teſta en 1347 :

I. Celle d'ARTAUD de Montauban, dont les repréſentants sont aujourd'hui : 1° Le Marquis de Ripert-Monclar, Miniſtre plénipotentiaire de première claſſe, Commandeur de la Légion d'honneur, fils d'Amédée & de Clémentine de Jerningham Stafford, marié à ſa couſine Françoiſe de Ripert-Barret, fille du comte Guſtave & de Victorine Pichot de Leſpinaſſe; 2° Meſdemoiſelles Thérèſe & Cécile de Ripert-Barret, ſœurs de la marquiſe de Monclar;

II. Celle de DEVEZ, éteinte au ſiècle dernier, dans les Bertrand de Montfort;

III. Celle des Marquis d'ALAUZIER & DE BARRI, au Comtat-Venaiſſin, la ſeule dont ſ'occupe la préſente notice. Nous la commencerons à Paul de Ripert, qui, par ſon mariage avec Madeleine d'Alauzier, tranſmit à ſa deſcendance un nom aujourd'hui uſuellement ſubſtitué au nom patronymique.



XII. DEGRÉ.

PAUL de Ripert (formant le XIIe degré de la généalogie publiée en 1743 par Pithon-Curt, & le IVe de celle établie antérieurement par d'Hozier (c)), fut Capitaine de cent hommes d'armes par commiſſion du Roi Henri III délivrée à Blois le 8 Février 1589, & ſervit ſous le Maréchal d'Ornano les années ſuivantes en Lyonnais, Forez & Beaujolais. Il ſuccéda, en 1596, au Duc de Rohan, comme Gouverneur du château Trompette à Bordeaux. Il devint Gentilhomme ordinaire (1619) & Écuyer de Gaſton d'Orléans (1621). En 1623 il réſigna ſes charges en faveur de Charles de Maillé & mourut le 10 Octobre 1629, en Vivarais, où, avec une compagnie levée à ſes dépens, il combattait les religionnaires révoltés.

Il avait épouſé, à Bollène, le 20 Avril 1597, Madeleine DE FABRY D'ALAUZIER, héritière de cette maiſon dont les Ripert ont relevé le nom & les armes. Fille unique de CLAUDE & de Dominique DE GOZON, Madeleine appartenait à une famille fixée dans le Venaiſſin depuis trois générations, mais originaire du Genevois (d), où elle avait contracté les meilleures alliances & brillé dans l'Égliſe, avec Pierre Fabry, Prince-Évêque de Genève en 1380, & Aimar Fabry, ſon ſucceſſeur ſur le même ſiège (e). Mais le nom d'Alauzier devait ſurtout ſon luſtre

(a) Guy Allard, *Dictionnaire du Dauphiné*, v° Verneuil.

(b) Bibliothèque Nationale, Manuſcrits, Acquiſitions nouvelles, n° 8605 : Montres des gens de guerre, pièces 98, 101, 104, & Pièces originales, 8, 2490, doſſier Ripert, &c.

(c) D'Hozier a dreſſé une généalogie (reſtée manuſcrite) des Ripert d'Alauzier pour l'admiſſion aux Pages d'un des leurs, Jean-François-Firmin, en 1735. Ce juge d'armes de France n'eut à préſenter officiellement que le nombre de degrés exigibles pour cette admiſſion.

(d) Alauzier ou Alouzier (*de Alauziaco*, aujourd'hui Allonzier), érigé dans la ſuite en Baronnie, eſt ſitué en Genevois, ſur la rivière des Petites-Ouſſes.

(e) Spon, *Hiſtoire de Genève*, édit. de 1680, t. Ier, pp. 70, 79, 144, 200, &c.; t. II, pp. 114, 154, 166, &c.

1. Eugène-Louis-Prosper, qui ſuit.
2. Joseph-Amalric, décédé le 2 Mai 1865, avait épouſé, le 19 Septembre 1850, Clotilde, fille du Marquis de Las Cases & d'Erneſtine de Raigecourt, d'où :

   Ludovic-Emmanuel-Marie-Joseph, chef actuel de la branche cadette, marié, le 26 Juillet 1882, à Marguerite, fille de Guſtave d'Ouvrier de Villégly, Vicomte de Bruniquel, Général de diviſion, Grand Officier de la Légion d'honneur, & de Anne de Chambert. De ce mariage : Marie-Gustave-Raymond-Henri, Marie-Gaston-Anne-Louis, Marie-Clotilde-Louise-Sidonie, mariée le 28 avril 1908 au Comte de Saint-Exupéry, Marie-Marguerite-Eugénie-Madeleine, & Marie-Germaine-Gertrude-Gabrielle.
3. Amélie-Marie-Josèphe, mariée, le 20 Mai 1835, au Marquis de Grolée-Virville.
4. Marie-Joséphine, Supérieure du Couvent des Carmélites d'Avignon.
5. Louise-Marie, mariée, le 25 Octobre 1845, au Comte de Baroncelli-Javon.

XIX. DEGRÉ.

Eugène-Louis-Prosper de Ripert, Marquis d'Alauzier, décédé le 19 Août 1887, avait épouſé, le 22 Septembre 1832, Delphine, fille de Maurice de Giry & de Julie de Colonia. De ce mariage :

1. Gustave-Marie-Maurice, Religieux Dominicain, ancien Prieur des couvents d'Angers, de Carpentras & de Rykolt (Hollande).
2. Louis-Amalric Marie, qui ſuit.
3. Jules-Marie-Joseph, marié, le 4 Mai 1876, à Marie, fille du Marquis de Maillardoz de Rue (*a*) & de Laure de Chiseuil. De ce mariage :

   Pierre-Marie-Eugène-Jules, Albert-Marie-Emmanuel-François, Charles-Marie-Eugène-François, Gonzague-Marie-Albert, Marguerite-Marie-Joséphine.
4. Marie-Philomène, mariée, le 25 Mars 1862, à Guſtave de Bernardi.

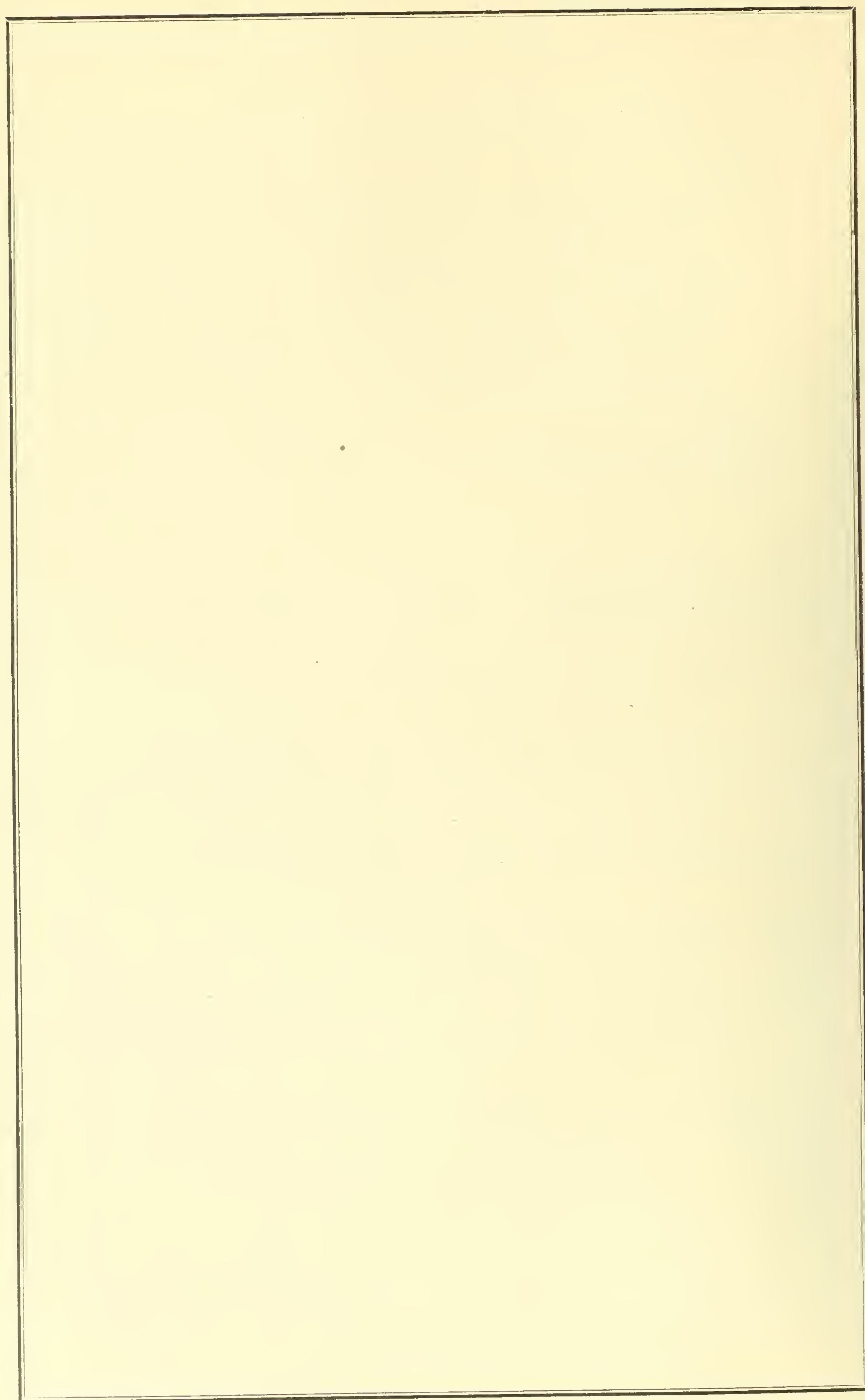
XX. DEGRÉ.

Louis-Amalric-Marie de Ripert, Marquis d'Alauzier, chef de nom & d'armes, marié, le 23 Février 1870, à Éliſabeth, fille de Charles de Surville, Député & Préſident du Conſeil général du Gard, & de Lucie de Ricard. De ce mariage :

1. Louis-Marie-Maurice, marié, le 4 Août 1904, à Suſanne, fille de Richard Girardot & de Lucie Blain des Cormiers, d'où Lucie-Louise-Gertrude-Paule.
2. Louis-Marie-Joseph, marié, le 26 Avril 1904, à Marie-Thérèſe, fille du Marquis de l'Espine & de Berthe de Pégueirolles.
3. Marie-François-Joseph-Jean.
4. Marie-Delphine-Caroline, mariée, le 5 Octobre 1897, à Henri Teissier.
5. Marie-Alfred-Thérèse, Religieuſe Carmélite à Avignon.
6. Marie-Herminie-Marthe.
7. Maurice-Marie-Madeleine.

(*a*) Vieille famille ſuiſſe, anciennement alliée en France aux Clermont et aux la Trémoille. Le Lieutenant général Marquis de Maillardoz, Commandant des Gardes Suiſſes, & trois officiers de ſon nom, furent maſſacrés aux Tuileries le 10 Août 1792.





DE LA RIVOIRE DE LA TOURRETTE,

Anciens Seigneurs de Baumes, Chadenac & Vernoux; Marquis de la Tourrette, Barons & Comtes de Chadenac, Barons de Chalancon.

EN LANGUEDOC.



Écartelé : aux 1 *&* 4, *de Gueules au Lion d'Argent, armé & lampaſſé de Sable,* qui eſt DE LA RIVOIRE; *aux* 2 *&* 3, *d'Or au Lion de Gueules,* qui eſt DE GINESTOUS-LA-TOURRETTE.

Cette famille, originaire du haut Vivarais, a pris ſon nom de la terre de la Rivoire, ſituée dans la paroiſſe de Vanoſc, près d'Annonay, au Diocèſe de Vienne. Par ſuite de nombreux indices, elle doit être regardée comme la même que celle des Seigneurs de Rivoire & de Romagneu, en Dauphiné, & de Rivoire du Palais, en Forez. Elle était déjà établie au XIIIe ſiècle en Vivarais, car Noble MARTIN de la Rivoire y fait en 1276, de Guillaumette Maſocre, l'acquiſition d'une maiſon & d'un jardin, & dans l'acte de vente figure comme témoin un Noble JEAN de la Rivoire. Dans un acte paſſé en 1301 à Annonay, dans le haut Vivarais, entre Artaud, Seigneur de la Roche & d'Annonay, & Roſſet Cheyrand, eſt également mentionné comme témoin ANTOINE de la Rivoire, Chevalier.

Une chapelle fut fondée en 1393 dans l'égliſe de Vanoſc, ſous le vocable de Saint-Jean l'Évangéliſte, par Noble Fée DE LERMUSIÈRE, mère de Noble GUILLAUME de la Rivoire « pour, eſt-il dit dans l'acte de fondation, le repos de l'âme de ſon cher fils décédé depuis peu ». Ses deſcendants ont toujours joui de ladite chapelle juſqu'au commencement du XVIIIe ſiècle.

Les terres de la Tourrette & de Chalancon, qui donnaient entrée aux États généraux du Languedoc, furent poſſédées par cette famille par ſuite des alliances qu'elle contracta avec de Nobles Maiſons de la province. Elle fut admiſe aux honneurs de la Cour en 1781 & 1789. Sa filiation ſuivie ne commence qu'à JEAN de la Rivoire, qui ſuit.

PREMIER DEGRÉ.

JEAN de la Rivoire eſt qualifié en 1447 de Noble & Puiſſant homme, dans ſon contrat de mariage avec Noble Damoiſelle Jacquette DE CHEUVRIERS, de laquelle il eut un fils, qui ſuit.

II. DEGRÉ.

Noble GUILLAUME, Ier du nom, de la Rivoire, rendit en 1480 hommage à Jacques de Tournon de ſa terre de la Rivoire. Il épouſa, par contrat du 11 Décembre 1463, Guiotte DE MALINS, fille de Noble Girard DE MALINS & de Catherine DE CHAMBEAU, Dame de la Tourrette. De cette union vinrent trois enfants :

1. GUILLAUME, IIe du nom, qui ſuit.
2. ANNE de la Rivoire, qui épouſa Noble Charles DE BORÉE.
3. ARTAUDE de la Rivoire, mariée à Noble Claude DE LA TOUR, Seigneur de Firminy, en Forez.

III. DEGRÉ.

GUILLAUME, IIe du nom, de la Rivoire, épouſa, par contrat de mariage du 1er Octobre 1508, Marguerite DU PELOUX DE SAINT-ROMAIN, de laquelle il eut trois enfants :

1. CLAUDE, qui ſuit.
2. JACQUELINE de la Rivoire, qui épouſa Claude DE BONNE, Seigneur d'Aus, en Dauphiné, famille illuſtrée par le Connétable Duc de Leſdiguières.
3. FRANÇOISE de la Rivoire, mariée à Pierre DE QUAIN.

IV. DEGRÉ

CLAUDE de la Rivoire, marié, le 31 Mai 1556, à Madeleine DUMAS DE CHADENAC, fille de Louis DUMAS, Seigneur de Chadenac, & de Madeleine DE PORCELET-MAILLANE. Il teſta en 1583, & fut inhumé au tombeau de ſes ancêtres dans l'égliſe de Vanoſc. Il eut de ſon union pluſieurs filles & deux fils :

1. FLEURY, qui ſuit.
2. JEAN-BAPTISTE de la Rivoire, Seigneur de Cauſon.

V. DEGRÉ.

FLEURY de la Rivoire, Seigneur de la Rivoire & de Chadenac, épouſa, le 29 Décembre 1583, Demoiſelle Judith DE FAY, fille de Noble Chriſtophe DE FAY, Seigneur de Gerlande, & de Noble Guyonne DE SAULSAC. Il eut de cette alliance deux filles & cinq fils :

1. JACQUES de la Rivoire, mort célibataire.
2. CHRISTOPHE, qui ſuit.
3. LOUIS de la Rivoire, Chevalier de Malte, Commandeur de Chazelles.
4. HECTOR de la Rivoire, Chevalier de Malte, Commandeur de Blodez.
5. CHARLES de la Rivoire, Seigneur de Baumes.

VI. DEGRÉ.

CHRISTOPHE de la Rivoire, Seigneur & Baron de Chadenac, Capitaine de cent hommes, eut, pendant les troubles qui agitaient le bas Vivarais, le commandement d'une partie de cette province, ainſi que l'atteſtent pluſieurs lettres que lui

adreſſèrent Henry, Duc de Montmorency, & le Maréchal de Schomberg (a). Il ſe maria, le 29 Juin 1636, à Madeleine DE BOULIEU, fille de Noble Chriſtophe DE BOULIEU, Seigneur de Jarnieu, & de Louiſe DE MONTMORIN-SAINT-HEREM, Dame du Breuil, arrière-petite-fille de Jeanne de Bourbon, Vicomteſſe de Joyeuſe.

Ils eurent de leur mariage :

1. NICOLAS-JOSEPH, qui ſuit.
2. PAUL de la Rivoire, Chevalier de Malte, Commandeur de Celles, en Berry.
3. MARIE de la Rivoire, mariée à Jacques DE CHARPIN, Comte de Genetines.
4. HELÈNE de la Rivoire, mariée à François SAIGNARD, Baron de Queyrières.

VII. DEGRÉ.

NICOLAS-JOSEPH de la Rivoire, Seigneur de Baumes & Comte de Chadenac, fut, par jugement ſouverain du 19 Octobre 1668, maintenu dans ſa Nobleſſe avec ſon oncle Charles. Il avait épouſé en 1666 Angélique-Antoinette DE GINESTOUS DE LA TOURRETTE, qui, devenue héritière de ſa Maiſon, fit donation de ſes biens à ſon fils aîné Juſt-Antoine, à charge par lui de porter le nom & les armes de la Tourrette. Elle était fille de Juſt-Henri DE GINESTOUS, Marquis de la Tourrette, Comte de Chadenac, Baron de Chalancon, & d'Antoinette DE LUC.

De ſon union il eut huit enfants :

1. JUST-ANTOINE, qui ſuit.
2. NICOLAS-ANTOINE de la Rivoire, appelé *le Comte de la Rivoire*, était Cornette des carabiniers & fut tué à la bataille de la Marſaille.
3. JUST-LOUIS de la Rivoire, appelé *le Comte de Chadenac*, fut Enſeigne de vaiſſeau, tué à Malaga.
4. JOSEPH-IGNACE de la Rivoire, Chevalier de Malte, fut pendant 22 ans eſclave en Turquie. S'étant échappé miraculeuſement après cette longue captivité, il revint dans ſa famille, quitta l'Ordre, ſe maria avec Marie DE SURVILLE, & mourut ſans poſtérité.
5. JUST-ANTOINE, IIe du nom, de la Rivoire, fut d'abord Chevalier de Malte, puis Prieur de Gluiras & de Saint-Barthélemy, devint enſuite Commandant de bataillon au régiment Dauphin-infanterie. Chevalier de Saint-Louis, mort le 15 Janvier 1747, ſans avoir été marié.
6. FRANÇOISE de la Rivoire, Abbeſſe de Soyons-lès-Valence.
7. MARIE-ANTOINETTE de la Rivoire, Religieuſe à Soyons.
8. ANNE de la Rivoire, Religieuſe à Sainte-Claire d'Annonay.

VIII. DEGRÉ.

JUST-ANTOINE de la Rivoire, Seigneur de Baumes, Chadenac, Vernoux, Marquis de la Tourrette, Baron de Chalancon & des États du Languedoc, fut reçu en 1709 aux États généraux; il rendit, en 1712, hommage au Roi pour ſes terres. Il ſe maria en 1717 avec Demoiſelle Marie-Violente DE PORTALÈS DE LA CHÈZE. Décédé le 19 Mars 1765, il laiſſa de ſon mariage ſix enfants :

1. FRANÇOIS-ANTOINE-ALPHONSE, qui ſuit.
2. MARIE-FRANÇOISE de la Rivoire, mariée en 1738 au Comte François DE ROSTAING, Capitaine au régiment du Roi-infanterie.

(a) Dans une de ſes lettres, le Maréchal de Schomberg lui mande que « comme il eſt un des Gentilshommes des plus conſidérés de la province, il l'engage à ſe mettre à la tête de toute la Nobleſſe de ſon voiſinage pour venir s'oppoſer à la deſcente des Eſpagnols qui menaçaient les côtes, & qu'en outre il l'en prie comme ſon ami particulier ».

3. Marie-Antoinette de la Rivoire, mariée, le 21 Mars 1744, à ſon oncle maternel, Louis-Hercule de Portalès, Marquis de la Chèze, Capitaine-lieutenant de la première compagnie des Mouſquetaires, Lieutenant général des armées du Roi & Grand' croix de Saint-Louis.
4. Marie-Paule de la Rivoire, mariée, le 16 Février 1741, à Louis-François Marquis de Vachon, Chevalier d'honneur au Parlement de Dauphiné.
5. Marie-Marguerite-Suzanne de la Rivoire, mariée en 1748 à Meſſire Alexis du Faure, Marquis de Satillieu, Seigneur de Mahun & de Saint-Silveſtre.
6. Marie-Justine-Antoinette de la Rivoire, mariée en 1751 à Meſſire Claude de la Forêt, Comte de Divonne, Seigneur de Mongiraud, Colonel en ſecond du régiment d'Artois-infanterie, puis Maréchal de camp.

IX. DEGRÉ.

François-Antoine-Alphonse de la Rivoire, Seigneur de Vernoux, Saint-Fortunat, &c., Marquis de la Tourrette, Baron de Chalancon & des États du Languedoc. Décédé en 1768, il avait épouſé en 1750 Marie-Louiſe-Thérèſe de Beauvoir de Grimoard du Roure, fille de Louis-Claude-Scipion de Beauvoir de Grimoard, Comte du Roure, Lieutenant général des armées du Roi, Chevalier des Ordres, & de Marie-Antonine-Victoire de Gontaut-Biron, Dame d'honneur de Madame la Dauphine & ſœur du dernier Maréchal de Biron. De ce mariage ſont iſſus neuf enfants :

1. Marie-Just-Antoine, qui ſuit.
2. Marie-Jean-Antoine de la Rivoire, né le 1er Mai 1754, Lieutenant général des armées du Roi en 1815, Grand' croix de Saint-Louis en 1829. Il avait fait ſes preuves de Cour pour monter dans les carroſſes du Roi. Il prit le titre de Comte de la Tourrette-Portalès, aux termes de ſon contrat de mariage avec ſa couſine germaine N... de Portalès de la Chèze; il eſt mort ſans enfants.
3. Marie-Louis-Antoine-Hercule de la Rivoire, Commandeur de Malte, mort le 5 juillet 1812.
4. Marie-François-Antoine-Alphonse de la Rivoire, né le 29 Novembre 1759, reçu de minorité Chevalier de Malte, entra dans la Marine en 1773, ſe diſtingua ſous les ordres du Comte d'Eſtaing pendant la guerre d'Amérique & devint Capitaine de frégate; il rejoignit les Princes à Coblentz en 1791, prononça ſes vœux comme Commandeur de Malte, &, après la campagne de 1792 & celles de 1793 & 1794 à l'armée de Condé, ſe retira à Malte; il prit le commandement de pluſieurs armements de l'Ordre contre les Turcs &, après pluſieurs courſes heureuſes, fut pris par l'eſcadre du Capitan Pacha, & emmené eſclave à Conſtantinople, avec ſon ſecond, le Chevalier du Poët. Délivré par l'influence du Comte Kotchubey, Ambaſſadeur de Ruſſie, il fut comblé de bontés par Paul Ier, devint Général major, & s'étant plus tard retiré à Vienne, le Commandeur de la Tourrette y mourut le 24 Mars 1807.
5. Marie-Auguste-Antoine de la Rivoire, né le 23 Août 1761, Prieur de Saint-Michel de Toulongeac; Officier aux Gardes françaiſes, puis Capitaine aux dragons de Noailles, il devint en 1783 Sous-Lieutenant des Gardes du corps; en 1788 il épouſa Catherine-Marie-Louiſe de Viart de Pimelle & prit à ſon mariage le titre de Vicomte de la Tourrette; il fut préſenté, avec ſa femme, au Roi & à la famille Royale le 3 Mars 1789. Ils partirent tous deux pour Saint-Domingue, le Vicomte de la Tourrette y mourut en 1791 & ſa femme à Port-au-Prince, 3 ans plus tard. Auguste de la Tourrette, leur fils, né en Décembre 1791 à Saint-Domingue, où ſa mère avait des

habitations confidérables; après avoir échappé miraculeufement au maffacre des blancs, fut ramené en France en 1805, entra à l'École de Saint-Germain, fut nommé Sous-Lieutenant au 8e chaffeurs & partit pour la campagne de Ruffie, où il trouva une mort glorieufe.

6. Marie-Joseph-Antoine-Laurent de la Rivoire, né le 15 Septembre 1762, fut appelé en 1817 à l'Évêché de Valence & publia en 1823 un volume d'*Instructions* pour régler la difcipline eccléfiaftique de fon diocèfe; mort en 1840.
7. Marie-Louis-Antoine-Armand de la Rivoire, Chevalier de Malte, Page du Grand-Maître Emmanuel de Rohan, affifta au bombardement d'Alger par les galères de l'Ordre, paffa plus tard comme Officier au régiment de Royal-Auvergne, alors en Amérique, commandé par le Marquis de Roftaing, fon coufin germain; le Chevalier Armand de la Tourrette entra enfuite au fervice d'Efpagne, où il refta vingt-cinq ans & devint Lieutenant-Commandant de la compagnie flamande des Gardes du corps, dont le Capitaine était le Prince de Mafferano, alors Ambaffadeur en France. Retiré à Tournon en 1814, avec le grade de Maréchal de camp, il y eft mort en 1842.
8. Marie-Charlotte-Antoinette-Gabrielle de la Rivoire, époufa, en premières noces, le 1er Décembre 1795, N. de Monteil de Corsas, & en 1804, en fecondes noces, N... de Blégiers, Chevalier de Saint-Louis. Elle eft décédée le 22 Octobre 1816, fans avoir eu d'enfants de fes deux alliances.
9. Marie-Françoise-Louise de la Rivoire, titrée Comteffe de la Tourrette, décédée le 3 Octobre 1805, fans alliance.

X. DEGRÉ.

Marie-Just-Antoine de la Rivoire, Seigneur de Vernoux, Saint-Fortunat, Gluiras, Châteauneuf, Marquis de la Tourrette, Baron de Chalancon & des États du Languedoc, né à Tournon le 2 Mars 1751, entra au fervice à l'âge de quinze ans & fut nommé en 1778 Colonel du régiment de l'Ile de France-infanterie, & Chevalier de Saint-Louis en 1784. Lors de la révolution en 1790, il fe retira à Tournon & fut bientôt élu à l'unanimité Préfident de l'Adminiftration départementale de l'Ardèche; fous le règne de la Terreur il fut, ainfi que plufieurs membres de fa famille, détenu comme fufpect. A la réorganifation de l'Adminiftration, il fut d'abord Sous-Préfet de fon arrondiffement, nommé fucceffivement Préfet des départements du Tarn, du Puy-de-Dôme & de Gênes, & créé Baron en 1808. Sous la Reftauration, promu au grade de Maréchal de camp, il préfida plufieurs fois le Collège électoral de l'Ardèche. Décédé dans fa ville natale le 24 Janvier 1819. Il avait époufé, au mois d'Avril 1772, Demoifelle Louife-Urfule-Félicité de Guérin de Tencin, petite-nièce du Cardinal de ce nom & fille de Antoine de Guérin, Marquis de Tencin, & de Jeanne de Monteynard. Ils eurent de leur mariage un fils, qui fuit.

XI. DEGRÉ.

Antoine-Marie-Just-Louis de la Rivoire, Marquis de la Tourrette, né le 15 Février 1773, fit, dans l'armée de Condé, deux campagnes, prit part aux dernières guerres du premier Empire comme Chef d'efcadron des Gardes d'honneur, & fut nommé, en Septembre 1815, Colonel dans la Garde-royale. Il avait époufé, en 1803, Demoifelle Françoife-Victoire Chaptal, fille de Jean-Antoine Chaptal, Comte de Chanteloup, Membre de l'Inftitut, Miniftre de l'Intérieur, Tréforier du Sénat, mort

en 1832 Pair de France & Tréforier du Sénat, Grand'croix de la Légion d'honneur. De cette alliance :

1. Alphonse de la Rivoire, né le 25 Septembre 1804, Garde du corps du Roi dans la compagnie de Grammont, & enfuite Lieutenant des Lanciers, époufa Demoifelle Joféphine de Burgues de Missiessy. Il eft décédé fans poftérité en 1839.
2. Marie-Félix-Imbault, qui fuit.

XII. DEGRÉ.

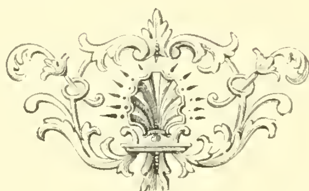
Marie-Félix-Imbault de la Rivoire, Marquis de la Tourrette, né le 26 Janvier 1812, Officier d'infanterie, fut nommé en 1846 Député de l'Ardèche & élu en 1850 Membre de l'Affemblée légiflative. Il a été longtemps Maire de la ville de Tournon-fur-Rhône, Membre du Confeil général & Député au Corps légiflatif en 1864 & 1869, & mourut à Tournon le 18 Juin 1886. Il avait époufé, le 2 Juillet 1839, Demoifelle Marie-Henriette-Adrienne Huchet de La Bedoyère, fille du Comte Henri de La Bedoyère, Lieutenant des Gardes du corps du Roi, & d'Ambroifine d'Estampes, & nièce de l'infortuné Colonel La Bedoyère. De ce mariage :

1. Antoine, né le 6 Mai 1840, mort en 1878.
2. Emmanuel, qui fuit.
3. Marie, née le 6 Juillet 1841, mariée en 1874 au Comte Melchior de Neuvesel, d'une ancienne famille de Savoie. De cette union vinrent quatre enfants : Marie, née en 1875, mariée au Comte Pierre de Mas; Jeanne, née en 1877, mariée au Baron H. de Framond; Marguerite, née en 1880, & Antoinette, née en 1883, morte en 1890.
4. Marguerite, née le 3 Juillet 1845, mariée en 1872 à fon coufin, le Baron Levavasseur de Précourt, Maître des requêtes au Confeil d'État. De ce mariage vinrent deux fils : Raoul, né en 1873, marié : 1° à Alix de Vaudrimey d'Avout; 2° à Antoinette de Panisse-Passis, & Georges, né en 1877.
5. Félicie, née le 21 Octobre 1849.
6. Adrienne, née le 4 Novembre 1856.

XIII. DEGRÉ.

Emmanuel de la Rivoire, Marquis de la Tourrette, né le 28 Août 1851, ancien Officier de cavalerie, marié, le 2 Juillet 1884, à Marguerite Aubry, d'où :

1. Joseph, né le 28 Janvier 1889.
2. Emmanuel, né le 11 Mars 1890.
3. Guy, né le 20 Novembre 1891.
4. Gonzague, né le 18 Juin 1894, mort en 1901.
5. Marie, née le 2 Septembre 1885.
6. Thérèse, née le 20 Février 1887.
7. Béatrix, née le 12 Janvier 1888.
8. Agnès, née le 7 Mars 1893.



à Jean d'Alouzier de Brogny (*a*), « une des rares figures, dit le proteftant Galiffe, « auxquelles le temps & les changements de religion & de régime n'ont rien « enlevé de leur preftige ». Succeffivement Évêque de Viviers, Archevêque d'Arles, Prince-Évêque de Genève, ce prélat avait de bonne heure revêtu la pourpre. Doyen des Cardinaux & Vice-Chancelier de l'Églife Romaine, il fut, aux temps troublés du fchifme d'Occident, l'arbitre de l'Églife. Il facra de fes mains le Pape Benoît XIII en 1394. En 1415, Préfident du Concile de Conftance, il prononça la dépofition folennelle de Jean XXIII, &, deux ans plus tard, celle de Benoît XIII. Il préfida enfuite le conclave & c'eft fon nom qui, au premier tour de fcrutin, réunit le plus grand nombre de fuffrages. Ses mérites & le grand rôle qu'il avait rempli lui permettaient de prétendre aux honneurs de la tiare. Il préféra ufer de fon influence au profit d'Othon Colonna, qui fut proclamé fous le nom de Martin V (11 Novembre 1417). C'eft lui qui, une fois encore, confacra le nouveau Pape. Il mourut en 1426 (*b*) & fut inhumé dans la cathédrale de Genève (*c*).

Du mariage de Paul de Ripert & de Madeleine d'Alauzier naquirent :

1. Émeri, qui fuit.
2. Anne.

XIII. DEGRÉ.

Émeri de Ripert d'Alauzier fut Capitaine d'infanterie. Par teftament du 26 Mars 1615, Marguerite de Moreton, veuve de Claude d'Alauzier, grand-oncle d'Émeri, difpofa en fa faveur de tous fes biens au détriment de fa propre nièce, Martiane de Moreton, femme de Vital Pelet, des Barons de Combas, auteur de la famille des ducs de Narbonne-Pelet (*d*). La teftatrice impofait à Émeri la charge de relever les nom & armes d'Alauzier. Cette libéralité & fa claufe trouvent leur explication dans les liens qui uniffaient les Moreton & les d'Alauzier, du chef de Catherine de Borne, des Seigneurs de Ligoniers & de Beaumefort, belle-mère de Marguerite de Moreton.

(*a*) Brogny, hameau près d'Allonzier.

(*b*) Les mœurs de Brogny furent toujours pures, & c'eft uniquement pour obtenir un effet dramatique que Scribe, dans l'opéra *la Juive*, lui a fauffement fuppofé des écarts de jeuneffe.

(*c*) Auprès de la cathédrale, le Cardinal d'Alouzier de Brogny avait fait conftruire « la fomptueufe chapelle de Notre-Dame des Macchabées deffervie par un Archiprêtre & douze prêtres » (Galiffe, p. 229). Ce monument, joyau d'architecture gothique, eft un des ornements de Genève. Les armes d'Alauzier décorent les vitraux & chacune des dalles du pavé. Elles font auffi fculptées avec les armes de Genève fur la façade de la cathédrale. — Soulavie, dans une biographie publiée au XVIII[e] fiècle (*Hiftoire de Jean d'Alouzier de Brogny, Cardinal de Viviers*), a fait du Cardinal le fils d'un domeftique des Seigneurs d'Alauzier; il aurait même gardé les pourceaux dans fon enfance. Un ouvrage qui fait autorité pour ce qui touche à l'hiftoire locale, *la Genève hiftorique & archéologique* du Profeffeur J.-B.-G. Galiffe, a fait juftice (t. I, 1869, p. 231 & fuiv.) de cette allégation, depuis copiée par d'autres. Il accumule les preuves qui démontrent que Brogny était de noble extraction; il rappelle qu'un document contemporain, le panégyrique du Cardinal, affirme que fes père & mère étaient nobles, & il protefte énergiquement contre « cette légende inventée « longtemps après coup & répétée dès lors, avec délices, par les amateurs du merveilleux qui pullulent « dans toutes les confeffions ». Bien avant Soulavie, Moréri écrivait, dans fon *Dictionnaire hiftorique* (édit. de 1688, p. 562) : « Le célèbre Cardinal Jean de Brognier fe faifait gloire de tirer fon origine de cette fa-« mille (celle de Fabry d'Alauzier) ». Le témoignage de Moréri a d'autant plus de poids qu'il a foin d'avertir le lecteur de fon « inclination » pour Jofeph de Ripert d'Alauzier, Député à l'affemblée du clergé en 1690. Moréri avait affurément confulté fon ami, fort érudit lui-même, qui mieux que perfonne pouvait l'éclairer, fur la véritable origine du cardinal. Les d'Alauzier pafférent dans le Comtat-Venaiffin au temps du Cardinal. L'un d'eux, Aymon, fils de Guillaume & de Madeleine de Saint-Sixte d'une famille favoyarde d'ancienne chevalerie, fut enterré dans l'églife de Bollène dont il était bienfaiteur. Il avait tefté en 1472, fondant un obit pour le Cardinal & pour fon frère Pierre d'Alauzier & inftituant héritier un autre de fes frères, Guillaume, quatrième aïeul de Madeleine rapportée plus loin.

(*d*) Lainé, *Généalogie de la maifon de Moreton-Chabrillan* (Paris, 1841), p. 23 à 25.

Émeri fut marié, par contrat du 3 Août 1624, à Juftine de Faucher, fille de Pierre & de Françoife de Chambaud. De ce mariage vinrent :

1. Pierre, mort fans alliance au fervice du Roi.
2. André-Simon, Doyen croffé mitré de l'églife collégiale de Grignan en 1651, mort en 1671.
3. Louis-François, Lieutenant de cavalerie dans le régiment de Lachaux (1661) où il obtint une compagnie par commiffion du 29 Juillet 1667, fut exempt des gardes du corps dans la compagnie de Noailles le 24 Janvier 1669. Le Roi lui donna une commiffion de Meftre de camp d'un régiment de fon nom (d'Alauzier), à la tête duquel il fe trouva dans Maeftricht affiégé par le Prince d'Orange, en 1676. Nommé Brigadier de cavalerie en 1677, il fut tué, à quarante-fept ans, devant Wézel, le 14 Août 1679.
4. Jean de Ripert d'Alauzier, qui fuit.
5. Gabriel, Lieutenant-Colonel du régiment de Provence le 20 Novembre 1666, gouverneur de Taormine, en Sicile, en 1677, Commandeur de l'Ordre de Saint-Lazare, en 1681, mort en 1685, âgé de quarante-fept ans.
6. François, Chevalier de l'Ordre de Saint-Lazare, puis pourvu de la Commanderie d'Iffoudun du même Ordre en 1685, obtint une compagnie dans le régiment de Sault en 1667. Lieutenant-Colonel du régiment de Teffé en 1674, Meftre de camp du régiment de dragons d'Alauzier en 1688, il commanda, avec les Marquis de Créquy & de la Châtre, l'attaque de Kokheim, & fut tué en forçant la place, le 26 Août 1689, à quarante-neuf ans. Le Marquis de Breteuil commanda après lui les dragons d'Alauzier.
7. Balthazar, Major au régiment Royal des vaiffeaux en 1674, Gouverneur de Cafal le 3 Février 1682, Infpecteur général d'infanterie, Brigadier avec prééminence fur tous les Brigadiers de même date que lui. Commandant à Mayence, il pénétra avec un bonheur & une audace inouïs, dans la place affiégée, malgré le feu des batteries : des feux allumés fur la tour de la cathédrale, annoncèrent au dehors le fuccès de fon entreprife. En 1688, il remplaça le Duc de Rohan comme Gouverneur de Nîmes, Alais & Saint-Hippolyte & fut frappé d'apoplexie, l'année fuivante, à 48 ans (*a*).

(*a*) Madame de Sévigné, qui a tracé dans fes lettres un tableau faififfant des funérailles de Balthazar, avait écrit à fa fille, en apprenant fa mort : « J'en fus toute émue & fis un cri qui fit peur à mon fils. Il « vint voir ce que j'avais à crier, il lut cet endroit, il fut conduit comme moi par les mêmes fentiments « qu'il infpire & fe mit à crier, comme j'avais fait & même un peu plus, car il connaiffait fort ce brave & « honnête [on fait le fens que le mot *honnête* avait au xvii[e] fiècle] homme & nous admirons ce que c'eft « que l'incertitude de l'heure & de la manière de notre mort. Toutes les circonftances de celle-ci condui- « fent à un étonnement particulier ; ces périls continuels où il était expofé, ce dernier fiège de Mayence « où il était entré fi romanefquement, le bonheur d'en être échappé, cette force de tempérament, ce ren- « dez-vous que M. de Noailles (le duc de Noailles, gouverneur du Languedoc) lui avait donné & où il « manque par le trait de la main de Dieu qui le frappe dans la rue, fans qu'aucun remède puiffe le fe- « courir, entre les bras de fes deux frères dont il eft aimé... » (Édit. Monmerqué, Lettre 1248). M[me] de Sévigné écrivit aux frères du défunt des lettres de confolation. Ailleurs elle les félicitait de leurs exploits : « Mon fils me mande que les frères de Rippert ont fait des prodiges de valeur à la défenfe « de Maëftricht; j'en fais mes compliments au bon Doyen [Jofeph, Doyen de Grignan, qui plus tard lui « adminiftra les derniers facrements] & à Rippert [Jean, Capitaine des Gardes de Provence] » (Lettre « 575). Elle prenait part à leurs trifteffes : « Les groffes larmes me font tombées des yeux en me repréfen- « tant ce pauvre Doyen pénétré de douleur... » & encore (Lettre 1259) : « Je foupire avec Monfieur le « Doyen » (après la perte de l'un des fiens) ». Elle a dit des Ripert : « Ces braves ne font pas vieux os » (Lettre 1216). En effet, le Colonel comme les trois Officiers généraux moururent avant d'avoir atteint l'âge de cinquante ans. On voit, par les lettres que nous venons de citer, écho de l'opinion du temps, en quelle confidération les avaient mis leurs brillants fervices, à une époque où la gloire des armes était prifée fi haut. Racontant les belles actions & la mort de François, tombé au champ d'honneur à la tête des dragons d'Alauzier, le *Mercure de France* ajoutait (Août 1689, pp. 411 & fuiv.) : « Ce nom-là

8. Joseph, Doyen croſſé mitré de la collégiale de Grignan à la mort de ſon frère en 1671, Député à l'aſſemblée générale du clergé en 1690. Il ſe retira à l'abbaye de Sept-Fonts où il mourut en grande vénération en 1708 (*a*).
9. Françoise, mariée, le 12 Avril 1663, à Jean-François de Roquard.
10. Delphine, Religieuſe Urſuline à Bollène.

XIV. DEGRÉ.

Jean de Ripert d'Alauzier, d'abord Lieutenant de cavalerie dans le régiment de ſon frère, puis Capitaine des Gardes de François d'Adhémar, Comte de Grignan (*b*), Lieutenant général pour le Roi & Gouverneur de Provence. En 1673, il eut l'ordre d'aſſiéger avec des compagnies tirées des garniſons voiſines le château d'Orange appartenant à Guillaume de Naſſau; ſept cents gentilſhommes ſe joignirent à l'expédition que le ſuccès couronna. Jean fut inveſti du commandement militaire de la principauté d'Orange (*c*). Il avait épouſé, le 28 Mars 1677, Françoiſe de Suffize de la Croix, fille & héritière de François, Seigneur de Novezan, & de Madeleine de Magnin de Gaste. De ce mariage :

1. Jean-Joseph, qui ſuit.
2. Jean-Louis, Capitaine au régiment de Sanzai en 1713, tué en 1719, à vingt-ſix ans, au ſiège de Saint-Sébaſtien.
3. Françoise, célèbre par ſa beauté, dite *la Belle d'Alauzier*.
4 & 5. Marie-Gabrielle & Thérèse, Religieuſes Urſulines à Bollène.

XV. DEGRÉ.

Jean-Joseph de Ripert d'Alauzier, Page à la petite écurie du Roi en 1700, fut Viguier d'Avignon (*d*) & reçut le titre de Marquis, par bref du Pape du 10 Mai 1741. En 1700, le Duc de Berry, petit-fils de Louis XIV, accompagnant ſon jeune frère, le Roi d'Eſpagne, Philippe V, qui allait prendre poſſeſſion de ſon royaume, s'arrêta à Bollène & fit à la famille de Ripert d'Alauzier l'honneur de lui demander l'hoſpitalité & de paſſer la nuit ſous ſon toit (*e*). Jean-Joſeph mourut le 13 Septembre 1755.

Du mariage, contracté le 21 Octobre 1714, avec Marguerite de Fabre, fille unique de Jean, & de Marguerite Pelet de Moissac, il eut :

« eſt fameux & tous ceux qui le portent ſe ſignalent ». L'intéreſſante correſpondance de Louvois avec l'un d'eux dont Camille Rouſſet a donné des extraits dans ſon *Hiſtoire* du grand Miniſtre (t. III, p. 294 à 296, 301 &c.), la prééminence accordée à Balthazar ſur tous les Brigadiers de ſa date, ſa déſignation d'Inſpecteur d'infanterie, une miſſion qu'il reçut en 1689, pour étudier la frontière d'Eſpagne menacée, prouvent le cas que le Roi, à qui il vint rendre compte de ſes travaux, faiſait de ſes lumières & à quels honneurs lui & les ſiens pouvaient aſpirer ſi la mort ne les avait prématurément moiſſonnés.

(*a*) Conſulter encore ſur les frères d'Alauzier : Moréri, *Dictionnaire hiſtorique*, édit. de 1688, p. 562. — Ménard, *Hiſtoire de Nîmes*, t. VI, pp. 307 à 315. — *Mémoires* de Dangeau & autres du temps. — *Gazette de France*, Mars 1686, Mai 1688. — Frédéric Maſſon, *le Marquis de Grignan*, pp. 81, 85, 89, 191. — Marquis de Saporta, *la Marquiſe de Sévigné*, pp. 96, 104 à 112.

(*b*) Le Comte de Grignan fut témoin au mariage de Jean, dont le frère, Joſeph, fut témoin au mariage du dernier des Grignan, le 2 Janvier 1695. Il y avait ſix ſiècles que les rapports des deux familles avaient commencé. On échangeait des portraits. Celui de la Comteſſe de Grignan, ceux des père & mère de la dernière Marquiſe de Grignan ſont à l'Hôtel d'Alauzier, à Bollène. Parmi quelques vieux meubles & ſouvenirs du château de Grignan, échappés à l'orage révolutionnaire & réunis dans le ſeul pavillon conſervé du château, ſe voyait naguère encore le portrait de Françoiſe d'Alauzier.

(*c*) *Hiſtoire de la principauté d'Orange*, par le C[te] de Pontbriant, pp. 224 & ſuiv. (Avignon 1891).

(*d*) Une bulle du Pape Eugène IV ordonnait que le Viguier d'Avignon fût toujours du corps des Barons ou de l'ancienne nobleſſe (le P. Méneſtrier, *les Diverſes Eſpèces de nobleſſe*, p. 321-326).

(*e*) Comme ſouvenir de l'hoſpitalité reçue, le Duc de Berry fit don à ſon hôte de ſon portrait qui exiſte encore, dans l'Hôtel d'Alauzier, à Bollène.

XVI. DEGRÉ.

JEAN-FRANÇOIS-FIRMIN de Ripert, Marquis d'Alauzier, reçu en 1735 Page à la petite écurie du Roi, décédé le 25 Mars 1758. Il avait épousé, le 15 Janvier 1749, Marie-Madeleine DE CASTANIER, fille de Louis, & de Rose DE DUMAS, remariée au Comte de Pontbriant, Maréchal de camp. De ce mariage :

1. AMÉDÉE-JEAN-FRANÇOIS, qui suit.
2. JEANNE-MARIE, dite *Mademoiselle de Ripert*, mariée, le 28 Novembre 1775, à Louis DE FAUCHER.
3. MARTHE, dite *Mademoiselle de Novezan*.
4. FRANÇOISE, dite *Mademoiselle de la Garde*.
5. GERTRUDE, dite *Mademoiselle d'Alauzier*, Religieuse Ursuline à Bollène, périt, à trente-six ans, sur l'échafaud révolutionnaire, à Orange, le 8 Juillet 1794, avec trente & une de ses compagnes, dans des sentiments de foi admirables. Leur mémoire est demeurée en vénération dans le pays, & leur procès en canonisation vient d'être introduit en cour de Rome *(a)*.

XVII. DEGRÉ.

AMÉDÉE-JEAN-FRANÇOIS de Ripert, Marquis d'Alauzier, Officier aux Gardes Françaises, Marquis de Barri par érection du fief de Barri en marquisat héréditaire, du 9 Juin 1789 *(b)*, assista, comme Seigneur de Saint-Victor-Lacoste, en Languedoc, de Rac, de Novezan, de la Motte & de la Garde-Paréol, en Dauphiné *(c)*, aux assemblées de la Noblesse de ces provinces, pour la convocation des États généraux. Il décéda le 23 Février 1811. Il avait épousé, le 11 Février 1768, Thérèse DE DOMERGUE DE SAINT-VICTOR, fille de Paul, & de Laure DE FAUCHER. De ce mariage :

1. ANDRÉ-PIERRE-LOUIS-PROSPER, qui suit.
2. VICTOR, dit *Monsieur de Saint-Victor*, Page du Comte d'Artois, assassiné le 18 Octobre 1790, à 19 ans.
3. MARIE, mariée, le 4 Mai 1802, au Baron DE CALVIÈRES, Gentilhomme de la Chambre du Roi, Député du Gard, Préfet de l'Isère, puis de Vaucluse sous la Restauration.

XVIII. DEGRÉ.

ANDRÉ-PIERRE-LOUIS-PROSPER de Ripert, Marquis d'Alauzier, Page à la petite écurie du Roi Louis XVI, Capitaine des Chasseurs impériaux russes à l'armée de Condé. Décédé le 17 Mars 1852. Il avait épousé, le 6 Octobre 1801, Mélanie, fille du Marquis de CONCEYL DE SAINT-ROMAN & de Thérèse DE GRILLET DE BRISSAC. De ce mariage :

(a) Le même jour était guillotiné à Orange un Officier de vingt ans qui avait été Page de Marie-Antoinette, Alexandre, fils de « haut & puissant Seigneur Louis, Marquis de Conceyl Saint-Roman », alors émigré. La mère d'Alexandre & ses sœurs cadettes (futures Marquises d'Alauzier & de Jocas) étaient dans la prison que Gertrude d'Alauzier venait de traverser pour le martyre. Le frère de Gertrude, sa belle-sœur & sa nièce languissaient dans cette même prison. Les Demoiselles d'Alauzier & de Conceyl jouaient ensemble & aidaient à pétrir le pain des détenus. La communauté d'infortune, le sang versé le même jour, sur l'échafaud, rapprochèrent les familles, & le mariage d'André d'Alauzier, alors dans les rangs de l'armée de Condé, & de Mélanie de Conceyl, fut convenu; il devait se réaliser sept ans plus tard.

(b) Archives de la légation d'Avignon, actuellement à la Préfecture, f. 315 du registre 18 de la série B. — Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Noblesse*, 1861, pp. 238-240.

(c) La Roque, *Armorial de la Noblesse du Languedoc*, t. I, p. 541. — La Roque & Éd. de Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes du Dauphiné pour l'élection aux États généraux*, p. 14. — *Procès-verbal des États du Dauphiné réunis à Romans en* 1788; imprimé à Grenoble, 1788, p. 3 & 346.

DU ROURE,

Anciens Seigneurs de Vergières & de Beauchamps, Barons de Beaujeu.

EN LANGUEDOC ET EN PROVENCE.



D'Azur au Chêne arraché à trois branches paſſées en ſautoir d'Or.
DEVISE : *A Vetuſtate robur* (*a*).

D'APRÈS certains auteurs, cette famille ſerait originaire de Bourgogne. Il paraît plus vraiſemblable qu'elle eſt une branche de la famille Beauvoir de Grimoard du Roure. On n'a pu l'y rattacher d'une manière certaine, les troubles de religion en Auvergne & en Languedoc ayant détruit bien des titres de famille & diſperſé un grand nombre d'archives de notaires dans le Vivarais. D'autant plus que Claude du Roure, dont il ſera parlé ci-deſſous, & chef de la famille à cette époque, ayant embraſſé la religion réformée, les Beauvoir Grimoard du Roure ont pu rompre toutes relations avec la branche proteſtante de leur famille, de peur d'être pourſuivis & perſécutés pour cauſe de religion.

Divers généalogiſtes donnent même la filiation qui relie entre elles les deux familles (*b*). L'identité de nom & d'armoiries ſemble confirmer leur opinion.

Quoi qu'il en ſoit, on trouve la famille du Roure établie en Vivarais au commencement du XVIe ſiècle. Elle y poſſédait un fief & château de ſon nom (*c*). Pluſieurs de ſes membres embraſſèrent, comme il vient d'être dit, la religion réformée; &, à la ſuite de la révocation de l'édit de Nantes, une branche paſſa en Angleterre où elle occupa un rang conſidérable. L'autre branche émigra dans le bas Languedoc & vint s'établir à Nîmes, après avoir perdu la plus grande partie de ſes biens, pillés par les troupes du Duc de Nemours.

Le plus ancien membre connu de la famille eſt :

(*a*) Les armes de la famille du Roure ont légèrement varié à différentes époques. La branche de Nîmes portait : *D'Argent au Chêne de Sinople iſſant d'une Terraſſe du même.* C'eſt ainſi qu'elles ont été blaſonnées dans les Lettres patentes de confirmation de nobleſſe de 1758. DEVISE : Ferme en tout temps. Dans l'Armorial manuſcrit de d'Hozier, vol. *Languedoc*, n° 217, on trouve : « JACQUES du Roure, Conſeiller du Roy & Maire perpétuel du lieu de Bellegarde, porte : *D'Or à un Chêne de Sinople englanté d'Argent* » (c'eſt Jacques, fils de Louis). — La branche d'Arles a toujours porté : *D'Azur au Chêne arraché d'Or*, comme on peut le voir d'ailleurs ſur les anciennes armoiries ſculptées au fronton de la porte de ſon hôtel à Arles, avec la deviſe : *A Vetuſtate robur*.

(*b*) Voir : Saint-Allais, *Nobiliaire univerſel*, art. *Grimoard du Roure;* — La Roque, *Nobiliaire de Languedoc*, art. *du Roure;* — R. de Gigord, *la Nobleſſe de la Sénéchauſſée de Villeneuve-Berg en* 1789, art. *Grimoard du Roure.*

(*c*) Voir La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Nobleſſe*, t. XII.

PREMIER DEGRÉ.

Claude du Roure (*a*), qui vivait au commencement du feizième fiècle, fut un des chefs du parti calvinifte les plus diftingués. Il était à la tête des troupes du Comte de Cruffol qui s'emparèrent de la ville des Vans, en Vivarais, dont il fit détruire l'églife catholique au fon des inftruments (*b*). Mais il fut enfuite obligé de fe retirer devant les troupes royales commandées par le Duc de Nemours. Celui-ci, après avoir pris la ville d'Annonay, mit le fiège devant le château du Roure, qui fut pris, mis au pillage & rafé. Claude du Roure fe défendit avec la plus grande valeur & préféra s'enfevelir fous les ruines de fon château, plutôt que de fe rendre. Il avait époufé Marie de Rosières, au nom de laquelle il hommagea Charles, Seigneur de Joyeufe, le 30 Décembre 1512 (Cabanis, Notaire), & il en eut :

1. Jean du Roure.
2. Jacques du Roure, qui fuit.

II. DEGRÉ.

Jacques du Roure, à l'exemple de fon père, fuivit le parti des religionnaires & s'attacha, en 1561, à Jacques de Cruffol. Il époufa, le 15 Mai 1561 (Claude Rivière, Not. à Joyeufe), Louife de Borne, fille de feu Noble Jacques de Borne, Seigneur de Ribes & la Saumès, & de Catherine de la Beaume-Casteljau. Dans ce contrat, Louife eft affiftée par fon frère Charles de Borne, qui lui conftitua en dot 700 livres & cinq robes. Jacques du Roure contracta avec l'affiftance de fon coufin Joachim de Chaldayrac, Seigneur de Valoubière. Il mourut en 1599.

III. DEGRÉ.

Jacques du Roure abjura la religion réformée & fervit avec valeur dans les guerres qu'il y eut en Provence & le Comtat. Il eft cité parmi les Gentilshommes qui fe diftinguèrent au fervice du Roi (*c*) pendant les troubles qui défolèrent ces provinces. Jacques du Roure prit part à l'affemblée des notables de la ville de Nîmes, le 17 Novembre 1621, dans la délibération contre le Gouverneur Mr de Brifon (*d*). Il époufa : 1° Anne Gerbaud; 2° le 8 Juin 1598, Claudine d'Adillon, fille de feu Jacques, Seigneur de Sampzon, & de Louife de Prunet. Il eut pour enfants :

1. Jean du Roure, qui fuit.
2. Jacques du Roure, qui vécut fans alliance & tefta, le 21 Mai 1657, en faveur de fes neveux, fils de Jean, fon frère, avec fubftitution à fes autres neveux, Louis & Scipion, fils de fon frère Pierre. Il mourut en Juin fuivant.
3. Pierre du Roure, dont la poftérité fera rapportée après celle de fon frère aîné.
4. Charles du Roure, Seigneur du Gras, branche terminée en la perfonne de fon petit-fils, François, mort en 1700.

IV. DEGRÉ.

Jean du Roure, Docteur en droit, fe diftingua par fa prudence & fa fageffe lors des guerres civiles qui mirent aux prifes les catholiques & les réformés dans la ville de

(*a*) Ce premier degré eft rapporté d'après La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Nobleffe*.
(*b*) Moréri, *Dictionnaire hiftorique*, édit. de 1732, t. III, p. 963.
(*c*) Louis de Peruffis, *Difcours fur les guerres religieufes du Comté Venaiffin*: Avignon, 1563, p. 5.
(*d*) Regiftres des Délibérations du Confeil de ville, confervé aux Archives de Nimes, cité par Ménard. *Hiftoire de Nîmes*, vol. V, pièces juftificatives, p. 251, 2° col.

Nîmes (*a*). Il avait époufé, par contrat du 23 Avril 1604 (Delagrange, Not. à Aubenas), Marguerite DES BONNAUDS, fille de Noble Jacques, & d'Helips BLANCHON. De ce mariage :

1. JEAN du Roure, Docteur en droit, Avocat, cohéritier de fon oncle Jacques en 1657; mort fans alliance en Décembre 1679.
2. ALEXANDRE du Roure des Bonnauds, qui, ayant perdu un procès contre fon coufin Scipion du Roure, au fujet de la fucceffion de fon oncle Jacques du Roure, émigra en Angleterre auprès de fes parents qui s'y étaient fixés & mourut à Londres au mois de Juin 1711, après avoir inftitué pour héritiers fes petites-nièces de Vignolles.
3. FRANÇOIS du Roure des Bonnauds, mort à Nîmes en Novembre 1694, fans alliance.
4. SAMSON du Roure, qui fuit.
5. JACQUES du Roure, Seigneur des Bonnauds. Nous croyons qu'on peut l'identifier avec Jacques du Roure, qui époufa, à Nîmes, le 2 Mai 1649, Madeleine DE CAPPON, & fut parrain avec fa femme, à Lunel, le 29 Mai 1652, de Louis de Rieutord, fils de Jacques & de Marguerite du Roure. Il mourut fans doute avant 1657.
6. SUZANNE du Roure, mariée à Pierre ROBERTY, fit, avec fon mari, un teftament réciproque le 4 Septembre 1635.
7. MARTHE du Roure, qui fit un arrentement, le 6 Novembre 1635, au nom de fon frère Noble Jacques du Roure, Seigneur des Bonnauds. Elle époufa, à Nîmes, le 11 Septembre 1652, Philippe PONTAUD, de Lunel, & mourut à Lunel le 12 Août 1679, âgée d'environ 60 ans.

V. DEGRÉ.

SAMSON du Roure, habitant d'Aubenas, paffa un arrentement, le 1er Octobre 1628, de la métairie des Combes de Fontanille, paroiffe d'Ucel; il y eft dit fils & héritier de feu Noble Marguerite des Bonnauds. Il mourut vers 1670. Il avait époufé, par contrat du 4 Mars 1659, Gabrielle DE RESTAURAND DE LIRAC (*b*), fille de Jean & de Louife DE VILLARS, d'une famille noble du Pont-Saint-Efprit, & il en eut :

1. ANNE du Roure, morte jeune.
2. MADELEINE du Roure, mariée à Charles D'AUDIBERT DE LUSSAN, Seigneur de la Calmette, de Saint-Jean & d'Aleyrac, d'où un fils, qui époufa Louife DU ROURE, des Seigneurs d'Elze.
3. MARTHE du Roure, mariée, le 2 Mars 1684, à Charles DE VIGNOLLES (*c*), Seigneur de Prades & de Sainte-Croix, fils de Charles & de Louife DE BASCHI, des Marquis d'Aubais, d'où une fille, MARGUERITE de Vignolles, qui époufa, en Angleterre, fon coufin SCIPION du Roure, fils de FRANÇOIS & de Catherine de RIEUTORD (voir plus loin).



(*a*) Ménard, *Hiftoire de Nîmes*, t. V, pièces juftificatives, p. 334, 2e col.

(*b*) RESTAURAND (de). — *D'Azur à un Phénix d'Argent fur un Bûcher de Gueules & qui fe brûle à l'ardeur d'un Soleil d'Or.* (D'Hozier, *Armorial général* de 1696, *Languedoc*.)

(*c*) D'Hozier, *Armorial général*, Rég. II, p. 1047.

DEUXIÈME BRANCHE.

[ÉTEINTE.]

IV. DEGRÉ.

PIERRE du Roure habitait Joyeufe & y paffa inveftiture, le 19 Août 1602, à Guillaume de la Vernade. Il tranfigea avec fon frère Charles, le 23 Novembre 1603, fur la fucceffion de Louife de Borne, leur mère. Il fut marié, par contrat du 15 Septembre 1608 (Duterond, Notaire à Nîmes), avec Marguerite DE CAMPAGNAN, dont il eut :

1. JÉRÔME du Roure, mort le 7 Février 1618.
2. LOUIS du Roure, qui fuit.
3. SCIPION du Roure, auteur de la branche tranfplantée à Arles, & dont la poftérité fera rapportée ci-après.
4. MARGUERITE du Roure, morte le 4 Août 1613.
5. SUZANNE du Roure, mariée à François DE LA NOGARÈDE, Seigneur de la Garde, fils de Jean, & de Madeleine D'AIREBAUDOUZE. Elle décéda vers 1650.
6. MARGUERITE du Roure, mariée à Jacques DE RIEUTORD, de la ville de Lunel, Capitaine au régiment d'Anjou-cavalerie. Étant déjà veuve, elle tefta, à Lunel, le 26 Septembre 1679 (Rival, Not.).
7. MARIE du Roure, mariée, par contrat du 5 Juin 1633 (Monteils, Notaire à Nîmes), à Nicolas DE FROMENT, Seigneur de Saint-Jean & de Seyrargues, fils de Barthélemy, Seigneur de Saint-Paul, & de Demoifelle Jeanne CHABERT.

V. DEGRÉ.

LOUIS du Roure, Docteur en droit, époufa, le 22 Janvier 1651, Marguerite-Anne D'ARNAUD DE LA CASSAGNE (*a*), fille de Paul D'ARNAUD, Baron de la Caffagne & du Poujet, Maréchal des camps & armées du Roi, & de Louife DE TROUPEL. Il eut de ce mariage :

1. JACQUES du Roure, qui fuit.
2. ALEXANDRE du Roure, Capitaine au régiment d'Auvergne, par commiffion du 3 Mai 1673, mort à Colmar en 1674, des bleffures qu'il avait reçues au combat de Senef.
3. MARGUERITE du Roure mariée, le 16 Février 1674 (Barth. Rival, Notaire à Lunel), avec Pierre DE MONTFAUCON, fils d'Étienne, & de Dame Françoife DE LA BAUME.

VI. DEGRÉ.

JACQUES du Roure fervit plufieurs années comme Lieutenant au régiment d'Auvergne, & fut marié, le 3 Juillet 1690, à Madeleine MOURGUE (Mazoier, Notaire), qui le rendit père de :

1. JACQUES-SCIPION du Roure, qui fuit.
2. JACQUES du Roure, qui commença à fervir dans le régiment d'Auvergne à 17 ans, parvint au grade de Capitaine, par commiffion du 5 Mai 1731, & de Major, par brevet du 28 Août 1735. Sa Majefté, fur les témoignages qui lui furent rendus de fes talents & de fa capacité, le nomma en 1740 Major général de l'armée de Weftphalie commandée par M[r] le Maréchal de

(*a*) ARNAUD DE LA CASSAGNE. — *D'Azur au Chevron d'Or, accompagné d'un Demi-Vol de même en pointe, au Chef d'Or, chargé de trois Rofes de gueules.*

Maillebois, & lui accorda, quelque temps après, le brevet de Colonel d'infanterie de l'armée de Bavière, par commiſſion du 20 Novembre 1742. Il ſe montra dans ce poſte à la hauteur de la réputation militaire que lui avaient acquiſe ſes talents pendant la guerre d'Italie, où il ſervit avec diſtinction, particulièrement aux ſièges de Milan & de Pizzigitone ſous le Maréchal de Villars, aux batailles de Parme & de Guaſtalla ſous les Maréchaux de Broglie & de Coigny, à la réduction de la Corſe ſous le Maréchal de Maillebois; il exerça dans cette île en 1739 & 1740 les fonctions de Major général. Mais, excédé des travaux & des fatigues attachés à ſon emploi, il ſuccomba à la peine & mourut à Ratisbonne le 19 Janvier 1743, âgé de 43 ans, généralement regretté de tous les Officiers généraux.

VII. DEGRÉ.

Jacques-Scipion du Roure, Conſeiller d'honneur au Préſidial de Nîmes & Maire perpétuel du lieu de Bellegarde, fut confirmé dans ſa Nobleſſe par Lettres patentes données à Verſailles en Novembre 1758. Il avait épouſé, le 19 Janvier 1724, Dame Jeanne-Olympe de Chazel, fille de Raimond, & d'Olympe de Boisson. La famille de Chazel a donné de brillants Officiers à l'armée. Olympe de Chazel avait deux oncles : l'un, Colonel du régiment de Chazel-dragons, mourut en Eſpagne en 1710, à la tête de ſon régiment; l'autre, ayant été nommé Intendant du Canada, fit naufrage en 1726 ſur le vaiſſeau du Roi *la Baleine,* qui le conduiſait à Québec, pour prendre poſſeſſion de ſa nouvelle charge, & y périt.

Jacques-Scipion du Roure eut de ſon mariage trois enfants :

1. Charles du Roure, qui embraſſa l'état eccléſiaſtique.
2. Jacques-Louis, qui ſuit.
3. Catherine-Émilie du Roure, mariée, le 5 Juin 1764, à Louis-Camille de Lescure, Seigneur de Saint-Denis, fils de Louis-Philibert, & de Suzanne-Angélique Richard de Vendargues.

VIII. DEGRÉ.

Jacques-Louis du Roure, Capitaine au régiment d'Auvergne, par commiſſion du 17 Avril 1760, fut bleſſé, à la tête de ſa compagnie, à la bataille de Corbach, le 10 Juillet 1760, & plus tard à Cloſtercamp, le 16 Octobre de la même année. En 1771, il était Commandant du bataillon des milices d'Anduze. Il fut nommé Lieutenant des Maréchaux de France par proviſions du 1er Décembre 1771, & prêta ſerment en cette qualité le 16 du même mois entre les mains du Comte de Périgord. Il avait épouſé, le 19 Octobre 1768, Gabrielle-Henriette du Vivier de Lansac, fille de Joſeph-Henri, Marquis du Vivier (*a*), Comte de Lanſac, & de Dame Étiennette de Pise de Claret. De ce mariage ſont iſſus :

1. Jacques-Hippolyte du Roure, né le 28 Octobre 1772, Officier au régiment d'Auvergne, tué d'un boulet au ſiège de Lyon en 1793.
2. Pierre-Scipion du Roure, né le 25 Février 1774, mort le 24 Novembre 1778.
3. Henriette-Émilie du Roure, née le 7 Novembre 1769, mariée à N... de la Béneraye.
4. Marie-Xavier-Louise-Sophie du Roure, née le 16 Décembre 1776.

(*a*) Vivier (du). — *De Gueules plein.*

TROISIÈME BRANCHE.

[FIXÉE A ARLES.]

V. DEGRÉ.

SCIPION du Roure, fils de PIERRE du Roure & de Marguerite DE CAMPAGNAN, fut Officier au régiment d'Auvergne, & fit la campagne d'Italie, dans laquelle il reçut plufieurs bleffures. Il acquit de grands biens dans l'île de Camargue & y poffédа une terre qui porte encore fon nom. Il vivait encore en 1695. Il avait époufé, par contrat du 1er Octobre 1650 (Odinet, Notaire à Uzès), Domergue DE DANGER (*a*), fille de Guillaume & d'Anne DE FOLCHER. Il eut de ce mariage :

1. NICOLAS du Roure, qui fuit.
2. FRANÇOIS du Roure, auteur de la branche tranfplantée en Angleterre & qui fera rapportée ci-après.
3. HENRI du Roure, né le 24 Décembre 1676, qui fervit au régiment d'Auvergne; fut nommé Lieutenant en 1690, Capitaine par commiffion du 10 Avril 1702, Chevalier de Saint-Louis en 1712, Major en 1718. Il fit toute la campagne d'Italie contre le Prince Eugène & fe trouvait à l'affaut de Chivas où fon oncle de Rieutord, Capitaine dans le même régiment, trouva la mort (Juillet 1705). Il fe diftingua par fa valeur à la bataille devant Crémone (Août 1705) & à celle de Calcinate (20 Avril 1706). Au fiège de Turin, il fut fait prifonnier de guerre, en Septembre 1706, & fut longtemps malade de fes bleffures. Il paffa enfuite quatre années à l'armée d'Efpagne & fut grièvement bleffé à la tête à l'affaut de Barcelone, où il chargea avec fa compagnie en 1714. Il fe retira à Arles à cette époque & fuccéda à fon frère dans la charge de Viguier & Capitaine de la ville, par provifion du Roi Louis XV du 15 Janvier 1717. Remis de fes bleffures, il donna fa démiffion de cette charge au profit de Jacques du Roure, fon neveu, & reprit du fervice dans le régiment d'Auvergne. En 1731, Henri du Roure fut nommé à la Majorité d'Arras, puis à celle de Saint-Omer en 1735. Il devait être nommé à la Lieutenance du Roi en cette place, lorfqu'il y mourut le 13 Novembre 1742.
4. JEANNE du Roure, mariée, le 18 Août 1678, à Jean BONNEL.
5. LOUISE du Roure, née le 2 Janvier 1635, mariée, par contrat du 27 Octobre 1692 (Ducamp, Notaire à Nîmes), à Jean DE CARLE, fils de Jean, & de Suzanne DE BRUGUIER.

6 & 7. ANNE du Roure & SUZANNE du Roure, qui allèrent, en 1707, rejoindre leur frère FRANÇOIS du Roure en Angleterre.

8. ÉLISABETH du Roure, née le 29 Décembre 1671, mariée : 1° par contrat du 15 Juin 1695 (Ducamp, Notaire à Nîmes), à Pierre DE BOSANQUET, Capitaine au régiment d'Anjou; 2° à N... DE TRÉMONS.

SCIPION du Roure tefta le 17 Juillet 1679 (Ducamp, Notaire à Nîmes), & inftitua pour fon héritier univerfel fon fils aîné Nicolas (*b*).

(*a*) DANGER. — *D'Azur à une Arche d'Or flottante fur des Ondes d'Argent, furmonté en chef d'une Colombe d'Argent à dextre & d'un Soleil d'Or à feneftre; la Colombe volant en bande, portant en fon bec un rameau d'Olivier d'Or & fondant fur l'Arche.* (D'Hozier, *Armorial général* de 1696, *Languedoc.*)

(*b*) La Chenaye défigne François comme fils aîné, & il eft auffi qualifié de chef de la branche aînée dans les Lettres patentes de confirmation de nobleffe de 1758.

VI. DEGRÉ.

Nicolas du Roure, né le 15 Avril 1659 à Nîmes, vint fe fixer à Arles en Provence & y fut pourvu de la charge de Viguier & Capitaine pour le Roi en cette ville par provifions du 26 Octobre 1701 (a); il donna fa démiffion de cette charge en 1716, au profit de fon frère Henri; tefta le 8 Novembre de cette année & mourut le 16 fuivant. Il avait époufé à Arles, par contrat du 5 Janvier 1700 (Vaugier, Notaire), Marie-Brigitte de Meyran (b), fille de Meffire Jacques-Jofeph de Meyran, Seigneur d'Ubaye & de Saint-Vincent, & de Blanche-Thérèfe de Grille d'Estoublon. Il en eut fept enfants :

1. Jacques du Roure, né le 15 Juillet 1704, Capitaine au régiment d'Auvergne & Chevalier de Saint-Louis, fuccéda à fon oncle Henri du Roure dans la charge de Viguier & Capitaine pour le Roi dans la ville d'Arles, par provifions du 30 Juillet 1728; il s'acquitta de fes fonctions avec zèle & prudence, & mourut le 6 Novembre 1746, fans être marié.
2. Jean-Baptiste du Roure, qui fuit.
3. Jacques-Henri du Roure, appelé le Chevalier du Roure, fut confirmé dans fa nobleffe, avec fon neveu Henri du Roure, & fon coufin Jacques-Scipion du Roure, par Lettres patentes du Roi datées de Verfailles en Novembre 1758. Né en 1710, il fut nommé Capitaine au régiment d'Auvergne par commiffion du 4 Juin 1734, & Chevalier de Saint-Louis en 1744. Il fut bleffé au fiège de Prague en 1742, pendant la guerre de fucceffion. En 1746 il quitta le fervice & fuccéda à fon frère Jacques comme Viguier d'Arles. Il fut le dernier Viguier de cette ville, la charge ayant été fupprimée par Édit du Roi. Il mourut le 27 Août 1784.
4. Thérèse du Roure, née en 1701, morte le 29 Mars 1770, mariée, par contrat du 26 Décembre 1718 (Vaugier, Notaire à Arles), avec Meffire Charles de Laurens, Baron de Beaujeu, fils de Marc-Antoine, III[e] du nom, & de Marguerite du Long.
5. Marie-Anne-Louise du Roure, née le 10 Juin 1702, morte le 25 Janvier 1705.
6. Marie-Suzanne du Roure, née en Septembre 1705, morte le 18 Mars 1714.
7. Marie-Marthe du Roure, née le 8 Mars 1714.

VII. DEGRÉ.

Jean-Baptiste du Roure, né le 12 Janvier 1707, fervit comme Capitaine dans le régiment d'Auvergne. Il époufa, par contrat du 2 Mai 1736 (Fonthieure, Notaire à Saint-Juft en Chevalet), Madeleine Ramey de Sugny (c), fille de Claude, & de Marie Girard de Beauvoir, d'une famille noble du Forez. De ce mariage font iffus :

1. Henri du Roure, qui fuit.
2. Brigitte du Roure, mariée, par contrat du 24 Novembre 1756 (Francony, Not. à Arles), à François Brun, Avocat au Parlement, fils de Jacques Brun & de Marthe de Peyron.
3. Thérèse du Roure, non mariée.

Jean-Baptifte du Roure tefta le 17 Janvier 1742 (Fermin, Not. à Arles) & mourut

(a) Arrêt du Parlement de Provence à ce relatif & les provifions en original.
(b) Meyran (de). — *Palé & contrepalé d'Argent & d'Azur de 5 pièces; à la Fafce d'Or brochant fur le tout.*
(c) Ramey (de). — *D'Azur à la Bande d'Argent.* (D'Hozier, Rég. V, p. 943.)

le 21 Février de la même année. Sa femme lui furvécut jufqu'en 1785. Le Nobiliaire manufcrit de l'abbé Bonnemant, conservé aux Archives d'Arles, dit qu'elle décéda le 29 Mai, « dame adorée de fes enfants, refpectée par tous fes concitoyens, pleurée des pauvres ».

VIII. DEGRÉ.

Henri du Roure, Seigneur de Vergières & de Beauchamps, pour lequel fief il rendit hommage le 24 Avril 1765; Baron de Beaujeu, au diocèfe de Digne, par teftament de Meffire Jean-Baptifte de Laurens, Baron de Beaujeu. Né le 2 Août 1741, il fut confirmé dans fa nobleffe en 1758, avec fon oncle, & époufa, par contrat du 23 Mars 1772 (Francony, Notaire à Arles), Gabrielle de Ginestous (*a*), fille de haut & puiffant Seigneur Jofeph de Ginestous, Comte de Vernon, & de haute & puiffante Dame Gabrielle de Villeneuve, des Marquis de Forcalqueiret. Henri du Roure fut élu Maire d'Arles en 1800, & mourut le 21 Décembre 1807. Il eut de fon mariage :

1. Charles-Joseph du Roure, qui fuit.
2. Joseph-Donain du Roure, né le 10 Avril 1775, mort le 23 Octobre 1779.
3. Henriette-Joséphine-Gabrielle-Ursule du Roure, née le 18 Avril 1774, mariée, par contrat du 24 Avril 1800, à Édouard-Antoine de Lahondès, décédée inteftat, à Nîmes, le 13 Décembre 1853.
4. Ursule-Pauline du Roure, née le 13 Juillet 1778, mariée à Marie-François Charve, morte à Arles le 18 Janvier 1858.
5. Marie-Thérèse du Roure, née le 23 Mars 1777, non mariée. Elle tefta, à Bouillargues, le 8 Décembre 1855, en faveur de fa fœur Pauline & de Paul Laifné, fon petit-neveu, petit-fils de Pauline du Roure.

IX. DEGRÉ.

Charles-Joseph du Roure, Baron de Beaujeu (*b*), né le 24 Janvier 1773, s'engagea comme volontaire à l'armée d'Italie, pendant la Révolution; mais, par fuite d'une bleffure à la jambe, il fut obligé de quitter l'armée active & paffa à l'État-major de la ville de Marfeille. Il fe retira à Arles en 1802, & époufa, par contrat du 23 Janvier 1806 (Achard, Notaire à Uzès), Marie-Anne-Jérôme-Conftance Froment de Castille (*c*), fille de Gabrielle-Jofeph Froment, Baron de Caftille, & de Marie-Gabrielle-Épiphanie du Long. Il mourut le 14 Janvier 1843. De fon mariage font iffus :

1. Antoine-Scipion du Roure, qui fuit.
2. Marie-Gabrielle-Céleste du Roure, née le 21 Mai 1812, morte le 31 Juillet 1849, mariée, le 22 Avril 1844 (Richaud, Notaire à Arles), avec Adolphe Pavin de Lafarge, Vicomte de Montélégier.
3. Joséphine-Herminie du Roure, née le 21 Mai 1812, mariée, le 10 Février 1830, avec Louis-Gabriel-Cafimir de Perrin de Jonquières, fils d'Eftienne-Gabriel & d'Auguftine-Céfarie-Marie-Charlotte de Perrin de Vert. Elle eft décédée le 10 Février 1886.

(*a*) Ginestous (de). — *D'Or au Lion de Gueules.*
(*b*) Ainfi qualifié dans les actes de l'état civil.
(*c*) Froment de Castille. — *D'Azur à 3 Épis d'Or liés de même en forme de fleur de lys.*

X. DEGRÉ.

Antoine-Scipion du Roure, Baron de Beaujeu, né le 24 Novembre 1808, marié, en premières noces, par contrat du 25 Avril 1846 (Lefer, Notaire à Paris), avec Anna-Augusta-Élisabeth de Pierlot, fille de Louis, Baron de Pierlot, & de Palmyre de Saint-Cricq, veuve en premières noces de Charles Moreau, Baron de la Rochette. De ce mariage vint :

Auguste-Scipion du Roure, né le 21 Mai 1847, décédé le 14 Février 1849.

Antoine-Scipion du Roure épousa en secondes noces, par contrat du 3 Février 1857 (Lefer, Notaire à Paris), Caroline-Rosalie-Mathilde Bluhdorn, née à Vienne (Autriche), fille d'Auguste, & de Rose de Wertheimstein. La Baronne Mathilde du Roure, aussi remarquable par son esprit que par les vertus dont elle donna toujours le plus bel exemple, décéda à Saint-Raphaël (Var), le 29 Novembre 1884. Elle a été inhumée dans la chapelle du château de Barbegal, ainsi que son mari décédé à Arles le 14 Février 1887. De leur mariage sont issus :

1. Host-Jérôme-Théodore-Scipion, qui suit.
2. Herminie-Léopoldine-Anna, née le 5 Décembre 1859, mariée, à Barbegal, le 1er Mai 1878 (contrat du 24 Mars 1878; Simon, Notaire à Paris), avec Charles de la Forest, Comte de Divonne, fils de Louis, & d'Alexandrine de Perthuis; d'où huit enfants.

XI. DEGRÉ.

Host-Jérôme-Théodore-Scipion du Roure, Baron de Beaujeu, né le 9 Janvier 1858, à Barbegal, y épousa, le 22 Juillet 1884 (contrat passé la veille devant Béraud, Not. à Aix), Alexandrine-Marie-Marthe-Noélie de Meyran de Lagoy (a), née le 25 Décembre 1863 à Aix, fille d'Auguste-Edmond de Meyran, Marquis de Lagoy, & de Marie-Antoinette-Siffrénie des Isnards. De cette union :

1. Henri-Raphael-Scipion, né à Barbegal le 21 Août 1885, Élève à l'École Polytechnique en 1905.
2. Jacques-Edmond, né à Aix le 16 Mai 1888.
3. François-Marie, né à Aix le 19 Février 1891.
4. Charles-Louis-Helen, né à Barbegal le 1er Septembre 1895.
5. Ernest-Antoine, né à Barbegal le 26 Juillet 1898, mort le 19 Avril 1899.
6. Jérome-Scipion, né à Barbegal le 14 Août 1900.
7. Edmond-Louis-Roger, né à Barbegal le 10 Juin 1902.
8. Mathilde-Charlotte-Brigitte, née à Aix le 3 Décembre 1889.
9. Marthe-Marguerite-Siffrène, née à Barbegal le 17 Mai 1893.
10. Marie-Alexandrine-Henriette, née à Barbegal le 9 Septembre 1894.
11. Cécile-Gabrielle-Yvonne, née à Barbegal le 5 Août 1899.



QUATRIÈME BRANCHE.

[EN ANGLETERRE.]

VI. DEGRÉ.

François du Roure, né le 28 Octobre 1660, épousa sa cousine Catherine de Rieutord, fille de Noble Jacques de Rieutord & de Marguerite du Roure (voir p. 4).

(a) Meyran. — Comme ci-devant, page 7.

Il fit ses premières armes au régiment d'Auvergne & passa en Angleterre après la révocation de l'édit de Nantes. Il y servit d'abord au régiment de Hamilton & obtint ensuite une compagnie de cavalerie. Blessé à la tête au siège de Namur en 1695, il quitta le service en 1703 & se retira à Dublin avec ses deux sœurs Anne & Suzanne du Roure. Il mourut à Londres en 1725. De son mariage vinrent :

1. Scipion, qui suit.
2. Alexandre du Roure, né en 1692, servit d'abord cinq ans comme Enseigne dans la marine anglaise & s'acquitta avec succès de négociations importantes qu'on lui confia en Amérique. Il était Colonel du 4e régiment infanterie, & fut nommé Lieutenant général des armées royales & Gouverneur de Plymouth. Étant allé aux Pyrénées pour sa santé, il tomba malade à Toulouse, & y mourut le 2 Janvier 1765. Son corps fut transporté en Angleterre & enseveli dans le cloître de l'église de Westminster. Il avait été marié, en 1753, à Louise de Brushelles, dont il n'eut pas d'enfants.

VII. DEGRÉ.

Scipion du Roure, né à Brême le 16 Mars 1689, marié, le 6 Avril 1713, à Dublin, avec sa cousine Marguerite de Vignolles, fille de Charles de Vignolles, Seigneur de Prades & de Sainte-Croix, & de Marthe du Roure. Il servit brillamment dans les armées anglaises & fut Colonel du 12e régiment royal, infanterie, qui portait son nom ; il était Major général & Aide de camp du Roi Georges II, quand il fut tué à la bataille de Fontenoy (11 Mai 1745). Il eut de son mariage :

1. François du Roure, qui suit.
2. Charles du Roure, mort sans alliance, à Londres, le 6 Juin 1752.

VIII. DEGRÉ

François du Roure, né le 13 Juin 1715, épousa, le 15 Juillet 1746, N... de Crespin, d'une famille noble originaire de Saintonge, & mourut à Kensington le 16 Juillet 1808. De son mariage, il eut trois filles & un fils, qui suit.

IX. DEGRÉ.

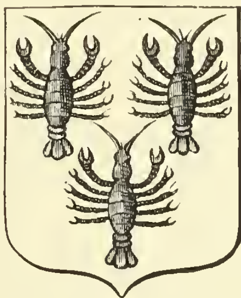
Jean du Roure, Lieutenant-Colonel & Capitaine des Coldstream-Guards, épousa, le 2 Juin 1790, à Bath (Sommersetshire), Sarah Winn, fille de Thomas, Esq. de Ackton Hall (Yorkshire), & de Mary Duncall. Il mourut à Twyford, près de Winchester, le 28 Février 1801, âgé de 51 ans, laissant deux filles :

1. Mary du Roure, mariée à Arthur Heywood, Esq. de Stanley Hall, près de Wakefield, morte, sans enfants, le 3 Avril 1863.
2. Éliza du Roure, mariée, à Featherstone (Yorkshire), à Georges Foot, Capitaine de cavalerie, morte le 15 Juillet 1852, laissant trois filles : Élisabeth-Sarah, mariée à Rev. Henry-Georges Rolt; Mary-Charlotte, morte en 1858; Henriette-Caroline, mariée à Rev. Edward Prickard-Cambridge, morte le 13 Juillet 1873, laissant onze enfants.

RUPELLE (BOUCHER DE LA),

Anciens Seigneurs de la Rupelle, Bailly, la Mothe-Bleury, Bois l'Abbé, Tréfontaine, &c.

EN BOURGOGNE, EN CHAMPAGNE & A PARIS (*a*).



D'Argent à trois Écreviſſes de Gueules, poſées deux & une.

LA généalogie de cette famille, ſuivie depuis le XIVe ſiècle par d'Hozier, a été expoſée dans le ſixième Regiſtre de l'Armorial (*b*). Elle embraſſe les cinq branches qui l'ont compoſée.

La première branche, celle des Seigneurs de Paſlis, s'eſt éteinte en la perſonne de LOUIS-ADRIEN-FRANÇOIS, Comte de Boucher, ancien Officier ſupérieur de cavalerie, décédé au Mans le 22 Septembre 1880, laiſſant deux filles : la Vicomteſſe DE CHABOT & Demoiſelle EDMÉE de Boucher (Voir même Regiſtre, 1re partie, p. 233).

La ſeconde branche, celle des Seigneurs de Saint-Andelin & de Baroches, s'eſt éteinte en la perſonne de GERMAIN-NICOLAS Boucher, Écuyer, Chanoine régulier de la Congrégation de France, Seigneur ſpirituel & temporel du Prieuré de Branche, au diocèſe de Sens, décédé à Auxerre le 12 Octobre 1730.

La quatrième a pris fin en la perſonne de ALEXANDRE-NICOLAS-LOUIS de Boucher, Comte de Flogny, Baron de la Chapelle-Vieille Foreſt, &c., Capitaine de cavalerie, mort le 21 Août 1801, ſans avoir eu d'enfant de ſon mariage avec Henriette-Simone ANJORRANT.

La cinquième a pris fin en la perſonne de JEAN-NICOLAS-ANTOINE de Boucher, Baron de Milly, Lieutenant-Colonel au régiment de Guyenne-infanterie, décédé ſans poſtérité, & dont le frère aîné, EDME de Boucher, Comte de Milly, Seigneur de Roſſey, n'avait laiſſé que deux filles : EDME-CATHERINE-JEANNE, mariée, le 27 Juillet 1772, à Pierre-Charles, Comte puis Marquis DE BIGNY, & SUZANNE-EDMÉE,

(*a*) La famille Boucher de la Rupelle ayant produit les documents qui la concernent lorſqu'il n'était plus poſſible de les faire figurer à la ſuite de la notice concernant la famille « DE BOUCHER » ſortie de la même ſouche qu'elle (voir Regiſtre ſeptième, complémentaire, pp. 231-233), l'article dont elle eſt l'objet a été claſſé à la lettre R.

(*b*) Voir auſſi Ariſtide Déy, *Armorial hiſtorique de l'Yonne* (Sens, Duchemin, 1863) ; Beaune & d'Arbaumont, *la Nobleſſe aux États de Bourgogne*, & l'abbé Lebeuf, *Hiſtoire civile & eccléſiaſtique d'Auxerre*, édition de 1848-1855, t. IV.

mariée, le 30 Décembre 1776, à Armand-Gafpard DE GRENIER DE MALARDEAU, Baron de Saint-Léger.

La troifième branche, celle des Seigneurs de la Rupelle & de Tréfontaine, continue feule la defcendance mafculine, & les titres portés par les autres branches lui font aujourd'hui dévolus (*a*).

XI. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE-THOMAS Boucher de la Rupelle, Chevalier, Seigneur de la Rupelle, Bailly, La Mothe-Bleury, Tréfontaine, Bois l'Abbé, Chouilly & autres lieux, ancien Lieutenant général au bailliage & fiège préfidial d'Auxerre, eft décédé, le 16 Avril 1807, en cette ville, où Anne RAFFIN, fa veuve, eft décédée, à fon tour, le 26 Décembre 1808. Il figure, à l'Affemblée de la Nobleffe du Comté & Bailliage d'Auxerre pour l'élection aux États généraux de 1789, parmi les Gentilshommes préfents au vote, & il a figné les procès-verbaux de cette Affemblée comme Secrétaire de l'Ordre de la Nobleffe. Il a été détenu pendant la Terreur « comme Noble », ainfi que fa femme & trois de fes fils.

Il a eu neuf enfants :

1. JEAN-BAPTISTE-LOUIS Boucher de la Rupelle, qui continue la defcendance.
2. LOUIS-JOSEPH-PIERRE, qualifié Chevalier, né à Auxerre le 1er Juillet 1753, fut reçu en 1767 Page de S. A. S. Monfeigneur le Prince de Conti, en conféquence des preuves de fa nobleffe; il devint Capitaine du régiment de Conti-infanterie & Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, & mourut en 1832 à Vaux, près Auxerre, fans laiffer de poftérité. Il figure fur la lifte des Gentilshommes du Comté & Bailliage d'Auxerre, dans l'Affemblée de 1789, fous le nom du Chevalier de la Rupelle. En 1790, la ville d'Amiens lui décerna le titre de « citoyen de la ville d'Amiens », en reconnaiffance de ce qu'il avait rétabli l'ordre dans fes murs. Il fut détenu à Auxerre « comme Noble & frère d'émigré », pendant la Terreur.
3. ANDRÉ-JOSEPH, Écuyer, né le 7 Janvier 1758, eft mort en bas âge.
4. JEAN-BAPTISTE-CHARLES, Écuyer, né le 24 Janvier 1759, eft mort jeune.
5. CHARLES-JEAN-BAPTISTE, Écuyer, né à Auxerre le 13 Novembre 1760, fut reçu Page de la Petite-Écurie de S. M. le Roi Louis XVI en 1776, & devint Lieutenant en premier au régiment des Dragons de la Reine en 1786. Il fuivit les Princes dans l'émigration en 1792, & mourut à Lyon le 7 Septembre 1800. Il n'avait pas été marié.
6. THOMAS-MARIE, Écuyer, né le 20 Mars 1762 à Auxerre, entra dans les Ordres. Il fut détenu « comme Noble » au Luxembourg pendant la Terreur. Ne voulant pas prêter le ferment exigé par le gouvernement révolutionnaire, il dut fufpendre l'exercice du faint miniftère. Il eft mort en 1833, Curé de la paroiffe de Vaux, près Auxerre.
7. Demoifelle ANNE-MARIE, née le 14 Octobre 1750, eft morte jeune.
8. Demoifelle MARIE-CHARLES, née le 17 Juillet 1752, eft morte jeune.
9. Demoifelle MARIE-LOUISE, née le 5 Février 1764, époufa, en 1788, à Auxerre, Philbert ROUSSEAU, Écuyer, Seigneur de Vermot. De cette alliance eft iffue Demoifelle JEANNE-CHARLOTTE Rouffeau de Vermot, née le 5 Juil-

(*a*) Les Archives départementales de l'Yonne, les Archives nationales de France, les Manufcrits de la Bibliothèque nationale (titres de famille, tomes 430, 431, nº 9792 & regiftre 1100; & carrés de d'Hozier, tome 117) contiennent de nombreux documents concernant les diverfes branches de cette famille.

let 1791, mariée au Général Jacques-Lazare SAVETTIER DE CANDRAS, Baron de la Tour de Pré, Gouverneur de la Poméranie ſuédoiſe, tué au paſſage de la Béréſina, en Ruſſie, le 28 Novembre 1812; elle n'a eu qu'une fille, mariée au Baron DE BONNEFOY. La Baronne de Candras a ſurvécu à ſa fille & à ſes trois petits-enfants. Elle eſt décédée elle-même à Avallon le 11 Janvier 1888.

XII. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE-LOUIS Boucher de la Rupelle, Chevalier, Seigneur de Tréfontaine & de Saint-Thibaut, en partie, né à Auxerre le 6 Août 1749, avait été reçu, le 23 Novembre 1764, Page de S. A. S. Monſeigneur le Comte de la Marche, en conſéquence des preuves de ſa nobleſſe. Il était Capitaine de cavalerie au régiment Royal-Picardie lors de ſon mariage avec Demoiſelle Marie-Jeanne-Timothée LE MIRE, fille de feu Noble perſonne Louis LE MIRE, Seigneur de la Mothe Guimard, Préſident en l'élection de Saint-Florentin, & de Dame Geneviève-Henriette DE COCKBOURNE, célébré à Saint-Florentin le 30 Décembre 1782; lequel acte de mariage ont ſigné : Meſſire Pierre de Boucher, Comte de Cariſey, & Meſſire Alexandre-Nicolas-Louis de Boucher, Comte de Flogny, parents de l'époux; & d'autre part Meſſire Timothée Defeu de la Mothe, Chevalier de Saint-Louis, & Charles de Cockbourne, Baron de Villeneuve, le premier, beau-frère, & le ſecond, couſin germain de l'épouſe. Geneviève-Henriette de Cockbourne deſcendait, en ligne directe, de « l'illuſtre Seigneur » Guillaume de Cockbourne, Baron de Langton, en Écoſſe, qui vivait en l'an 1316, & était de la même famille que Jean de Cockbourne, Comte de Dunbar, Conſeiller du Roi Jacques Scot, ainſi qu'il réſulte des Lettres patentes de Charles II, Roi d'Angleterre & d'Écoſſe, en date, à Édimbourg, du 9 Septembre 1664, portant vérification de la deſcendance & extraction noble de Edme-Éléonor de Cockbourne, Baron de Villeneufve-au-Chemin.

Dans l'Aſſemblée de 1789, Jean-Baptiſte-Louis Boucher de la Rupelle figure ſur la liſte des Gentilshommes du Comté & Bailliage d'Auxerre ſous le nom de de la Rupelle de Tréfontaine. Il fut fait Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis par le Roi Louis XVI le 23 Février 1791. Pendant la Terreur il fut incarcéré à Mont-Armance (Saint-Florentin) « comme Noble & frère d'émigré ». Il eſt mort le 19 Février 1830 à Troyes, où Marie-Jeanne-Timothée Le Mire, ſa femme, était décédée le 30 Novembre 1829.

De leur mariage étaient iſſus :

1. JEAN-BAPTISTE-HENRI Boucher de la Rupelle, qui continue la deſcendance.
2. LOUIS-TIMOTHÉE, né à Saint-Florentin en 1786, mort à Venizy en 1787.
3. LOUIS-CÉSAR-AUGUSTE, né à Saint-Florentin en 1790, mort à Troyes en 1803.
4. LOUIS-TIMOTHÉE-THÉOPHILE, né à Saint-Florentin en 1796, mort au même lieu en 1798.
5. CHARLES-LOUIS, né à Troyes en 1800, mort à Troyes en 1802.
6. EDME-ADOLPHE Boucher de la Rupelle, né à Troyes le 16 Janvier 1801, décédé, en ſon château de Cervets, près Saint-Léger (Aube), le 1er Avril 1862. Devenu veuf de Demoiſelle de MENGIN-SALABERT, de qui il n'avait pas eu d'enfant, il a épouſé, en ſecondes noces, Demoiſelle Fanny LE MARCHAND DE CHRISTON D'AUZON, décédée le 2 Octobre 1866, après lui avoir donné trois enfants, ſavoir :
   I. HENRI-MARIE, né le 31 Juillet 1838, marié, en 1863, à Demoiſelle Antoinette DES MARES DE TRÉBONS, décédée le 15 Février 1871; & en

secondes noces à Demoiselle Marie Mary. Du premier mariage sont issus :

1 & 2. Edmond & Robert, frères jumeaux, nés en 1864.

3. Charles, né en 1865, mort jeune.

4. Stéphane, né en 1866, mort en bas âge.

5. François, né en 1867, mort en 1885.

6. Marie, née en 1868.

II. Alix, née en 1836, morte en 1854.

III. Gabrielle, née en 1837, décédée en 1887, veuve de Étienne-Raoul-Jean-Chrysostome Gilbert de Vautibault, de qui elle a eu plusieurs enfants.

7. Louis-Marie-Jules, né à Troyes en 1803, mort à Troyes en 1807.

8. Geneviève-Timothée-Pierre, née à Saint-Florentin le 7 Juillet 1785, mariée, à Troyes, le 11 Février 1809, à M. Amy-François Miron de Pont le Roy, ancien Officier de marine; décédée à Sens le 7 Janvier 1810, laissant une fille : Aglaé-Françoise, née à Sens le 7 Décembre 1809, mariée à Paul de Vathaire, Officier de cavalerie, de qui elle a eu deux enfants, morts en bas âge. Elle est décédée elle-même, à Orléans, le 11 Avril 1886.

9. Caroline-Louise-Timothée, née à Saint-Florentin en 1791, décédée au même lieu en 1793.

XIII. DEGRÉ.

Jean-Baptiste-Henri, qualifié Comte Boucher de la Rupelle, né à Saint-Florentin le 9 Janvier 1784, Élève de l'École Polytechnique en 1802, Ingénieur en Chef, Directeur des Ponts & Chaussées à Auxerre, décédé Inspecteur Général honoraire au même corps le 30 Septembre 1864, au château de Nizerolles, près Bussy (Cher). Il avait été détaché comme Officier du Génie pendant l'invasion de 1814. Fait Chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur par S. M. le Roi Louis XVIII, il fut promu Officier du même Ordre par ordonnance du Roi du 26 Avril 1846.

De son premier mariage, contracté, le 16 Juillet 1810, à Serrigny, près Tonnerre, avec Demoiselle Alexandrine-Henriette-Simone de Saucière de Tenance, fille du Marquis de Tenance & sœur de la Marquise de la Porte-Yssertieux, il avait eu :

1. Jean-Baptiste-Marguerite-Ernest, Comte Boucher de la Rupelle, né le 28 Avril 1812 à Montargis, Élève de l'École militaire de Saint-Cyr, Officier d'infanterie, marié, à Bourges, le 15 Janvier 1836, à Demoiselle Irma Busson de Lavèvre; décédé, en son château de Nizerolles, le 25 Mai 1870. De son mariage sont nées trois filles :

I. Berthe, mariée à Paul Gérouille de Beauvais.

II. Isabelle, mariée à Camille Rousseau, Vice-Président du Conseil général du Cher.

III. Marie, mariée à Ladislas Naywosz-Paszkiewicz, petit-fils, par sa mère, du Marquis de la Porte-Yssertieux.

2. Henriette-Claire Boucher de la Rupelle, née à Bourges le 3 Mai 1814, mariée en 1834 à Théodore de Molènes, Capitaine d'infanterie, Chevalier de la Légion d'honneur; décédée à Auxerre le 11 Juillet 1835, sans laisser de postérité.

En secondes noces, Jean-Baptiste-Henri Boucher de la Rupelle avait épousé, le 24 Novembre 1825, à Corquilleroy, près Montargis, Demoiselle Amandine-Émilie Mollière, sœur d'Alexandre Mollière, Général de brigade, Commandeur de la

Légion d'honneur, qui, après de nombreufes campagnes en Grèce & en Afrique, prit part à l'expédition qui rouvrit au Saint-Père les portes de Rome en 1849. Elle était nièce, par fa mère, du Général Baron Bardin, Commandeur de la Légion d'honneur, Chevalier de Saint-Louis, Aide de camp de Junot, duc d'Abrantès. Elle eft décédée à Paris le 27 Février 1862.

De ce fecond mariage font iffus :

1. Albert-Émile-Henry, Comte Boucher de la Rupelle, qui fuit.
2. Charles-Paul-Émile Boucher de la Rupelle, auteur de la branche cadette, rapportée plus loin.
3. Camille-Ambroise-Alphonse, né à Paris en 1831, mort en 1857 à Chevannes (Yonne), fans avoir été marié.
4. Élie-Tristan-Julien, né à Auxerre en 1841, mort à Paris en 1852.

XIV. DEGRÉ.

Albert-Émile-Henry, Comte Boucher de la Rupelle, né à Cepoy, près Montargis, le 5 Janvier 1827, ancien Tréforier-Payeur général de la Nièvre, Chevalier de la Légion d'honneur, marié, à Thauvenay (Cher), le 3 Juillet 1854, à Demoifelle Charlotte-Camille de Tascher, de la famille de Tafcher à laquelle appartenait S. M. l'Impératrice Joféphine; &, elle-même, fille de Benjamin, Baron de Tascher, Officier de cavalerie, ancien Garde du corps du Roi Louis XVIII, & de Joféphine Bachasson de Montalivet; petite-fille de Pierre-Jean-Alexandre, Comte de Tafcher, Baron de Pouvray, Sénateur de l'Empire, puis Pair de France, mort en 1822, tranfmettant fa pairie à Ferdinand, Comte de Tafcher, Baron de Pouvray, fon fils aîné; & petite-fille, par fa mère, de Jean-Pierre Bachaffon, Comte de Montalivet, Miniftre de l'Intérieur, Sénateur fous l'Empire & Pair de France fous la Reftauration; nièce de Camille Bachaffon, Comte de Montalivet, Membre de l'Inftitut, Pair de France, Grand-croix de la Légion d'honneur, Miniftre de l'Intérieur & Intendant général de la lifte civile fous le Roi Louis-Philippe; coufine germaine, par fon père, de Alphonfe de Cardevac, Marquis d'Havrincourt, Sénateur, & de Marie de Tafcher, Ducheffe de Valence, veuve du Maréchal Ramon Narvaëz, Duc de Valence, Grand d'Efpagne, Chevalier de la Toifon d'Or, Ambaffadeur de la Reine d'Efpagne près la Cour de France. Albert-Émile-Henry, Comte Boucher de la Rupelle, eft décédé à Paris le 14 Octobre 1886.

De fon mariage font iffus :

1. Jean-Baptiste-Raymond, né à Paris le 15 Mai 1855, mort à Tulle le 18 Juillet 1857.
2. Pierre-Marie-Amable-Alphonse, qui fuit.
3. Louis-Simon-Laurent, né à Saint-Lô le 14 Juin 1865.
4. Marie-Henriette Françoise, née à Paris le 12 Juillet 1858, mariée, à Paris, le 19 Juillet 1881, à Maurice le Breton, Vicomte de Vannoife. De ce mariage font nés cinq enfants.
5. Claire-Joséphine-Françoise, née à Paris le 1er Août 1859.

XV. DEGRÉ.

Pierre-Marie-Amable-Alphonse, Comte Boucher de la Rupelle, chef actuel de la famille, né à Paris le 9 Mai 1861, eft Sous-Lieutenant au 6e Cuiraffiers.



BRANCHE CADETTE.

XIV. DEGRÉ.

Charles-Paul-Émile Boucher de la Rupelle, né à Montargis le 13 Août 1829, Docteur en droit, a rempli différentes charges de magiftrature, notamment celles de Procureur Impérial à Auxerre & de Subftitut du Procureur général à la Cour d'appel de Paris. Il a donné fa démiffion le 3 Juillet 1880, lors de l'exécution des Décrets qui ont frappé les Congrégations religieufes. Il a époufé, le 12 Juillet 1862, à Paris, Demoifelle Émilie-Françoife-Auguftine Passerat de Silans, fille de Charles-Artus Passerat, Baron de Silans, Ingénieur en chef honoraire des Ponts & Chauffées, & de Frédérique-Adèle-Cécile de Crousaz-Cretet; petite-fille de Auguftin François Pafferat, Baron de Silans, Membre de la Chambre des Députés & Confeiller à la Cour des comptes fous la Reftauration; nièce du côté paternel de la Comteffe Eugène Cofta de Beauregard; petite-fille, par fa mère, de Henri-Louis-Frédéric, Baron de Croufaz-Cretet, Tréforier de la Banque de France, Chevalier de la Légion d'honneur & de l'Ordre de Saints-Maurice & Lazare, neveu & fils adoptif de Emmanuel Cretet, Comte de Champmol, Commandeur de la Légion d'honneur, premier Gouverneur de la Banque de France, Miniftre de l'Intérieur & Miniftre d'État fous l'Empire.

Six enfants font nés de ce mariage, favoir :

1. Paul-Henri-Marie-Joseph, né à Paris le 22 Juin 1863, décédé à Paris le 19 Juin 1878.
2. Artus-Ernest-Marie-François, né, au château de Saint-Innocent, en Savoie, le 19 Juillet 1867, Sous-Lieutenant au 28e régiment de ligne.
3. Charles-Emmanuel-Marie-Louis, né à Paris le 6 Décembre 1875.
4. Marie-Charlotte-Émilie, née à Auxerre le 5 Novembre 1871.
5. Cécile-Marie-Philomène, née à Auxerre le 5 Novembre 1871, décédée le même jour après avoir reçu le baptême.
6. Geneviève-Augustine-Amélie-Marie, née, au château de Saint-Innocent, le 21 Octobre 1873.

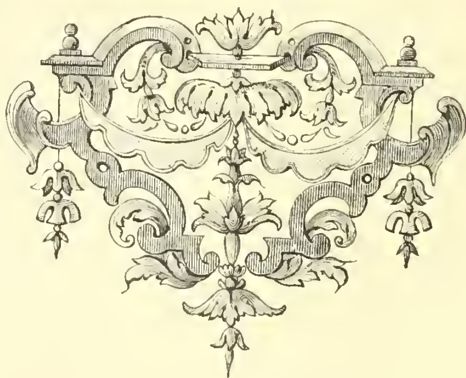


TABLEAU DE PARENTÉ DE LA MAISON DE SABRAN-PONTEVÈS AVEC L

Rostaing *de Sabran*, un des principaux seigneurs de la cour de Rothold, Comte et Marquis de Provence, avant 1002

I. Emenon Ier *de Sabran* (première moitié du XIe siècle)

II. Guillaume Ier *de Sabran*, compagnon de Raymond de Saint-Gilles, Comte de Toulouse, à la première croisade (1096-1097)

III. Guillaume II *de Sabran*, né vers 1080, vivant encore en 1158

IV. Guillaume III *de Sabran*, Connétable héréditaire du Comte de Toulouse

- Rostaing *de Sabran*, Connétable héréditaire du Comte de Toulouse — Adalmodie de Mevouillon — Branche éteinte au XIVe siècle
- Ermengarde *de Sabran* — Guillaume IV de Baux, dit au Cornet, Prince d'Orange

IV. Giraud-Amic *de Sabran*, auteur de la branche des *Comtes titulaires* de Forcalquier et de Nice (éteinte à la fin du XVe siècle)

V. 1re Femme, Garsinde, Comtesse souveraine de Forcalquier et de Nice, fille unique et héritière de Guillaume IV

VI. Garsinde *de Sabran*, Comtesse souveraine de Forcalquier et de Nice, mariée, en 1193, à Alphonse II, Comte de Provence

VII. Raymond-Bérenger, Comte de Provence et de Forcalquier, mort en 1245 — Béatrix de Savoie, fille de Thomas, Comte souverain de Savoie

VIII.
- Marguerite de Provence, mariée, en 1234, à Saint Louis, Roi de France
- Éléonore de Provence, mariée, en 1236, à Henri III Plantagenet, Roi d'Angleterre
- Sancie de Provence, mariée, en 1244, à Richard de Cornouailles, Empereur (Roi des Romains), frère d'Henri III d'Angleterre
- Charles II, Comte de Provence — Marie de Hongrie

IX.
- Philippe III, le Hardi, Roi de France — 1. Isabelle d'Aragon, sœur de Jacques Ier, Roi de Majorque — 2e Marie de Brabant
- Édouard Ier, Roi d'Angleterre — Éléonore de Castille

X.
- Philippe IV, le Bel, Roi de France — Jeanne de Navarre
- Charles de Valois — Marguerite d'Anjou-Sicile
- Louis, Comte d'Évreux — Marguerite d'Artois
- Édouard II, Roi d'Angleterre — Isabeth de France, fille de Philippe IV
- Marguerite d'Anjou — Charles de Valois

XI.
- Louis X, Roi de France et de Navarre — 1e Marguerite de Bourgogne — 2e Clémence de Hongrie
- Philippe V, le Long, Roi de France
- Charles IV, le Bel, Roi de France
- Philippe VI, Roi de France — Jeanne de Bourgogne
- Philippe, Comte d'Évreux — Jeanne de France, Reine de Navarre
- Édouard III, Roi d'Angleterre — Philippe de Hollande
- Philippe VI, Roi de France — Jeanne de Bourgogne

XII.
- Jeanne, Reine de Navarre — Philippe, Comte d'Évreux
- Jean Ier, Roi de France
- Jean II, le Bon, Roi de France — Bonne de Luxembourg
- (Voir leur descendance ci-contre)
- Jean, Comte de Richmond — Blanche de Lancastre
- Edmond, Duc d'York — Isabelle de Castille
- Jean II, Roi de France — Bonne de Luxembourg

XIII.
- Charles II, Roi de Navarre — Jeanne de France, fille du Roi Jean II
- Charles V, Roi de France — Jeanne de Bourbon
- Henri IV, Roi d'Angleterre — Marie de Bohun
- Philippe de Lancastre — Jean Ier, Roi de Portugal
- Richard, Comte de Cambridge — Anne de March
- Louis Ier, Comte de Provence — Marie de Blois

XIV.
- Charles III, Roi de Navarre — Éléonore de Castille
- Louis, Duc d'Orléans — Valentine de Milan
- Charles VI, Roi de France — Isabeau de Bavière
- Henri V — Catherine de France
- Alphonse de Bragance — Béatrice de Alvarez
- Isabelle de Portugal — Philippe le Bon, Duc de Bourgogne
- Jean de Portugal — Isabelle de Bragance
- Richard, Duc d'York — Cécile de Westmoreland
- Louis II, Comte de Provence — Yolande d'Aragon

XV.
- Blanche, Reine de Navarre — Jean II, Roi d'Aragon
- Charles d'Orléans — Marie de Clèves
- Jean d'Angoulême — Marguerite de Rohan
- Charles VII, Roi de France — Marie d'Anjou
- Catherine — 1e Henri V d'Angleterre — 2e Owen Tudor
- Henri VI
- Ferdinand de Bragance — Jeanne de Castro
- Charles le Téméraire — Élisabeth de Bourbon
- Isabelle de Portugal — Jean II, Roi de Castille
- Édouard IV, Roi d'Angleterre — Élisabeth Grey
- René d'Anjou, Comte de Provence, Roi de Naples, dit le Bon

XVI.
- Éléonore, Reine de Navarre — Gaston de Foix
- Louis XII, Roi de France — Anne de Bretagne
- Charles d'Angoulême — Louise de Savoie
- Louis XI, Roi de France — Charlotte de Savoie
- Edmond Tudor — Marguerite de Somerset
- Ferdinand de Bragance — Isabelle de Portugal
- Marie de Bourgogne — Maximilien Ier, Empereur
- Isabelle, Reine de Castille — Ferdinand le Catholique, Roi d'Aragon
- Édouard V, Roi d'Angleterre

XVII.
- Gaston de Foix — Madeleine de France
- Claude de France
- François Ier, Roi de France
- Charles VIII, Roi de France — Anne de Bretagne
- Henri VII, Roi d'Angleterre
- Diego de Bragance — Éléonore de Medina-Sidonia
- Philippe le Beau, Archiduc d'Autriche
- Jeanne la Folle, Reine de Castille
- Henri VIII, Roi d'Angleterre — Catherine d'Aragon — Anne de Boleyn — Jeanne Seymour

XVIII.
- Catherine, Reine de Navarre — Jean d'Albret
- Henri II, Roi de France — Catherine de Médicis
- Théodose Ier de Bragance — Isabelle de Portugal
- Charles-Quint, Empereur — Isabelle de Portugal
- Marie Tudor, Reine d'Angleterre
- Élisabeth, Reine d'Angleterre
- Édouard VI

XIX.
- Henri d'Albret, Roi de Navarre — Marguerite d'Orléans
- François II
- Charles IX
- Henri III
- Jean de Bragance — Catherine de Portugal
- Philippe II, Roi d'Espagne — Anne, fille de l'Empereur Maximilien II
- Marie d'Autriche — Maximilien II, Empereur

XX.
- Jeanne d'Albret, Reine de Navarre — Antoine de Bourbon-Vendôme
- Théodose II de Bragance — Anne de Frias
- Philippe III, Roi d'Espagne — Marguerite d'Autriche

XXI.
- Henri IV, Roi de France et de Navarre — Marie de Médicis
- Jean IV, Roi de Portugal — Louise de Medina-Sidonia
- Philippe IV, Roi d'Espagne — Élisabeth de France
- Anne d'Autriche — Louis XIII, Roi de France
- Charles Ier, Roi d'Angleterre, etc.

XXII.
- Louis XIII, Roi de France et de Navarre — Anne d'Autriche
- Pedro II, Roi de Portugal — Marie-Sophie de Bavière
- Marie-Thérèse d'Autriche
- Louis XIV
- (Voir leur descendance ci-devant)
- Charles-Louis, Électeur Palatin — Charlotte de Hesse-Cassel

XXIII.
- Louis XIV, Roi de France et de Navarre — Marie-Thérèse d'Autriche
- Philippe Ier, Duc d'Orléans — Élisabeth Charlotte de Bavière
- Jean V, Roi de Portugal — Marie d'Autriche
- Élisabeth-Charlotte de Bavière — Philippe Ier, Duc d'Orléans
- Georges Ier, Électeur de Hanovre — Sophie-Dorothée

XXIV.
- Louis, le Grand Dauphin — Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière
- Philippe d'Orléans, Régent de France — Françoise-Marie de Bourbon
- Joseph, Roi de Portugal — Marie-Anne-Victoire d'Espagne
- Élisabeth-Charlotte d'Orléans — Léopold, Duc de Lorraine
- Georges II

XXV.
- Louis, Duc de Bourgogne — Marie-Adélaïde de Savoie
- Philippe V, Roi d'Espagne — Élisabeth Farnèse
- Louis, Duc d'Orléans — Auguste-Marie-Jeanne de Bade
- Marie, Reine de Portugal — Pedro III, Roi
- François-Étienne, Duc de Lorraine, Empereur d'Allemagne — Marie-Thérèse d'Autriche, Reine de Hongrie
- François Ier
- Frédéric

XXVI.
- Louis XV, Roi de France — Marie Leczinska
- Charles III, Roi d'Espagne — Marie-Amélie-Christine de Saxe
- Philippe, Duc de Parme — Louise-Élisabeth de France
- Louis-Philippe, Duc d'Orléans — Louise Henriette de Bourbon-Conti
- Jean VI, Roi de Portugal — Charlotte d'Espagne
- Marie-Antoinette — Louis XVI, Roi de France
- Léopold II, Empereur, Gd Duc de Toscane — Marie-Louise de Bourbon Espagne
- Ferdinand, Archiduc — Marie de Modène
- Georges III — Sophie-Charlotte

XXVII.
- Louis, Dauphin — Marie-Joséphe de Saxe
- Charles IV, Roi d'Espagne — Marie de Parme
- Ferdinand Ier, Roi des Deux-Siciles — Caroline d'Autriche
- Ferdinand, Duc de Parme — Marie-Antoinette de Lorraine-Autriche
- Louis-Philippe-Joseph, Duc d'Orléans — Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre
- Pedro IV, Roi de Portugal et Empereur du Brésil — Léopoldine-Caroline-Joséphine d'Autriche
- François II, Empereur d'Allemagne — Marie-Thérèse de Sicile
- Ferdinand III, Gd Duc de Toscane — Louise de Sicile
- François IV, Duc de Modène — Béatrix de Sardaigne
- Édouard-Auguste, Duc de Kent — Victoria de Saxe-Cobourg

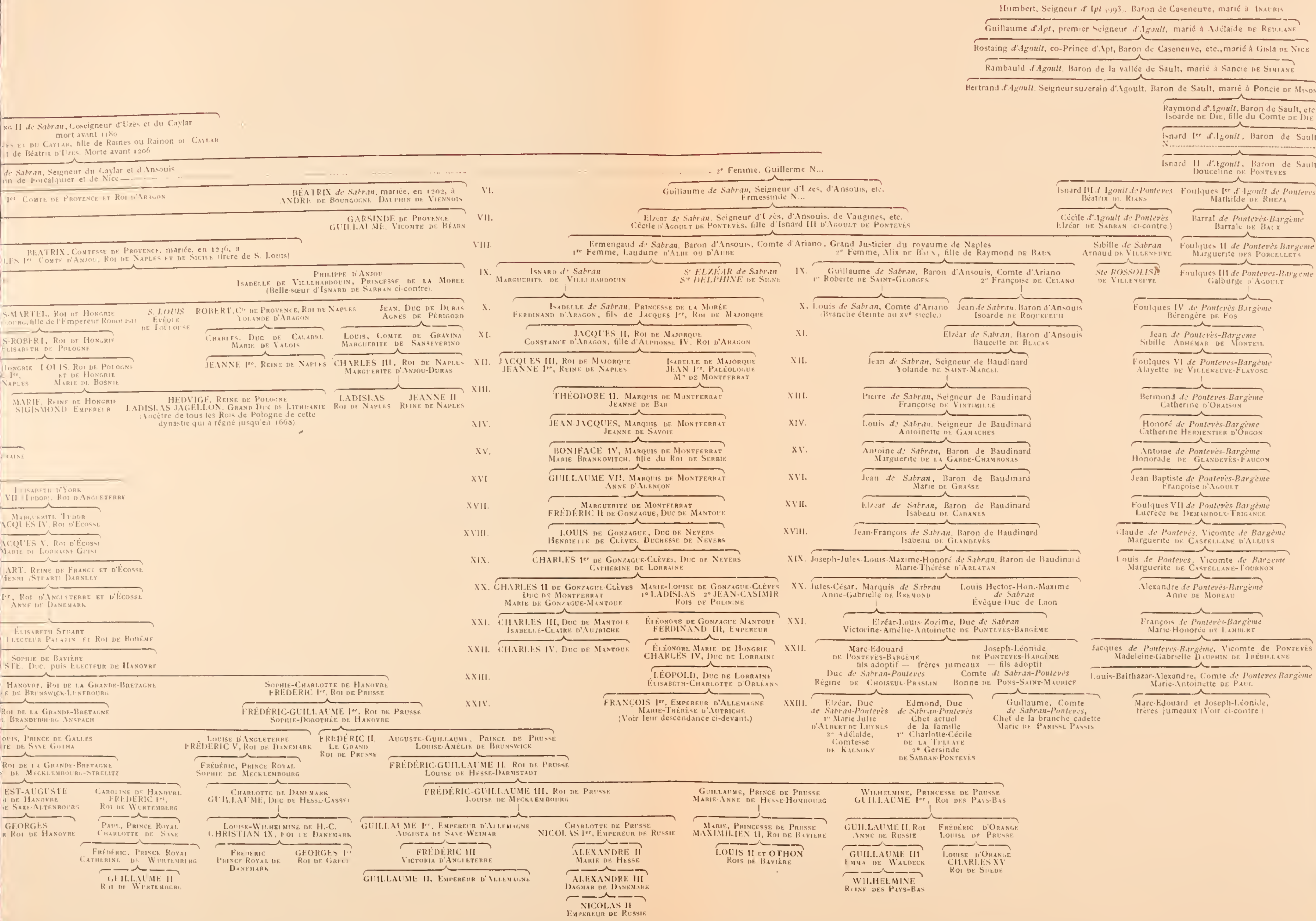
XXVIII.
- Louis XVI, Roi — Marie-Antoinette
- Louis XVIII
- Charles X — Marie-Thérèse de Savoie
- Ferdinand VII — Christine de Bourbon-Sicile
- François Ier — Marie-Isabelle d'Espagne
- Louis Ier, Roi d'Étrurie — Marie-Louise d'Espagne
- Caroline de Parme — Maximilien de Saxe
- Louis-Philippe, Roi des Français — Marie-Amélie de Bourbon-Sicile
- Marie, Reine de Portugal — Ferdinand de Saxe-Cobourg
- D. Pedro II, dernier Empereur du Brésil
- Marie-Louise — Napoléon Ier
- François-Charles — Sophie de Bavière
- Thérèse d'Autriche — Charles-Albert, Roi de Sardaigne
- François V, dernier Duc de Modène
- Victoria, Reine de la Grande-Bretagne

XXIX.
- Louis XVII
- Charles-Ferdinand, Duc de Berry — Caroline de Bourbon-Sicile
- Isabelle II — François, Duc de Cadix
- Ferdinand II — Christine de Savoie
- Charles II, Duc de Parme — Marie de Savoie
- Jean, Roi de Saxe — Amélie de Bavière
- Ferdinand, Duc d'Orléans — Hélène de Mecklembourg
- Louise d'Orléans — Léopold Ier, Roi des Belges
- Clémentine d'Orléans — Auguste de Saxe-Cobourg
- Louis Ier, Roi de Portugal — Marie-Pie de Savoie
- Napoléon II, Roi de Rome
- François-Joseph, Empereur d'Autriche
- Victor-Emmanuel, Roi d'Italie — Adélaïde d'Autriche

XXX.
- Henri (V), Comte de Chambord
- Alphonse XII — Marie-Christine d'Autriche
- François II, dernier Roi des Deux-Siciles
- Charles III — Louise d'Artois
- Albert, Roi de Saxe
- Louis-Philippe, Comte de Paris — Marie-Isabelle d'Orléans
- Léopold II, Roi des Belges
- Ferdinand, Prince de Bulgarie
- Charles Ier, Roi de Portugal
- Humbert, Roi d'Italie

XXXI.
- Alphonse XIII, Roi d'Espagne
- Robert, dernier Duc de Parme
- Louis-Philippe, Duc d'Orléans

MAISONS SOUVERAINES DE L'EUROPE



DE SABRAN-PONTEVÈS,

Ducs & Comtes de Sabran, Marquis de Pontevès-Buoux & Giens, Vicomtes de Bargème, Barons d'Anſouis & de Beaudinard; des Comtes ſouverains de Forcalquier; des Comtes d'Ariano, d'Apici & d'Aſcoli; des Princes d'Apt; des Barons de Sault & de Cotignac, des Comtes de Carcès; des Connétables héréditaires de Toulouſe, &c.
Qualifiés de Couſins du Roi depuis Saint Louis.



Écartelé : aux 1 *& 4 de Gueules au Lion d'Argent*, qui eſt DE SABRAN; *aux 2 & 3, contrécartelé : aux* 1 *& 4, de Gueules au Pont de deux arches d'Or, maçonné de Sable*, qui eſt DE PONTEVÈS; *aux 2 & 3, d'Or au Loup raviſſant d'Azur, armé, lampaſſé & vilainé de Gueules*, qui eſt d'AGOULT. COURONNE : de Duc. CIMIER : un Lion iſſant. SUPPORTS : deux Lions. L'écu entouré du manteau de Pair de France, avec la couronne ducale. DEVISE : *Noli irritare leonem!*

La Maiſon actuelle de Sabran-Pontevès a été fondée virtuellement par ordonnance du Roi Charles X, du 18 Juillet 1828, en vertu de laquelle ELZÉAR-LOUIS-ZOZIME de Sabran, Duc & Pair de France, Lieutenant général des armées du Roi, & qui devint dans la ſuite le dernier repréſentant de ſa maiſon, a été autoriſé, à défaut de deſcendant mâle, à adopter deux couſins de ſa femme, Victorine-Amélie-Antoinette DE PONTEVÈS-BARGÈME, alors dernier rejeton de la branche aînée de la maiſon de Pontevès. Ces deux couſins étaient MARC-EDOUARD & JOSEPH-LÉONIDE de Pontevès-Bargème-Amirat, frères jumeaux. L'ordonnance ci-deſſus a ſubſtitué, en même temps, à la pairie, au majorat & au titre du Duc de Sabran, « intégralement & inſéparablement », le premier des deux frères & ſa deſcendance maſculine, ſtipulant que « dans le cas de défaillance de la lignée directe, leſdits rang, titre & qualité de Duc & Pair au royaume, avec le majorat, ſeront tranſmiſſibles au ſecond frère & à ſa deſcendance ». Cette ordonnance a été confirmée par Lettres Patentes du 18 Juillet 1829. L'adoption des deux frères eut lieu de la part du Duc de Sabran le 16 Août 1832, & la ſubſtitution reçut ſon plein effet après le décès de celui-ci le 22 Janvier 1847.

L'illuſtre maiſon de Sabran s'éteignant ainſi en mâles, ſon nom ne pouvait être relevé plus dignement que par des rejetons d'une race non moins ancienne, également célèbre dans les faſtes de l'hiſtoire de la Provence & du royaume, & avec laquelle d'ailleurs elle était intimement liée par le ſang, en raiſon de nombreuſes alliances

contractées entre ces deux maifons depuis le treizième fiècle. En effet, fi la maifon de Sabran était déjà au premier rang de la Nobleffe dès la fin du Xe fiècle, date la plus reculée que l'hiftoire nous ait tranfmife à fon égard; celle d'Agoult, dont un des membres fonda, vers 1215, la feconde maifon de Pontevès, à la fuite de fon mariage avec une héritière de ce nom, remonte documentairement, & des deux côtés, auffi au Xe fiècle, époque à laquelle, de part & d'autre, elle occupait également une place importante.

L'une & l'autre ont prodigué leur fang & fignalé la vaillance de leurs membres fur maint champ de bataille. Si, parmi les défenfeurs de la Croix, la maifon de Sabran peut préfenter avec orgueil fon ancêtre Guillaume, un des plus valeureux Chevaliers de la première croifade (1096), auquel les écrivains du temps ont confacré des pages élogieufes; la première maifon de Pontevès compte à la même croifade, au dire des hiftoriens, deux de fes membres, Pons & Isnard, qui commandaient chacun un corps de croifés provençaux, tandis que la maifon d'Agoult-Pontevès a été repréfentée, en la perfonne d'Isnard d'Agoult, à la troifième croifade (1191), fous la conduite du Roi Philippe-Augufte, & encore par Isnard d'Agoult de Pontevès, fils ou petit-fils du précédent, ainfi que par fon frère, Foulques d'Agoult de Pontevès, le premier à la feptième & à la huitième croifade fous la pieufe bannière du Roi Saint Louis, le fecond à la feptième croifade feulement.

Si une fille de la maifon de Sabran hérita, au XIIIe fiècle, du Comté de Forcalquier, & fi un de fes coufins jouit temporairement du titre de fouverain de ce comté, les ancêtres des d'Agoult-Pontevès exerçaient auffi une fouveraineté réelle fur de vaftes domaines à une date beaucoup plus ancienne encore, puifqu'elle remonte au début du XIe fiècle; il eft d'ailleurs prefque certain, comme on le verra plus loin, qu'ils étaient iffus de race royale. D'autre part, au point de vue des grandes charges, fi la maifon de Sabran a poffédé pendant près d'un fiècle la charge héréditaire de Connétables des Comtes de Touloufe, & fi plufieurs de fes membres ont exercé celle de Grand Jufticier ou celle de Grand Sénéchal du royaume de Naples, la maifon de Pontevès a fourni cinq Grands Sénéchaux de Provence, charge qui leur donnait dans la province la première place après le fouverain. Le même parallélifme exifte auffi pour les hautes charges eccléfiaftiques. Au point de vue des titres, elle n'était pas non plus au-deffous de la maifon de Sabran : au XIe fiècle, les d'Agoult étaient qualifiés Princes d'Apt, & ils pofféderent pendant longtemps la puiffante baronnie de Sault dont ils portaient le titre; la branche de Pontevès eut d'abord ceux de Barons de Cotignac & de Vicomtes de Bargème, puis elle a obtenu en fa faveur l'érection de plufieurs terres titrées : le comté de Carcès en 1571, le marquifat de Buoux en 1651 & le marquifat de Pontevès-Giens en 1691.

Ce qui donne à la maifon de Sabran un luftre exceptionnel, c'eft d'abord l'auréole de fainteté qui entoure fon nom, c'eft enfuite l'éclat particulier de fes alliances, furtout aux XIIe, XIIIe & XIVe fiècles. Elle a donné à l'Églife & à la chrétienté les perfonnalités lumineufes de Saint Elzéar de Sabran, dont la grand'mère était une d'Agoult de Pontevès, & de Sainte Delphine ou Dauphine, fon époufe; il faut encore y ajouter Sainte Roffoline de Villeneuve dont la mère, Sibille de Sabran, était la tante de Saint Elzéar, & auffi Saint Louis d'Anjou, Evêque de Touloufe, qui avait pour trifaïeule Garsinde de Sabran. C'eft de cette dernière précifément que defcend une longue lignée de Rois, d'Empereurs & de Comtes fouverains, qui embraffe l'Europe chrétienne tout entière. Fille unique de Rainon de Sabran, Seigneur d'Uzès, du Caylar,

&c. (qui était le trifaïeul de Saint Elzéar), & de Garfinde, Comteffe fouveraine de Forcalquier & de Nice, Garfinde de Sabran, plus tard auffi Comteffe fouveraine de Forcalquier & de Nice, époufa (1193) Alphonfe II, Comte de Provence, fils d'Alphonfe Ier, Roi d'Aragon et Comte de Provence. Leur fils, Raymond-Béranger IV, Comte de Provence, de Forcalquier & de Nice, fut père de quatre filles dont chacune s'unit à un puiffant fouverain : Marguerite époufa (1234) Saint Louis, Roi de France; Éléonore devint la femme (1236) de Henri III Plantagenet, Roi d'Angleterre; Sancie fut mariée (1244) à Richard de Cornouailles, Empereur (Roi des Romains), frère du précédent; enfin, Béatrix, Comteffe de Provence, époufa (1246) Charles Ier, Comte d'Anjou, puis Roi de Naples & de Sicile, frère de Saint Louis. Dante mentionne ces quatre reines dans fa *Divine Comédie,* & conftate que ce quadruple mariage fut l'œuvre de Romée de Villeneuve, l'habile miniftre de Raymond-Béranger IV :

Quatro figlie ebbe, e ciafcuna reina,
Ramondo Beringhieri, e ciò gli fece
Romeo, perfona umile e peregrina...

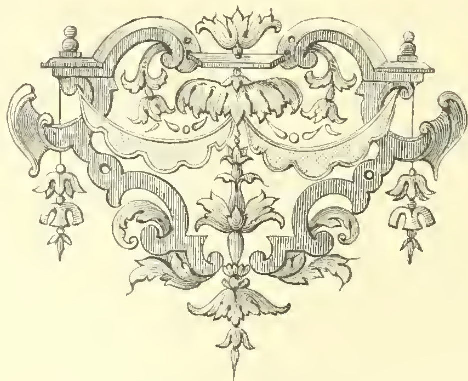
(*Paradis*, chant VI, vers 133-135.)

On devine que par fuite du premier de ces mariages toute la maifon de France, depuis Saint Louis, avec fes ramifications à l'étranger (Efpagne, royaume des Deux-Siciles, duché de Parme), defcend directement en ligne féminine de Garfinde de Sabran. Les mariages de fes deux autres petites-filles (celui de Sancie demeura ftérile) furent l'origine de lignées non moins illuftres, mais ce point important n'avait jamais été étudié dans fes conféquences. Le tableau joint à la préfente notice apprendra pour la première fois ce fait curieux d'hiftoire générale dont on ne fe doutait point, que tous les fouverains de l'Europe, actuels ou de date récente, defcendent également de Garfinde de Sabran. Pour le paffé éloigné, cette defcendance englobe tous les grands noms de l'hiftoire du monde : d'abord tous les Rois d'Angleterre, depuis Henri III, & d'autre part Marie Stuart, dont font iffus tous les autres fouverains de ce pays jufqu'à ce jour; puis Charles le Téméraire, Ifabelle de Caftille, célèbre époufe de Ferdinand le Catholique, & leur petit-fils Charles-Quint, père de Philippe II d'Efpagne; enfuite tous les Rois de Naples & Comtes de Provence de la maifon d'Anjou, y compris le Bon Roi René, ainfi que les Rois de Hongrie de la même maifon; enfin tous les Rois de Pologne de la dynaftie des Jagellons. Pour l'époque plus récente : la branche royale de la maifon de Bragance, y compris les Empereurs du Bréfil; la maifon impériale de Lorraine-Autriche, depuis le père de la Reine Marie-Antoinette, avec fes ramifications dans le grand-duché de Tofcane, dans le royaume de Sardaigne & dans le duché de Modène; puis, dans le monde germanique, la maifon royale de Hanovre, qui occupe auffi le trône de la Grande-Bretagne & qui s'eft ramifiée dans le royaume de Wurtemberg; enfuite tous les Rois de Pruffe, depuis le fondateur de cette monarchie, en paffant par Frédéric le Grand, jufqu'à l'Empereur d'Allemagne actuel, & du fait de cette defcendance, les maifons royales de Bavière, des Pays-Bas, de Suède, de Danemark, de Grèce, jufques & y compris les trois derniers Empereurs de Ruffie. Et fi on voulait pouffer ce tableau à fes dernières conféquences, on verrait que certains grands fouverains, comme Louis XIV, par exemple, en defcendent auffi bien dans la ligne paternelle que dans la ligne maternelle, & par plufieurs voies.

Une partie importante de cette defcendance royale dérive encore d'une autre branche de la maifon de Sabran, combinée avec le fang des Pontevès. Cette

branche eſt iſſue d'un demi-frère de Garſinde de Sabran, qui était GUILLAUME DE SABRAN, dont le fils ELZÉAR épouſa CÉCILE D'AGOULT DE PONTEVÈS. Ceux-ci furent, d'un côté, les aïeux directs du dernier Duc de la maiſon de Sabran; &, de l'autre, grand-père & grand'mère de Saint Elzéar & de ſon frère aîné, ISNARD, dont l'exiſtence n'a été révélée que récemment. Iſnard de Sabran épouſa (1294) Marguerite DE VILLEHARDOUIN, Princeſſe de la Morée, dont la ſœur s'était mariée à Philippe d'Anjou, frère de Charles II, Roi de Naples. Leur fille unique, ISABELLE, Princeſſe de la Morée, prit pour époux FERRAND D'ARAGON, fils de Jacques Ier, Roi de Majorque. Leur fils fut JACQUES II, Roi de Majorque, Prince d'Achaïe & Seigneur ſouverain du Rouſſillon & de Montpellier, marié avec Conſtance D'ARAGON, fille de Jacques II, Roi d'Aragon. Ils eurent pour enfants : JACQUES III, Roi nominal de Majorque, marié avec JEANNE Ire, Reine de Naples (qui était iſſue au VIIe degré de Garſinde de Sabran, Comteſſe ſouveraine de Provence, Forcalquier & Nice), & ISABELLE de Majorque, qui épouſa Jean Paléologue, Marquis DE MONTFERRAT, petit-fils d'Andronic, Empereur de Conſtantinople. La maiſon de Montferrat ſe fondit plus tard dans celle de Gonzague-Clèves, Ducs de Nevers & de Mantoue, & Eléonore de Gonzague-Mantoue, femme de l'Empereur Ferdinand III, fut la biſaïeule de l'Empereur François Ier. Il en réſulte, d'une part, que la fille de ce dernier, la Reine Marie-Antoinette, avait doublement du ſang des Sabran dans les veines : par Garſinde de Sabran, & auſſi par Iſabelle de Sabran, nièce de Saint Elzéar; &, d'autre part, qu'elle était iſſue également d'une demoiſelle de Pontevès. Par cela même, la maiſon de Lorraine-Autriche actuelle, ainſi que les maiſons de Savoie & de Modène, deſcendent auſſi bien de la maiſon de Pontevès que de celle de Sabran.

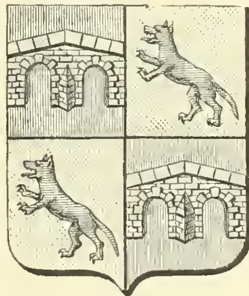
Cet enſemble impoſant de parenté avec toutes les vieilles dynaſties de l'Europe, dont il ſerait peut-être impoſſible de préſenter un autre exemple, met à cet égard la maiſon de Sabran-Pontevès hors de pair.



DE PONTEVÈS [D'AGOULT],

Seigneurs-Princes d'Apt, Barons de Caseneuve, Barons souverains de Sault, Barons de Cotignac, Barons de Baumes, Vicomtes de Reillane, Vicomtes de Bargème, Comtes de Carces, Marquis de Buoux, Marquis de Pontevès-Giens, Barons de Montfroc, Barons de Saint-Martin de Castillon; anciens Seigneurs de Bonnieux, de Gargas, d'Agoult, de Castillon, de Gordes, de Simiane, de Saignon, de Barret, de Tourrettes-lès-Vence, de Bermond, de Mison, d'Entrevennes, de Pontevès, de Tavernes, de Callas, de Sillans, de Lussan, de Comps, de Blieux, de Beauvezet, d'Esparron, de Broves, de Selle, de Rians, d'Auriac, de Saint-Estève, de Barjols, de Montmeyan, de Mazaugues, de Durfort, du Muy, de Roussillon, de Murs, de Lioux, du Revest, d'Artignosc, de Monils, de Reillanette, de Montbrun, de Trets, de Forcalqueiret, de Caussols, de Cipières, de Sisteron, de Flassans, de Pennafort, de Mousteiret, des Issarts, de Tournon, de Saint-Laurent, de la Garde-Freynet, d'Amirat, de Sainte-Catherine, de Maubousquet, de Saint-Blaise, de Bayle, de Laforêt, de Buisse, d'Aurons, de Saint-Juers, de Saint-Ferréol, de la Bastide d'Esclapon, de Saint-André, de Bauduen, d'Avaye, de Châteaurenard, de Cabanes, de Lambesc, de la Barben, de la Roque, de Janson, de Trézemines, de Suze, de Villelaure, d'Ubraye, du Castelar, &c., &c.

EN PROVENCE, EN DAUPHINÉ ET AU COMTÉ-VENAISSIN.



Écartelé : aux 1 *&* 4, *de Gueules au Pont à deux arches d'Or, maçonnées de Sable*, qui est DE PONTEVÈS; *aux* 2 *&* 3, *d'Or au Loup ravissant d'Azur, armé, lampassé & vilainé de Gueules*, qui est D'AGOULT. (Courcelles donne à la maison d'Agoult, qui fut souveraine, la couronne de Prince, & ce même droit appartient évidemment à la maison de Pontevès qui est issue en mâles de la précédente & en représente la branche aînée.)

DEVISES de la Maison de Pontevès : *Separata ligat. — Fluctuantibus obstat. — Mediis tutus in undis.* — DEVISE de la Maison d'Agoult : *Avidus committere pugnam.* — SOBRIQUETS donnés par le ROI RENÉ : *Prudence de Pontevès. — Hospitalité & Bonté d'Agoult.*

La Maison actuelle de Pontevès résume en elle deux des plus anciennes & des plus illustres races de la Provence : celle des d'Agoult, dont elle est directement issue en mâles, & celle d'une première maison de Pontevès, dont elle a relevé le nom & les armes, vers le milieu du XIIIe siècle, à la suite du mariage d'un d'Agoult avec l'héritière de la branche principale de la race des Pontevès; de même qu'un autre d'Agoult avait fondé, au début du même siècle, la maison de Simiane.

Celle qui a conservé le nom d'Agoult, & surtout celle de Simiane, ont été l'objet de nombreux travaux, partiels ou généraux, de la part des historiens & de généa-

logiſtes (*a*), dont le dernier en date eſt le Chevalier de Courcelles. Ces travaux ne nous intéreſſent ici qu'au point de vue de l'origine de cette maiſon & de ſa filiation juſqu'au moment où la branche d'Agoult de Pontevès quitte ſon vrai nom pour fonder la ſeconde maiſon de Pontevès. Aucun de ces travaux n'eſt ſatiſfaiſant à cet égard, les uns ayant cherché l'origine des d'Agoult dans le domaine des traditions fantaiſiſtes, d'autres l'ayant paſſée ſous ſilence.

« Les hiſtoriens les plus anciens, dit Courcelles, c'eſt-à-dire les auteurs nationaux & entre autres Noſtradamus & Bouche, ont payé le tribut que ſemblait exiger le temps où ils vivaient, en mêlant le merveilleux aux faits qui ſervent à conſtater l'origine de cette maiſon. Dans ces ſiècles d'ignorance, il était plus aiſé de chercher le berceau des races illuſtres dans des traditions fabuleuſes, que de recourir aux chartes & au témoignage de l'hiſtoire, dont les éléments n'étaient encore qu'imparfaitement recueillis. »

Le point de départ de ces légendes était évidemment le déſir d'expliquer l'origine des armoiries des d'Agoult, contenant la figure d'un Loup, comme ſi les armoiries remontaient à une époque auſſi ancienne & étaient toujours reſtées immuables. On faiſait donc deſcendre cette maiſon d'un prince ſaxon & d'une princeſſe de Poméranie, dont l'enfant aurait été miraculeuſement nourri par une louve, comme les fondateurs de Rome. Guy Allard chercha à donner une apparence hiſtorique au fond de cette légende, en préſentant comme tige de cette famille un Saxon du nom de Wolf (mot ſignifiant Loup), Maréchal de l'Empire, qui ſerait venu s'établir dans la vallée de Sault, dont il aurait reçu inféodation par charte de l'Empereur Henri II, datée de Saint-Sauveur, près Pavie, le 16 des calendes de Mai 1004. Ce Wolf aurait fondé le fief d'Agoult & ſubſtitué le nom d'Humbert à celui de Wolf. Guy Allard, qui reproduit le texte de cette charte, où Humbert eſt appelé *Agoutus de Lupo*, n'avait pas réfléchi tout d'abord que les Empereurs n'exerçaient à cette date aucune autorité ſur la vallée de Sault, qui appartenait en ſouveraineté à Rodolphe, Roi de Bourgogne & d'Arles, & en domaine au Comte de Provence; &, au ſurplus, il ne s'était pas aperçu que le contexte de ce document prouvait clairement, en raiſon des abſurdités qu'il contient, que cette pièce n'était qu'une falſification, datant probablement de la fin du XIII[e] ſiècle, comme Claude le Laboureur l'a victorieuſement démontré (*b*).

Ce qui reſſortait de ces légendes, c'eſt la conſtatation inconſciente de l'indubita-

(*a*) Céſar de Noſtradamus, *l'Hiſtoire & chronique de Provence*; Lyon, 1614, in-fol. — Ant. de Ruffi, *Hiſtoire des Comtes de Provence*; Aix, 1655, 1664, in-fol. — *Preuves de nobleſſe de François de Simiane & de Pontevez, Marquis de Gordes, Comte de Carcès, faites au Cabinet des Ordres du Roy en* 1661, & imprimées par les ſoins d'Oronce de Brianville. — H. Bouche, *la Chorographie ou Deſcription de Provence*; Aix, 1664, ou 1736, 2 vol. in-fol. — *Traité généalogique de la Maiſon de Simiane* (par Ch.-E.-H. de Simiane, Marquis de Pianeſſe); s. l. n. d. (vers 1665), in-4. — Le P. J. Colombi, *De Simianea Gente, auctore Joanne Columbi, e Soc. Jeſu* (dans ſes *Opuſcula varia*; Lyon, 1668, in-fol.). — De Saint-Martin d'Arennes, Généalogiſte de France, *Généalogie de la Maiſon de Simiane*; Paris, 1669, tableau in-fol. — Guy Allard, *Généalogie de la famille de Simiane*; Grenoble, 1672, ou 1697, in-4. — Le R. P. Dom. Robert (de Briançon), *Hiſtoire généalogique de la Maiſon de Simiane*; Lyon, 1680, in-12. — L'Abbé Claude Le Laboureur, *les Mazures de l'abbaye royale de l'Iſle-Barbe*, t. II [généalogie des d'Agoult]; Lyon, 1681 ou 1682, in-4. — L'abbé Dom. Robert (de Briançon), *l'État & le Nobiliaire de la Provence*; Paris, 1693, 3 vol. in-12. — B. de Maynier, *Hiſtoire de la principale Nobleſſe de Provence*; Aix, 1719, in-4. — Le P. Anſelme, *Hiſtoire généalogique de la Maiſon royale de France, des Pairs, Grands Officiers de la Couronne*, &c., t. II (généalogie de Simiane); Paris, 1726, in-fol. — Pithon-Curt, *Hiſtoire de la Nobleſſe du Comté-Venaiſſin, d'Avignon & de la principauté d'Orange*; Paris, 1743-1750, 4 vol. in-4, t. III et IV. — J.-B. Papon, *Hiſtoire générale de Provence*; Paris, 1778-1786, 4 vol. in-4. — La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Nobleſſe*, t. XV (III[e] du Supplément); Paris, 1786, in-4. — Le Chev. de Courcelles, *Hiſtoire généalogique des Pairs de France*, t. VII; Paris, 1826, in-4. — Nous ne parlons pas des généalogies manuſcrites ni des preuves de nobleſſe faites par des membres de ces maiſons devant les Généalogiſtes des Ordres du Roi ou les Juges d'armes de France.

(*b*) *Les Mazures de l'abbaye royale de l'Iſle-Barbe*, t. II, p. 87 & ſuiv.

ble antiquité de la maifon d'Agoult, point que les généalogiftes poftérieurs ne fe font pas donné la peine d'approfondir, à l'exception d'un feul, dont le travail manufcrit eft refté ignoré à cet égard jufqu'à nos jours. Cet érudit obfcur, mais qu'Artefeuil appelle « l'un des plus beaux génies de fon tems », eft François-Jofeph Remerville de Saint-Quentin, auteur d'un ouvrage confidérable, terminé en 1690 : *Hiftoire de la ville d'Apt* (*a*), comprenant un nobiliaire des familles aptéfiennes, au nombre defquelles figure la maifon d'Agoult. Il fut le premier qui ait cherché à tirer férieufement partie de l'étude comparée des documents compris dans les différents cartulaires de la contrée : ceux d'Apt, de Lérins, de Marfeille, de Saint-Gilles, de Montmajour, de Saint-Céfaire d'Arles, &c., alors tous inédits, & il le fit généralement avec une grande fagacité.

Remerville de Saint-Quentin a remarqué qu'Humbert, le plus ancien membre authentiquement connu de la maifon d'Agoult, occupait une fituation confidérable dans la ville d'Apt vers la fin du X[e] fiècle, fituation qu'il devait néceffairement à une haute naiffance. Or il réfulte précifément d'une charte du cartulaire d'Apt, fe rapportant (comme on va le voir) à l'année 993, que Varaco ou Guaracho (frère de Rotbert, & tous deux puiffants feigneurs à Apt, d'origine comtale), pour terminer un procès de fucceffion (« *per foras factum quod tibi feci, ut cum te finem habeam* ») avec Humbert, lui abandonna différents domaines de fon héritage (« *de hereditate mea* »), ce qui indique déjà une proche parenté entre eux. Qui étaient ces frères Rotbert & Guaraco ou Varaco ? Remerville de Saint-Quentin affirme qu'ils étaient petits-fils de Bertillon, frère de Hugues, Comte de Vienne & de Provence, puis Roi d'Italie, mort en 947, ceux-ci fils de Thibaud, Comte d'Arles, & de Berthe, fille de Lothaire, Roi de Lorraine, laquelle devenue veuve s'était remariée avec Adalbert de Tofcane, Comte & Marquis de Tofcane, qui avait gouverné la Provence de 871 à 875, au nom de l'Empereur Ludovic (*b*).

D'autre part, Humbert fit, à deux reprifes, en 1005 & en 1008, donation à l'églife d'Apt de certains droits féodaux dans une portion « de l'alleu dont il avait hérité de fes parents » ; &, précifément, une quinzaine d'années auparavant, une Dame Ema ou Ermengarde, conjointement avec fon fils Bermond, s'étaient déjà dépouillés de leurs droits « héréditaires » dans le même alleu, en faveur de la même églife, d'abord vers 980, puis en 991 (v. ft.). Ce dernier acte fut approuvé par Aramberte, qui était la femme de Varaco, tandis que les deux donations de Humbert portent en premier lieu l'approbation de Bermond, affurément le fils d'Ermengarde, & celle de Vidrannus ou Guidrannus, fon petit-fils, ce qui établit encore une autre parenté très proche. Qui était cette Ermengarde, mère de Bermond ? Elle s'identifie avec Ermengarde, femme de Pons ou Arbald, lefquels avaient fait donation à l'églife d'Apt, le II des calendes de Mai 978 (*c*), des terres de Roffillon,

(*a*) Bibliothèque Mazarine, manufcrits, n[os] 3442-3445, 4 vol. in-fol.

(*b*) D'après Remerville, Bertillon époufa Ermengarde, préfumée fœur de Griffo, Comte d'Apt, fils & fille d'un autre Griffo & de Theuviarde ou Theuiarde (Voir *Hiftoire de Montmajour*, dans *Revue hiftorique de Provence*, 1890, p. 30, charte de 955). Ermengarde fut fûrement mère de Rostaing, Évêque d'Apt. D'autre part, d'après une charte de l'églife de Vienne (*Le Livre authentique de Vienne*, p. 224), Bertillon était le père d'Engelbert, qui devint Seigneur fouverain de Callian & eut pour femme Eme, Dame de Rouffillon, de Saint-Saturnin, &c., fille de Samuel. Ils auraient eu une nombreufe poftérité. — M. le Comte E. Cais de Pierlas, qui ignorait le travail de Remerville & s'eft livré à des recherches analogues couronnées de fuccès (*Le XI[e] Siècle dans les Alpes-Maritimes, études généalogiques ;* Turin, 1889, in-4), émet l'opinion que Rotbert & Varaco devaient être iffus de Griffo, Comte d'Apt en 955, ce qui fe rapproche fur un point, comme on vient de le voir, de la filiation préfentée par Remerville, laquelle, tout en étant fort probable, ne revêt pas cependant un caractère fuffifant de certitude.

(*c*) *Cartulaire d'Apt*, fol. 31 v° & 33) v°. Cet acte a été fait fous une forme double (c'eft ce qu'on appelait *cartulæ identatæ*), à la même date, l'un aux noms de Pons & d'Ermengarde, l'autre à ceux d'Arbald &

au lieu dit « Silvolas », provenant ou devant provenir de l'hérédité de la mère de ce dernier (*a*), & faiſant partie de l'héritage de leur fils unique, non dénommé; cette donation était faite en échange de la « præſtaria » des dîmes à Saint-Saturnin d'Apt, à Agnane, &c. Ce même Pons-Arbald, conjointement avec ſon frère Iſnard, fit donation des égliſes du château de Rouſſillon à l'abbaye de Saint-Gilles. Iſnard étant qualifié fils d'Engelbert (*Iſnardus, filius quondam Engelberti*) dans une charte conſervée parmi les anciens titres de l'abbaye de Lerins, & portant donation faite par lui aux moines de Saint-Victor de Marſeille de quelques biens ſitués dans le territoire de Callian, charte vue par Remerville, celui-ci conclut tout naturellement que Pons-Arbald était auſſi fils d'Engelbert (*b*), & frère de Rotbert & de Varaco. En ce qui concerne Humbert, notre auteur eſt plus héſitant à ſon égard, & il le regarde tantôt comme frère de Pons-Arbald (*c*), tantôt comme au moins fils d'une femme iſſue de la même maiſon. En attendant que de nouveaux documents permettent d'établir ſûrement cette rattache, il eſt certain qu'Humbert appartenait à la même ſouche que les grands ſeigneurs ſuſnommés, d'origine royale (*d*).

L'occupation par les Sarrazins d'Eſpagne d'une partie de la Provence, du Dauphiné & du Comté-Venaiſſin depuis le commencement du huitième ſiècle juſque vers 975, donna naiſſance à l'établiſſement dans ces contrées d'un certain nombre de ſouverainetés particulières, en échange de l'appui que de puiſſants ſeigneurs prêtaient aux Comtes temporaires qui gouvernaient ces pays au nom des Rois d'Arles, pour repouſſer ou contenir les invaſions des Infidèles. Plus tard, ils refuſèrent de reconnaître la ſuprématie des Comtes héréditaires, & ils firent directement hommage aux chefs de l'Empire, qui ſucceſſivement les maintinrent & confirmèrent dans tous les attributs de la ſouveraineté. Le nom de « terres adjacentes » fut donné à ces petits états particuliers (*e*), dont les poſſeſſeurs jouiſſaient d'une indépendance abſolue. Ils traitaient d'égal à égal avec les Comtes de Provence & autres ſouverains de la contrée, impoſaient des contributions, levaient des armées, déclaraient la guerre en leur nom & faiſaient battre monnaie à leur effigie.

La maiſon d'Agoult jouit pendant pluſieurs ſiècles de cette indépendance politique, dans ſes diverſes branches. Le centre de ſes premières poſſeſſions fut la ville d'Apt, dont la ſuzeraineté nominale appartenait à l'Évêque. Humbert, tige de cette maiſon, eſt qualifié *nobiliſſimus vir* & Seigneur d'Apt dans une charte de 1006 (*f*). Ses petits-fils étaient qualifiés par l'Évêque d'Apt, en 1056, de « *principes* » ou sei-

d'Ermengarde. M. le Comte de Pierlas, qui a publié la ſeconde de ces chartes (p. 93), déclare qu'on ne peut reconnaître s'il s'y agit d'un même individu ou d'un frère de Pons. Mais comme les deux actes ſont à peu près identiques, il ne ſaurait y avoir de doute ſur l'identité du perſonnage intervenant, qui s'appelait Arbald & était ſurnommé Pons, ce qui réſulte d'un acte de 1058 (V. ci-deſſous). Il n'eſt d'autre part poſſible d'admettre une coïncidence bizarre, celle de deux frères paſſant le même jour, pour les mêmes motifs, avec la même partie, un acte de la même teneur, & ayant au ſurplus chacun une épouſe d'un même prénom.

(*a*) Le *Cartulaire d'Apt*, fol. 44 r°, contient un acte de donation (d'environ 965) par Emma des terres à Silvolas, lui venant de ſon père Samuel.

(*b*) Il eſt à remarquer qu'Engelbert (*Ingilbardus*) poſſédait, vers 960, des biens héréditaires *in villa Celerana* (*Cart. d'Apt*, fol. 43 v°), terres qui, vingt ans plus tard, faiſaient partie de l'héritage d'Ermengarde, mère de Bermond, & qui, en 1008, ſe trouvaient encore partiellement & toujours à titre de biens héréditaires, entre les mains d'Humbert.

(*c*) Dodo ou Déodat, fils de Pons-Arbald, épouſa Galburge, que M. le Comte de Pierlas regarde comme fille de Varaco, de ſorte qu'ils ſe feraient mariés entre couſins germains. Ce Dodo était le père de Pons Pulverel, qui conclut, en 1058, avec l'Évêque d'Apt, un accord confirmant celui de ſon aïeul Pons-Arbald, de 978, au ſujet des mêmes terres (V. ci-deſſus).

(*d*) Remerville aſſure que primitivement la maiſon d'Agoult portait pour armoiries un *Belier de Sable en champ d'Or*, & que ces armoiries étaient communes à toute la poſtérité maſculine de Bertillon.

(*e*) *L'Art de vérifier les dates*, t. X, p. 392.

(*f*) *Cartulaire d'Apt*, fol. 36 v°.

gneurs laïques souverains de cette cité. Leurs descendants étendirent de plus en plus leurs domaines & s'établirent dans les montagnes de Sault, dont ils firent une puissante baronnie, avec de nombreux arrière-fiefs. Ils la possédèrent en toute souveraineté jusqu'en 1291, & ensuite en franc-alleu & en toute suzeraineté, sous la seule réserve de l'hommage au Comte de Provence (*a*). La seigneurie d'Apt passa à la branche de Simiane, & le droit que cette maison avait de battre monnaie leur a été reconnu par les Consuls d'Apt en 1252.

Si les branches d'Agoult & de Simiane ont eu de nombreux historiens, comme nous l'avons vu, il n'en fut pas de même de celle de Pontevès, formant une Maison distincte. En dehors de quelques fragments sans suite, elle n'a été l'objet que de deux travaux imprimés de quelque importance : celui de l'Abbé Robert (*b*) & celui d'Artefeuil (*c*). Ces notices ne sont malheureusement ni complètes ni exactes. La nôtre offrira donc à cet égard une œuvre originale, faite en majeure partie à l'aide de documents inédits d'archives & de bibliothèques (*d*). Elle fera mieux connaître l'importance de cette seconde Maison de Pontevès, dont les nombreuses branches ont fourni une quantité d'hommes remarquables dans l'armée & dans l'Église, entre autres : trois Chevaliers croisés (1191, 1249-1250 & 1270), un grand nombre de Capitaines de cinquante & de cent hommes d'armes, cinq Grands Sénéchaux de Provence, deux Gouverneurs de Provence par intérim, deux Généralissimes des armées catholiques en Provence, un Chevalier des Ordres du Roi (dont la réception fut empêchée par la mort), cinq Lieutenants généraux, des Brigadiers & Maréchaux de camp des armées du Roi, un Contre-Amiral & nombre d'Officiers de marine, des Chevaliers de Rhodes & de Malte, des Chevaliers de l'Ordre du Roi, des Chevaliers de l'Ordre de Saint-Louis, sept Évêques, un Abbé du Mont-Cassin & de Montmajour, une Abbesse de Maubuisson, &c., &c.

La Maison de Pontevès n'est plus représentée que par trois branches : celle de Pontevès-Bargême-Amirat, devenue branche ducale de Sabran; celle de Pontevès-Amirat, fixée aux Antilles depuis plus d'un siècle, enfin celle de Pontevès-Maubousquet.

En dehors de la généalogie complète que nous donnons de cette maison, nous avons refait à nouveau les premiers degrés de la filiation de la maison d'Agoult, à l'aide de différentes chartes que ses historiens n'avaient pas su utiliser ou qui leur étaient restées inconnues, & avec les contributions apportées par quelques travaux récents, généalogiques ou historiques.

PREMIER DEGRÉ.

Humbert, Seigneur de la seigneurie d'Apt, de la baronnie de Caseneuve, du château de Bonnieux, &c., reçut de Guaraco ou Vuaraco, à titre de règlement de succes-

(*a*) Les franchises, honneurs, privilèges & immunités de la vallée de Sault ont été conservés aux Seigneurs & aux habitants jusqu'à l'époque de la Révolution.

(*b*) *L'État & le Nobiliaire de la Provence;* Paris, 1693, 3 vol. in-12, t. II, pp. 466-473.

(*c*) *Histoire héroïque & universelle de la Noblesse de Provence;* Avignon, 1759, in-4°, t. II, pp. 222 à 236.

(*d*) Parmi les sources manuscrites, il convient de citer en première ligne le *Trésor généalogique* de D. Villevieille, comprenant l'analyse d'une foule de chartes dont les originaux n'existent plus; les preuves de noblesse faites au Cabinet des Ordres du Roi (devant Beaujon & Chérin), par plusieurs membres de la Maison de Pontevès; le *Nobiliaire de Provence*, de l'Abbé Robert; le tout conservé à la Bibliothèque nationale. Nous devons encore d'importantes contributions à M. le Marquis de Boisgelin, auteur d'immenses recherches sur la Noblesse de cette province; & nombre de renseignements nouveaux à M. le Vicomte Ernest de Rozière & à M. le Baron du Roure. M. le Marquis de Panisse-Passis a bien voulu nous apporter le concours de sa grande compétence en cette matière, & aussi comme chargé de représenter les chefs de la Maison de Sabran-Pontevès, à laquelle il est allié, dans la direction de ce travail considérable.

ſion, comme nous l'avons dit plus haut, la ceſſion de pluſieurs fiefs, en totalité ou en partie, par acte des ides de Novembre [993], ſous le règne de Conrad, Roi d'Arles, ſixième indiction, acte approuvé par Teuderic, Évêque d'Apt (*a*). Le XII des calendes de Février 1005 (21 Janvier 1006 n. ſt.), il fit une donation à l'égliſe cathédrale d'Apt, de certains droits féodaux dans une portion de l'alleu dont il avait hérité de ſes parents (*ex parte mei alodis qui michi obvenit ex ſucceſſione meorum parentum*), portion comprenant ſept villages; &, le X des calendes de Février 1008 (17 Janvier 1009 n. ſt.), une autre donation analogue, en majeure partie dans les mêmes lieux & dans pluſieurs autres (*b*).

Il avait épouſé Mauris, ou plutôt Inauris (*c*), qui confirma la dernière donation ci-deſſus, avec ſon fils aîné, & qui prit encore part, en 1031 ou 1032, à une donation faite par celui-ci à l'abbaye de Saint-Victor de Marſeille.

On ne connaît que deux fils iſſus de ce mariage :

1. Guillaume, qui ſuit.
2. Humbert d'Apt, qui prit part à une donation faite par ſon frère en 1019 (voy. ci-deſſous).

II. DEGRÉ.

Guillaume d'Apt, Baron de Caſeneuve, premier Seigneur d'Agoult, Seigneur de Simiane, &c., confirma, de concert avec ſa mère, la donation faite par ſon père à l'égliſe d'Apt en 1008 (voy. ci-deſſus), & fit lui-même don de pluſieurs fonds de ſon alleu à la même égliſe, à différentes époques (*d*), & notamment le 12 Septembre (*ij° idibus ſept.*) 1019, avec le conſentement de ſa femme Adalaïs & de ſon frère Humbert (*e*). Dans une charte de donation, de 1018, faite par Gerberge, Comteſſe de Provence (veuve de Guillaume II), à l'abbaye de Saint-Victor de Marſeille, on le voit figurer immédiatement après la ſouveraine, & avant les fils même de celle-ci, ce qui indique inconteſtablement ſon haut rang à la cour (*f*). Le 30 Novembre (*pridie kal. decembris*) 1031 ou 1032, par acte paſſé au château de Simiane, en préſence de ſes deux fils & de ſes deux filles, & avec l'approbation de ſa mère, il donna, à la même abbaye, pluſieurs égliſes ſituées dans le diocèſe de Cavaillon & dans celui d'Apt, charte où, pour la première fois, nous rencontrons le nom du

(*a*) « ... Sunt ipſas [ſic!] res in comitatu Aptenſe in caſtro *Caſanova*... & in villa *Calviſias*... in *Argallo*, ſubtus *Gargatio* [Gargas]... in *Gurgis*... in *Clavagiana* & in *Baxo* & in *Lauſnava*... ſubtus caſtro *Bonilis* [Bonnieux], in villa *Erſianicus*... » (*Cartulaire de l'égliſe d'Apt*, copie du dix-huitième ſiècle à la Bibl. Nat., dép. des Manuſcrits, fonds latin n° 17,778; la *Revue hiſtorique de Provence*, 1890, en a publié un *Inventaire analytique*, dont l'exactitude laiſſe ſouvent à déſirer). — Cette charte (fol. 10 v°) a été inſérée en entier par M. le Comte Cais de Pierlas, *Le XIe Siècle dans les Alpes-Maritimes*, p. 92. La date en a été attribuée ſoit à l'année 978, ſoit à l'année 982. Une ſixième indiction du règne du Roi Conrad ne peut correſpondre qu'aux années 948, 963, 978 & 993, mais comme l'acte ci-deſſus fut fait en préſence & avec l'approbation de Teuderic, Évêque d'Apt, qui ne monta ſur le ſiège épiſcopal qu'en 991, il en réſulte que des quatre dates ci-deſſus l'année 993 eſt ici ſeule applicable. — Une partie des domaines ci-deſſus avaient été concédés, ſous redevance d'un cens annuel (« *in præſtaria* »), aux frères Rotbert & Guaraco, par Nartold, Évêque d'Apt, en 967 (Cf. *Cartulaire d'Apt*, fol. 5 v°).

(*b*) *Cartulaire d'Apt*, fol. 32 v° (n° 75 de l'*Inventaire*).

(*c*) Son nom eſt écrit *Mauris* dans la charte n° 75 de la copie du Cartulaire d'Apt (*Ego* Mauris *& filius meus* Vuillelmus, *mandante* Humberto...), & plus exactement *Inauris* dans le Cartulaire de Saint-Victor. M. le Comte Cais de Pierlas (p. 18, note 3) conjecture qu'elle pouvait être fille de Rotbert, Seigneur d'Apt, mentionné plus haut.

(*d*) *Cartulaire d'Apt*, fol. 13 r°, 13 v° & 21 (n°s 22, 23 & 41 de l'*Inventaire*).

(*e*) *Cartulaire d'Apt*, fol. 18 v° (n° 35 de l'*Inventaire*). La donation porte ſur une terre allodiale au château « Alpeſter ».

(*f*) *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marſeille*, publié par M. Guerard (Paris, 1857, 2 vol. in 4°), n° 226 (« *Ego comitiſſa Geiriberga hanc donationem dedi & manu mea firmavi. Signum* Vuilelmus, filius Umberti, *firmavit...* »).

village fortifié (*caſtrum*) & du territoire d'Agoult (*a*). Enfin, le 24 Décembre (*viiij° kal. januarii*) 1035 environ, en préſence de ſes mêmes fils & filles, il confirma & compléta la donation précédente, par une charte datée du château d'Agoult (*b*).

De ſon mariage avec Adélaïde DE REILLANE (*c*), fille de Boniface DE REILLANE & de CONSTANCE, on lui connaît les enfants qui ſuivent :

1. ROSTAING, qui continua la filiation.
2. GUILLAUME, Coſeigneur d'Apt, qui prit part à pluſieurs chartes émanant de ſon frère, dont la dernière eſt de 1056.
3. ALFANT OU ELFANT, Évêque & Coſeigneur d'Apt vers 1048, qui fit différents dons à ſon égliſe (*d*), aſſiſta au Concile de Toulouſe en 1056, à celui d'Avignon en 1060, & ſigna une charte de Raymond-Bérenger, Comte de Barcelone, en 1068 (*e*). Il mourut vers 1077. Toutefois les généalogiſtes ne s'accordent pas du tout ſur ſon origine (*f*), quoiqu'elle paraiſſe certaine.
4. CONSTANCE d'Apt, qu'on ſuppoſe mariée à un Boniface DE REILLANE (*g*).
5. INAURS, ENAURS OU INAURIS d'Apt, mariée à Hugues DE BAUX (*h*), ancêtre direct des Comtes d'Orange. Elle vivait encore en 1078, où elle figure avec ſes fils dans un acte de donation à l'égliſe Saint-Trophime d'Arles (*i*). Son petit-fils, Raymond de Baux, épouſa Étiennette, l'une des filles de Gilbert, Comte de Provence, d'où dérivaient les droits de la maiſon de Baux ſur le comté même de Provence.

III. DEGRÉ.

ROSTAING d'Agoult (premier qui ait pris ce nom), Coſeigneur d'Apt, Baron de

(*a*) *Cartulaire de Saint-Victor*, n° 425. — Cette donation comprend, entre autres, dans l'alleu dont Guillaume avait hérité de ſes parents (*ex aliquo alodis mei, qui mihi ex parentum ſucceſſione obvenit*) : 1° l'égliſe Saint-Michel, dans la vallée du Limergues, ſur le flanc du mont Caſtellar, avec ſon territoire dépendant du château d'Agoult (*ſub caſtro Agoldi*) [Saint-Michel, commune de Beaumettes-lez-Goult, Vaucluſe]; 2° l'égliſe Saint-Domnin, ſur le territoire d'Agoult (*in territorio Agoldi*); 3° l'égliſe Saint-Michel, au même territoire, au lieu dit *Roſſelus Podius* [le Roſſin, commune de Goult, Vaucluſe]; 4° l'égliſe Sainte-Marie, ſur la montagne de Camarone (*in Amarone monte*). — Le château & domaine féodal d'Agoult étaient ſitués dans la commune actuelle de Goult, canton de Gordes, à 14 kilomètres d'Apt (Vaucluſe). Le *caſtrum* lui-même appartenait au comté ou diocèſe de Cavaillon, mais une grande partie de ſon territoire était compriſe dans le comté limitrophe d'Apt.

(*b*) *Cartulaire de Saint-Victor*, n° 428. — Le P. Anſelme (t. II, p. 238) mentionne encore de lui une donation faite à la même abbaye, « de pluſieurs égliſes ſituées au territoire de Cavaillon, par acte paſſé *en la ville de Cavaillon*, le 3 des calendes de janvier 1009 », & il cite en marge ce qui ſuit de cet acte : « *Ego* VUILLELMUS AGOLTI *& uxor mea* ADALA, *cum filiis* noſtris ROSTAGNO *ſcilicet atque* WUILLELMO, *filiabuſque* CONSTANCIA *&* MAURA ». Cette charte ne figure point dans le cartulaire de Saint-Victor, & tout porte à croire qu'elle ſe confondait avec celle du n° 428, dont on aurait inexactement relevé les données. Il eſt certain en effet, que Guillaume ne pouvait pas avoir ſes quatre enfants, déjà adultes, en 1009, & il ne dut jamais être appelé VUILLELMUS AGOLTI.

(*c*) C'eſt à M. le Comte Cais de Pierlas (*l. c.*, pp. 71 & 75) qu'on doit cette identification. La famille de Reillane était vaſſale des Seigneurs d'Apt & elle remontait à Lambert, Juge du Comte de Provence en 977. Raimbald, Archevêque d'Arles, était un des frères d'Adélaïde; celle-ci vivait encore en 1045 (*Cartulaire de Saint-Victor*, n° 657).

(*d*) *Cartulaire d'Apt*, n°s 38, 42, 60 & 73 de l'*Inventaire*.

(*e*) *Gallia chriſtiana*, t. Ier, col. 356.

(*f*) Les auteurs de la *Gallia chriſtiana* le diſent frère de Roſtaing & de Guillaume; le P. Anſelme, Pithon-Curt & de Courcelles le ſuivent à cet égard. De Remerville le rattache ſans preuves à la maiſon de Grimaldi.

(*g*) M. le Comte Cais de Pierlas, *l. c.*, p. 74.

(*h*) *Cartulaire de Saint-Victor*, n°s 185, 213, 270. — Dr Barthélemy, *Inventaire des chartes de la maiſon de Baux*, n° 5 (d'après le Cartulaire de Saint-Céſaire d'Arles) & n° 17 (d'après le Livre authentique du chapitre d'Arles). Cet auteur, ſe baſant ſur l'hypothèſe de Pithon-Curt, préſente, ſans aucune preuve, la femme de Hugues de Baux comme fille d'Artaud, Vicomte de Cavaillon.

(*i*) Dr Barthélemy, n° 22 (d'après le Livre authentique du chapitre d'Arles).

Caſeneuve, Seigneur d'Agoult, de Caſtillon, de Gordes, de Barret, de Tourrettes de Nice, &c., &c., partagea avec ſon frère Guillaume la coſouveraineté de la ville d'Apt, & ils ſont qualifiés de Princes (*principes*) de cette cité par l'Évêque Alfant, dans un acte de 1056 (*a*). Les deux frères firent en commun pluſieurs donations à l'égliſe d'Apt : vers 1048, d'une maiſon au val de « *Domus* »; le V des calendes de Juillet d'environ 1056, dans le territoire du château de Caſtillon, au comté d'Apt, de cinq égliſes : celles de Saint-Pierre, de Sainte-Fare, de Sainte-Marie, de Saint-Étienne & de Saint-Michel *in caſtro* (*b*). Ils firent encore pluſieurs donations, dans le territoire du château d'Agoult, à l'abbaye de Saint-Victor de Marſeille (*c*).

On ne connaiſſait juſqu'à préſent à Roſtaing d'Agoult qu'une ſeule femme, Giſla, mais il réſulte indubitablement d'une charte du cartulaire de Saint-Victor, datée d'Apt, du V des calendes de Mai (27 Avril), ſans indication de l'année, mais faite après 1035 & avant 1044, qu'il était d'abord marié avec une Constance, que nous ſuppoſons de la famille des Vicomtes de Marſeille. Par cet acte, Roſtaing fait don à l'abbaye de Saint-Victor de Marſeille, ou plutôt à l'égliſe Saint-Sauveur de Caſtillon, qui en dépendait, d'un manſe de ſon alleu héréditaire ſitué au territoire du château de Boulinettes (*Boniletas*) (près de Valſainte, Baſſes-Alpes, & non Bonieux, Vaucluſe) & d'un moulin au territoire du château de Caſtillon. Sa femme Conſtance fait, dans le même acte, diverſes donations des terres de ſon alleu héréditaire ſitué dans le territoire de Sault, au Comtat-Venaiſſin. Ces donations ſont approuvées par Guillaume, frère de Roſtang, & par les *fils* de Conſtance (*d*).

Peu d'années après, ſans doute, Roſtaing ſe remaria avec Gisla ou Gilla, fille de Raimbauld ou Raimbald de Nice, Coſeigneur de Vence, Seigneur de Barret, de

(*a*) *Cartulaire d'Apt*, nº 73. — Charte publiée dans la *Gallia chriſtiana*, t. I, inſtr. 76 : « *Ego* Alfantus... *Epiſcopus ſancte ſedis Aptenſis... ſic que ad hoc exquirendo ſodales invenio, ſodales idoneas perſonas duorum fratrum* meæ civitatis principum, *ſcilicet* Rostagnum & Guillelmum... » Le P. Anſelme dit à ce propos que « ſuivant Du Cange, la qualité de « Prince » ſignifie qu'ils avoient des vaſſaux ». M. le Comte de Pierlas conclut de cette qualification « qu'ils étaient en ce moment conſidérés comme principaux Seigneurs d'Apt ». Ce n'eſt pas aſſez dire, car cette qualité indiquait indubitablement la poſſeſſion de la puiſſance ſouveraine. Le ſavant hiſtorien déclare lui-même à ce ſujet que « Roſtaing & Guillaume ont peut-être obtenu à cette époque une partie de la juridiction comtale ſur la ville par l'Évêque », & la choſe ne peut faire aucun doute. Cette ſouveraineté partagée entre l'Évêque d'Apt & les chefs de la maiſon d'Apt-Agoult réſulte clairement, entre autres, d'une charte du Cartulaire d'Apt (nº 80), de l'an 1050 environ, où Pons de Bot déclare faire la donation ſtipulée dans l'acte par la volonté *de ſes ſuzerains*, c'eſt-à-dire de l'Évêque Alfant, de Roſtaing & de Guillaume, ſon frère (« *per voluntatem meorum Seniorum id eſt Alfantis epiſcopi & Roſtagni & Guillelmi fratris ejus* »). Or on ſait que les Évêques d'Apt étaient qualifiés de *Princes*, ſans doute en raiſon de cette ſouveraineté primordiale. Papon (t. Ier, p. 225) qualifie Guillaume & Roſtaing de « Comtes d'Apt ».

(*b*) *Cartulaire d'Apt*, nos 39, 24 & 73. — Le *caſtrum* de Caſtillon était ſitué dans la commune actuelle de Saint-Martin de Caſtillon, arrond. & canton d'Apt.

(*c*) *Cartulaire de Saint-Victor*, nº 428.

(*d*) *Ibid.*, nº 433 : « *Ego* Rostagnus *facio donacionem ex aliquo alodis mee... in territorio caſtelli quod dicitur Boniletas... Illum manſum dono totum, cum illis terris & cum vineis que ad meam fraternitatem advenit, in illa die qua ego hunc manſum* cum fratribus meis *equavi, & in meam fraternitatem excepi.* » — Il réſulte de cette phraſe que Roſtaing avait plus d'un frère. — « ... Et ego Constancia, *uxor* Rostagni *ſupradicti, dono aliquid ex meo alode, quod obvenit mihi ex projenie meorum parentum... & eſt ipſe alodis in comitatu Vendacenſi, in territorio ville que dicitur in Salto...* » L'acte eſt ſigné : Rostagnus, *filius* Wilelmi, *firmat;* Guilelmus, *frater ejus, firmat*, de ſorte que l'identité de Roſtaing n'eſt point douteuſe. L'intervention des fils de Conſtance (« *filii Conſtantie firmant*) prouve que Roſtaing était ſon ſecond époux. Nous ſommes portés à croire que cette Conſtance pourrait être identique avec Conſtance de Marſeille, veuve de Boſon de Reillane, de qui elle eut deux fils. Ce Boſon était l'oncle maternel de Roſtaing d'Agoult, mais rien ne s'oppoſe à ce qu'on lui ait fait épouſer ſa tante par alliance, qui devait être fort riche. L'acte ci-deſſus, duquel il réſulte que l'héritage de Roſtaing était déjà réglé, doit être poſtérieur à l'année 1035, où ſon père vivait encore : & comme certains avantages n'y étaient donnés qu'à titre d'uſufruit tant que vivrait Étienne, Évêque d'Apt, cet acte eſt antérieur au 6 Novembre 1046, date de la mort de ce ſaint prélat. Or, préciſément Conſtance était devenue veuve de Boſon en 1042. — Ce document, auquel aucun généalogiſte n'avait encore fait attention, a de plus cette importance qu'il ſemblerait prouver que la ſeigneurie de Sault entra dans la maiſon d'Agoult par le mariage de Roſtaing avec Conſtance, & non par celui avec Giſla, comme on le croit juſqu'à préſent.

Tourrettes de Nice [Tourrettes-lès-Vence], &c., & d'Accelena, sa première femme (*a*); car, déjà vers 1056, nous les voyons, avec une nombreuse postérité, faire à l'abbaye de Saint-Victor une donation dans le territoire du château d'Agoult, par acte passé à Apt, le jour de la fête de Saint-Maurice [22 Septembre] (*b*).

Un peu plus tard, les deux époux, assistés de leurs six fils, firent donation à l'église d'Apt d'un manse à Barret, au comté de Gap, qui venait à Rostaing de son beau-père Raimbauld (*c*). Gisla ne vivait plus au moment où, vers 1070, son mari, assisté de leurs fils (non désignés), donna au monastère de Saint-Honoré de Lérins le quart du château de Tourrettes de Nice, toutes les églises qui en dépendaient, Bermond & ses manses, &c., provenant de la dot de sa femme (*d*). Le 23 Septembre (*ix° cal. Octobris*) 1076, il fit une nouvelle donation à l'église d'Apt (*e*), & enfin, en 1080, il reçut en fief la châtellenie de Saignon de la part d'Aldebert de Mujoul (*del Mugol*), fils de Varaco & arrière petit-fils de Guaraco, déjà cité, ce qui résulte d'un acte de prestation de serment féodal par Rostaing (appelé ici pour la première fois *Rostang d'Agolt*) & par quatre de ses fils, Humbert, Raimbaud, Raymond & Laugier (*f*).

Il appert de la charte de donation à l'abbaye de Saint-Victor citée plus haut

(*a*) Cl. Le Laboureur qualifie Gilla de « fille de Raimbaud & d'Accélène, sa femme, & petite-fille de Lauger, puissant Seigneur provensal, allié des Comtes de Vintimille, mary de la Princesse Odile, fille de Guillaume Ier, Comte de Provence ». Il résulte des savantes recherches de M. le Comte de Pierlas que le nom du père de la puissante Odila est encore à trouver. Son second mari, Laugier, Recteur (*rector*) ou Gouverneur du comté de Nice, fut tige d'une nombreuse postérité, dont descendirent directement les Vicomtes souverains de Nice, & qui s'allia non seulement aux Comtes de Vintimille, mais encore à l'héritière de la maison d'Orange & posséda de ce fait cet important comté, qui passa ensuite par mariage à la maison de Montpellier, puis à la maison de Baux.

(*b*) *Cartulaire de Saint-Victor*, n° 427 : « *Ego* Rostagnus *& uxor mea* Guisla *& filii nostri* Umbertus, Raiambaldus, Raimundus, Laugerius, Willelmus, Rostagnus, *ceterique, & filie nostre...* » Comme il n'y a que les deux fils aînés qui aient nominativement approuvé cet acte, on doit conclure que les autres enfants devaient alors être en bas âge.

(*c*) *Cartulaire d'Apt*, n° 27 : « *Ego* Rostagnus *filius* Adalais *& uxor mea* Gisla *una per voluntatem nostrorum filiorum qui vocantur* Umbertus, Raiambaldus, Raimundus, Laugerius, Guillelmus, Bertrannus, *donamus... unum mansum in quodam castello quod dicitur Barretum, quod est in comitatu Guapincensi, & dedit illud mihi Raiambaldus, socer meus, cum filia sua Gilla* ». Cet acte ne porte que la date du 6 Juillet, sans indication d'année, & on en fait à tort remonter la rédaction à l'an 1041, date matériellement impossible. Il est bien certainement d'environ 1060.

(*d*) *Cartulaire de l'abbaye de Lérins*, publié par H. Moris & E. Blanc (Saint-Honorat de Lérins, impr. du monastère, 1883, in-4°), n° CLXII.

(*e*) *Cartulaire d'Apt*, n° 55 : « *Ego* Rostagnus *& nati mei hoc vertentes & dignum fore censentes damus...* ». — Cette charte prouve que c'est à tort que les généalogistes font mourir Rostaing vers 1070.

(*f*) « *Aldebertus, filius Dilectæ, dona a feudata & a servicio la quastania del castel de Sagno a* Rostang d'Agolt, *& ego* Rostagnus, *filius Adalaiæ, non te decipiam, nec ego* Imbertus, *nec ego* Raimbaldus, *nec ego* Raimondus, *nec ego* Leodegarius... » (*Cartulaire d'Apt*, n° 11. — Charte publiée en entier par M. le Comte de Pierlas, doc. n° VIII). — Cette charte est sans date, mais la teneur en est très clairement rappelée dans un autre document du même cartulaire (n° 15; publié par M. le Comte de Pierlas, doc. n° X), où on lui assigne la date du 16 Juin 1120 (« ... *castrum prædictum...* Rostagnus *prædictus* de Agolt *filiique sui ab Aldeberto prædicto* [del Mugol] *ad fidelitatem & servitium sibi adquisierunt, anno... millesimo centesimo vicesimo, indictione tertia, decimo sexto kalendas Julii...* »). Cette date est matériellement fausse, car Rostaing d'Agoult aurait eu alors environ 120 ans! Très certainement elle a été mal comprise & mal transcrite par le copiste. Tout porte à croire que dans l'original elle a été donnée non pas en toutes lettres, mais en chiffres, selon l'usage le plus fréquent à cette époque, & exprimée selon une formule particulière : M. C. XX. ꝯ, ce dernier signe signifiant *minus* & indiquant que le dernier nombre (XX) doit être soustrait du précédent, ce qui donne 1080 (1000 + 100 — 20 = 1080). Le copiste ne comprenant pas la signification du signe ꝯ, aura lu 1120 & transcrit cette date en toutes lettres. Le millésime 1080 ainsi rétabli concorde bien avec la 3e indiction donnée dans la charte, tandis que l'année 1120 appartenait à la 13e indiction. Cette date erronée a entraîné le savant Comte de Pierlas à ajouter indûment à la généalogie des d'Agoult un Rostaing fils de Rostaing & *frère* utérin de quatre autres membres de cette maison nommés à sa suite dans la charte de prestation de serment, bien que l'autre document démontre péremptoirement qu'il ne s'agit que d'un seul & même Rostang (fils d'*Adélaïde* de Reillane & de Guillaume d'Apt), non pas le frère mais le *père* des autres.

(n° 427) que Roftaing d'Agoult eut de fon mariage avec Gifla de Nice plus de fix fils & plufieurs filles, dont nous ne connaiffons que les fuivants :

1. Humbert d'Agoult, Cofeigneur d'Apt, Seigneur de Viens, &c., que nous avons vu participer à plufieurs actes de fon père, & qui ne mourut point fans poftérité, comme on l'a dit. On le voit apparaître avec fa femme (*Imbertus de Agolt & uxor ejus*) dans une charte de donation à l'abbaye de Lérins, émanant des membres de la maifon de Châteaurenard, du 24 Avril (*vij° kal. maii*) 1094 (*a*), & tout feul dans une autre charte de la même abbaye, de Mars 1096 (*b*). Remerville préfume que la femme d'Humbert était de la maifon fouveraine de Forcalquier, parce qu'il avait pris les armes de cette maifon. Leur poftérité fe fubdivifa en deux branches également puiffantes, qui portèrent l'une le nom de Viens & l'autre celui d'Apt, & paraiffent s'être éteintes vers la fin du quatorzième fiècle, après avoir donné à l'églife d'Apt quatre Évêques, des Prévôts du chapitre, &c. (*c*).
2. Raimbaud, qui fuit.
3. Raymond, que nous avons vu figurer dans plufieurs actes émanant de fon père & qui reçut, en 1108, de l'Empereur Henri V l'inveftiture de la vallée de Sault (*d*). Il mourut fans poftérité.
4. Laugier, Évêque d'Apt en 1108, qui fut un des plus infignes bienfaiteurs de fon églife, en rachetant les terres qui avaient jadis appartenu à celle-ci & en les lui reftituant (*e*). Dans les premières années de fon épifcopat, il fit don à l'abbaye de Cluny de l'églife de Notre-Dame des Ormeaux unie au prieuré de Cafeneuve (*f*); puis, à l'abbaye de Saint-Victor de Marfeille, des églifes du Saint-Sauveur & de Saint-Gervais, avec la paroiffe du château de Bonnieux (*g*). Il favorifa auffi fes neveux Guiran & Bertrand (fils de Raimbaud) par plufieurs donations. Il affifta, en 1124, au concile de Vienne, en Dauphiné, & mourut vers 1125.
5. Guillaume, cité dans deux chartes ci-deffus d'environ 1052 & 1060.
6. Rostaing, cité feulement dans la première de ces chartes.
7. Bertrand, cité pour la première fois dans la feconde de ces chartes, puis dans celle (vers 1070) de donation faite par fon père au monaftère de Saint-Honoré de Lérins, où il était alors moine, & où il vivait encore en 1109 (*h*).
8. Rixende, mariée à fon coufin germain Raimbaud de Nice, fils de Laugier le Roux, des Vicomtes de Nice (frère de Gifla & par conféquent oncle de Rixende), & d'Amance de Thorame-Glandevès, celle-ci fille du Comte Aldebert, & petite-fille de Guaraco, déjà cité (*i*).

(*a*) *Cartulaire de Lérins*, n° 238.
(*b*) *Ibid.*, n° 239.
(*c*) Guiran de Viens, Évêque d'Apt vers 1186; Geoffroy Ier d'Apt, Évêque d'Apt de 1208 à 1229; Geoffroy II d'Apt, Évêque d'Apt de 1229 à 1243; Ripert de Viens, Évêque d'Apt de 1268 à 1271. — Voy. Remerville, & auffi J. Terris, *les Évêques d'Apt, leurs blafons & leurs familles*: Apt, 1877, in-8°.
(*d*) Cette inveftiture eft rapportée par tous les généalogiftes, mais nous n'en connaiffons pas le texte. Toutefois le témoignage unanime des écrivains férieux du XVIIe & du XVIIIe fiècle, entre autres celui du P. Anfelme, ne permettent pas de mettre en doute l'authenticité de cet acte d'inféodation, confirmé à plufieurs reprifes par les Empereurs d'Allemagne, comme on le verra plus loin.
(*e*) Le *Cartulaire d'Apt* contient de nombreux actes émanant de ce prélat; huit d'entre eux ont été publiés par M. le Comte Cais de Pierlas; plufieurs l'avaient été dans la *Gallia chriftiana*, t. Ier, preuves, pp. 77-78.
(*f*) De Courcelles, p. 8.
(*g*) *Cartulaire de Saint-Victor*, n° 434.
(*h*) *Cartulaire de Lérins*, n° CIX (... « *tefte ipfo Abbate & monachis... Bertranno d'Agolt...* »)
(*i*) M. le Comte Cais de Pierlas. *Le XIe Siècle dans les Alpes-Maritimes*, pp. 70 & fuiv.

IV. DEGRÉ.

Raimbaud ou Rambauld d'Agoult, Baron de Sault après son frère Raimond; Seigneur d'Agoult, d'Apt, de Caseneuve, d'Entrevennes, &c., épousa, vers 1090, Sancie ou Sanche, que certains disent héritière d'une première maison de Simiane (*a*). En vertu de ce mariage, le fils aîné & sa descendance auraient eu l'obligation de prendre le nom & les armes de cette maison (*b*). Raimbaud ne vivait plus en 1113 où sa veuve avec tous ses fils approuva la donation du château de Saignon à l'église d'Apt, par son beau-frère Laugier, Évêque de cette ville (*c*). Sancie figure encore dans deux chartes émanant du même prélat : l'une, d'environ 1123, où celui-ci lui donne à elle, ainsi qu'à Guirand & à Bertrand & aux autres fils & filles issus de celle-ci & de son frère Raimbaud, la moitié de tout le château de Gordes & la grande tour d'Apt, biens provenant de la succession de son père (*d*); l'autre, un peu postérieure, où Laugier échange avec les précédents le quart de ce même château pour une moitié de Tourrettes d'Apt (*e*). Sancie dut mourir vers 1130 (*f*). De tous les enfants qu'elle avait eus de son mariage, on ne connaît que ces trois fils :

1. Guiran d'Agoult, tige de la maison de Simiane, dont les cadets portèrent encore pendant quatre générations le nom d'Agoult. Sa descendance forma diverses branches qui se répandirent en Dauphiné, en Piémont & au comtat Venaissin. Elle a produit trois Chevaliers des Ordres du Roi, plusieurs Officiers généraux au service de France & de Savoie, des hommes illustres dans les armes, la haute magistrature & le clergé, & s'éteignit au début de notre siècle (*g*).
2. Bertrand d'Agoult, qui suit.
3. Rostaing d'Agoult, qui figure avec ses frères dans l'acte de donation de leur oncle Laugier, Évêque d'Apt, de 1123 environ.

V. DEGRÉ.

Bertrand (*h*) d'Agoult, Seigneur suzerain d'Agoult, Baron de la Vallée de Sault en partie, Coseigneur d'Apt, de Gordes, d'Entrevennes, &c., que nous avons vu

(*a*) L'existence d'une première maison de Simiane n'est point prouvée. Il faut remarquer que déjà l'aïeul paternel de Raimbaud d'Agoult possédait le château de Simiane, vers 1030 (voir plus haut).

(*b*) Ces armes étaient alors : *D'Azur au Bélier d'Or*. Or, nous avons rapporté plus haut (p. 8, note *d*), d'après Remerville de Saint-Quentin, que les armoiries primitives de la maison d'Agoult étaient : *D'Or au Bélier de Sable*. Celles du fondateur de la maison de Simiane n'en diffèrent, comme on voit, que par les émaux, ce qui arrive fréquemment dans des branches d'une même famille, de sorte qu'elles s'expliquent sans aucune intervention d'une première maison de ce nom. Elles furent changées vers l'an 1300 contre celles que les Simiane portèrent depuis cette époque : *D'Or, semé de Tours & de Fleurs de lys d'Azur*.

(*c*) *Cartulaire d'Apt*, nº 8, charte publiée par M. le Comte de Pierlas, doc. nº XIV. («..... *& Sancia, uxor* Raimbaldi de Agolt, *cum omnibus filiis suis, laudavit & concessit...* »)

(*d*) *Cartulaire d'Apt*, nº 13. Charte publiée dans la *Gallia christiana*, t. I, p. 78.

(*e*) *Cartulaire d'Apt*, nº 12. Charte publiée dans la *Gallia christiana*, t. I, p. 77, & par M. le Comte de Pierlas, doc. nº XXI. (« ... *Ego* Leodegarius, *Dei gratia Aptensis Episcopus, volens cum cognata mea* Sancia *& cum nepotibus meis scilicet* Guiranno & Bertranno *& cæteris fratribus.....* »).

(*f*) D'après Pithon-Curt, elle s'était remariée avec Guillaume de Montpellier, Seigneur d'Omelas, puis Comte d'Orange.

(*g*) La plus récente des généalogies de cette maison est celle inférée dans l'ouvrage du P. Anselme, *Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. II, pp. 238-257. Pour les derniers degrés, voir Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Noblesse*, 1860, pp. 228-230.

(*h*) On l'appelle à tort Bertrand-Raimbaud. Les chartes le désignent sous le nom de *Bertrannus Raimbaudi*, ce qui veut dire : Bertrand, fils de Raimbaud.

avec ſes frères dans divers actes de leur oncle Laugier, à qui ils prêtèrent auſſi ſerment pour le château de Clermont (*a*). En 1145, Bertrand rendit hommage au Comte de Provence, pour pluſieurs fiefs qu'il tenait dans ſa mouvance (*b*). En 1149, lorſque Guigues, Comte de Forcalquier, donna aux Hoſpitaliers de Saint-Gilles la ville de Manoſque, il ſtipula que ſi ſes héritiers portaient un jour atteinte à cette donation, il les privait dès lors de la partie de ſes États qui s'étendait depuis Siſteron juſqu'au Rhône, & y appelait Guiran & Bertrand, fils de Raimbaud; & plus tard, en 1168, Bertrand, Comte de Forcalquier, neveu de Guigues, légua éventuellement une partie du même territoire aux mêmes perſonnages, en les qualifiant de couſins (*c*). A l'occaſion d'un plaid entre l'Abbé de Montmajour & Hugues de Baux, à propos du château de Miramas, Bertrand d'Agoult figure, avec ſon frère aîné, en qualité de témoin dans l'acte de ſentence rendue en 1150 (*d*). Il ſuivit le parti de Raymond-Bérenger II, Comte de Provence, dans la guerre que ce prince entreprit contre la maiſon de Baux (*e*), & fut un des ſignataires du traité de paix conclu à Arles au mois de ſeptembre de la même année (*f*). Enfin, par acte du mois d'Octobre ſuivant, lui & ſon frère Guiran firent donation, à Pierre, premier Abbé de Senanque, ordre de Cîteaux, au diocèſe de Cavaillon, de tout ce qu'ils poſſédaient dans la vallée de Senanque (*g*).

Aucun des généalogiſtes ne cite le nom de ſa femme. Or nous ne voyons pas à qui, en dehors de lui, on pourrait attribuer comme épouſe une Poncie d'Agoult, laquelle, en 1157, avec ſes fils Iſnard d'Entrevennes, Bertrand de Miſon, Roſtaing d'Agoult & Raymond d'Agoult, vendit aux Hoſpitaliers des propriétés ſiſes à Cabanes (*h*). En raiſon de la tranſmiſſion du fief de Miſon à la maiſon d'Agoult, nous croyons que Poncie était fille de Bertrand de Miſon, frère d'Iſoard de Die, Vicomte de Gap, ce qui ſemble être corroboré par le prénom & le ſurnom du ſecond fils de Poncie, leſquels il aurait reçus en ſouvenir de ſon grand-père maternel (*i*).

Les généalogiſtes ne donnent à Bertrand d'Agoult que deux fils :

(*a*) *Cartulaire d'Apt*, nº 16. Très intéreſſante charte en provençal, publiée par M. le Comte de Pierlas, doc. nº XXIII. Ce château ſe trouvait dans la commune actuelle de Buoux, arrond. d'Apt.

(*b*) Bouche, *Hiſtoire de Provence*, p. 122.

(*c*) Ces deux chartes font partie de l'*Authentique de la maiſon de l'hôpital du prieuré de Saint-Gilles*, dont l'inventaire a été publié dans la *Revue hiſtorique de Provence*, 1890. Le P. Anſelme & Pithon-Curt croient que Guiran de Simiane, du teſtament du Comte Bertrand, déſigne un autre Guiran, fils du premier; mais ils omettent de dire que ce nom y eſt ſuivi de celui de ſon frère Bertrand (*Bertrannus Raimbaudi*), qu'ils remplacent par celui de Roſtaing, qui n'y figure point.

(*d*) Charte de l'abbaye de Montmajour, inſérée dans l'*Hiſtoire de Montmajour*, par D. Chantelou, publiée dans la *Revue hiſtorique de Provence*, 1890.

(*e*) Noſtradamus, *Hiſtoire de Provence*, 2ᵉ partie, p. 125.

(*f*) Pithon-Curt, *Hiſtoire de la Nobleſſe du Comté-Venaiſſin*, t. IV, p. 257. — Acte aux archives des Bouches-du-Rhône.

(*g*) *Gallia chriſtiana*, t. I, p. 155 des preuves. (« ... *ego Guirannus de Simiana, & ego* Bertrannus Raimbaudi, *frater ejus... donamus... quidquid habemus vel poſſidemus... in valle Sinaquæ...* »).

(*h*) « *Anno...* M. C. L. VII, *regnante Frederico Imperatore, ego* Poncia de Agolt *& filii mei* Isnardus de Antravenas *&* Bertrandus de Misone *&* Rostagnus de Agolt & R. de Agolt, *in Dei nomine, donamus...* » (Archives des Bouches-du-Rhône, Cart. de Trinquetailles, fol. 47. — Charte publiée dans la *Revue hiſt. de Provence*, 1890, p. 65). L'authenticité de ce document eſt certaine. C'eſt évidemment de la même charte que fut tiré le renſeignement ſuivant, inexact ſur un point, donné par Papon (t. II, p. 232, note) : « Bertrand de Miſon étoit frère d'Iſnard d'Entrevenes, de Roſtang & de Raymond d'Agout, leſquels étoient fils de *Pons* [au lieu de Poncie] d'Agout. C'eſt ainſi qu'on le lit dans une charte rapportée parmi les titres de la paroiſſe de l'égliſe d'Arles, an 1157, fol. 47. »

(*i*) Il ſerait intéreſſant de découvrir la raiſon pour laquelle, à partir de cette époque, le prénom d'Iſnard, accompagné du ſurnom d'Entravennes ou d'Entrevènes, apparaît preſque à chaque génération dans la généalogie de cette maiſon. Ce prénom d'Iſnard, inuſité auparavant, rappelle indubitablement celui d'un ancêtre important.

1. Raymond, qui ſuit.
2. Guilhem d'Agoult, célèbre Troubadour, Premier Gentilhomme d'Alphonſe I[er], Roi d'Aragon, Prince de Provence & Comte de Barcelone (*a*). Il mourut vers 1181. De Courcelles le dit père de pluſieurs enfants, entre autres de deux fils : Raymond & Isnard, qui auraient eu poſtérité. Mais la filiation de ce Guilhem n'eſt nullement prouvée.

Il eſt plus rationnel, cependant, d'admettre comme iſſus de Bertrand d'Agoult les quatre fils de Poncie d'Agoult :

1. Isnard d'Entrevennes, qui ne paraît pas avoir fait ſouche, car on ne le voit plus apparaître dans des actes poſtérieurs à 1157.
2. Bertrand de Mison, dont le ſort eſt également inconnu.
3. Rostaing d'Agoult, qui eſt peut-être identique avec *Roſtaing de Agolt*, lequel, avec ſon fils Raimbaud, d'une part, & Bertrand-Raimbaud & Raimbaud d'Agoult, fils de Guiran [de Simiane], de l'autre, ſe firent mutuellement ſerment de ſe défendre & de ſe ſoutenir tant en guerre qu'en paix, par un acte du mois de Février 1178 (*b*).
4. Raymond d'Agoult, qui ſuit.

VI. DEGRÉ.

Raymond I[er] d'Agoult, Seigneur Baron ſuzerain de la vallée de Sault, Coſeigneur d'Agoult, d'Apt, de Rouſſillon, de Murs, d'Entrevennes, de Lioux, de Simiane, du Reveſt, &c., aſſiſta, en 1172, à la cour plénière tenue au château de Beaucaire où figurèrent, au dire de Papon, environ dix mille chevaliers, & où l'on chercha à négocier la paix entre le Comte de Toulouſe & le Roi d'Aragon (*c*); puis, à l'acte de donation du comté de Melgueil au Comte de Toulouſe, le 12 Décembre de cette année (*d*); enfin, à la concluſion du traité de paix, dans l'île d'Argence, le 18 Avril 1176, en vertu duquel Raymond, Comte de Toulouſe, céda tous ſes droits ſur la Provence & le Gévaudan à Alphonſe, Roi d'Aragon (*e*). Ce traité fut renouvelé en Février 1185 (v. ſt.), avec clauſe qu'en cas de conteſtations ſur le Gévaudan & ſur les villes d'Albaron (près d'Arles) & d'Avignon, les deux Princes s'en rapporteraient à la déciſion de Bérenger, Archevêque de Tarragone, de Gaucerand ou Joſſerand de Pins, de Guillaume de Sabran & de Raymond d'Agoult, qui ſignèrent cet acte, où ce dernier eſt qualifié de Juge du Palais (*f*). Il avait été nommé, en 1176, par le Comte de Provence, Gouverneur de la ville & comté de Nice (*g*), & avait reçu, le 6 Août 1178, de l'Empereur Frédéric Barberouſſe, l'inveſtiture de la vallée de Sault & de tout ce qu'il poſſédait dans le Diois (*h*). Tout porte à croire que c'eſt

(*a*) Noſtradamus, *Hiſtoire de Provence*, 2[e] partie, p. 134.

(*b*) D. Villevieille, *Tréſor généalogique*, édit. Paſſier, t. I, p. 82. — Nous ne croyons pas que le Roſtaing d'Agoult vivant en 1157 ſoit identique avec Roſtaing d'Agoult, fils de Guiran de Simiane, lequel ne mourut que vers 1229.

(*c*) Geoffroy, Prieur de Vaiſon, dans Labbe, t. II, p. 322. — Papon (t. II, p. 251) rapporte que Raymond d'Agoult ayant reçu à cette occaſion, du Comte de Toulouſe, le préſent « de cent mille ſols, c'eſt-à-dire de cent mille quatre cens livres d'aujourd'hui », les diſtribua aux dix mille chevaliers réunis alors à Beaucaire.

(*d*) D. Vaiſſete, *Hiſtoire générale du Languedoc*, nouv. édit., t. VIII, col. 295.

(*e*) *Ibid.*, t. VI, p. 68, & t. VII, p. 10.

(*f*) *Ibid.*, t. VI, p. 3.

(*g*) Noſtradamus, *Hiſtoire de Provence*, 2[e] partie, p. 143.

(*h*) Acte daté du château de Montélimar, publié en entier par M. l'Abbé Ulyſſe Chevalier, *Cartulaires dauphinois*, t. VI, 2[e] livr. (Paris, 1875, in-8°), p. 77-78. (« ...Nos tibi Raimonde de Agolt totum territorium quod dicitur Vallis Saltus... perpetuo habendum concedimus ...cum univerſis bonis *quæ ab imperio legaliter tenes vel etiam anteceſſores tui...* »).

encore lui qui figure, en tête des témoins laïques, dans l'acte d'hommage rendu en Octobre 1189, par Boniface de Caftellane à Alphonfe, Roi d'Aragon, Comte de Provence, & auffi parmi les quatre arbitres (avec l'Archevêque d'Aix, Guillaume Laugier & Pierre de Lambefc) choifis pour juger les conteftations éventuelles pouvant furvenir entre Alphonfe, Roi d'Aragon, & le Comte de Forcalquier, par acte daté d'Aix en Juillet 1193 (*a*). Il avait époufé, vers 1160, Ifoarde DE DIE, fille d'Ifoard II, Comte DE DIE, Seigneur du Luc, de Baurières, de Leches, &c., avec laquelle il figurerait dans une charte de 1184 (*b*). On leur donne pour enfants :

1. ISNARD d'Agoult, qui fuit.
2. RAYMOND d'Agoult (*c*), Seigneur du Luc, de Savournon, &c., en Dauphiné, qui reçut, en 1203, en préfence de fon frère Ifnard d'Entrevennes, de la part de Bermond, Abbé d'Andaon & de Saint-André de Villeneuve, la ceffion de la terre du Puy-Saint-Martin appartenant à l'églife Sainte-Marie de Sault. C'eft fans doute lui qui figure parmi les témoins (*Raymundus de Agolto*) d'une tranfaction entre les feigneurs de Simiane & le Comte de Forcalquier, par acte daté de Manofque en Novembre 1202 (*d*). En 1220, il confirma à la Chartreufe de Durbon (près de Veynes, en Dauphiné) les droits de pâturage & autres que fa mère, fon oncle (Pierre, Comte de Die) & fon aïeul maternel avaient accordés à ce monaftère, & le 12 Décembre de la même année, il confirma encore une donation que fon père & fa mère avaient faite aux Templiers du Luc, charte fcellée de fon fceau avec fon écuffon chargé d'un *Loup paffant* (*e*). Les auteurs ne font pas d'accord fur fa defcendance. Guy Allard lui donne pour fils un RAYMOND, père de REFORCIAT & de RAYMOND, que Courcelles place parmi les defcendants du Troubadour Guilhem d'Agoult (voir plus haut). L'Abbé Robert (*f*), par contre, dit que Raymond laiffa des enfants en bas âge, auxquels le Comte de Provence fit donner des tuteurs en 1222, mais qui moururent peu de temps après. Pithon-Curt & Courcelles lui donnent deux fils dont les prénoms, Raymond & Ifnard, font les mêmes que ceux des deux fils attribués à Guilhem d'Agoult, d'où vient la confufion.

   RAYMOND d'Agoult, Seigneur du Luc, &c., né vers 1186 & vivant encore en 1267, eft identifié à tort avec fon père par Chérin. Son fils aîné, RAYMOND, aurait continué, d'après Courcelles, la branche du Luc, éteinte dans la feconde moitié du XV[e] fiècle, branche que Le Laboureur fait dériver de celle de Mifon. Le fils cadet, ISNARD, dit d'Entrevennes, Seigneur de Baurières, de la vallée de Taurêne, &c., eft préfenté par Courcelles comme tige d'une branche dont le rameau aîné fe fondit vers le milieu du XV[e] fiècle dans la branche d'Agoult de Curban, tandis que le rameau cadet donna naiffance aux branches de Montmaur, de Voreppe, de Bauvefin, de Chanouffe, &c. La branche de Vorepp eft la feule branche directe qui foit repréfentée aujourd'hui (*g*).

(*a*) Papon, *Hiftoire générale de Provence*, t. III, n° 1. & t. II, preuves, n° XXIX.

(*b*) Charte citée par Cl. Le Laboureur, comme appartenant alors (1682) à M. Juvenis, Procureur du Roi à Gap.

(*c*) On ne fait fi c'eft lui ou fon père qui figure parmi les témoins (*R. d'Agout*) du traité conclu, en 1195, entre le Comte de Forcalquier & le Comte de Touloufe (D. Vaiffete, nouv. édit., t. VIII. col. 434).

(*d*) Papon, t. III, p. 548, note.

(*e*) Courcelles, p. 48.

(*f*) *Généalogies de Provence*, Bibl. Nationale, Cabinet des Titres.

(*g*) Voir la filiation de toutes ces branches dans l'ouvrage de Courcelles, & une continuation dans Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Nobleffe*, 1844, pp. 205-207.

3. Bertrand d'Agoult, dit de Miſon, tige ſelon, Pithon-Curt, de tous les d'Agoult du Dauphiné; mais, d'après Courcelles, ſeulement du rameau de Curban, fondu au XV[e] ſiècle dans la branche de d'Agoult de Barret, qui ſera mentionnée plus loin.
4. Imbert d'Agoult, qui rendit hommage au Comte de Forcalquier, le mercredi après l'Épiphanie (7 Janvier) 1182 (v. ſt.), de tous les fiefs qu'il poſſédait depuis Siſteron juſqu'au Mont-Alverne (plus tard la Tour-de-Sabran, au Comté-Venaiſſin). En 1194, il rendit hommage au même ſouverain, avec d'autres ſeigneurs de Rouſſillon (Vaucluſe), pour le château de ce nom (*a*). En 1210, lui & ſes trois frères, Coſeigneurs de Monteux, affranchirent l'Évêque de Carpentras & les habitants de cette ville du droit de péage qu'ils avaient établi dans cette ſeigneurie, pour laquelle ils rendirent hommage en 1215 au nouvel Évêque, leur ſeigneur ſuzerain. Le 19 Décembre (xiv des calendes de Janvier) 1242, il rendit un nouvel hommage pour ſa part du château de Ménerbe à Guillaume de Sabran, Comte de Forcalquier (*b*).
5. Sacristaine d'Agoult, qui, le 8 Juin 1208, fit donation à Iſnard d'Entrevennes, ſon frère, de tous les droits qu'elle avait ſur les biens de Raymond, leur père, & d'Iſoarde, leur mère, ſe contentant de ce qui lui avait été conſtitué en dot lors de ſon mariage avec Bertrand-Rambauld de Simiane, Seigneur de Saignon (*c*).

VII. DEGRÉ.

Isnard I[er] d'Agoult, dit d'Entrevennes, Baron de Sault, dont il reçut l'inveſtiture de l'Empereur Philippe de Souabe, par lettres données à Spire le 25 Janvier (viii des cal. de Février) 1204 (v. ſt.) (*d*). C'eſt ſans doute lui qui avait pris part à la troiſième croiſade, à la ſuite du Roi Philippe-Auguſte, ce qui réſulte d'un acte d'Octobre 1191, par lequel, étant à Joppé, il ſe porta garant de cent marcs d'argent empruntés aux Génois par trois de ſes écuyers (*e*). Ses armes figurent à la ſalle des Croiſades du Muſée de Verſailles. D'après le P. Robert, il avait épouſé Mabile [de Trêts, des Vicomtes de Marſeille], qui, étant déjà veuve, en Décembre 1204, autoriſa l'engagement qu'Iſnard & Raymond, ſes fils, firent du château de Saint-Geniez au Comte de Forcalquier. Cette date cependant ne ſaurait ſe concilier ni avec celle du 8 Juin 1208, où Iſnard d'Entrevennes reçut une donation de la part de ſa ſœur Sacriſtaine (voir ci-deſſus), & encore moins avec celle (Mars 1225) d'un acte par lequel Bertrand de Miſon, *ſon frère*, lui fit donation « de tous les droits qui pouvaient lui revenir ſur l'hérédité du Seigneur Raymond d'Agoult, leur père, d'heureuſe mémoire, & de Dame Iſoarde, leur mère, déclarant le donateur qu'il poſſédait de l'hérédité de ſon père les terres de Curban & du Moneſtier, & en

(*a*) Archives des Bouches-du-Rhône, B. 296.

(*b*) Pithon-Curt (gén. d'Agoult, p. 95-96) eſt le premier qui ait introduit la perſonnalité d'Imbert d'Agoult, mort très âgé.

(*c*) Courcelles, généal. d'Agoult, p. 13. Cette alliance n'eſt pas conſignée dans la généalogie de la maiſon de Simiane inſérée dans l'ouvrage du P. Anſelme.

(*d*) J.-F. Bœhmer, *Regeſta Imperii;* Innsbruck, 1884, t. V, p. 31.

(*e*) « *Ego* Isnardus de Agouto, *miles, notum facio omnibus preſentes litteras inſpecturis quod me conſtitui reſponſorem erga Odoardum de Albario, Jan.* [*Januenſem*] *mercatorem, de mutuo C. marcharum argenti per kariſſimos armigeros Aymonem Melati, Poncetum de Lorais & Falconem Ferratum contracto, tali modo quod ſi in ſolutione dicte pecunie dicti armigeri deficerent, ego dicto mercatori gratum ſuum facerem de dictis centum marcis infra quadraginta dies poſtquam ab eo eſſem inde ſubmonitus. In cujus rei teſtimonium preſentes litteras ſigillo meo feci ſigillari. Actum apud Joppen anno Domini M° C°. nonageſimo primo, menſe octobris* (Sceau en cire blanche-jaune ſur queue de parchemin, avec la figure d'un Loup paſſant contourné, & la légende S. INA... GOV... — Bibliothèque Nationale, manuſcrits, fonds latin, nouv. acq. n° 1664, fol. 121.)

outre la terre de Valdrôme, avec deux parts de la vallée de Taurêne, la terre de Befaudun & les biens de Die, lefquels biens lui étaient parvenus par traité de famille » (*a*). C'eft en raifon de ces divergences de dates (fi toutefois elles font exactes) que Guy Allard ne reconnaît pas cette alliance (admife par Pithon-Curt) & que Courcelles l'attribue à un Ifnard d'Agoult, qu'il donne pour fils cadet à Guilhem d'Agoult le Troubadour. Ces auteurs regardent notre Ifnard d'Entrevennes comme identique avec celui qui époufa, vers 1210, l'héritière de la branche principale de la maifon de Pontevès, tout en s'étonnant d'un mariage contracté à plus de foixante ans d'âge. Mais il faut ajouter que comme le mari de cette dernière ne mourut qu'entre 1238 & 1246, l'identification précitée ferait vivre notre Ifnard près d'un fiècle, ce qui rend très douteufe cette hypothèfe. Par conféquent, on eft obligé de conclure qu'il s'agit là de deux Ifnard d'Entrevennes bien diftincts & fans doute l'un le père de l'autre. Le premier aurait eu trois fils :

1. Isnard d'Agoult, qui fuit.
2. Raymond d'Agoult, mort avant 1222 & dont la poftérité s'éteignit à la troifième génération (*b*).
3. Rostaing d'Agoult, qui fut préfent à l'acte par lequel la ville de Marfeille fe foumit au Comte de Touloufe, le 7 Novembre 1230 (*c*). Dans l'acte d'hommage de Barral de Baux à l'Archevêque d'Arles, du 4 Janvier 1238, il eft qualifié de Prévot de l'Église de Marfeille. C'eft fans doute encore lui qui figure en tête des témoins laïques au traité de paix du 9 Juillet 1257, entre les habitants de Montpellier & ceux de Marfeille (*d*). Il donna fes biens à Ifnard & à Reforciat de Trêts, fils de fa nièce Mabile, lefquels les échangèrent, en 1262, avec le Comte de Provence, pour ce que ce prince poffédait dans la feigneurie de Trêts (*e*).

VIII. DEGRÉ.

Isnard II d'Agoult, dit d'Entrevennes, Baron de la vallée de Sault, pour laquelle il reçut confirmation de fon inveftiture de la part de l'Empereur Frédéric II, le 8 Septembre 1238 (*f*). En 1205-1206, de concert avec fon frère Raymond d'Agoult, il engagea entre les mains de Guillaume IV, Comte de Forcalquier, la terre de Saint-Geniez (Baffes-Alpes), en garantie d'un prêt de 6,000 fous viennois, &, un peu plus tard, ils engagèrent de même, pour un autre prêt, les terres de Simiane, Gignac, les Baumettes & le Reveft (*g*). Il eut procès avec Raimond, fon frère, puis avec les enfants de celui-ci, pour les châteaux de Saint-Martin, Bonnieux, Voilet, la Cofte & Simiane, procès qui fut terminé par des arbitres nommés dans une affemblée tenue à Manofque, de l'autorité du Comte de Provence, au mois de Février 1222. Il fut le premier Podeftat d'Arles, de 1220 à 1222, au moment où cette ville commença à fe gouverner en république fous l'autorité des Archevêques (*h*).

(*a*) D'après un extrait des archives de la Chambre des Comptes de Dauphiné, rapporté par Courcelles.

(*b*) Courcelles fait de ce Raymond le fils aîné de Guilhem d'Agoult, le Troubadour (voir plus haut), & le frère d'Ifnard, époux de Mabile de Trêts.

(*c*) D. Vaiffete, *Hiftoire du Languedoc*, t. VIII, col. 937. — Papon. *Hiftoire de* Provence, t. II, p. 306, note.

(*d*) *Ibid.*, t. VIII, col. 1419. — Courcelles, qui fait de Roftaing d'Agoult un cinquième fils de Raimond Ier & le fait naître vers l'an 1170 (on ne fait fur quelles preuves), fut obligé par la chronologie de dédoubler Roftaing en deux perfonnages diftincts, le père & le fils, & c'eft ce dernier qu'il fait affifter au traité de 1257.

(*e*) Pithon-Curt & Courcelles.

(*f*) J.-F. Bœhmer, *Regefta Imperii:* Innsbruck, 1884, t. V, p. 478. — Huillard-Bréholles, *Hiftoria diplomatica Friderici II:* Paris, 1852-1861, t. V, p. 1234.

(*g*) Archives des Bouches-du-Rhône, B. 303 & 306.

(*h*) Papon, t. III, p. 511.

Il avait épouſé, avant 1213, Douceline DE PONTEVÈS, Dame de Pontevès, fille unique & héritière de Foulques DE PONTEVÈS (*a*), Seigneur de Tavernes, Bargème, Callas, Sillans, Brovès, Rians, Auriac, Saint-Eſtève, & en partie de Barjols & de Montmeyan, & de Mabile DE CALLIAN, Dame de Mazaugues, Rouſſillon, Artignoſc, &c., laquelle, étant déjà veuve, teſta en faveur de ſa fille en 1233 (Raymond Siffredi, Not.). Iſnard d'Entrevennes, ſa femme & la mère de celle-ci avaient confirmé, par un acte de Janvier 1213 (v. ſt.), un échange fait avec le monaſtère de Montmajour (*b*). Devenue veuve, après 1238, Douceline fit donation de ſes châteaux & terres à ſes trois fils le 20 Novembre (12 des cal. de Décembre) 1246 (Pierre de Reilla, Not. (*c*), ſe réſervant ſeulement certaines jouiſſances. Elle teſta en 1256 (Pierre Caille, Not.). Ses enfants furent :

1. FOULQUES de Pontevès, qui continue la filiation des d'Agoult de Pontevès.
2. RAYMOND d'Agoult (*d*), Seigneur d'Agoult & du Val de Sault en partie, de Monieux, Reillanette, Montbrun, Trets, Forcalqueiret, &c., Baron de Baumes. Il fut cotuteur des enfants de ſon frère aîné, &, en qualité d'arbitre élu, il trancha un différend de ſucceſſion qui exiſtait entre ſon frère Iſnard & leur neveu Iſnard d'Ollières (fils de leur ſœur Mabile), par ſentence du 24 Février 1260 (v. ſt. (*e*). Il teſta en 1290 & en 1295. De ſon mariage avec ſa petite nièce Galburge DE SABRAN, Dame de Forcalqueiret, fille d'Elzéar DE SABRAN, Seigneur d'Anſouis, & de Cécile D'AGOULT DE PONTEVÈS (voir plus loin), il eut trois fils & deux filles. L'aîné, REFORCIAT d'Agoult, eut de ſon mariage avec Raibaude DE CAUSOLS, Dame de Cauſſols & de Cipières, deux fils : RAYMOND, qui ſuit, & REFORCIAT, marié, en 1332, avec Mathée ou Matheude DE PONTEVÈS, fille d'Iſnard, Seigneur de Pontevès & de Sillans, & deux filles : MABILE, épouſe de Roſſolin DE FOS, des Vicomtes de Marſeille, & GALBURGE, épouſe de Foulques III DE PONTEVÈS, dit le Grand, Seigneur de Carcès, de Cotignac & de Bargème.

   RAYMOND d'Agoult, Seigneur de Trets, de Forcalqueiret, &c., mort en 1321, fut un des exécuteurs teſtamentaires (1317) de Saint Elzéar de Sabran, ſon couſin iſſu de germain. De ſon mariage (1318) avec Iſabelle ou Éliſabeth DE BAUX, fille de Bertrand DE BAUX, Prince d'Orange en partie, & d'Éléonore DE GENÈVE, il eut deux fils : REFORCIAT, époux, en 1354, d'Agnès DE MONTLAUR, généralement confondu avec ſon oncle du même prénom, & mort ſans poſtérité; & RAYMOND d'Agoult, Seigneur de Cipières, Trets, Forcalqueiret, &c., Sénéchal de Provence en 1349, qui n'eut de ſes trois mariages que trois filles, dont la ſeconde, BÉATRIX, épouſa RAYMOND d'Agoult, Baron de Sault, Vicomte de Reillane (voir plus loin, p. 24). Les biens de cette branche paſſèrent dans pluſieurs maiſons, & une partie échut à la branche de Pontevès-Bargème.

(*a*) Voir ſur cette antique & illuſtre maiſon, qui avait à l'origine de grandes poſſeſſions à Salernes & à Barjols, la notice inſérée à la ſuite de la préſente généalogie.

(*b*) « ISNARDUS DE ANTRAVENIS & DOUCELINA, *domina de Pontevez, uxor ejus, filia* FULCONIS *de Pontevez, & domina* MABILIA, *mater ejuſdem dominæ Doucelinæ...* » Charte compriſe dans l'*Hiſtoire de Montmajour*, de D. Chantelou, publiée par la *Revue hiſt. de Provence*, 1890, p. 318, avec la fauſſe date de 1218 (elle eſt exactement rapportée dans la *Gallia chriſtiana*, t. I[er], col. 314). Elle eſt ſcellée du ſceau d'Iſnard d'Entrevennes, repréſentant un *Loup paſſant;* de celui de l'Archevêque d'Aix, & de celui de la maiſon de Pontevès, repréſentant un *Pont*.

(*c*) Charte analyſée par D. Villevieille, *Tréſor généalogique*, édit. Paſſier, t. I[er], p. 83.

(*d*) Les généalogiſtes le déſignent comme troiſième fils, mais dans tous les actes où figurent les trois frères il occupe la ſeconde place, ce qui eſt probant.

(*e*) D. Villevieille, *l. c.*, p. 83.

3. Isnard d'Agoult, dit d'Entrevennes & de Pontevès, Seigneur d'Agoult en partie, eut, dans le partage de la fucceffion de fes parents (1244), les châteaux de Selle, Saint-Étienne, Mazaugues, Simiane, Durfort, le Muy, Rouffillon, Rians, &c. D'après les hiftoriens, il prit part avec fon frère Foulques à la feptième croifade, fut à la prife de Damiette en 1249 & à la bataille de la Maffoure en 1250. Le 23 Octobre de cette même année, il rendit hommage au Comte de Provence pour le tiers de la ville d'Apt, pour la moitié de la terre d'Agoult & pour les châteaux de Rouffillon & de Lioux (*a*). Le 22 Novembre 1251, il fut caution, avec fon frère Foulques, pour Barral de Baux, envers le Comte de Provence, & fon fceau ci-contre figure au bas de cet acte d'hommage (*b*). Il prit part, en 1264, à la conquête de Naples par Charles d'Anjou (*c*), & accompagna ce prince, en 1270, fur les plages de Tunis pour aller au fecours du Roi Saint Louis. On le voit figurer, dans une charte du Roi Charles Ier, du 20 Octobre 1273, parmi les Chevaliers chargés de choifir des colons pour l'établiffement d'une colonie provençale à Lucera ou Nocera, dans la Pouille (*d*); puis dans une charte du même fouverain datée de Rome le 25 Mars 1276, portant règlement fur la procédure criminelle, relativement aux droits de la Cour Royale & des Seigneurs (*e*); il vivait encore en 1277. Il avait époufé, vers 1242, Béatrix de Rians, Dame dudit lieu, près Barjols, iffue de la même fouche illuftre que la maifon de Baux, & il eut de ce mariage trois fils : Isnard, qui fuit, Rostaing & Foulques, & deux filles : Rossoline d'Agoult de Pontevès, mariée, le 4 Avril 1267, avec Giraud-Amic de Sabran, & Cécile d'Agoult de Pontevès, femme d'Elzéar de Sabran, Seigneur d'Anfouis, d'Uzès & de Cucuron, & qui fut ainfi l'aïeule de Saint Elzéar de Sabran.



Isnard d'Agoult, dit d'Entrevennes, Seigneur d'Agoult, Baron fuzerain de la vallée de Sault, &c., que Pithon-Curt identifie à tort avec le précédent, fut furnommé *le Grand*, en raifon de la réputation qu'il s'acquit dans la charge de Grand Sénéchal de Provence (1283-Mars 1284). En 1291, il fit volontairement hommage, à Charles II, Roi de Sicile & de Jérufalem (*f*), Comte de Provence, de la baronnie de Sault, que lui

(*a*) La *Gallia chriftiana*, t. Ier, col. 818, mentionne encore un hommage du 1er Novembre 1260, rendu par « Ifnard de Pontevès, fils d'Ifnard d'Entrevennes d'Agoult », à Charles, Comte d'Anjou & de Provence, pour le tiers de la ville d'Apt & le château d'Agoult.

(*b*) Archives des Bouches-du-Rhône, L. B. 304 & 345.

(*c*) Papon (t. III, fuppl., p. I à VI), d'après des documents tirés des Archives de Naples, cite, parmi les chevaliers français qui eurent part à la conquête de Naples fous Charles Ier : *Agout* d'Agoult, *Agout* Pontevès, *Amiel* d'Agoult, Seigneur de Curban, *Hugues* & *Foulques* de Pontevès, ces derniers appartenant fans doute à la première maifon de ce nom.

(*d*) Papon, t. III, preuves, n° XII, d'après les Archives de Naples, regiftre de 1274, B, fol. 78. « *Nos ergo* Isnardo de Pontevès & *Thoardo militibus... noftras Litteras deftinamus.* &c. ».

(*e*) *Ibid.*, preuves, n° XIV, d'après le même regiftre, fol. 59. (Isnardus de Pontevis, &c.)

(*f*) Il eft à retenir qu'après la conquête des royaumes de Naples & de Sicile par Charles Ier d'Anjou, la Sicile en fut démembrée en 1382 au profit de la maifon d'Aragon. Cependant les fucceffeurs de Charles Ier prirent toujours le titre de Rois de Sicile & jamais celui de Naples.

& ses ancêtres avaient possédée jusqu'alors en toute souveraineté (a); ses droits régaliens lui furent confirmés & renouvelés en 1297. Isnard fut l'un des exécuteurs testamentaires (19 Mai 1310) de son neveu Ermengaud de Sabran, Comte d'Ariano, Grand Justicier du royaume de Naples, & il testa lui-même le 17 Octobre 1315. Il avait épousé : 1° vers 1270, Briande ARTAUD, fille de Guillaume ARTAUD, Seigneur d'Aix, & de Mabile DE MONTAUBAN, de laquelle il eut plusieurs fils, entre autres AGOUT d'Agoult de Pontevès (b); 2° Béatrix DE BAUX DE LACHAL (c), de laquelle seraient issues deux filles : BRIANDE d'Agoult, Dame de la Cour d'Avignon en 1341, & ISOARDE d'Agoult, dont la beauté fut chantée par le troubadour Arnaud de Cotignac en 1350.

RAYMOND II d'Agoult, fils aîné du précédent, Baron de Sault, Coseigneur d'Agoult, d'Apt, &c., fut Viguier ou Gouverneur de Marseille en 1330, Grand Sénéchal & Capitaine général de Provence, d'abord de 1348 jusqu'à Pâques 1350, ensuite depuis 1351 jusqu'à Pâques 1352 ou peut-être 1353. Courcelles lui attribue trois femmes : 1° vers 1300, Consoline DE FOS, des Vicomtes de Marseille, fille de Rostaing DE FOS, Seigneur de Bormes & de Colobrières; 2° en 1327, Léone ou Hélione DE BAUX, fille de Raymond Ier DE BAUX, Seigneur de Meyrargues, & tante de Taffette de Baux, qui devint la belle-mère de Jean II de Pontevès, Seigneur de Bargème; 3° en 1341, Agnès DE MONTPEZAT. Du premier mariage serait issu, entre autres, FOULQUES d'Agoult, qui suit. Du second : RAYMOND d'Agoult, auteur de la branche des Seigneurs de Barret, de la Val d'Olle, de Volonne, &c., qui absorba ensuite celle issue de son demi-frère Foulques; RÉFORCIAT d'Agoult, Chevalier de Rhodes, Capitaine général du Comté Venaissin pour le Pape Benoît XIII en 1398, & BORGHÈSE d'Agoult, mariée, en 1342, à Ermengaud DE SABRAN, Seigneur de la Tour-d'Aigues. Du troisième mariage, vint MARGUERITE d'Agoult, mariée, en 1358, à Balthazar DE PONTEVÈS, Seigneur de Lambesc.

FOULQUES d'Agoult, Baron de Sault, Seigneur de Reillane, de Sisteron, &c., porta le nom de Pontevès du vivant de son père, & fut Grand Sénéchal de Provence en 1353, 1355, 1358-1359, 1363-1365, puis Chancelier & Grand Chambellan de Sicile. Il testa le 18 Octobre 1372, & fit des substitutions successives, après deux de ses fils & son frère, en faveur des branches de Pontevès-Lambesc, de Pontevès-Bargème, de Pontevès-Châteaurenard & de Pontevès-Pontevès, de préférence aux d'Agoult de Claret, d'Ollières & de Cabriès. De son mariage (21 Juin 1323) avec Alix DE BAUX, fille de Raymond II DE BAUX, Comte d'Avellino, il eut trois fils & trois filles, dont l'une, BRIANDE d'Agoult, épousa Loup D'ESPAGNE, Comte DE LUNA, & en eut une fille, Marie de Luna, qui devint (1395) la femme de Martin le Vieux, Roi d'Aragon, & mère de Martin le Jeune, Roi de Sicile. L'aîné des fils

(a) Le texte de cet important acte d'hommage fut donné par Papon, t. III, preuves, n° XXIV.

(b) Courcelles lui attribue encore une fille, AGATHE d'Agoult, seconde femme de Bertrand III, Sire DE BAUX, Comte d'Avellino, Régent du royaume de Naples. Cependant, Pithon-Curt ne cite même pas Agathe parmi les enfants d'Isnard d'Agoult, & dans plusieurs chartes rapportées dans l'*Inventaire* du Dr Barthélemy, la seconde femme de ce Bertrand de Baux (depuis 1283 au moins) s'appelle Agathe DE MÉVOUILLON, Dame de Caromb, sœur de Raymond de Mévouillon & de Béatrix de Mévouillon, Dame de Visan, veuve de Sicard d'Alaman, le Vieux [sans doute le Sénéchal du Comté de Toulouse]. Or, il paraît certain qu'une branche des d'Agoult avait pris, vers 1230, le surnom de Mévouillon, à la suite du mariage de Bertrand de Mison avec une Béatrix de Mévouillon. C'est donc à cette branche qu'Agathe de Mévouillon devait appartenir.

(c) Dans l'analyse faite par D. Villevieille du testament de Barrale de Baux, femme de Barral Ier de Pontevès (voir plus loin au Xe degré), du 28 Octobre 1308, on lit que cette Dame « fonda un anniversaire pour Dame Béatrix de Lachal (Lachau, Hautes-Alpes), *sa sœur*, jadis femme de Messire Isnard de Pontevès ».

fut Raymond, qui fuit; le fecond, Foulques d'Agoult, Vicomte de Reillane (en 1378), Grand Sénéchal de Provence de 1376 à fa mort, prit part à la feconde conquête du royaume de Naples, y reçut le comté de Nole & le marquifat de Cotrone, puis les île, ville & marquifat de Corfou (1382); fut, avec fon frère Raymond, l'un des exécuteurs teftamentaires du Roi Louis I[er] d'Anjou en 1384, & mourut à Arles, le 29 Décembre 1385, fans poftérité; le troifième, Jean d'Agoult, fut Archevêque d'Aix du 1[er] Juin 1379 au 22 Septembre 1394 (*a*).

Raymond III d'Agoult, Baron de Sault, Vicomte de Reillane (après fon frère Foulques). Comte de Geraci, fut Grand Chambellan du royaume de Naples, Grand Sénéchal de Provence de 1365 à 1371 & Amiral des mers du Levant. Il fut un des deux ambaffadeurs chargés, en 1400, de conclure le mariage du Roi Louis II avec Yolande d'Aragon, & il mourut peu de temps après (*b*). C'eft lui qui demanda, au nom des États de Provence, au Pape Clément VI, la canonifation d'Elzéar de Sabran, Comte d'Ariano (1351). Il avait époufé Béatrix d'Agoult, Dame de Forcalqueiret, fille de Raymond d'Agoult, Seigneur de Trets & de Forcalqueiret, dernier de fa branche (voir p. 22), dame que Noftradamus a mife au rang des femmes illuftres de fon temps. Il ne laiffa de ce mariage qu'une fille : Phanette ou Étiennette d'Agoult, mariée, en 1394, à fon coufin Foulques d'Agoult, Seigneur de Barret, quatrième fils de Raymond d'Agoult, cité plus haut, auteur de cette branche. Raymond d'Agoult, fils unique de ceux-ci & dernier Baron de Sault de fa branche, Chevalier de l'ordre religieux & militaire du Croiffant, inftitué par le Roi René d'Anjou en 1448, n'eut pas d'enfants, & tefta, en 1461, en faveur de Foulques d'Agoult, Baron de Mizon, fon coufin germain. Celui-ci était fils aîné de Raymond, dit Agoult d'Agoult, frère aîné de Foulques d'Agoult de Barret, ci-deffus. L'héritier de la baronnie de Sault fut un des hommes les plus illuftres de fon époque, & auffi l'ami & l'un des exécuteurs teftamentaires du Roi René d'Anjou (qui a réfumé les vertus de cette maifon par l'adage : *Hofpitalité & bonté d'Agoult*). Il fit fon teftament définitif le 19 Août 1491, & inftitua pour fon héritier Raymond d'Agoult, Seigneur de Cipières, fon neveu, qui fut le dernier Baron de Sault du nom d'Agoult. Il lui fubftitua Foulques Vincens, Seigneur de Rognes, près Lambefc, fon filleul, à la charge par lui de porter le nom & les armes d'Agoult : *D'Or au Loup d'Azur*, avec la brifure : *au Collier d'Argent, cloué d'Or*, « afin, dit le teftament, que les autres loups n'étranglaffent pas celui-ci ». Par fuite d'une tranfaction de 1511, Foulques Vincens garda pour lui & fes defcendants le nom & les armes d'Agoult, avec plufieurs terres (*c*); mais la baronnie de Sault, érigée en comté en 1561, paffa à la fœur aînée de Raymond, à Louise d'Agoult, mariée à Claude de Montauban, dont les héritiers prirent le nom d'Agoult, & s'éteignirent à leur tour à la quatrième génération. La terre d'Agoult échut alors à la maifon de Blanchefort de Créquy.

4. Barral d'Agoult, mort avant 1244.

(*a*) Voy. H. Fifquet, *la France pontificale* (metropole d'Aix); Paris, s. d., in-8°.

(*b*) Pour le grand rôle joué par Raymond d'Agoult, par fon frère & par leurs ancêtres, auffi bien dans le royaume de Naples qu'en Provence, à cette époque de guerres continuelles, voir Papon, *Hiftoire de Provence*, t. III.

(*c*) Pour la généalogie de la famille Vincens d'Agoult, qui exerça des charges confidérables à la cour, voir Pithon-Curt, t. III, p. 571-572, & Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Nobleffe*, 1864, pp. 205-209. Elle fubfifte encore aujourd'hui en la perfonne de M. Foulques, Marquis d'Agoult, Capitaine de cavalerie démiffionnaire, né le 2 Avril 1844, marié, le 3 Juin 1875, à Marie-Batilde de Montrichard.

5. Mabile d'Agoult ou de Pontevès, Dame de Mazaugues, mariée, vers 1230, à Burgondion de Trets, Seigneur de Trets & d'Ollières, issu des Vicomtes de Marseille, cadets des Comtes de Provence, fils de Raymond-Geoffroy, Vicomte de Marseille en partie. On leur donne pour fille Cécile, mariée avec Gaucher de Forcalquier, dit de Salins, fils de Guillaume de Sabran, Comte de Forcalquier. Les descendants de Burgondion de Trets prirent d'abord le surnom d'Entrevennes & d'Ollières, & son fils Isnard d'Ollières eut recours, en 1260, à l'arbitrage de son oncle Raymond d'Agoult pour le règlement de la succession de ses ayeux maternels (voir p. 21). Jacques, Seigneur d'Ollières, petit-fils du précédent, prit le nom & les armes des d'Agoult, & cette branche, dont les membres se qualifiaient de « Vicomtes de Marseille », Barons, puis Marquis d'Ollières, était encore représentée au milieu du siècle dernier.
6. Sancie d'Agoult, morte sans alliance, après avoir testé, le 25 Mars 1258, en faveur de Foulques de Pontevès, son frère.

IX. DEGRÉ.

Foulques ou Fouquet (*a*) Ier d'Agoult de Pontevès, fut héritier principal de Douceline de Pontevès, sa mère (voir p. 21), à la charge de relever le nom & les armes de Pontevès. Le jour des ides (le 13) de Février 1244 (v. st.), il transigea avec ses deux frères pour le partage de la succession paternelle (Bernard Girard, Not. à Rians). Il fut Seigneur de Pontevès, Montmeyan, Esparron, Artignosc, Bargème, Callas, Brovès, Tavernes, Lussan, Sillans, Barjols, Beauvezet, la Bastide-de-Bersille, Comps, Auriac, Blioux, &c., en vertu dudit partage (*b*).

D'après un généalogiste (*c*), il prit part à la septième croisade, fut à la prise de Damiette, avec le Roi Saint Louis, en 1249, & à la bataille de la Massoure en 1250. Le 22 Novembre 1251, il fut caution, avec son frère Isnard, pour Barral de Baux, envers le Comte de Provence; son sceau ci-contre figure encore au bas de cet acte (voir plus haut, p. 22).



Il épousa, en premières noces, par contrat du 27 Novembre 1240, Mathilde de Rheza, fille unique de Guillaume de Rheza (*d*), Seigneur & premier Baron de Cotignac, Seigneur de Carces (*e*) & de Flassans, surnommé le Grand, Lieutenant général des armées du Comte de Provence Raymond-Bérenger IV, son exécuteur testamentaire (1238), & tuteur (avec Romée de Villeneuve) de la Comtesse Béatrix, sa fille, la future épouse de Charles d'Anjou, Roi de Naples & de Sicile.

Il épousa, en secondes noces, Philippe des Porcellets,

(*a*) Foulquet ou Fouquet n'est que le diminutif du prénom Foulques; on le donnait, de même que d'autres semblables : Barralet, Isnardet, Jeannet, Louiset, &c., à des fils mineurs. Il en était de même pour les filles.

(*b*) Acte analysé dans D. Villevieille, *Trésor généalogique*, v° *Agoult* & *Pontevès*.

(*c*) Meynier, *Histoire de la Noblesse de Provence*, p. 215 (qui déclare avoir emprunté ses renseignements au moine Haudoin).

(*d*) Il était d'origine espagnole, & l'on trouve un Garcias de Reza, Viguier du château d'Albaron, pour Ildefonse, Roi d'Aragon, &c., faisant au nom de son souverain, en Août 1190, un acte au profit des Hospitaliers de Saint-Gilles (*L'Authentique de la maison de l'Hôpital du Grand Prieuré de Saint-Gilles*, dans *Revue hist. de Provence*, 1890, p. 95).

(*e*) La prononciation locale est Carcès, & souvent on écrit ainsi le nom de cette localité. La baronnie de Cotignac, ainsi que les seigneuries de Carcès & de Flassans furent inféodées à Guillaume de Rheza par charte du Comte de Provence, des ides de Janvier 1232.

issue de l'une des plus vieilles races de Provence, fille de Bertrand DES PORCELLETS, Seigneur en partie de la ville d'Arles, de celle de Martigues, de Fos, du château d'Aix, de Cuges, &c., & de Bertrande DES PORCELLETS-LAMBESC. Son frère, Guillaume des Porcellets, Compagnon fidèle du Roi Charles Ier & Gouverneur de la ville & du château de Pouzzoles, fut le seul Français épargné dans le massacre général des Vêpres Siciliennes, à cause de sa haute probité, de la sagesse & de la douceur de son gouvernement.

Foulques de Pontevès testa le 19 Août (14 des cal. de Septembre) 1259, nommant ses frères Raymond & Isnard pour tuteurs & curateurs de ses enfants & de ses terres, & assignant le douaire à sa femme sur le château d'Artignosc (*a*). Il ne vivait plus en 1260 (*b*), & fut inhumé en l'église de Barjols. Philippe où Philippine des Porcellets, Dame d'Artignosc, devenue veuve, alla aider Sainte Douceline de Digne, fondatrice des Béguines à Roubaud, près d'Hyères, puis à Marseille, dans la direction de son œuvre, & elle devint, par sa générosité, la providence de cet établissement. D'abord Vicaire de la fondatrice, elle lui succéda (1274) comme Supérieure générale ou Prieure majeure (*c*), & testa le 24 Novembre 1312, ayant survécu à ses filles, dont elle rappelle la mémoire.

Du premier mariage de Foulques de Pontevès vinrent :

1. BARRAL de Pontevès, qui suit.
2. GUILLAUME de Pontevès (*d*), Seigneur de Carcès & de Cotignac, Conseiller de Charles d'Anjou, Comte de Provence. Il fut père de deux filles : MATHEUDE, mariée à Bertrand Rambaud DE SIMIANE (elle fit donation entre vifs, le 17 Mai 1294, de tous ses biens à ses cousins Foulques III & Barral II de Pontevès, & testa en 1311), & BÉATRIX, femme de Raymond DE ROCAS (*de Rocacio*).
3. MARAGDE ou MARGUERITE de Pontevès, mariée, par contrat du 27 Novembre 1270 (*e*), à Raymond-Geoffroy DE GALBERT DE TRETS, fils de Boniface DE TRETS, de la branche cadette des Vicomtes de Marseille.
4. GUILHERME ou GUILLEMETTE de Cotignac, mariée, le même jour, à Reforciat DE GALBERT DE TRETS, frère du précédent. A ce double mariage assistaient : l'Archevêque d'Aix, les Évêques de Fréjus & de Gap, ainsi que Raymond d'Agoult & Isnard d'Entrevennes, oncles des dites demoiselles.
5. ISOARDE de Pontevès, qui fut tutrice de sa nièce Matheude de Cotignac.
6. BÉATRIX de Pontevès, citée dans le testament de son père.
7. MARCELLE de Pontevès, mariée à son cousin Raimbaud DE SIMIANE, fils de Guidet DE SIMIANE & d'Isoarde DE SIGNE (*f*), tante de Sainte Delphine de Signe, mariée à Saint Elzéar de Sabran.

Du second mariage de Foulques de Pontevès vinrent trois filles : DOUCELINE, MABILE & MARAGDE, mortes jeunes.

(*a*) Charte analysée dans D. Villevieille, *Trésor généalogique*, vº *Agoult* & *Pontevès*.

(*b*) Il en résulte que ce Foulques de Pontevès ne put accompagner, avec son frère Isnard, en 1264, Charles d'Anjou à la conquête de Naples, comme le veut Nostradamus & ceux qui l'ont suivi, & encore moins assister ce prince dans un cartel contre Pierre d'Aragon en 1283, comme le marque O. Teissier, *Histoire de la commune de Cotignac* (Marseille, 1860, p. 274), d'après l'*Histoire de Provence* de Gaufridy.

(*c*) M. l'Abbé J.-H. Albanès, éditeur de la *Vie de Sainte Douceline, composée au XIIIe siècle en langue provençale* (Marseille, 1879, in-8º), attribue, avec la presque certitude, à Philippine des Porcellets, cette œuvre, qui constitue un monument de la langue. C'est à ses investigations que nous devons les renseignements utilisés ici sur cette dame éminente.

(*d*) Il est très probable que ce Guillaume fut l'aîné des fils. — Parmi les arbitres du différend entre Raimond-Bérenger, Comte de Provence, & Guillaume de Sabran, Comte de Forcalquier, au sujet de ce comté (1220), figure un Guillaume de Cotignac, qui ne saurait, en raison des dates, être identifié avec Guillaume de Cotignac, de la maison de Pontevès, & n'était autre que le futur grand-père maternel de celui-ci.

(*e*) D. Villevieille, *Trésor généalogique*.

(*f*) P. Anselme, *Histoire généalogique des Grands Officiers*, t. II, p. 242 (gén. de la maison de Simiane).

X. DEGRÉ.

Barral I[er] de Pontevès, Seigneur de Pontevès, Bargème, Callas, Tavernes, Sillans, &c., époufa, vers 1260, Barrale de Baux, fille de Guillaume de Baux, Seigneur de Berre, & d'Eugaris de Tournel, & fœur de Bertrand de Baux, qui fut l'ancêtre des Ducs d'Andrie & le bifaïeul de Jacques de Baux, Empereur de Conftantinople, Prince de Tarente & d'Achaïe. Barral de Pontevès ne vivait plus en 1270, lors du mariage de deux de fes fœurs. Sa veuve tefta le 28 Octobre 1308, au château de Sillans (Guill. Gayrolis, Not.), & fit, entre autres, un legs à un Jean de Pontevès, Damoifeau (*a*). Ils eurent pour enfants :

1. Foulques de Pontevès, qui fuit.
2. Isnard de Pontevès, Prieur de la Celle (*b*) en 1311, puis Abbé du célèbre monaftère des Bénédictins du Mont-Caffin, enfuite mis à la tête de l'abbaye de Montmajour, qu'il ne gouverna que quelques mois, étant mort avant le 6 Avril 1318.
3. Agnès de Pontevès, mariée, le 22 Janvier 1310 (v. ft.), à Rambaud IV de Grasse, Seigneur d'Antibes & du Bar.

XI. DEGRÉ.

Foulques II de Pontevès, Seigneur de Pontevès, Bargème, Tavernes, &c., fut un des cent Gentilshommes choifis par le Roi Charles I[er] pour affifter à fon fameux duel avec le Roi d'Aragon, duel fixé au 1[er] Juin 1283, mais qui n'eut pas lieu. Il fut auffi l'un des 80 otages envoyés au Roi d'Aragon, en 1289, quand Charles II d'Anjou, fon prifonnier, eut recouvré fa liberté (*c*). Il mourut avant 1294, & avait époufé Marguerite des Porcellets, qui vivait encore en 1308. Ils eurent pour enfants :

1. Foulques de Pontevès, qui fuit.
2. Barral II de Pontevès, *auteur de la branche* de Pontevès-Pontevès, rapportée plus loin (p. 56 & fuiv.).
3. Isoarde de Pontevès, héritière de fa grand'mère en 1308.

XII. DEGRÉ.

Foulques III de Pontevès, furnommé le Grand, Confeiller & Chambellan du Roi Robert, Comte de Provence, auquel il avait fait hommage pour fes terres en 1316 & en 1320, & lui en rendit encore un le 15 Février 1324 (v. ft.), pour Tavernes, Brue, Auriac, Artignofc, Bargème, Brovès, Cotignac, Carcès & Saint-Etienne-du-Clocher, la moitié d'Entrecafteaux, les cofeigneuries de Méouilles, le Caftellet, Entrevennes, la Tour de Comps, Barjols, Ifnard, Pontevès, Caftelar, Callas, Pen-

(*a*) Ce Jean de Pontevès devait être de la première maifon de ce nom.

(*b*) L'abbaye d'Artecelle, ou de la Celle, de l'ordre de Saint-Benoît, était fituée près de Brignoles (Var).

(*c*) Papon (t. III, p. 89), qui emprunte fes renfeignements à Ruffi (*Hiftoire de Marfeille*, p. 152) & à Rymer (*Fœdera*, t. II, 3[e] part., p. 44), mentionne ce fait en ces termes : « Il (le Roi Charles II) fit partir quatre-vingt ôtages parmi lefquels on trouve Hugues de Baux, fils du Comte d'Avelin; *Fouques d'Agoult* à la place de *Fouques de Pontevès*, fon oncle, &c. » Ce Foulques d'Agoult était le troifième fils d'Ifnard d'Entravennes, frère de Foulques I[er] de Pontevès, aïeul de Foulques II, & par conféquent ce dernier était non pas l'oncle, mais neveu iffu de germain de Foulques d'Agoult. — Lorfque Charles II fe préfenta, le 1[er] Novembre 1289, au col de Paniffar, pour fe conftituer de nouveau prifonnier entre les mains du Roi d'Aragon, conformément aux conventions, parmi les Chevaliers qui l'accompagnaient figurait un *Ifnard* de Pontevès le jeune (*junior*), dont le point de rattache à fa famille eft difficile à établir, à moins qu'il ne s'identifie avec Ifnard de Pontevès, fils de Barral II. (Papon, t. III, preuves, n° xx.)

nafort, &c. Il fut l'un des exécuteurs teftamentaires de Saint Elzéar de Sabran, Comte d'Ariano (18 Juillet 1317), qui était fon coufin iffu de germain. En 1328, pendant la guerre contre les Impériaux, Foulques de Pontevès fut, avec Bertrand de Baux, à la tête des chevaliers provençaux chargés de garder les paffages dans la Campanie (*a*). Il époufa (avec difpenfe du Pape Clément V, du 31 Décembre 1311 (*b*), pour caufe de confanguinité) Galburge d'Agoult, fille de Reforciat d'Agoult, Seigneur de Trets, &c., & de Raibaude de Causols (voir p. 21). Dans fon teftament du 18 Juillet 1334 (Pierre Matheon, Not.), auquel il ajouta un codicille le 25 fuivant, il élit fa fépulture en l'églife de Cotignac. Sa veuve tefta le 10 Janvier 1359 (v. ft.). Leurs enfants furent :

1. Jean de Pontevès, Seigneur de Cotignac, Carcès, Artignofc, Tavernes, Auriac, Brue (Bruëe), Barjols, &c., dont il fit hommage à Robert, Roi de Sicile, Comte de Provence, par acte paffé à Nice le 13 Juin 1335, étant alors âgé de plus de 14 ans, & qualifié de Damoifeau. Il époufa, en 1331 (reconnaiffance de 1000 fl. de la dot de fa femme, du 7 Février 1331 (v. ft.); Jacques, dit Calvin, Not. à Apt), Billette ou Mabile d'Anduze de la Voute, fille de Guillaume, Chevalier, Seigneur de Saint-Martin de Caftillon, & de Mételine de Blacas. Il tefta à Aix le 15 Mars 1340 (v. ft.), & mourut avant le 7 Février 1348 (v. ft.). Sa veuve vivait encore en 1379, & était alors qualifiée de Dame de l'Efpine & de Vercoyran. Leurs enfants furent :
   - I. Foulquet de Pontevès, Seigneur de Cotignac, Carcès, &c., dont il fit hommage à Louis, Roi de Sicile, & à la Reine Jeanne, le 19 Novembre 1355. Il fut tué à la guerre en 1356, & fon héritage paffa à Foulques IV de Pontevès, fon oncle, qui fit faire, le 2 Novembre 1356, un inventaire des meubles & papiers fe trouvant au château de Cotignac.
   - II. Galburge de Pontevès.
2. Foulques de Pontevès, qui fuit.
3. Raymond d'Agoult de Pontevès, Chevalier de Rhodes en 1330.
4. Elzéar de Pontevès, d'abord Religieux au couvent des Frères mineurs d'Apt, fut élu, le 1er Juin 1358, Évêque-Prince d'Apt. Guiran VII de Simiane lui rendit hommage pour la feigneurie d'Apt en 1359. Il affifta à fon lit de mort, le 26 Novembre 1360, Sainte Delphine de Sabran, fa coufine, & préfida à fes funérailles. Il mourut en Décembre 1361.
5. Barrale de Pontevès, Prieure du monaftère de la Celle en 1344.
6. Marguerite de Pontevès, Religieufe à la Celle, vivante en 1359.
7. Raibaudette de Pontevès, légataire de fon père, morte avant 1359.
8. Matheude de Pontevès, mariée, par contrat du 7 Février 1348 (v.ft.), à Hélion de Villeneuve, Baron des Arcs & de Trans. Après la mort de fon mari, elle entra au monaftère de la Celle, & vivait encore en 1359.

XIII. DEGRÉ.

Foulques IV de Pontevès, né vers 1323, Chevalier, Seigneur de Bargème, Brovès, Flayofc, &c., fit foi & hommage lige & ferment de fidélité à Jeanne Ire, Reine de Sicile, entre les mains de Meffire Raymond d'Agoult, Chevalier, Seigneur du Val de Sault, Grand Sénéchal de Provence, dans la ville d'Aix, le 10 Mars 1351 (v. ft.), en préfence de Meffire Foulques d'Agoult, de Meffire Guiraud de Simiane, Seigneur d'Apt & de Cafeneuve, de Meffire Bertrand de Sabran, Seigneur de

(*a*) Papon, t. III, p. 133.
(*b*) Regiftre de Clément V, aux Archives du Vatican.

Margaritis, & de Meſſire Albéric de Tarafcon, Chevalier (*a*). Héritier ſubſtitué de ſon neveu Foulquet de Pontevès, il fit de ce chef foi & hommage au Roi & à la Reine de Sicile, le 19 Novembre 1356, pour les ſeigneuries & châteaux de Cotignac, Carcès, Tavernes, Artignoſc, Brue, Méailles (Méalhe), Fougeret, Saint-Benoît, Aurons, Caſtellet, Grimaud, &c. En 1359, il hérita encore de ſa mère des châteaux de Callas & de Pennafort. Il avait été ſubſtitué, avec ſon ſecond fils, par Foulques d'Agoult, Baron de Sault, après Iſnard & Foulques de Pontevès-Lambeſc, neveux du teſtateur (1372). Il était Conſeiller au Conſeil privé de Marie, Reine de Jérufalem & de Sicile, Comteſſe de Provence (au nom de ſon fils Louis II), laquelle, par lettres du 16 Octobre 1385, lui fit don de toute juridiction dans ſes domaines, tant ſur les vaſſaux & les hommes de ſes châteaux, que ſur les étrangers qui s'y trouveraient délinquants, & cela en conſidération des ſervices qui avaient été rendus par lui, « tant au feu Roi Louis, ſon mari d'heureuſe mé-
« moire, qu'à la feue Reine Jeanne, Mère de ce Prince, notamment pendant les
« troubles & les bruits de guerre dont les comtés de Provence & de Forcalquier
« avaient été agités du temps de ce déteſtable traître Charles de Duras; & depuis à
« elle-même en la perſonne du Roi Louis, ſon fils, tant par ledit Foulques de Pon-
« tevès, toujours animé des mêmes zèle & fidélité pour le bien & la gloire de ſes
« États, que par magnifiques & nobles hommes Foulques de Pontevès, *Chevalier*,
« & Jean de Pontevès, *Damoiſeau*, ſes enfants, en faiſant la guerre de tout leur
« pouvoir, à leurs propres frais & dépens & au grand riſque de leurs perſonnes,
« contre les rebelles & les traîtres dudit comté de Provence (*b*) ». Il réſulte de ce document que l'aîné des fils fut Foulques ou Fouquet de Pontevès, qualifié de Chevalier, pendant que ſon frère Jean n'était encore que Damoiſeau, & que par conſéquent la branche aînée eſt celle de Carcès & non celle de Bargème, contrairement à l'aſſertion d'Artefeuil. Fouquet IV de Pontevès teſta d'abord en 1361, puis le 12 Octobre 1374, enfin en 1375 (Raymond Augier, Not. à Draguignan), & fit un codicille le 17 Septembre 1388. De ſon mariage avec Bérengère DE FOS, Dame de la Garde-Freynet, fille de Geoffroy DE FOS, qu'il avait épouſée en 1345, & qui lui ſurvécut de peu, il eut :

1. FOULQUES V de Pontevès, qui ſuit.
2. JEAN II de Pontevès, *auteur de la branche des* SEIGNEURS DE BARGÈME, rapportée plus loin (p. 40 & ſuiv.).
3. ALAYETTE ou ALASATIE (ou même ALEXIE) de Pontevès, Prieure de l'abbaye de la Celle en 1388, vivante encore en 1396.

XIV. DEGRÉ.

FOULQUES V de Pontevès, Chevalier, Seigneur de Cotignac, Carcès, Artignoſc, Tavernes, Flaſſans, &c., tranſigea avec ſon frère Jean, ſous l'autorité de leurs parents, le 11 Mai 1371, au ſujet de leur ſucceſſion reſpective. Il fut parmi les Seigneurs qui allèrent, en Juin 1385, reconnaître le Roi Louis II à Avignon, &, le 10 Décembre ſuivant, il ſigna l'acte par lequel ce prince confirma les privilèges de la ville d'Arles (*c*). Son couſin Barral III de Pontevès le nomma l'un de ſes exécuteurs teſtamentaires, le dernier de Février 1392 (v. ſt.). Il fut Viguier d'Aix en 1394, &, en cette qualité, il commanda, par ordre des États aſſemblés en Décembre de cette année, un des quatre corps de troupes provençales chargés de combattre les routiers

(*a*) Archives départementales des Bouches-du-Rhône, B. 460.
(*b*) Ces lettres ſont en latin; on en trouve le texte complet & une traduction en français parmi les Titres de la maiſon de Pontevès, au département des Manuſcrits de la Bibliothèque Nationale.
(*c*) Papon, t. III, pp. 265 & 269.

de Raymond de Turenne. Il ne vivait plus le 5 Février 1395 (v. ft.). De fon mariage, contracté à Aix le 29 Mars 1370 (v. ft.), avec Mételine D'ANDUZE DE LA VOUTE, fille de Bermond, Seigneur de la Voute & de Saint-Martin de Caftillon, & de Béatrix DE LA ROCHE, lequel Bermond était le frère de Mabile de la Voute, femme de Jean de Pontevès, Seigneur de Cotignac (voir p. 28), il eut :

1. JACQUES de Pontevès, Chevalier, Seigneur de Cotignac, Carcès, Artignofc, Tavernes, &c., né en 1376. Il prit part à la guerre contre Raymond de Turenne en 1396-1398; prêta, à Louis II, Roi de Sicile, Comte de Provence, le 1er Octobre 1399, ferment de foi & hommage, qu'il renouvela le 18 Septembre 1435, à René d'Anjou, & il fut l'un des cinq députés de la Nobleffe envoyés, en 1417, par les États de Provence, pour rendre hommage à la Reine Yolande, tutrice de fon fils Louis III (23 Août), & folliciter d'elle diverfes réformes. De 1429 à 1436, il fut tuteur de fon coufin Bertrand de Pontevès, Seigneur de Pontevès. Il avait époufé, en Juillet 1406, Alayette DE VILLENEUVE, Dame de Vidauban, fille de Giraud DE VILLENEUVE, Seigneur des Arcs, & de Bertrande D'ALAMANON, fa première femme. N'ayant point eu d'enfants, il adopta fon neveu Aulzias, fils de fon frère Jean III. Sa femme, par fon teftament fait à Carcès le 18 Juillet 1450, élut fa fépulture en l'églife de Notre-Dame de Carami, au tombeau de fes ancêtres, & inftitua fon mari pour héritier univerfel.
2. Jean III de Pontevès, qui fuit.
3. BRÉMOND de Pontevès.
4. MARGUERITE de Pontevès, mariée, par contrat paffé au château de la Celle le 5 Mars 1402 (v. ft.), à Bertrand-Raimbaud III DE SIMIANE, Seigneur d'Apt & de Cafeneuve, & plus tard Chambellan du Roi Louis III d'Anjou, Comte de Provence; fils de Guinot DE SIMIANE & de Delphine DE SABRAN. Elle tefta le 11 Octobre 1451. L'une de leurs filles, ISABELLE de Simiane, époufa BERTRAND de Pontevès, Seigneur de Pontevès (voir plus loin, p. 59).
5. BAUDE de Pontevès, Prieure du monaftère de la Celle de 1424 à 1455.

XV. DEGRÉ.

JEAN III de Pontevès, Cofeigneur de Blioux (aujourd'hui Blieux), au diocèfe de Senez, &c., époufa, par contrat paffé à Digne le 16 Novembre 1401, Marguerite D'ESPARRON, fille de Bertrand D'ESPARRON, Seigneur de Bellegarde, & de Béatrix DE BLIOUX (*de Blevis*), & tefta le 5 Août 1420, fubftituant, à fes fils & à fon frère Jacques, fes coufins Bermond de Pontevès-Bargème, puis Jean de Pontevès, Seigneur de Pontevès. Ses enfants furent :

1. FOUQUET de Pontevès, héritier univerfel de fon père; il mourut fans alliance.
2. AULZIAS ou ELZIAS de Pontevès, qui fuit.
3. LOUIS de Pontevès, deftiné par fon père aux ordres facrés, & qui mourut fans hoirs.
4. MÉTELINE de Pontevès, mariée, le 19 Décembre 1429, à Gautier DE PONTEVÈS-FLASSANS (voir plus loin, p. 36).
5. BÉRENGÈRE de Pontevès, légataire de fon père, Religieufe à la Celle.

XVI. DEGRÉ.

AULZIAS, ELZIAS, ou ELZÉAR de Pontevès, Seigneur de Blioux, Senez, Châteauneuf, Clufe & Saint-Martin, fit foi & hommage pour ces terres & châteaux à René,

Roi de Sicile, le 18 Septembre 1435, puis le 30 Avril 1440 d'une portion de la feigneurie de Blioux qu'il avait acquife récemment. Par donation entre vifs de fon oncle Jacques de Pontevès, qui précède, & comme héritier fubftitué par fes ancêtres, il reçut les feigneuries de Cotignac, Carcès, Tavernes, &c., dont il fit hommage au même fouverain le 20 Novembre 1445, puis le 16 Août 1448. Il fut Viguier de Marfeille en 1454. Jean de Lorraine, fils aîné de René d'Anjou, Roi de Sicile, chargé de prendre poffeffion, au nom du Roi de France, de la république de Gênes, donna commiffion à Elzéar de Pontevès d'occuper Savone, de la gouverner & de recevoir au nom du Roi le ferment de fidélité de ladite ville, le 6 Mai 1458.

Il avait époufé, par contrat paffé à Avignon le 20 Décembre 1446, Clarette ou Claire DE TOLON-SAINTE-JALLE, fille de feu Siffrein ou Soffrei DE TOLON, Seigneur de Sainte-Jalle. Il tefta le 24 Août 1464, & ne laiffa qu'un fils, qui fuit. Sa femme vivait encore en 1475.

XVII. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE de Pontevès, Seigneur de Cotignac, Carcès, Artignofc, Blioux, Châteauneuf, &c., Confeiller & Chambellan du Roi René d'Anjou, par lettres données à Angers le 1er Mars 1470 (v. ft.), fut chargé, en cette qualité, par commiffion du même fouverain du 26 Septembre 1475, de vifiter les fortereffes de Provence, de concert avec un autre Chambellan, Raimond de Glandevès. Par lettres données à Pertuis le 11 Avril 1476, il fut nommé un des Ambaffadeurs pour faire le ferment, entre les mains des envoyés du Roi de France Louis XI, au nom du Roi René d'Anjou, de n'avoir aucune intelligence ni confédération avec le Duc de Bourgogne. Les autres Ambaffadeurs du fouverain de la Provence étaient : Foulques d'Agoult, Seigneur de Sault, Chevalier, Confeiller-Chambellan du Roi René; Arnault de Villeneuve, Écuyer, Seigneur des Arcs & de Trans; Jacques de Jarente, Seigneur de Montclar; Honorat de Forbin. Le Roi de France était repréfenté par Antoine de Pontevès, Seigneur de Cabanes, par André des Porcellets & par Jean de Blanchefort, Chevalier, Maire de Bordeaux. Par lettres du 20 Juillet de la même année, données à Tarafcon, Jean-Baptifte de Pontevès reçut de fon fouverain une penfion de 1200 florins d'or, en dédommagement des frais & grands dangers qu'il avait courus à fon fervice ès pays de Sicile & d'Aragon en accompagnant fon fils le feu Duc de Calabre, Jean d'Anjou. Il fut Viguier d'Arles en 1479. René II, Duc de Lorraine, le prit à fon fervice & le fit Sénéchal de Lorraine, avec le confentement de fon aïeul, le Roi René; mais après la mort de celui-ci (10 Juillet 1480), fon fucceffeur, Charles, Comte du Maine, faifit toutes les propriétés de Jean-Baptifte de Pontevès en Provence, en dédommagement de quoi le Duc de Lorraine lui donna fes terres & feigneuries de Florines & de Peches, au pays de Liége, en toute haute, moyenne & baffe juftice (1481), puis les terres, ville, châtellenie & prévôté de Rofières-aux-Salines, avec 700 livres de rente (1482), & la commiffion de Capitaine des ville & château d'Épinal. Celui-ci, par acte de donation entre vifs, fait au château de Fléville-fous-Nancy, du 1er Février 1482 (v. ft.), donna fes terres & feigneuries de Florines & de Peches à fes « coufins germains » Durand de Pontevès & Arnaud « Damien » ou d'Amyens. En Août 1481, il fut envoyé en Provence par Yolande d'Anjou, fille du Roi René & héritière légitime de la Provence, pour traiter fecrètement avec Obert de Fiefque & Robert de Saint-Séverin des moyens de s'en emparer (*a*).

(*a*) Papon, t. III, p. 404.

Après la mort de Charles III, Comte de Provence, il rendit au Procureur du Duc de Lorraine toutes les lettres de don des terres de Florines, Rofières, &c., ainfi, que fes provifions de Sénéchal de Lorraine, pour la fûreté de fa perfonne & la liberté de s'en aller où il voudrait, par traité paffé à Liverdun, en l'évêché de Toul, le 28 Mai 1484. Il expofa alors au Roi de France Charles VIII, le nouveau fouverain de Provence, que le dernier Comte, « par induction de fes ennemis qui défiroient avoir fes biens, les avoit faifis, confifqués, en partie vendus, en partie donnés & en partie mis en régie, mais que le dit Charles, Roi de Sicile, avant de mourir avoit ordonné par fon teftament que les biens enlevés à fes fujets de Provence leur fuffent rendus »; le Roi Charles VIII donna mandement à fes Officiers en Provence de lui faire reftituer tous fes biens, par lettres données à Evreux le 16 Mars 1484 (v. ft.). Il le nomma enfuite fon Confeiller & Chambellan, par lettres données à Rouen le 12 Mai 1485. Le Seigneur de Cotignac fut auffi un des deux Députés auprès du Roi de France par les trois États des provinces de Provence & Forcalquier pour leur réunion à perpétuité à la Couronne (14 Août 1486), réunion qui ne fut fanctionnée que le 24 Octobre fuivant. Il fut au nombre des Seigneurs réunis à l'Affemblée des États le 9 Avril 1487.

Il avait époufé, par contrat du 8 Juin 1465 (*a*), Lyone, Léone ou Hélionne Cossa, Demoifelle de la Reine de Sicile, & fille de Jean Cossa, Comte de Troye (Troiano, en Sicile), Baron de Grimaud, Grand Sénéchal de Provence (*b*), & n'eut pas d'enfants de ce mariage. Par fon teftament du 10 Octobre 1490 (Botini, Notaire à Brignoles), il inftitua pour fon héritier univerfel Durand de Pontevès, fon coufin germain, fils de Mételine de Pontèves-Carcès & de Gautier de Pontèves-Flaffans (voir p. 30). L'un de fes exécuteurs teftamentaires fut Pierre de Pontevès, Docteur en droit, habitant d'Aix, dont nous ignorons l'attache à la famille (*c*). Il mourut après le 16 Avril 1491, ne laiffant qu'un fils naturel, Louis de Pontevès, qui avait été légitimé par le Pape & l'Empereur le 18 Avril 1474; affifta aux États de Provence en 1487, & reçut de fon père la fomme de 2000 florins d'or pour tout ce qu'il pouvait prétendre dans fa fucceffion, avec 150 florins de penfion viagère. La première branche de Pontevès-Carcès finit ainfi en la perfonne de Jean-Baptifte de Pontevès.



BRANCHE DE PONTEVÈS-FLASSANS.

[ÉTEINTE].

Nous venons de voir qu'un membre de cette famille, Durand de Pontevès-Flaffans, recueillit la fucceffion de la branche de Pontevès-Carcès. Quel eft le point d'attache des Pontevès-Flaffans avec la maifon d'Agoult de Pontevès? On l'ignore, & il n'eft pas téméraire d'affirmer qu'il faut renoncer à une folution pofitive à cet

(*a*) Paffé par devant Louis Rebuffelli, Notaire à Aix. Archives de Barbegal, titres de Grimaud, p. 182. (Voir auffi *Revue hift. de Provence*, 1890, pp. 5-6.)

(*b*) « Il étoit Napolitain & originaire de l'île d'Ifchia, fituée vis-à-vis de Naples, & neveu de Balthazar Coffa, élu Pape au mois de Mai 1410, fous le titre de Jean XXIII. Né avec des talents rares pour la guerre & la politique, ce feigneur avait fait le facrifice de fes biens pour s'attacher à la Maifon d'Anjou qu'il fuivit en Provence. Il mourut à Tarafcon le 3 Octobre 1476, étant alors Grand Sénéchal. » (Papon, t. III, p. 421.)

(*c*) Parmi fes légataires figurent : Arnaud de Damians (voir p. 31, où il eft cité fous le nom de Damien), fon coufin germain, « qui l'avait toujours accompagné depuis fon enfance & ne l'avait jamais abandonné dans fes adverfités, comme dans fa profpérité » (3000 fl. d'or); Elzéar Artuffe, fon coufin germain, & Jeanne Artuffe, fœur dudit Elzéar; Louis de Graffe, Seigneur du château du Mas (*de Mafico*), fon coufin germain.

égard. En effet, déjà vers 1590, époque à laquelle parut un mémoire, attribué à un Sieur de Fabrègues, & intitulé : *Véritable difcours de la généalogie & maifon illuftre de Pontevès & de Carces, enfemble des difpofitions teftamentaires d'icelle, tiré au vray des pièces dont fera faicte mention cy après,* mémoire établi fur des documents authentiques, dont les principaux exiftent encore, on ne favait abfolument rien fur l'origine de la branche des Pontevès-Flaffans. « On n'en peult bien, y eft-il dit, au vray trouver la fouche d'où dérive cefte branche. Car la longueur de tant d'années avec le peu de foing des déffuncts l'a tellement obfcurcie qu'il eft impoffible la rapporter à fon origine fur les documents qu'on a veus jufqu'à préfent. Touteffois il eft hors de tout doubte que cefte branche ne foyt dérivée & extraicte de cefte illuftre & très ancienne fouche de Pontevès. Auffy, des documents dont cy-deffus a efté parlé, on apprend que lors de l'année 1270 cefte famille eftoit en fa grandeur & qu'elle avoit diverfes branches. Car Fouquet de Pontevès, duquel nous avons premièrement parlé, a produict ceulx dont a efté cy-devant parlé jufques aud. Jehan-Baptifte. Et d'aultre coufté voioit-on qu'au mefme temps y avoit une aultre branche de Yfnard de Pontevès, Seigneur de la Val de Sault, duquel & de fon fils Agoult eft faicte mention en teftament de Barral, de 1307, & de Matheudis, de 1311, & comme prochains parents font fubftitués. Il ne faut donc revocquer en doubte qu'il y euft aultre branche de ladite fouche de Pontevès lors dudit Fouquet premier. » Le Sieur de Fabrègues émettait donc l'opinion que les Pontevès-Flaffans pouvaient eftre iffus de la fouche commune des d'Agoult-Pontevès. De nos jours on a cherché à les y rattacher, mais fans aucune preuve à l'appui. Parmi les pièces manufcrites confervées à la Bibliothèque Nationale, fe trouve un effai de tableau généalogique de la branche de Pontevès-Carcès & de celle de Pontevès-Flaffans, dreffé vers la fin du dix-feptième fiècle, mais dépourvu de tout caractère officiel ou documentaire. On y fait defcendre cette dernière d'un Barral de Pontevès, furnommé *Billotel,* Seigneur de Flaffans, veuf de P... de Pontevès, & époux en fecondes noces de Mathilde Arthaulphi (d'Arthulphe). Or, des documents authentiques, dont nous parlerons plus loin, établiffent que le mari de Mathilde ou Matheude Atulphe ou Atuffe, & qui fut en réalité un des ancêtres des Seigneurs de Flaffans, s'appelait Guillaume de Pontevès, Cofeigneur de Grimaud, mort en 1383. On a voulu, pour le rattacher à la fouche commune, faire de lui un fecond fils de Jean de Pontevès, Seigneur de Cotignac, Carcès, &c.; mais, pour mettre à néant cette hypothèfe, il fuffit de rappeler qu'après le décès de Foulquet, fils de ce Jean de Pontevès, en 1356, fon héritage ne paffa point à Guillaume de Pontevès, ce qui eût dû avoir lieu, s'il avait réellement été fon frère, mais bien à fon oncle Foulques V de Pontevès, conformément à la fubftitution faite par Jean de Pontevès-Cotignac, lequel, dans fon teftament de 1346, ne mentionne même pas un Guillaume de Pontevès parmi fes nombreux héritiers particuliers.

M. le Baron Scipion du Roure, dans fa *Notice fur la famille de Pontevès* (a), identifie Foulques de Pontevès, Cofeigneur de Grimaud, père de ce Guillaume, avec un Foulquet de Pontevès, fecond fils de Béranger de Pontevès, auteur de la branche des Pontevès-Lambefc. Or ce Foulquet de Pontevès-Lambefc, qui n'avait que dix ou onze ans en 1372, lorfqu'il fut nommé un des héritiers éventuels de fon oncle Foulques d'Agoult, Baron de Sault, ne pouvait en aucune façon être le père de Guillaume de Pontevès-Grimaud, mort en 1383, laiffant deux enfants au moins. Au furplus, d'après les documents connus, Foulquet de Pontevès-Lambefc mourut jeune, fans avoir contracté d'alliance. Il nous paraît tout à fait illufoire de chercher

(a) *Bulletin héraldique de France,* Août 1888.

à rattacher les Pontevès-Flaſſans aux d'Agoult-Pontevès, & on ne l'aurait raiſonnablement voir en eux que les deſcendants de quelque cadet de l'ancienne maiſon de Pontevès, comme le ſuppoſaient déjà l'Abbé Robert & Artefeuil. Il ne faut pas croire que Douceline de Pontevès, femme (avant 1213) d'Iſnard II d'Agoult (voir plus haut, p. 21), fût la dernière de ſa race, quoique fille unique & héritière univerſelle de ſon père. En effet, nous trouvons à la même époque d'abord un François de Pontevès, témoin, en 1217, à la charte de privilèges accordés aux habitants de Forcalquier par Raymond-Béranger IV, Comte de Provence, & par Garſinde de Sabran, ſa mère. Nous rencontrons enſuite un Pierre de Pontevès, Seigneur du château de Bras, qui vendit tout ce qu'il poſſédait dans ce château & ſur ſon territoire à la maiſon des Templiers dudit lieu, le 31 Janvier 1235 (v. ſt.), de concert avec ſes enfants : Alasatie, Andrée, femme de Jean de Maura, Huguette, Laure & Jordane, Guillaume (*a*). Ce Pierre de Pontevès, qui avait en 1235 ſix enfants âgés de plus de quatorze ans, ſelon les termes de l'acte, était né tout au moins vers 1195, & à cette date il n'y avait pas encore des d'Agoult-Pontevès. Il en réſulte qu'en 1235 il exiſtait des mâles de la première maiſon de Pontevès.

De la même maiſon ſans doute était Françoise de Pontevès, mariée vers 1245 avec Iſnard de Laugier, Coſeigneur de l'Iſle (*b*).

En 1307, dans le teſtament de Barral II de Pontevès, auteur de la branche des Seigneurs de Pontevès, nous trouvons une clauſe ordonnant « que Jean de Pontevès, Écuyer, ſoit nourri & logé chez lui ». Il ne ſe rattachait certainement à Barral par aucun lien de parenté, car ſi elle avait exiſté, elle aurait été aſſez proche, tandis que le teſtateur, après avoir appelé ſucceſſivement à lui ſuccèder tous les mâles de ſa maiſon, leur ſubſtitua ſon parent éloigné Iſnard III d'Agoult, Seigneur du Val de Sault. Le même Jean de Pontevès, qualifié de Damoiſeau, reçut auſſi en 1308 un legs de Barrale de Baux, aïeule de Barral de Pontevès, ci-deſſus, & tout indique que ce jeune homme, à qui on a l'air de faire l'aumône, n'était auſſi qu'un rejeton pauvre de la première maiſon de Pontevès.

La première mention que nous trouvions d'un Pontevès-Flaſſans ſe rencontre dans le teſtament (1334) du puiſſant Foulques III de Pontevès, Seigneur de Cotignac, Carcès, Bargème, &c., lequel nomme comme dernier de ſes exécuteurs teſtamentaires un de ſes écuyers, François de Pontevès, *Écuyer de Flaſſans*, qui n'était aſſurément pas de ſon ſang, attendu qu'il ne figure point dans la ſérie des ſubſtitutions où il veut que « juſqu'à l'infini le plus proche du ſang ſuccède ».

C'eſt ſans doute le même perſonnage que *François Flaſſans*, Écuyer & un des légataires de Matheude de Pontevès, Dame de Cotignac (1311), qui laiſſa ſes biens préciſément à Foulques III de Pontevès, ſon neveu, lequel aurait ainſi conſervé un des bons ſerviteurs de ſa tante. Enfin il faut noter ce fait important que Jean-Baptiſte de Pontevès-Carcès, en léguant ſes biens à Durand de Pontevès-Flaſſans, lui impoſa pour condition de porter les armes d'Agoult écartelées avec les ſiennes propres, clauſe qui eût été inutile ſi Durand avait été du même ſang que lui.

Il nous ſemble donc rationnel d'admettre que des deſcendants d'une branche cadette de la première maiſon de Pontevès, ſe trouvant dans une poſition amoindrie, s'attachèrent au ſervice des opulents ſeigneurs de la ſeconde maiſon de ce nom, & tout nous porte à croire que François de Pontevès, dont nous venons de parler, eſt l'auteur de la branche de Flaſſans, appelée à grandir avec le temps, grâce à l'appui de ſes protecteurs. Ce François pouvait être le père de Foulques de Pontevès,

(*a*) Original aux Archives du département des Bouches-du-Rhône. Publié dans la *Revue hiſt. de Provence*, 1890, pp. 66-68.

(*b*) Laîné, *Archives de la Nobleſſe*, t. VIII, art. *Laugier*.

à partir duquel la filiation de sa branche s'établit régulièrement, & nous émettons l'avis que le prénom de celui-ci put lui venir du maître de son père, de Foulques III de Pontevès, qui fut peut-être son parrain. Ce Foulques de Pontevès-Flassans étant devenu plus tard Coseigneur de Grimaud, il se rattache nécessairement par des liens du sang à Guillaume de Pontevès qui avait fait hommage pour ce même fief en 1298 (Papon, t. II, p. 172), & qui s'identifie peut-être avec son homonyme cité par Nostradamus (p. 337), un Guillaume de Pontevès, fils d'un autre Guillaume de Pontevès (celui-ci peut-être identique avec Guillaume, fils de Pierre, Seigneur du château de Bras, mentionné plus haut), & qui était Seigneur en partie de Fos, de Colobrières & de *Grimaud* en 1316. En raison de la possession par ce Guillaume de Pontevès de la coseigneurie de Grimaud, & d'accord avec la chronologie, on pourrait admettre encore que celui-ci fut sinon le père, tout au moins l'oncle de Foulques, d'autant plus que le prénom de Guillaume alterne dans cette branche avec celui de Foulques pendant les quatre générations suivantes.

Les documents analysés par Dom Villevieille permettent d'établir la filiation suivante :

Noble Foulques (Ier) de Pontevès, Coseigneur de Grimaud, fut peut-être le frère de Blanche de Pontevès-Flassans, dite *Blanchefleur*, qui fit partie de la Cour d'amour de Romanil en 1340-1348 (*a*). Il épousa Alsatie de Penne, fille peut-être de Noble Boniface de Penne, Écuyer, Notaire & un des légataires, en 1340, de Jean de Pontevès, Seigneur de Cotignac & de Carcès, pour le repos de l'âme duquel Foulques IV de Pontevès fonda, le 14 Mars 1372 (v. st.), un anniversaire au couvent des Frères-Mineurs de Marseille. Elle était déjà veuve en 1366, & on leur connaît deux enfants :

1. Guillaume de Pontevès, qui suit.
2. Béatrix de Pontevès, mariée, avant 1366, à Noble Bertrand Cornuti, Coseigneur d'Amirat, qui ne reçut le dernier paiement de la dot promise à sa femme que des mains de Foulques de Pontevès, son neveu, le 1er Avril 1410.

Guillaume de Pontevès, Coseigneur de Grimaud, mineur en 1366, épousa Noble Mathilde ou Matheude Atulfe ou Atuffe, fille de feu Noble Ponce Atulfe, de la ville d'Hyères, laquelle, trois ans après la mort de son mari, obtint du Juge de Grimaud, par acte du 5 Mai 1386, la tutelle de ses deux enfants mineurs qui suivent, & donna pour caution Noble Béatrix *Riqueria*, sa mère. Elle testa le 30 Octobre 1436 (Luquet Gardanne, Not. à Hyères).

1. Foulques de Pontevès, qui suit.
2. Alayette de Pontevès.

Foulques II de Pontevès, Seigneur du château de Flassans, au diocèse de Fréjus, épousa, vers 1390, Isabelle ou Bellette de Pontevès, fille de Barral III, Seigneur de Pontevès, & d'Isabelle de Baux. Il mourut en 1419, après avoir donné par testament la tutelle & curatelle de ses enfants mineurs à sa mère « Noble & honnête femme Madame Matheude Atuffe », qui fit homologuer la dite tutelle par le Juge & dresser inventaire des biens meubles & immeubles des mineurs le 24 Avril 1419. Elle nomma ses procureurs pour l'aider dans cette tutelle : Foulques d'Agoult, Seigneur de Forcalqueiret; Jean de Pontevès, Seigneur de Pontevès; Jacques de Pontevès, Seigneur de Cotignac; Jean de Pontevès, Seigneur de Blioux; Noble Jean Atuffe, son frère, &c. Elle se remaria, le 26 Mars 1423, avec Olivier d'Agoult,

(*a*) Pithon-Curt, *Histoire de la Noblesse du Comté-Venaissin*, t. III, p. 172.

de Marfeille, & tefta à Pignans le 8 Août 1454. Les enfants iffus de fon premier mariage furent :

1. Guillaume de Pontevès, Chanoine de Notre-Dame de Pignans & Prieur de Caftelréal (aujourd'hui Château-Royal, à Carnoules, Var), puis Chanoine de Privas, légataire de fon aïeule & de fa mère, procureur de fon frère Gautier dans un procès en 1458, & procureur de fon neveu Conftant en 1474.
2. Gautier de Pontevès, qui fuit.
3. Jean de Pontevès, Chapelain de Saint-Pierre de Montmajour, légataire de fon aïeule & de fa mère.
4. Thomas de Pontevès, héritier univerfel de fon aïeule, renonça à toutes les prétentions fur les biens de fes père, mère & aïeule, en faveur de fon frère Gautier, moyennant 400 florins d'or, dont 100 florins en armes, harnais de guerre, cuiraffe, bacinet, camail, une pièce blanche fermée, avec des gantelets, avant-bras, garde-bras, &c., par acte paffé à Fréjus le 16 Mai 1438.
5. Raphael de Pontevès, } morts entre 1419 & 1436.
6. Catherine de Pontevès, }

Gautier de Pontevès, Seigneur de Flaffans, héritier univerfel de fa mère, époufa, par contrat paffé au château de Carcès, le 19 Décembre 1429, Mételine de Pontevès-Blioux, fille de feu Jean III de Pontevès, Cofeigneur de Blioux, & de feue Marguerite d'Esparron, & fœur d'Aulzias de Pontevès-Carcès. Il tefta le 11 Septembre 1476, & vivait encore en 1477. De fon mariage iffurent :

1. Constant de Pontevès, Seigneur de Flaffans, par donation entre vifs de fon père, du 16 Février 1476 (v. ft.), qui époufa, par contrat du 17 Août 1477, Agnès de Villeneuve-Tourettes, fille de feu Antoine, Seigneur de Tourettes, & de Paulette du Puget. Il furvécut à fa femme &, par acte du 29 Octobre 1484, il fit donation de toutes fes terres, feigneuries & poffeffions quelconques à fon frère Durand, à la charge de donner en mariage 1,000 florins d'or monnaie de Provence à fa fille unique :
   Honorée de Pontevès-Flaffans, qui époufa, par contrat du 8 Juin 1498, Georges de Grasse, Seigneur de Bormes, fils de Pierre. Elle mourut en 1533, inftituant pour fon héritier fon neveu Jean de Pontevès-Carcès.
2. Durand de Pontevès, qui fuit.
3. Madeleine de Pontevès-Flaffans, mariée, par contrat du 27 Avril 1470, à François Amalric, Seigneur d'Antrages.



BRANCHE DE PONTEVÈS-FLASSANS-CARCÈS.

[ÉTEINTE.]

XVII. DEGRÉ.

Durand Ier de Pontevès-Flaffans devint Seigneur de Cotignac, Carcès, Artignofc, Tavernes, Blioux, &c., comme héritier de Jean-Baptifte de Pontevès-Carcès, fon coufin-germain, fous l'obligation de prendre les armes écartelées

d'Agoult-Pontevès, & il fut ainſi la tige de la ſeconde maiſon de Carcès. Il aſſiſta à l'Aſſemblée des États de Provence tenue à Aix le 9 Avril 1487, à la ſuite de la réunion de la Provence à la Couronne, & fut nommé Conſeiller & Chambellan du Roi Charles VIII par lettres patentes données à La Flèche le 3 Septembre 1491 & le 9 Mai 1492. Il fit hommage au Roi le 20 Mars 1492 (v. ſt.) & le 15 Novembre 1499. Il avait épouſé, par contrat du 1er Novembre 1484, Catherine DE GRASSE, fille de Pierre, Seigneur de Bormes, & d'Iſabelle DE RODULF DE LIMANS, & vivait encore en 1504. De ſon mariage étaient iſſus :

1. JEAN de Pontevès, Coſeigneur de Flaſſans, Seigneur de Cotignac & Carcès, marié : 1° par contrat du 16 Mai 1506, à Louiſe D'ANCEZUNE-CODOLET, fille de Guillaume IV D'ANCEZUNE & de Gabrielle DE MONTDRAGON; 2° par contrat du 9 Janvier 1535 (v. ſt.), à Marie DE CRUSSOL, fille de Jacques DE CRUSSOL, Sénéchal de Beaucaire & de Nîmes, Grand Panetier de France, & de Simone D'UZÈS, & veuve de ſon beau-frère Jean d'Ancezune. Il mourut en 1540 & n'eut point d'enfants de ces deux mariages.
2. HONORÉ de Pontevès, qui ſuit.

XVIII. DEGRÉ.

HONORÉ de Pontevès, Seigneur de Flaſſans, puis de Cotignac, Carcès, Artignoſc, Blioux, Tavernes, la Baſtide d'Eſclapon, &c., fut fait priſonnier à la bataille de Pavie en 1523, s'oppoſa en 1524, à la tête d'un régiment qu'il avait levé (*a*), à l'invaſion du Connétable de Bourbon en Provence, & aſſiſta à l'Aſſemblée des États réunis, en Juillet 1537, pour demander une diminution d'impôts à la ſuite de la miſère à laquelle les Impériaux avaient réduit la Provence. Il avait épouſé, par contrat du 20 Mars 1504, Clermonde DE FORBIN, fille de Louis, Seigneur du Luc, puis de Solliers, Profeſſeur en droits, & depuis Premier Préſident aux Comptes, & de Marguerite DE GRIMALDI-BUEIL, & eut de ce mariage :

1. JEAN de Pontevès-Carcès, qui ſuit.
2. DURAND II de Graſſe de Pontevès, Seigneur de Flaſſans, né en 1515, Premier Conſul d'Aix en 1561 & 1562, Chevalier de l'Ordre du Roi en 1568, Procureur du pays en 1590. Catholique ardent, il ſe ſignala par ſon fanatiſme à combattre les Huguenots qui avaient pour chef le Comte de Tende. Après s'être diſtingué à la priſe d'Orange & au siège de Siſteron, & s'être oppoſé, comme Conſul d'Aix, à l'enregiſtrement de l'Édit du Roi Henri II (de Janvier 1562) qui ordonnait de pacifier la guerre contre les proteſtants, il fit exécuter tous ceux qui tombèrent ſous ſa main (*b*). Il fut nommé le *Chevalier de la Foi*. On ne ſaurait, ſous ce rapport, le comparer à ſon frère le Comte de Carcès, Généraliſſime des armées catholiques en Provence, dont le caractère généreux fit toujours l'admiration de ſes adverſaires. De ſon mariage avec Marguerite DE BONIFACE, Dame de Mazargues, fille de Jean, & de Marie DE VELAUX, il n'eut qu'une fille :

   MARGUERITE-LOUISE de Graſſe de Pontevès-Flaſſans, Dame de Mazargues, mariée, par contrat du 2 Juin 1576 (Ribier, Not. à Marſeille), à Alphonſe D'ORNANO, Seigneur de Vigne, Baron de Lunel, devenu enſuite Colonel général des Corſes, puis Maréchal de France & Chevalier des Ordres du Roi (*c*). Elle teſta le 10 Octobre 1615.

(*a*) Gaufridy, *Hiſtoire de Provence*, 1723, p. 415.
(*b*) Papon, t. IV, p. 152 & ſuiv.
(*c*) P. Anſelme, *Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VII, p. 391.

3. François de Pontevès-Flaſſans, Chevalier de Malte en 1540.
4. Marguerite de Pontevès, mariée : 1° à Pierre de Villeneuve, Seigneur d'Eſpinouſſe; 2° vers 1550, à Jacques de Boniface, Seigneur de la Molle, Chevalier de l'Ordre du Roi, frère de Marcelline de Boniface, mariée avec Antoine de Pontevès, Seigneur de la Foreſt (voy. p. 74). De ce mariage iſſut, entre autres, Joseph de Boniface, connu ſous le nom du jeune la Molle, Maître de la Garde-Robe & favori du Duc d'Alençon. Célèbre par ſa beauté, il eut une fin tragique, & fut décapité en 1574 avec ſon ami le Comte de Coconas (*a*).
5. Honorée de Pontevès, mariée, avant 1540, à Gaſpard de Garde, Seigneur de Vins, Préſident au Parlement de Provence. Leur fils Hubert, Baron de Vins, ſe rendit célèbre comme guerrier & chef des Ligueurs en Provence (*b*).

XIX. DEGRÉ.

Jean de Pontevès, premier Comte de Carcès (*c*), Baron de Cotignac & de Senez, Seigneur de Flaſſans, Tavernes, Artignoſc, &c., né à Flaſſans en 1512, fut Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'État & privé, Capitaine de 100 hommes d'armes, Généraliſſime des armées catholiques en Provence & l'adverſaire le plus redoutable & le plus généreux des Huguenots commandés par le Maréchal de Retz. C'eſt du nom de leur chef, le Comte de Carcès, que les catholiques s'appelèrent les *Carciſtes*, en oppoſition aux proteſtants, ſurnommés les *Razats*. Il fut également pendant toute ſa vie le chef de la Nobleſſe de Provence. Sur terre comme ſur mer, il acquit de bonne heure la réputation d'un grand capitaine : à la tète d'une eſcadre, en 1535 il prit la *Réale*, détruiſit le port de Palamos, remporta une victoire ſur 60 galères Eſpagnoles; marcha contre le Connétable de Bourbon en 1536, le battit dans ſa retraite (n'ayant encore que 24 ans) & détruiſit ſur ſon paſſage toutes ſes récoltes & ſes moulins afin d'affamer l'armée de Charles-Quint. A la tête de ſa compagnie d'hommes d'armes, il donna les preuves de la plus grande valeur à Cérizolles en 1544, défit les Huguenots à Orange, Siſteron & Arles en 1562 & empêcha le maſſacre des priſonniers. Il choiſit Chriſtophe de Villeneuve, Seigneur de Vaucluſe, pour aller en ambaſſade auprès de Charles IX, afin d'obtenir la révocation de l'ordre concernant le maſſacre général des Proteſtants; grâce à lui, & au concours puiſſant qu'il trouva auprès d'Honoré de Savoie, Grand Sénéchal du pays, le ſang ne coula pas en Provence à la Saint-Barthélemy (*d*). Il fut ſucceſſivement Capitaine général des galères, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Lieutenant de Roi en Provence & aux mers du Levant en 1560, Chevalier de Saint-Michel en 1562, Commandant de Provence le 3 Août 1566, enfin Grand Sénéchal depuis le 16 Octobre 1572. Nommé Chevalier du Saint-Eſprit en 1578, il ne put ſe rendre à Paris à cauſe des troubles qui régnaient en Provence & ne fut pas reçu officiellement (*e*).

(*a*) Pithon-Curt, *Hiſtoire de la Nobleſſe du Comté-Venaiſſin*, t. IV, p. 396.
(*b*) Papon, t. IV, pp. 205-284.
(*c*) La terre de Carcès, viguerie de Brignoles, fut érigée en Comté, en Mai 1571, en faveur de Jean de Pontevès, « Chevalier de l'Ordre du Roi, Lieutenant général en Provence & aux mers du Levant, Grand Sénéchal « & Capitaine de 100 hommes d'armes de Sa Majeſté, en conſidération de ſes grands & recommandables ſervices, « à l'imitation de ſes devanciers, tant en fait des guerres dedans & dehors le royaume qu'autrement, en pluſieurs manières, avec union de la baronnie de Cotignac, des terres de Flaſſans, Pourquerolles, la Cluſe, Châteauneuf, Blioux, la Môle, Tavernes, Brüe, Artignoſc, Tourtour & du Caſtelet de Sauſſes, avec pouvoir d'établir un Lieutenant au ſiège de ce Comté pour juger les premières appellations, pour de là reſſortir au Parlement d'Aix. » Voir ces lettres in-extenſo à la fin de la préſente généalogie.
(*d*) Voir les *Comtes de Tende de la maiſon de Savoie*, par le Comte de Paniſſe-Paſſis; Paris, Firmin-Didot, 1889, in-4, p. 133.
(*e*) Beaujon, Mémoire pour les honneurs de la Cour, de 1772.

Il avait épousé, le 29 Octobre 1544, Marguerite DE BRANCAS, fille de Gaucher DE BRANCAS, Baron de Cérefte, & d'Ifabelle D'AGOULT DE MONTAUBAN, & mourut à Flaffans le 20 Avril 1582, à l'âge de 70 ans, laiffant la réputation d'un grand homme de guerre & d'un politique habile, ayant fu allier beaucoup de modeftie, de fageffe & de prudence à un courage héroïque & à une grande générofité pour fes adverfaires. Sa ftatue orne la façade de la préfecture de Marfeille. Il eut pour enfants :

1. GASPARD de Pontevès, qui fuit.
2. ISABELLE de Pontevès, mariée, par contrat du 24 Mai 1559, à Louis DE CASTELLANE-ADHÉMAR DE MONTEIL, Seigneur de Moiffac, Baron d'Entrecafteaux, Comte DE GRIGNAN, depuis Confeiller d'État & Capitaine de 50 hommes d'armes & Chevalier des Ordres du Roi, fils de Gafpard DE CASTELLANE-ADHÉMAR DE MONTEIL, Ambaffadeur à la Cour de Rome, & d'Anne DE TOURNON, nièce du Cardinal de ce nom. Elle vivait encore le 5 Août 1592.
3. CLÉRICE de Pontevès, mariée, par contrat du 24 Janvier 1586, à Gafpard DE FORBIN, Seigneur de Solliers, Gouverneur de Toulon & un des plus vaillants hommes de fon temps, fils aîné de Palamède DE FORBIN, Seigneur de Soliers, Gouverneur de Toulon, & de Jeanne DE GARDE DE VINS, fille d'Honorée de Pontevès-Carcès, ci-deffus; elle était veuve en 1[res] noces de Pierre DE VARADIER, Seigneur de Saint-Andéol, fils de Gabriel, & de Louife D'AUBE DE ROQUEMARTINE, fa première femme.
4. LUCRÈCE de Pontevès, mariée à Jean-François DE CASTELLANE, Seigneur de la Verdière, fils de Philibert DE CASTELLANE, Seigneur de Befaudun, la Verdière, &c., & de Louife D'ANCEZUNE.
5. MARGUERITE de Pontevès, mariée : 1° par contrat du 15 Août 1563, à Claude DE VILLENEUVE, Marquis DE TRANS, tué au fiège de fon château en 1579 fils aîné de Claude, Marquis de Trans; 2° à Gabriel DE VARADIER, Seigneur de Saint-Andéol, père de Pierre, ci-deffus; 3° par contrat du 22 Février 1588, à Melchior DE FORBIN, Marquis DE JANSON, fils de Gafpard DE FORBIN-JANSON, Baron de Villelaure, & de Marguerite DE PONTEVÈS-PONTEVÈS.
6. GABRIELLE de Pontevès, mariée, par contrat du 5 Septembre 1583 (H. Rigaud, Not. à Barjols), à Jacques D'AGOULT DE MONTAUBAN, Seigneur de Saint-André, Gentilhomme de la chambre du Roi, tué au combat d'Arques en 1590, fils de François D'AGOULT DE MONTAUBAN, Comte de Sault, Lieutenant général du Lyonnais, Forez, Beaujolais, Bourbonnais, &c., & de Jeanne DE VESC DE MONTLAUR.

XX. DEGRÉ.

GASPARD (ou FRANÇOIS-GASPARD) de Pontevès, 2[e] Comte de Carcès, Baron de Cotignac, Seigneur de Tavernes, Artignofc, &c., né à Marfeille en 1548, Confeiller du Roi en fes Confeils d'État & privé, Gentilhomme ordinaire de S. M., Capitaine de 50 hommes d'armes, Généraliffime des armées catholiques de Provence & Grand Sénéchal, après le décès de fon père. Il entra triomphalement à Marfeille & pacifia cette ville. Comme fon père, il fut l'adverfaire implacable des Huguenots & comme lui acquit la réputation d'un des plus vaillants capitaines de fon époque. Il fe couvrit de gloire à la bataille de Vinon où il commandait l'aile droite. Le 26 Juillet 1592, fon beau-père, le Duc de Mayenne, lui confirma le commandement de toute la Provence, qu'il avait reçu du roi Charles IX; il y fut maintenu par Henri IV le 10 Mai 1594. Lieutenant général pour le Roi en Provence & aux mers du Levant le 16 Avril 1610, il eut le

gouvernement de ce pays en l'abfence du Duc de Guife. Il avait époufé, par contrat du 27 Février 1588 (Guillaume Préfan, Not. à Dijon), Léonore DES PREZ DE MONTPEZAT (morte en 1658), fille de feu Melchior [DE LETTES] DES PREZ, Marquis DE MONTPEZAT, Sénéchal du Poitou & Gouverneur de Guyenne, & d'Henriette DE SAVOIE-LASCARIS, Comteffe de Tende, remariée avec Charles de Lorraine, Duc de Mayenne. De ce mariage iffurent :

1. JEAN II de Pontevès, qui fuit.
2. FRANÇOIS de Pontevès, baptifé à Salon le 18 Février 1595, mort en bas âge.
3. GABRIELLE de Pontevès, mariée, par contrat du 19 Février 1612, à Guillaume DE SIMIANE, Marquis DE GORDES, Chevalier des Ordres du Roi, fils de feu Balthazar DE SIMIANE, Baron de Gordes & de Cafeneuve, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & d'Anne D'AVANSON DE SAINT-MARCEL, fœur de Guillaume, Archevêque d'Embrun. Elle mourut en 1656.

XXI. DEGRÉ.

JEAN II de Pontevès, 3e & dernier Comte de Carcès de cette maifon, Baron de Cotignac, Seigneur de Tavernes, Flaffans, Artignofc, &c., né en 1590, fut Grand Sénéchal de Provence le 28 Août 1610, Colonel d'un régiment de fon nom le 15 Juillet 1629, Lieutenant du Roi au gouvernement de Provence le 21 Août 1635, Lieutenant général le 10 Juillet 1652. Il avait époufé, par contrat du 18 Juillet 1651 (De Muret & Richet, Not. au Châtelet de Paris), Marie D'ALOIGNY DE ROCHEFORT, fille de Louis D'ALOIGNY, Marquis DE ROCHEFORT-fur-Creufe, & de Marie HABERT DE MONTMORT. N'ayant point d'enfants, il fit héritier de tous fes biens fon neveu François de Simiane, Marquis de Gordes, qui continua le nom de Carcès (*a*). Il mourut à Avignon le 14 Août 1656 & fut enfeveli à Carcès.

La Comteffe de Carcès fe remaria, le 15 Mai 1659, avec Jacques Le Coigneux, Marquis de Morfontaine, Préfident à mortier au Parlement de Paris, & mourut le 13 Mai 1675.



BRANCHE DES SEIGNEURS DE BARGÈME.

XIV. DEGRÉ.

JEAN II de Pontevès, Chevalier, Seigneur de Bargème, de Brovès, Callas, Pennafort, Flayofc, Tournon, Grimaud, La Garde-Fraynet, &c., fecond fils de FOUQUET IV de Pontevès & de Bérengère DE FOS (v. p. 29), fit d'abord, le 18 Novembre 1365 (Raimond Augeri, Not. à Carcès), donation générale & univerfelle de tous fes biens à fon frère Foulques; puis il époufa, par contrat du 15 Octobre 1366 (Dalmas, Not.), Sibille ADHÉMAR DE MONTEIL, fille de feu Giraud ADHÉMAR, Cofeigneur de Monteil, Seigneur de Montélimar & de Rochemaure, & de Taffette DE BAUX, de la branche des Seigneurs de Meyrargues. Sibille était alors veuve de Louis d'Anduze, Seigneur de la Voute. Jean II de Pontevès devint Grand Chambellan de Louis III, Roi de Naples & Comte de Provence, & tefta le 5 Mars 1410 (Jacques Augier, Not. à Draguignan), laiffant de fon mariage :

(*a*) Le Comté de Carcès paffa des Simiane dans la maifon de Rohan-Soubife & par celle-ci arriva à Jofeph de Bourbon, Prince de Condé, puis à Louis de Condé, Duc de Bourbon, mort à Saint-Leu en 1830, pour finir dans la maifon d'Orléans. C'eft pour cette raifon que les papiers de cette branche pafferent dans les archives des Princes de Condé, où ils furent analyfés par Dom Villevieille pour fon *Tréfor généalogique*.

1. Foulques VI de Pontevès, qui fuit.
2. Elzéar de Pontevès, marié, en 1411, avec Catherine de Sillans, fille de Geoffroy de Sillans (*a*).
3. Antoinette de Pontevès, légataire de fon aïeule maternelle le 6 Décembre 1391, mariée à Boniface IX de Castellane, Seigneur d'Allemagne, fils de Florent de Castellane & de Florie de Blacas. C'eft en fa faveur que les terres de Saint-Jean, de Majaftre & de Creiffel furent aliénées en 1422 par Girard de Sade, mineur.

XV. DEGRÉ.

Foulques VI de Pontevès, Seigneur de Bargème, de Brovès, Callas, &c., en faveur duquel fon aïeule maternelle, Taffette de Baux, Dame de Montélimar & de Rochemaure, tefta le 6 Décembre 1391, époufa, vers 1390, Alayette de Villeneuve-Flayosc, fille d'Antoine, Seigneur de Barrême, & de Hermeline de Gourdon de Grasse. Il reconnut la dot de fa femme le 19 Septembre 1408 (Fr. Borrilli, Not. à Aix), & fut tué dans une rencontre de guerre (avant 1410), laiffant :
1. Bermond de Pontevès, qui fuit.
2. Foulques (*b*) de Pontevès, marié, par contrat du 14 Mai 1441, à Catherine de Senas, Dame d'Aygalières. Il mourut en 1442 (*c*).

XVI. DEGRÉ.

Bermond de Pontevès, qualifié de Vicomte de Bargème, Seigneur de Brovès, Callas, &c., acquit divers droits, juridiction, &c., fur la communauté de Draguignan, en paiement de 3500 florins d'or, à lui dûs par le Roi René (acte du 22 Novembre 1442). Il époufa, vers 1415, Catherine d'Oraison, fille d'Elzéar, Seigneur d'Oraifon & de Clumane, & de Catherine Eyguesier, fa troifième femme (*d*). Elle mourut avant 1452 & fon mari tefta en 1465, laiffant :
1. Honoré de Pontevès, qui fuit.
2 & 3. Pierre & Antoine de Pontevès, légataires de leur oncle Baudet d'Oraifon le 18 Mars 1452. Antoine entra dans l'Ordre de Saint-Jean de Jérufalem & était encore Commandeur d'Aix en 1483.
4. Marguerite de Pontevès, légataire auffi de fon oncle en 1452, mariée, par contrat du 7 Janvier 1466 (v. ft.), à Callas (Jean Bompar, Not.), à Antoine *Buxii*, Seigneur d'Albaron, Écuyer du Roi, qui tefta le 21 Mai 1471.

XVII. DEGRÉ.

Honoré de Pontevès, Seigneur de Bargème, de Brovès, Callas, &c., fit hommage de fes terres le 22 Juillet 1480 & affifta, le 9 Avril 1487, aux États de Provence à la fuite de la réunion de cette province à la Couronne. Il époufa, par contrat du 28 Mars 1438 (Rodety, Not. à Marfeille), Catherine Hermentier d'Orgon, fille &

(*a*) Note communiquée par M. le Marquis de Boifgelin, d'après l'extenfoire de Jacques Augerii, chez Lantelme, Notaire à Aix.

(*b*) Artefeuil lui donne deux fils : Antoine & Fouquet, Chevaliers de Rhodes, pour lefquels nous n'avons pas de preuves à l'appui.

(*c*) Les renfeignements fur ce perfonnage ont tirés des pièces d'un procès trouvées par M. le Baron du Roure.

(*d*) L'Abbé Robert dit que Catherine d'Oraifon était fille de Baudet d'Oraifon (fils d'Elzéar & de Catherine Eyguefier) & de Billette de Venterol, ce qui paraît douteux.

héritière d'Antoine Hermentier, Chevalier, Seigneur d'Orgon, Confeiller du Roi & fon Chambellan, Viguier de Marfeille en 1436, & d'Agnès Spifame; tefta le 2 Mai 1492 (Honoré Bonifacio, Not. à Callas), & mourut en 1495. De fon mariage iffurent :

1. Antoine de Pontevès, qui fuit.
2. Louis de Pontevès, *auteur de la branche des* Seigneurs du Muy, rapportée plus loin (p. 55).
3. Alzias ou Elzéar de Pontevès, *auteur de la branche des* Seigneurs du Castelar, rapportée après la précédente (p. 55).
4. Léone ou Éléonore de Pontevès, mariée, en 1497, à Jean d'Astoaud, Seigneur de Murs, fils de Pons, & d'Éléonore Textoris.
5. Rapheline de Pontevès, mariée, avant le 23 Mai 1498, à Aymeric d'Andréa, Confeiller du Roi, Chancelier de Provence, Grand Préfident. Elle tefta d'abord le 18 Février 1501, puis le 22 Octobre 1531.
6. Aloyse de Pontevès, Abbeffe d'Almanarre, au diocèfe de Toulon, en 1548 (*a*).

XVIII. DEGRÉ.

Antoine de Pontevès, Seigneur de Bargème, Brovès, Callas, &c., affifta aux États de Provence de 1487 avec fon père, & mourut en 1505. Il avait époufé, par contrat du 19 Mars 1493 (Guill. de Morelli, Not. à Avignon), Honorade de Glandevès-Faucon, fille de Raymond de Glandevès, Seigneur de Faucon, Grand Sénéchal de Provence, & de Baptiftine de Forbin-Soliers. Elle tefta en 1497, en 1517 & le 5 Janvier 1549 (Gilles, Not. à Aix). De leur mariage iffurent :

1. Joseph de Pontevès, mort à Montpellier en 1520, inftituant fon frère pour héritier.
2. Pierre de Pontevès, Chevalier de Malte, Précepteur de Gap en 1539.
3. Jean-Baptiste de Pontevès, qui fuit.
4. Marguerite de Pontevès, mariée, en 1528, à Gafpard de Glandevès-Gréoux, fils de Hélion de Glandevès, Seigneur de Gréoux, & de Jeanne de Justas. Gafpard mourut avant le 5 Janvier 1549, & elle tefta le 5 Novembre 1556.
5. Félicité de Pontevès, mariée, le 28 Janvier 1535, à François de Brunet, fils de Foulques, de la ville de Manofque.

XIX. DEGRÉ.

Jean-Baptiste de Pontevès, Seigneur de Bargème, Brovès, Callas, Comps, Pennafort, &c., né pofthume, fit hommage pour fes feigneuries le 5 Mai 1548, devint Lieutenant général pour le Roi en Provence, fuivit François I[er] dans toutes fes expéditions, & tefta d'abord le 31 Mars 1539, puis le 5 Mars 1574 (Étienne Aubin, Not. à Bargemon). Il avait époufé : 1° Honorée de Foix, fille de Jean de Foix, Vicomte de Meille, ancètre des Ducs de Randan, & d'Anne de Villeneuve-Trans, & fœur de la Comteffe de Tende (*b*); elle mourut fans enfants; 2° par contrat du 25 Janvier 1525 (Honoré Bompar, Not. à Callas), Françoife d'Agoult, fille de Jean d'Agoult, Seigneur d'Ollières, & de Marguerite de Glan-

(*a*) On attribue encore à Honoré de Pontevès-Bargème une fille Madeleine, qui aurait époufé, en 1487, Féraud d'Authier de Sifgau, fils de Fériol, & de Jeanne de Portanery. Ce renfeignement, emprunté à Artefeuil (gen. Dauthier), ne femble pas authentique.

(*b*) P. Anfelme, *Hiftoire des Grands Officiers de la Couronne*, III, 387. — Artefeuil lui donne à tort pour femme Honorade de Fos (au lieu de Foix).

devès ; 3° Françoife d'Allagoya ou de Lagoya, Dame de Carmagnoles, au marquifat de Saluces (a), légataire de fon mari en 1574. Il mourut affaffiné le 24 Mai 1579, par quelques rebelles de Callas, pouffés au crime par les difcordes civiles du temps & par des circonftances locales (b). De fon fecond mariage il eut :

1. Joseph de Pontevès, Sieur de Callas, puis Seigneur de Bargème, marié, par contrat du 16 Novembre 1569, avec Louife de Villeneuve-Trans (G. Digne & A. Héraud, Notaires à Bargemon), fille de Claude de Villeneuve, Chevalier, Marquis de Trans, & d'Ifabeau de Feltre. Il fit fon teftament, où il prit le titre de Vicomte de Bargème, le 16 Juillet 1579 (Spitalier, Not. à Digne), & fut affaffiné à Bargème peu de temps après, par des gens mafqués. Sa veuve époufa, par contrat du 10 Août 1587, Marc-Antoine de Foiffard. Elle eut du premier mariage :
   I. Claude de Pontevès, Seigneur de Callas, qui tefta le 27 Juin 1588 (J. Collombi, Not. à Callas), en faveur de fon frère.
   II. Antoine de Pontevès, qui fut affaffiné par les habitants de Bargème en 1595, laiffant un teftament du 9 Mars 1592 (Guigou, Not. à Callas), où il nomme fa mère fon héritière univerfelle & lègue fes biens à fon oncle Foulques.
   III, IV, V. Françoise, Lucrèce (baptifée à Draguignan le 4 Mars 1576) & Marguerite (née pofthume & baptifée à Draguignan le 20 Mai 1580) de Pontevès, légataires de leur père.
2. Pierre de Pontevès, Sieur de Brovès, affaffiné à Callas en Avril 1579.
3. Balthazar de Pontevès, préfenté à Malte en 1573, affaffiné par les habitants de Bargème en 1581 (c).
4. Jean-Baptiste de Pontevès, Sieur de Séail, préfenté à Malte en 1573, affaffiné à Bargème en 1579, avec fon frère Jofeph.
5. Foulques de Pontevès, Sieur d'Efclans, qui fuit.
6. Isabeau de Pontevès, mariée, par contrat du 23 Novembre 1572, à Honoré dit Ours de Villeneuve, Baron de Barrême & de Brunet, fils de Claude de Villeneuve, Marquis de Trans, & d'Ifabeau de Feltre.

XX. DEGRÉ.

Foulques VII de Pontevès, préfenté à Malte en 1573, devint Seigneur de Bargème, d'Efclans, de Brovès, Callas, &c., comme héritier de fon neveu Antoine, &

(a) Cette alliance, donnée par Artefeuil, n'eft pas certaine, & Françoife d'Allagoya pourrait ne faire avec Françoife d'Agoult (omife par Artefeuil) qu'une feule & même perfonne.

(b) Soffy, Lieutenant d'une compagnie de gens de pied de l'armée proteftante & le chef des meurtriers de Jean-Baptifte de Pontevès & de fes fils, n'expia fon crime que treize ans plus tard, en 1592, où il fut pendu par ordre du Comte de Carcès, Grand Sénéchal de Provence. Un arrêt tardif du Parlement de Grenoble, rendu le 7 Avril 1607, condamna par contumax trois des auteurs ou complices des affaffinats au fupplice de la roue, trois autres au banniffement perpétuel; la peine du banniffement pour une année fut prononcée contre les quatre Confuls de Callas en exercice; la commune fut condamnée à la privation de fes droits fur les fours & les moulins, à 30,000 livres de dommages intérêts envers le feigneur, à une amende de 12,000 livres envers le Roi, à édifier une chapelle près du château pour y être célébrée tous les jours de l'année une meffe baffe, &, tous les 24 Mai, une haute meffe avec l'office des morts, à laquelle affifteraient les Confuls ; enfin à rebâtir le château feigneurial & fes dépendances, démolis par les rebelles. La commune en appela devant le Confeil privé du Roi, lequel, pour ne pas réveiller les vieilles haines déjà affoupies, décida, le 13 Février 1608, que la commune de Callas ferait « remife en l'état qu'elle était auparavant & déchargée de l'accufation & pourfuite pour le meurtre de Jean-Baptifte de Pontevès, & de Pierre de Brovès, fon fils ».

(c) Lainé, *Archives généalogiques*, t. Ier, art. Foresta, p. 7, donne à tort à Jean-Baptifte de Pontevès pour fils un François de Pontevès, qu'il qualifie de Vicomte de Bargème, mais qui apartient à la branche dite d'Aix, rapportée à la fin de cette généalogie.

époufa : 1° par contrat du 9 Juillet 1588 (J. Albin, Not. à Caftellane), Lucrèce DE DEMANDOLX-TRIGANCE, fille de Jean DE DEMANDOLX-TRIGANCE & de Claudine DE VINTIMILLE-TENDE-LASCARIS (*a*); 2° par contrat du 2 Juillet 1596 (B. Teftanier, Not. à Fayence), Lucrèce DE VILLENEUVE-TOURETTES, fille de Jean DE VILLENEUVE, Seigneur de Tourettes-Fayence, & de Pierrette D'ORAISON. Il mourut après 1625.

Du premier mariage iffurent :

1. CLAUDE de Pontevès, qui fuit.
2. DIANE de Pontevès, mariée, par contrat du 1er Mars 1609, à Jean DE GAI, Cofeigneur du Caftelet & de Villevieille, fils de Louis DE GAI, Capitaine-Commandant d'Entrevaux, & de Louife DE GLANDEVÈS DE VILLEVIEILLE.

Du fecond mariage vinrent :

1. CHARLES de Pontevès, *auteur de la branche* DES SEIGNEURS D'AVAYE, rapportée plus loin (p. 54).
2. ISABEAU de Pontevès, mariée, par contrat du 8 Janvier 1611, à Arnaud DE GLANDEVÈS, fils de feu Jean-Baptifte, Seigneur de Baudiment, & d'Ifabeau DE THOMAS.
3. JULIE de Pontevès, mariée, par contrat du 17 Février 1613, à Claude DE CLARI, fils d'Honoré, Seigneur d'Ubraye, & d'Honorade DE GLANDEVÈS. Il prit le nom de Clari de Pontevès, pour fe conformer à la volonté de fa trifaïeule, Honorade de Pontevès-Ubraye (voir plus loin, p. 88).
4. BAPTISTINE de Pontevès, mariée, par contrat du 19 Avril 1615, à Alexandre DE VILLENEUVE, fils de feu Henry DE VILLENEUVE, Seigneur de Mons, & de Conftance FERNANDÈS.
5. PIERRETTE de Pontèvès, mariée, par contrat du 20 Juillet 1623, à Jules DE VILLENEUVE, Seigneur de Saint-Lyons & de Thorenc, fils de Ours DE VILLENEUVE, Seigneur & Baron de Barrême, & de Sibille DE GRASSE.
6. MARGUERITE de Pontevès, mariée, par contrat du 4 Mars 1627, à Gafpard DE VINTIMILLE, des Comtes de Marfeille, fils de feu Amadieu DE VINTIMILLE, Cofeigneur de Montpezat, & d'Anne DE VINTIMILLE.

XXI. DEGRÉ.

CLAUDE de Pontevès, qualifié Vicomte de Bargème (*b*), Seigneur des Iffards, Brovès, Callas, Comps, la Garde-Fraynet, la Colle d'Efclans, Pennafort, &c., époufa : 1° à Draguignan, le 21 Janvier 1622 (contrat poftnuptial du 28 Avril fuivant paffé devant Malefpine, Not. à Draguignan), Marguerite DE LAURENS, fille de Pierre DE LAURENS, Cofeigneur de Tourtour, Confeiller, de la ville de Draguignan, & de Madeleine D'ALBERTAS-VILLECROZE; laquelle mourut fans enfants; 2° par contrat du 7 Avril 1625 (Michel Saint-Benoît, Not. à Entrevaux), Marguerite DE CASTELLANE D'ALLUYS, fille de René, Seigneur d'Alluys & du Puget de Roftaing, & de Marguerite DE MARSEILLE, des Comtes de Vintimille. Elle mourut avant 1659 & lui en 1668.

Du fecond mariage iffurent :

1. FRANÇOIS de Pontevès, mort fans alliance.

(*a*) Elle était iffue, au 8e degré, de Guillaume-Pierre Ier, Comte de Vintimille, & d'Eudoxie Lafcaris, fille de Théodore Lafcaris II, Empereur de Nicée. Elle eut pour grand'oncle Honoré Lafcaris, des Comtes de Vintimille, Comte de Tende, dit le Grand, dont la petite-fille, Anne de Lafcaris, Comteffe de Tende, dernière de fa branche, époufa, en 1501, René, bâtard de Savoie, Comte de Villars, Grand Maître de France. (Voir P. Anfelme, t. II, pp. 286-289, & *les Comtes de Tende de la maifon de Savoie*, par le Comte de Paniffe-Paffis; Paris, Firmin-Didot, 1889, in-4.)

(*b*) Dans plufieurs actes notariés.

2. Louis de Pontevès, qui fuit.
3. Gaspard de Pontevès, Chevalier de Malte en 1643, Commandeur de Vahours en 1698, Grand Prieur de Toulouse en 1700, mort à Saint-Laurent, diocèse de Riez, le 28 Avril 1720, âgé de 95 ans.
4. Alexandre de Pontevès, Chevalier de Malte en 1643.
5. Claude de Pontevès, Chevalier de Malte en 1658.
6. Annibal de Pontevès, Chevalier de Malte en 1661.
7. Joseph de Pontevès, Chevalier de Malte en 1663.
8. Jean de Pontevès, Chevalier de Malte en 1663.
9. Jacques de Pontevès, Chevalier de Malte en 1663.
10. Pierre de Pontevès, Chevalier de Malte en 1666, mort le 31 Juillet 1701.
11. Marguerite de Pontevès, mariée, par contrat du 20 Juillet 1653, à Jean de Glandevès, Seigneur du Canet, fils de Jean-Baptiste de Glandevès & de Marguerite d'Albert-Régusse.
12. Isabeau de Pontevès, mariée, par contrat du 15 Février 1659, à Joseph de Raimond d'Eoux, fils d'Honoré, & de Lucrèce de Demandolx-la-Palu.
13. Claire de Pontevès, mariée, le 16 Janvier 1658, à Marc-Antoine de Fabre, Cofeigneur de Riez & de Mazan.

XXII. DEGRÉ.

Louis de Pontevès, qualifié Vicomte de Bargème, Seigneur de Brovès, Callas, Comps, &c., époufa, par contrat du 15 Novembre 1654 (Guiaud, Not. à Bargème), Marguerite de Castellane-Tournon, fille de François de Castellane, Seigneur de Tournon, & de Jeanne de Vallavoire-Roux. Il fut déclaré Noble par jugement des Commiffaires départis pour la recherche de la Nobleffe en Provence, rendu le 1er Octobre 1667, & mourut en 1681. Sa veuve vivait encore en 1703. De leur mariage iffurent :

1. Jean de Pontevès, qui fuit.
2. Claude de Pontevès, né à Bargème le 1er Janvier 1662, Chevalier de Malte en 1678 (preuves du 2 Juin), mort avant 1703.
3. Henri de Pontevès, né à Bargème le 30 Mai 1667, Chevalier de Malte en 1681, vivant en 1703.
4. François de Pontevès, né à Bargème le 28 Septembre 1668, Chevalier de Malte en 1685, vivant en 1703.
5. Alexandre de Pontevès, Chevalier de Malte (*dit* le Chevalier de Brovès) en 1687, quitta enfuite l'Ordre pour fe marier & fut *auteur de la branche des* Coseigneurs d'Amirat, rapportée plus loin (p. 48).
6. Jeanne de Pontevès, mariée, par contrat du 12 Octobre 1671, à Joseph de Raffélis, Seigneur de Clamagnan, de Brovès, &c., fils de Melchior, Seigneur de Réguffe & de Brovès, & de Gabrielle de Demandolx-Trigance. Elle mourut en 1683, & lui fe remaria avec Françoife de Lombard-Gourdon.
7. Marguerite de Pontevès, mariée, par contrat du 15 Août 1684, à Alexandre d'Arbaud, Seigneur de Fox-Amphoux & de Châteauvieux, fils de Melchior d'Arbaud & de Françoife de Raimond d'Éoux.
8. Thérèse de Pontevès, mariée, par contrat du 29 Mars 1693, à Léonard-François d'Isnard, Seigneur de Deux-Frères & d'Efclapon, fils de Pierre III d'Isnard & d'Anne d'Orcier, ou d'Orcière, qu'Artefeuil dit iffue des Comtes de Gilette, de la ville de Nice. Elle mourut le 9 Avril 1749.

XXIII. DEGRÉ.

Jean III de Pontevès, qualifié de Marquis de Bargème, Seigneur de Bargème, Brovès, Callas, Tournon, Comps, Saint-Laurent, &c., fournit le dénombrement de fes feigneuries le 20 Mai 1681, devint Premier Conful d'Aix & Procureur du pays en 1698, tefta le 29 Mai 1718 (Beaufeu, Not. à Aix), & mourut en 1720. Il avait époufé, par contrat du 26 Novembre 1678, paffé au château de Tournon (Camot & Jordan, Not. à Montauroux & à Bargème), Marguerite de Castellane-Tournon, Dame de Tournon & de Saint-Laurent, fa coufine-germaine, fille de feu Claude de Castellane & de Louife d'Amat de Sigoyer. De ce mariage :

1. François de Pontevès, qui fuit.
2. Louis de Pontevès, né à Bargème le 4 Octobre 1680, Chevalier de Malte en 1695 (preuves du 26 Mars).
3. Claude (*aliàs* Gaspard) de Pontevès, Chevalier de Malte en 1688.
4. François de Pontevès-Tournon, Chevalier de Malte en 1700.
5. Jean-Balthazar de Pontevès, reçu Chevalier de Malte le 30 Mars 1706, légataire de fon père, vivait encore en 1728.
6. Jean-Baptiste de Pontevès-Tournon, Chevalier de Malte en 1706.
7. Joseph-François de Pontevès, Chevalier de Malte en 1710.
8. Thérèse-Françoise de Pontevès-Tournon, mariée à Jofeph de Thomas-Chateauneuf, Chef d'Efcadre, fille de Melchion, Seigneur de Châteauneuf, & d'Anne d'Astour. Décédée à Toulon le 12 Mai 1724, âgée d'environ 35 ans.

9 & 10. Marguerite & Jeanne de Pontevès, Religieufes au monaftère de Sainte-Marie à Graffe, légataires de leur père.

XXIV. DEGRÉ.

François de Pontevès, Marquis de Bargème, Tournon, Saint-Laurent, Brovès, &c., né en 1679, Premier Conful d'Aix & Procureur du pays en 1722, 1723 & 1740, fit hommage de fes terres au Roi le 20 Février 1723, tefta le 12 Juillet 1751 (P.-Cl. Allaman, Not. à Lorgues) & mourut à Lorgues le 27 Janvier 1753. Il avait époufé : 1° par contrat du 9 Mai 1720 (Giraud, Not. à Quinfon), Catherine-Claire de Laidet-Sigoyer, fille de Pierre de Laidet, Seigneur de Sigoyer, de Chaves & du Bignofc, & d'Anne de Laidet; 2° par contrat du 29 Avril 1746 (H. Vincens Allaman, Not. à Lorgues), Marguerite-Rofe de Raimondis d'Alons, fille d'Honoré-Emmanuel de Raimondis, Seigneur d'Alons, Confeiller du Roi, & de Marie-Lucrèce de Martinenq. Elle décéda, au château de Tournon, le 3 Septembre 1768. De ce fecond mariage iffurent :

1. François-Pierre de Pontevès, qui fuit.
2. Honoré de Pontevès-Bargème, qualifié de Comte de Pontevès-Tournon, né à Lorgues le 24 Juillet 1748, Officier de Marine, qui époufa, à Toulon, en 1770, Rofe-Françoife Corbin, originaire d'Angers, fille de Marcel Corbin & de Rofe Frasi. Il paffa enfuite à l'étranger, fe fixa d'abord à Namur, puis à Maeftricht, ville dont il fe fit recevoir Bourgeois, & il y fit confacrer à nouveau fon mariage, le 13 Novembre 1779, fous le régime des lois du pays. Il reprit du fervice dans la marine françaife en 1781, prit part à différentes expéditions & guerres, & mourut à une date inconnue, poftérieure à 1787. Sa femme décéda à Liège le 19 Novembre 1828. De leur union vint :

Honoré-Martin-Jules, Comte de Pontevès-Tournon, né à Namur le 5 Décembre 1771 (*a*). Il époufa, à Amfterdam, le 8 Avril 1795, Jeanne-Marie-Ida Chapelle, fille de Jean-Georges Chapelle & de Jeanne-Catherine Boverie. Elle mourut le 5 Mars 1816, à Liège, où il décéda lui-même le 7 Août 1826. De ce mariage iffurent : Jean-Baptiste-Honoré, né à Amfterdam le 31 Octobre 1797, mort en bas âge, & Rose-Françoise, qualifiée de Comteffe de Pontevès-Tournon, née à Amfterdam le 13 Avril 1799, qui époufa, à Liège, le 31 Mai 1830, Charles-Jofeph de Soer, & mourut, à Grivegnée-lez-Liège, le 23 Septembre 1862. Son mari était décédé à Liège le 20 Mars 1861. De leur mariage étaient iffues : Rose-Sophie-Henriette, décédée fans alliance en 1894, & Caroline-Clémence-Honorée, mariée à Gilbert Freson (*b*).

3. Martin-Jules, Chevalier de Pontevès-Bargème, Officier de marine, fuivit fon frère Honoré à l'étranger, vécut à Namur, puis à Maeftricht jufque vers 1785, puis retourna en France, prit part à la réunion de l'Affemblée générale des trois Ordres de la fénéchauffée de Draguignan, le 27 Mars 1789, pour l'élection des Députés aux États généraux, & mourut fans alliance.

XXV. DEGRÉ.

François-Pierre, qualifié de Marquis de Pontevès-Caftellane, & de Vicomte & Marquis de Bargème (*c*), Seigneur de Bargème, Tournon, &c., né en 1747, Officier de marine, époufa Charlotte Léger, fille de Jofeph Léger & de Françoise Carpillety, tefta le 5 Juillet 1779 (A. Pellicot, Not. à Seillans), & mourut à Tournon le 7 Avril 1781, laiffant :

1. Jean-César de Pontevès, qui fuit.
2. François-Joseph-Alexandre de Pontevès, né à Callian le 20 Mai 1771, mort le 14 Août 1835, fans poftérité.

XXVI. DEGRÉ.

Jean-César, Marquis de Pontevès-Caftellane, qualifié de Vicomte & de Comte de Bargème, Seigneur de Tournon, &c., né à Draguignan le 6 Avril 1770. Sa filiation, ainfi que celle de fon frère, a été dreffée au Cabinet des Ordres du Roi le 22 Novembre 1785, fur titres communiqués par le Comte de Pontevès du Muy, Maréchal de camp (*d*), & ils reçurent un certificat de nobleffe pour être Sous-Lieutenants, le 7 Janvier 1786. Il époufa, le 8 Juillet 1788, Jeanne-Pauline-Antoinette de Castellane-Mazaugues, fille du Marquis Antoine-Boniface, & de Marie-Catherine de Tallemant-Chaumont, & mourut à Fayence le 14 Août 1811. Sa veuve eft décédée à Marfeille le 20 Janvier 1857, âgée de 84 ans.

De leur mariage étaient iffues :

1. Célestine-Marie de Pontevès-Bargème, née à Toulon le 6 Juin 1789, morte jeune.
2. Victorine-Amélie-Antoinette de Pontevès-Bargème, née à Nice le 30 Octobre 1790, mariée, le 25 Novembre 1818, à Elzéar-Louis-Zozime, Comte,

(*a*) Dans fon acte de baptême, du même jour, il eft infcrit comme : « *filius Honorati de Pontevès-Tournon & Rofæ Francifcæ Corbin, conjugum* ». Son parrain fut fon oncle, Martin-Jules de Pontevès-Bargème.

(*b*) Cette defcendance d'Honoré de Pontevès-Bargème réfulte des documents communiqués par M. Jules-G. Frefon, demeurant à Liège, petit-fils de Rofe-Françoife de Pontevès-Tournon.

(*c*) Dans fon acte de mariage, dans plufieurs actes notariés, dans fon teftament, &c.

(*d*) Bibliothèque Nationale, Départ. des Manufcrits.

puis Duc DE SABRAN, Lieutenant général & Pair de France. Leur union ayant été ſtérile, le Duc adopta le 16 Août 1832 & la Ducheſſe le 29 Juillet 1858, ſes deux couſins : ÉDOUARD & LÉONIDE de Pontevès-Bargème, des Coſeigneurs d'Amirat, frères jumeaux, qui continuent cette branche. La Ducheſſe de Sabran eſt décédée le 2 Mars 1862, dans le couvent des Trinitaires, à Sainte-Marthe, près Marſeille, dont elle avait pris l'habit dès ſon veuvage (1847).



BRANCHE DES COSEIGNEURS D'AMIRAT,

ISSUE DE CELLE DES VICOMTES DE BARGÈME ET DEVENUE L'AINÉE.

XXIII. DEGRÉ.

ALEXANDRE de Pontevès-Bargème, cinquième fils de Louis de Pontevès, Vicomte de Bargème, & de Marguerite DE CASTELLANE-TOURNON (voir p. 45), né en 1672, fut reçu Chevalier de Malte en 1687, & quitta l'Ordre, où il était déſigné ſous le nom de *Chevalier de Brovès,* pour épouſer : 1° par contrat du 23 Février 1705 (Fanton, Not. à Graſſe), Anne DE MOREAU, fille de Louis DE MOREAU, Directeur général des Gabelles en la ville & comté de Nice, & de feue Françoiſe DE PIZANY; 2° le 2 Juillet 1726, Françoiſe DE LISLE-CALLIAN, Dame en partie d'Amirat, fille d'Antoine DE LISLE, Seigneur de Callian, & de Gabrielle DE RAFFÉLIS, & veuve de Céſar de Lambert, Coſeigneur d'Amirat. Il mourut à Graſſe le 11 Janvier 1756. Son ſecond mariage fut ſtérile, & du premier étaient iſſus :

1. FRANÇOIS de Pontevès, né le 11 Janvier 1706, mort en bas âge.
2. FRANÇOIS de Pontevès, qui ſuit.
3. JEAN-FRANÇOIS-HENRI de Pontevès, né le 9 Novembre 1715, Membre de la Compagnie de Jéſus, mort à Carpentras le 30 Décembre 1779.
4. ÉLISABETH de Pontevès, née le 7 Décembre 1706, morte ſans alliance.
5. CLAIRE-ROSELINE de Pontevès, née le 6 Novembre 1709, morte le 29 Octobre 1764, ſans alliance.
6. ROSELINE de Pontevès, née en 1711, morte le 15 Mai 1732.
7. ANNE-FRANÇOISE de Pontevès, née le 9 Mai 1712, morte ſans alliance.
8. MARGUERITE de Pontevès, née le 31 Mai 1713, morte ſans alliance.
9. MARIE-MARGUERITE de Pontevès, née le 4 Mai 1714, morte ſans alliance.
10. MARIANNE de Pontevès, née le 8 Décembre 1722, morte le 19 Novembre 1795, ſans alliance.

XXIV. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Pontevès-Bargème, Coſeigneur d'Amirat, né à Graſſe le 30 Décembre 1710, épouſa, à Graſſe, le 2 Juillet 1726, Marie-Honorée DE LAMBERT, fille de feu Céſar DE LAMBERT, Coſeigneur d'Amirat, & de Françoiſe DE LISLE-CALLIAN, devenue le même jour la ſeconde femme de ſon père. De cette union :

1. LOUIS de Pontevès, né le 28 Juillet 1732, mort le 21 Août 1734.
2. JACQUES de Pontevès, qui ſuit.
3. JOSEPH-AMABLE-ARNOULPHE de Pontevès, baptiſé à Aix le 14 Juin 1739, Chanoine de l'abbaye de Saint-Victor de Marſeille en 1761, Abbé de Montmorel, Aumônier de S. A. R. Madame Adélaïde, fille de Louis XV.

4. Melchior-Alexandre de Pontevès, né le 10 Avril 1745, Aumônier du Roi.
5. Marguerite de Pontevès, née le 18 Décembre 1751, Chanoineſſe.

XXV. DEGRÉ.

Jacques de Pontevès-Bargème, Coſeigneur d'Amirat, Vicomte de Pontevès, né à Graſſe le 15 Juin 1735, épouſa, le 3 Mai 1779, Madeleine-Gabrielle Dauphin de Trébillane, fille de Louis-Balthazar Dauphin de Trébillane & de Claire-Gabrielle de Barrigues de Fontainieu. Il mourut le 2 Août 1787, & elle, à Graſſe, le 25 Avril 1842. Ils eurent de leur mariage :

1. François de Pontevès, né le 3 Mars 1780, reçu Chevalier de Malte le 5 Avril 1789, mort le 7 Janvier 1791.
2. François-Joseph de Pontevès, frère jumeau, mort le 18 Juillet 1782.
3. Louis-Alexandre de Pontevès, né le 9 Janvier 1781, mort en bas âge.
4. Louis-Balthazar-Alexandre de Pontevès, qui ſuit.
5. Adèle-Marie-Amable de Pontevès, née le 4 Février 1783, mariée : 1° le 5 Juin 1804, à Léopold de Bompard, Chef d'eſcadre, fils de Louis de Bompard & de Marie-Anne-Thérèſe d'Arquier; 2° le 20 Octobre 1806, à Amable, Marquis de Lisle-Taulane, fils de Louis-Auguſte de Lisle-Taulane & de Madeleine-Prudence-Françoiſe de Forbin-Gardanne. Elle eſt décédée à Graſſe le 16 Février 1851.

XXVI. DEGRÉ.

Louis-Balthazar-Alexandre, qualifié de Comte de Pontevès-Bargème, né à Graſſe le 19 Octobre 1781 & baptiſé le 4 Janvier 1782, Officier de marine, fut fait priſonnier ſur le *Guillaume-Tell* à la bataille d'Aboukir en 1799. A la mort (1811) de ſon couſin Jean-Céſar, père de la Ducheſſe de Sabran (voy. ci-deſſus, p. 47), il eſt devenu l'aîné de ſa maiſon, &, étant iſſu directement de la même branche de Pontevès-Bargème, il en releva le nom & le titre. Chef d'État-Major Commandant en ſecond la Garde nationale de Marſeille & du département en 1815, il fut nommé enſuite Chevalier de la Légion d'honneur. Il avait épouſé, le 16 Avril 1804, Marie-Antoinette de Paul, fille d'Antoine-Guillaume de Paul, Capitaine au régiment d'Enghien, & de Marguerite de Paul, & eſt décédé à Marſeille le 27 Juillet 1868, veuf depuis le 6 Avril 1854.

De ſon mariage ſont iſſus :

1. Louis-Jean-Baptiste-Edmond, Comte de Pontevès-Bargème, né à Marſeille le 24 Juin 1805, Général de brigade, Commandeur de la Légion d'honneur, Grand' Croix de Saint-Grégoire le Grand, bleſſé mortellement à la priſe de Sébaſtopol le 8 Septembre 1855, à la tête de la 2e brigade de la diviſion de la Garde, & décédé le lendemain. Son buſte eſt placé dans une des galeries de Verſailles.
2. Guillaume-Eugène de Pontevès-Bargème, né le 13 Janvier 1807, Sous-Lieutenant au 3e de ligne, bleſſé au combat de Staouëli (priſe d'Alger) le 28 Juin 1830 & décédé à Alger le 27 Juillet ſuivant.
3 & 4. Marc-Édouard & Joseph-Léonide de Pontevès-Bargème, frères jumeaux, qui ſuivent, enfants adoptifs du Duc & de la Ducheſſe de Sabran.
5. Marie-Sophie-Mathilde de Pontevès-Bargème, née à Marſeille le 20 Avril 1816, mariée, le 20 Novembre 1841, à Charles-Paul Meiffren-Laugier,

Baron DE CHARTROUSE, fils de Guillaume-Michel-Jérôme & de Marie-Charlotte-Perpétue ASSELIN. Elle eſt morte à Marſeille le 23 Mars 1851, laiſſant une fille :

HENRIETTE-MARIE-ANTOINETTE, née le 18 Mars 1851, mariée, le 23 Avril 1873, à VICTOR-EMMANUEL de Sabran-Pontevès, ſon couſin germain, mentionné plus loin.



BRANCHES DE SABRAN-PONTEVÈS,

CONTINUANT LA PRÉCÉDENTE.

I. — BRANCHE DUCALE.

XXVII. DEGRÉ.

MARC-ÉDOUARD de Pontevès-Bargème, Duc de Sabran, Marquis de Pontevès-Buoux & Giens, Vicomte de Bargème, &c., &c., &c., né à Marſeille le 25 Avril 1811, Page de S. M. le Roi Charles X le 1er Septembre 1827, épouſa, à Paris, le 12 Février 1833, Régine DE CHOISEUL-PRASLIN, fille de Charles-Raynard-Laure-Félix DE CHOISEUL, Duc DE PRASLIN, & de Charlotte-Laure-Olympe LE TONNELIER DE BRETEUIL. La Ducheſſe de Sabran eſt décédée à Narbonne le 14 Février 1855, & ſon mari, au château du Lac (Aude), le 5 Septembre 1878. De leur union ſont iſſus :

1. ELZÉAR-CHARLES-ANTOINE de Sabran-Pontevès, qui ſuit.
2. EDMOND-MARIE-ZOZIME de Sabran-Pontevès, rapporté ci-après.
3. DELPHINE-LAURE-GERSINDE-EUGÉNIE de Sabran-Pontevès, née à Marſeille le 17 Février 1834, mariée, à Narbonne, le 24 Juin 1852, à Paul-Marie-Erneſt Comte DE BOIGNE, depuis Député de la Savoie, fils de Charles LE BORGNE, Comte DE BOIGNE, & de Céſarine DE MONTBEL.
4. LOUISE-GABRIELLE-LAURE-VICTORINE de Sabran-Pontevès, née à Paris le 2 Juin 1835, morte ſans alliance, à Marſeille, le 21 Mars 1863.
5. ANNE-MARIE-INÈS de Sabran-Pontevès, née à Marſeille le 30 Novembre 1836, mariée, à Narbonne, le 1er Août 1855, à Charles-Félix, Marquis TREDICINI DI BOFFALORA, Marquis DE SAINT-SÉVERIN, fils de Joſeph, Marquis TREDICINI DI BOFFALORA, Colonel de Nice-cavalerie au ſervice de Sardaigne, & de Caroline DE ROUER DE SAINT-SÉVERIN. Elle eſt morte à Chambéry le 18 Janvier 1874.
6. MARIE-VICTORINE-CHARLOTTE de Sabran-Pontevès, née à Paris le 27 Mars 1838, mariée, dans la chapelle du château du Lac, le 25 Octobre 1865, à Marie-Louis-Joſeph-Alfred, Vicomte, puis Comte DE GEOFFRE DE CHABRIGNAC, fils de Louis-Joſeph-Ferdinand, Comte DE GEOFFRE DE CHABRIGNAC, & de Marie-Mélanie BOISSET, fille de Claude BOISSET, Lieutenant-Colonel du génie, Chevalier de Saint-Louis, émigré en 1790. Elle eſt décédée, au château des Roches (Drôme), le 18 Juillet 1867.

XXVIII. DEGRÉ.

ELZÉAR-CHARLES-ANTOINE, Duc de Sabran, Marquis de Pontevès-Buoux & Giens, Vicomte de Bargème, &c., né à Marſeille le 19 Avril 1840, Lieutenant aux

Zouaves pontificaux, puis Commandant au 1er bataillon des Mobiles de la Sarthe, Chevalier de la Légion d'honneur & de Pie IX, Grand'Croix de l'Ordre militaire de Saint-Grégoire le Grand, Bailli Grand'Croix de l'Ordre de Malte, &c., &c., &c. Il époufa en premières noces, à Paris, le 3 Juin 1863, Marie-Julie d'Albert de Luynes de Chevreuse, fille d'Honoré-Louis-Jofeph-Marie d'Albert de Luynes, Duc de Chevreuse, & de Valentine-Julie de Contades; elle eft décédée, au château du Lac (Aude), le 15 Novembre 1865, laiffant :

Louise-Delphine-Marie-Valentine de Sabran-Pontevès, née à Paris le 26 Avril 1864, mariée, à Paris le 10 Juin 1885, à Jules-Jean-Marie de Lareinty, Marquis de Tholozan (en vertu d'une difpofition teftamentaire de fon grand-oncle maternel, Erneft-René, dernier Marquis de Tholozan, décédé le 3 Mars 1890, fans alliance; difpofition qui reçut fa fanction, pour le nom, par décret du Préfident de la République du 12 Décembre 1891), fils de Clément-Guftave-Marie Baillardel, Baron de Lareinty, Sénateur, & de Julie de Chastenet de Puysegur.

Le Duc de Sabran époufa en fecondes noces, à Vienne (Autriche), le 16 Juin 1881, Adelaïde-Henriette-Louife-Ifabelle, Comteffe de Kalnoky, Baronne de Köröfpatak, Dame de la Croix étoilée, fille de Guftave, Comte de Kalnoky, Baron de Köröfpatak, & d'Ifabelle de Schrettenbach, & veuve, le 3 Juin 1876, de Jean, Comte de Waldftein-Wartenberg. De ce mariage :

Henri-Elzéar-Edouard-Louis-Joseph-Antoine, Marquis de Sabran-Pontevès, né en Autriche le 11 Mai 1882, mort en Autriche le 13 Février 1885.

Le Duc de Sabran eft décédé, au château de Cfiéfo (Hongrie), le 6 Avril 1894.



XXVIII. DEGRÉ.

Edmond-Marie-Zozime de Sabran-Pontevès fuccéda aux titres de Duc de Sabran, de Marquis de Pontevès-Buoux & Giens, Vicomte de Bargème, &c., portés par fon frère, & il eft le chef actuel de la maifon de Sabran & de celle de Pontevès. Né à Marfeille le 16 Septembre 1841, il a époufé en premières noces, à Menil (Mayenne), le 9 Février 1870, Charlotte-Cécile de la Tullaye, fille de Jules-Auguftin de la Tullaye, Marquis de Magnanne, & de Marie le Cercler. Elle eft décédée au château de Magnanne (Mayenne) le 19 Décembre 1884.

De ce mariage font iffus :

1. Marc-Augustin-Marie-Elzéar, Marquis de Sabran-Pontevès, né au château de Magnanne le 7 Décembre 1871, mort à Provins le 27 Décembre 1895.
2. Hélion-Louis-Marie-Elzéar, Marquis de Sabran-Pontevès, né au château de Magnanne le 9 Novembre 1873.
3. Amic-René-Louis-Marie-Elzéar, Comte de Sabran-Pontevès, né au château de Magnanne le 13 Septembre 1879.
4. Alyette-Léonide-Élisabeth-Régine-Marie-Delphine de Sabran-Pontevès, née au château de Magnanne le 13 Novembre 1875.

Il a époufé en fecondes noces, dans la chapelle du château de Vaugoubert (paroiffe de Quinfac, Dordogne), le 29 Mars 1886, Gerfinde de Sabran-Pontevès, fa coufine germaine, veuve du Vicomte de Cofnac, & qui eft décédée au château de Magnanne le 13 Juillet 1893.



II. — BRANCHE COMTALE DE SABRAN-PONTEVÈS.

XXVII. DEGRÉ.

Joseph-Léonide de Pontevès-Bargème, Comte de Sabran, frère jumeau de Marc-Édouard, Duc de Sabran; né à Marfeille le 25 Avril 1811, Garde du corps de S. M. le Roi Charles X le 20 Décembre 1829, Grand'Croix de l'Ordre de Ferdinand de Caftille, époufa, à Paris, le 25 Août 1835, Adélaïde-Bonne-Gabrielle de Pons-Saint-Maurice, fille unique d'Amable-Hyacinthe-Marie-Hélie, Vicomte de Pons-Saint-Maurice, & de Marie-Conftance de Fontenu. Elle eft décédée, au château de Grignols (Gironde), le 19 Octobre 1854, & lui à Marfeille, le 18 Février 1883. Ils eurent de leur mariage :

1. Guillaume de Sabran-Pontevès, qui fuit.
2. Foulques de Sabran-Pontevès, né à Paris le 16 Août 1837, décédé le 10 Septembre fuivant.
3. Foulques de Sabran-Pontevès, rapporté à la fuite.
4. Emmanuel de Sabran-Pontevès, rapporté à la fuite.
5. Jean-Elzéar-Louis-Marie de Sabran-Pontevès, né à Grignols le 14 Août 1848, décédé à Grignols le 18 Juillet 1849.
6. Jean de Sabran-Pontevès, dont l'article viendra à la fin de cette branche.
7. Gersinde-Marie-Louise-Eugénie de Sabran-Pontevès, née à Marfeille le 12 Septembre 1839, mariée : 1° à Grignols, le 12 Juillet 1859, à Fernand, Vicomte de Cosnac, fils de Gabriel-Noël-Augufte, Comte de Cosnac, & d'Erneftine-Pauline-Sophie de Guillaumanches du Boscage, décédé le 3 Novembre 1869; 2° au château de Vaugoubert (Dordogne), le 29 Mars 1886, à Edmond, Comte de Sabran-Pontevès, fon coufin germain, devenu, en 1894, Duc de Sabran (voir ci-devant). Elle eft décédée, au château de Magnanne, le 13 Juillet 1893.
8. Jeanne-Marie-Delphine de Sabran-Pontevès, née à Marfeille le 23 Novembre 1846, décédée à Grignols le 30 Juillet 1849.
9. Marguerite-Raymonde-Marie-Delphine de Sabran-Pontevès, née à Grignols le 14 Août 1848, mariée, à Grignols, le 4 Décembre 1871, à Olivier, Comte de Pontac, Capitaine de cavalerie démiffionnaire, fils d'Agénor, Comte de Pontac, & de Louife-Thérèfe-Victoire du Vergier de la Rochejaquelein.

XXVIII. DEGRÉ.

Guillaume-Elzéar-Marie, Comte de Sabran-Pontevès, chef actuel de la branche comtale, né à Paris le 26 Juin 1836, Commandeur de l'Ordre de Pie IX, marié, à Paris, le 26 Avril 1864, à Marie-Caroline-Philomène de Panisse-Passis, fille de Henri-Charles-Gafton de March-Tripoli, Marquis de Panisse-Passis, & de Marie-Louife-Joféphine-Athenaïs de Raigecourt. De ce mariage font iffus :

1. Marie-Elzéar-Léonide-Augustin (Comte *Elzéar* de Sabran-Pontevès), né au château de Villeneuve-Loubet (Alpes-Maritimes) le 17 Février 1865, marié, à Paris, le 21 Juillet 1892, à Brigitte Costé de Triquerville, fille de Pierre-André, Marquis de Triquerville, & de Marie-Édith Grandin de l'Eprevier.
2. Marie-Elzéar-Gaston-Louis de Sabran-Pontevès, né au château de Lamanon (Bouches-du-Rhône) le 17 Août 1866, mort à Paris le 9 Mai 1893.

3. Marie-Elzéar-Henri-Foulques de Sabran-Pontevès, né au château de Villeneuve-Loubet le 16 Novembre 1868, Élève de l'École militaire de Saint-Cyr, décédé à Paris le 26 Mars 1889.
4. Marie-Delphine-Edwige-Valentine-Pia de Sabran-Pontevès, née au château de Lamanon le 16 Février 1871, morte, au château de Lamanon, le 15 Septembre 1873.
5. Marie-Dauphine-Gabrielle-Pia de Sabran-Pontevès, née au château de Lamanon le 28 Septembre 1873, mariée, à Paris, le 29 Juin 1896, à Henri-Léopold-Marie-René Comte de Gondrecourt, Lieutenant de dragons, fils de René Comte de Gondrecourt & d'Alexandrine-Marie-Noémie d'Ollone.
6. Marie-Thérèse-Dauphine-Henriette de Sabran-Pontevès, née à Paris le 15 Mars 1878, filleule de Mgr le Comte de Chambord & de Madame.

RAMEAUX CADETS.

Foulques-Gabriel-Louis-Marie de Sabran-Pontevès (Marquis de Pontevès-Sabran), né à Marfeille le 19 Septembre 1841, Capitaine démiffionnaire, Chevalier de la Légion d'honneur (7 Février 1871), décoré de la médaille commémorative de l'expédition du Mexique (10 Décembre 1863) & de l'Ordre du Mérite militaire mexicain (10 Avril 1865); marié, le 28 Septembre 1872, à Antonie-Cécile-Marie-Huberte Maissiat de Ploenniès, fille d'Adolphe-Ambroife-Jofeph-Hubert Maissiat de Ploenniès, Général de divifion, Chevalier du Saint-Empire, Grand Officier de la Légion d'honneur & de l'Ordre de Léopold, &c., & de Marie-Thérèfe Sarran. Il eft décédé, au château de Grignols (Gironde), le 22 Septembre 1893. De fon mariage font iffus :

1. Léonide-Edmond-Foulques-Marie de Pontevès-Sabran, né à Montpellier le 18 Juin 1873, décédé à Montpellier le 25 Janvier 1891.
2. Gersinde-Adolphine-Renée-Marie de Pontevès-Sabran, née à Montpellier le 12 Juin 1874.



Victor-Emmanuel-Elzéar-Marie de Sabran-Pontevès (Comte *Emmanuel* de Sabran-Pontevès), né à Marfeille le 22 Août 1843, ancien Lieutenant aux Zouaves pontificaux, Chevalier de l'Ordre de Pie IX, médaillé de Mentana, marié, au château du Lac (Aude), le 23 Avril 1873, à Marie Meiffren-Laugier de Chartrouse, fa coufine germaine, fille de Charles Meiffren-Laugier, Baron de Chartrouse, & de Mathilde de Pontevès-Bargème. De ce mariage font iffus :

1. Charles-Joseph-Marie-Raymond de Sabran-Pontevès, né à Marfeille le 16 Février 1875.
2. Elzéar-Marie-Joseph-Guillaume de Sabran-Pontevès, né à Marfeille le 25 Mars 1880.
3. Raymond-Édouard-Elzéar-Marie-Joseph de Sabran-Pontevès, né à Marfeille le 14 Octobre 1882.
4. Mathilde-Marie-Delphine-Marguerite de Sabran-Pontevès, née à Marfeille le 6 Novembre 1883.
5. Marie-Nathalie de Sabran-Pontevès, née & décédée, au château de Cafeneuve (Gironde), le 23 Octobre 1885.



Jean-Charles-Elzéar-Marie de Sabran-Pontevès (Comte *Jean* de Sabran-

Pontevès), né au château de Grignols le 6 Septembre 1851, Chef d'efcadrons au 3e cuiraffiers, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier d'Académie, Commandeur du Lion & du Soleil (Perfe), Officier du Nifchan-Iphtikar, Chevalier du Dragon d'Annam. Il a époufé, à Paris, le 28 Août 1894, Elfie Hainguerlot, fille d'Édouard Baron Hainguerlot & d'Alice Blount. De ce mariage :

Phanette-Gertrude-Alice-Dauphine-Gersinde de Sabran-Pontevès, née à Paris le 20 Août 1895.



BRANCHE DES SEIGNEURS D'AVAYE

OU DE VAYE ET DE LA GARDE,

issue de celle des Vicomtes de Bargème.

[éteinte.]

XXI. DEGRÉ.

Charles de Pontevès, Seigneur d'Avaye, fils de Foulques VII de Pontevès, Vicomte de Bargème, & de Lucrèce de Villeneuve-Tourettes, fa feconde femme (voir ci-devant, p. 44), fut reconnu Noble par arrêt des Commiffaires royaux, le 19 Avril 1668, & vivait encore en 1671. Il avait époufé, en 1630, Marguerite de Boniface la Molle, fille de Jacques de Boniface, Seigneur de la Molle, Confeiller au Parlement de Provence, & de Françoife de Glandevès. De ce mariage :

1. François de Pontevès, qui fuit.
2. Marthe de Pontevès d'Avaye, mariée à Céfar de Hondis, Seigneur d'Alons, fils d'André, & de Françoife de Flotte-d'Agoult.
3. Thérèse de Pontevès d'Avaye, née en 1657, mariée, par contrat du 24 Février 1675, à Jofeph d'Emenjaud de Rabiol, Seigneur de Néoulles & de Châteauvieux, fils de Jean, & d'Anne de Raffélis. Elle décéda à Draguignan le 26 Décembre 1712.

XXII. DEGRÉ.

François (*aliàs* Louis) de Pontevès, Seigneur d'Avaye, de la Garde-Fraynet & de la Mourre, né en 1640, marié, par contrat du 20 Juin 1671 (J. Laurant, Not. à Lorgues), à Marguerite de Maty, fille de François de Maty, Seigneur de la Garde & de la Mourre, & de Lucrèce de Raimondis. De ce mariage :

1. Charles de Pontevès-la-Garde, né en 1672, Garde-Marine en 1684, Sous-Brigadier en 1685, mort fur le vaiffeau *le Vaillant* le 4 Avril 1686.
2. Henri de Pontevès-la-Garde, né en 1676, Garde-Marine en 1690, Sous-Brigadier en 1693, Enfeigne de vaiffeau le 1er Janvier 1696, noyé fur la barre de Bayonne, à bord de la frégate *la Jolie*, en Novembre 1702.
3. César de Pontevès-la-Garde, né en 1680, Garde-Marine en 1693, Enfeigne de vaiffeau le 1er Janvier 1703, Chevalier de Saint-Louis le 28 Juin 1718, Lieutenant de vaiffeau le 17 Mars 1727, mort à Lorgues le 12 Février 1735.
4. Marc-Antoine de Pontevès-la-Garde, Officier des vaiffeaux du Roi, Chevalier de Saint-Louis avant 1729, donataire, le 15 Janvier 1718, de fon oncle François de Maty, Seigneur de la Mourre. Décédé fans alliance.

BRANCHE DES SEIGNEURS DU MUY,

ISSUE DE CELLE DES VICOMTES DE BARGÈME.

[ÉTEINTE.]

XVIII. DEGRÉ.

Louis de Pontevès, deuxième fils d'Honoré de Pontevès, Vicomte de Bargème, & de Catherine Hermentier d'Orgon (voir p. 42), né vers 1460, affifta, le 9 Avril 1487, aux États tenus à Aix à la fuite de la réunion de ce pays à la Couronne de France. Il époufa, en 1489, Mételine Balb, fille de Philippe Balb, Seigneur en partie du Muy (*a*), & n'eut de ce mariage qu'un fils, qui fuit.

XIX. DEGRÉ.

François de Pontevès, Seigneur du Muy, époufa, en 1520, Anne de Grasse, fille de Jacques de Grasse, Seigneur du Bar, & de Sibile de Quiqueran-Beaujeu, fa deuxième femme. Il fe diftingua avec fon coufin Gabriel de Pontevès-Buoux dans plufieurs rencontres de guerre. Il n'eut qu'une fille :

Anne de Pontevès, Dame en partie du Muy, mariée, le 15 Juillet 1540, à Louis de Rascas, Seigneur de Châteauredon, fils aîné de François de Rascas, Cofeigneur du Muy, Seigneur de Bagarris & de Châteauredon, Confeiller au Parlement de Provence. Elle fe remaria, par contrat du 10 Mai 1560, à François de Lincel, Seigneur de Romoules, fils d'Antoine de Lincel, Seigneur dudit lieu.



BRANCHE DES SEIGNEURS DU CASTELAR,

ISSUE DE CELLE DES VICOMTES DE BARGÈME.

[ÉTEINTE.]

XVIII. DEGRÉ.

Alzias ou Elzéar de Pontevès, troifième fils d'Honoré de Pontevès, Vicomte de Bargème, & de Catherine Hermentier d'Orgon (voir p. 42), né vers 1470, époufa, en 1495, Jeanne de Grimaldy de Beuil. De ce mariage :

1. Honoré ou Honorat de Pontevès, qui fuit.
2. Louis de Pontevès (cité par l'Abbé Robert).

XIX. DEGRÉ.

Honoré de Pontevès, époufa, le 3 Décembre 1558 (Sauvaire Caftel, Not. à Aix), Jeanne de Mottet, fille de Mathurin de Mottet & de Françoife de Clérice, celle-ci fille de Claude de Clérice, Auditeur de rote à Avignon. De ce mariage :

1. Marc-Antoine, qui fuit.
2 & 3. Georges & Antoine, dont on ignore les deftinées.
4. Anne de Pontevès, baptifée à Aix le 12 Janvier 1562, morte le 15 Septembre 1582.

(*a*) Cette famille a la même origine que les maifons de Saint-Alban & du Puget-Téniers.

XX. DEGRÉ.

Marc-Antoine de Pontevès, Seigneur du Caſtelar, Conſeiller à la Chambre des Comptes & Cour des Aides de Provence, mort à Aix le 1[er] Juin 1624. Il avait épouſé, à Aix, vers 1585, Anne de Simiane, fille de Claude de Simiane, Seigneur de la Coſte, Conſeiller au Parlement de Provence, & de Catherine de Vétéris. De ce mariage :

1. François-Antoine, qui ſuit.
2. Pons de Pontevès-Caſtelar, Chevalier de Malte en 1621.
3. Jean de Pontevès-Caſtelar, Chevalier de Malte, mort le 1[er] Janvier 1623.
4. Silvie de Pontevès-Caſtelar, baptiſée à Aix le 3 Février 1594, mariée, le 12 Octobre 1608, à Joſeph de Robert-Doria, Sieur de Mimet, fils de Louis de Robert-Doria, Seigneur de la Baſtide & de Saint-Cezari, & d'Iſabelle de Justas. Morte à Aix le 18 Octobre 1626.
5. Anne de Pontevès-Caſtelar, baptiſée à Aix le 9 Août 1609, mariée, par contrat du 13 Décembre 1624, à Henri de Pontevès-Giens (voir p. 71).

6 à 15. Sept autres fils & trois filles, tous baptiſés à Aix, & morts en bas âge.

XXI. DEGRÉ.

François-Antoine de Pontevès, Seigneur du Caſtelar & de la Baſtide d'Eſclapon, né en 1589, épouſa, en 1626, Gabrielle d'Oraison, fille d'André d'Oraison, Seigneur de Boulbon & de Soleillas, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Jeanne d'Arcy ou d'Arces. Il mourut à Aix le 27 Février 1657, n'ayant eu qu'un fils, François, baptiſé à Aix le 25 Septembre 1627, & mort en bas âge. Par ſon teſtament du 18 Juin 1646, il avait légué tous ſes biens à ſa femme, mais Anne, Comteſſe de Pontevès-Giens, ſa ſœur, alors la dernière de cette branche, attaqua ce teſtament devant le Parlement de Provence, comme ayant été fabriqué (*a*).



BRANCHE DES SEIGNEURS DE PONTEVÈS,

LA PREMIÈRE CADETTE,

ISSUE DE LA BRANCHE PRINCIPALE.

[ÉTEINTE.]

XII. DEGRÉ.

Barral II de Pontevès, fils puiné de Foulques II de Pontevès, Seigneur de Pontevès, Bargème, &c., & de Marguerite des Porcellets (voir p. 27), déſigné, par donation entre vifs, du 17 Mai 1294, à recueillir la moitié de la ſucceſſion de Matheude de Simiane, Dame de Carcès & de Cotignac, couſine germaine de ſon père, donation révoquée ultérieurement, fut Seigneur de Pontevès & de Sillans. Il tranſigea avec ſon frère Foulques III en 1300, teſta le 16 Août 1307 & mourut avant 1311. De ſon mariage avec Étiennette ou Stéphanie de Blacas, fille de Boniface de Blacas, Seigneur d'Aulps, & d'Ayceline de Moustiers, il eut les enfants qui ſuivent. Sa veuve ſe remaria avec Guiran V de Simiane-Caſeneuve.

1. Isnard de Pontevès, qui ſuit.
2. Agout de Pontevès, légataire de ſon père & deſtiné par lui à l'état eccle-

(*a*) Les pièces imprimées relatives à ce procès ſe trouvent à la Biblioth. Nation., *Pièces Originales*, vol. 2335.

siastique, avec substitution à son frère Isnard, à défaut de mâles. Dans le testament de Matheude de Cotignac (1311), il fut substitué, comme héritier universel, à son oncle Foulques III de Pontevès-Carcès, & immédiatement avant Agout d'Agoult de Pontevès, fils de Messire Isnard d'Agoult de Pontevès, Seigneur du Val de Sault.

3. Foulques ou Fouquet de Pontevès, dont il n'est fait mention ni dans le testament de Barral ni dans celui de Matheude de Cotignac, de sorte qu'il s'identifie peut-être avec Agout de Pontevès, ci-dessus, dont les généalogistes taisent le nom, tandis qu'ils mentionnent Fouquet. Il mourut, avant le 25 Octobre 1319, peu de temps après son mariage avec Mabile de Simiane, Dame de Castillon, fille de Bertrand-Rambaud de Simiane, Seigneur de Saint-Martin & Castillon, & de Mabile Adhémar de Grignan (a). Elle testa le 5 Juin 1339, & mourut en odeur de sainteté aux Cordeliers d'Apt.
4. Marguerite de Pontevès, mariée, le 16 Janvier 1322 (v. st.), à Bertrand de Marseille (b), Seigneur d'Ollioules, fils de Boniface de Vintimille, Seigneur de la Verdière, & de Philippe de Sabran-de-la-Tour-d'Aigues. Elle fut légataire de Matheude de Cotignac, & devint veuve avant 1330.
5. Barrale de Pontevès, Religieuse à la Celle, légataire de son père.

XIII. DEGRÉ.

Isnard de Pontevès, Seigneur de Sillans, puis de Pontevès, la Bastide, Trigance, le Castellet, &c., puis Coseigneur d'Entrecasteaux & de Lambesc, fit hommage de ses terres à Robert, Comte de Provence, le 15 Février 1324 (v. st.), à Aix. Il accompagna en Italie, en 1340, le Roi Robert en la guerre que celui-ci eut à soutenir contre l'Empereur Louis de Bavière. Il fut parmi les Barons de Provence qui firent jurer à la Reine Jeanne, le 17 Février 1348, de ne nommer aux emplois, tant civils que militaires, que des Provençaux, & de n'aliéner jamais le comté de Provence; rassurés par ses promesses, ils lui permirent de sortir du château où ils la tenaient prisonnière (c). Il mourut en 1349. De son mariage avec Thomasse Cantelmi, Gantelmi ou de Gantelme, fille de Jacques & sœur du Comte d'Oliveto & du Comte de Popoli au royaume de Naples, vinrent :

1. Barral de Pontevès, qui suit.
2. Bérenger de Pontevès, *auteur de la branche des* Seigneurs de Lambesc, rapportée plus loin (p. 89).
3. Blacas de Pontevès, *auteur de la branche des* Seigneurs de Chateaurenard & Cabanes, rapportée plus loin (p. 90).
4. Matheude de Pontevès, mariée (d) à Reforciat d'Agoult, Seigneur de Vergons & de Roussillon, fils de Reforciat d'Agoult, Seigneur de Trets & de Forcalqueiret, & de Raibaude de Causols, & frère de Galburge d'Agoult, épouse de Foulques III de Pontevès-Carcès, grand'oncle de Matheude.

XIV. DEGRÉ.

Barral III de Pontevès, Seigneur de Pontevès, Sillans, &c., substitué dans le testament de Foulques IV de Pontevès (1361), devint Viguier de Marseille (e)

(a) P. Anselme, *Hist. des Grands Officiers de la Couronne*, t. II, p. 241.

(b) Il prit ce nom en vertu de la clause testamentaire de Bertrand de Marseille, Seigneur d'Evenos & d'Ollioules, son grand'oncle maternel, dont il fut l'héritier (P. Anselme, t. II, p. 292).

(c) Papon, t. III, p. 175.

(d) De Courcelles assigne à ce mariage la date de 1332, ce qui n'est pas possible.

(e) En ce temps, cette charge n'était accordée qu'à des personnes de la première distinction (Ruffi, *Histoire de Marseille*, t. II, p. 222).

en 1369. tefta le dernier Février 1392 (v. ft.) (Jacques Rebufati, Not. à Sillans), & fut enterré dans l'églife de Barjols. Il avait époufé Ifabelle DE BAUX, qui vivait encore en 1417, fille d'Amiel DE BAUX, Seigneur de Suze, & d'Albaronne D'AGOULT D'OLLIÈRES (*a*), & eut de ce mariage :

1. JEAN de Pontevès, qui fuit.
2. BÉRENGER de Pontevès, légataire de fon père en 1392.
3. JACQUES de Pontevès, légataire de fon père en 1392, marié à Laure D'ORAISON, dont il eut une fille, ANTOINETTE. Il tefta à la Roquette le 15 Juin 1398.
4. AGOUT de Pontevès, *auteur de la branche des* SEIGNEURS D'UBRAYE, rapportée plus loin (p. 88).
5. ISNARD de Pontevès, légataire de fon père en 1392, & deftiné à l'Ordre de Saint-Jean de Jérufalem.
6. MATHIÈVE ou MATHILDE de Pontevès, mariée, vers 1390, à Barthélemy DE CANDOLLE, fils de Bertrand DE CANDOLLE, Seigneur d'Auriol, &c., Premier Conful de Marfeille, & de Béatrix DE MONTOLIEU.
7. ISABELLE ou BELLETTE de Pontevès, mariée : 1° vers 1390, à FOULQUES II de Pontevès-Flaffans (voir plus haut, p. 35); 2° par contrat du 26 Mars 1423, à Olivier D'AGOULT, de Marfeille. Elle tefta à Pignans le 8 Août 1454.
8. ALAXASIE de Pontevès, Prieure de l'abbaye de la Celle en 1392.
9. THOMASSE de Pontevès, mariée, avant 1400, à Jean DE RAIMOND OU RAIMONDIS, Seigneur de Coles, d'Éoux, de Briançon, &c. Elle mourut avant 1417.
10. MATONE de Pontevès, mariée à Bertrand DU PUGET; leur fils Roffolin du Puget, reçut, le 5 Juillet 1429, la dot de fa mère des mains de Jacques de Pontevès, Seigneur de Cotignac, tuteur de Bertrand de Pontevès, Seigneur de Pontevès (*b*).

XV. DEGRÉ.

JEAN Ier de Pontevès, Seigneur de Pontevès, de Sillans, &c., fit hommage de fes terres, le 1er Février 1394, au Roi Louis II de Sicile, dont il devint enfuite Chambellan & Écuyer. Il fut témoin, le 7 Juillet 1399, au traité de paix de Marfeille, figné entre le Comte de Provence & le Maréchal Boucicault, repréfentant le Vicomte de Turenne, &, le 13 Octobre fuivant, il fit un nouvel hommage de fes terres au Roi Louis II, fous la réferve des privilèges accordés à fes devanciers par les prédéceffeurs dudit Comte. Il tefta d'abord le 5 Mars 1410, puis en 1428, & mourut peu après. Artefeuil lui donne pour femme Marie DE GRIMALDY DE BEUIL, alliance dont on ne trouve pas la confirmation, & qui, en tout cas, demeura ftérile. Mais Jean de Pontevès, époufa fûrement, vers 1410, Madeleine DE MARSEILLE, fille de Bertrand DE MARSEILLE, Seigneur d'Ollioules, des Comtes de Vintimille, pour l'acquit de la dot de laquelle Bertrand de Marfeille paffa une obligation avec fon beau-frère, le 13 Janvier 1422 (v. ft.). De cette alliance vinrent :

1. BERTRAND de Pontevès, qui fuit.
2. LANCELOT de Pontevès, *auteur de la branche des* SEIGNEURS DE BUOUX, rapportée plus loin (p. 82).
3. PHANETTE de Pontevès, mariée, le 27 Juin 1429, à Noble Charles SAGNETI, fils de Guillaume SAGNETI, Chevalier, Seigneur de Vauclufe, Chancelier & Confeiller de Louis III, Roi de Sicile & Comte de Provence.

(*a*) Ce mariage eft prouvé par une quittance du 26 Janvier 1367 (v. ft.), donnée, devant Pierre Gautier, Not. à Aix, par Barral III de Pontevès, de la fomme de 1160 florins fur la dot de fa femme. C'eft donc à tort qu'Artefeuil lui donne pour femme Marguerite d'Agoult, laquelle époufa fon frère Béranger de Pontevès.

(*b*) Il eft poffible que Matone foit identique avec Mathiève de Pontevès, qui fe ferait ainfi mariée deux fois.

XVI. DEGRÉ.

Bertrand de Pontevès, Seigneur de Pontevès, Sillans, &c., demeura de 1429 à 1436 fous la tutelle de Jacques de Pontevès, Seigneur de Cotignac; fit hommage de fes feigneuries à Charles d'Anjou, Roi de Sicile & Comte de Provence, le 24 Octobre 1480; tefta en 1482, & mourut au château de Sillans en 1485. Il avait époufé Ifabelle de Simiane, fille de Bertrand-Raimbaud de Simiane, Seigneur de Gordes, Cafeneuve, &c., Chambellan de Louis III, Roi de Sicile & Comte de Provence, & de Marguerite de Pontevès-Carcès (voir plus haut, p. 30). Elle tefta le 27 Septembre 1463. De leur mariage vinrent :

1. Jean de Pontevès, qui fuit.
2. Antoine de Pontevès, *auteur de la branche des* Seigneurs de Sillans, rapportée plus loin (p. 80).
3. Elzéar de Pontevès, Cofeigneur de Sillans, qui vivait encore en 1503. Il eut de Marie Fabre un fils naturel, Reforciat, majeur de 20 ans & mineur de 25 ans en 1519.
4. Honoré de Pontevès, légataire de fa mère en 1463.
5. Jacques de Pontevès, Prieur du couvent des Frères Prêcheurs de Sainte-Marie-Madeleine à Saint-Maximin en 1469.

6, 7, 8, 9. Hélène, Madeleine, Catherine & Glaudette de Pontevès, légataires de leur mère en 1463. (Voir auffi plus loin, p. 99.)

XVII. DEGRÉ.

Jean II de Pontevès, Seigneur de Pontevès, la Baftide, Sainte-Catherine, &c., Lieutenant du Roi en Provence, figna comme témoin au traité de 1476 entre Louis XI & le Roi René, Comte de Provence; fut Viguier d'Aix en 1481, affifta aux États du pays tenus à Aix le 9 Avril 1487 & à ceux de 1492; rendit hommage pour fes terres le 25 Mars 1499; tefta, dans la fortereffe de Pontevès le 16 Septembre 1506 (Boniface Mallet, Not.), & mourut avant 1509. Il avait époufé : 1° par contrat paffé au château d'Allemagne, diocèfe de Riez, le 10 Avril 1469 (Bertr. Guichard, Not.), Hélix ou Alix de Castellane-Allemagne, fille d'Antoine de Castellane, Seigneur d'Allemagne, & d'Honorade de Glandevès-Cuers; 2° par contrat du 12 Mars 1485 (v. ft.), Catherine de Castellane-Esparron, fille de Raimond-Geoffroy de Castellane, Seigneur d'Efparron, Saint-Jullien, &c., & d'Hélix d'Esparron. Elle vivait encore en 1513. Du premier lit n'iffut fûrement que :

Madeleine de Pontevès, mariée à Antoine de Pierrefeu (*de Petrafoco*), qui paffa une reconnaiffance de dot le 15 Avril 1506.

Du fecond, felon la déclaration d'Elzéar de Pontevès, en 1513, vinrent fix fils & trois filles :

1. Reforciat de Pontevès, qui fuit.
2. Boniface de Pontevès, *auteur de la branche des* Marquis de Pontevès-Giens, rapportée plus loin (p. 70).
3. François de Pontevès, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérufalem avant 1506 (d'après les preuves dreffées par Beaujon).
4. Antoine de Pontevès, mineur en 1506, *auteur de la branche des* Seigneurs de la Forest et d'Amirat, rapportée plus loin (p. 74).
5. Elzéar de Pontevès, mineur en 1506, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérufalem, qui renonça, le 29 Juillet 1513, à la fucceffion paternelle en fa-

veur de fon frère Reforciat, « en confidération du grand nombre d'enfants qu'il y avait dudit Jean, Seigneur de Pontevès, & de Catherine de Caftellane, fçavoir fix mâles & trois filles ».

6. PIERRE de Pontevès, mineur en 1506, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérufalem.
7. SIBILLE de Pontevès, mariée, par contrat du 5 Décembre 1512, à Balthazar D'AGOULT, fils de Louis D'AGOULT, Baron D'OLLIÈRES, & de Delphine DE VILLENEUVE-VENCE.
8. HONORÉE de Pontevès, mineure en 1506, qualifiée Dame de Roffet, au diocèfe de Gap, dans un accord avec fon frère Reforciat, paffé en 1507.
9. N. de Pontevès.

XVIII. DEGRÉ.

REFORCIAT de Pontevès, Seigneur de Pontevès, de la Vallée Sainte-Catherine, de la Baftide, &c., fut un des Gentilshommes qui reçurent, le 15 Mai 1543, procuration de la Nobleffe de Provence pour défendre fes intérêts auprès du Roi François I[er] *(a)*. Il fut Syndic de la Nobleffe en 1548, & tefta le 5 Août 1550 (Criftol Pothonier, Not. à Cotignac). Il avait époufé : 1° avant 1519, Marguerite DE FORBIN-LA-BARBEN, fille de Pierre DE FORBIN, Seigneur de la Barben, & de Marie DE SIMIANE-GORDES, & nièce de Palamède de Forbin, furnommé le Grand, Gouverneur général de la Provence & du Dauphiné; 2° par contrat du 4 Avril 1530 (Hon. Gautier, Not. à Aix), Balthazarde DE VINTIMILLE, fille de feu Louis Comte DE VINTIMILLE, Seigneur de Turriez, d'Efparron & de Bauduen, & d'Honorée DE VINTIMILLE-MARSEILLE. Devenue veuve, elle fe remaria avec JEAN-ANTOINE de Pontevès, Seigneur de Sillans (voir plus loin, p. 81).

Du premier lit iffut une fille :

CATHERINE de Pontevès, mariée, par contrat du 16 Janvier 1537, à Alexis DE CASTELLANE-SALERNES, fils d'Honoré, Seigneur de Salernes, & de Marie DE DEMANDOLX-TRIGANCE. Elle vivait encore en 1603.

Du fecond lit vinrent :

1. FRANÇOIS de Pontevès, qui fuit.
2. JEAN de Pontevès, *auteur de la branche des* SEIGNEURS DE SAINT-ANDRÉ ET DE BAUDUEN, rapportée plus loin (p. 68).
3. GASPARD de Pontevès, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérufalem en 1563, tué d'un coup de canon au fiège de Malte en 1565 (d'après les preuves dreffées par Beaujon).
4. MARGUERITE de Pontevès, mariée, par contrat du 31 Mars 1551, à Gafpard DE FORBIN-JANSON, Baron DE VILLELAURE, fils de Jean DE FORBIN & d'Antoinette DE LA TERRE, Dame de Janfon. Elle tefta le 11 Octobre 1597, puis le 18 Juillet 1607.
5. MADELEINE de Pontevès, mariée, par contrat du 15 Octobre 1559, à Gafpard MONIER, Cofeigneur de Châteauvieux & du Caftellet, Confeiller du Roi & Lieutenant général du reffort d'Hyères.
6. SIBILLE de Pontevès, mariée : 1° par contrat du 12 Février 1563, à Balthazar DE VÉTÉRIS, Seigneur du Reveft, fils d'Henri, & de Jeanne DE CAVALIER; 2° avant 1597, à François D'ULME, Seigneur de Montravail, Avocat général, fils de Denis, & de Thomaffe DE LAURIS. Elle décéda à Aix le 14 Octobre 1624.

(a) Papon, t. IV, p. 113, note.

XIX. DEGRÉ.

François de Pontevès, Seigneur de Pontevès & de Sainte-Catherine, rendit hommage pour ces terres le 10 Septembre 1551, & tefta le 24 Mars 1569 (Marcel Atenoux, Not. à Barjols). Il avait époufé, par contrat du 6 Janvier 1553 (Laurent de Brache, Not. aux Arcs), Marguerite de Villeneuve des Arcs, fille d'Antoine de Villeneuve, Seigneur & Baron des Arcs, & de Marguerite Mathieu du Revest. De ce mariage vinrent :

1. Balthazar de Pontevès, qui fuit.
2. Reforciat de Pontevès, Homme d'armes dans la compagnie du Comte de Carcès, fon parent. Il fut affaffiné, en 1594, par Hercule de Vintimille, Chevalier du Reveft, dit Cambernard, & conforts, qui furent condamnés à être rompus vifs, par arrêt du Parlement d'Aix du 25 Février 1597, rendu à la requête de la mère de la victime.
3. Louis de Pontevès, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérufalem en 1574, tué le 14 Août 1606 à la prife de Mahomette en Barbarie.
4. François de Pontevès, Seigneur de Rognette, reçu Chevalier de Malte en 1579, marié : 1° par contrat du 21 Janvier 1595 (A. Reynaud, Not. à Aix), à Claire de Malespine, fille d'Alexandre de Malespine, 2e Conful d'Aix, & de Perrinette de Cambis; 2° par contrat du 18 Septembre 1625 (Arnaud de Croix, Not. à Salon), à Sibille de Panisse, fille de Claude de Panisse, Seigneur de Merveilles, Confeiller au Parlement de Provence, & de Françoife de Concils. Il avait été nommé, en 1613, exécuteur teftamentaire de fon frère Balthazar.
5. Melchior de Pontevès, légataire de fon père en 1569, mort avant 1594.
6. Blanche de Pontevès, mariée, par contrat du 5 Février 1576 (Hon. Thanaron, Not. à Cotignac), à André de Blacas, Seigneur de Redortier, quatrième fils de Gafpard Ier de Blacas, Seigneur d'Aulps, & de Sibille de Pontevès-Sillans. Elle vivait encore en 1622.
7. Clermonde de Pontevès, Religieufe au monaftère de Saint-Pierre de la Manarre à Hyères, fit donation à fon frère Balthazar le 6 Juin 1606, & vivait encore en 1613.
8. Diane de Pontevès, mariée, par contrat du 22 Juillet 1582 (Balth. Rigord, Not. à Réguffe), à Jean d'Albert, Seigneur de Réguffe, fils d'Antoine, & d'Honorée de Bernus, affifté de François de Marfeille, des Comtes de Vintimille, fon beau-frère. Elle était déjà veuve, avec cinq enfants, le 22 Janvier 1591, & vivait encore en 1613.
9. Louise de Pontevès, légataire de fon père en 1569, morte jeune.
10. Marguerite de Pontevès, légataire de fon père en 1569, morte avant 1594.
11. Claire de Pontevès, mariée, par contrat du 8 Octobre 1586, à Jean de l'Évêque, fils de Jean, Seigneur de Rougiers & d'Aiglun, & de Marquife de la Cépède.

XX. DEGRÉ.

Balthazar de Pontevès, Seigneur de Pontevès, de Sainte-Catherine & de Rognette, Baron de Montfroc, fit hommage de fes terres au Roi Henri IV le 18 Décembre 1596; fut Viguier de Marfeille en 1605, Premier Conful d'Aix & Procureur du pays de Provence en 1609, Chevalier de l'Ordre du Roi, & tefta le 7 Décembre 1613 (Balth. Durand & Jean Mailhe, Not. à Pontevès & à Cotignac). Il avait époufé

en premières noces, par contrat du 6 Septembre 1575 (H. Rougier, Not. à Trets), Pelègre DE FORESTA, fille de François, Baron en partie de Trets, & de Catherine DE CABANES-COLLONGUE. Elle mourut fans enfants, & fon mari époufa en fecondes noces, par contrat du 10 Février 1592 (Silveftre, Not. à Avignon, & Mailhe, Not. à Pontevès), Marguerite DE GALÉANS OU DE GALIENS DES ISSARTS, fille de feu Melchior DE GALIENS, Seigneur des Iffarts, Chevalier de l'Ordre du Roi, Grand-Maître de l'artillerie du Saint Père, à Avignon, & de Madeleine DE BERTON-CRILLON, fœur du « brave Crillon ». De ce mariage vinrent :

1. JEAN de Pontevès, qui fuit.
2. FRANÇOIS de Pontevès, *auteur de la branche des* SEIGNEURS DE MAUBOUSQUET, rapportée plus loin (p. 63).
3. MARGUERITE de Pontevès, mariée : 1° par contrat du 2 Juillet 1608, à Henri DE RASCAS, Seigneur du Muy, fils de Jean-Baptifte, & de Madeleine D'AUBE DE ROQUEMARTINE; 2° par contrat du 12 Novembre 1626, à François DE RASCAS, Seigneur du Muy & de Châteauredon, Premier Conful d'Aix & Procureur du pays en 1634 & 1636, fils de Guillaume, & de Suzanne D'ISNARD. Elle furvécut à fon fecond mari, & tefta le 16 Novembre 1660.
4. CLAIRE de Pontevès, Religieufe à Saint-Pierre de la Manarre à Hyères, vivante en 1634.

Balthazar de Pontevès époufa en troifièmes noces, par contrat du 9 Avril 1605 (J. Mailhe, Not. à Pontevès), Catherine DE CLAPIERS, fille de Jacques, Seigneur de Colongue, & de Madeleine DE THOMAS, & veuve de Jean de Clapiers, Seigneur de Sambuc & de Vauvenargues, Confeiller à la Cour des Comptes. De ce mariage :

1. LOUIS de Pontevès, Seigneur de Saint-Juers & de Saint-Ferréol, marié : 1° par contrat du 22 Février 1626 (Blancard, Not. à Draguignan), à Anne D'ALBERTAS, fille de Jean-Auguftin, Seigneur de Villecroze, & de Julie DE FORBIN-SOLIERS, d'où :
   I. JULIE de Pontevès, mariée, en 1655, à Jean-Louis DE SABRAN, Seigneur de Chantereine, fils de Charles, & de Marguerite DE MONIER DE CHATEAUDEUIL; elle tefta le 29 Mai 1699.
   II. BLANCHE de Pontevès, Religieufe Urfuline, légataire de fa fœur.
   2° par contrat du 19 Janvier 1656 (Jaubert, Not. à Marfeille), à Marguerite BIONNEAU, fille de François, Seigneur d'Eyragues, Tréforier général de France, & de Théodore-Lucrèce DE GÉRENTE, & veuve d'Antoine de Beiffan, Seigneur de Saint-Savournin.
2. JACQUES de Pontevès, légataire de fon père en 1613.
3. BALTHAZAR de Pontevès, reçu Chevalier de Saint-Jean de Jérufalem en 1618.
4. GASPARD de Pontevès, *auteur de la branche des* SEIGNEURS DE SAINT-BLAISE, rapportée plus loin (p. 67).
5. GABRIELLE de Pontevès, légataire de fon père en 1613.

XXI. DEGRÉ.

JEAN III de Pontevès, Seigneur de Pontevès, de Sainte-Catherine, du Muy, &c., Baron de Montfroc, tefta le 22 Août 1620. Il avait époufé, par contrat du 29 Juin 1616 (Bermond, Not. à Apt), Marguerite DE PONTEVÈS-BUOUX, fille de POMPÉE de Pontevès, Seigneur de Buoux, & de Marguerite DE LA BAUME-SUZE (voir plus loin, p. 85). De ce mariage :

1. FRANÇOIS de Pontevès, qui fuit.
2. Balthazar de Pontevès, Chevalier de Malte en 1640.

XXII. DEGRÉ.

François II de Pontevès, Seigneur de Pontevès, de Sainte-Catherine, &c., Co-feigneur du Muy, Baron de Montfroc & de la Baftide d'Efclapon, Premier Conful d'Aix & Procureur du pays en 1667, fut maintenu dans fa nobleffe par l'arrêt des Commiffaires du Roi, du 21 Avril 1668. Il vendit les terres de Pontevès & de Sainte-Catherine à fon oncle Pierre de Maurel, & fit donation de fes autres biens, par actes du 5 Juin 1674 & du 6 Mars 1681 (Michel Daniel, Not. à Aix), à Jean-Baptifte de Forbin-Maynier-Castellane, Chevalier, Marquis d'Oppède, fils d'Henri de Forbin, Baron d'Oppède, & de Marie-Thérèfe de Pontevès, de la branche de Cucuron, rapportée plus loin (p. 88). Il mourut fans poftérité.



BRANCHE DES SEIGNEURS DE MAUBOUSQUET,

issue de celle des Seigneurs de Pontevès.

XXI. DEGRÉ.

François de Pontevès, Seigneur de Mauboufquet, fecond fils de Balthazar de Pontevès, Seigneur de Pontevès, & de Marguerite de Galiens des Issarts, fa feconde femme (voir plus haut, p. 62), né vers 1601, fit fes preuves de nobleffe le 23 Mai 1618 pour être reçu Chevalier de Malte; eut, le 2 Janvier 1622, la nomination au prieuré d'Entrecafteaux; puis rompit fes vœux pour époufer, par contrat du 11 Avril 1625 (Noël Athenoy, Not. à Barjols, & Trucy, Not. à Brignoles), Ifabeau de Meyssonnier, fille de feu Marc-Antoine de Meyssonnier, Écuyer, & d'Hélène de Bousquet, de la ville de Brignoles, & mourut avant 1660, laiffant de fon mariage :

1. Lazarin de Pontevès, qui fuit.
2. Claudine de Pontevès, mariée, en 1670, à Louis de Foresta, Seigneur de Châteauneuf.

XXII. DEGRÉ.

Lazarin ou Lazare de Pontevès, Seigneur de Mauboufquet, Cofeigneur du Muy, qualifié de Marquis de Pontevès ou de Mauboufquet depuis 1696, baptifé le 3 Octobre 1631 à Brignoles, fut d'abord Capitaine de cavalerie au régiment de Mercœur (brevet du 2 Juillet 1659), puis Capitaine commandant le vaiffeau *Le Vivonne*, armé en guerre contre les corfaires (brevet du 13 Juin 1669). Capitaine des galères du Roi par brevet du 17 Février 1671, il participa à la victoire navale remportée, le 2 Juin 1676, devant Palerme, par le Duc de Vivonne, fur les flottes combinées d'Efpagne & de Hollande; devint Chef d'efcadre des galères de Sa Majefté le 1er Janvier 1696, « en confidération des fervices qu'il lui a rendus depuis plus de quarante-deux ans, & de fon expérience au fait de la guerre & de la navigation », & fut nommé Chevalier de Saint-Louis le 18 Mai 1700. Par fon teftament du 30 Mars 1675 (Fr. Julien, Not. à Marfeille), il avait inftitué pour fon héritier univerfel Jofeph de Pontevès, Seigneur de Saint-Blaife, fon coufin germain. Depuis,

il époufa, par contrat du 12 Mars 1676 (Rampal & Roquemaure, Not. à Marfeille), Anne d'Agoult d'Ollières, fille de feu Balthazar, Seigneur d'Ollières, & de Louife de Gueyrard. Il fit fon teftament définitif le 30 Novembre 1688 (Fr. Julien, Not. à Marfeille), & mourut le 16 Décembre 1700. Il avait été maintenu dans fa nobleffe par arrêt des Commiffaires du Roi, du 21 Avril 1668. De fon mariage iffurent :

1. Melchior-Lazare de Pontevès, qui fuit.
2. François de Pontevès, mort à Marfeille le 2 Novembre 1693.
3. Joseph-Léon, Chevalier de Pontevès, mort à Paris le 24 Décembre 1711.
4. Alphonse-Alexandre de Pontevès, né à Marfeille le 13 Janvier 1688, reçu Chevalier de Malte le 13 Janvier 1700, puis Commandeur de Durban, mort le 25 Décembre 1758.
5. Jean-Louis de Pontevès, dit le Marquis de Tournon, né vers 1691, Chevalier de Malte en 1703, quitta l'Ordre & devint fucceffivement Sous-Lieutenant de galères le 24 Février 1708, Lieutenant le 18 Mars 1725, Chevalier de Saint-Louis le 20 Janvier 1727, Capitaine de galères, commandant *La Brave,* le 8 Septembre 1733; Capitaine de vaiffeau le 1er Janvier 1749, Chef d'efcadre le 1er Janvier 1761, Lieutenant général des armées navales le 18 Février 1772. Il fe diftingua dans les campagnes de 1747 contre les Anglais, & de 1749 contre les Corfaires de Barbarie, & mourut à Marfeille le 4 Avril 1789, laiffant la réputation d'un des marins les plus confommés de fon temps. Il n'eut pas d'enfants de fon mariage avec Marie-Yolande de la Baume le Blanc de la Vallière, fœur du Duc de la Vallière, & veuve de Michel-Louis-Charles du Mas, Marquis de Broffay, qu'il avait époufée en Janvier 1725 & qui mourut à Paris, en Mars 1743, âgée de foixante-fix ans.
6. Jeanne-Françoise de Pontevès, mariée, par contrat du 19 Novembre 1694, à Gafpard-Bruno de Foresta, Marquis de la Roquette, fils de Jean-Paul, & de Louife de Gaultier-Girenton de Chateauneuf.
7. Anne-Marguerite de Pontevès, morte jeune.

XXIII. DEGRÉ.

Melchior-Lazare de Pontevès, Marquis de Pontevès-Mauboufquet, Chevalier, Seigneur de Ners & du Cayla, né à Marfeille le 23 Juillet 1685, Enfeigne de galères, fut détenu en 1706 prifonnier au fort Saint-Jean à Marfeille, devint Lieutenant de galères le 23 Janvier 1713 & fut retraité le 12 Novembre 1726. Il tefta, au château de Ners, en Languedoc, le 26 Décembre 1729 (J. Devèze, Not. à Saint Geniès), puis le 28 Septembre 1738, & mourut avant le 9 Mars 1741. Il avait époufé, en premières noces, par contrat du 21 Novembre 1713 (David, Not. à Marfeille), Catherine-Urfule de Sabolin ou Saboulin, fille de François de Sabolin, Écuyer, Confeiller-Secrétaire du Roi, & de Dame Catherine d'Asque ou Dasque, & il eut de ce mariage :

1. François-Lazare de Pontevès, qui fuit.
2. Gabrielle-Venture de Pontevès-Mauboufquet, baptifée à l'églife de Saint-Ferréol de Marfeille le 18 Février 1719, d'abord Religieufe du Verbe-Incarné à Anduze, diocèfe d'Alais, puis nommée par le Roi, le 1er Novembre 1761, Abbeffe de l'abbaye du Tréfor, ordre de Cîteaux, diocèfe de Rouen, enfin, le 13 Octobre 1765, Abbeffe de Maubuiffon. Elle mourut le 22 Octobre 1780, après avoir, dit Pihan de la Foreft, « gouverné l'abbaye avec beaucoup de fageffe, de prudence & de douceur ».

Le Marquis de Pontevès-Mauboufquet époufa en fecondes noces, à Marfeille, le 23 Février 1721 (contrat poftnuptial du 20 Décembre 1727; A. Jonquier, Not. à

Avignon), Anne-Julie Dolon ou d'Olon, Dame de Ners, fille de feu Claude, Seigneur de Ners, & de Marie de Liot. De ce mariage :

1. Claude-Henri de Pontevès, né en 1721, tué au siège de Fribourg, en Novembre 1744.
2. Jean-Louis de Pontevès, Lieutenant de vaisseau le 11 Février 1756, mort le 5 Août suivant.
3. Charles de Pontevès, né le 16 Novembre 1733, reçu Chevalier de Malte le 13 Février 1756.
4. Anne-Julie-Françoise de Pontevès, mariée à N... du Mesnil, Seigneur de Villiers ou Villers, en Normandie, Capitaine d'infanterie au régiment de Briqueville. Elle mourut à Villiers, le 26 Juillet 1795 (8 thermidor an III).
5. Françoise de Pontevès, née à Nîmes vers 1725, mariée, par contrat du 15 Décembre 1757, à Noël-Jean-Baptiste-Balthazar de Pontevès, fils de Gaspard, Seigneur de Saint-Blaise, & de Marie-Louise de Raffélis-Broves (voir plus loin, p. 68). Elle mourut à Barjols le 16 Novembre 1806.
6. & 7. Jeanne-Marie & Gabrielle-Julie de Pontevès, légataires de leur père en 1729.

XXIV. DEGRÉ.

François-Lazare, Chevalier, Marquis de Pontevès, né en 1714, Page du Roi le 1er Janvier 1731, puis Garde de l'Étendart Réal de galères, fut nommé Enseigne de galères par brevet du 1er Août 1740, devint Chef d'escadre, & mourut à Marseille le 25 Janvier 1791. Il avait épousé, par contrat du 7 Mars 1741 (Sibon, Not. à Marseille), Marie-Anne Remusat, fille de feu Étienne Remusat, ancien Échevin, & de Dame Claire Rimbaud; elle lui apporta en dot 125,000 livres. De ce mariage vinrent :

1. François-Alexandre de Pontevès, qui suit.
2. Alphonse-Constance de Pontevès, né à Marseille le 19 Juillet 1750, qui fit, pour être reçu dans le chapitre noble de Saint-Victor de Marseille, ses preuves de noblesse remontant à François, Seigneur de Pontevès, son cinquième aïeul, vivant en 1551; preuves qui furent admises le 19 Novembre 1765. Il fut successivement Aumônier des Rois Louis XVI, Louis XVIII & Charles X, & est décédé le 4 Mai 1841, Chanoine de l'abbaye royale de Saint-Denis.
3. Auguste-Léon de Pontevès, né à Marseille le 7 Août 1753, Chevalier de Malte le 21 Novembre 1776, Lieutenant de vaisseau le 9 Mai 1781, Chevalier de Saint-Louis le 2 Août 1788, mort Capitaine de vaisseau.
4. Marie-Anne de Pontevès, née le 15 Mai 1742, morte le 2 Janvier 1746.
5. Marie-Anne-Alphonsine de Pontevès, née à Marseille le 15 Septembre 1748.

XXV. DEGRÉ.

François-Alexandre, Comte de Pontevès du Muy, puis Marquis de Pontevès, né le 24 Juillet 1745 à Marseille, baptisé le 2 Mars 1746, ayant pour parrain François de Pontevès, Chevalier, qualifié Marquis de Bargème, Brovès, Tournon, &c.; fut Page du Prince de Condé & son Aide-de-Camp dans les campagnes de 1761 & 1762; devint Sous-Lieutenant au régiment de Bourbon-cavalerie le 26 Août 1763, Capitaine-Commandant en la compagnie du Lieutenant-Colonel dudit régiment par commission royale du 28 Avril 1765, Colonel du régiment royal d'infanterie italienne corse le 3 Janvier 1770, Chevalier de Saint-Louis

le 22 Janvier 1779, Brigadier d'infanterie en 1781, Meſtre de camp, Lieutenant-Commandant en 1782, Maréchal de camp le 9 Mars 1788. B. Chérin, Généalogiſte des Ordres du Roi, dreſſa, en Janvier 1769, la généalogie de ſa branche (*a*) faiſant remonter ſa filiation juſqu'à Barral III de Pontevès, Seigneur de Pontevès (XIVe degré). A la ſuite d'un mémoire généalogique ſpécial dreſſé le 12 Janvier 1772, par Beaujon, Généalogiſte des Ordres du Roi (*b*), il fut admis aux honneurs de la Cour le 20 Mars ſuivant. Il prit part à l'Aſſemblée de la Nobleſſe de la ſénéchauſſée de Marſeille, le 2 Avril 1789, pour la nomination des Députés aux États-Généraux, & mourut en 1812, laiſſant de ſon mariage avec Suzanne-Adelaïde LE BASTIER DE RAINVILLIERS, qu'il avait épouſée par contrat du 9 Novembre 1777, auquel Leurs Majeſtés & la famille royale ont ſigné :

1. JEAN-BAPTISTE-LÉON de Pontevès, qui ſuit.
2. ROSALIE-CHRISTINE de Pontevès, née à Marſeille le 19 Janvier 1781, mariée, en 1801, à Jean DES ESSARTS, morte en Juillet 1820.
3. CONSTANCE de Pontevès, née à Marſeille le 14 Mars 1784, mariée, en 1804, au Comte Henri DE GYVÈS, morte en 1843.

XXVI. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE-LÉON, Comte (*c*) de Pontevès-Mauboufquet, né à Marſeille le 25 Juillet 1779, mort à Paris le 18 Mars 1849, avait épouſé, à Senlis, le 22 Septembre 1813, Eulalie-Louiſe POMMERET DE SUZANGE, née à Senlis le 15 Août 1795, fille de Jacques-Louis-Nicolas POMMERET, Maire de Senlis, & de Marie-Louiſe-Gabrielle FENIS DE SUZANGE; elle eſt décédée, au château de Longuetoiſe, le 18 Septembre 1872, ayant eu de ſon mariage :

1. LOUIS-FRANÇOIS-ALFRED de Pontevès, qui ſuit.
2. ALPHONSE de Pontevès, né en 1823, mort à Milan le 28 Octobre 1843.

XXVII. DEGRÉ.

LOUIS-FRANÇOIS-ALFRED, Comte de Pontevès-Mauboufquet, né à Paris le 26 Février 1816, a épouſé, en premières noces, au château de Valney (Seine-&-Oiſe), le 6 Juillet 1839, Antoinette-Zéphyrine DE POÏLLOUE DE SAINT-PÉRIER, fille d'Auguſtin DE POÏLLOUE DE SAINT-PÉRIER & de Joſéphine DE TARRAGON. Elle eſt décédée à Paris le 22 Mai 1870, laiſſant une fille :

MARIE-LUCIE de Pontevès-Mauboufquet, née le 23 Mai 1840, mariée, le 31 Juillet 1860, à Auguſte-Charles-François, Vicomte puis Comte DE BRETTES-THURIN, fils de Charles-Pierre-Joſeph, & de Marie-Joſéphine-Madeleine-Adeline DE BABUT DE NOGARET.

Le Comte de Pontevès-Mauboufquet a épouſé en ſecondes noces, au château de Jottes (Haute-Garonne), le 20 Octobre 1882, Marie-Louiſe-Eſther DE LESPINAY, veuve de Georges, Marquis de Chavagnac, & fille de Louis-Armand, Baron DE LESPINAY, Général de brigade en retraite, Grand'Croix de la Légion d'honneur, & de feue Eſther-Marie-Hippolyte-Athénaïs-Fortunée LE TISSIER. Elle eſt décédée à Paris le 12 Juin 1888.



(*a*) Bibliothèque Nationale, départ. des Manuſcrits.

(*b*) Archives Nationales, M. M. 812, p. 101 & ſuiv.

(*c*) S'étant trouvé, par ſuite de la révolution, dans une ſituation de fortune amoindrie, il ne releva pas le titre de Marquis auquel il avait droit, & ſon fils l'imita à cet égard.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE SAINT-BLAISE,

ISSUE DE CELLE DES SEIGNEURS DE PONTEVÈS.

[ÉTEINTE.]

XXI. DEGRÉ.

Gaspard de Pontevès, dernier fils de Balthazar, Seigneur de Pontevès, & de Catherine de Clapiers, fa troifième femme (voir plus haut, p. 62), né le 24 Février 1613, reçu Chevalier de Saint-Jean de Jérufalem en Mai 1628, fut Seigneur de Saint-Blaife, tranfigea avec fon demi-frère Jean III de Pontevès en 1633, & époufa, le 18 Octobre 1635, Claire de Bagnoly. Il obtint, le 21 Avril 1668, pour lui & fes enfants, un arrêt de déclaration de Nobleffe. De fon mariage il eut :

1. Joseph-Blaise de Pontevès, qui fuit.
2. Balthazar de Pontevès, né vers 1657, légataire de fa tante & marraine, Marguerite de Rafcas, le 16 Novembre 1660, mort à Barjols le 3 Avril 1699. Il avait époufé Catherine-Thérèfe de Clapiers, fille de Marc-Antoine, Seigneur du Puget, & d'Anne de Glandevès-Cuges.
3. Marguerite de Pontevès, mariée, par contrat du 1er Août 1666, à Draguignan, à Jofeph de Raimondis, Seigneur de Combaud, fils de Balthazar, & de Claire Robert-d'Escragnoles.

XXII. DEGRÉ.

Joseph-Blaise de Pontevès, Seigneur de Saint-Blaife, né vers 1646, époufa, vers 1679, Marie-Anne d'Aillaud, de la ville de Graffe, fille de François, Tréforier de l'extraordinaire des guerres, & mourut à Barjols le 3 Août 1706. Il eut de fon mariage :

1. Gaspard de Pontevès, qui fuit.
2. Pompée de Pontevès, né vers 1686, mort à Barjols le 3 Septembre 1692.
3. François de Pontevès, né à Barjols le 12 Septembre 1692.
4. Geneviève de Pontevès, née vers 1687, mariée, à Barjols, le 17 Novembre 1707, à Jean-Baptifte-Balthazar d'Albert, Seigneur des Baumes, fils de Balthazar d'Albert, Seigneur de Sillans, & de Thérèfe de Clapiers.

XXIII. DEGRÉ.

Gaspard II de Pontevès, Seigneur de Saint-Blaife, né en 1680, époufa, le 1er Mars 1710, à Barjols, Marie-Louife de Raffélis-Brovès, fille de Jofeph, Seigneur de Brovès & de Saint-Roman, & de Françoife de Lombard-Gourdon. Il mourut à Barjols le 11 Mai 1757. De fon mariage font iffus :

1. Joseph-Gaspard de Pontevès, né à Barjols & baptifé le 27 Juin 1713.
2. Noel-Jean-Baptiste-Balthazar de Pontevès, qui fuit.
3. Jean-François-Pompée de Pontevès, né à Barjols le 27 Janvier 1717, mort à Barjols le 1er Septembre 1737.
4. Joseph-François-Xavier de Pontevès, Chanoine de l'églife d'Aix, Prieur de Venel, mort à Aix le 3 Juin 1779.
5. Antoine-César de Pontevès, né à Barjols le 26 Mars 1720, mort à Barjols le 24 Avril 1726.
6. François de Pontevès, né à Barjols & baptifé le 15 Avril 1726.
7. Marie-Paule-Françoise de Pontevès, née à Barjols le 28 Janvier 1711.
8. Marie-Marguerite-Madeleine de Pontevès, née à Barjols & baptifée le 16 Décembre 1715, morte à Barjols le 20 Octobre 1724.

9. Marie-Anne-Théodora de Pontevès, aſſaſſinée juridiquement pendant la révolution, à Graſſe, à l'âge de 71 ans.
10. Geneviève-Marie-Madeleine de Pontevès, née à Barjols le 19 Octobre 1727.

XXIV. DEGRÉ.

Noel-Jean-Baptiste-Balthazar de Pontevès, Seigneur de Saint-Blaiſe, né à Barjols le 25 Décembre 1714, Capitaine de grenadiers au régiment de Flandres le 12 Janvier 1753, puis Lieutenant du Roi, Colonel-Commandant la citadelle de Lille, par brevet du 19 Mars 1763, Chevalier de Saint-Louis le 1er Avril 1748, décédé à Barjols le 4 Juin 1781. Il avait épouſé, par contrat du 15 Décembre 1757 (Souſtelle, Not. à Alais), Françoise de Pontevès, fille de feu Melchior-Lazare, Marquis de Pontevès-Mauboufquet, & d'Anne-Julie Dolon, Dame de Ners (voir plus haut, p. 65). Elle mourut en 1806. De ce mariage :

1. Vital-Auguste de Pontevès, né à Barjols le 20 Novembre 1758, mort à Barjols le 26 Octobre 1760.
2. Jean de Pontevès, Seigneur de Saint-Blaiſe, tué à l'armée des Princes.
3. Anne-Françoise-Julie de Pontevès, née à Barjols le 16 Avril 1760, mariée, à Barjols, le 1er Juin 1784, à Jean-Baptiſte-Guillaume Estienne-Gaufridy, Baron de Saint-Estève, fils de Pierre-Guillaume & de Françoiſe de Félix de Creisset.
4. Gabrielle-Marie-Josèphe de Pontevès, née à Barjols le 23 Août 1763, morte à Barjols le 4 Septembre 1764.



BRANCHE DES SEIGNEURS DE SAINT-ANDRÉ ET DE BAUDUEN,

issue de celle des Seigneurs de Pontevès.

[éteinte.]

XIX. DEGRÉ.

Jean de Pontevès, ſecond fils de Reforciat de Pontevès, Seigneur de Pontevès, & de Balthazarde de Vintimille, ſa ſeconde femme (voir plus haut, p. 60), fut Seigeur de Saint-André & de Bauduen, dont il rendit hommage au Roi en 1597, après avoir hérité de ſon frère Gaſpard, Chevalier de Malte. Il fut nommé Gouverneur de la ville & viguerat de Colmars le 22 Juillet 1580, devint l'un des chefs du parti royaliſte à Draguignan pendant la Ligue, & fut élu Premier Conſul de cette ville en 1592. Il y avait teſté le 23 Juin 1586 (Palayoni, Not.), & mourut à Bauduen, où il fut enſeveli le 9 Octobre 1607. De ſon mariage contracté en 1568 (Baudrery, Not. aux Arcs; inſinué à Aix le 3 Juin 1568) avec Madeleine de Villeneuve des Arcs, fille d'Antoine de Villeneuve, Baron des Arcs, & de Marguerite Mathieu du Revest (voir plus haut, p. 61), il eut :

1. Gaspard de Pontevès, Seigneur de Bauduen, marié, par contrat du 1er Septembre 1602, avec Lucrèce de Reillane, fille d'Antoine, Seigneur de Reillane & Sainte-Croix, Conſeiller au Parlement, & d'Honorade de Castellane-Tournon. Il teſta le 17 Août 1614, mourut à Aix le ſurlendemain & fut inhumé à Bauduen, laiſſant de ſon mariage :

I. CHARLES de Pontevès, Cofeigneur de Bauduen, baptifé le 22 Février 1605, & déclaré Noble par arrêt des Commiffaires députés par le Roi, du 11 Février 1668. Il rendit hommage pour Bauduen en 1672 & 1681, & époufa Gabrielle DE FERRIER, fille de Claude, Seigneur de Saint-Julien & d'Auribeau, & d'Honorade DE COSME. Elle rendit hommage pour partie de Bauduen en 1724, étant alors veuve.

II. JEAN-BAPTISTE de Pontevès, légataire de fon père.

III & IV. CLAUDE & ANGÉLIQUE de Pontevès, légataires de leur père.

2. ANNIBAL de Pontevès, qui fuit.
3. SCIPION de Pontevès, légataire de fon père en 1586.
4. CÉSAR de Pontevès, dit « le cadet de Saint-André », qui fut condamné à mort, par contumace, pour meurtre d'un de fes jeunes camarades, commis en 1601, mais obtint des Lettres de grâce en Mai 1606, & vivait encore en Décembre 1607 (*a*).
5. ANGÉLIQUE de Pontevès, mariée, par contrat du 2 Juin 1591, à Jean DE PÉRIER, Seigneur d'Argens, fils de Mathieu, Cofeigneur de Saint-Jeannet, & d'Anne DE FOISSARD.

XX. DEGRÉ.

ANNIBAL de Pontevès, Seigneur de Saint-André, époufa, par contrat du 25 Août 1611, Françoife DE CASTELLANE, fille de Scipion, Seigneur d'Aurons, & de Françoife DE MOUANS, & eut de ce mariage :

1. SCIPION de Pontevès, qui fuit.
2. FRANÇOIS de Pontevès, Seigneur de Saint-André, baptifé le 28 Novembre 1621, préfenté comme Chevalier de Malte en 1648, reçu le 15 Octobre 1657.
3. MADELEINE de Pontevès, née en 1627, mariée, en 1650, à Honoré DE ROUX.
4. ANGÉLIQUE de Pontevès, mariée à Charles LE CAMUS, Seigneur de Montaudier & de Puypin, Gouverneur du fort de Meouillon, en Provence, fecond fils de Nicolas LE CAMUS, Confeiller d'État, & de Marguerite DE LA BARRE.

XXI. DEGRÉ.

SCIPION de Pontevès, Seigneur de Saint-André, baptifé le 28 Août 1612, fut déclaré Noble par arrêt des Commiffaires du Roi, du 11 Février 1668. De fon mariage avec Françoife DE CHALVET OU CHAUVET, il eut :

XXII. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Pontevès, Seigneur de Saint-André & de Bauduen, marié, par contrat du 22 Juin 1680 (Juvénal Ripert, Not. à Riez), à Thérèfe DE MAUREL, fille de feu Paul DE MAUREL & de Marguerite DE GRAFFAN, d'Aix. Il rendit hommage pour partie de la feigneurie de Bauduen le 12 Novembre 1680. De fon mariage il eut :

MARGUERITE de Pontevès, mariée, par contrat du 8 Décembre 1700 (Pelloquin Patou, Not. à Bauduen), à Jacques DE GRAVIER, Seigneur en partie de Bauduen (par acquifition de Jofeph d'Autric de Vintimille), fils de feu Jean, Avocat à la Cour de Digne, & d'Honorade ISOUARD.



(*a*) *Revue hiftorique de Provence*, 1892, p. 7. — M. F. Mireur, Archivifte du départ. du Var, a donné des renfeignements inédits fur ce perfonnage & fa branche, dans l'opufcule : *Les Pontevès-Saint-André, notes généalogiques* (Draguignan, 1893, in-8, 7 pp.).

BRANCHE DES SEIGNEURS DE GIENS,

ISSUE DE CELLE DES SEIGNEURS DE PONTEVÈS.

[ÉTEINTE.]

XVIII. DEGRÉ.

Boniface de Pontevès, deuxième fils de Jean II de Pontevès, Seigneur de Pontevès, & de Catherine de Castellane-Esparron, sa deuxième femme (voir plus haut, p. 59), acheta, le 24 Mars 1519 (v. st.), la seigneurie de Giens (*a*) à Messire N... d'Agoult, qui l'avait acquise de Pierre de Glandevès; il fut encore Seigneur de la Garde, de Beaudoin & de la Vallette & rendit hommage pour ses terres d'abord en 1540, puis le 1[er] Janvier 1542 (v. st.). En 1543, il marcha, à la tête de 3,000 hommes levés par lui, contre l'armée de Barberousse assiégeant Nice (*b*), & ne vivait plus le 9 Novembre de cette année, où sa veuve fut nommée tutrice de leurs enfants. Il avait d'abord testé le 20 Octobre 1526, & épousé, vers 1527, Louise de Glandevès, fille puinée de Louis de Glandevès, Seigneur de la Garde, & d'Isabeau de Forbin-Soliers. Elle testa le 13 Février 1557 (H. Ricard, Not. à la Garde). Leurs enfants furent :

1. François de Pontevès, Seigneur de Giens & Coseigneur de la Garde, qui testa le 10 Novembre 1543, & mourut jeune.
2. Pierre de Pontevès, qui suit.
3. Claude de Pontevès, Chevalier de Malte en 1540.
4. Madeleine de Pontevès, mariée à Bertrand Melet (*aliàs* Mottet), de Marseille, légataire de sa sœur Marguerite en 1561.
5. Jeanne de Pontevès, légataire de son frère aîné en 1543, non mariée en 1557.
6. Marguerite de Pontevès, qui testa le 3 Mai 1561, & entra au monastère de Sainte-Claire d'Aix.

XIX. DEGRÉ.

Pierre de Pontevès, Seigneur de Giens, Coseigneur de la Garde & de la Vallette, rendit hommage de ses terres au Roi le 14 Juin 1560, & épousa, par contrat du 1[er] Mai 1557 (A. Chabaud, Not. à Aix), Jeanne Emenjaud de Barras, fille de Nicolas Emenjaud, Seigneur de Barras, Coseigneur de Riez, Conseiller au Parlement de Provence, & de Françoise de Bachis-Saint-Estève. Elle lui survécut, & testa le 15 Mars 1589 (P. Blanc, Not. à Marseille). Ils eurent pour enfants :

1. Jean-Nicolas de Pontevès, qui suit.
2. Gaspard de Pontevès, Chevalier de Malte en 1567, mort avant 1589.
3. Louise de Pontevès, mariée à Jean-François Fabri, avec lequel elle figura au contrat de mariage de son neveu Henri de Pontevès (13 Décembre 1624).
4. Catherine de Pontevès, légataire de sa mère en 1589 & de son frère aîné en 1600. Elle épousa, par contrat du 2 Décembre 1599, Jean-Honoré Bourdon, Seigneur de Bouc, fils de feu Jean, & de Madeleine de Coriolis.

(*a*) Ancienne île, aujourd'hui presqu'île de Giens, canton d'Hyères.
(*b*) Papon, t. IV, p. 111.

XX. DEGRÉ.

JEAN-NICOLAS de Pontevès, Seigneur de Giens, époufa, par contrat du 19 Mars 1598 (R. Martelly, Not. à Ollioules), Lucrèce BOYER DE BANDOL, fille d'Eftienne BOYER, Seigneur de Bandol, connu fous le nom de Capitaine Boyer, & de Jeanne DE BEYRAN. Il tefta le 15 Mai 1606 (L. Couchon, Not. à Toulon), & mourut avant le 13 Décembre 1624, laiffant de fon mariage :

1. HENRI de Pontevès, qui fuit.
2. CLAIRE de Pontevès, légataire de fon père en 1606.
3. CATHERINE de Pontevès, mariée, le 10 Août 1624, à Barthélemy DE THOMAS, Seigneur de Châteauneuf, fils d'Antoine, Seigneur de la Valette & de Châteauneuf, & d'Ifabelle BERTON DE CRILLON, fœur du célèbre Capitaine « le Brave Crillon ».

XXI. DEGRÉ.

HENRI de Pontevès, qualifié de Comte de Giens, Avocat, puis Confeiller à la Cour des Comptes de Provence (31 Janvier 1625), fit hommage de fes terres le 17 Mars 1633. Il eut commiffion, le 20 Mars 1638, de Louis de Valois, Comte d'Alais, Gouverneur de Provence, pour lever 50 hommes de guerre, les mettre en garnifon dans la Tour de Ribaudas, & y commander en qualité de Capitaine, & fut nommé Gouverneur de cette place par lettres du 6 Octobre 1643. Il tefta le 13 Août 1655 (Fazende, Not. à Aix), mourut le 21 Juin 1656, & fut enfeveli aux Auguftins d'Aix. Il avait époufé, par contrat du 13 Décembre 1624 (Borrilli, Not. à Aix), Anne DE PONTEVÈS-CASTELAR, fille de feu ANTOINE (ou Marc-Antoine) de Pontevès, Seigneur du Caftelar, & d'Anne DE SIMIANE-LA-COSTE (voir plus haut, p. 56). De ce mariage :

1. LAURENT de Pontevès, baptifé le 11 Mai 1631, à Toulon, Seigneur Vicomte de Giens, Docteur ès droits, marié, le 7 Février 1667, à Claire DE MICAELIS, fille de Jean-Auguftin DE MICAELIS, Confeiller au Parlement, & de Marie DE BOYER D'AIGUILLES. Devenue veuve, elle fe remaria, le 29 Juillet 1683, à Louis DE SABRAN, Seigneur de Chantereine & d'Aiguines. Du premier mariage iffurent un fils & deux filles, morts en bas âge, & GABRIELLE-ANGÉLIQUE de Pontevès, baptifée à Aix le 14 Avril 1668, mariée à Jofeph CAMBES, Seigneur d'Orves, de la ville d'Hyères.
2. ANTOINE-FRANÇOIS de Pontevès, qui fuit.
3. ANTOINE (*a*) de Pontevès, Chevalier de Malte en 1661, mort Commandeur.
4. JOSEPH-FRANÇOIS de Pontevès, baptifé à Pertuis le 24 Mai 1650, Chevalier de Malte en 1672, exécuteur teftamentaire de fon frère Antoine-François en 1694.

5, 6 & 7. CLAIRE, GABRIELLE & ANGÉLIQUE de Pontevès, Religieufes au monaftère de Saint-Bernard de Cuers.

8. CHARLOTTE (*aliàs* ANNE-MARGUERITE) de Pontevès, mariée, par contrat du 13 Février 1672, à Henri OLIVARI ou OLLIVIER, fils de Pierre, Confeiller au Parlement de Provence, & de Sibille DES MARTINS DE PUYLOBIER.

9 à 13. Deux fils (FRANÇOIS & VINCENT-DOMINIQUE) & trois filles, morts enfants.

XXII. DEGRÉ.

ANTOINE-FRANÇOIS de Pontevès, Chevalier, Seigneur de Giens, Nibles & Castelar, Marquis de Pontevès-Giens, fut reçu Chevalier de Malte en 1660; mais,

(*a*) Artefeuil l'appelle à tort HENRI.

après la mort de fon frère aîné, il quitta l'Ordre, & devint Syndic du corps de la Nobleffe de Provence, Premier Conful d'Aix & Premier Procureur du pays en 1691. Il obtint l'érection des terres & feigneuries de Giens-la-Montagne & Roubaud en marquifat, fous la dénomination de Pontevès-Giens, par lettres patentes données à Fontainebleau au mois d'Octobre 1691, vérifiées en la Cour des Comptes à Aix le 17 Novembre fuivant, & rapportées à la fin de cette généalogie. Il tefta le 3 Décembre 1694 (Fr. Martin, Not. à Aix). De fon mariage avec Marguerite d'Andréa, fille de Jean-Auguftin, Seigneur de Nibles & de Châteaudouble, & de Marie de Barcilon de Mauvans, qu'il avait époufée par contrat du 26 Août 1673 (A. Giboin, Not. à Châteaudouble), il eut pour enfants :

1. Elzéar de Pontevès, qui fuit.
2. Noel-François de Pontevès, baptifé à Aix le 25 Décembre 1692, Lieutenant des vaiffeaux du Roi le 1er Mai 1741, Chevalier de Saint-Louis le 1er Janvier 1746. Il reçut du Roi Louis XVI, en 1781, une penfion de 400 livres, pour fervices rendus en Amérique & au Sénégal.
3. Charlotte de Pontevès, mariée, le 30 Avril 1699, à Jean-Auguftin de Trimond, Seigneur d'Aiglun, Confeiller au Parlement d'Aix, fils d'Honoré, Confeiller au même Parlement, & d'Élifabeth de Chaussegros. Elle mourut à Aix le 23 Septembre 1751.
4. Gabrielle de Pontevès, mariée à Jean-Baptifte d'Albert-la-Millière, Commiffaire provincial d'artillerie, Commandant en Provence & à Monaco; décédée le 24 Février 1757, âgée de 75 ans.
5. Thérèse de Pontevès, Religieufe Bernardine, morte à Aix le 5 Avril 1757.
6. Marguerite de Pontevès, baptifée à Aix le 16 Octobre 1687, mariée à Noël-Gafpard de Chabert, Lieutenant de vaiffeau.
7. Angélique de Pontevès, née à Aix le 2 Octobre 1688, Religieufe Urfuline à Draguignan en 1707, vivante en 1730.

8 & 9. Louise (née en 1686) & Marie de Pontevès, légataires de leur père en 1694.

10. Sexte de Pontevès, née à Aix le 14 Décembre 1691, Religieufe Auguftine à Aix, décédée le 22 Mars 1766.

Un fils & quatre filles, morts enfants.

XXIII. DEGRÉ.

Elzéar de Pontevès, Chevalier, Marquis de Pontevès-Giens, Seigneur de Nibles, Caftelar, &c., né à Aix le 16 Novembre 1689, fit hommage au Roi pour fon marquifat le 17 Mars 1723, devint Syndic de la Nobleffe de Provence avant 1729, fut élu, le 14 Novembre 1735, Procureur joint de ladite Nobleffe; nommé Commandant pour le Roi en fa terre de Pontevès-Giens & en la petite île de Roubaud, le 30 Mars 1749; & mourut à Toulon le 28 Mars 1755. Il avait époufé, à Aix, le 18 Juin 1725 (contrat poftnuptial du 12 Mai 1727; Eftienne, Not. à Aix), Baptiftine-Claire de Monier de Chateaudeuil, fille de Jean-Baptifte, Chevalier, Seigneur de Châteaudeuil, Confeiller du Roi & fon Procureur général en la Cour des Comptes, Aides & Finances de Provence, & de Thérèfe de Rastouin. Elle tefta le 22 Juillet 1739 (Rafpaud, Not. à Aix). De leur mariage vinrent :

1. Jean-Baptiste-Elzéar de Pontevès, qui fuit.
2. Henri-Jean-Baptiste de Pontevès, Chevalier, puis Vicomte de Pontevès-Giens, né à Aix le 15 Mars 1738, Garde de la marine le 23 Mai 1754. Enfeigne de vaiffeau en 1757, Lieutenant de vaiffeau le 18 Août 1767, Chevalier de Saint-Louis le 28 Juin 1775, Capitaine des vaiffeaux du Roi le

13 Mars 1779, Brigadier des armées navales en 1785, Chef de divifion le 1[er] Mai 1786, Major général de la marine & des efcadres au port de Breft, puis à Toulon. Il fit fes preuves de nobleffe au Cabinet des Ordres du Roi, pour être admis aux honneurs de la Cour, d'abord en Janvier 1769, devant Beaujon, Généalogifte des Ordres du Roi, qui dreffa à cette occafion la généalogie de fa branche, remontant à fon auteur, Boniface de Pontevès; puis, en Juillet 1780, devant Chérin fils, qui fit remonter fa filiation jufqu'à Barral III de Pontevès, fon neuvième aïeul (*a*). Il fit encore fes preuves de nobleffe le 3 Décembre 1788 pour être admis dans l'Ordre de Saint-Lazare, où il fut reçu le 16 fuivant. Il avait époufé, par contrat du 27 Juillet 1788, Claude-Marie-Thérèfe-Pauline Bigot de Morogues, veuve de Meffire Éléonor-Jacques-Marie-Staniflas Perier de Salvert, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant des vaiffeaux du Roi, & n'eut pas de poftérité. Il mourut en rade de Fort-Royal (Martinique), à bord de *l'Illuftre*, le 23 Juillet 1790.

3 Charlotte-Baptistine-Marguerite de Pontevès, née à Toulon le 31 Mars 1728, mariée, à Aix, le 22 Avril 1750, à André d'Aureil ou d'Oreil, Écuyer, Confeiller Commiffaire ordinaire & provincial des guerres au département de Toulon, fils de feu Philippe, & de Jeanne-Catherine Blancheteau. Elle mourut à Toulon le 19 Avril 1754.

4. Charlotte-Baptistine-Antoinette de Pontevès, née à Toulon le 30 Mars 1729, mariée, à Aix, par contrat du 21 Septembre 1750, à Jean-François, Marquis de Gantès, Brigadier des armées du Roi, puis Lieutenant général, Chevalier de Saint-Louis, fils de Michel, Capitaine d'artillerie, & de Jeanne-Hyacinthe-Ignace Hannedouche de Rebeque.

5. Claire-Angélique de Pontevès, née à Toulon le 15 Juin 1730, morte enfant.

XXIV. DEGRÉ.

Jean-Baptiste-Elzéar, Chevalier, Marquis de Pontevès-Giens, né à Aix le 26 Février 1736, fit hommage de fes terres au Roi le 14 Août 1758, étant alors Officier des vaiffeaux du Roi, fut nommé Chevalier de Saint-Louis le 19 Juin 1771, Capitaine des vaiffeaux le 4 Avril 1777, & Major général de la marine le 20 Avril 1784. Il prit part à la réunion de l'Affemblée de la Nobleffe de la fénéchauffée de Marfeille le 2 Avril 1789 pour l'élection des Députés aux États généraux. Il avait époufé, par contrat du 13 Mai 1760 (Cofte, Not. à Marfeille: les articles de mariage avaient déjà été arrêtés & fignés le 19 Juin 1758), Madeleine-Cécile Martin de Germain, fille de Jofeph, ancien Receveur général des finances de Provence, & de Claire de Saint-Michel. Elle eft décédée à Toulon le 17 Mars 1831, âgée de quatre-vingt-treize ans. De cette union vinrent :

1. François-Elzéar de Pontevès, qui fuit.
2. Joseph-Baptiste-Elzéar-Timoléon de Pontevès-Giens, né à Toulon le 6 Juin 1766, Chanoine-Comte de Saint-Victor de Marfeille jufqu'à la diffolution de ce Chapitre noble en 1791. Il eft décédé à Toulon le 15 Septembre 1811.
3. Louis-Henri de Pontevès, né à Toulon le 18 Juillet 1767, mort le 1[er] Mars 1770.
4. Joseph-François-Isidore-Elzéar de Pontevès, né à Toulon le 28 Mars 1773, décédé le 4 Avril 1776.
5. Marie-Madeleine-Alexandrine de Pontevès, née à Toulon le 22 Juillet 1771, décédée le 10 Mars 1776.

(*a*) Bibliothèque Nationale, départ. des Manufcrits.

XXV. DEGRÉ.

François-Elzéar, Chevalier, Marquis de Pontevès-Giens, né à Toulon le 21 Février 1764, Lieutenant de vaiſſeau le 28 Octobre 1786, émigra en 1792, ſe fit recevoir dans l'Ordre de Malte le 6 Octobre 1794, devint Capitaine de vaiſſeau le 31 Décembre 1814, & fut retraité le 22 Mai 1825, avec le grade de Contre-Amiral. Il était Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur. Il eſt décédé à Toulon le 18 Juin 1848, ſans alliance.



BRANCHE DES SEIGNEURS D'AMIRAT

ET DE LA FOREST,

ISSUE DE CELLE DES SEIGNEURS DE PONTEVÈS.

XVIII. DEGRÉ.

Antoine de Pontevès, quatrième fils de Jean II de Pontevès, Seigneur de Pontevès, & de Catherine de Castellane-Esparron, ſa ſeconde femme (voir plus haut, p. 59), fut Seigneur d'Amirat & de la Foreſt, Viguier de Barjols; fit hommage au Roi du château de la Foreſt & de celui de la Molle en 1536, teſta d'abord le 13 Septembre 1547 (Athénoſy, Not. à Barjols), puis le 16 Novembre ſuivant (Marcel Garnier, Not. à Aix), & mourut avant le 5 Août 1550. Il avait épouſé, par contrat du 7 Septembre 1527 (Jean Allaman, Not. à Lorgues), Marcelline de Boniface, fille de feu Jean, Seigneur de la Molle & de Colobrières, & d'Honorée de Benaud. De ce mariage vinrent :

1. Pierre de Pontevès, qui ſuit.
2. Jean de Pontevès, mort ſans alliance après 1547.
3. Honoré de Pontevès, reçu Chevalier de Malte en 1552.
4. Sibille de Pontevès.
5. Honorade de Pontevès, qui teſta le 18 Octobre 1586.

XIX. DEGRÉ.

Pierre de Pontevès, Seigneur d'Amirat & de la Foreſt, Viguier & Capitaine pour le Roi à Barjols, teſta le 28 Décembre 1596 (Blaiſe Bruys, Not. à Aix). Il avait épouſé, par contrat du 8 Juillet 1565 (Jean Tiſati, Not. à Aix), Madeleine Fabri ou de Fabre, fille de Nicolas, Seigneur de Callas, Conſeiller au Parlement de Provence, & de Catherine de Chavary ou Chiavari. De ce mariage vinrent :

1. Jean de Pontevès, Seigneur d'Amirat, marié, vers 1600, à Diane de Clapiers, dont il n'eut qu'une fille :
   Catherine de Pontevès, Dame d'Amirat, mariée, par contrat du 10 Mars 1624, à François de Rodulph, Seigneur de Beauvezet, fils de François, & d'Anne de Bruis.
2. Claude de Pontevès, qui ſuit.

3 & 4. Joseph & Balthazar de Pontevès, baptiſés à Aix en 1571 & 1572.

5. Diane de Pontevès, mariée : 1° en 1582, à Antoine d'Emenjaud, Conſeiller

au Parlement, fils de Nicolas, Cofeigneur de Riez, Confeiller au Parlement, & de Françoife DE BACHIS-SAINT-ESTÈVE, fa feconde femme; 2° par contrat du 11 Octobre 1617, Jean-Baptifte DE DURAND, Confeiller puis Doyen de la Chambre des Comptes à Aix, veuf de Claire de Mafargues, & fils de Jean DE DURAND, Confeiller aux Comptes, & de Marguerite DE LOPIS DE LA FARE. Elle fut enfevelie au couvent des Auguftins à Aix, le 16 Janvier 1652.

4. ANNE de Pontevès, mariée, par contrat du 4 Mai 1591, à Jean D'AGUILLENQUY ou AGILHENQUI, Écuyer, d'Aix, Seigneur de Châteaufort, Tréforier général du Roi, fils de feu Honoré, & de Marguerite ALBE. Ils eurent quatre fils, parmi lefquels l'aîné fut Grand Archidiacre de Notre-Dame de Rouen & était confidéré comme l'une des lumières de l'Églife, & cinq filles, parmi lefquelles la Rév. Mère AGNÈS d'Aguillenquy (née à Aix le 17 Février 1602, morte le 18 Juin 1672), Religieufe Capucine au couvent de Marfeille, & que fes hautes vertus firent élire, malgré elle, trois fois Abbeffe (*a*).

XX. DEGRÉ.

CLAUDE de Pontevès, Seigneur de la Foreft, Viguier & Capitaine pour le Roi à Barjols, époufa, par contrat du 7 Novembre 1614 (Auffel, Not. à Lanfon), Honorade DE CASTELLANE-ESPARRON, fille de Pierre, Seigneur d'Efparron du Verdon & de Saint-Julien, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Marguerite SYLVE DE LA BATIE-VERDUN, fa feconde femme. De ce mariage iffurent :

1. JEAN-BAPTISTE de Pontevès, qui fuit.
2. DIANE de Pontevès, mariée, par contrat du 3 Septembre 1645 (Balth. Sermet, Not. au Val), à Pierre DE MAUREL, Tréforier général des États de Provence, fils de François, Écuyer, de la ville d'Aix, & de Sibille DE TROUILLAS. Il acquit de François II de Pontevès, dernier de fa branche (voir plus haut, p. 63), les feigneuries de Pontevès & de Sainte-Catherine. Leur fils, Meffire Jean-Antoine de Maurel, légua, en 1683, 15.000 florins à Lazarin de Pontevès-Mauboufquet, qu'il qualifie de fon « petit-oncle ». Elle époufa, en fecondes noces, N. de Pontes, Magiftrat.

XXI. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE de Pontevès, Seigneur de la Foreft, Viguier & Capitaine pour le Roi à Barjols. Il époufa, par contrat du 2 Juin 1644, Catherine DE RICHERY, fille de Jacques DE RICHERY & de Sibille DE PEYRUIS, & tefta le 14 Août 1658, laiffant de fon mariage :

1. JOSEPH de Pontevès, qui fuit.
2. JEAN-BAPTISTE de Pontevès, Chanoine du Chapitre de Barjols, mort à Barjols le 13 Mai 1725.
3. ANNE de Pontevès, mariée, en 1670, à Jean-Jofeph DE BARREL, Cofeigneur du Reveft de Brouffe, fils de Guillaume, & de Madeleine DE RUFFI.

(*a*) Voir l'ouvrage du R. P. Marc de Bauduen : *la Vie admirable & les héroïques vertus de la Révérende Mère Agnès d'Aguillenquy, d'Aix en Provence, Religieufe Capucine du monaftère de Marfeille;* Marfeille, 1673, in-16. Ce livre eft dédié « A la très noble & illuftre Dame Diane de Pontevez, Dame de Pontevez, Sainte-Catherine, Rougnète, Mauboufquet, S. Ferriol & autres places », coufine germaine de la R. Mère Agnès. — Cf. un autre ouvrage : *la Vie de la R. M. Agnès d'Aguillenqui, Abbeffe des Capucines de Marfeille*, par le R. P. Hiacinthe de Verclos, d'Avignon, Ex-Provincial des Capucins; Avignon, 1740, in-8°.

XXII. DEGRÉ.

JOSEPH de Pontevès, Seigneur de la Foreſt, né à Barjols le 19 Novembre 1645, Viguier & Capitaine pour le Roi à Barjols, fut reconnu Noble, conjointement avec ſon frère, par arrêt des Commiſſaires députés par le Roi, du 21 Avril 1668, & mourut à Barjols le 19 Juillet 1710. Il avait épouſé, par contrat du 5 Juillet 1672 (Laurens, Not. à Barjols, & Ribiers, Not. à Auriol), Thérèſe DE MONTOLIEU, fille de Jean-Baptiſte, Capitaine des galères, & d'Iſabelle DE VALBELLE-SAINT-SYMPHORIEN. Elle décéda le 16 Juin 1743. De ce mariage vinrent :

1. LOUIS de Pontevès, Officier des galères le 9 Mars 1692. Il quitta le ſervice pour entrer dans l'Ordre de Saint-François, devint Provincial de la province de Saint-Louis & Général de l'Ordre, mourut à Barjols le 13 Février 1768, & fut enſeveli au couvent de Carcès.
2. ANTOINE-BENOIT de Pontevès, né vers 1675, Religieux de l'Ordre de Saint-Auguſtin, Chanoine de Saint-Irénée, à Lyon, mort à Barjols le 31 Août 1755.
3. JEAN-BAPTISTE de Pontevès, né vers 1682, mort ſans poſtérité, à Barjols, le 16 Juillet 1742.
4. JOSEPH-FRANÇOIS de Pontevès, qui ſuit.
5. THÉRÈSE de Pontevès, morte ſans alliance, à Barjols, le 25 Avril 1763.
6. HENRIETTE de Pontevès, Religieuſe au monaſtère de Barjols.
7. ÉLISABETH de Pontevès, née à Barjols le 20 Octobre 1692.

XXIII. DEGRÉ.

JOSEPH-FRANÇOIS de Pontevès, Seigneur de la Foreſt, né à Barjols le 4 Avril 1690, Commandant pour le Roi à Barjols, épouſa, à Barjols, le 12 Juin 1712 (contrat du 15 Juin, Trucy, Not. à Barjols), Louiſe SANDIN, d'une famille originaire d'Italie, fille de Joſeph SANDIN, Conſeiller du Roi & ſon Commiſſaire en la ville de Draguignan, & d'Anne MARTIN, de Saint-Tropez. Il mourut à Barjols le 3 Octobre 1755, & elle le 26 Mars 1775. Ils eurent de leur mariage :

1. JEAN-BAPTISTE de Pontevès, né à Barjols le 24 Janvier 1714, mort le 29 ſuivant.
2. JOSEPH-JEAN-BAPTISTE-LOUIS de Pontevès, qui ſuit.
3. JOSEPH-FRANÇOIS-HERMENTAIRE-ALEXANDRE de Pontevès, né à Barjols vers 1724, Prieur de Zutkerque (diocèſe de Saint-Omer), mort à Barjols le 26 Novembre 1778.
4. ÉTIENNE-ANTOINE-CÉSAR-CLAUDE de Pontevès, établi à la Martinique, & rapporté ci-après.
5. PIERRE-FRANÇOIS-AUGUSTE (*aliàs* JEAN-FRANÇOIS-AUGUSTE) de Pontevès, né vers 1729, Officier aux Gardes-Françaiſes, Chevalier de Saint-Louis, mort à Barjols le 15 Juin 1794 (27 Prairial an II). Il avait épouſé, à Marſeille, le 20 Février 1776, Marie-Éliſabeth DE VILLET, fille de feu Joſeph-Bernard DE VILLET & de Jeanne AMPHOUX. De ce mariage :
   JOSEPH-ÉTIENNE-MARGUERITE de Pontevès, né à Barjols le 26 Décembre 1777, mort à Gênes le 29 Juin 1797.
6. THÉRÈSE-MADELEINE-LOUISE de Pontevès, née à Barjols, baptiſée le 10 Mai 1716, mariée, à Barjols, le 27 Février 1743, à Joſeph-Marc DE LYON DE

Saint-Ferréol, Capitaine au régiment de Navarre, fils de feu Joseph de Lyon, Seigneur de Saint-Ferréol, & de feue Suzanne Auquier.

7. Anne de Pontevès, née à Barjols, baptifée le 4 Mars 1719.

XXIV. DEGRÉ.

Joseph-Jean-Baptiste-Louis (*aliàs* Jean-Baptiste-Joseph-Melchior) de Pontevès, Seigneur de la Foreft & en partie de Pontevès, né à Barjols le 3 Mars 1721, mourut à Barjols le 3 Juin 1752. Il avait époufé, par contrat du 28 Janvier 1751 (Bouteille, Not. à Aix), Marie-Angélique de Bruny, fille de Jean-Baptifte de Bruny, Marquis d'Entrecasteaux, Baron de Villeneuve, Préfident à mortier au Parlement de Provence, & de Dorothée de l'Estang-Parade. De cette union :

1. Louis-Clair-François-Joseph de Pontevès, qui fuit.
2. Jean-Baptiste-Louis-Sébastien, dit le Chevalier de Pontevès, né pofthume à Barjols le 20 Janvier 1753, Lieutenant de vaiffeau le 2 Avril 1780, marié à N..., veuve du Chevalier de Bruny, d'où iffurent deux enfants morts jeunes. Il décéda à Marfeille vers 1795.

XXV. DEGRÉ.

Louis-Clair-François-Joseph de Pontevès, Seigneur de la Foreft, né à Barjols le 2 Janvier 1752, Garde de la Marine en 1770, Enfeigne de vaiffeau en 1777, fe retira du fervice le 2 Avril 1780 avec le brevet de Lieutenant des vaiffeaux du Roi, & devint enfuite Maire, Premier Conful de Barjols. Il avait prêté hommage au Roi, le 24 Avril 1779, pour partie de la terre de Pontevès; fut admis fur preuves dans le corps de la Nobleffe aux États généraux de Provence en 1787, prit part à l'Affemblée de la Nobleffe de la fénéchauffée de Brignoles en 1789, & mourut à Sanary le 25 Septembre 1835. Il avait époufé, à Draguignan, par contrat du 11 Avril 1780, Angélique-Marie-Élifabeth de Magniol, fille de feu Louis de Magniol, Seigneur de Villehaute & Cofeigneur d'Ampus, & d'Anne-Urfule de Lombard. De ce mariage :

1. François (*aliàs* Jean-Baptiste)-Pierre-Louis-Joseph de Pontevès, né à Barjols le 10 Avril 1781, mort à Château-Vert en 1811.
2. Delphin-Clair-Dominique-Marie-Paul de Pontevès, né à Barjols le 29 Juin 1784, mort à Barjols le 16 Juin 1788.
3. Delphin de Pontevès, né à Barjols le 9 Décembre 1791, mort le 14 Août 1793.
4. Marie-Élisabeth-Andrée-Toussainte de Pontevès, née à Barjols le 31 Octobre 1782, mariée à Jean-Baptifte-Hyacinthe Bellon de Sainte-Marguerite, fils de Louis-Auguftin-Antoine, & de Marie-Hyacinthe de Puget-Bras. Décédée à Barjols le 12 Mars 1851.
5. Marie-Jean-Baptiste-Louise-Élisabeth de Pontevès, née à Barjols le 23 Juillet 1786, morte à Vachères en Août 1793.
6. Marie-Baptistine-Louise-Élisabeth de Pontevès, née à Barjols le 14 Février 1789, mariée, en 1834, à Barjols, à Jofeph-Louis Castillon. Décédée à Barjols le 25 Mai 1856.
7. Luce-Angélique-Georges (dite Georgette) de Pontevès, née à Barjols le 10 Mars 1790, décédée à Barjols le 22 Avril 1868, inftituant pour héritier fon coufin Céfar de Pontevès-Amirat, de la branche établie à la Martinique.



RAMEAU CADET,

FIXÉ AUX ANTILLES.

XXIV. DEGRÉ.

Étienne-Antoine-César-Claude de Pontevès-d'Amirat, troiſième fils de Joseph-François de Pontevès & de Louiſe Sandin, né le 21 Avril 1724, fit comme Garde du corps de l'Infant Don Philippe, Duc de Parme, les campagnes de Savoie en 1742. Il ſe diſtingua au ſiège de Coni, à la bataille de Lamadone, à celles de Montalban & de Nice, aſſiſta au ſiège de Tortone, ſe ſignala à Caſal & à Plaiſance, fut ſucceſſivement Capitaine de milice en 1746, des Gardes Lorraines en 1749, paſſa à cette époque à la Martinique où, à la tête du corps de la Nobleſſe, il combattit vaillamment les Anglais en 1759 à leur deſcente dans cette île, & en 1762 aux Mornes de Tartamon & de Garnier. Il fit enregiſtrer ſes titres de nobleſſe par le Conſeil ſouverain de la Martinique le 13 Mars 1753. Il était Chevalier de Saint-Louis du 21 Juin 1774, & mourut à la Martinique le 23 Janvier 1780, laiſſant de Roſe de Massias de Bonne, qu'il avait épouſée, à Saint-Pierre, le 5 Août 1749, & qui décéda le 8 Août 1783 :

1. François-Louis-César de Pontevès, qui fuit.
2. Paul-Rose-César de Pontevès, né en 1752, Capitaine au régiment de la Guadeloupe, mort à la Martinique en 1815, ne laiſſant pas d'enfants de ſa femme N. Labatis de Romans.
3. Jacques-Antoine-Joseph de Pontevès, Lieutenant au régiment d'Enghien-cavalerie, Chevalier de Saint-Louis. Il retourna à la Martinique pendant la Révolution de 1793, après le licenciement de ſon régiment, & y mourut, à Saint-Pierre, en 1814. Il avait épouſé Marie-Louiſe-Thérèſe-Adrienne de Laferrière-Constance, d'où :
   - I. Françoise de Pontevès, morte vers 1864.
   - II. Marie-Louise-Josèphe de Pontevès, née à Saint-Pierre le 15 Septembre 1786, mariée, à Saint-Pierre, le 25 Octobre 1815, à Joſeph-Étienne-Félix-Triſtan Ruffi, Officier de marine, fils de Félix-Triſtan Ruffi & d'Anne Blanc.
4. Marie-Joséphine-Françoise de Pontevès, née au fort Saint-Pierre de la Martinique avant 1756, mariée, à Barjols, le 14 Janvier 1788, à Joſeph de Lauthier de Labardon, Seigneur d'Aubenas & de Vachères, Garde du corps du Roi Louis XVI, fils de Louis-Charles, & de Marie de Sauvandier.

XXV. DEGRÉ.

François-Louis-César de Pontevès-d'Amirat, né le 16 Mai 1750, Capitaine au régiment de la Guadeloupe, Chevalier de Saint-Louis le 6 Novembre 1789. Il avait épouſé, à la Baſſe-Terre, par contrat du 21 Octobre 1774, Luce-Catherine Heurtault de Mirande, d'où :

1. Louis-César de Pontevès, qui fuit.
2. Henry-Anne-Maurice de Pontevès, né le 17 Novembre 1781, mort ſans alliance.
3. Marie-Élisabeth de Pontevès, née à Barjols le 5 Mars 1788, morte à Saint-Martin de Pallières le 1er Novembre 1789.

XXVI. DEGRÉ.

Louis-César de Pontevès-d'Amirat, né le 4 Septembre 1778, fit ses preuves de nobleſſe pour être admis à l'École royale militaire, devint Commandant du quartier de la Baie-Mahault à la Guadeloupe, Chevalier de Saint-Louis le 22 Mai 1825, & eſt décédé le 30 Mars 1846. Il avait épouſé, le 20 Septembre 1804, Marie-Julie de Lagarde (veuve en premières noces de N. Boyer de Leſtang), d'où :

1. Louis-Joseph-César de Pontevès, né en 1805, mort le 3 Septembre 1843.
2. Henri-Paul-Jules de Pontevès, qui ſuit.
3. Elzéar de Pontevès, mort en bas âge.
4. François-Louis-Alexandre de Pontevès, né le 26 Avril 1811, rapporté ci-après.
5. Julie-Hélène de Pontevès, née le 10 Janvier 1809, morte le 6 Mai 1874.

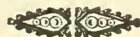
XXVII. DEGRÉ.

Henry-Paul-Jules de Pontevès-d'Amirat, dit le Marquis de Pontevès-Amirat, Commandant du quartier de la Baie-Mahault & de Sainte-Roſe à la Guadeloupe, né le 13 Décembre 1806, mort à Port-Louis le 14 Juillet 1869, a laiſſé de Elvire Monville de Gardin, qu'il avait épouſée le 25 Novembre 1845 :

1. Paul-César-Alexandre-Jules de Pontevès-d'Amirat, qui ſuit.
2. Marie-Élisabeth-Louise-Julie de Pontevès-d'Amirat, née le 23 Mai 1848, mariée, le 7 Septembre 1872, à ſon couſin germain Henri de Pontevès-d'Amirat, morte le 8 Novembre 1878.

XXVIII. DEGRÉ.

Paul-César-Alexandre-Jules de Pontevès-d'Amirat, né le 13 Mai 1853, a hérité de la fortune de ſa couſine Georgette de Pontevès-Laforeſt. Il réſide au Lamentin (Guadeloupe).



XXVII. DEGRÉ.

François-Louis-Alexande de Pontevès-d'Amirat, quatrième fils de Louis-César & de Marie-Julie de Lagarde, né le 26 Avril 1811, mourut à Port-Louis le 30 Mai 1876. Il avait épouſé d'abord, en Novembre 1834, Roſe-Charlotte-Adélaïde de Boubers-Vaughenlieu, morte le 1er Juin 1848, fille du Baron de Boubers & d'Adélaïde Lambert de Boubers-Montaulve. De ce mariage :

1. Charles-François-Louis de Pontevès-d'Amirat, né le 3 Août 1835, mort jeune.
2. Édouard-César-Henri de Pontevès, qui ſuit.
3. Louis-Joseph-Elzéar de Pontevès, né le 31 Octobre 1847, mort le 25 Mars 1866.
4. Louise-Julie-Élisabeth-Rosalie de Pontevès, née le 20 Novembre 1837.
5. Julie-Adélaide-Pauline de Pontevès, née le 30 Avril 1840.
6. Marie-Caroline-Amélie-Sophie de Pontevès, née le 26 Mai 1845.

Il ſe remaria, le 29 Octobre 1850, avec Anne-Marie-Marguerite-Clémentine de Bragelonne-Creuilly, d'où :

Charles-Edmond-Ludovic de Pontevès, né le 23 Mars 1858, mort le 21 Septembre 1861.

XXVIII. DEGRÉ.

Édouard-César-Henri de Pontevès-d'Amirat, né le 27 Mars 1843, marié en premières noces, le 7 Septembre 1872, à sa cousine germaine Marie-Élisabeth-Louise-Julie de Pontevès-d'Amirat, morte le 8 Novembre 1878, d'où :

1. Charles-Marie-Alexandre-Henri de Pontevès, né le 6 Juillet 1875, mort le 7 Novembre suivant.
2. Henri-Marie-Paul-Alexandre de Pontevès, né le 10 Janvier 1877.
3. Marie-Élisabeth-Caroline de Pontevès, née le 12 Mai 1873.

Il a épousé en secondes noces, le 18 Octobre 1881, Louise de la Quintinie. Résidence au Lamentin (Guadeloupe).



BRANCHE DES SEIGNEURS DE SILLANS,

ISSUE DE CELLE DES SEIGNEURS DE PONTEVÈS

[ÉTEINTE.]

XVII. DEGRÉ.

Antoine de Pontevès, Seigneur de Sillans, second fils de Bertrand de Pontevès, Seigneur de Pontevès, Sillans, &c., & d'Isabelle de Simiane (voir plus haut, p. 59), fut au nombre des Députés aux États de Provence convoqués à Aix le 9 Avril 1487, pour la réunion de la Provence à la Couronne. Il épousa, le 2 Avril 1479, Yolande de Castellane-Salernes, fille de Reforciat de Castellane, Seigneur de Salernes. De ce mariage :

1. Russan ou Brussan de Pontevès, Seigneur de Sillans, qui, d'une alliance inconnue, eut trois filles :
   - I & II. Jeanne & Antoinette de Pontevès.
   - III. Yolande de Pontevès, mariée, vers 1530, à Pierre de Laugier, Seigneur de Beaucouse & de Thoard, fils de Louis, & de Jacqueline de Guiramand, Dame de la Penne.
2. Honoré de Pontevès, qui suit.
3. Sibille de Pontevès, mariée, le 18 Février 1521 (v. st.), à Gaspard Ier de Blacas, Seigneur d'Aulps, de Vérignon, &c., fils d'Honoré, & de Madeleine de Villeneuve. Elle testa le 26 Juillet 1567, en faveur de leur 4e fils, André de Blacas, qui épousa, en 1576, Blanche de Pontevès, fille de François de Pontevès, Seigneur de Pontevès, & de Marguerite de Villeneuve des Arcs (voir p. 61).

XVIII. DEGRÉ.

Honoré de Pontevès, Seigneur de Sillans, épousa, avant 1526, Marguerite Vincens d'Agoult, fille de Fouquet, Seigneur de Rognes, Saint-Auban, &c., & de Jeanne de Bouic. Il ne vivait plus le 25 Août 1573, date à laquelle sa femme fit son testament (Ant. Raimberty, Not. à Fos), où elle demande à être ensevelie en l'église de Sillans, au monument de feu son époux. De ce mariage :

1. Jean-Antoine de Pontevès, qui suit.
2. Blanche de Pontevès, mariée, le 26 Mai 1549, à Esprit Galle de Saint-Mandrier, Seigneur de Saint-Mandrier. Elle mourut avant sa mère, laissant une fille, Marguerite, qui reçut de sa grand'mère un legs de 200 florins.

XIX. DEGRÉ.

Jean-Antoine de Pontevès, Seigneur de Sillans, dont il rendit hommage au Roi le 9 Septembre 1565, tefta le 16 Février 1568. Il avait époufé, en 1551 ou 1552, Balthazarde de Vintimille, veuve de fon coufin Reforciat de Pontevès, Seigneur de Pontevès (voir plus haut, p. 60), & mourut avant 1572. Sa femme tefta le 6 Octobre 1573 & l'inventaire de fes biens fut fait le 23 Avril 1575.

De leur mariage vinrent :

1. Melchion de Pontevès, Seigneur de Sillans, qui tranfigea, le 16 Janvier 1581, avec fon frère utérin Jean de Pontevès, Seigneur de Saint-André, & mourut fans enfants (l'inventaire de fes biens eft du 19 Juin 1576). Il avait été inftitué, conjointement avec fon frère Gafpard, héritier de fa grand'mère.
2. Gaspard de Pontevès, qui fuit.
3. Henri de Pontevès, mort avant 1573.

XX. DEGRÉ.

Gaspard de Pontevès, Seigneur de Turriez, Efparron & Reyneil, & Cofeigneur de Bauduen & d'Argens, par héritage de fon oncle Gafpard de Vintimille, puis Seigneur de Sillans après fon frère, époufa : 1° Ifabeau de Blacas, fa coufine iffue de germain, fille de Louis Ier de Blacas, Seigneur d'Aulps, & de Louife de Sabran, dont il n'eut pas d'enfants; 2° par contrat du 6 Avril 1582 (Collin Tache, Not. à Avignon), Hélène de Saint-Sixt, fille de feu Pierre, Gouverneur du château de Sorgues au Comté-Venaiffin, & de Pernette de Rastel. De ce mariage :

1. Jean de Pontevès, qui fuit.
2. François de Pontevès, Seigneur de Saint-Barnabé : 1° marié, par contrat du 13 Avril 1632, à Suzanne du Revest, Dame du Reveft; 2° à Marguerite Valansar, qui décéda à Forcalquier le 10 Décembre 1676, étant déjà veuve. Du premier mariage :
   I. Anne de Pontevès, baptifée à Forcalquier le 24 Mai 1633, mariée, par contrat du 31 Juillet 1653, à Charles II de Castellane-Adhémar de Matheau de Joyes, Seigneur de Pierrerue, en Vivarais, fils de Charles, & de Jeanne d'Eyroux. Inhumée à Forcalquier le 7 Avril 1712.
   II. Catherine de Pontevès, baptifée à Forcalquier le 16 Février 1635.

XXI. DEGRÉ.

Jean de Pontevès, Seigneur de Sillans, préfenté en 1614 pour être reçu dans l'Ordre de Malte, époufa, par contrat du 29 Novembre 1624 (Claude Sube, Not. à Pierrerue), Anne de Castellane-Adhémar, fille de Louis, Seigneur de Pierrerue (aïeul de Charles II, ci-deffus), Gentilhomme de la Chambre du Roi, & d'Anne de Bouliers de Matheau de Joyes. Il vendit la feigneurie & jurifdictions de Sillans, le 9 Janvier 1627, à Balthazar d'Albert, Seigneur de Mezel & en partie de Sillans, pour le prix de 56.400 livres tournois (J. Bernard, Not. à Salernes); tefta à Forcalquier le 24 Juillet 1662, & mourut le 24 Novembre fuivant. Il eut pour enfants :

1. Gaspard de Pontevès, qui fuit.
2. Laurent de Pontevès, né en 1644, Chevalier de Malte en 1666.
3. Isabeau de Pontevès, mariée : 1° par contrat du 16 Décembre 1641, à Hector d'Eyroux, fils de Charles, Seigneur de Ruftrel, & de Marquife de Parisis; 2° avant le 17 Juillet 1659, à Jean de Bellonnet, Surintendant de l'artillerie de la république de Venife (en miffion); 3° le 30 Décembre 1665, à Jean

Arnaud, Lieutenant général au siège de Forcalquier, fils de Scipion, Seigneur de Miravail, & de Diane d'Audiffret de Silvabelle, & veuf alors d'une Claude de Pontevès, qui fut ensevelie à Forcalquier le 31 Juillet 1665. Elle mourut à Forcalquier en 1681.

4. Anne de Pontevès, mariée, en 1650, à Jean d'Isoard, Seigneur de Fontienne, fils de Charles, & de Lucrèce de Demandolx-la-Palu.
5. Marie de Pontevès, mariée, à Forcalquier, le 18 Février 1656, à Jean de Jaubert, Lieutenant général civil & criminel au siège de Digne, à qui son beau-frère Gaspard de Pontevès fit une donation le 26 Novembre 1688.
6. Hélène de Pontevès, mariée, le 14 Octobre 1660, à Paul de Foresta-Collongue, Seigneur du Castelar, Lieutenant criminel au siège de Forcalquier. Morte en 1685.

XXII. DEGRÉ.

Gaspard de Pontevès, Seigneur de Gévaudan, fut déclaré Noble, avec son frère Laurent & son oncle François de Pontevès, Seigneur de Saint-Barnabé, par arrêt des Commissaires députés par le Roi, du dernier Février 1668. Il épousa, en 1673, Madeleine de Feutrier. N'ayant point eu d'enfants, il adopta son neveu Jean d'Eyroux, qui joignit dès lors le nom de Pontevès au sien. Cette adoption fut confirmée par lettres patentes, enregistrées en la Cour des Comptes le 8 Mai 1748. La descendance de Jean d'Eyroux de Pontevès s'éteignit en la personne de son petit-fils, Jean-Joseph-Gaspard-Eugène d'Eyroux de Pontevès-Gévaudan, décédé en 1791, sans postérité légitime (*a*).



BRANCHE DES SEIGNEURS,

PUIS MARQUIS DE BUOUX,

ISSUE DE CELLE DES SEIGNEURS DE PONTEVÈS.

[ÉTEINTE.]

XVI. DEGRÉ.

Lancelot de Pontevès, second fils de Jean Ier de Pontevès & de Madeleine de Marseille (voir plus haut, p. 58), reçut, le 12 Avril 1418, à titre de donation, de la part de Bérenger de Foulcauquier (*sic*), le « chastel & ville appellé Buoux & la terre appelée de la Roque d'Espeilh » (*b*), fiefs pour lesquels il rendit hommage au Roi René d'Anjou le 10 Juin 1437. Il habitait Cadenet, & testa le 4 Octobre 1449 (de la Matroye, Not. à Cucuron). Il épousa : 1° Jeanne d'Agoult (citée en 1395); 2° par contrat du 26 Juillet 1424, passé au château de Cadenet, Marguerite Mala-

(*a*) A la requête de son cousin & héritier testamentaire, Jean-François-Marie-Alexandre d'Eyroux de Pontevès, Capitaine des vaisseaux du Roi, Chevalier de Saint-Louis (fils de Pierre-Balthazar-François-Xavier d'Eyroux & de Victoire de Camoin la Fourbine; né à Simiane le 14 Mars 1762, mort à Apt le 28 Mars 1839, sans enfants de son mariage avec Benoîte-Claudine-Olympe Gerbolet de Chatellard, qui décéda à Apt le 4 Avril 1858), — un arrêt de la Cour d'appel d'Aix, du 18 Avril 1817 (confirmé par la Cour de cassation le 22 Juin 1819), a interdit à Félix-Tristan Ruffi, fils naturel du défunt & d'Anne-Marguerite Estelle, d'ajouter à son nom celui de Pontevès-Gévaudan.

(*b*) Original en parchemin, scellé par Guiot Jourdan, Garde du scel de la prévôté de Montargis. Archives de M. le Baron Scipion du Roure.

BAILLE, fille de Chriftophe MALABAILLE, de Cadenet (*a*); 3° (d'après l'Abbé Robert, mais cela eft incertain), Marguerite DE PONTEVÈS, préfumée fille de FOULQUES de Pontevès & de Suftrète D'AUSTRIE, & nièce d'Ifnard de Pontevès, Seigneur de Lambefc & de la Roque d'Efpeil (voir plus loin, p. 89). Il mourut avant le 8 Septembre 1450 & fut enfeveli à Marfeille. De ce mariage vinrent :

1. GASPARD de Pontevès, qui fuit.
2. PIERRE de Pontevès, Seigneur de la Roque d'Efpeil, qui en rendit hommage au Roi René le 8 Septembre 1450. Il fut un des Députés de la ville d'Aix aux États tenus le 9 Avril 1487, après la réunion de la Provence à la Couronne (*b*). De lui doivent defcendre les SEIGNEURS DE CADENET ET DE CUCURON, dont la branche fera rapportée plus loin (p. 87). Il eut en effet poftérité, car on trouve que JEAN & ELZÉAR de Pontevès, fes petits-fils, vendirent la feigneurie de la Roque à Louife d'Agoult de Sault le 12 Mai 1511. Elzéar, Seigneur de la Roque, habitait à Cadenet lorfqu'il reçut, le 25 Janvier 1507 (Bertr. Borrilli, Not. à Aix), quittance de fon beau-frère Honoré NICOLAY, pour la dot de fa fœur ALLAYONNE, époufe de ce dernier.

3 & 4. CATHERINE & DOULCE de Pontevès, légataires de leur père.

XVIIe DEGRÉ.

GASPARD de Pontevès, Seigneur de Buoux, fe fit remarquer parmi les gentilshommes provençaux qui prirent les armes pour Jean, Duc de Calabre, fils du Roi René d'Anjou, contre Ferdinand d'Aragon, fon compétiteur au trône de Sicile (1458). Il s'établit à Apt & en fut élu Premier Syndic en 1459 (*c*). Il devint Viguier d'Arles en 1473, & mourut avant 1480. Il avait époufé Douce DE BOT, fille de Louis DE BOT, Seigneur de Saignon, & de Marthone ou Marthe DE LUBIÈRES. Elle tefta en 1491, laiffant de fon mariage :

1. GUILLAUME de Pontevès, Cofeigneur de Buoux, Syndic d'Apt de 1489 à 1504, marié, avant 1483, avec Anne DE BAUX, fille de Jean DE BAUX & d'Agnès TEGRIN. Elle était déjà veuve en 1513.
2. BALTHAZAR de Pontevès, Cofeigneur de Buoux, marié, à Carpentras, avec Antoinette D'ISNARD. Il mourut en 1511, & fa veuve époufa, en 1530, Ponce de Fougaffe. De fon premier mariage vinrent:
   - I. MICHEL de Pontevès, Seigneur de Caderouffe, qui tefta le 5 Mars 1529 (J. Dedenat, Not. à Marfeille).
   - II. MADELEINE de Pontevès, mariée, vers 1520, à Michel DE VILLAGES, fils de Pierre DE VILLAGES, Baron DE FONTARÈCHES, Premier Conful de Marfeille, & de Noble Madeleine BOUCHER. Il tefta en 1534.
3. ANGE de Pontevès, qui fuit.
4. BITRONE ou BÉATRIX de Pontevès, mariée: 1° à Jean DE MONTOLIEU; 2° à Jean VIGER, Écuyer du lieu de Gannat, Seigneur de Fouzerre, en Bourbonnais. Elle tefta le 1er Mai 1501 (Bertr. Borrilli, Not. à Aix), en faveur de fon frère Ange.
5. JEANNE de Pontevès, mariée, avant 1501, à JEAN D'ISOARD, de la ville d'Aix.
6. BILONNE de Pontevès, mariée à Alexandre MEMBOTIN, de Marfeille. Elle tefta le 12 Mars 1506 (Rembelly, Not. à Marfeille).
7. LÉONE de Pontevès, marié à Jean ASTOAUD, Seigneur de Murs.

(*a*) D'après Remerville de Saint-Quentin, *Hiftoire de la ville d'Apt* (ms. déjà cité), qui donne la filiation de cette branche aptéfienne au t. IV, p. 238 & fuiv.

(*b*) Papon, t. IV, p. 9, note.

(*c*) L'Abbé Boze, *Hiftoire d'Apt*, Apt, 1813, in-8, p. 212.

XVIII. DEGRÉ.

Ange Ier de Pontevès, Seigneur de Buoux, Premier Syndic d'Apt & Gouverneur du château de Saignon en 1515 & en 1519, Colonel d'infanterie, marié, en 1505, avec Marguerite de Simiane, fille de Barthélemy, Seigneur de la Cofte, & de Metheline ou Madeleine de Villeneuve-Beauvoisin, & petite-fille de Louis de Simiane, Seigneur de Châteauneuf, & de Louife de Pontevès-Chateaurenard. Ils eurent pour enfants :

1. Claude de Pontevès, Seigneur de Buoux, mort avant le 12 Décembre 1541, fans enfants de Marguerite de Jarente, fille de Louis, Seigneur de Monclar. Son frère hérita de lui.
2. Gabriel de Pontevès, qui fuit.

XIX. DEGRÉ.

Gabriel de Pontevès, Seigneur de Buoux, affifta à l'Affemblée des États de Provence en Juillet 1537, eut commiffion du Roi Henri II de lever une compagnie de 300 hommes en 1551, pour combattre les calviniftes (a): devint Gouverneur d'Apt en 1561 & fut nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel par lettres données à Amboife le 23 Janvier 1572. Il avait époufé, par contrat du 8 Octobre 1540 (René de Loudin, Not. à Saint-Rémy), Anne de Sade, fille de Balthazar, Seigneur d'Eyguière, & d'Honorade de Grimaldy. Elle tefta le 29 Décembre 1574, & lui le 6 Novembre 1578 (Lazare, Not. à Apt). De leur mariage vinrent :

1. Pompée de Pontevès, qui fuit.
2. Antoine de Pontevès, Chevalier de Malte en 1576, célèbre guerrier, qui fe fignala pendant les guerres de la Ligue & fut Capitaine de cavalerie dans le régiment de Ramefort. Après le rétabliffement de la paix, il prit l'habit de Capucin; mais n'ayant pu foutenir longtemps les auftérités de la vie religieufe, il reprit le métier des armes, commanda la cornette blanche lors du fiège de Berre par le Duc de Savoie (1590), & fut nommé Viguier de Marfeille en 1611.
3. Claude de Pontevès, légataire de fon père & deftiné à l'Ordre de Malte, tué au château d'Efparron.
4. Ange de Pontevès, 28e Abbé commendataire du diocèfe de Graffe en 1592.
5. Honorée de Pontevès, mariée, par contrat du 14 Juillet 1576, à François d'Estienne, Seigneur de Saint-Jean de la Sale, Préfident à mortier au Parlement de Provence, fils de Jean, & d'Antoinette Dubaye.

XX. DEGRÉ.

Pompée de Pontevès, furnommé *le Grand*, fut l'un des plus fameux guerriers de fon fiècle. Il commanda 500 hommes au fiège de Menerbes (1577), l'une des places fortes des calviniftes (b), & fit capituler le château de Buoux en 1578. Lieutenant

(a) On lit dans l'*Hiftoire d'Apt*, de l'Abbé Boze (p. 345) : « Gabriel de Pontevès combattit à la bataille de Ravennes, où il acquit beaucoup de réputation, fous le nom de Capitaine Buoux. » Cette bataille ayant eu lieu en 1512, le fait doit fe rapporter non à Gabriel, alors enfant, mais à fon père.

(b) L'Abbé Boze (*Hiftoire d'Apt*, p. 281) dit qu'à ce fiège périrent « les deux frères de Pompée de Buous ». Nous ignorons de qui il veut parler. Le même auteur rapporte (p. 276) qu'en 1574 le château de Buous, affiégé par les calviniftes, était défendu par Jean de Pontevès, « qui le dernier de fa troupe fe fit tuer fur le donjon. » Qui eft ce Jean de Pontevès? Il devait forcément appartenir à la même branche &, comme tel, il ne pouvait être, en raifon de la date, qu'un frère de Pompée.

au gouvernement de Provence en 1584, Gouverneur d'Apt en 1586, fe diftingua à la bataille de Vinon, gagnée contre le Duc de Savoie le 21 Décembre 1591, fut Capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi par lettres patentes du 20 Mars 1592, Chevalier de l'Ordre du Roi, & commanda en Provence depuis le 11 Septembre 1595, en l'abfence du Duc d'Efpernon, qui en était Gouverneur. Nommé Capitaine d'une galère par brevet du 26 Janvier 1598, il devint Viguier ou Gouverneur de Marfeille en 1601, & ne vivait plus en 1605. Il avait époufé, par contrat du 25 Novembre 1589 (E. Maucuer, Not. à Bourg-Saint-Andéol), Marguerite DE LA BAUME-SUZE, fille de François DE LA BAUME, Comte DE SUZE, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur de Provence, Amiral des mers du Levant, & de Françoife DE LÉVIS, fœur du premier Duc de Ventadour. De ce mariage :

1. ANGE de Pontevès, qui fuit.
2. CATHERINE de Pontevès, née en 1593, mariée, par contrat du 8 Février 1607, à Dominique DE PANISSE-PAZZIS, Seigneur d'Aubignan, Capitaine au régiment de Souvré-cavalerie, fils de Jofeph, & d'Élifabeth DE HOSTUN. Elle mourut à Aubignan le 8 Août 1656, âgée de foixante-deux ans.
3. ANNE de Pontevès, née le 10 Avril 1602, mariée, par contrat du 27 Septembre 1620, à Thomas DE RIQUÉTY, Seigneur puis Marquis DE MIRABEAU, fils d'Honoré, Gentilhomme de la Chambre du Roi, & de Jeanne DE LENCHE. Elle fut trifaïeule du célèbre orateur, Comte de Mirabeau, & tefta le 11 Septembre 1662.
4. MARGUERITE de Pontevès, mariée, par contrat du 29 Juin 1616, à JEAN III de Pontevès, Seigneur de Pontevès, Baron de Montfroc (voir plus haut, p. 62).

XXI. DEGRÉ.

ANGE II de Pontevès, Seigneur de Buoux, Baron de Saint-Martin de Caftillon en 1630, né le 23 Décembre 1591, Colonel d'infanterie, eut commiffion du Duc de Guife pour lever un régiment de 1.000 hommes en 1629, & une femblable du Roi le 8 Août 1632. Il était Viguier de Marfeille le 3 Mars 1621. Il époufa en premières noces, par contrat du 5 Juillet 1626 (J. Bernard & A. Martin, Not. à Salernes), Honorade DE CASTELLANE-SALERNES, fille de Hubert DE CASTELLANE, Seigneur de Salernes, & d'Anne D'ESTIENNE DE SAINT-JEAN, & eut de ce mariage :

MARGUERITE de Pontevès, mariée, par contrat du 22 Octobre 1639 & du 7 Janvier 1640, à Louis DE GALIENS, Seigneur des Iffarts, puis Marquis DE SALERNES, fils de François, & de Lucrèce DE MISTRAL DE MONDRAGON.

Il époufa en fecondes noces, par contrat du 14 Juillet 1630, Marguerite DE CASTELLANE-ADHÉMAR, fille de Louis-François, Comte DE GRIGNAN, & de Jeanne D'ANCEZUNE. De ce fecond mariage vinrent :

1. LOUIS de Pontevès, qui fuit.
2. GABRIEL de Pontevès, Chevalier de Malte en 1642, déclaré Noble, avec fon frère aîné, par arrêt des Commiffaires députés par le Roi, du 7 Février 1668. Mort Capitaine des Vaiffeaux du Roi.
3. MARIE de Pontevès, mariée, par contrat du 13 Mars 1655, à Léon DE VALBELLE, Marquis DE MONTFURON, Comte de Ribiez, Grand Bailli des Montagnes du Dauphiné, fils d'Antoine, & de Françoife FÉLIX DE VALFÈRE. Elle mourut le 26 Mai 1679.
4. MARGUERITE de Pontevès, mariée, en 1660, à Gafpard DE BÉRENGER, Seigneur des Morges, Gentilhomme du Dauphiné.

XXII. DEGRÉ.

Louis de Pontevès, Marquis de Buoux, Baron de Saint-Martin, Seigneur du Boiſſet, Aurons & Caſtillon, né en 1631, fut Gouverneur de la ville d'Apt & du fort de Buoux en 1652, Guidon des gendarmes de la Reine-Mère le 4 Juillet 1653, Colonel du régiment d'infanterie de Meſſine, Premier Conſul d'Aix & Procureur du pays en 1661, Syndic de la Nobleſſe de Provence en 1673, Lieutenant de Roi en Provence le 1er Janvier 1693, & mourut à Apt le 17 Août 1708. Sa terre de Buoux fut érigée en marquiſat par lettres patentes données à Fontainebleau en Juillet 1650 (*a*). Il avait épouſé, par contrat du 22 Juillet 1664, Barbe-Marie de la Croix de Chevrières, fille de Jean, Comte de Saint-Vallier & de Vals, Marquis d'Ornacieux, &c., Préſident à mortier au Parlement de Grenoble, & de Marie de Saive ou Sayve. Elle mourut à Apt le 26 Avril 1711, âgée de ſoixante-neuf ans, laiſſant de ſon mariage :

Jean-François-Elzéar de Pontevès, qui ſuit.

XXIII. DEGRÉ.

Jean-François-Elzéar de Pontevès, Chevalier, Marquis de Buoux, Baron de Saint-Martin, &c., Mouſquetaire du Roi en 1693, Lieutenant de Roi en Provence de 1704 à 1711, Gouverneur d'Apt & Syndic de la Nobleſſe de Provence en Juin 1711, mort en 1725. Il avait épouſé, par contrat du 4 Avril 1699, Louiſe-Alexandrine-Cornélie du Puy-Montbrun, Dame de Saint-Jean d'Angles, fille & héritière de Jacques du Puy, Marquis de Montbrun, Baron de Mévouillon, dernier rejeton mâle de la branche de Montbrun, & de Charlotte du Puy-Saint-André. Elle teſta le 20 Décembre 1774. De ce mariage :

1. Louis-Alexandre de Pontevès, qui ſuit.
2. Pompée de Pontevès, Chevalier de Malte le 12 Juin 1709.
3. Antoine-Polixène de Pontevès, baptiſé à Orange le 29 Octobre 1706.
4. Louise-Cornélie de Pontevès, née en 1701, Chartreuſe de Salette (Sœur Roſoline), vivante en 1790.
5. Marie-Thérèse-Octavie de Pontevès, née à Buoux le 22 Décembre 1708.
6. Louise-Émilie de Pontevès, baptiſée à Buoux le 11 Juillet 1710, Religieuſe Viſitandine à Apt.
7. Marie-Anne-Livie de Pontevès, baptiſée à Buoux le 8 Juillet 1711, mariée, par contrat du 13 Mars 1726, à Joſeph-Henri de Monspey, Comte de Vallières, d'Argigny, Charentey, &c., en Beaujolais, Capitaine de dragons au régiment de Bauffremont, fils d'Antoine de Monspey, Chevalier, Marquis de Vallières, Aide de camp des armées du Roi, & de Jeanne-Charlotte de Champier-Rabutin.
8. Élise-Marie-Virginie de Pontevès, Dame de Livergnes, non mariée.

XXIV. DEGRÉ.

Louis-Alexandre de Pontevès, Marquis de Buoux, Comte d'Agoult, Baron de Saint-Martin, &c., Syndic de la Nobleſſe de Provence, Premier Conſul d'Aix, élu Procureur de la Nobleſſe le 9 Décembre 1743, mourut ſans alliance, à Buoux, le 25 Février 1762, « âgé d'environ cinquante-ſix ans ».

(*a*) Voir le texte de ces lettres patentes à la fin de cette généalogie.



BRANCHE DES SEIGNEURS DE CADENET

ET DE CUCURON,

ISSUE PROBABLEMENT DE LA PRÉCÉDENTE.

[ÉTEINTE.]

Il n'a pas été poffible de rattacher régulièrement cette branche à la maifon de Pontevès, mais il eft indubitable qu'elle en defcend, & très probablement par un fils cadet de LANCELOT de Pontevès, auteur de la branche de Buoux, qui habitait précifément Cadenet & avait des propriétés à Cucuron. Il fe peut que la tige de cette branche fût fon fils, PIERRE, Seigneur de la Roque d'Efpeil (voir p. 83), terre que fes deux petits-fils, JEAN & ELZÉAR de Pontevès, vendirent à Louife d'Agoult de Sault, le 12 Mai 1511. La filiation, toutefois, n'en peut être établie qu'à partir de ROMAN de Pontevès, qui fuit, & correfpond chronologiquement au XIX[e] Degré. Il était fans doute frère ou coufin germain de Jean & d'Elzéar de Pontevès, qui viennent d'être mentionnés.

XIX. DEGRÉ.

ROMAIN ou ROMAN de Pontevès, Écuyer, Sieur de Cadenet, époufa Catherine MARÉCHAL, de laquelle il eut :

1. JEAN de Pontevès, qui fuit.
2. JACQUES de Pontevès, qui fit profeffion à Malte le 19 Mars 1572.
3. LUCRÈCE de Pontevès, mariée, par contrat du 21 Février 1574 (Gilly, Not. à Cadenet), à Jean DE CARDEBAS DE BOT, Seigneur de Saignon & d'Auribeau, Gouverneur du château de Forcalquier, fils d'André DE CARDEBAS & d'Anne DE BOT.

XX. DEGRÉ.

JEAN de Pontevès, Écuyer, Sieur de Cadenet, marié, par contrat du 22 Mai 1582 (Fr. Illy, Not. à Cadenet), à Jeanne OLIVAUX (*aliàs* OLIVARRY), fille de Melchion, tefta le 21 Avril 1621 (Pierre Amat, Not. à Cadenet). Il eut de fon mariage :

1. JEAN-ANDRÉ de Pontevès, qui fuit.
2. CLAIRE de Pontevès, mariée, le 1[er] Février 1609, à Claude DE BOULIERS, Seigneur de Vaugine, de la grande famille de ce nom.

XXI. DEGRÉ.

JEAN-ANDRÉ de Pontevès, Écuyer, Sieur de Cadenet & de Cucuron, époufa, par contrat du 3 Décembre 1617 (Jean Fayard, Not. à l'Isle), Claudine DE GAST ou DE GUAST, fille d'Alexandre DE GAST, d'une très vieille maifon, & de Catherine DE GUINETS, de la ville de l'Ifle, au comté Venaiffin. De ce mariage iffurent :

1. FRANÇOIS de Pontevès, Carme déchauffé, en religion le P. Ange de l'Annonciation.

2. JACQUES de Pontevès, qui fit une donation à fon demi-frère Pierre, le 7 Mars 1645 (Pellanché, Not. à Cadenet).
3. MARIE-THÉRÈSE de Pontevès, née à Cadenet, ondoyée le 19 Avril 1626 (reçut le complément des cérémonies du baptême le 18 Mai fuivant), mariée, par contrat du 4 Juillet 1637 (Pellanchon, Not. à la Verdière, & Mathieu Malherbe, Not. à Cadenet), à Henri DE FORBIN-MAYNIER, Baron D'OPPÈDE, Premier Préfident au Parlement de Provence, fils de Vincent-Anne, Premier Préfident au Parlement, & d'Aimare DE CASTELLANE-ESPARRON, fa feconde femme. Leur fils aîné reçut par donation les biens de François II de Pontevès, Baron de Montfroc, dernier de la branche des Seigneurs de Pontevès.
4. LOUISE de Pontevès, femme d'Antoine D'AUDRIC, Écuyer de la ville de Pertuis.

C'est fans doute ce même Jean-André de Pontevès qui époufa en fecondes noces Suzanne DE MAILHE, de Cadenet, de laquelle il eut :

PIERRE de Pontevès, Écuyer, marié, par contrat du 22 Septembre 1658 (J. Bert, Not. à Grambois), avec Anne RICARD, fille de feu Dominique, & de Catherine D'ARNAUD, du lieu de Grambois.



BRANCHE DES SEIGNEURS D'UBRAYE,

ISSUE DE CELLE DES SEIGNEURS DE PONTEVÈS.

[ÉTEINTE.]

XV. DEGRÉ.

AGOULT de Pontevès, 4[e] fils de BARRAL III de Pontevès & d'Ifabelle DE BAUX (voir plus haut, p. 57), époufa, en 1408, Bellette ROSTANG, Dame d'Ubraye, fille unique & héritière d'Olivier ROSTANG, Seigneur d'Ubraye. De ce mariage :

XVI. DEGRÉ.

JACQUES de Pontevès, Seigneur d'Ubraye, qui vivait encore en 1469, & qui, d'une alliance inconnue, n'eut qu'une fille :

HONORADE de Pontevès, Dame d'Ubraye, mariée, par contrat du 15 Novembre 1467, à Pierre DE CLARI. Par fon teftament du 26 Février 1504 (v. ft.), elle ordonna à fes defcendants de porter le nom & les armes de Pontevès. Ce n'eft que Claude de Clari qui fe conforma à la volonté de fa trifaïeule. Il époufa, en 1613, Julie DE PONTEVÈS, fille de FOULQUES VII de Pontevès, Seigneur de Bargème, & de Lucrèce DE VILLENEUVE-TOURETTE (voir plus haut, p. 44), & leurs defcendants continuèrent de porter le nom de Clari de Pontevès, jufqu'à l'extinction de cette famille, qui, au dire d'Artefeuil, n'exiftait plus en 1757.



BRANCHE DES SEIGNEURS DE LAMBESC,

ISSUE DE CELLE DES SEIGNEURS DE PONTEVÈS.

[ÉTEINTE.]

XIV. DEGRÉ.

BÉRENGER de Pontevès, fecond fils d'ISNARD de Pontevès, Seigneur de Sillans & de Pontevès, & de Thomaffe GANTELME (voir plus haut, p. 57), mourut en 1368. Il avait époufé, en 1358, Marguerite D'AGOULT, fille de Raymond D'AGOULT, Baron de Sault, & d'Agnès DE MONTPEZAT, fa 3e femme. De ce mariage :

1. ISNARD de Pontevès, qui fuit.
2. FOULQUES de Pontevès, fubftitué, après fon frère, dans le teftament (du 18 Octobre 1372) de leur oncle maternel Foulques d'Agoult, Baron de Sault, après le fils & le frère de celui-ci, mais avant les Pontevès-Bargème, les Pontevès-Châteaurenard, &c. Il époufa, le 24 Août 1385, Auftrète ou Suftrète D'AUSTRIE, fille de Louis D'AUSTRIE (ou peut-être D'AUSTRIC ou D'AUTRIC, vieille maifon provençale). On leur attribue une fille : MARGUERITE de Pontevès, qui aurait époufé Lancelot DE PONTEVÈS-BUOUX (v. p. 82).

XV. DEGRÉ.

ISNARD de Pontevès, Seigneur de Lambefc & de la Roque d'Efpeil, fit hommage pour ces deux châteaux au Roi Louis II, Comte de Provence, le 8 Septembre 1385 (*a*). Il époufa Phanette DE BAUX (*b*), Dame de la Barben, fille de Guillaume DE BAUX, Seigneur de Marignane, & de Belindone ou Bellinde HUGOLEN, fa feconde femme. Elle était demi-fœur de François de Baux, qui époufa la veuve d'Elzéar de Pontevès, Seigneur de Châteaurenard. Elle affifta aux États de Provence de 1396, où il fut décidé de lever une armée contre Raimond de Turenne, & mourut à Salon; fon frère Guillaume de Baux, dans fon teftament de 1432, fit des legs à fes petits neveux Guillaume & Elzéar de Pontevès. De ce mariage :

1. BÉRENGER de Pontevès, qui fuit.
2. ELZÉAR de Pontevès, Seigneur de la Roque d'Anteron, défigné pour héritier, en 1419, par fon neveu Guillaume de Pontevès, Seigneur de Lambefc. C'eft peut-être à lui qu'il faut attribuer pour femme Dame Bellone RAYMOND, remariée à Honorat DE FOURNIER (*Forneri*); elle fe dit veuve d'Elzéar de Pontevès, dans une quittance du 21 Juin 1445.

XVI. DEGRÉ.

BÉRENGER de Pontevès, Seigneur de Lambefc, époufa, en premières noces, par contrat du 27 Août 1393 (Bernard Dupuis, Not. à Arles), Catherine DE LAMBESC, fille de feu Guillaume, & de Philippine DE LAMBESC (*c*). De ce mariage vinrent :

1. GUILLAUME de Pontevès, qui fuit.

(*a*) Archives du dép. des Bouches-du-Rhône, B. 763.
(*b*) Artefeuil la donne à tort pour femme à Béranger de Pontevès-Lambefc, leur fils.
(*c*) L. Barthélemy, *Inventaire des chartes de la maifon de Baux* : Marfeille, 1882, in-8°.

2. Elzéar de Pontevès, Seigneur de la Roque d'Efpeil, qui époufa Catherine de Ricard, fille de Jacques de Ricard, du lieu de l'Ifle, & de Jeanne de Roeria. Il mourut avant 1419.
3. Delphine de Pontevès, mariée, en 1430, à Balthazar de Jarente, Seigneur de Montclar, Géménos, Senas, &c., Ambaffadeur de René d'Anjou près la République de Gènes, fils de feu Guigonet de Jarente, dit le Grand, Viguier général de Provence, &c., & d'Alemande de Fabriciis.

Bérenger de Pontevès époufa en fecondes noces, par contrat du 20 Janvier 1404 (v. ft.), Jeanne de Vivaud, Dame de Cuges, fille de Guillaume de Vivaud, de Marfeille, & veuve de Jean de Vivaud, mort vers 1400. Il fit hommage de cette feigneurie à Alix de Baux, Comteffe d'Avellino, le 27 Octobre 1409 (*a*). De ce mariage eft iffue :

Marguerite de Pontevès, Dame de Cuges, mariée, par contrat du 16 Janvier 1416, à Jean d'Armand, Seigneur du Reveft.

XVII. DEGRÉ.

Guillaume de Pontevès, Seigneur de Lambefc & de la Barben, tefta le 9 Août 1419, inftituant pour héritier univerfel fon oncle Elzéar de Pontevès, Seigneur de la Roque d'Anteron, & lui fubftituant Guillaume de Baux, fon oncle maternel. Il acquit en 1430 la fortereffe de Suze, fit hommage pour Lambefc en 1437 & mourut fans poftérité (*b*) de Catherine de Pontevès, fille aînée d'Elzéar de Pontevès-Châteaurenard, qu'il avait époufée avant 1440, & qui fe remaria, le 23 Février 1452 (v. ft.), à Arnaud de Damian, lequel fut Viguier de Salon en 1459 (voir plus loin, p. 92).



BRANCHE DES SEIGNEURS DE CHATEAURENARD,

ISSUE DE CELLE DES SEIGNEURS DE PONTEVÈS.

[ÉTEINTE.]

XIV. DEGRÉ.

Blacas de Pontevès, Seigneur de Cabanes & de Châteaurenard, troifième fils d'Isnard de Pontevès, Seigneur de Sillans & de Pontevès, & de Thomaffe Gantelme (voir plus haut, p. 57), fut Lieutenant de Foulques d'Agoult, Grand Sénéchal de Provence en 1368, qui le fubftitua, dans fon teftament de 1372, à Foulques de Pontevès-Bargème, ainfi que fon fecond fils, lui fubftituant à fon tour Barral de Pontevès, Seigneur de Pontevès, fon frère aîné. Il fut Viguier de Marfeille en 1376; fit hommage des châteaux de Châteaurenard & de Cabanes au Roi Louis II, Comte de Provence, le 8 Juin 1385, & fut un des figna-

(*a*) L. Barthélemy, *Inventaire des chartes de la maifon de Baux*, n° 1719.

(*b*) Son coufin Guillaume de Baux, fils de Guillaume, échangea les feigneuries de Lambefc & de la Barben, qu'il avait du chef de fon père, avec le Roi René, pour la jouiffance pendant trente ans du péage de Tarafcon, puis pour un revenu de 500 florins d'or. Ce prince donna enfuite la feigneurie de Lambefc au Prince de Vaudemont, fon gendre; elle refta dans la maifon de Lorraine jufqu'à la révolution.

taires de l'acte par lequel ce prince confirma les privilèges de la ville d'Arles le 10 Décembre ſuivant. Il fut déſigné par ſon frère aîné, Barral de Pontevès, pour ſon exécuteur teſtamentaire en 1392, & mourut vers 1396. Il avait épouſé, avant le 1er Juillet 1362, Marguerite DE GANTELME, Dame de Châteaurenard, fille unique de Jean DE GANTELME, Baron de Châteaurenard, Seigneur de Boulbon & de Romanil, Grand Sénéchal de Provence & Amiral, & de Philippine DE RÉAL. Elle teſta en 1408, & vivait encore le 4 Décembre 1411, date à laquelle elle ratifia une ſentence arbitrale en faveur de ſon fils Antoine. De leur mariage vinrent :

1. ELZÉAR de Pontevès, Seigneur de Châteaurenard, mort avant ſon père, après avoir épouſé Urbaine DE CABRIÈRES, fille de Guillaume, Seigneur de Cabrières, au Comtat-Venaiſſin. Les uns la croient de la maiſon de Chiabaud, d'autres de celle d'Agoult. En 1400, elle était déjà remariée à François DE BAUX, Seigneur de Marignane, auquel ſon beau-frère, Bérenger de Pontevès-Châteaurenard, rembourſa, le 24 Novembre de cette année, une partie de la dot.
2. BÉRENGER de Pontevès, qui ſuit.
3. JACQUES de Pontevès, Seigneur de Cabanes dès 1396. Il paſſa quittance au nom de ſon frère Fouquet le 5 Août 1405, & mourut avant le 15 Janvier 1409 (v. ſt.).
4. FOUQUET de Pontevès, Seigneur de Cabanes après le décès de ſon frère Jacques, & qui mourut avant le 27 Mars 1412 (v. ſt.).
5. ANTOINE de Pontevès, *auteur de la branche des* SEIGNEURS DE CABANES, rapportée à la ſuite de celle-ci (p. 92).
6. THOMASSE de Pontevès, mariée, par contrat du 5 Mai 1398, à Guillaume-Oger DE FORCALQUIER (de la maiſon de la Roque), Seigneur de Viens & de Grambois, fils de Louis, & d'Aigline ou Ayceline DE LA GARDE (voir plus loin, p. 135).

XV. DEGRÉ.

BÉRENGER de Pontevès, Seigneur de Châteaurenard & du Caſtelar, Viguier d'Arles en 1400 & en 1401, mourut avant le 1er Décembre 1401. Il avait épouſé, vers 1383, Catherine DE BARRAS, Dame du Caſtelar, qui ratifia, le 4 Décembre 1411, une ſentence arbitrale & vivait encore en 1467. De leur mariage vinrent :

1. ELZÉAR de Pontevès, Seigneur de Châteaurenard (*a*) dès le 1er Décembre 1401,

(*a*) L'*Hiſtoire de la baronnie royale de Châteaurenard*, par le Prince Henry de Valori (3e édit., Paris, 1869, in-8), contient une ſérie d'inexactitudes au ſujet du fort de cette terre. L'auteur reconnaît que cette baronnie avait d'abord été vendue par la Reine Jeanne, en 1348, à Jean Gantelmi, Grand Sénéchal de Provence, pour la ſomme de 15,000 ducats d'or, & tranſmiſe enſuite par la fille unique de ce dernier à ſon mari Blacas de Pontevès. Il ajoute qu'à *la mort de celui-ci* un grand différend s'éleva à cet égard entre ſes héritiers, différend qui fut apaiſé vers la fin de l'année 1378 ; qu'Antoine, fils de Blacas, ne ſuccéda pas à ſon père, car avant de prêter hommage au Roi, il céda *ſa terre* à Louis, Comte de Provence, & que Châteaurenard fut inféodé, le 2 Mai 1382, par la Reine Jeanne à Gabriel de Valori, qui en aurait reçu hommage le 1er Janvier 1381 ! Il déclare enſuite qu'à la mort du Roi Louis Ier, Gabriel de Valori ayant été nommé Vice-Roi de Naples, propoſa aux héritiers de Blacas de Pontevès de leur céder pluſieurs arrière-fiefs à titre de co-ſeigneuries, offre qui fut acceptée. Il conclut, enfin, que c'eſt « à faux que les généalogiſtes du ſiècle dernier ont imaginé pluſieurs Barons de Châteaurenard du nom de Pontevès. » Pour mettre à néant ces prétentions, il ſuffira de rapprocher des dates ci-deſſus celles que nous donnons. Il en réſulte qu'il n'a pas pu y avoir de différend, en 1378, au ſujet de la baronnie de Châteaurenard entre les *héritiers* de Blacas de Pontevès, puiſque ce dernier ne mourut que vers 1396 ; que par cela même Antoine, fils de Blacas, n'a pas pu céder cette terre, qui ne lui appartenait point, au Comte de Provence en 1382, du moment que ſon père en fit encore hommage le 8 Juin 1385 ; & que conſéquemment auſſi Gabriel de Valori n'a pas pu en recevoir l'inféodation le 2 Mai 1382 !

Viguier d'Arles en 1411, mort cette même année, veuf (a) de N. DE MÉVOUILLON, fille de Guillaume, Seigneur de Barret, au diocèfe de Gap, laiffant fous la tutelle de fa propre mère fes deux filles :

I. CATHERINE de Pontevès, Dame en partie de Châteaurenard, mariée, 1° avant 1440, à Guillaume DE PONTEVÈS, Seigneur de Lambefc; 2° le 23 Février 1452 (v. ft.), à Arnaud DE DAMIAN.

II. LOUISE de Pontevès, Dame en partie de Châteaurenard, mariée, en 1424, à Louis DE SIMIANE, Seigneur de Châteauneuf, la Cofte, Caumont & Jonquières, fils de Bérenger, & de Mabile DE SABRAN-ROBION, fa 2[e] femme.

2. PHILIPPE de Pontevès, Dame du Caftelar, première femme, en 1413, de Berthold DE BACHIS, ou BASCHIS, fils de Guichard, Écuyer du Roi Louis II d'Anjou, & de Jacquette DE FARNEZE. Elle mourut avant 1434.

3 & 4. BITRONE ou BÉATRIX & THOMASSETTE de Pontevès, légataires de leur aïeul Blacas, mortes en bas âge.

5. MARGUERITE de Pontevès, mariée, vers 1409, à Arnaud DE VILLENEUVE, Baron DE TRANS, fils d'Hélion, & de Degane DE ROSTANG DE PEIRESC. Elle reçut en dot de fon frère Elzéar 2500 florins, en échange de tous fes droits qu'elle lui céda fur les biens de leur père & mère, le 16 Juin 1409.

On trouve encore comme appartenant à la branche de Châteaurenard :

ALIX de Pontevès, feconde femme, vers 1450, d'Honoré D'ORAISON, Seigneur de Cadenet, fils d'Elzéar, & de Sibille DE CASTELLANE-SALERNES.



BRANCHE DES SEIGNEURS DE CABANES,

PUIS DE CHATEAURENARD,

ISSUE DE LA PRÉCÉDENTE.

[ÉTEINTE.]

XV. DEGRÉ.

ANTOINE I[er] de Pontevès, Seigneur de Cabanes, Cofeigneur de Châteaurenard, fils puîné de Blacas, fut héritier de fes frères & de fon neveu Elzéar, en vertu de la fubftitution au teftament de fon père; obtint une fentence arbitrale en ce fens, le 4 Décembre 1411 (Nic. Alberti, Not. à Arles), à laquelle étaient repréfentés fa mère Marguerite de Gantelme, fa belle-fœur Catherine de Barras & fes petites-nièces Catherine & Louife de Pontevès, avec la tutrice defquelles il paffa, le 2 Mai 1414 (Veran de Briande, Not. à Cavaillon), une tranfaction au fujet de Châteaurenard. Le 15 Août 1415, il fit un échange, avec le Roi Louis II,

(a) Dans le *Mémoire hiftorique fur la baronie de Châteaurenard*, par M. d'Aymar de Brès (Ms. n° 1052 de la bibl. Méjanes à Aix), on lui donne pour femme (qui ferait alors fa première), Alix SAPORIS ou SAPOR, veuve de Jean Jaffeau, Seigneur de Caftillon (au diocèfe de Lyon), Baronne de la vallée d'Oye (au diocèfe de Gap), Dame de Vitrolles, fœur ou nièce de Léger Sapor, Seigneur d'Eyragues, Évêque de Gap puis de Maguelonne, qui acheta enfuite la feigneurie de Châteaurenard du Roi Louis III, dont il fut Chambellan & Chancelier, terre qui fut confifquée fur lui en 1427, pour crime de rébellion.

de tout ce qui lui appartenait dans cette ſeigneurie contre 200 florins de rente perpétuelle. Il épouſa : 1° vers 1418, Jacquette DE QUIQUERAN-BEAUJEU, fille de feu Pierre DE QUIQUERAN-BEAUJEU & de Belindone RAINAUD; 2° vers 1420, Nicolaſe DE MONTFAUCON, fille de Nicolas, & d'Iſoarde DE GAVARRON. Il mourut vers 1443. De ſon ſecond mariage vinrent :

1. ANTOINE de Pontevès, qui ſuit.
2. SILONE de Pontevès, qui ſe démit de ſes biens paternels & maternels en faveur de ſon frère Antoine & de ſon oncle Raynaud de Montfaucon, le 5 Juin 1445 (Guill. Girard, Not. à Taraſcon), veille de ſon mariage, & ſa dot fut reconnue par ſon mari le 15 du même mois; & eut un legs au teſtament de ſon aïeule Iſoarde de Gavarron le 6 Mars 1453. Elle avait épouſé, le 6 Juin 1445, Jean DE SAINT-MICHEL, fils de Jean, Chevalier, Seigneur de Buxodone. Elle eſt probablement identique avec SILLETTE de Pontevès, des Seigneurs de Châteaurenard, mariée, vers 1480, à Gerondon D'ABISSE, dont la fille Jeanne épouſa, en 1503, Antoine Flotte de Roquevaire (*a*).
3. JEANNE de Pontevès, mariée, en 1448, à Jean DE RAYMOND DE LA VISCLÈDE, fils de Raimond DE RAYMOND, Seigneur de la Viſclède, & d'Hélène DE PAZZIS (*b*), fut légataire de ſon aïeule maternelle & eut ſa dot reconnue le 12 Mars 1453.

XVI. DEGRÉ.

ANTOINE II de Pontevès, Seigneur de Cabanes, épouſa, par contrat du 27 Septembre 1441, Jacquette MONGE (*Monachi*), fille de feu Noble Antoine Monge (*c*), de la ville d'Arles, & fut le premier qui s'établit dans cette cité. Il eſt mentionné comme préſent aux tournois célèbres qui eurent lieu à Taraſcon les 2, 4 & 6 Juin 1449, en préſence du Roi René, avec Beauvau & Tanneguy du Châtel, « Écuyer d'un gentil eſprit », qui entra en champ clos ayant en croupe une Dame de Pontevès-Cabanes :

Une gente Demoiſelle nommée
La Dame de Cabanes vraiment
Derrière lui portoit moult gayement (*d*).

Étant ſur le point de rejoindre le Roi & Comte de Provence à Gênes, il donna ſa procuration à ſa femme, le 8 Juin 1461.

Il fut, avec André des Porcellets & Jean de Blanchefort, Maire de Bordeaux, au nombre des Ambaſſadeurs du Roi Louis XI préſents au traité paſſé à Pertuys le 11 Avril 1476, par lequel les repréſentants du Roi René d'Anjou (parmi leſquels Jean-Baptiſte de Pontevès, Seigneur de Cotignac) s'obligèrent & ſe rendirent pleiges de la promeſſe faite par ce dernier ſouverain de n'avoir aucune intelligence ni confédération avec le Duc de Bourgogne contre les intérêts du Roi de France. Il teſta le 16 Juillet 1481 (Hon. Raymond, Not. à Arles), & mourut avant le 13 Août ſuivant. Sa veuve teſta d'abord le 21 Mai 1483 (H. Raymond,

(*a*) Artefeuil, *Hiſtoire de la Nobleſſe de Provence*, art. FLOTTE.

(*b*) Courcelles, *Hiſtoire des Pairs de France*, t. VI, art. RAIMOND, p. 11.

(*c*) C'eſt ſans doute le même qu'Antoine Monge, fils de Bérenger, & de Raimonde Gantelmi, marié en 1415 avec Marie DE QUIQUERAN-BEAUJEU, ſœur de Jacquette (femme d'Antoine Ier de Pontevès-Cabanes), & fille de Pierre, & mort en 1429 (V. Pithon-Curt, t. II, p. 452). De cette façon Antoine II de Pontevès-Cabanes aurait épouſé ſa couſine germaine par alliance.

(*d*) Papon, t. III, Suppl., p. 7 & ſuiv.

Not.), puis le 12 Novembre 1501 (Pierre Barberii, Not. à Arles), & mourut à Arles le 16 Août 1502. De leur mariage vinrent :

1. Jean de Pontevès, qui ſuit.
2. Tanneguy de Pontevès, Coſeigneur de Cabanes, marié, vers 1498, à Jeanne de Villeneuve-Trans, fille de Louis, Seigneur de Flayoſc, & de Colette de Castillon, & veuve de Louis de Viète, Seigneur de Condet. Il teſta le 3 Mars 1524, v. ſt. (Squiroli, Not. à Taraſcon), & mourut avant 1529, laiſſant deux filles :
   I. Jeanne de Pontevès-Cabanes, mariée : 1° par contrat du 25 Septembre 1514, à Lucien Grimaldi, Seigneur ſouverain de Monaco, fils de Lambert, & de Claude Grimaldi de Monaco, ſa couſine; il fut aſſaſſiné en 1523, & ne laiſſa de ſon mariage qu'un fils : Honoré; 2° en 1528, à Antoine-Louis de Savoie, Comte de Pancalier. Ce mariage fut déféré en 1533 à la Cour de Rome pour être invalidé, le Comte de Savoie ayant été accuſé d'avoir contracté des vœux religieux dans l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem. Pendant ce procès, la Comteſſe de Pancalier révoqua, le 5 Juillet 1537 (Nic. Alberti, Not. à Arles), la donation qu'elle avait faite à ſon mari, & donna la moitié de ſon bien à ſon fils Honoré Grimaldi, & l'autre moitié à Françoise de Savoie, ſa fille du ſecond mariage, mais au cas ſeulement où celui-ci fût déclaré valable, ce qui eut lieu plus tard. Pendant la durée de ce procès, & même depuis, les biens de la Comteſſe étaient adminiſtrés par ſon oncle Ardoin de Pontevès, & les différends qui ſurgirent à cet égard entre lui & le Comte de Savoie furent ſoumis à un arbitrage, le 20 Mars 1543 (Honorat de Dons, Not. à Arles). La ſentence arbitrale fut rendue le 25 Mai ſuivant.
   II. Marguerite de Pontevès-Cabanes, née en 1502, mariée, le 18 Mai 1524, à Honoré des Porcellets, Seigneur de Maillane, fils de Pierre, & de Marguerite de Piquet.
3. Pierre de Pontevès, muet, légataire de ſon père en 1481, & mort avant 1501.
4. Hardouin ou Ardoin de Pontevès, Seigneur de Cabanes, mineur en 1481, nommé au teſtament de ſa nièce Marguerite (1531). Étant tuteur de ſa nièce Jeanne de Pontevès, il eut en 1543 un différend avec le ſecond mari de celle-ci, Antoine-Louis de Savoie, Comte de Pancalier. Il mourut le 21 Octobre 1544. De ſon mariage avec Gaſparde de Glandevès-Gréoux, il ne paraît pas avoir eu d'enfants.
5. Marguerite de Pontevès, Religieuſe à Saint-Cezaire d'Arles, & depuis 1478 à Sainte-Claire d'Aix.
6. Garcenette de Pontevès, mariée : 1° par contrat du 1er Juin 1458, à Jean Romieu, fils d'Étienne; 2° le 11 Décembre 1467, à Étienne Balbi, fils de Floret, & de Catherine d'Alzène. Elle teſta le 12 Février 1496 (v. ſt.).
7 & 8. Delphine & Madeleine de Pontevès, légataires de leur frère en 1481, & mortes avant 1501.
9. Louise de Pontevès, mineure en 1481, mariée, par contrat du 14 Février 1499 (v. ſt.), à Jacques Romieu, Profeſſeur ès droits. Elle teſta le 18 Février 1539 (v. ſt.), étant déjà veuve, & mourut le 28 Mai 1553.
10. Louise II de Pontevès, muette, morte à Arles le 23 Avril 1539.

XVII. DEGRÉ.

Jean de Pontevès, Seigneur de Cabanes, dont il rendit hommage en 1481, était en 1470 tuteur de Gaucher de Quiqueran, Baron de Beaujeu, qui épousa plus tard sa belle-sœur, Louise de Castellane. Il mourut à Cabanes le 8 Janvier 1501 (v. st.), frappé par la foudre, & son corps fut transporté à Arles. De son mariage avec Sibille de Castellane, fille de Boniface, Seigneur de Fos & de la Verdière, & de Léonarde de Simiane, qu'il avait épousée vers 1490, & qui se remaria, le 27 Novembre 1509, à Guiraud X de Simiane, Baron de Caseneuve, il ne laissa que deux filles :

1. Pierrette de Pontevès-Cabanes, mariée, le 27 Novembre 1509, à Bertrand-Raimbaud IV de Simiane, Seigneur de Gordes, le même jour que sa mère se remaria au père de son mari. Elle testa le 11 Septembre 1573.
2. Marguerite de Pontevès-Cabanes, mariée à Claude-Gaspard de Jarente, Conseiller au Parlement d'Aix, fils de Thomas, Seigneur de Senas, & de Louise de Glandevès-Faucon. Elle testa à Aix le 15 Avril 1531, mais vivait encore le 18 Février 1539 (v. st.), date à laquelle elle fut légataire de sa tante Louise Romieu.



BRANCHE DITE D'AIX

DONT LA RATTACHE N'A PU ÊTRE ÉTABLIE.

[ÉTEINTE.]

L'origine de cette branche est inconnue. Il est fort possible qu'elle soit issue de la première maison de Pontevès, comme celle de Flassans. L'Abbé Robert la fait remonter à un Jeannet de Pontevès, du lieu de Fuveau, marié, par contrat du 6 Juin 1411 (Barbani, Not. à Marseille), avec Antoinette Olivière. Toutefois ce n'est que par Pierre de Pontevès, qui suit, qu'il en établit la filiation, que nous rectifions & complétons à l'aide de documents authentiques.

PREMIER DEGRÉ.

Noble Pierre de Pontevès, Premier Syndic ou Consul d'Aix en 1481 & Député de Charles VIII, Roi de France. D'une alliance inconnue il eut deux fils :

1. Gaspard de Pontevès, qui suit.
2. François de Pontevès, *auteur du second rameau*, rapporté plus loin.

II. DEGRÉ.

Noble Gaspard de Pontevès, marié avec Colette de Castillon, d'où :

III. DEGRÉ.

Noble Pierre de Pontevès, probablement le même qu'un Pierre de Pontevès, Docteur ès droits, habitant la ville d'Aix, & qui fut en 1490 l'un des exécuteurs

teſtamentaires de Jean-Baptiſte de Pontevès, Seigneurs de Cotignac, Carcès, &c. D'une alliance inconnue, il eut un fils, JEAN de Pontevès, qui ſuit, & c'eſt à lui auſſi ſans doute qu'il faut attribuer comme fille MARGUERITE de Pontevès, déſignée comme « fille de Pierre de Pontevès », mariée, vers 1510, à Pierre D'ARBAUD, Coſeigneur de Callas, fils de Guillaume D'ARBAUD & d'Honorade DE FABRI, devenu, le 24 Juillet 1523, Maître Rational en la Cour des Comptes d'Aix, & en 1545 Premier Conſul d'Aix & Procureur du pays, remarié en ſecondes noces avec Honorade de Bourgarel (*a*).

IV. DEGRÉ.

Noble JEAN de Pontevès, Deuxième Conſul d'Aix en 1550, mort avant 1575, épouſa Catherine FORE, de Marſeille, d'où :

V. DEGRÉ.

Noble GASPARD de Pontevès, Deuxième Conſul d'Aix en 1574, marié, par contrat du 23 Janvier 1575 (A. Nicolay, Not. à Arles), avec Madeleine BÈGUE, de la ville d'Arles, fille de feu Antoine BÈGUE & d'Hélène ALLÈGRE. De cette union eſt iſſu :

VI. DEGRÉ.

Noble JEAN de Pontevès, mort avant 1658, marié à Anne COSSET, d'où :

VII. DEGRÉ.

GASPARD de Pontevès, épouſa, par contrat du 28 Novembre 1658 (Ponez, Not. à Marſeille), Louiſe D'ANDRON, fille de feu Jean D'ANDRON, Écuyer, & de Marguerite CLARET. L'Abbé Robert conſtate qu'il renonça à la qualité de Noble & fut condamné à 50 l. d'amende le 15 Novembre 1668; il ajoute qu'il avait des enfants, dont la deſtinée nous eſt inconnue.



SECOND RAMEAU.

II. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Pontevès, marié à N... (CLAPIERS?) DE SEGUIRAN, d'où :

III. DEGRÉ.

JACQUES de Pontevès, Avocat à Aix en 1503, épouſa Marguerite BOMPAR, fille de Louis BOMPAR, & « d'honneſte femme » JACOBE, & nièce de Vincent Bompar, Maître Rational & Juge des apellations. De ce mariage :

(*a*) Lainé, *Archives de la Nobleſſe de France*, t. VI, art. ARBAUD, p. 11.

IV. DEGRÉ.

Pierre de Pontevès, Procureur au Parlement d'Aix, vivant en 1562, marié avec Jeanne Fillol, d'où :

1. Jean de Pontevès, Procureur au Parlement, marié, par contrat du 2 Octobre 1572 (Hon. Roman, Not. à Aix), avec Bernardine Hugolen, fille d'André Hugolen, Notaire à Aix, & de Louife Laurence (Laurent?). Sa veuve fe remaria, le 20 Mars 1582, avec Jofeph Thibaud, Docteur en droit. Elle eut de fon premier mariage :
   I. Jean-Baptiste de Pontevès, baptifé à Aix le 11 Février 1577. Il eft peut-être identique avec Jean-Baptifte de Pontevès, marié avec Catherine Mathon, de laquelle il eut un fils, Pierre, baptifé à Aix le 25 Novembre 1612.
   II. Hubert de Pontevès, baptifé à Aix le 21 Octobre 1579, Religieux Cordelier, mort à Aix le 17 Avril 1623.
   III. Anne de Pontevès, baptifée à Aix le 26 Octobre 1573.
2. François-Gaspard, qui fuit.

V. DEGRÉ.

François-Gaspard de Pontevès, Avocat puis Procureur à la Cour d'Aix, marié en premières noces, en 1576, à Honorade Ollivier, d'où :

1. Simon de Pontevès, baptifé à Aix le 13 Septembre 1577, Procureur au Parlement, marié, en 1602, à Claire de Gigos ou de Gigot, d'où :
   I. François de Pontevès, marié avec Jeanne de Bonfils, d'où trois filles.
   II. Pierre de Pontevès, Religieux.
   III. Françoise de Pontevès, mariée, le 25 Septembre 1635, à Jean-Baptifte Marmet, Avocat à la Cour.
   IV. Anne de Pontevès, mariée, le 8 Mai 1622, à Louis de Villa.
   Quatre fils & deux filles, morts enfants.
2. Jeanne de Pontevès, baptifée à Aix le 27 Décembre 1579.

François de Pontevès époufa en fecondes noces, par contrat du 24 Avril 1584, Catherine de Foresta, fille de Telme de Foresta, Écuyer de Dian, & de Catherine Melgosi. De ce mariage :

1. Hercule de Pontevès, qui fuit.
2. Jean-Honorat de Pontevès, né en 1591, Procureur à la Cour, vivant en 1660.
3. Marc-Antoine de Pontevès, né à Aix en 1600, Chartreux.
4. Claire de Pontevès, née en 1588, mariée, en 1616, à Barthélemy Melliny.
5. Anne de Pontevès, née en 1593, mariée à Étienne l'Heraud.
6. Françoise de Pontevès, née en 1597, mariée à Laurent de Saurat, Confeiller du Roi, Secrétaire en la Chancellerie, puis Tréforier général & Garde des fceaux en la généralité de Provence.

Un fils (Pierre) & une fille (Blanche), morts enfants.

VI. DEGRÉ.

Hercule de Pontevès, Avocat en la Cour, Affeffeur & Conful d'Aix en 1634, époufa : 1° Anne de Vivaud, morte fans enfants; 2° par contrat du 24 Novembre 1619, Anne de Grassy, fille de Me Jean-Louis de Grassy, Conseiller & Médecin du Roi, & de Françoife de Boutin. De ce mariage :

1. François de Pontevès, qui fuit.

2. Madeleine de Pontevès, baptisée à Aix le 8 Novembre 1638, mariée à Melchior Delphin d'Aupays ou d'Hupais, d'où : Louise-Sexte Delphin d'Hupais, décédée à Toulon le 10 Avril 1762, à l'âge de quatre-vingts ans.
3. Honorade de Pontevès, baptisée à Aix le 23 Février 1641, mariée, par contrat du 6 Septembre 1660, à François de l'Evesque, Seigneur de Saint-Étienne, fils d'Émeric, & de Richarde de Fabry.

Deux fils & quatre filles, morts enfants.

VII. DEGRÉ.

François de Pontevès, baptisé à Aix le 23 Juin 1626, Avocat en la Cour, épousa, par contrat du 3 Mars 1659 (Claude Alphéran, Not. à Aix), Marie Collumby, fille de Claude Collumby, Avocat en la Cour, & d'Anne Tisaty. On ne leur connaît pas de postérité.



A la même branche paraissent appartenir les suivants :

Pierre de Pontevès, marié avec Honorade de Déons (?), d'où : Antoine, baptisé à Aix le 24 Mars 1540, & Claire, baptisée le 3 Mars 1543, morte le 11 Décembre 1573. Il décéda à Aix le 17 Juillet 1579.

Gaspard de Pontevès, marié, avant 1560, avec Anne d'Albis, d'où trois filles : Élisabeth, Marguerite & Catherine, baptisées à Aix en 1560, 1566 & 1568.

Hélion de Pontevès, marié avec Dianthorome de Matheron, d'où : Gabriel, baptisé à Aix le 19 Mars 1578.

Louis de Pontevès, mort avant 1570, marié avec Honorade de Johannis. On l'identifie avec Louis de Pontevès, fils d'Elzéar de Pontevès, Seigneur du Castelar (voir plus haut, p. 55), mais sans preuves. Il eut de son mariage :

1. Georges de Pontevès, Écuyer, marié : 1° par contrat du 21 Octobre 1570 (Catrebard, Not. à Aix), avec Catherine Martin, fille de feu Bernardin Martin, Procureur au Parlement, & d'Honorade de Relhanne; d'où : Jean, Honorade & Françoise, baptisés à Aix en 1577, 1574 & 1576; 2° par contrat du 22 Mai 1579 (Blanc, Not. à Marseille), avec Angélique (*aliàs* Micheline) de Gardiolle, fille de François de Gardiolle, Écuyer, & d'Isabeau de Rodes: d'où : François, Jean, Matheude & Jeanne, baptisés à Aix en 1582, 1585, 1580 & 1584.

   C'est peut-être le même Georges de Pontevès qui épousa, en troisièmes noces, Louise de Renaud, dont il eut une fille, Marthe, baptisée à Aix en 1589.
2. Anne de Pontevès, décédée à Aix le 31 Janvier 1553.

Charles (*aliàs* Michel) de Pontevès, Écuyer (présumé fils de Gaspard de Pontevès & de Madeleine Bègue, rapportés ci-dessus, p. 96), marié, par contrat du 12 Mars 1591, avec Bernardine de Bonfils. C'est probablement lui qui assista en 1593, à Aix, au contrat de mariage d'Honoré de Rostagnis (Pithon-Curt, III, p. 144). Il eut trois fils :

1. Gaspard de Pontevès, Écuyer, baptisé à Aix le 29 Décembre 1592, marié, par contrat du 23 Octobre 1634 (J. Aymar, Not. à Aix), avec Madeleine Doumizan, fille de Claude, & de Catherine Rougier.
2. Honoré de Pontevès, baptisé à Aix le 2 Octobre 1594.
3. Jean de Pontevès, baptisé à Aix le 3 Février 1596.

Hercule de Pontevès, marié avec Lucrèce de Granier, d'où : Jeanne, baptisée à Aix le 7 Janvier 1629.

Balthazar de Pontevès, marié avec Madeleine de Méjane (?), d'où : Michel, baptisé à Aix le 30 Juin 1633, & André, baptisé à Aix le 23 Juin 1635.

Gaspard de Pontevès, mort avant 1654, marié avec Marguerite Milan, d'Aix, d'où :

Louis de Pontevès, marié, le 16 Juillet 1654, à Toulon, avec Jeanne Lecuirote, fille de feu Jérôme, & de Marguerite Vigouroux, d'Aix.

Jean de Pontevès, marié avec Dame Honorade Imbert, d'où :

Melchior de Pontevès, baptisé à Toulon le 9 Avril 1647.



PERSONNAGES ISOLÉS

QUE L'ON N'A PU RATTACHER A LA FILIATION D'UNE FAÇON AUTHENTIQUE.

Catherine de Pontevès, mariée, par contrat du 29 Août 1484 (Charenci, Not.), à Antoine de Rivière, Seigneur de Brueix, fils de Giraud de Rivière & de Jeannette de Saint-Ours, Dame de Châteaudouble. Elle fut mère de Jean de Rivière, l'un des hommes de guerre les plus renommés de son temps & Lieutenant général des galères sous le Comte de Tende (*a*).

Madeleine de Pontevès, mariée, vers 1485, à Bertrand de Durand, Seigneur du Castellet, Conseiller au Conseil royal & Maître des requêtes du Comte de Provence, puis Conseiller au Parlement de Provence, fils de Louis Duranti ou de Durand, Seigneur du Castellet de Sausses, Maître Rational de la Grande Cour Royale de la province (*b*).

Ces deux dames semblent pouvoir s'identifier avec deux filles de mêmes prénoms de Bertrand de Pontevès, Seigneur de Pontevès, Sillans, &c. (voir plus haut, p. 59).

(*a*) Pithon-Curt, t. III, p. 68. — Lainé, *Archives de la Noblesse*, t. IX, art. Rivière, p. 5.
(*b*) Artefeuil, art. Durand.

Madeleine de Pontevès, veuve, au 5 Mars 1488, de Guillaume de Chaussegros, Seigneur de Mimet, d'après un acte passé à Aix devant Jacques Gréasque, Not.

Madeleine de Pontevès, mariée, le 25 Novembre 1507, à Antoine de Blacas, Seigneur de Taurènes ou Thorène. Étant déjà veuve, elle fit une donation, le 17 Février 1566 (Berlier, Not. à Tourtour), à sa fille Yolande de Blacas. Le 1er Janvier 1567 (Yssautier, Not. à Aulps), elle fit une donation à ses filles Josèphe, Marguerite & Honorade de Blacas. Elle était alors femme de Noble Domange Jérosme, de Lorgues. Elle avait une sœur Marguerite.

Ces deux sœurs pourraient avoir été filles d'Antoine de Pontevès, Seigneur de Sillans (voir plus haut, p. 80).

Des notes manuscrites de la famille signalent encore deux membres de la branche de Sillans :

Pierre de Pontevès, marié, en 1543, avec Claire de Gérente.

Henri de Pontevès, marié, en Juillet 1593, avec Jeanne de Simiane.



CHEVALIERS DE RHODES OU DE MALTE

SANS FILIATION.

Fouquet de Pontevès, mentionné en 1490.

Claude & Antoine de Pontevès, mentionnés en 1495.

Honorat de Pontevès, présenté ou reçu à Malte en 1532.

Ces indications sont tirées de l'ouvrage de M. le Comte de Grasset : *Inventaire des archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles,* dans l'*Inventaire sommaire des archives des Bouches-du-Rhône;* Paris, 1869, in-4. Il y indique les registres où les Chevaliers ci-dessus se trouvent mentionnés.



NOTICE

SUR LA

PREMIÈRE MAISON DE PONTEVÈS.

La première maifon de Pontevès, dont la branche principale, tombée en quenouille, fe fondit, vers 1210, dans la puiffante maifon d'Agoult, en impofant fon nom à l'une de fes branches, était d'une origine non moins illuftre. Éteinte depuis plus de deux fiècles, elle n'a été l'objet d'aucun travail généalogique, rendu plus difficile aujourd'hui, par le petit nombre de documents fubfiftants. Les hiftoriens en ont à peine cité quelques noms ifolés, & cependant il eft encore poffible de faire mieux. L'étude des chartes difperfées dans plufieurs cartulaires provençaux permet finon de remonter avec certitude au berceau de cette famille, tout au moins d'en marquer l'importance depuis le commencement du XIe jufqu'au début du XIIIe fiècle, & d'efquiffer un embryon de généalogie, à défaut d'une filiation fuivie. Remonter au delà du dernier quart du Xe fiècle, eft chofe prefque impoffible pour n'importe quelle maifon, à caufe de l'abfence des noms patronymiques à cette époque reculée. Et ce n'eft que par des rapprochements fubtils, en fe guidant par la chronologie des chartes, la poffeffion des mêmes fiefs & autres indices, qu'on peut, pendant tout le XIe fiècle, reconnaître les perfonnages d'une même famille. Cette méthode nous a permis de conftater que les ancêtres de la première maifon de Pontevès occupaient, dès la fin du Xe fiècle, un très haut rang au milieu des grands feigneurs féodaux de la Provence, car nous les voyons participer à des actes émanant des membres les plus puiffants de l'ariftocratie. En ce qui concerne leur origine, on ne peut exprimer que des hypothèfes, fans aller jufqu'à la mythologie héraldique qui faifait des Pontevès, par analogie du nom (qu'on a écrit auffi Ponteux), les defcendants des Seigneurs du Pont-Euxin! Cette origine était fûrement fort élevée, probablement princière même, comme celle de prefque toutes les grandes maifons provençales dont l'antiquité remonte à la même époque. On va pouvoir en juger par ce qui va fuivre.

Dans la feconde moitié du Xe fiècle, vivait en Provence un puiffant feigneur, du nom d'Athanulfe, qualifié de *vir illuftriffimus* dans un acte de 1007. Il eut pour mère Belletrus, pour femme Judeta (Judith), & pour enfants au moins fix fils : Pierre, Jonas, Ifnard, Pandulfe, Boniface & Wifred, & au moins une fille, Billieldis. Le « très illuftre feigneur » Athanulfe, mort en route revenant de Rome, avait donné verbalement à l'abbaye de Saint-Victor de Marfeille, en 1007, dans le territoire de fon château de Salernes (Var, arr. de Draguignan), le *villare* de Saint-Jean, Villecrofe, &c. Cette donation, après fon décès, fut approuvée par fa mère, par fa femme, par fes fix fils ci-deffus, & immédiatement après par un Arbert (*Arbertus firmavit*) (*Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor*, n° 486). Le même Arbert, avec fa femme Adalgarde & leurs fils, approuvent la donation à l'abbaye de Montmajour d'un quart du village de Varages (diocèfe de Riez), faite, vers 1008 ou 1009, par Boniface, fils d'Athanulfe ci-deffus, & leur approbation vient immédiatement après celle de deux frères du donateur : Jonas, avec fa femme Billieldis & leurs fils, & Ifnard, avec fa femme Laviarde & leurs fils. Cet acte fut en outre approuvé par Guillaume, Comte de Provence, fa femme Gerberge & leurs fils (*Hiftoire de Montmajour*, par D. Chantelou, publiée dans la *Revue hiftorique de Provence*, 1890, p. 100). Le 5 Décembre 1010, Billieldis, ci-deffus (fous le nom de Belletrudis), alors veuve de Jonas, donna à l'abbaye de Saint-Victor le quart du village de Saint-Jean, dont il a déjà été queftion (*Cartul.*, n° 487). Lorfque, quarante ans plus tard, une autre Billieldis, fa belle-fœur, fille d'Athanulfe, alors veuve en premières noces de Jofferand d'Antibes & remariée à un Athanulfe, fit don à la même abbaye d'une manfe fur le territoire de Salernes, cette donation fut revêtue de l'approbation de Foulques, l'un des fils d'Arbert (*Fulcho, filius Arberti firmavit*) (*Cartul.*, n° 496). Il réfulte de ces actes qu'il y avait une certaine communauté d'intérêts entre Athanulfe & fa defcendance, d'une part, & Arbert & fes héritiers, de l'autre.

Mais il y avait autre chofe encore. En 1012, un ELDEBERT & fa femme MATHILDE, qu'on dit iffue de la maifon royale d'Arles, firent également don, à l'abbaye de Saint-Victor de Marfeille, d'un quart du même village de S. Jean (*villa S. Johannis*), dont nous venons de parler, & cet acte porte l'approbation de leurs fils ou proches parents, au nombre de douze, parmi lefquels figure auffi un Arbert, affurément le même que celui ci-deffus (*Cart.*, n° 488). A la même date, cet Arbert, avec fa femme Adalgarde & leur fils aîné, Pons, donna de fon côté, à la dite abbaye, « de fon propre alleu » (*alodem fuum*), fis fur le territoire du château de Salernes, un autre quart du village de Saint-Jean (*quartonem de villa S. Johannis* (*Cart.*, n° 489).

La poffeffion à une même époque, au début du XIe fiècle, des portions du village de Saint-Jean fur le territoire fortifié (*caftrum*) de Salernes, par les trois perfonnages cités : Athanulfe, Eldebert & Arbert, démontre évidemment une très proche parenté entre eux. Ce fief divifé provenait néceffairement d'un héritage commun. Arbert y avait, en dehors de fa part, certains droits héréditaires, puifque fon approbation était néceffaire pour la validité des donations faites par Athanulfe, puis par Eldebert. Quelle était la parenté entre eux? réfultait-elle de l'identité d'origine ou feulement des mariages? Nous l'ignorons. En tout cas, cette origine devait être très haute. Dans la charte de 1007, ci-deffus, Athanulfe eft qualifié de « très illuftre feigneur », ce qui fuppofe des ancêtres du rang fouverain, attendu que cette qualification était portée par Charlemagne dans fes diplômes. Quant à Eldebert, époux de Mathilde, il était fils aîné de LAMBERT, furnommé Dodons, & de BALDA. Celle-ci était une dame de haut parage. Avec la participation de fes fils ELDEBERT, RAINOARD & VITMAR, étant alors veuve (*pro remedio animarum noftrorum & anime feniori meo Lanberto qui vocabatur Dodons*), elle fit donation, à l'abbaye de Montmajour, de la terre de Correns, pour y établir un monaftère, par une charte datée d'Arles, le 7 des ides de Décembre 1002, & portant l'approbation de Rotbald, Comte de Provence, de la Comteffe Adélaïde & du Comte Guillaume (D. Chantelou, *Hiftoire de Montmajour*, p. 98). Eldebert, le fils aîné, ainfi que fon frère Rainoard, approuvèrent, le 10 des calendes de Mai 1015, une donation au monaftère de Sainte-Marie de Correns fondé par leur mère, donation due à la libéralité d'Emma, Comteffe de Touloufe, fille de Rotbald, Comte de Provence, & d'Ermengarde (*Ibid.*, p. 126). Mathilde, femme d'Eldebert, y eft qualifiée de *domna*, ce qui défigne une très grande dame. Son mari revêtit cette charte de fon approbation immédiatement après la Comteffe de Touloufe, & il y prend le furnom de Châteaurenard (*Heldebertus Caftro Rainardo*). Il fut en effet la tige de la puiffante maifon de ce nom. Sa participation à cet acte démontre qu'il était d'une très haute naiffance, affez proche même des Comtes de Provence (*a*). Des hiftoriens préfument même qu'il defcendait du patrice gallo-romain Raynardus, lequel, d'après la tradition, ferait iffu de l'Empereur Avitus. En effet, le prénom de Rainoard eft fréquent dans cette maifon. Quant à Rainoard, fecond frère d'Eldebert, M. le Comte Cais de Pierlas fait defcendre de lui les Comtes de Vintimille.

Il y a encore d'autres rapprochements à faire en faveur de l'origine illuftre d'Arbert. Le fils aîné de celui-ci, PONS, donna, en Février 1032, fon approbation à l'acte de donation d'une terre, fituée à Cagnes, au monaftère de Saint-Veran, par LAUGIER, le puiffant gouverneur (*Rector*) du comté de Nice, & par ODILA, fa femme, ancêtres directs des Vicomtes de Nice (*Cart. de Lérins*, n° 149). L'année fuivante, il approuva une autre donation faite au même monaftère par les frères Lambert & Amic, ainfi que par Raimbald de Nice, fils de Laugier & d'Odila, ci-deffus, tous trois Cofeigneurs du comté ou baronnie de Vence. D'autre part, lorfque FOULQUES, un autre fils d'Arbert, fit, en Avril 1049, don de l'églife de Saint-André, avec fon territoire, au monaftère de Sainte-Marie de Correns, dans l'acte confacrant cette libéralité, après les fignatures du donateur, de fa femme & de fes frères, vient immédiatement celle d'un ROSTAING, qui participe à la donation pour ce qu'il poffédait fur le même territoire, ainfi que fa femme ODILA (*Roftagnus firmat & quicquid ibi habuit dedit, uxor ejus Odula firmat & quicquid ibi habuit dedit*); puis celle d'un nommé GARAGO & de fon frère ELDEBERT, qui agiffent abfolument de même. Or nous eftimons que *Roftagnus* doit s'identifier avec l'un des fils du Comte Abellonius, tandis que *Garago* & fon frère *Heldebertus* font coufins germains de Roftaing, & fils du Comte Eldebert, le propre frère d'Abel-

(*a*) Toute une férie de chartes difperfées dans les cartulaires de Saint-Victor, de Montmajour & de Lérins permettent de fuivre pendant cinq générations la filiation de la maifon de Châteaurenard, qui paraît s'être éteinte au début du XIIIe fiècle & avait formé auffi la branche des Seigneurs de Chateauvert. La baronnie de Châteaurenard a été poffédée pendant quelque temps (XIVe-XVe s.) par une branche de la maifon d'Agoult de Pontevès (voir plus haut, pp. 90-92).

lonius. La communauté d'intérêts entre ces différents perfonnages ne pouvait évidemment provenir que des liens du fang. Or les deux frères ci-deffus, Abellonius ou Apollon & Eldebert, étaient fils de Guaraco ou Varaco, dont nous avons déjà parlé à propos de fa proche parenté avec le fondateur de la maifon d'Agoult (voir plus haut, p. 7), & qui, felon toutes les probabilités, defcendait de Thibaud, Comte d'Arles, & plus directement de Bertillon, frère de Hugues, Comte de Vienne & de Provence, puis Roi d'Italie.

De tout ce qui précède, il eft permis de déduire, d'une part, que « le très illuftre » Athanulfe, Eldebert de Châteaurenard & Arbert, tous trois Cofeigneurs de Salernes, étaient de très proches parents, peut-être d'une origine commune; & d'autre part, qu'il exiftait auffi des liens de parenté entre Arbert & les ancêtres des Seigneurs de Vence & des Vicomtes de Nice, d'un côté, & les defcendants du frère d'Hugues, Comte de Provence & Roi d'Italie, de l'autre. Cet Arbert, comme on va le voir, eft précifément l'ancêtre de la première maifon de Pontevès, qui fe trouve ainfi iffue d'une fouche fouveraine.

Les defcendants d'Arbert & d'Adalgarde confervèrent pendant longtemps de grandes poffeffions fur le territoire de Salernes, fief qui fervit peut-être de furnom primitif à cette famille. En 1021, Arbert & Adalgarde, de concert avec plufieurs autres perfonnages, donnèrent à l'abbaye de Saint-Victor une propriété dans un lieu appelé Barjols, au diocèfe de Fréjus, fitué fur le territoire du château de Pontevès (... *locum videlicet Barjols cognominatum, in comitatu Forojulienfi territorioque caftelli quod dicitur Ponteves fitum*) (*Cart.*, n° 602). C'eft la première mention que nous ayons rencontrée de ce fief qui a donné fon nom à cette maifon à partir de la génération fuivante. Arbert ne vivait plus en 1029 (*a*), où fa veuve, avec fes huit fils, donna à l'abbaye de Montmajour, pour le repos de l'âme de fon époux (*pro remedio anime liberatione fenioris mei Arberti*), & de l'alleu provenant de l'héritage paternel de celui-ci (*de alode ipfius qui fibi* EX PARTE PATRIS *evenit*), le quart du village d'Hermens, au diocèfe d'Aix. Cette charte, datée d'un château appelé en latin *Forum* (peut-être *Forum Julii*, Fréjus), porte les fignatures des huit fils d'Arbert & d'Adalgarde, qui furent : Pons, Bertrand, Aldebert ou Eldebert, Foulques, Josfrei, Arbert, Hugues & Auger ou Oger (D. Chantelou, *Hiftoire de Montmajour*, p. 92). Le 2 Juin 1033, les mêmes donnèrent au monaftère de Lérins, l'églife de S. Pierre & la terre de Braug (*b*), au diocèfe de Riez (*Cart.*, n° 201). Peu après, ils firent, de concert avec l'abbaye de Montmajour, la délimitation des territoires de Correns & d'Afpremont (*Hiftoire de Montmajour*, p. 77), & enfuite nous ne rencontrons plus le nom d'Adalgarde.

L'aîné des fils, Pons, cité nominativement pour la première fois dans la charte de 1012 émanant de fon père, puis dans les actes de 1021, 1029, 1032 & 1033, dont nous avons parlé, vécut très âgé. Il prenait généralement le nom de *Poncius Arbertus*. En 1060, de concert avec fa femme, fes fils & fes petits-fils, il donna au monaftère de Lérins des terres fifes fur le territoire du château de Séranon (commune du canton de Saint-Auban, arrond. de Graffe, Alpes-Maritimes). Cet acte (*Cart.*, n° 63) n'eft pas affez clair pour qu'on puiffe y diftinguer fûrement les noms de fes fils au milieu de tant d'autres membres de fa famille. Une charte non datée du même cartulaire (n° 71), mentionnant la donation faite par Pons d'une terre fife fur le territoire du château d'Efclapon (canton de Draguignan, Var), nous apprend que fa femme s'appelait Billieldis. Enfin, une autre charte non datée du même cartulaire (n° 69), mais antérieure à 1066, où Pons eft appelé *le Vieux* (Poncius Arbertus *vetus*), conftate qu'il donna au même monaftère une manfe à Brovès (*Brovedes*, canton de Comps, arrond. de Draguignan).

Bertrand, fecond fils d'Arbert, entra dans l'Églife. Nous le voyons cité nominativement pour la première fois dans la charte de 1021. En Octobre 1040, il était déjà Évêque de Riez. En cette qualité (Bertrannus *urbis Regenfis Epifcopus*), le 29 Mars 1043, de concert avec fon frère Foulques, il fit don, à l'abbaye de Saint-Victor, d'une églife fife fur le territoire patrimonial de Salernes

(*a*) Dans l'*Hiftoire de la baronnie royale de Châteaurenard*, par le Prince Henry de Valori, opufcule qu'il ne faut confulter qu'avec une grande prudence, cet Arbert eft confondu avec un perfonnage du même prénom, fils d'Eldebert & de Mathilde de Châteaurenard, & qui vivait encore vers 1050. (Voir le *Cartulaire de Saint-Victor* & celui de *Montmajour*.)

(*b*) Saint-Pierre de Brauch, village détruit, autrefois entre Montmeyan & Varages, arrond. de Brignoles, canton de Rians, commune de la Verdière, dép. du Var.

(*Cart.*, n° 492). En Avril 1049, il approuva la donation de l'églife de Saint-André au monaftère de Sainte-Marie de Correns, faite par Foulques ci-deffus. En 1052, il participa à une donation faite au monaftère de Lérins des biens fitués fur le territoire du château de Mouftiers-Sainte-Marie (arr. de Digne) (*Cart.*, n° 211). *Le Tréfor de chronologie* par M. le Comte de Mas-Latrie (Paris, 1889) l'appelle Bertrand de Barjols & ne le fait refter fur le fiège épifcopal de Riez que jufque vers 1066-1068. Or, ce que les hiftoriens ignorent encore, c'eft que le même Bertrand devint enfuite Évêque de Fréjus, ce qui reffort indubitablement d'une charte du cartulaire de Lérins (n° 52), non datée, mais d'environ 1080, où *Bertrannus Forojulienfis Epifcopus* donne l'églife de Saint-Pierre, fife fur le territoire de Salernes, à celle de Sainte-Marie de Barjols, donation que fon frère Foulques fit auffi pour fa part à cette même églife (*Cart.*, n° 51). Parmi les témoins de cet acte, figure un *Poncius Fulcherii*, probablement Pons, fils de Foulques & neveu de l'Évêque. C'eft évidemment le même prélat encore (*Bertrannus, Forojulienfis Epifcopus*) qui fit, en 1073, une donation au monaftère de Lérins (*Cart.*, n° 7). La chronologie des évêques de Fréjus du nom de Bertrand eft très incertaine dans l'ouvrage du Comte de Mas-Latrie, ci-deffus : on y trouve la mention d'un Bertrand II comme occupant ce fiège épifcopal en 1056, puis d'un Bertrand III, de 1085 à 1090 environ, & point celui que le cartulaire de Lérins nomme en 1073.

Le frère puîné de l'Évêque Bertrand eft Aldebert ou Eldebert. On ne le voit cité nominativement que parmi les témoins d'une charte de 1028, du cartulaire de Lérins (n° 141) (... Aldeberto, *fratre* Poncii Arberti), puis dans celles émanant de fa mère Adalgarde, de 1029 & 1033.

Le quatrième frère, Foulques, que nous avons déjà vu prendre part aux mêmes actes de 1029 & 1033, apparaît pour la première fois avec fa femme Accelena dans l'acte ci-deffus de 1043, émanant de l'Évêque Bertrand, fon frère (*Ego Bertrannus, urbis Regenfis Epifcopus, & ego Fulco, frater ejus, & uxor mea Accelena*). Elle eft appelée Aicelena dans la charte n° 51 du cartulaire de Lérins (voir plus haut), portant donation, à l'églife de Sainte-Marie de Barjols, de celle de Saint-Pierre de Salernes, par fon mari Foulques, affifté de leurs fils Aldebert & Guillaume. Le nom de cette femme fe préfente encore fous plufieurs autres formes : on la nomme Agena dans la charte de donation de l'églife de Saint-André, avec fon territoire, au monaftère de Correns, faite par fon mari en Avril 1049, avec l'approbation de l'Évêque Bertrand, ci-deffus (*Hiftoire de Montmajour*, p. 142) ; on l'appelle Aiena ou Liena dans une charte de 1057, par laquelle fon mari donna à l'abbaye de Saint-Victor de Marfeille l'églife de Sainte-Marie de Pontevès (*que fita eft in territorio* Pontivis), avec les terres qui l'entouraient (*Cart.*, n° 635) ; enfin on la défigne fous le nom d'Aurosa dans une charte non datée, mais qui doit être des environs de l'an 1066, charte portant donation, par fon mari, leurs fils Eldebert, Pierre, Pons, & leurs filles (*Ego Fulco & uxor mea Aurofa, filiique noftri Eldebertus, Petrus, Poncius, ac filie...*), au monaftère de Saint-Honorat de Lérins, de l'églife de Saint-Pierre de Salernes, avec fes dépendances, ainfi que des églifes de Saint-Michel, de Saint-André, de Saint-Trophime & de Saint-Romain, & auffi de certains cens à Ville-Croze (*Cart. de S.-Victor*, n° 1082, & *Cart. de Lérins*, n° 53).

Foulques fut le premier qui prit le nom de Pontevès, fous lequel (*Fulco de Ponteves*) il approuva une donation faite à l'abbaye de Saint-Victor (*Cart.*, n° 301). Il vivait encore en 1070, date fous laquelle on cite de lui une donation à l'églife de Barjols (Papon, t. II, p. 181).

Le cinquième fils d'Arbert & d'Adalgarde fut Josfrey ou Geoffrey (*Jauffredus* ou *Gaufredus*), déjà cité comme ayant participé aux actes de 1029 & de 1033, émanant de fa mère, & dans celui de 1060, dû à fon frère aîné Pons (voir plus haut). Perfonnellement (*Gaufredus, filius quondam Arberti*), il fit don, à l'abbaye de Saint-Victor, en Mars 1069, de la moitié des fix églifes fituées dans la vallée de Salernes (les mêmes que celles attribuées au monaftère de Lérins par fon frère Foulques, avec l'églife de Saint-Martin en plus). Cette donation fut approuvée par fon plus jeune frère, Auger (*Cart.*, n° 491).

Arbert, le fixième fils, n'eft mentionné que dans les actes de 1029 & de 1033, ci-deffus. Il dut mourir jeune.

Hugues, le feptième fils, qui figure dans les mêmes actes, fit perfonnellement don, vers 1055, à l'abbaye de Saint-Victor, d'une condamine fife fur le territoire du château de Salernes (*Cart.*, n° 493), &, en 1056, il donna au même monaftère une manfe fituée au même endroit, pour en jouir après fon décès (*Cart.*, n° 494). Nous apprenons dans ce dernier acte que Hugues reçut en échange un cheval, de la part de fon oncle Pons, furnommé *Sefcalcus,* moine de ladite abbaye. Enfin, par un acte non daté (*Cart.*, n° 508), mais de la même époque (antérieur à 1061), Hugues fit encore plufieurs autres largeffes, complétant celles que ce monaftère avait reçues de la part d'Arbert, fils d'Eldebert & de Mathilde de Châteaurenard.

Auger (*Augerius*), le huitième fils d'Arbert & d'Adalgarde, déjà cité dans les actes de 1029 & 1033, reftitua au monaftère de Lérins, le 17 Avril 1067, les droits qu'il avait ufurpés fur la terre de Brauch, que fa mère & fes frères avaient donnée audit monaftère en 1033. En même temps, il lui fit don, à titre de dédommagement, de concert avec fa femme Guilburge (*Guilburs*), d'un quart du hameau Hermès (commune de la Verdière, canton de Rians, arrond. de Brignoles, Var) (*Cart.*, n° 202). En 1069, il approuva la donation faite par fon frère Geoffrey à l'abbaye de Saint-Victor (voir plus haut). Auger eut plufieurs enfants. L'un d'eux, du même prénom, femble devoir s'identifier avec *Augerius,* qui devint Évêque de Riez vers 1090 & mourut le 14 Mars 1133. En effet, celui-ci donna, en Mars 1103 (*Cart.*, n° 205), au monaftère de Lérins, l'églife Saint-Pierre de Brauch, avec fes appartenances & dépendances, qui avaient appartenu à l'églife de Riez & fur lefquelles il avait fans doute des droits patrimoniaux, attendu que cette églife & cette terre étaient, en 1033, la propriété d'Adalgarde & de fes fils (voir plus haut). Guillaume, fils d'Auger (*Guillelmus Augerius*), légua au monaftère de Lérins, après fa mort, tout ce qu'il poffédait juftement ou injuftement dans le village de Brauch, y compris l'églife Saint-Pierre, & cela pour la rédemption des âmes de fes père & mère, par un acte non daté, mais dont la rédaction fe place entre 1100 & 1115 (*Cart.*, n° 208). Il participa encore, comme témoin, en 1113, à deux donations en faveur du monaftère de Lérins (*Cart.*, n°s 214 & 280), & vers la même époque (en 1115 au plus tard), fa femme Guillemette (*Guillelma, uxor Guillelmi Augerii*), conjointement avec fes fils, dont l'acte ne cite pas les noms, donna au même monaftère l'églife de Sainte-Marie de Vaux des Meuniers (*Sancte Marie Vallis-Munie*, commune de Quinfon, canton de Riez) & celle de Saint-Pierre d'Albiofc (*S. Petri de Albiols,* commune du canton de Riez) (*Cart.*, n° 220). Un autre fils d'Auger, Pierre (*Petrus Augerius*), figure comme témoin, avec fes fils Altran & Raimond (... *filii ejus Altrannus* & *Raimundus Augerius*), d'abord dans une charte du 24 Avril 1094, puis dans celle de Mars 1096, portant donation, au monaftère de Lérins, de divers biens par les Seigneurs de Châteaurenard (*Cart.*, n° 238 & 239).

C'eft fans doute de Foulques de Pontevès, le quatrième fils d'Arbert & d'Adalgarde, que defcend la première maifon de ce nom. Nous n'avons pas de renfeignements pofitifs fur le fort de fes fils déjà cités : Aldebert, Guillaume, Pierre & Pons. L'aîné doit s'identifier avec Aldebertus *filius* Agena, lequel, avec fa femme Austrude (*Auftrus*), & leurs fils, non dénommés, donna, au monaftère de Lérins, l'églife de Sainte-Marie avec fes appartenances, fituée fur le territoire du château de Montagnac (canton de Riez), par une charte non datée (*Cart.*, n° 221), & que les éditeurs de ce cartulaire rapportent au XIIe fiècle, mais qui pourrait être tout auffi bien de la fin du XIe. Aldebert aurait ainfi reçu le prénom de fon grand-père (Arbert n'étant qu'une abréviation du nom d'Aldebert), ufage qui fut très fréquent à cette époque à l'égard des aînés des fils.

Dans une charte non datée, mais d'environ 1080, portant donation à l'abbaye de Montmajour d'une églife par Pierre, fils de Rainoard (*Petrus Rainoardo*), Seigneur de Châteauvert, l'un des petits-fils de Mathilde de Châteaurenard, figure parmi les approbateurs un *Garachus Pontavenfis,* avec fa femme *Aiglina* (*Hiftoire de Montmajour,* p. 181). Il dut auffi appartenir à la maifon de Pontevès, & ce prénom de Garaco eft affez fignificatif, fi l'on fe rappelle le Comte Guaraco, avec les petits-fils duquel Foulques de Pontevès avait des intérêts communs (voir plus haut, p. 7).

A partir du douzième ſiècle, nous ne rencontrons que des mentions iſolées. Dans un acte du 13 Juillet 1116, concernant l'abbaye de Saint-Victor de Marſeille (*Cart.*, n° 805), & fait en préſence de Raimond-Bérenger, Comte de Barcelone & Marquis de Provence, figure parmi les témoins un Arbert de Pontevès, moine de ladite abbaye, que nous retrouvons encore, en la même qualité, dans deux autres chartes relatives à ce monaſtère, l'une de 1119 (*Cart.*, n° 485) & une autre de 1120 (9 Janvier 1119, v. ſt.) (*Cart.*, n° 923). Cet Arbert eſt aſſurément un petit-fils d'Arbert & d'Adalgarde, mais nous ne ſavons qui fut ſon père.

Noſtradamus mentionne (p. 115) un Foulques de Pontevès, comme ayant doté l'égliſe de Barjols en 1120. Celui-ci pourrait bien être fils d'Aldebert & petit-fils de Foulques, ci-deſſus. Le même auteur cite (p. 148) un Guigues de Pontevès, comme préſent à l'accord intervenu, en 1178, entre le Comte de Provence & le Comte de Forcalquier.

Il ſignale encore (p. 126) un Guillaume de Pontevès, comme ayant ſuivi le parti du Comte de Provence contre Raymond de Baux en 1145 & 1150.

Un Adalbert ou Eldebert de Pontevès, qu'on dit fils de Guillaume, ci-deſſus, apparaît dans des actes & hommages de 1180. C'eſt lui qui épouſa, en 1172, Mabile, fille de Hugues-Geoffroy II, Vicomte de Marseille, Seigneur de Tretz, & de ſa femme Cécile (Papon, t. II. p. 531). Elle eſt nommée, pour ſa beauté, ainſi que ſa ſœur Laure de Saint-Julien, par le célèbre troubadour Folquet ou Foulques de Marſeille.

Leur fils, Foulques de Pontevès, poſſeſſeur de nombreuſes ſeigneuries, épouſa Mabile de Callian, de laquelle il n'eut qu'une fille, Douceline, qui, vers 1210, tranſmit par mariage ſa grande fortune & ſon nom à Isnard d'Agoult d'Entrevennes (voir plus haut, p. 21).

Mais la première maiſon de Pontevès ne finit point en la perſonne de Douceline. Elle s'eſt continuée dans des rameaux cadets, ſans que nous puiſſions en établir une filiation ſuivie. Simultanément avec Foulques de Pontevès, ci-deſſus, nous rencontrons un François de Pontevès, témoin, en 1217, à la charte de privilèges accordés par le Comte de Provence aux habitants de Forcalquier (*a*). Un Pierre de Pontevès vendit, le 31 Janvier 1235, aux Templiers tout ce qu'il poſſédait au château de Bras & ſur ſon territoire, de concert avec ſes cinq filles & ſon fils Guillaume. Un Guillaume de Pontevès (peut-être petit-fils du précédent) fit hommage pour le fief de Grimaud en 1298. Noſtradamus (p. 337) cite un Guillaume de Pontevès, fils d'un autre Guillaume (probablement le même que le précédent), en qualité de Seigneur en partie de Fos, de Colobrières & de Grimaud, en 1316. Ce Guillaume fut peut-être le père de Foulques de Pontevès, auſſi Coſeigneur de Grimaud, mort avant 1366, laiſſant un fils mineur, du prénom de Guillaume, qui devint Coſeigneur de Grimaud. Celui-ci eut pour fils Foulques de Pontevès, Seigneur du château de Flaſſans (*b*), qui épouſa, vers 1390, Isabelle ou Belette de Pontevès, de la maiſon d'Agoult de Pontevès. Un de leurs fils, Gautier de Pontevès, Seigneur de Flaſſans, prit auſſi alliance (en 1429) dans la même maiſon (avec Mételine de Pontevès), & le fils cadet de ceux-ci, Durand de Pontevès-Flaſſans, héritier de ſon couſin germain, Jean-Baptiſte de Pontevès-Carcès, ſous l'obligation de prendre les armes écartelées d'Agoult-Pontevès, fut le continuateur de la branche de Carcès. Le frère aîné de Durand ne laiſſa qu'une fille, de ſorte que cette autre branche de la première maiſon de Pontevès, ſe fondit également dans la maiſon d'Agoult.

Hugues & Foulques de Pontevès, cités par Papon (t. III, Suppl., p. I à IV), d'après des documents des Archives de Naples, comme ayant pris part à la conquête de Naples par Charles d'Anjou, Comte de Provence, en 1264, appartiennent inconteſtablement à la même branche.

Enfin, c'eſt probablement auſſi à un rameau de la première maiſon de Pontevès que ſe rattache la branche dite d'Aix (voir plus haut, p. 95), dont on peut ſuivre la filiation juſqu'à la ſeconde moitié du XVII[e] ſiècle.

(*a*) Pour les détails de ce qui ſuit, voir plus haut, p. 34 & ſuiv.
(*b*) Ce fief ſemble lui être venu de François de Pontevès (peut-être ſon oncle), qualifié d'Écuyer de Flaſſan en 1334.



DE SABRAN,

Comtes souverains de Forcalquier, Barons d'Ansouis, Barons de Lunel, Barons de Rochefort, Barons de Céreste, Barons de Baudinard, Barons de Matagrifon (en Grèce), Comtes d'Ariano, d'Apici, d'Ascoli & d'Anglone, Marquis de Fournaix (en partie), Vicomtes de Massat, &c.; anciens Seigneurs Barons de Sabran, d'Uzès, du Caylar, de Bagnols, de Saint-Victor, de Cavillargues, du Thor, de Châteauneuf, de Jonquières, de Caumont, de Robion, d'Airagues, de Cavaillon, de Fournès, de la Tour-d'Aigues, de Cucuron, de Vaugine, de la Motte, de Cadenet, de Puylobier, de Montalvagne, de Cabrières, de la Salle, d'Aiguines, de Cadarache, de Cressia, de Janson, de Villelaure, de Trésemines, de Goult, des Baumettes, de Dauphin, de Niozelles, de Labrillane, de Peyruis, de Château-Arnoux, de la Roche, de Saint-Saturnin, d'Oze, de Vitrolles, de Viens, de Grambois, de Lourmarin, de Volx, de Saint-Martin de la Brasque, de Gignac, de Saint-Christol, d'Ongles, de Mersa, de Mirabeau, de Saint-Vincent, de Chantereine, de Villeneuve, de Montblanc, de Villevieille, de Canjuers, de Roumoules, du Biosc, de Beauregard, de Sardon, de Salleperine, &c., &c.

Ducs héréditaires et Pairs de France.

EN LANGUEDOC, PROVENCE, DAUPHINÉ, BOURGOGNE, AU COMTÉ-VENAISSIN, et AU ROYAUME DE NAPLES.



De Gueules au Lion d'Argent. — Couronne : *de Duc.* — Cimier : *un Lion issant.*
Supports : *deux Lions.* — Devise : *Noli irritare leonem!*

Nous avons déjà fait ressortir brièvement la grandeur & l'antiquité de la Maison de Sabran. Dès le X[e] siècle, elle occupait l'une des premières places dans l'aristocratie du Languedoc, assurément en raison d'une illustre origine, &, avant le milieu du XIII[e] siècle, elle avait exercé les plus hautes charges à la cour, possédé la souveraineté du comté de Forcalquier & conclu des alliances royales. Impuissants à établir documentairement, ou tout au moins avec apparence de probabilité, cette haute origine, quelques généalogistes du XVI[e] & du XVII[e] siècles, plus enthousiastes qu'érudits, tels que Nostradamus, ont voulu l'expliquer à leur façon, exclusivement par le blason. Ils font donc descendre la maison de Sabran de Stilicon, le célèbre général de l'Empereur Théodose, dont il épousa la nièce, Serena, & qui fut Régent de l'empire d'Occident pendant la minorité d'Honorius (IV[e] siècle). Cette

prétendue descendance n'est basée que sur ce fait que Stilicon aurait porté sur son bouclier un *Lion d'Argent sur fond de Gueules*. D'autres généalogistes la font dériver d'un cadet de la maison de Luxembourg qui portait également un Lion dans ses armoiries; d'autres encore la présentent comme issue des anciens Rois de Bohême. Pour sortir du domaine des légendes, nous constaterons que le sagace historien Remerville de Saint-Quentin, dont nous avons déjà parlé, est sans doute autrement près de la vérité en soutenant que les Sabran étaient issus des anciens Ducs d'Aquitaine, dont le Lion constituait le symbole. Il les fait descendre d'un Émenon, Comte de Périgueux, père d'Arnaud, lequel succéda au comté de Bordeaux vers 864. Il y a là, semble-t-il, quelque méprise sur les personnages, à considérer les dernières investigations historiques sur cette matière. Sans abandonner le principe posé, on peut, croyons-nous, présenter la question sous un autre aspect. Il est certain qu'un Émenon succéda, avant 838, à son père Bernard, comme Comte de Poitiers. Il en fut révoqué par Louis le Débonnaire en 839, devint Comte d'Angoulême en 863 & fut tué en 866. Néanmoins son fils Adhémar recouvra le comté de Poitou en 893 & le conserva jusqu'en 902. Le successeur du Comte Émenon avait été investi du titre de Duc d'Aquitaine en 845. Un autre Émenon, neveu du Comte, fut excommunié en 878 pour s'être emparé d'Évreux. Qu'est-il devenu? On l'ignore. D'autre part, son frère aîné, Bernard, était, depuis 864, Marquis de Gothie, ou de Septimanie réduite, dont la capitale fut Narbonne. Il devint Comte d'Autun en 872, mais fut dépouillé de ses dignités en 876, & périt, croit-on, vers 880. Ils avaient pour père Bernard, chassé de Poitiers en 839 (frère puîné du Comte Émenon), & pour mère, Richilde, fille de Roricon Ier, Comte du Maine.

De tout ce qui vient d'être dit, il faut rapprocher ce fait que le membre de la maison de Sabran par lequel on commence la filiation & qui vivait dans le premier quart du XIe siècle s'appelait aussi Émenon, & il est frappant que ce prénom, fort peu usité, fut porté, dans sa descendance immédiate, pendant trois générations successives. D'autre part, Émenon Ier de Sabran occupait déjà on peut dire le premier rang à la cour du Comte de Toulouse, Guillaume-Taillefer III. La situation de son fils Guillaume Ier, illustre guerrier & compagnon du Comte Raimond de Saint-Gilles à la première croisade, fut encore plus élevée, & lorsque son petit-fils, Guillaume III de Sabran, devint, en 1157, Connétable héréditaire des Comtes de Toulouse, il faisait précéder son titre, ainsi que son fils & successeur, de la formule souveraine, « par la grâce de Dieu ». Du moment qu'ils le faisaient, c'est qu'ils en avaient sans doute le droit; mais d'où leur venait-il? La réponse qui s'impose, même à défaut des documents, c'est qu'ils étaient eux-mêmes d'origine souveraine. Et en se reportant à ce que nous avons dit plus haut, rien n'empêche d'admettre qu'Émenon, frère de Bernard, Marquis de Septimanie, se trouvant excommunié, se soit réfugié à la cour du Comte de Toulouse & qu'il ait pris alliance dans la famille de celui-ci, si toutefois des liens de parenté ne l'y unissaient déjà, & qu'il ait pu ainsi fonder la puissante maison de Sabran. Un siècle, en effet, c'est-à-dire trois générations à peine, séparent seulement cet Émenon du premier membre authentique de cette famille. Si l'on écarte l'hypothèse de son origine souveraine, comment expliquer que les Sabran étaient déjà cousins des Comtes de Forcalquier avant 1168 & que deux cousins germains de la même souche épousèrent encore, vers 1178-1180, deux filles de la maison de Forcalquier? L'une d'elles donna naissance à GUILLAUME de Sabran, qui fut de fait pendant quelque temps le souverain de ce comté, tandis que l'autre, Garsinde, qui en était l'héritière réelle, eut pour filles : 1° GARSINDE de Sabran, laquelle, devenue veuve d'ALPHONSE, COMTE DE PROVENCE, gouverna elle-même ce comté pendant la minorité de son fils & fut l'aïeule de quatre reines puissantes;

2° BÉATRIX, qui époufa André DE BOURGOGNE, Dauphin de Viennois. D'auffi hautes alliances ne peuvent fe juftifier que par une extraction femblable.

En raifon de ces alliances, les Sabran jouèrent un rôle auffi confidérable auprès des Comtes de Provence, leurs coufins, qu'à la cour des Comtes de Touloufe jufqu'à la mort du dernier, Raimond VII (1249). La branche des Barons d'Anfouis, illuftre entre toutes, fut formée par GUILLAUME, frère confanguin de Garfinde de Sabran, Comteffe fouveraine de Forcalquier. Son fils, ELZÉAR de Sabran, fuivit Charles d'Anjou, Comte de Provence, petit gendre de Garfinde, à la conquête de Naples en 1266, & y implanta une branche, dont les membres exercèrent fucceffivement les fonctions de Grand Jufticier du royaume, de Vice-Roi de la terre de Labour, de Grand Sénéchal & de Maréchal du royaume. Elle y poffféda les comtés d'Ariano, d'Anglone, d'Apici & d'Afcoli. L'un des petits-fils d'Elzéar fut le vertueux ELZÉAR de Sabran, Comte d'Ariano, qui mérita d'être élevé au rang des faints & qui avait pour époufe Sainte Delphine. Le frère aîné de celui-ci, ISNARD, devint par mariage un des hauts Barons de la Morée, en Grèce, & fa fille, ISABELLE de Sabran, époufa un Infant de Majorque, d'où iffurent deux Rois de Majorque, dont la defcendance, comme on l'a déjà vu, fe ramifie dans plufieurs maifons fouveraines.

La branche fixée dans le royaume de Naples s'éteignit dans le premier quart du XVe fiècle. Celle des Barons d'Anfouis, détachée de la précédente en la perfonne d'un neveu de Saint Elzéar, difparut dans la ligne aînée deux fiècles plus tard. La lignée cadette, celle des Barons de Baudinard, fondée vers le milieu du XVe fiècle, s'eft perpétuée jufqu'au milieu du nôtre, après avoir fourni plufieurs rameaux ou branches qui s'éteignirent avant la précédente. Le dernier rejeton fut, ainfi que nous l'avons dit (p. 1), ELZÉAR-LOUIS-ZOZIME de Sabran, Lieutenant général, Duc & Pair de France, mort le 22 Janvier 1847, après avoir adopté les deux coufins de fa femme, MARC-ÉDOUARD & JOSEPH-LÉONIDE de Pontevès-Bargème, que l'ordonnance royale du 18 Juillet 1828, confirmée par Lettres patentes, avait déjà fubftitués à la pairie, au majorat & au titre du Duc de Sabran.

La maifon de Sabran ne fut en réalité l'objet que d'un feul travail développé, inféré dans les *Généalogies hiftoriques des Rois, Ducs, Comtes, &c., de Bourgogne*, par Chazot de Nantigny (*a*), à la fuite des Comtes de Forcalquier. Ce travail confifte en fept tableaux généalogiques, accompagnés d'une notice hiftorique, tirée des renfeignements épars dans l'*Hiftoire du Languedoc* de Dom Vaiffète, dans *l'Hiftoire de Provence*, par Bouche, dans l'*État de la Provence* de l'Abbé Robert, & dans quelques autres fources. C'eft cette notice qui fervit de bafe à celle comprife dans le t. XV du *Dictionnaire de la Nobleffe* de Lachenaye-Desbois (1786) & au réfumé qui en a été donné par Courcelles au t. VIII de fon *Hiftoire généalogique des Pairs de France* (1827) (*b*). Le travail de Chazot, très méritoire d'ailleurs comme une première tentative de généalogie complète, laiffe cependant beaucoup à défirer. L'auteur n'eut à fa difpofition que peu de matériaux, généralement de feconde main, fouvent erronés & dont il ne fut pas toujours bien fe fervir, de forte qu'il commit nombre d'inexactitudes ou laiffa des lacunes regrettables. Nous avons été plus heureux grâce à de riches archives appartenant au chef de la maifon de

(*a*) Paris, 1738, in-4, pp. 517-531. Ce volume forme le t. IV des *Généalogies hiftoriques des Maifons fouveraines* du même auteur.

(*b*) Le travail le plus récent, bafé fur ceux ci-deffus, eft la généalogie confacrée à la maifon de Sabran par M. P. de Courcy dans fa continuation de l'*Hiftoire de la maifon de France, des Pairs, Grands Officiers de la Couronne*, &c., du P. Anfelme & fes continuateurs (Paris, Firmin-Didot, 1873-1881, in-4°, t. IX, 2e partie, pp. 98 à 107).

Sabran-Pontevès, comprenant en originaux ou en copies authentiques des documents intéreſſant la famille depuis le milieu du XII[e] ſiècle. En y joignant les pièces conſervées dans les archives & bibliothèques publiques ou privées, qui ſont parvenues à notre connaiſſance, & une foule de renſeignements inſérés dans des cartulaires & dans des ouvrages imprimés de date récente, nous avons pu refaire de fond en comble cette grande généalogie. Si quelques points n'en ſont pas encore tout à fait élucidés, cela tient à l'inſuffiſance des documents connus ſur certaines branches. Tel qu'il eſt, ce nouveau travail permettra de bien ſe rendre compte de la grandeur de la Maiſon de Sabran. On y verra combien conſidérable était le rôle que ſes membres ont joué, pendant des ſiècles, dans les affaires politiques & guerrières, & juſqu'à quel point ils ont prodigué leur ſang ſur les champs de bataille. Elle compte de nombreux Chevaliers de Malte, des Chevaliers de Saint-Louis, toute une ſérie d'Officiers de marine, dont un Lieutenant général des armées navales, puis un Lieutenant général des armées de terre, enfin un Ambaſſadeur de France au XVII[e] ſiècle. Elle fournit un bon nombre de Dignitaires de l'Égliſe : un Archevêque, Légat du Pape (XI[e]-XII[e] ſiècles), un Patriarche de Jéruſalem (1348), un Cardinal (1378), un Abbé de Saint-Victor de Marſeille (XIII[e] s.), ſept Évêques, parmi leſquels le dernier Évêque-Duc de Laon, dont la ſœur fut la dernière Abbeſſe de Chelles, enfin une Abbeſſe d'Origny-Sainte-Benoîte.

Le plus ancien membre que les généalogiſtes de cette maiſon aient connu juſqu'à préſent eſt Émenon I[er], vivant en 1029. Cependant le *Cartulaire de Cluny* (t. III, n° 1987) nous en fait connaître un qui vécut au moins trente ans auparavant. C'eſt Rostaing de Sabran, qui fut un des témoins de l'acte par lequel Rotbald, Comte & Marquis de Provence, ſa femme Eimildis, la Comteſſe Adélaïde (femme de Guillaume I[er], Comte de Provence, frère aîné de Rotbald) & ſon fils Guillaume, donnent à la célèbre abbaye de Cluny le château de *Podium Odinum*, dans le comté d'Orange. Cette charte n'eſt pas datée, mais elle ſe place chronologiquement entre 993 & 1002 au plus tard. Roſtaing y porte déjà ſon nom patronymique (*Roſtagnus de Sabran*). Il y figure à côté des plus grands perſonnages, & même avant le Comte Abellonius, l'un des fils de Guaracho ou Varaco, iſſu des anciens Comtes d'Apt, dont nous avons déjà parlé (voir plus haut, p. 7), ce qui démontre qu'il occupait un rang très élevé (*a*). Le château dont il tira ſon nom (en latin *de Sabrano* ou *de Sabra*) était ſitué dans le diocèſe d'Uzès (*b*). Déjà au XII[e] ſiècle il relevait de l'Évêque d'Uzès. Il eſt fort poſſible que ce Roſtaing fût le père d'Émenon I[er] de Sabran, par lequel commence la filiation ſuivie.

(*a*) Voici ce que dit Papon (t. II, p. 170, note) : « Rotbold régna ſur toute la Provence après ſon frère. Gaufridi ajoute que les chartes lui apprennent que Roſtain de Sabran était un des principaux ſeigneurs de ſa cour. Cela n'a rien qui répugne à l'ancienneté de la maiſon de Sabran, mais nous n'avons point connaiſſance de ces chartes. » Celle ci-deſſus confirme le dire de l'hiſtorien Gaufridi.

(*b*) « Sabran, commune du canton de Bagnols, centre d'une petite portion de l'Uſège, appelée *la Sabranenque*, qui fut, au moyen âge, le ſiège de la baronnie de Sabran. On voit encore, ſur une montagne qui domine la Sabranenque, les ruines du vieux château de Sabran. » (Germer-Durand, *Dictionnaire topographique du département du Gard* ; Paris, 1869, in-4, p. 192.) — Cette baronnie ſortit de la maiſon de Sabran au XV[e] ſiècle. Albert *Henrici* ou *Alriaci* (des Alrics) était en 1423 Coſeigneur de Sabran. Antoine *Henrici*, dit de Sabran, Coſeigneur d'Aiguines & de Saint-Julien, poſſédait en commun avec Giraud Artaud des héritages dans l'Isle du Boſc-Sabranenc, que celui-ci aliéna le 13 Septembre 1432 (Pithon-Curt, t. III, p. 584-585). Dans la ſeconde moitié du XV[e] ſiècle, la ſeigneurie de Sabran a appartenu à deux membres de la maiſon d'Albert de Luynes (P. Anſelme, t. IV, p. 265), partiellement ſans doute, car à la même époque Roſtaing de Banne en était ſeigneur en partie. Sa fille & héritière, Catherine de Banne, épouſa, le 29 Septembre 1479, Louis Nicolay, qui rendit hommage à l'Évêque d'Uzès, le 26 Avril 1488, pour une partie de ſes terres de Sabran & du Colombier. Leur fils, Jacques de Nicolay, & ſes deſcendants ont porté le titre de Baron de Sabran juſqu'à la révolution (d'Hozier, *Armorial général*, regiſtre V[e], p. 872 & ſuiv.).

PREMIER DEGRÉ.

ÉMENON Ier de Sabran fut préfent, le 18 Décembre 1029 (*xve cal. Januarii*), avec le Comte de Touloufe (Guillaume-Taillefer III) & plufieurs grands Seigneurs, à l'acte de fondation du monaftère de Saint-Pierre-de-Sauve (alors diocèfe de Nîmes, puis celui d'Alais), par Garfinde, Vicomteffe de Béziers, veuve de Bernard, Seigneur d'Anduze & de Sauve (*a*). On peut lui attribuer trois fils :

1. GUILLAUME de Sabran, qui fuit.
2. ÉMENON II de Sabran, qui fut préfent, avec fon frère Guillaume (« ... *Willelmo & Emenone fratre ejus de Sabran* »), à l'acte par lequel Almodis, Comteffe de Touloufe (veuve du Comte Pons), & fon fils Raimond, dit enfuite de Saint-Gilles, alors Comte de Rouergue, de Nîmes & de Narbonne, uniffent l'abbaye de Saint-Gilles à celle de Cluny; acte paffé, dans une affemblée provinciale, tenue dans l'églife de Saint-Baufile, près de Nîmes, le 15 Décembre (*octavo decimo cal. Januarii*) 1066. Les deux Seigneurs de Sabran, y figurent au premier rang parmi les témoins laïques (*b*). On eft autorifé à croire que c'eft Émenon (*c*) qui fut père de

   GIBELIN II de Sabran qui figure comme témoin (à la troifième place après Guillaume de Sabran, ci-deffous), dans un acte de donation faite, en 1088, par Raimond de Saint-Gilles, Comte de Touloufe, à l'abbaye de Saint-André de Villeneuve, près d'Avignon (*d*). — Par contre, on ne faurait affirmer, comme le fait Pithon-Curt, & Courcelles qui le fuit, que ce Gibelin eut pour frère GIRAUD AMIC (*Giraudus Amicus*), lequel fut préfent, à la fuite de Guillaume de Sabran, à l'acte d'une donation faite par le même prince, à la même abbaye, & la même année (*e*). Rien ne prouve, en effet, que ce Giraud Amic était de la maifon de Sabran, car il pouvait tout auffi bien être le beau-frère de Guillaume de Sabran (qu'on fuppofe avoir pris femme dans la maifon des Amics), ou même n'avoir eu aucune parenté avec celui-ci.
3. GIBELIN Ier de Sabran, élu Archevêque d'Arles par le concile tenu à Avignon en 1080, & facré à Rome. Envoyé, comme Légat du Pape, en 1107, pour préfider un concile à Jérufalem, il fut nommé Patriarche de cette ville, & Légat du Saint-Siège en Orient. Il mourut en Paleftine en Décembre 1112 (*f*).

(*a*) Dom Vaiffète, *Hiftoire du Languedoc*, nouv. édit., t. III, p. 267. L'original de cet acte eft aux archives de l'abbaye de Saint-Guilhem-du-Défert; reproduit dans D. Vaiffète, t. V, col. 388-390.

(*b*) D. Vaiffète, t. III, p. 350. L'original aux archives de l'abbaye de Cluny; reproduit dans D. Vaiffète, t. V, col. 542-544.

(*c*) Des généalogiftes & des hiftoriens doués de peu de fens critique, pour ne pas dire fantaififtes, font époufer à cet Émenon, qui vivait en 1066, une fille du Comte de Savoie, titre qui n'exiftait pas encore à cette date, & ils lui attribuent trois fils : Roftaing, le Connétable (voir plus loin, au Ve degré), qui mourut vers 1209; Guillaume, qu'on préfente comme le père de Giraud-Amic II, qui époufa, vers 1180, Alix de Forcalquier, & Louis, perfonnage imaginaire qu'on dit marié, vers 1150, avec une Urfule d'Autriche, tout auffi inconnue, fille du Duc d'Autriche, nièce germaine du Duc de Bavière, du Roi de Hongrie & de Bohême; enfin, on fait de ce Louis le père d'Elzéar de Sabran, marié, *un fiècle plus tard*, avec Cécile d'Agoult!

(*d*) D. Vaiffète, t. III, p. 452. Acte reproduit au t. V, col. 707-708.

(*e*) *Ibidem*, t. V, col. 708-709. — Pithon-Curt, t. I, p. 27.

(*f*) *Gallia chriftiana*, t. Ier. — Papon, *Hiftoire de Provence*, t. Ier, p. 308. — Comte de Mas-Latrie, *Tréfor de chronologie*, Paris, 1889, in-fol., col. 1375. — Ce prélat était refté inconnu aux généalogiftes de la maifon de Sabran. On poffède aux archives des Bouches-du-Rhône une lettre de lui, écrite en 1112 à fes adminiftrés en Provence.

II. DEGRÉ.

Guillaume Ier de Sabran, le compagnon inféparable de Raimond de Saint-Gilles, qui devint Comte de Touloufe en 1088, naquit vers 1040. En Août 1065, on le voit figner, immédiatement après ce prince, l'acte d'union du monaftère de Goudargues à l'abbaye de Cluny (*a*). Dans l'acte du 15 Décembre 1066, cité plus haut, il occupe le premier rang parmi les témoins laïques. Vers 1077, il fut un des neuf otages donnés par le Comte Raimond à Ermengarde, Vicomteffe de Béziers, en gage de la promeffe de l'aider, elle & fon fils, contre les Vicomtes de Narbonne (*b*). En 1084, il figure parmi les témoins de l'acte d'abandon fait par le Comte Raimond du droit qu'il avait fur les dépouilles des Évêques de Béziers (*c*). En 1088, il foufcrivit en qualité de premier témoin du Comte Raimond, & avant Elzéar d'Uzès, à une donation faite par ce Prince à l'abbaye de Saint-André d'Avignon, &, la même année, à une autre charte de même nature, actes dont nous avons déjà parlé à l'article de Gibelin II de Sabran. Le 28 Juillet (*v° cal. Augufti*) 1094, il fut un des fignataires (« ... *Willelmus de Sabra firmavit* ... ») d'une charte du Comte de Touloufe en faveur de l'abbaye de Saint-Victor de Marfeille (*d*). En Juin 1095, il figure comme témoin au contrat de mariage de Bernard, fils du Comte de Touloufe, avec Hélène de Bourgogne, fille d'Eudes Ier, Duc de Bourgogne (« *Guillermus de Sabrano firmat in æternum* ») (*e*). Le 6 Juillet (« *pridie nonas Julii* ») 1096, il appofa fon fceau (« *Sig. Guillelmi de Sabrano* ») à une charte de dotation de l'églife de Nîmes par le Comte de Touloufe (*f*).

Raimond de Saint-Gilles, Comte de Touloufe, fut le premier des Princes qui répondit immédiatement à l'appel du Pape Urbain II & du Concile de Clermont où fut décidée la première croifade. Guillaume de Sabran fut tout naturellement le premier des grands Seigneurs dont la place était à côté de fon fouverain. Peu de temps avant leur départ, ils allèrent faire un pieux pèlerinage à l'abbaye de la Chaife-Dieu en Auvergne, & à cette occafion le Comte Raimond donna à cette abbaye les églifes de Saint-Pafque, de la Vierge & de Saint-Nazaire de Beaucaire. L'acte qui confacre ce fait témoigne auffi de la haute fituation de Guillaume de Sabran; il porte en effet que le Comte fit cette donation « du confeil d'illuftres feigneurs : de Bertrand, fon fils, de Guillaume de Sabran, &c. (« *cum confilio virorum illuftrium, Bertrandi, filii fui, & Guilhelmi de Sabrano...* »), le plaçant ainfi immédiatement après l'héritier du trône (*g*). Gibelin de Sabran, Archevêque d'Arles, frère préfumé de Guillaume, confirma la donation de ces églifes, fituées dans fon diocèfe (*h*).

Raimond de Saint-Gilles était le plus âgé de tous les princes croifés, & ne cédait à aucun en valeur. Il fut donc reconnu pour généraliffime de toute l'armée des chevaliers de la Croix fournie par les provinces méridionales de la France, armée d'environ cent mille hommes. Guillaume de Sabran, du même âge à peu près que le Prince, fut fon lieutenant. L'armée fe mit en route pour la Terre Sainte vers la fin d'Octobre 1096, par voie de terre, & arriva devant Nicée le 6 Mai

(*a*) D. Vaiffete, t. V, col. 531-532.
(*b*) *Ibidem*, t. V, col. 635.
(*c*) *Ibidem*, t. V, col. 685-688.
(*d*) *Ibidem*, t. V, col. 731-732. — *Cartulaire de S.-Victor*, n° 686.
(*e*) *Ibidem*, t. V, col. 738-739.
(*f*) *Ibidem*, t. V, col. 742-743.
(*g*) *Ibidem*, t. V, col. 746-747.
(*h*) *Ibidem*, t. III, p. 490-491.

ſuivant. On ſait le grand rôle que Raimond de Saint-Gilles joua dans cette croiſade. Les hiſtoriens contemporains rappellent auſſi certains hauts faits de Guillaume de Sabran. Il contribua beaucoup à la priſe d'Antioche (3 Juin 1098), & y fit priſonniers la mère & les fils de Dacien (Agh'oucian), Gouverneur de cette place; dans la ſuite, il en tira une rançon de trois mille beſans d'or (*a*). En Juin 1099, neuf vaiſſeaux génois étant arrivés au port de Joppe (Jaffa) pour venir au ſecours des croiſés, le Comte de Toulouſe, dans le but de favoriſer le débarquement, y envoya trente cavaliers & autant de fantaſſins, qui ſe trouvèrent aux priſes avec ſix à ſept cents infidèles. Raimond Pelet & Guillaume de Sabran, ſurvenus à la reſcouſſe avec cinquante cavaliers, « donnèrent ſur l'ennemi avec tant de fureur qu'ils en laiſſè- « rent deux cents ſur la place, pourſuivirent les autres pendant quatre milles, & « leur prirent cent chevaux... Le détachement joignit enſuite ſans obſtacles les « Génois au port de Joppe » (*b*). Le jour de la priſe de Jéruſalem, le Comte de Toulouſe, qui commandait l'attaque du côté ſud, eſcalada la muraille l'épée à la main, « ſuivi d'Iſnard, Comte de Die, de Raimond Pelet, de Guillaume de Sabran, « de l'Évêque d'Albara & de pluſieurs autres Seigneurs, qui, après avoir écarté « les ennemis, ouvrent auſſitôt la porte du midi au reſte de l'armée » (*c*). Le ſort ultérieur de Guillaume de Sabran demeure inconnu; mais comme le Comte de Toulouſe avait fait le vœu de ne plus retourner dans ſa patrie & d'employer le reſte de ſes jours à combattre contre les infidèles, vœu qu'il obſerva ſcrupuleuſement, tout porte à croire que ſon compagnon inſéparable fit de même, & qu'il mourut auſſi en Terre-Sainte, probablement avant ſon ſouverain, car il ne figure pas dans le teſtament de celui-ci, fait au Mont-Pèlerin, en Syrie, le 31 Janvier 1105 (v. ſt.), où l'on voit parmi les témoins Decan de Poſquières, de la maiſon d'Uzès, qui avait ſouſcrit, à côté de Guillaume de Sabran, la charte de 1094, citée plus haut. Toujours eſt-il qu'on ne trouve plus aucune mention de lui après la priſe de Jéruſalem. L'écuſſon de ſes armoiries eſt peint ſur la friſe dans la Salle des Croiſades au palais de Verſailles.

On ignore le nom de ſa femme, mais on eſt autoriſé à ſuppoſer qu'elle était héritière d'une branche de la maiſon Amic (*d*), attendu qu'à partir de la génération ſuivante nous trouvons régulièrement des membres de la maiſon de Sabran prendre ce nom d'abord en guiſe de prénom, puis à titre de nom patronymique dans une de ſes branches. Guillaume de Sabran eut au moins quatre fils :

1. Guillaume de Sabran, qui ſuit.
2. Émenon III de Sabran, qui s'aſſocia, avec ſon frère aîné, aux actes de violence exercés par Bertrand, Comte de Toulouſe, contre l'abbaye de Saint-Gilles, & fut frappé de l'excommunication en 1107. Après en avoir été relevé, il ſemble s'être tenu à l'écart des conflits ultérieurs entre les mêmes partis. En 1125, il appoſa ſon ſceau (« *S. Emenonis de Sabra* »), immédiatement après Alphonſe-Jourdain, Comte de Toulouſe, au bas d'un acte d'engagement fait par Gauzbert de Fumel, Abbé ſéculier de Moiſſac, à l'égard de ce monaſtère (*e*). Enfin, en 1138, avec Roſtaing, ſon autre frère, il eſt en tête des témoins dans un acte de donation au profit du Comte de Toulouſe (*f*).

(*a*) D. Vaiſſète, t. III, p. 512, d'après le chroniqueur Albert d'Aix (livre 5, chap. 24), Chanoine & Gardien de l'égliſe d'Aix en Provence, mort après 1110.
(*b*) *Ibidem*, t. III, p. 530, d'après Raimond d'Agiles, Chapelain du Comte de Toulouſe & témoin oculaire.
(*c*) *Ibidem*, t. III, p. 532.
(*d*) Voir ſur cette maiſon la notice inſérée à la ſuite de la préſente généalogie.
(*e*) D. Vaiſſète, t. V, col. 939-940, & t. III, p. 661.
(*f*) *Ibidem*, t. V, col. 1026-1027.

3. Pierre de Sabran, qui était auprès de Bernard-Aton, Vicomte de Béziers. Le 9 Janvier 1116 (v. ſt.), il appoſa ſon ſceau ſur un acte de donation fait à ce prince (*a*), & de même ſur le teſtament de celui-ci, fait à Carcaſſonne le 7 Mai 1118 (*b*). On eſt porté à croire que ce perſonnage entra enſuite dans les ordres & qu'il eſt identique avec Pierre de Sabran qui figure, en qualité de Doyen (« *Petrus de Sabrano, Decanus* »), dans une charte de donation faite par le Comte de Toulouſe à l'abbaye de Saint-André d'Avignon, en 1133. Le même eſt encore au nombre des témoins, avec le titre de Prieur de Todone, dans deux autres donations faites par le même prince à la même abbaye, en 1140 & 1142. Élu en 1143 Évêque de Siſteron, il figure comme tel, à côté de Guillaume de Sabran, le Connétable, dans un acte de 1157, portant conceſſion à l'Ordre de Saint-Jean d'une chapelle ſiſe à Saint-Gilles, &, en 1168, à l'acte d'acceſſion à cet Ordre par Guillaume & Bertrand, frères, Comtes de Forcalquier (*c*). Il fit un pèlerinage à Jéruſalem, & mourut à Forcalquier le 7 Décembre 1171 (*d*).

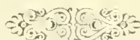
4. Rostaing Ier de Sabran, qui fut, en 1130, un des témoins du ferment fait par Alphonſe, Comte de Toulouſe, aux trois fils de Bernard-Aton, Vicomte de Béziers & de Carcaſſonne, de les maintenir dans la paiſible poſſeſſion de leurs domaines (*e*). En 1131, il figure parmi les témoins d'un jugement rendu par le Comte de Toulouſe, au ſujet du différend qui était entre l'Évêque & les Vicomtes de Béziers (*f*). En 1132, il aſſiſta au traité intervenu entre le Comte de Toulouſe & Guillaume de Montpellier, au ſujet du comté de Melgueil (*g*). En 1133, il ſouſcrivit le premier, avec ſon fils, Pierre-Amic, de la part du Comte de Toulouſe, une charte de donation à l'abbaye de Saint-André d'Avignon, parmi les témoins de laquelle figure Pierre de Sabran, Doyen (voir ci-deſſus) (*h*). En Août 1134, il figure parmi les témoins de la charte par laquelle le Comte de Toulouſe reconnut officiellement dans ſes domaines l'Ordre des Templiers (*i*). En 1138, on le voit en tête des témoins, avec ſon frère Émenon, dans un acte de donation au profit du Comte de Toulouſe (voir ci-deſſus). Il apparaît encore, toujours en tête des témoins, dans deux actes de donation par le Comte de Toulouſe à l'abbaye de Saint-André d'Avignon, en 1140 & en 1142 (*j*), & enfin dans un accord, paſſé à Fourques ſur le Rhône le 2 Septembre 1143, entre le même prince & l'Archevêque d'Arles, au ſujet de la terre d'Argence (*k*). Nous ne croyons pas pouvoir attribuer d'autres actes à ce Roſtaing de Sabran, qui dut mourir peu de temps après (*l*).

(*a*) D. Vaiſſète, t. V, col. 852.
(*b*) *Ibidem*, t. V, col. 865-867.
(*c*) *Authentique de la maiſon du prieuré de Saint-Gilles*, dans la *Revue hiſt. de Provence*, 1890, n° 3, p. 93.
(*d*) Ce prélat n'eſt point mentionné dans les généalogies. Il pourrait tout auſſi bien avoir été fils de Gibelin II ci-deſſus & petit-neveu de Guillaume Ier de Sabran.
(*e*) D. Vaiſſète, t. III, p. 673, & t. V, col. 962-963.
(*f*) *Ibidem*, t. V, col. 975-977.
(*g*) *Ibidem*, t. V, col. 984-988.
(*h*) *Ibidem*, t. III, p. 687, & t. V, col. 995-996. « *Roſtagnus de Sabra & Petrus Amicus, filius ejus* ».
(*i*) *Revue hiſtorique de Provence*, 1890, n° 1, pp. 1-2.
(*j*) D. Vaiſſète, t. III, p. 724, & t. V, col. 996-998.
(*k*) *Ibidem*, t. III, p. 729.
(*l*) Les généalogiſtes ont confondu ce Roſtaing de Sabran avec un autre Roſtaing, qui ne peut être que ſon neveu & qui fut tige de la branche d'Uzès.

III. DEGRÉ.

Guillaume II de Sabran, né vers 1080, appuya, avec ſon frère Émenon & d'autres ſeigneurs, les actes de violence auxquels Bertrand, Comte de Toulouſe, ſe laiſſa aller, en 1105, à l'égard de l'abbaye de Saint-Gilles. Le Pape Paſcal II, après avoir uſé de ménagements, adreſſa à ceux-ci, le 4 Février 1107 (v. ſt.), une bulle leur intimant l'ordre, ſous peine d'excommunication, de changer d'attitude, &, deux jours après, il chargea Gibelin de Sabran, Archevêque d'Arles, de prononcer l'excommunication contre le Comte & ſes complices (*a*). Le Comte Bertrand finit par ſe ſoumettre, mais les querelles recommencèrent ſous le règne de ſon ſucceſſeur, Alphonſe-Jourdain. Guillaume de Sabran embraſſa le parti de celui-ci contre ſon compétiteur, Raimond-Bérenger, Comte de Barcelone & héritier, par mariage, du Comte de Provence. Hugues, Abbé de Saint-Gilles, s'étant déclaré en faveur de ce dernier, le Comte de Toulouſe s'empara de force de cette abbaye & en chaſſa l'Abbé & les religieux. Le Pape Calixte II, par une bulle du 22 Juin 1122, le menaça d'excommunication, lui & ſes adhérents : Raimond de Baux, Guillaume de Sabran, Elzéar de Caſtries, Rainon du Caylar, &c., s'ils ne ſe ſoumettaient pas dans un délai de quarante jours (*b*). Guillaume de Sabran continua à reſter fidèle au Comte de Toulouſe dans ſa guerre contre le Comte de Barcelone pour la poſſeſſion de la Provence, juſqu'au traité de partage du 16 Septembre 1125. Poſtérieurement à ces faits, nous ne rencontrons plus aucune mention de Guillaume de Sabran (*c*) pendant plus trente ans, mais c'eſt lui évidemment qui figure, à la date du VI des ides d'Avril (le 8) 1158, ſous le nom de Guillaume de Sabran l'aîné (*ſenior*), & immédiatement avant ſon fils, le Connétable, dans un acte d'échange entre Raimond V, Comte de Toulouſe, & le Prieur de Saint-Gilles (*d*). On peut lui attribuer trois fils, dont l'ordre de primogéniture eſt incertain :

1. Guillaume de Sabran, *auteur de la branche des* Connétables héréditaires des Comtes de Toulouſe, qui ſuit.
2. Giraud-Amic de Sabran, *auteur de la branche dite des* Amics, qui ſera rapportée à la ſuite.
3. Rostaing de Sabran, *auteur de la branche des* Seigneurs d'Uzès, dite du Caylar, dont il ſera queſtion plus loin.



BRANCHE DES CONNÉTABLES HÉRÉDITAIRES DE TOULOUSE.

IV. DEGRÉ.

Guillaume III de Sabran joua, auprès de Raimond V, Comte de Toulouſe, un rôle auſſi important qu'avait été celui de ſon aïeul auprès du Comte Rai-

(*a*) D. Vaiſſète, t. V, col. 1711-1713.
(*b*) *Ibidem*, t. III, pp. 654-655, & t. V, col. 901-902 & 1715.
(*c*) Chazot de Nantigny confond ce Guillaume II avec Guillaume Ier, le Croiſé, & ne fait des deux qu'un ſeul perſonnage, ce qui n'eſt point admiſſible en raiſon de leurs actions reſpectives, & ſurtout en raiſon des dates, qui ne permettent pas d'attribuer au Croiſé une exiſtence auſſi prolongée. Par contre, le même auteur dédouble ce dernier, bien à tort, en lui donnant pour père un Guillaume.
(*d*) *Authentique de la maiſon du prieuré de Saint-Gilles*, dans la *Revue hiſt. de Provence*, 1890, p. 81-82.

mond de Saint-Gilles. Né vers 1115, il n'apparaît dans les actes connus qu'à partir de 1152. Au mois de Novembre de cette année, il assista au mariage de son frère Giraud-Amic, avec lequel il figure postérieurement dans nombre de chartes. En 1155, ils furent caution de l'accord fait par le Comte de Toulouse avec Raimond, Évêque de Carpentras, lui reconnaissant la possession de la moitié de cette ville (*a*). En 1156, Guillaume, avec Rostaing de Sabran, fut en tête des seigneurs qui se rendirent caution pour Hugues de Baux & ses frères, dans le traité de paix conclu avec le Comte de Barcelone, traité ayant pour principal objet la remise, à celui-ci & au Comte de Provence, son neveu, du château de Trinquetaille (*b*). En 1157, le Comte de Toulouse créa, en faveur de Guillaume de Sabran, la charge de Connétable, à titre héréditaire. En cette qualité (*constabularius*), il figure en tête des témoins laïques dans un acte de cette année, portant concession d'une chapelle à Saint-Gilles, par l'abbé de ce monastère, à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem (*c*). En 1158, il est témoin dans une charte de son souverain confirmant l'abbaye de Psalmodi dans ses possessions (*d*). Le 11 Janvier 1159 (v. st.), il fut caution, avec son frère Giraud-Amic & d'autres seigneurs, de l'abandonnement fait par le Comte de Toulouse à l'Évêque de Carpentras des châteaux & fiefs de son église (*e*). Le 1er Juin 1163, les deux frères figurent les premiers parmi les six vassaux donnés par le Comte de Toulouse pour caution de sa promesse de protéger les chevaliers des Arênes qui lui prêtèrent serment de vivre en paix avec lui jusqu'à ce que Bernard-Aton VI, Vicomte de Nîmes, leur souverain, eût atteint l'âge de quatorze ans (*f*). Le 8 Juin suivant, il est au nombre des témoins du traité de paix entre le Comte de Toulouse & Raimond-Trencavel, Vicomte de Béziers, ainsi qu'à l'acte additionnel à ce traité, passé le même mois, à l'église de Saint-Étienne, au bourg d'Olmes ou d'Ormes (*apud Ulmos*), comme le précédent (*g*). En Juin 1164, il figure en tête des témoins de l'acte de serment réciproque, passé à Montpellier, entre le Comte de Toulouse & Guillaume VII, Seigneur de Montpellier (*h*), & aussi à l'acte de donation de la ville de Saint-Martin de Jonquières par le Comte de Toulouse aux Hospitaliers de Saint-Gilles (*i*). La même année, on le voit, avec la qualité de Connétable, dans la charte octroyée par son souverain au monastère de Saint-Saturnin-du-Port (aujourd'hui le Pont-Saint-Esprit sur le Rhône) (*j*). Puis il adressa au Roi Louis-le-Jeune, de même que plusieurs autres grands personnages, une lettre de plainte au sujet des péages levés par le Comte de Melgueil, lettre où il se qualifie de « Chevalier du Roi » (*k*). En Juin 1166, il assista à l'acte par lequel le Comte de Toulouse confirma la donation des marais de Fontcouverte au chapitre de Nîmes (*l*). Le 1er Avril 1171, il figure parmi les témoins de l'acte, passé au château de Melgueil, par lequel Béatrix, Comtesse de Melgueil, nomma

(*a*) *Gallia christiana*, nouv. édit., t. Ier, preuves, p. 148. — D. Vaissète, t. III, p. 796.

(*b*) D. Vaissète, t. III, p. 804. — Barthélemy, *Inventaire des chartes de la maison de Baux*, n° 54. — Pithon-Curt (t. III, p. 290) dit que dans ce traité figure aussi : « Raines du Castellar (Sabran) ». Or ce personnage (« *Rainerius aut Raineus de Castellar* ») est Raines du Caylar.

(*c*) D. Vaissète, t. V, col. 1211-1213, & t. VII, p. 128.

(*d*) *Ibidem*, t. V, col. 1205-1206.

(*e*) *Ibidem*, t. III, p. 812, & t. V, col. 1232-1233.

(*f*) *Ibidem*, t. III, p. 840, & t. V, col. 1265-1267.

(*g*) *Ibidem*, t. III, p. 835-836, & t. V, col. 1267-1268, & 1270-1271.

(*h*) *Ibidem*, t. III, p. 848, & t. V, col. 1285.

(*i*) *Authentique de la maison du prieuré de Saint-Gilles*, dans la *Revue hist. de Provence*, 1890, p. 90, n° 3.

(*j*) D. Vaissète, t. III, p. 848, & t. V, col. 1293-1295.

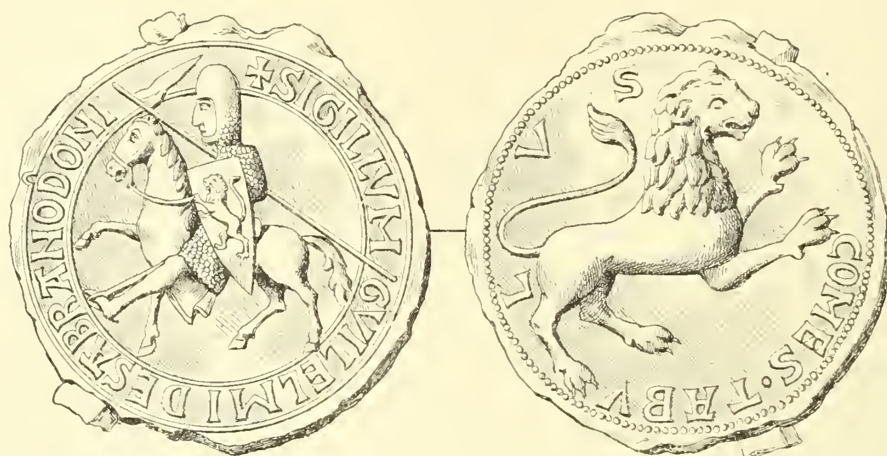
(*k*) Duchesne, *Recueil des historiens de France*, t. IV, p. 709. — D. Vaissète, t. III, p. 848.

(*l*) D. Vaissète, t. VI, p. 22.

pour ses héritières Ermessinde, sa fille, & Douce, sa petite-fille, destinée en mariage au fils du Comte de Toulouse (*a*). En Novembre suivant, il prit part, avec la qualité de Connétable, à la conclusion d'un engagement par le Comte de Toulouse de vivre en paix avec Roger, Vicomte de Béziers, acte fait dans « la maison commune » (*in aula communi*) à Saint-Gilles (*b*), & peu de temps après il figure, en tète des témoins laïques, au contrat de mariage du Vicomte de Béziers avec Adélaïde, fille du Comte de Toulouse (*c*). En Décembre de la même année, il assista à l'accord entre Bertrand de Baux, Prince d'Orange, & Raimond de Baux, son neveu, au sujet du partage des biens (*d*). En 1173, il fut présent à une transaction passée entre Raimond de Bolène, Archevêque d'Arles, & les enfants de Pierre de Lambesc au sujet du château de Salon (*e*). En Août 1174, le Connétable de Sabran fut chargé d'aller à Gênes pour jurer au nom de son souverain l'observation des privilèges octroyés par lui à cette république (*f*), pendant le peu de temps que celui-ci fut le maître de la Provence. En Décembre suivant, il assista au serment fait par le Comte de Toulouse de vivre en paix avec Guillaume, Seigneur de Montpellier, acte passé « *in villa de Medullo* » (Mezouls, Hérault) (*g*). En 1176, il fut un des plénipotentiaires du Comte de Toulouse pour la conclusion de la paix avec le Roi d'Aragon, dans l'entrevue qui eut lieu dans l'île de *Gernica* (Jarnègues, près Tarascon (*h*). En Novembre 1177, il figure en tête des témoins, & en qualité de Connétable, avec son frère Giraud-Amic, dans l'acte d'exemption de tous droits de péage accordé dans ses états par le Comte de Toulouse en faveur des Hospitaliers de Saint-Gilles (*i*). En Février 1178 (v. st.), lui & son frère Giraud-Amic furent choisis par Rostaing d'Agoult & Raimbaud, son fils, ainsi que par Bertrand-Raimbaud & Raimbaud d'Agoult, fils de Guiran d'Agoult-Simiane, « pour arbitres éventuels en cas de différend » (*j*). En Février 1185 (v. st.), Guillaume de Sabran fut, avec Raimond d'Agoult, Juge du palais, un des quatre arbitres désignés par le Comte de Toulouse & le Roi d'Aragon pour trancher les différends qui pourraient s'élever entre eux (*k*). Au mois de Mars suivant, il fut témoin, à Aix, à une charte du Roi d'Aragon & Prince de Provence en faveur de la cathédrale de cette ville (*l*). En Août 1186, il assiste à la donation faite, à l'Hôpital de Saint-Gilles, par Roscie, veuve de Rostaing de Sabran, & ses fils Rainon & Elzéar, de tous leurs droits sur le château de Saint-Maurice; puis, le 7 Mars 1186 (v. st.), à l'inféodation de ce château aux Hospitaliers par le Comte de Toulouse (*m*). En Août 1187, il est en tête des témoins dans un acte de donation fait par le Comte de Toulouse à l'abbaye de Franquevaux (*n*). En 1188, il assista à l'acte par lequel Alphonse,

(*a*) D. Vaissète, t. VI, p. 45, & t. VIII, col. 281.
(*b*) *Ibidem*, t. VI, p. 43, & t. VIII, col. 276-277.
(*c*) *Ibidem*, t. VI, p. 43, & t. VIII, col. 278.
(*d*) Barthélemy, *Inventaire des chartes de la maison de Baux*, n° 66.
(*e*) Pithon-Curt, t. IV, p. 260.
(*f*) Bouche, *Histoire de Provence*, t. II, p. 18, & D. Vaissète, t. VI, p. 62.
(*g*) D. Vaissète, t. VI, p. 62, & t. VIII, col. 302.
(*h*) *Ibidem*, t. VI, p. 68.
(*i*) *Ibidem*, t. VIII, col. 330. — *Authentique de la maison du prieuré de Saint-Gilles*, dans la *Revue hist. de Provence*, 1890, p. 90.
(*j*) D. Villevieille, *Trésor généalogique*, v° Agoult.
(*k*) *Gallia christiana*, nouv. édit., t. Ier, p. 16. — D. Vaissète, t. VI, p. 111.
(*l*) Bouche, t. II, p. 170 & suiv. — D. Vaissète, t. VI, p. 113.
(*m*) *Authentique de la maison du prieuré de Saint-Gilles*, dans la *Revue hist. de Provence*, 1890, p. 89, nos 310 & 314.
(*n*) *Gallia christiana*, nouv. édit., t. V, Instrumenta, col. 197. — D. Vaissète, t. VI, p. 124.

Roi d'Aragon & Comte de Provence, confirma la donation du bourg de Saint-Sauveur de la ville d'Aix au Prévôt de cette églife (*a*). Le 29 Mai (*vj° cal. Junii*) 1194, il figure, avec fon fils Roftaing, parmi les témoins de l'acte par lequel le Comte de Touloufe donne en fief Frontignan à Guillaume, Seigneur de Montpellier (*b*). En Décembre 1198, il fcella le premier, en fa qualité de Connétable, l'ordonnance du nouveau Comte de Touloufe (Raimond VI) rendue au palais épifcopal de Nîmes, au fujet de l'élection des Confuls de cette ville (*c*). Accablé d'années, il obtint, de fon vivant, la tranfmiffion de fa charge héréditaire à fon fils, & tous deux ils donnèrent, en 1199, pour le falut de leurs âmes, le domaine de Montezargues (Gard) au prieuré de ce nom. Dans cet acte, ils fe qualifient : « par la grâce de Dieu Connétables du Seigneur Raimond, Comte de Touloufe » (« ... *ego* Willelmus de Sabrano *& ego* Rostagnus, *filius ejus*, *Dei gratia domini R. Comitis Tolofani* Constabuli... » (*d*). Le fceau ci-deffous du Con-



nétable Guillaume figure au bas d'une enquête au fujet de plufieurs droits feigneuriaux dus à Guillaume, Comte de Forcalquier, dans le comté de Provence, document fans date, mais qui femble être de l'an 1200 (*e*). Guillaume de Sabran mourut cette année même, âgé d'environ quatre-vingt-cinq ans, après avoir exercé la charge de Connétable du comté de Touloufe pendant quarante-trois ans.

On ne connaît pas le nom de fa femme, qui dut appartenir à une maifon puiffante, probablement à celle des Comtes de Forcalquier, attendu que lui & fes frères font qualifiés de « coufins » par Bertrand II, Comte de Forcalquier, qui leur léguait un territoire confidérable dans fon teftament de 1168 (voir plus loin, p. 125, note *a*). On peut lui attribuer trois enfants :

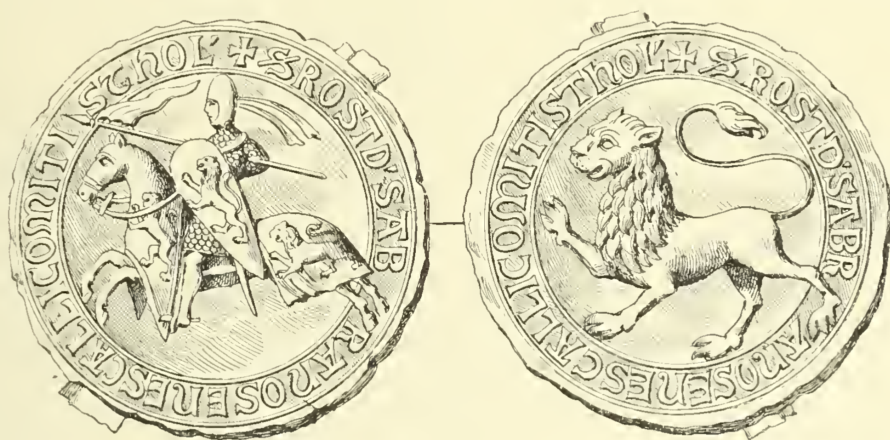
1. Rostaing de Sabran, qui fuit.
2. Raimond de Sabran, Prêtre, témoin à un acte du mois de Mai 1192 (*f*).
3. Ermengarde de Sabran, mariée à Guillaume de Baux, dit au Cornet, Prince

(*a*) Noftradamus, *Hiftoire de Provence*, p. 157. — Courcelles, *Hiftoire des Pairs de France*, t. V, art. Blacas, p. 5.
(*b*) D. Vaiffete, t. VI, p. 159, & t. VIII, col. 427.
(*c*) *Ibidem*, t. VI, p. 189, & t. VIII, col. 450.
(*d*) D. Vaiffète, t. VI, p. 193, & t. VIII, col. 461.
(*e*) Original aux Archives des Bouches-du-Rhône.
(*f*) *Authentique de la maifon du prieuré de Saint-Gilles*, n° 95.

d'Orange (*a*), fils de Bertrand Ier de Baux & de Tiburge, Comteſſe d'Orange. Il eſt l'ancètre de la maiſon d'Orange-Naſſau, à laquelle appartient Guillaume le Taciturne, libérateur des Pays-Bas.

V. DEGRÉ.

Rostaing Ier de Sabran, Connétable du Comte de Toulouſe depuis 1199, fut, en cette qualité, préſent à l'hommage rendu par Guillaume-Pierre de Bedoin au Comte de Toulouſe, acte paſſé en Janvier 1200 (v. ſt.), à Carpentras (*b*). En Juin 1202 il fut témoin à un acte fait par Elzéar de Sabran du Caylar, le mari de ſa nièce Guillemette (voir plus loin, p. 150). Le 20 Mai 1202, il aſſiſta à une vente faite au Prieuré de Saint-Gilles par le même. Le 2 Novembre 1202, le Connétable Roſtaing, ainſi que Giraud II-Amic de Sabran, ſon couſin germain, Guillaume de Baux & Guillaume-Laugier de l'Iſle, furent des arbitres déſignés par le Comte de Toulouſe pour apaiſer les différends entre Guillaume, Comte de Forcalquier, & pluſieurs de ſes vaſſaux. Ces derniers furent condamnés à rendre hommage à leur ſouverain, &, après ſa mort, à ſon héritier & petit-gendre, Alphonſe, Comte de Provence, époux de Garſinde de Sabran, & cette ſentence d'arbitrage, faite à Manoſque, eſt revêtue du ſceau ci-deſſous de Roſtaing de Sabran (*c*). Le



11 Septembre 1203, celui-ci fut préſent, à Nîmes, à l'acte de confirmation par Raimond VI, Comte de Toulouſe, d'un diplôme du Roi Charles le Simple, accordé au monaſtère de Pſalmodi (*d*). En Mai 1204, c'eſt entre ſes mains que le Comte de Provence remit les châteaux de Saint-Gabriel & d'Orgon en garantie de l'exécution du traité de paix conclu entre lui & le Comte de Forcalquier au ſujet du château & ville de Siſteron. Après cet accord, il fut un des quatre arbitres, avec ſon couſin germain Giraud II-Amic de Sabran, qui terminèrent les démêlés ſurvenus entre le Comte de Forcalquier & quelques ſeigneurs d'O-

(*a*) Les hiſtoriens ſont d'accord ſur cette alliance, mais M. Barthélemy (*Inventaire des chartes de la maiſon de Baux*) ne reconnaît à ce prince qu'une épouſe, Ermengarde de Mévouillon (fille de Raymond), dont Guillaume d'Orange ſe ſépara en 1204, pour cauſe de parenté (*ibid.*, n° 115), épouſe que le ſavant ſuſmentionné confond, en raiſon de l'identité du prénom, avec Ermengarde de Sabran, la ſeconde femme du Prince d'Orange, & qui vivait encore en 1224 (*ibid.*, n° 211), avec ſes trois fils.

(*b*) D. Vaiſſète, t. VI, p. 192.

(*c*) *Ibid.*, t. VI, p. 199 (où il faut lire « à cauſe de Garſinde, ſa petite-fille » & non « ſa fille »). — Bouche, t. II, p. 184 & ſuiv. — L'original eſt aux Archives des Bouches-du-Rhône.

(*d*) D. Vaiſſète, t. VI, p. 209.

range, de Reillane & de Simiane, au fujet des hommages (a). En Octobre 1206, il fut, avec Pierre d'Aragon, Comte de Barcelone, arbitre entre le Comte de Provence & Hugues de Baux, Vicomte de Marfeille, au fujet du château de Saint-Gabriel ou de Martigues (b). Le 27 Octobre de la même année, lors de la paix faite entre le Roi d'Aragon & les habitants de Montpellier, il fut ftipulé que « les prifonniers faits de part & d'autre feront rendus & en particulier ceux qui ont été emmenés dans les terres de Roftaing de Sabran » (c).

Il avait époufé, en premières noces, en 1199, Clémence DE MONTPELLIER, fille de feu Guillaume VII, Seigneur fouverain de Montpellier, & de Mathilde DE BOURGOGNE, fille d'Hugues II, Duc de Bourgogne; elle mourut vers 1204, fans laiffer d'enfants (d). Vers 1205, Roftaing de Sabran époufa, en fecondes noces, Adalmodie (*Adalmua* ou *Aalmos*) DE MÉVOUILLON, fœur de Raimond de Mévouillon (e). Il ne vivait plus le 19 Juin 1209, au moment où Guillaume, Prince d'Orange, fon beau-frère, fe porta garant « pour les fils de Roftaing de Sabran », de garder fidèlement le château de Vitrole, l'un des fept que le Comte de Touloufe avait livrés à l'Églife romaine (f). On peut même affirmer que fa mort eft antérieure au 16 Février 1208, date à laquelle, en raifon du bas âge de fes fils, fa charge héréditaire de Connétable était déjà exercée par Giraud-Amic II, fon coufin germain (voir plus loin). Sa veuve vendit, le 25 Juillet (*viij° cal. Augufti*) 1215, à la chartreufe de Valbonne, le domaine de Cadenet, du confentement du Prince d'Orange, tuteur de fes fils mineurs (g) qui fuivent, & elle vivait encore en Juin 1227, comme on vient de le voir (note *e*, ci-deffous). Les deux fils qu'elle eut du Connétable Roftaing de Sabran font :

1. ROSTAING de Sabran, qui fuit.
2. GUILLAUME de Sabran, dont la poftérité ne faurait encore être rétablie d'une manière rigoureufe, faute de documents (h). Chazot de Nantigny, fur la

(a) Papon, t. II, p. 277.

(b) Pithon-Curt, t. IV, p. 626, d'après D. Mabillon, & d'après Noftradamus, p. 166.

(c) D. Vaiffète, t. VI, p. 247, & t. VIII, col. 536.

(d) Par un acte fait à Montpellier en Septembre 1199, Roftaing de Sabran reconnaît avoir reçu de Guillaume (VIII), Seigneur de Montpellier, frère de Clémence, la fomme de 5000 fous de Melgueil, à titre de dot, & il affigne à fon époufe un douaire fur le château de *Trefcas* (Trefques, Gard, arr. d'Uzès) & la ville de *Calvianicis* (Cavillargues, *ibid.*) (D. Vaiffète, t. VIII, col. 460). — Roftaing & Clémence font mentionnés dans le teftament de Guillaume de Montpellier, du 4 Novembre 1202 (*Ibid.*, t. VI, p. 203). Ce premier mariage de Roftaing a échappé aux recherches de Chazot de Nantigny.

(e) Les généalogiftes préfentent cette Adalmodie comme fille de Bertrand Ier de Baux & de Tiburge, héritière du comté d'Orange, fans qu'il exifte des preuves à l'appui de ce dire. Par contre, elle eft défignée comme fœur de Raymond de Mévouillon (*Ego domina* AALMOS, *foror domini* RAYMUNDI DE MEDULLIONE) dans l'acte de vente des châteaux de Genfac & de Barnave à l'Evêque de Die (Drôme), acte du 4 des ides de Juin 1227, dreffé dans l'Églife Notre-Dame de Die & reproduit dans la *Gallia chriftiana*, t. XVI, preuves, col. 201. Ce Raymond de Mévouillon eft probablement identique avec le père d'Ermengarde qui fut la première époufe du Prince d'Orange, devenu le beau-frère de Roftaing de Sabran. La maifon de Mévouillon femble s'être fondue au XIIIe fiècle dans le rameau dauphinois de celle d'Agoult. — Adalmodie, feconde femme du Connétable Roftaing de Sabran, était mariée en premières noces avec un membre de la maifon Artaud, que l'on croit iffue des Comtes de Forcalquier. De ce premier mariage, elle eut au moins un fils : HUGUES D'AIS, qui fut reçu Clerc régulier à l'abbaye bénédictine de Saint-Marcel de Die en Septembre 1211 & ne vivait plus en Juillet 1224, où fon oncle Guillaume Artaud (*Artaudi*) eft mis en caufe, au nom du défunt, par l'Évêque de Die (*Gallia chriftiana*, t. XVI, p. 533, & preuves, p. 199). Les terres vendues au même Évêque, en 1227, par la mère d'Hugues d'Ais, avaient précifément appartenu à ce dernier. Elle y promet de faire ratifier cette vente par fon fils ROSTAING DE SABRAN & par fa fille AALAAIS. On ignore fi celle-ci était iffue du premier ou du fecond mariage d'Adalmodie.

(f) D. Vaiffete, t. VI, p. 281. — Pithon-Curt, t. IV, p. 308. — Barthélemy, n° 140.

(g) D. Vaiffète, t. VI, p. 207. «... *Ego domna* ADALMUA, *uxor quondam domini* ROSTAGNI DE SABRANO, *conftabularii domini comitis Tolofani, mandato & confenfu domini Guillelmi de Baucio, Dei gratia principis Aurafica, tutoris liberorum quondam dicti R. de Sabrano... falvo jure meo & filiorum meorum* RO. ET GUILLELMI DE SABRANO ... » (D. Vaiffète, t. VIII, col. 560.)

(h) Chazot de Nantigny donne encore, d'après une généalogie manufcrite, un troifième fils au Connétable

foi d'une généalogie manuscrite, dit que Guillaume eut de sa femme ALZACIA, devenue veuve en 1228 (*a*), un fils : GUIGUE de Sabran, père de ROSTAING, qui vivait encore en 1324 & ne laissa qu'une fille : BÉRENGÈRE de Sabran, Dame de Montlaur, morte avant 1341. On ne trouve aucune autre mention de ce Guigue, tandis que Rostaing doit être identique avec Rostaing de Sabran, qui rendit hommage à l'Abbé de l'Isle-Barbe, ainsi que Alix, Comtesse DE VINTIMILLE (peut-être sa femme), à cause de la terre de Vaucluse, le 29 Avril 1306 (*b*). Rostaing eut deux filles :

I. BÉRENGÈRE de Sabran, qui épousa Pons III DE MONTLAUR, lequel la nomme dans son testament de 1334 (*c*). Leur fils, PONS IV, prit le nom de Montlaur-Sabran, & épousa, vers 1357, RAIMBAUDE de Sabran, fille aînée de Giraud VI-Amic de Sabran, Seigneur du Thor & de Châteauneuf (voir plus loin, p. 141), de laquelle il n'eut pas d'enfants. L'une des sœurs de Pons IV, AGNÈS de Montlaur, avait épousé, en 1354, Reforciat D'AGOULT, Seigneur de Tretz & de Forcalqueiret (voir plus haut, p. 21); une autre, PAULE ou POLIE de Montlaur, fut la troisième femme de Guillaume III, Sire DE TOURNON, ci-dessous (*d*), dont elle n'eut pas d'enfants.

II. AZELMONDE de Sabran, mariée avec Guillaume III, Sire DE TOURNON, fils de Gui II DE TOURNON & d'Alix DE LA ROCHE-EN-RENIER. Elle n'eut pas d'enfants & mourut avant 1340 (*e*).

VI. DEGRÉ.

ROSTAING II de Sabran, né vers 1206, apparaît dans les actes dès 1226. A la suite de la croisade entreprise par le Roi Louis VIII contre le Comte de Toulouse, & en présence de nombreuses soumissions, Rostaing de Sabran alla aussi faire hommage-lige au Roi, au camp d'Avignon, en Juin 1226, reconnaissant tenir de lui la ville de Bagnols (*de Balneolis*), le château de Saint-Victor, la ville de Cavillargues (*de Cavillanicis*), & tout le reste de son domaine, excepté les châteaux qu'il tenait à hommage des évêques d'Avignon & d'Uzès (*f*). Le 4 Mars 1229, il ratifia la vente faite par sa mère, en 1227, à l'Évêque de Die (*g*). C'est sans doute lui qui fit, le 28 Février 1232 (v. st.), un compromis avec Berléon ou Bellon, Évêque d'Uzès, au sujet de la justice dans la ville de Saint-Marcel (*h*). Le 3 Juillet 1236,

Rostaing : ELZÉAR de Sabran, père de deux fils : PIERRE-ELZÉAR (1282) & PONS, dont le premier aurait eu un fils : ELZÉAR. Comme ce troisième fils n'est point mentionné parmi les enfants du Connétable dans l'acte de 1215, ci-dessus, cette filiation est évidemment erronée, sans que nous niions l'existence de ces personnages, qui descendent probablement de Guillaume de Sabran. Un PONS de Sabran (sans doute celui ci-dessus) fit plusieurs transactions avec la communauté d'Aiguines, en 1283, 1292, &c. (Archives du dép. du Var.)

(*a*) Cette date est nécessairement fausse, attendu que Guillaume de Sabran vivait encore le 26 Avril 1240, date à laquelle il fut compris, avec son frère, dans l'excommunication lancée contre le Comte de Toulouse (voir à la page suivante).

(*b*) Pithon-Curt, t. III, p. 162.

(*c*) Diane de Poitiers, Duchesse de Valentinois, descend en ligne directe de Pons de Montlaur & de Bérengère de Sabran.

(*d*) Claude Le Laboureur, *Les Mazures de l'abbaye royale de l'Isle-Barbe*, 1682, t. II, p. 600. — La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*, t. X, p. 398. — Courcelles, *Histoire des Pairs de France*, t. II, art. TOURNON, p. 7.

(*e*) Le Laboureur & Courcelles, *ibid.* Le père d'Azelmonde y est appelé : « Rostaing de Sabran, Seigneur de Saint-Victor ».

(*f*) D. Vaissète, t. VI, p. 608, & t. VIII, col. 851-852.

(*g*) *Gallia christiana*, t. XVI, p. 527.

(*h*) D. Vaissète, t. IV, p. 300.

il fut (*Rostagnus de Balneolis*) au nombre des témoins d'une charte du Comte de Toulouse en faveur des Seigneurs de Caderousse, acte fait à Orange (*a*). Il fut compris, avec son frère Guillaume, dans l'excommunication lancée, le 26 Avril 1240, par l'Archevêque d'Arles, contre le Comte de Toulouse & ses adhérents. Il était, en effet, un des principaux fidèles de Raimond VII. Aussi, après la mort de ce prince (27 Sept. 1249), lorsque le marquisat de Provence devait passer entre les mains d'Alphonse, Comte de Poitiers & époux de Jeanne, fille & héritière de Raimond VII, Rostaing de Sabran, pour ôter tout soupçon sur son loyalisme, déclara-t-il, le 21 Octobre 1249, à Saint-Saturnin-sur-le-Rhône (auj. le Pont-Saint-Esprit), devant le Cardinal Pierre, Évêque d'Albano, Vice-Gérant du Pape dans le pays de Provence, « qu'il était résolu de demeurer toujours dans la « fidélité du Roi, &, pour en donner des preuves, il remit, au Sénéchal de « Beaucaire & de Nîmes, son château de Saint-Victor, dans le diocèse d'Uzès, « chef-lieu de ses domaines; & le pria d'en faire abattre les fortifications » (*b*), ce qui fut fait. Le 29 Janvier 1250 (v. st.), il obtint, pour la destruction de son château, une indemnité de 250 livres tournois, par un accord fait avec ledit Sénéchal (*c*). On le voit figurer pour la dernière fois le 5 Mai 1252, parmi les arbitres dans une transaction passée entre la maison de l'hôpital de Saint-Jean & la maison du Temple à Saint-Gilles (*d*). D'après la généalogie manuscrite dont s'est servi Chazot de Nantigny, Rostaing de Sabran aurait épousé, avant 1227, BERENGAIRE N., de laquelle il aurait eu un fils : BERTRAND-MAURICE, époux d'ALMODIE, & père de PIERRE de Sabran. Ces deux nouvelles générations sont bien douteuses, attendu qu'une fille de Rostaing, d'un prénom inconnu, qui épousa, vers 1235, Guillaume II, Sire DE TOURNON sur le Rhône, fils de Gui Ier, est qualifiée d' « héritière de Rostaing de Sabran » (*e*). De ce mariage vinrent deux fils : GUIGONNET de Tournon, sourd-muet, qui eut en partage les biens de sa mère (*f*), & HUGUES de Tournon, moine de l'Isle-Barbe & Chanoine-Comte de Lyon, en 1261. Leur père épousa en secondes noces Aymare D'ADHÉMAR, fille de Giraud D'ADHÉMAR, Seigneur de Rochemaure, & de Tiburge-Amic DE SABRAN, & fut par ce mariage grand-père de Guillaume III de Tournon, époux d'Azelmonde de Sabran (voir p. 121).



BRANCHE DITE DES AMICS.

IV. DEGRÉ.

GIRAUD Ier-AMIC de Sabran (*g*), frère de Guillaume III, le Connétable, figure avec celui-ci dans nombre d'actes déjà cités plus haut, tels que ceux de 1155, 11 Janvier 1159 (v. st.) (où il est qualifié de Seigneur *du Thor*), 1er Juin 1163.

(*a*) D. Vaissète, t. VIII, col. 996.
(*b*) *Ibid.*, t. VI, p. 813-814, & t. VIII, col. 1268.
(*c*) *Ibid.*, t. VIII, col. 1269.
(*d*) Archives de M. le Duc de Sabran-Pontevès.
(*e*) Guichenon, *Histoire de Bugey*. — Claude Le Laboureur, *les Mazures de l'abbaye de l'Isle-Barbe*, t. II, p. 600. — Courcelles, t. II, art. TOURNON.
(*f*) La seigneurie de Saint-Victor passa dans la branche issue de son frère cadet, & appartenait au début du XIVe siècle à Rostaing de Sabran (voir p. 121, note *e*).
(*g*) Les membres de cette branche & de celles qui en sont issues ne portaient point le nom de Sabran, mais seulement le surnom AMIC à la suite du prénom.

1er Avril 1171, Novembre 1171, Novembre 1177, Février 1178 (v. ft.). On le trouve encore préfent à une conceffion octroyée par le Comte de Touloufe à l'Évêque & à l'églife de Cavaillon, acte dreffé dans cette ville en Mai 1171 (*a*).

Il époufa, en Novembre 1152, Galburge du Caylar, Dame de Châteauneuf & du Thor, fille de Guillaume-Rainon du Caylar-Uzès. Dans le contrat de mariage, dreffé fous la préfidence d'Aldebert, Évêque de Nîmes, il conftitua à fa femme, à titre de douaire, autant qu'elle en apportait en dot, « fuivant l'autorité de la loi romaine » (*b*).

Courcelles & ceux qui l'ont fuivi le font mourir à tort avant 1165, puifqu'il figure encore, comme nous l'avons vu (p. 117), dans une charte de Février 1178 (1179 n. ft.), où il eft qualifié de frère de Guillaume, le Connétable (*c*).

On ne lui connaît que deux enfants :

1. Giraud-Amic de Sabran, qui fuit.
2. Guillemette-Amic, qui époufa fon coufin Elzéar de Sabran, fils de Roftaing de Sabran & de Rofcie d'Uzès (voir plus loin).

V. DEGRÉ.

Giraud II-Amic, Seigneur de Châteauneuf (*d*), du Thor & de Jonquières, fut préfent au traité conclu en 1195, entre Guillaume, Comte de Forcalquier, & Raimond VI, Comte de Touloufe, traité par lequel ces princes fe remirent leurs prétentions réciproques fur le marquifat de Provence (comprenant les pays fitués entre la Durance & l'Ifère) & le comté de Forcalquier (limité par le mont d'Alverne jufqu'au Pont-Haut & le col de Cabre, & comprenant auffi la moitié de l'Ifle & d'Avignon), prétentions réfultant de ce fait que le Comte de Forcalquier & Raimond V, Comte de Touloufe, s'étaient appelés mutuellement à la fucceffion l'un de l'autre, s'ils venaient à mourir fans poftérité mafculine (*e*). Il reçut, en 1198, l'hommage de Raimond de Lunel pour quelques biens fitués à Saint-Vincent de Lunel-Vieil (*f*). En 1202 & en 1204, il fut l'un des quatre arbitres, avec fon coufin germain, Roftaing de Sabran, le Connétable, pour terminer les conteftations entre le Comte de Forcalquier & plufieurs grands feigneurs (voir p. 119). Au mois d'Avril 1206, il fe rendit caution pour l'exécution de l'engagement fait par le Comte de Touloufe au Comte de Provence de l'aider à faire la guerre au

(*a*) D. Vaiffete, t. VI, p. 42, d'après Bouche, t. II, p. 1059 & fuiv.

(*b*) *Ibidem*, t. III, p. 796, & t. V, col. 1151.

(*c*) D. Vaiffète (t. III, p. 796) dit, à propos de Galburge, femme de Giraud-Amic Ier : « *Il paraît* qu'elle étoit veuve en 1165, lorfqu'elle engagea à Rainon du Caylar, fon oncle, pour la fomme de dix mille fols melgoriens, les droits qu'elle avoit fur le lieu ou village de Galdanenque & fur les châteaux de Châteauneuf & de la Tour (du Thor) ». Courcelles qui, à l'appui de fon dire, ne fe réfère qu'à ce feul document, a transformé l'hypothèfe de D. Vaiffète en une affirmation.

(*d*) « La terre de *Châteauneuf d'Amic* ou de *Monfieur Giraud* étoit de l'ancien patrimoine d'une branche de la Maifon de Sabran furnomée d'*Amic* & dans laquelle le nom patronimique de *Giraud* étoit en ufage. Les Seigneurs de cette terre jouiffent d'une prérogative fingulière qui eft de ne rendre homage que dans leur château, où le Recteur du Comté-Venaiffin fe tranfporte pour le recevoir, à la différence des autres feigneurs de la province qui font obligés de l'aller rendre dans le Palais Rectoral de Carpentras entre les mains de ce prélat ». (Pithon-Curt, t. II, p. 13, note.)

(*e*) D. Vaiffète, t. VI, p. 170, & t. VIII, col. 434. Il eft défigné dans l'acte comme *G. Amicus*, de forte qu'on fait de lui un *Guillaume-Amic*, que Courcelles (qui ne fait qu'un perfonnage de Giraud Ier & de Giraud II-Amic) préfente comme troifième fils de Giraud Ier. Cependant l'abréviation G. ne défigne pas obligatoirement un Guillaume, puifque dans l'acte de 1220 émanant de Giraud IV-Amic (voir plus loin, p. 137) le nom de celui-ci eft d'abord écrit tout au long : *Geraudus Amicus*, & enfuite à plufieurs reprifes, fous la forme abrégée de *G. Amicus*.

(*f*) D. Vaiffète, t. VI, p. 199.

Comte de Forcalquier (*a*). Après la mort de ſon couſin germain, Roſtaing de Sabran, qui ne laiſſait que des enfants en bas âge, la dignité de Connétable lui fut dévolue temporairement, & c'eſt en cette qualité qu'il aſſiſta, le 16 Février (*xiv° cal. Martii*) 1208, à l'acte de rémiſſion accordée par le Comte de Toulouſe aux habitants révoltés de Nîmes, acte fait dans l'égliſe de St-Sauveur de Caiſſargues (*de Cayſanicis*), où il eſt appelé *Guiraldus Amici*, & il mourut cette année même (*b*).

Il avait épouſé, vers 1180, Alix ou Adélaïs DE FORCALQUIER, fille de Bertrand Ier D'URGEL, Comte de Forcalquier, & de Joſſerande DE FLOTTE, & ſœur de Bertrand II & de Guillaume IV, Comtes de Forcalquier, chacun pour moitié. Elle était déjà veuve & ſe qualifiait de Comteſſe de Forcalquier en Décembre 1208, où elle aſſiſta à l'acte d'affiliation de ſon fils Guillaume, Comte de Forcalquier, à l'Ordre des Templiers, & elle vivait encore le 9 Avril 1212, où elle confirma le don de la ville de Pertuis aux Abbé & couvent de Montmajour, par acte fait à Forcalquier (*c*). De leur mariage iſſurent :

1. GUILLAUME de Sabran, *auteur de la branche des* COMTES DE FORCALQUIER, qui ſuit.
2. GIRAUD III-AMIC de Sabran, *continuateur de la branche des* SEIGNEURS DU THOR & DE CHATEAUNEUF, qui viendra enſuite.
3. PIERRE-AMIC de Sabran, *auteur préſumé de la branche des* SEIGNEURS DE CAUMONT & DE ROBION, rapportée après la précédente.
4. GUILLAUME-AMIC de Sabran, qui, en qualité de Podeſtat de Taraſcon, fut pris, le 25 Octobre 1233, pour arbitre d'un différend entre les Nobles & les Bourgeois (*d*).
5. GIRAUD-AMIC, Commandeur d'Orange en 1257, Châtelain d'Empoſte (*e*).



BRANCHE DES COMTES DE FORCALQUIER,

CONTINUANT LA PRÉCÉDENTE.

VI. DEGRÉ.

GUILLAUME de Sabran (*f*), après la mort, en 1209 (*g*), de ſon oncle Guillaume IV, dernier Comte de Forcalquier de la maiſon d'Urgel, prit le titre de « Comte de Forcalquier, par la grâce de Dieu », bien que ce comté fût alors réuni au domaine de Provence, en vertu du contrat de mariage (1193) de Garſinde de

(*a*) Archives des Bouches-du-Rhône, B. 326.

(*b*) D. Vaiſſète, t. VI, p. 274, & t. VIII, col. 567.

(*c*) Bouche, t. II, p. 206. — D. Chantelou, *Hiſtoire de l'abbaye de Montmajour*, publ. dans la *Revue hiſt. de Provence*, 1890, p. 307.

(*d*) Papon, t. III, p. 547.

(*e*) *Ibidem*, t. III, p. 426.

(*f*) C'eſt probablement lui qui figure, ſous le nom de *Guillermus de Sabrano*, parmi les otages donnes par Guillaume IV, Comte de Forcalquier, ſon oncle, en garantie du traité de paix conclu avec le Comte de Provence, à Aix, en Mai 1204 (Papon, t. II, p. 277).

(*g*) Les hiſtoriens modernes font mourir Guillaume IV le 7 Octobre 1209, ou tout au moins avant le mois de Novembre de cette année. Papon dit (t. II, p. XII) que ce prince fit ſon teſtament la veille des nones de Février 1208, l'année commençant alors au 25 Décembre en Provence. D'autre part, il donne (*ib.*, n° XXXIV des preuves) le texte d'une charte d'affiliation de Guillaume de Sabran à l'ordre des Templiers, qu'il date de Décembre 1208, & où celui-ci ſe qualifie déjà de Comte de Forcalquier « par la grâce de Dieu », & de fils de feu Giraud-Amic (... *ego* GUILLELMUS, *Dei gratiâ Comes Forcalquerii, filius quondam* GERALDI AMICI...). Or Papon a mal lu cette dernière date, qui eſt 1209. L'original, en parchemin, de cette charte, appartient à M. le Comte de Sabran-Pontevès, chef de la branche cadette.

Sabran, petite-fille & héritière du dernier Comte de Forcalquier ci-deffus, avec Alphonfe ou Ildefonfe d'Aragon, Comte de Provence. Guillaume de Sabran faifait valoir fes droits fur le comté d'abord du chef de fa mère & furtout en raifon de la donation que fon fecond oncle maternel, le Comte Bertrand de Forcalquier, lui avait faite de fa part à lui (*a*). Pour foutenir fes prétentions, il dut recourir aux armes. Son coufin, Guillaume I[er] de Baux, Prince d'Orange (auquel l'Empereur Frédéric II concéda, en 1216 le titre de Roi d'Arles & de Vienne), prit fait & caufe pour lui. Pour le bien de la paix, Raimond-Béranger, Comte de Provence, fils de Garfinde de Sabran, Comteffe de Forcalquier, confentit à un accommodement, & le différend fut foumis à un arbitrage. Les arbitres, Bernard, Archevêque d'Aix, Bertrand de Baux, Geoffroy de Trets (des Vicomtes de Marfeille), Raymond de Dauphin & Guillaume de Cotignac (Guillaume de Rheza), rendirent, le 29 Juin (*iij° cal. Julii*) 1220, une fentence en vertu de laquelle on accorda à Guillaume de Sabran les lieux de Daufins, de Niozelles, de Labrillane, de Peyruis, de Châteauneuf, de Château-Arnoux, de la Roche, le domaine de Saint-Saturnin, & tout ce qui appartenait au comté de Forcalquier depuis la Roche (aujourd'hui Villeneuve, Baffes-Alpes) par toute l'étendue de l'archevêché d'Aix, excepté les domaines de Beaumont, de Mont-Juftin & de Granbois; de plus, les Baumettes & les domaines de Villemus, de Reillane, de Saint-Michel, de Vachières, de Sainte-Croix, de Cérefte, de Volz, d'Aubenas & d'Oppedette (*b*). Il conferva fa vie durant le titre de Comte de Forcalquier & la juridiction fouveraine fur fes domaines, à charge d'hommage au Comte de Provence. Et, en effet, le 26 Janvier (*vij° cal. Febr.*) 1228, il fit « pour fon comté », hommage & dénombrement à Raimond-Bérenger; dans cet acte figurent, en qualité de Juges du Comte de Provence pour le comté de Forcalquier : Roftaing [de Sabran], Évêque de Riez, & Guillaume [de Sabran] de Maltortel, &, parmi les témoins, Guillaume de Cotignac, ci-deffus (*c*). C'eft auffi en qualité de Comte fouverain de Forcalquier qu'il avait érigé, en 1225, la terre de Cadenet en vicomté.

Très autoritaire, prompt à s'enflammer, il ne ceffa de mener une exiftence fort

(*a*) Dans la fentence arbitrale de 1220 au fujet du comté de Forcalquier, fentence dont il fera queftion plus loin, les réclamations de Guillaume de Sabran font formulées en ces termes : « Dicebat etiam fe jus « habere in fepedicto comitatu fucceffione matris fue & *ex donatione* Comitis Bertrandi, quondam avunculi « fui ». Courcelles prétend que ce fecond droit « réfultait d'un teftament que Bertrand II, Comte de Forcal- « quier, avait fait dès l'année 1168, en partant pour la Terre Sainte, teftament par lequel Guillaume de « Sabran, *fon neveu*, fe trouvait appelé à recueillir la moitié de fes biens ». Or l'acte auquel il fait allufion (& qui a été fort inexactement analyfé par D. Vaiffète, t. VI, p. 32) eft compris dans une donation de plufieurs châteaux aux Hofpitaliers de Saint-Gilles. Pour le refte de fon comté, Bertrand II fait héritier fon frère Guillaume, à condition qu'il exécute fidèlement fes dernières volontés; dans le cas contraire, il laiffe tout le territoire de Sifteron aux Alpes à Raimond, Comte de Touloufe, & celui de Sifteron au Rhône à SES COUSINS (*confanguineis fuis*) Guillaume de Sabran & fes frères, ainfi qu'à Guiran de Simiane & à fon frère Bertrand-Rambauld (d'Agoult); de plus il laiffe, à fon coufin Raimond de Mévouillon, Sifteron, le val de Noyers & celui de Saint-Vincent; &, à fa fœur Adalaïs, les châteaux de Saint-Martin de la Brafque, de la Motte & de Cucuron. (*Authentique de la maifon de l'hôpital du prieuré de Saint-Gilles*, dans la *Revue hift. de Provence*, 1890, p. 91. — Copie aux Archives de famille.) Guillaume de Sabran cité avec fes frères dans cet acte ne faurait être que Guillaume III le Connétable, & nullement Guillaume de Sabran, neveu de Bertrand II, par cette raifon péremptoire qu'étant le *petit-fils* de Giraud I[er]-Amic de Sabran, marié en 1152, il ne pouvait pas être au monde feize ans feulement après cette date. La donation du Comte Bertrand en faveur de fon neveu, dont il eft queftion dans la fentence de 1220, fut donc d'une date de beaucoup poftérieure, en tout cas forcément poftérieure à l'année 1180, date approximative de la naiffance de ce neveu, & les hiftoriens affirment en effet que Bertrand II vécut jufqu'en 1208.

(*b*) Archives des Bouches-du-Rhône. — Document reproduit *in extenfo* dans la *Notice hiftorique fur une branche de la famille de Sabran*, par M. le Baron du Roure; Marfeille, 1888, in-4.

(*c*) Archives des Bouches-du-Rhône. — Archives de M. le Duc de Sabran. — Papon, t. III, preuves, p. IX.

agitée, principalement en raifon de fes longs démêlés avec la puiffante abbaye de Montmajour, au fujet de la poffeffion de la ville de Pertuis, fur la Durance. Cette ville avait été donnée à l'abbaye de Montmajour par Guillaume Ier, Comte de Provence, en 979. Guillaume III, premier Comte de Forcalquier, s'en empara, mais ordonna en mourant (1129) de la reftituer, recommandation qui ne fut pas obfervée par fes fucceffeurs. Guillaume de Sabran, refté maître de Pertuis, mit encore la main fur plufieurs poffeffions de l'abbaye de Montmajour, appelées *condamines*, fituées dans fes terres de Gravefon. Tous les efforts pour les faire rendre furent vains. Il fut alors excommunié & fon comté mis en interdit. Néanmoins le Comte ne fe foumit point, difant ne relever que du tribunal de l'empire, au nom duquel il poffédait fon comté & toutes fes terres. Mais l'Empereur Othon IV fe tourna contre lui & prit l'abbaye de Montmajour fous fa protection, par un diplôme du 29 Mars (*iv° cal. Aprilis*) 1210, & il ordonna à l'Évêque & aux Confuls d'Avignon de faire reftituer à l'abbaye les poffeffions dont le Comte de Forcalquier s'était emparé. Les Confuls n'en firent rien & embrafferent le parti du Comte qui réunit autour de lui les grands Seigneurs du pays, dont les Princes de Baux. Enfin, accablé par les fentences d'excommunication, & fur le confeil de fes amis, le Comte fe décida à faire la paix avec l'Abbé par un acte d'accord du 7 Avril (*vij° idus Aprilis*) 1212, fait à Pertuis, en préfence de l'Évêque de Cavaillon (*a*). La Comteffe Adalaïs, mère du Comte, approuva cet accord deux jours après, à Forcalquier, & il fut confirmé par une bulle du Pape Innocent III du 5 Juillet 1213. Le Comte reftitua à l'abbaye Pertuis & les condamines ufurpées & lui vendit la ville de Gravefon pour la fomme de 25.000 fous de Raimondins neufs. Moins de dix ans après, le conflit recommença pour s'aggraver de plus en plus. L'Empereur Frédéric II prit fous fa protection l'abbaye avec toutes fes dépendances, par diplôme donné en Mai 1223; mais, comme par le paffé, le Comte ne s'en foucia point & reprit la poffeffion entière & fouveraine de Pertuis. Les admoneftations des légats & des évêques, l'interdit même de fes États, n'ébranlèrent point le fier Comte. Enfin, le Pape Grégoire IX, par une bulle du 30 Avril 1240, enjoignit à l'Archevêque d'Arles (Jean de Baux) de faire renouveler folennellement l'excommunication & l'interdit lancé contre le rebelle à l'autorité de l'Églife, tous les dimanches & jours de fête, au fon des cloches & après extinction de toutes les lumières, jufqu'à fa foumiffion complète. En même temps le Pape demanda au Comte de Provence de prêter aide à l'Archevêque d'Arles, auffitôt qu'il en ferait requis, pour dompter le vaffal récalcitrant. Toutes ces rigueurs démontrent la grande puiffance & le caractère belliqueux du Comte de Forcalquier. Il fe décida cependant à foumettre la queftion à l'arbitrage de l'Archevêque d'Arles. Le compromis à cet égard fut conclu entre l'Abbé de Montmajour & le Comte de Forcalquier, à Arles, le 31 Décembre 1240, en préfence du Comte de Provence lui-même, qui dans cette circonftance s'abftint de prendre la qualité de Comte de Forcalquier, la laiffant à fon vieux coufin. Deux des fils de Guillaume de Sabran, Giraud & Gaucher, approuvèrent ce compromis dans l'acte même. Deux jours après (*iiij° nonas Januarii*), Mabile, femme du Comte, & Guillaume, fon troifième fils, s'engagèrent auffi à fe foumettre à la décifion de l'arbitre. Le 14 Janvier

(*a*) *Authentique du prieuré de S. Gilles*, dans *Revue hift. de Provence*, 1890, pp. 305-307. Le fceau du Comte de Forcalquier dont cette charte eft munie repréfente d'un côté un cavalier armé de toutes pièces, & de l'autre un chaffeur à cheval, comme le fceau de fon oncle & prédéceffeur. (V. Blancard, *Iconographie des fceaux & bulles des archives des Bouches-du-Rhône*; Marfeille, 1860, in-4, pl. XXIII, n° 3.)

ſuivant (*xixᵒ cal. Febr.* 1240, v. ſt.), Bertrand, Guillaume & Gilbert de Baux (de la branche de Berre), ainſi que Pierre-Amic de Sabran, Seigneur d'Airagues (qui ſemble être le frère du Comte de Forcalquier), ſe portèrent caution pour ce dernier. Le 21 Janvier, Guillaume [de Sabran] de Maltortel ſe joignit à eux, puis ſon frère Raines, Seigneur de la Tour-d'Aigues. L'arbitrage dura un an & demi & la ſentence arbitrale, ſuivie d'un accord ſolennel entre les parties, n'intervint que le 27 Juillet (*vjᵒ cal. Auguſti*) 1242. Guillaume de Sabran y eſt encore qualifié « par la grâce de Dieu, Comte de Forcalquier ». Il s'engagea à obſerver les conventions ſtipulées conjointement avec ſes trois fils Giraud, Guillaume & Gaucher, & ils prêtèrent ſerment ſur les ſaints Évangiles. Cet acte, très important pour l'hiſtoire du comté de Forcalquier dont il rappelle longuement les ſouverains, fut dreſſé au château de Salon (*de Cellonis*), appartenant à l'Archevêque d'Arles (*a*). Ainſi finit le conflit deux fois ſéculaire entre l'abbaye de Montmajour & les ſouverains de Forcalquier au ſujet de la poſſeſſion de Pertuis, qui paſſa, au XIVᵉ ſiècle, à la maiſon d'Anjou-Sicile.

Rappelons encore quelques faits antérieurs. Par un acte fait à Silvacane le 3 Août 1230, Guillaume de Sabran ratifia l'accord paſſé entre les moines de Silvacane & Guillaume de Lambeſc, au ſujet de la propriété d'un tènement de Villelaure; cette charte, conſervée aux Archives des Bouches-du-Rhône, porte le ſceau ci-contre du Comte de Forcalquier.



L'accommodement de 1220 avec ſon couſin le Comte de Provence n'aſſura pas entre eux une paix durable. En effet, en 1232, de concert avec le Comte de Toulouſe, les chefs de la maiſon de Baux, &c., il fit à ſon ſuzerain une guerre acharnée. Par acte du 29 Mars 1233, où il ſe qualifie « par la grâce de Dieu, Comte de Forcalquier », il ſe ſoumit à l'arbitrage de l'Empereur Frédéric II (*b*), qui impoſa une trêve aux belligérants le 18 Septembre ſuivant.

Le Comte Guillaume de Sabran reçut, le 19 Décembre 1242, à Ménerbes, dans le cimetière de Sainte-Marie, hommage & ſerment de fidélité des divers Coſeigneurs de Ménerbes, pour ce château, ſa juridiction & dépendances (*c*). Le 21 Juin (*xjᵒ cal. Julii*) 1245, il paſſa convention avec ſon neveu Bertrand-Amic de Sabran, au ſujet des terres de Cadarache & de Cérеſte, qui reſtèrent au Comte moyennant le paiement de 25.000 ſous (*d*), & c'eſt le dernier acte connu où il figure de ſon vivant. Il dut mourir vers 1250, âgé de 70 ans environ, & en tout cas il ne vivait plus le 18 Juin 1251, lorſque ſon fils Guillaume, qualifié de *filius quondam Guillelmi Comitis Forcalcherii*, prêta hommage & ſerment de fidélité à l'Abbé de Montmajour pour ce qu'il tenait de lui en fief à Pertuis & dans

(*a*) D. Chantelou, *Hiſtoire de Montmajour*, dans *Revue hiſt. de Provence*, 1890, pp. 334-343. — Voir auſſi dans le même travail (depuis la p. 281) toute une ſérie de documents relatifs aux détails de cette longue querelle, ſous la réſerve de nombreuſes erreurs dans le texte hiſtorique de l'auteur. — La charte de 1242 eſt reproduite en fac-ſimilé dans la *Notice*, déjà citée, de M. le Baron du Roure, qui, au ſurplus, en a publié le texte parmi les pièces juſtificatives.

(*b*) Papon, t. II, preuves, p. LXVI.

(*c*) Barthélemy, *Inventaire des chartes de la maiſon de Baux*, nᵒ 301.

(*d*) Document reproduit dans la *Notice*, déjà citée, de M. le Baron du Roure.

ſon territoire. Le titre de Comte de Forcalquier diſparut avec lui, & il ne tranſmit à ſes enfants que le nom & les armes de Forcalquier (*a*).

Il s'était marié trois fois. D'abord avec Bertrande-Sacriſtane DES PORCELLETS, fille d'Hugues-Sacriſtan, qu'il répudia vers 1209, & qui, à la date du 19 Novembre (*xiij^e cal. Dec.*) 1215, étant alors femme de Bertrand des Porcellets, Seigneur de Senas, donna, à Raimond de Balmis, Prieur de Montmajour, quittance de 25.000 ſous de Raimondins neufs, dus par le monaſtère au Comte de Forcalquier, ſon premier époux, pour l'achat de la ville de Graveſon, ſomme qui lui revenait en reſtitution de ſa dot (*b*). Elle mourut avant 1237.

En ſecondes noces, le Comte de Forcalquier épouſa, avant 1211, une demoiſelle de ſang royal, Marguerite DE VIENNE DE SALINS, dite de Bourbon, fille de Gaucher DE VIENNE, Sire de Salins, & de Mahaud, Dame DE BOURBON, héritière de cette baronnie. Du côté paternel, par la maiſon de Bourgogne, elle remontait directement à Gerberge, héritière du comté de Bourgogne, ſa ſeptième aïeule, mariée avec Adalbert, Marquis d'Yvrée, ex-Roi d'Italie (de 950 à 961), lequel deſcendait directement de Charlemagne. Du côté maternel, par ſon aïeule Alix de Bourgogne, fille d'Eudes II, Duc de Bourgogne, elle était iſſue au neuvième degré de Hugues Capet, Roi de France. Sa mère, dont elle devait hériter de la baronnie de Bourbon, avait été ſéparée de ſon mari, en 1196, par le Pape Calixte III, pour cauſe de parenté, ayant eu l'un & l'autre pour triſaïeul Guillaume II, Comte de Bourgogne. Marguerite de Bourbon fut à ſon tour ſéparée du Comte de Forcalquier, « parce qu'ils étaient auſſi parents du quatrième au cinquième degré » (*c*), & elle épouſa alors, vers 1220, Joſſerand, dit Gros, Seigneur de Brancion, dont les hauts faits d'armes pendant la croiſade de Saint Louis furent immortaliſés par ſon neveu, le célèbre chroniqueur Jean, Sire de Joinville (*d*). Marguerite & ſon époux le Comte de Forcalquier, dès le début de leur mariage, durent tranſiger, en Février 1211 (v. ſt.), avec leur mère & belle-mère, Mahaud de Bourbon, & ſon ſecond mari, Gui de Dampierre, pour reconnaître que ſelon l'uſage & la coutume de France, la baronnie de Bourbon ne pouvait être partagée, ni les filles y prétendre qu'au défaut des mâles, & pour renoncer à toutes leurs prétentions à cet égard, moyennant 1.200 marcs d'argent, ce qui fut confirmé par lettres du Roi Philippe-Auguſte, à la cour duquel ce différend avait été porté.

En troiſièmes noces, le Comte de Forcalquier épouſa MABILE N., que nous avons vu approuver, le 2 Janvier 1240 (v. ſt.), l'arbitrage entre ſon mari &

(*a*) Les armes de Forcalquier étaient, depuis environ le milieu du XIIe ſiècle, identiques avec celles des Comtes de Toulouſe : *De Gueules à la Croix de Toulouſe*, attendu que Raimond V, Comte de Toulouſe, & Guillaume IV, Comte de Forcalquier, s'étaient appelés mutuellement à la ſucceſſion, à défaut de poſtérité maſculine.

(*b*) D. Chantelou, hiſtorien peu exact d'ailleurs, ſe trompe en diſant (*Hiſtoire de Montmajour*, dans *Revue hiſt. de Provence*, p. 310) que Bertrande était veuve du Comte de Forcalquier à la date de cette quittance, dont il ne donne pas le texte, & où elle était ſans doute qualifiée d' « *uxor quondam Guilielmi de Sabrano*, &c. », ce qui veut dire ici ſimplement : ex-épouſe, & nullement veuve, puiſque ſon premier mari vivait encore ſûrement trente ans plus tard.

(*c*) Chazot de Nantigny, *les Généalogies hiſtoriques*, t. IV, p. 99. Cet auteur conſtate, mais n'explique pas cette parenté; nous avons cependant pu établir que Guillaume de Sabran, Comte de Forcalquier, avait, du côté maternel, pour 4e aïeul Étienne de Bourgogne, Comte de Vienne & de Mâcon, qui était d'autre part triſaïeul de Marguerite de Vienne. Il y a à remarquer ici cette curioſité hiſtorique que ſi le mariage de Mahaud de Bourbon avec Gaucher de Salins n'avait pas été caſſé, c'eſt leur fille unique Marguerite qui eût hérité de la baronnie de Bourbon & l'eût portée dans la maiſon de Sabran en raiſon de ſon premier mariage, tandis que cette puiſſante ſeigneurie paſſa au ſecond mari de Mahaud de Bourbon, à Gui de Dampierre, dont les deſcendants prirent le nom de Bourbon.

(*d*) Chazot de Nantigny, *ibid.*, p. 101, & le P. Anſelme, *Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. III, p. 154, & t. VIII, p. 425.

l'abbaye de Montmajour. Elle n'eut pas d'enfants, ou du moins on ne lui en connaît aucun.

Du premier mariage était iſſu :

GIRAUD de Forcalquier, ce qui réſulte d'un acte d'accord conclu par lui, le 19 Février (*xj° cal. Martii*) 1237, avec l'Abbé de Montmajour, au ſujet de ce qui pouvait lui être dû par le monaſtère du fait de ſa mère (*a*). Il aſſiſta au compromis intervenu entre ſon père & l'Abbé de Montmajour, le 31 Décembre 1240, & à l'accord définitif du 27 Juillet 1242. Il eſt mentionné, avec le ſurnom de *Guers,* dans la ſentence arbitrale rendue, le 3 Novembre 1256, par le Roi S. Louis, entre Charles d'Anjou, Comte de Provence, & Béatrix de Savoie, ſa belle-mère, charte où le Comte de Provence reçoit, au milieu de nombreuſes ſtipulations, l'ordre de prendre ſous ſa protection Guillaume & Gaucher de Forcalquier, frères de Giraud, & où il eſt conſtaté que celui-ci avait vendu au Comte de Provence ſes droits à la ſucceſſion paternelle (*b*). Plus tard, Giraud vendit à l'abbaye de Montmajour la condamine de Tournemire & un petit bourg auprès de Pertuis, vente que ſon frère Guillaume confirma après ſa mort, le 18 Avril (*xiv° cal. Maii*) 1280 (*c*). Chazot le fait mourir avant 1263 & lui donne pour femme une IXMILE ou ÉMILIE, dont il aurait eu quatre fils, morts ſans lignée : MONTOLIVET, BERTRAND, GUILLAUME & RAIMBAUD, renſeignement qui ne repoſe ſur rien. D'ailleurs, cet auteur dédouble à tort Giraud en deux perſonnages, l'un réel, GIRAUD, & l'autre imaginaire, « Guillaume, dit de Salins », auquel il attribue une alliance qui, d'après le P. Anſelme, s'applique à Giraud, de même que les trois enfants. Giraud de Forcalquier était allé ſe fixer en Bourgogne où il épouſa Agnès DE MONT-SAINT-JEAN, Dame de Creſſia, fille de Guillaume DE MONT-SAINT-JEAN & de Marie DES BARRES. Il eut de cette alliance trois enfants :

I. PIERRE de Forcalquier, Seigneur de Céreſte & de Creſſia, mort ſans lignée.

II. ISABEAU de Forcalquier, Dame de Creſſia après ſon frère, mariée, vers 1275, à Étienne DE COLIGNY, Seigneur d'Andelot, fils d'Amédée II DE COLIGNY & d'Alix DE CUSEAU, & ancêtre direct de l'Amiral de Coligny (*d*).

III. LOUISE de Forcalquier, mariée à Guillaume LAYDET, Seigneur de Sigoyer & de Briançon (*e*).

De ſon ſecond mariage, Guillaume de Sabran, Comte de Forcalquier, eut deux fils :

1. GUILLAUME de Forcalquier, dit de Pertuis, qui fut ſans doute le principal héritier de ſon père dans ſes fiefs du comté de Forcalquier. On le voit apparaître pour la première fois dans l'acte du 2 Janvier 1240 (v. ſt.) portant engagement de ſe ſoumettre à la déciſion de l'Archevêque d'Arles au ſujet du différend entre le Comte de Forcalquier & l'abbaye de Montmajour, &

(*a*) « ... GUIRAUDUS, *filius quondam Dominæ B., uxoris quondam* GUILLELMI DE SABRANO, *Comitis Forcalcherenſis...* » Acte fait *in caſtro Sallonis, in curia archiepiſcopali.* (D. Chantelou, *Hiſtoire de Montmajour*, dans la *Revue hiſt. de Provence*, 1890, p. 322.)

(*b*) Archives de Turin ; charte publiée dans la *Revue hiſt. de Provence*, 1892, pp. 1-7.

(*c*) Archives des Bouches-du-Rhône, B. 1420.

(*d*) « Iſabeau de Forcalquier, Dame de Creſſia, fille aînée de Gérard de Sabran, dit de Forcalquier, Seigneur « de Creſſia, au comté de Bourgogne, & d'Agnès de Mont-Saint-Jean, &c. » (P. Anſelme, t. VII, p. 147.)

(*e*) Cette grande maiſon était une branche de celle de Fos, iſſue des Vicomtes de Marſeille.

ensuite dans l'accord définitif entre les parties, conclu le 27 Juillet 1242, accord qu'il confirma, après la mort de son père, par une convention à la date du 16 Juin (*xvº cal. Julii*) 1251, &, deux jours après, il prêta hommage & serment de fidélité à l'Abbé de ce monastère pour ce qu'il tenait en fief à Pertuis & dans son territoire (*a*). Depuis 1246, la Provence était déjà en la possession de Charles d'Anjou. A l'époque de la guerre entre ce prince & les Marseillais, Guillaume de Pertuis lui fut donné en otage par Barral de Baux, son beau-frère, comme gage de la promesse de celui vis-à-vis de son souverain de l'aider dans cette guerre avec ses vassaux & amis, promesse stipulée par actes du 30 Octobre & du 19 Novembre 1251 (*b*). Le 22 Novembre suivant, il fut encore caution, avec Guillaume de Sabran, frère de Giraud IV-Amic (voir plus loin), Foulques de Pontevès & son frère Isnard d'Entrevennes (voir plus haut, p. 22), dans l'acte solennel d'hommage prêté par Barral de Baux au Comte de Provence (*c*). Il avait épousé peu d'années auparavant Alasacie ou Adalaïs (*d*) DE BAUX, sœur de Barral, ci-dessus, & fille de Hugues Ier DE BAUX & de Barrale, Vicomtesse DE MARSEILLE, lequel Hugues était un des frères du célèbre Guillaume, Prince d'Orange, époux d'Ermengarde de Sabran (voir plus haut). A l'exemple de ses prédécesseurs, Guillaume de Pertuis eut des difficultés avec l'abbaye de Montmajour. Excommunié pour avoir envahi les « iscles » de Pertuis, il en fut relevé le 1er Juillet 1285. Il survécut à sa femme (morte avant 1274) & testa, le 10 Février 1289, en faveur de son frère Gaucher de Forcalquier, après avoir perdu son fils unique, BERTRAND de Baux de Pertuis, qui suit.

BERTRAND prit le nom de Baux (celui de sa mère), & fut émancipé par son père, qui lui fit alors donation de ses biens, c'est-à-dire de deux parties du château & de la juridiction de Pertuis, de la bastide de Samson & de son territoire, des droits sur les fiefs de la Bastide-des-Jourdans, les châteaux de Samson, Villelaure, Trésemines, Goult & Baumettes, le tout sous la réserve de l'usufruit. Bertrand suivit Charles d'Anjou à la conquête de Naples; reçut la seigneurie de Troja en 1268, fut nommé, le 5 Octobre de la même année, Capitaine de la milice en Campanie (*e*); reçut, le 2 Avril 1269, la donation de la baronnie & terre de Trogessana, dans la principauté des Abruzzes (*f*); puis, le 25 Décembre suivant, la donation en fief noble des terres & châteaux d'Archi, Santo-Valentino, Filetto, Miglianico, Corbara, Ripa Teatina, Santo-Eusanio, Caramanico, Sparpaglia de Thetis, Santo-Giorgio, situés dans le ressort judiciaire des Abruzzes, avec tous leurs droits & dépendances, représentant un revenu annuel de 2.300 onces d'or (*g*). Il testa d'abord le 13 Avril 1274, à l'Isle-en-Venaissin, & élut

(*a*) D. Chantelou, *Histoire de Montmajour*, dans la *Revue hist. de Provence*, 1890, pp. 348-349. Dans ces deux chartes Guillaume est appelé : « GUILLELMUS, *filius quondam* GUILLELMI *Comitis Forcalcherii* ». Plus tard, il n'est généralement désigné que sous le nom de GUILLELMUS *de Pertusio*.

(*b*) Barthélemy, *Inventaire des chartes de la maison de Baux*, nos 360 & 361. C'est par erreur que cet auteur appelle Guillaume de Pertuis le *neveu*, au lieu de *beau-frère* de Barral de Baux.

(*c*) *Ibid.*, nº 362. — Il y est encore désigné sous le nom de : GUILLELMUS, *filius quondam Comitis Forcalquerii*. Au bas de cet acte figure son sceau avec la croix de Toulouse & la légende : *Sigill. W. de Folcalquerio* (voir Blancard, *Iconographie des sceaux des archives des Bouches-du-Rhône*, pl. 24, fig. 1).

(*d*) Pithon-Curt (t. IV, p. 335) l'appelle à tort Marie.

(*e*) Barthélemy, *Inventaire des chartes de la maison de Baux*, nº 538.

(*f*) *Ibid.*, nº 547.

(*g*) *Ibid.*, nº 556.

sa sépulture dans l'église des Frères Mineurs de Reillane, au comté de Forcalquier, près du tombeau de sa mère (*a*); il fit un second testament, à Naples, en 1275, léguant deux tiers de ses biens à son cousin germain Bertrand de Baux, Comte d'Avellino, & l'autre tiers à son père, à la condition de l'abandonner au Comte, s'il mourait sans enfants, & il décéda avant le mois de Juillet de cette année, sans laisser de postérité. Conformément aux désirs de son fils, Guillaume de Pertuis abandonna de son vivant au Comte d'Avellino la nu-propriété de sa part d'héritage par convention du 4 Mai 1277 (*b*), puis par une autre convention, du 6 Octobre 1284 (*c*). Bertrand de Baux de Pertuis devait d'abord épouser Galburge de Mévouillon, veuve de Guillaume III de Baux (fils de Guillaume, Co-Prince d'Orange), & fille de Bertrand d'Agoult, Seigneur de Mison, &c., & de Béatrix de Mévouillon (*d*). Ce projet de mariage n'ayant pas abouti, il épousa, en 1262, Dragonette DE MONTDRAGON, fille de Dragonet DE MONTDRAGON, Seigneur de Montauban (*e*). Elle se remaria à Giraud Adhémar de Monteil, & testa le 27 Janvier 1291.

2. GAUCHER de Forcalquier, qui suit.

VII. DEGRÉ.

GAUCHER de Forcalquier, dit de Salins, Seigneur de Céreste, reçut le prénom de son grand-père maternel. Il figure dans le compromis conclu, le 31 Décembre 1240, entre son père & l'abbaye de Montmajour, & ensuite dans la convention du 27 Juillet 1242 (voir plus haut); puis, dans la sentence arbitrale rendue par le Roi S. Louis, le 3 Novembre 1256. Le 14 Octobre 1275, il jura mutuellement avec Raymond de Baux, Prince d'Orange, de défendre contre toute attaque la ville de Montélimar, dont le Seigneur en partie était alors Giraud Adhémar, fils de Giraud Adhémar & de Tiburge Amic, cousine issue de germain de Gaucher (*f*). Les États de Provence assemblés à Sisteron le 14 Mai 1286 le députèrent, avec Isnard d'Agoult d'Entrevennes, Baron de Sault, ancien Grand Sénéchal, vers le Roi d'Angleterre pour traiter de la délivrance du Prince de Salerne (le futur Roi Charles II), prisonnier du Roi d'Aragon (*g*). Il hérita de son frère Guillaume en 1289 & dut mourir peu de temps après.

De son mariage avec Cécile DE TRETS, fille de Burgondion Ier DE TRETS, d'une branche des Vicomtes de Marseille (*h*), & de Mabile D'AGOULT DE PONTEVÈS, on ne lui connaît qu'un fils, qui suit.

VIII. DEGRÉ.

GUILLAUME-OGER Ier (*i*) de Forcalquier, Seigneur d'Oze, fit hommage pour ce

(*a*) Barthélemy, *Inventaire des chartes de la maison de Baux*, n° 578.

(*b*) *Ibid.*, n° 599. — Voir aussi les n°s 610 & 620.

(*c*) *Ibid.*, n° 646. — Bertrand de Baux, Comte d'Avellino, vendit, en 1294, la seigneurie de Pertuis au Roi, qui la donna au couvent de Nazareth d'Aix.

(*d*) *Ibid.*, Suppl., n° 18. — Courcelles, t. VII, art. AGOULT, p. 81.

(*e*) Barthélemy, Suppl., p. 527, n° 15.

(*f*) *Ibid.*, n° 588.

(*g*) Papon, t. III, p. 87. — Trois seigneurs de la maison de Sabran furent ensuite donnés en otages pour garantir l'exécution du traité intervenu à cet égard, en 1289 : un Sabran de Forcalquier (probablement le fils de Gaucher), Elzéar de Sabran, Baron d'Ansouis, & Giraud-Amic, Seigneur du Thor.

(*h*) L'Abbé Robert, *Généalogies de Provence*, ms., t. II, fol. 97. — Papon, t. II, p. 532.

(*i*) Chazot l'appelle à tort Gaucher & le fait vivre jusqu'en 1300.

fief & pour les châteaux de Barcelonette, Efparron & Rochefort au Grand-Prieur de Saint-Gilles le 1er Octobre 1247.

Il fut Podeftat d'Arles en 1230, puis Juge & Chancelier de Raimond, Comte de Touloufe, dans le pays Venaiffin de 1237 à 1244. D'une alliance inconnue, il eut un fils, qui fuit.

IX. DEGRÉ.

Guillaume-Oger II de Forcalquier, Seigneur d'Oze & de Vitrolles, renouvela l'hommage rendu par fon père au Grand-Prieur de Saint-Gilles, pour les fiefs fusmentionnés, le 6 Janvier 1292 (v. ft.). Chazot dit qu'il fut encore Seigneur de Cérefte & de Viens.

Il avait époufé, vers 1280 (*a*), Rofcie ou Rofe de Simiane, fille de Bertrand-Rambaud de Simiane, Seigneur de Saint-Martin, Boiffet, Caftillon, &c., & de Mabile Adhémar de Grignan, & fœur de Mabile de Simiane, époufe de Foulques de Pontevès (voir plus haut, p. 57). De ce mariage font iffus :

1. Guillaume-Oger III de Forcalquier, Seigneur d'Oze, de Vitrolles, de Viens & de Cérefte, qui renouvela l'hommage ci-deffus le 21 Janvier 1300 (v. ft.), étant alors âgé de plus de 18 ans & de moins de 25 ans, & mourut avant le 31 Juillet 1322. Il époufa, vers 1310, Tiburge de Simiane, fille de Guiran V de Simiane, Seigneur d'Apt en partie, & d'Étiennette de Blacas, & fœur de Raibaude de Simiane, époufe de Roftaing de Sabran, Seigneur de Châteauneuf (voir plus loin, p. 139). Elle fut héritière particulière de fon père le 31 Juillet 1322, étant déjà veuve (*b*). De ce mariage vint :

   Guillaume-Oger IV de Forcalquier, Seigneur d'Oze & de Vitrolles, qui eut pour tuteur Grégoire de Rozanne, lequel fit en fon nom, au Dauphin de Viennois, hommage du château d'Oze le 1er Octobre 1326. Le 20 Mars 1329 (v. ft.), fe difant majeur de 14 ans & mineur de 25, il demanda au Grand-Maître de Malte de l'inveftir du Plan de Crigha-fous-Vitrolles, au diocèfe de Gap. Le 30 Novembre 1363, il fut témoin au traité de ligue, fait à Avignon, entre les Provençaux, les Dauphinois, le Recteur du comté Venaiffin & le Comte de Savoie, pour s'oppofer aux courfes des Compagnies (*c*), & le 4 Mai 1364, il fut invefti du Plan ci-deffus par le Grand-Prieur de Saint-Gilles. Il avait époufé Gillette Ainard ou Eynard, Dame de la Motte, fille unique de Pierre Ainard, Chevalier, Seigneur de la Motte, de Theys, &c. (*d*). Son mari rendit, en 1330, hommage pour la terre de la Motte. On ne leur connaît qu'un fils :

      Georges-Oger de Forcalquier, qui fit hommage pour Vitrolles, au Grand Prieur de Saint-Gilles. D'une alliance inconnue, il eut deux filles :

         I. Marguerite de Forcalquier, mariée avec Jean de Varey.
         II. N... de Forcalquier, mariée avec N... Sapor, dont la fille Alix Sapor, Dame d'Oze & de Vitrolles, époufa Jean de Jossard, Seigneur de Caftillon de Sargues, au diocèfe de Lyon.

(*a*) P. Anfelme, t. II, p. 241, & Pithon-Curt, t. III, p. 292. Ces auteurs donnent la date de 1302 comme celle du mariage, ce qui eft impoffible puifque leur fils aîné avait déjà en 1300 plus de 18 ans.

(*b*) P. Anfelme, t. II, p. 242.

(*c*) Pithon-Curt, t. III, p. 297.

(*d*) *Ibidem*, t. IV, p. 539.

2. Guillaume de Forcalquier, Seigneur de Lourmarin, Volx, Roquefpeluque & Saint-Martin de la Brafque, qui époufa Jacquette des Porcellets, fille de Guillaume des Porcellets, des Seigneurs de Senas & de Lambefc, & de Porcelette de Cadenet. Il mourut avant 1340, laiffant deux fils :
   I. Jean de Forcalquier.
   II. Gaucher de Forcalquier, qui tranfigea avec fon frère, ci-deffus, le 17 Août 1340, au fujet de l'héritage paternel, & eut les feigneuries fusmentionnées.

   De lui defcend un Gaucher de Forcalquier, auquel fon parent Gaucher de Forcalquier, Évêque de Gap (voir ci-deffous), légua, en 1484, une penfion de cent florins d'or fur la terre de Cérefte. Il eut pour enfants :
   I. Guillaume de Forcalquier, Jurifconfulte, habitant à Manofque, père de Georges de Forcalquier, qui eut de fa femme Madeleine Mérot :
      1. Georges de Forcalquier, qualifié « Georges de Sabran, des Comtes de Forcalquier », qui époufa, par contrat paffé à Apt, le 15 Février 1535 (v. ft.), Marguerite des Laurents, fille de Louis Laurenti ou des Laurents, Docteur en droit, Magiftrat éminent d'Avignon, & d'Anne de Carence. Il mourut fans poftérité.
      2. Guillaume de Forcalquier, père d'Arnaud de Forcalquier, marié, à Roquemaure, en Languedoc, avec Philippine de Marais, dont il n'eut que des filles.
      3. Anne de Forcalquier, mariée avec Jacques Garnier, fils de Louis Garnier, Noble Marfeillais.
   II. Jeanne de Forcalquier, mariée : 1° avec André d'Yson, du lieu de Cérefte : 2° par contrat paffé au château de Maubec, le 19 Avril 1530, avec Jean d'Aurel, Lieutenant au gouvernement de Provence, Capitaine de Monteux. Elle fe conftitua alors en dot 1200 florins d'or, du confentement d'Ifabelle de Forcalquier & de Gaucher de Brancas, fes plus proches parents (*a*).

3. Mabile de Forcalquier, dite d'Oze (fille aînée de Guillaume-Oger II), qui rendit hommage, le 14 Octobre 1321 (*b*), pour le château de Gignac & fon territoire, au diocèfe d'Apt : pour la moitié du château d'Ongles, au diocèfe de Sifteron ; pour la moitié du château & territoire de Saint-Chriftol, au diocèfe d'Apt ; & pour la moitié du territoire de Merfa ; le tout provenant de la fucceffion de fa mère Rofcie de Simiane. Elle aurait époufé Raimond d'Agoult de Sault.

4. Metheline ou Mathurine de Forcalquier, dite d'Oze, qui rendit, en même temps que fa fœur, hommage pour l'autre partie des châteaux & terres ci-deffus. Dans cet acte eft cité fon mari Gaucher de la Roque, Seigneur de Cérefte (*c*). Leurs defcendants prirent le nom de Forcalquier.

(*a*) Chazot de Nantigny ignorait prefque complètement la defcendance de Guillaume-Oger II. Elle a été rétablie, en partie, par M. le Baron du Roure, à l'aide des documents du Prieuré de Saint-Gilles & des renfeignements fournis par Pithon-Curt, t. IV, p. 508.

(*b*) Archives des Bouches-du-Rhône, B, 453.

(*c*) Chazot l'appelle « Gaucher de Forcalquier, IIIe du nom, dit de Roquet », ignorant qu'il était complètement étranger, avant fon mariage, à la maifon de Sabran.

X. DEGRÉ.

Gaucher de la Roque, dit de Forcalquier, eut de Metheline de Forcalquier, ci-deffus :

1. Gaucher de Forcalquier, qui fuit.
2. Guillaume-Oger V de Forcalquier, dont la poftérité fera rapportée à la fuite.
3. Marguerite de Forcalquier, qui tefta, le 12 Juillet 1348, en faveur de fes frères, & fut enterrée au couvent des Frères Mineurs d'Apt.

XI. DEGRÉ.

Gaucher de Forcalquier, Seigneur de Cérefte, &c., époufa Marguerite d'Agoult, Dame de Forcalqueiret, fille probablement de Raymond d'Agoult & d'Élifabeth de Baux (voir plus haut, p. 21). De ce mariage :

1. Guillaume de Forcalquier, qui fuit.
2. Marguerite de Forcalquier.

XII. DEGRÉ.

Guillaume de Forcalquier, Seigneur de Cérefte, &c., qui vivait encore en 1382, eut d'une alliance inconnue le fils qui fuit.

XIII. DEGRÉ.

Louis de Forcalquier, Seigneur de Cérefte, n'étant encore que Damoifeau, fut fait prifonnier dans une rencontre de guerre avec les partifans de Louis, Duc d'Anjou, frère de Charles V, qui avaient envahi la Provence en 1366. Le vainqueur, Guiot le Porc, Damoifeau, du diocèfe de Rennes en Bretagne, fans doute l'un des lieutenants de Duguefclin, lui impofa une rançon de 500 florins d'or, dont 400 lui furent verfés par Bermond de la Voute, Chevalier, le 8 Septembre 1368 à Bagnols (*a*). Il fut un des exécuteurs teftamentaires de François de Baux, Seigneur d'Aubagne, le 8 Septembre 1381 (*b*). L'un des quatre Députés chargés de folliciter du fecours au Roi de France contre les brigandages du Vicomte Raymond de Turenne, en 1396, il commanda enfuite un détachement dans les troupes de Provence, & fut un des témoins du traité de paix conclu avec le rebelle le 7 Juillet 1399 (*c*). Il époufa Alafie ou Alayette de Villeneuve, de laquelle il eut :

1. Raimond de Forcalquier, qui fuit.
2. Marie de Forcalquier, mariée avec Barthélemy de Brancas, fils de Bufile Brancaccio ou de Brancas, fixé à Avignon.

XIV. DEGRÉ.

Raimond de Forcalquier, Baron de Cérefte, époufa, par contrat du 12 Février 1407 (v. ft.), Angélique de Brancas, fille de Bufile Brancaccio, ou de Brancas,

(*a*) Renfeignement inédit, d'après la quittance de cette fomme, faifant partie de la collection de M. Garcin, à Apt. Parmi les témoins, figure Pons de Sabran, Cofeigneur du château de Sabran, qui doit être le même que Pons de Montlaur-Sabran, gendre de Giraud VI-Amic (voir plus haut, p. 121, & auffi p. 141).

(*b*) Barthélemy, *Inventaire des chartes de la maifon de Baux*, n° 1567.

(*c*) Papon, t. III, pp. 292-295.

Chevalier, Comte d'Agnano, au royaume de Naples, Maréchal de l'Églife Romaine, Chambellan de Louis II d'Anjou, Roi de Naples & de Sicile, Comte de Provence, & de Marcelle ou Mariette DE AMOROSIS. De ce mariage :

1. JACQUES de Forcalquier, Baron de Cérefte, qui fonda, le 12 Mai 1461, une chapelle à Cérefte, & mourut en 1479. De fon mariage avec Marguerite D'ARPAJON, fille probablement d'Hugues D'ARPAJON, Vicomte de Lautrec, & de Jeanne DE SÉVÉRAC, il n'eut qu'une fille :
   HONORADE de Forcalquier, mariée à Louis DE VINTIMILLE, Seigneur de Montpezat.
2. GAUCHER de Forcalquier, Baron de Cérefte après fon frère, Évêque de Sifteron le 5 Février 1441 (v. ft.), Évêque de Gap en Octobre fuivant, mort le 5 Avril 1484. Par fon teftament du 22 Juillet 1483, il donna à Gaucher de Brancas, fon coufin germain, les châteaux de Robion, de Taillades, de Lagnes & de Bouilles, au comté Venaiffin, & fa Baftide près de l'Ifle-en-Venaiffin; & il inftitua pour héritier en fes autres biens fon neveu Georges de Caftellane, fils de fa fœur Alix, à la charge de porter fon nom & fes armes, & il lui fubftitua fon coufin Gaucher de Brancas, ci-deffus, dont le fils Gaucher II, recueillit en effet cette fucceffion (*a*). Les Ducs de Villars defcendent directement de celui-ci.
3. MARIE de Forcalquier, mariée, avant 1432, avec Reforciat DE CASTELLANE-SALERNES, fils de Georges DE CASTELLANE & de Marguerite DE TRIANS. Sans poftérité.
4. ALIX de Forcalquier, mariée avec Honoré DE CASTELLANE, Seigneur de Montmeyan, frère de Reforciat, ci-deffus. Leur fils Georges DE CASTELLANE, dit de Forcalquier, recueillit la fucceffion de fon oncle Gaucher de Forcalquier, mais il mourut fans poftérité.

XI. DEGRÉ.

GUILLAUME-OGER V de Forcalquier, Seigneur de Viens, fils puîné de Gaucher de la Roque & de Mételine de Forcalquier (voir ci-devant, p. 134), tefta le 6 Novembre 1377. De fon mariage avec Saure DE GANTELME (qui tefta le 14 Juillet 1351), il eut un fils, qui fuit.

XII. DEGRÉ.

LOUIS de Forcalquier, Seigneur de Viens, mort en 1385, eut de fon mariage avec Aigline ou Ayceline DE LA GARDE (qui tefta le 15 Août 1380), un fils, qui fuit.

XIII. DEGRÉ.

GUILLAUME-OGER VI de Forcalquier, Seigneur de Viens & de Grambois, affifta, comme un des Députés de la Nobleffe, aux États de Provence de 1396, réunis pour mettre un terme aux brigandages du Vicomte de Turenne. Il époufa : 1° le 5 Mai 1398, Thomaffe DE PONTEVÈS, fille de Blacas DE PONTEVÈS, Seigneur de Châteaurenard, & de Marguerite DE GANTELME (voir plus haut, p. 91); 2° Jacquette FARNÈSE, fille de Ranuce FARNÈSE, Seigneur de Montalte, Général des Florentins. Du premier lit iffurent :

(a) P. Anfelme, t. V, p. 278. — Pithon-Curt t. Ier, p. 200.

1 & 2. Louis & Elzéar de Forcalquier, morts ſans poſtérité.
3. Guillemette de Forcalquier.
4 & 5. Marguerite & Saure de Forcalquier, Religieuſes au couvent de Sainte-Catherine à Apt.

Du ſecond lit vint un fils, qui ſuit.

XIV. DEGRÉ.

Antoine-Oger de Forcalquier, Seigneur de Viens, Mirabeau, Saint-Vincent, Grambois, &c., fut marié, vers 1425, avec Jeanne d'Agoult, fille de Raimond d'Agoult, Seigneur de Barret & de Miſon, & de Louiſe de Glandevès-Faucon. De ce mariage :

1. Marquise (aliàs Thomasse) de Forcalquier, Dame de Grambois, mariée : 1° à Antoine de la Croix, Seigneur de Corbières; 2° à Raimond d'Estienne, Coſeigneur de Lambeſc & de Venelles, fils de Guillaume d'Estienne.
2. Marguerite de Forcalquier, Dame de Mirabeau, mariée : 1° le 24 Mars 1460, à Guillaume de Sabran, Baron d'Anſouis (voir plus loin); 2° à Jacques Targues, d'une ancienne maiſon de Provence, auquel elle porta les ſeigneuries de Mirabeau & de Redortier.
3. Louise de Forcalquier, Dame de Viens, mariée à Jean de Villemus, Seigneur de Villemus & de Sainte-Tulle.



BRANCHE DES SEIGNEURS DU THOR
ET DE CHATEAUNEUF,
ISSUE DE CELLE DES AMICS (*a*).

VI. DEGRÉ.

Giraud III-Amic de Sabran, ſecond fils de Giraud II-Amic, Connétable de Toulouſe, & d'Alix, Comteſſe de Forcalquier (voir p. 124), fut Seigneur du Thor & de Châteauneuf, Coſeigneur de Caumont, puis Seigneur de Robion & de Jonquières. On le voit ſe porter garant, avec ſon frère Pierre-Amic, d'une vente faite par Elzéar [de Sabran] du Caylar ou de Caſtelar, à la Maiſon de l'Hôpital de Saint-Thomas, de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, le 20 Mai (*xiij° cal. Junii*) 1202 (*b*). Il figure, ſous le nom de *Giraudetus Amici*, parmi les témoins au contrat de mariage (Juin 1202), de ſa couſine Béatrix de Sabran avec André de Bourgogne, Dauphin de Viennois (voir plus loin, p. 147). En Décembre 1209, il aſſiſta ſon frère, le Comte de Forcalquier, dans l'acte de ſon affiliation à l'Ordre des Templiers (voir plus haut, p. 124). Il fut témoin au traité intervenu, à Saint-Gilles, le 14 Juillet 1210, entre Guillaume I[er] de Baux, Prince d'Orange, & Raimond VI, Comte de Toulouſe (*c*). En Mai 1212, il provoqua une ſentence arbitrale entre lui & Raimond Renoard, au ſujet de la tour de Vedènes (relevant de la ville d'Avignon), qu'il avait achetée à Geffroy, père de Raimond;

(*a*) Cette branche demeura ignorée de Chazot de Nantigny.
(*b*) *Authentique du prieuré de Saint-Gilles*, dans la *Revue hiſt. de Provence*, 1890, p. 14.
(*c*) D. Vaiſſète, t. VIII, col. 591. — Pithon-Curt, t. IV, p. 308.

ſentence qui fut rendue par Guillaume de Baux, au Pont-de-Sorgue, en faveur de Giraud-Amic & de ſon frère Pierre-Amic (*a*). Le 26 Septembre (*vj° cal. Octobris*) 1215, il rendit lui-même une ſentence arbitrale entre Guillaume de Baux, Prince d'Orange, & les Chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, au ſujet des biens qu'ils réclamaient dans Orange & ſon territoire (*b*). Il mourut avant le mois d'Août 1220 (voir ci-deſſous).

De ſon mariage avec Tiburge DE BAUX, fille de Guillaume I[er] DE BAUX, Prince d'Orange, & d'Ermengarde DE SABRAN, qu'il avait épouſée avant 1208, il eut :

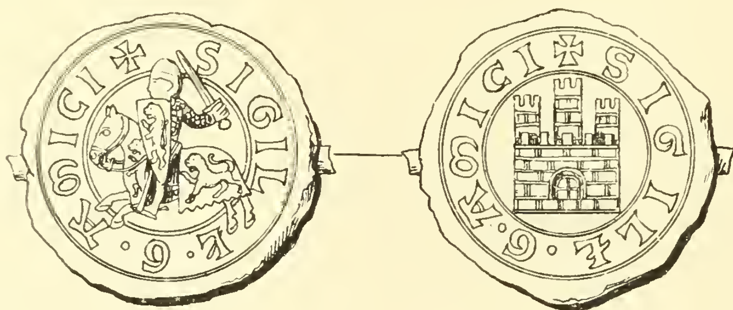
1. GIRAUD IV-AMIC de Sabran, qui ſuit.
2. GUILLAUME de Sabran, lequel, de même que ſon frère, prit une part active à la guerre qui s'engagea, en 1232, entre le Comte de Toulouſe, celui de Forcalquier, &c., contre le Comte de Provence (voir plus loin). Le 10 Avril 1244, il fut au nombre des Seigneurs donnés pour cautions par Barral de Baux à Aymar de Poitiers, Comte de Valentinois, au ſujet du mariage projeté entre le fils de l'un & la fille de l'autre (*c*). Le 18 Décembre ſuivant, il aſſiſta au mariage célébré par procuration à Orange, entre Cécile de Baux, fille de Barral de Baux, ci-deſſus, & Amé IV, Comte de Savoie (*d*). Le 22 Novembre 1251, il fut un des ſeigneurs donnés pour caution du ſerment de fidélité fait par Barral de Baux à Charles I[er] d'Anjou, Comte de Provence (*e*). Il eſt ſans doute identique avec Guillaume-Amic, Seigneur de Châteauneuf, qui teſta le 1[er] Septembre 1264. On ne lui connaît pas de poſtérité. Toutefois il eſt poſſible qu'il s'identifie avec ſon homonyme, de la branche de Sabran-Montdragon (voir plus loin, p. 142).
3. GIRAUDET-AMIC de Sabran, Commandeur de l'Hôpital de Saint-Jean de Jéruſalem à Orange, qui fit un acte d'échange le 13 Avril 1240 & aſſiſta à celui du 26 Mai 1247, par lequel Raimond I[er] & Guillaume III de Baux, Prince & Co-Prince d'Orange, pardonnèrent aux habitants d'Orange révoltés, grâce à l'intervention d'Amic, Évêque de cette ville, qui était probablement iſſu de la même branche (*f*).
4. TIBURGE-AMIC de Sabran, mariée, vers 1230, à Giraud ADHÉMAR, Seigneur de Rochemaure, fils de Giraud ADHÉMAR, Seigneur de Rochemaure, & de Meraude DE BEAUVOIR (*g*). Elle vivait encore le 14 Octobre 1275, étant déjà veuve (*h*).

VII. DEGRÉ.

GIRAUD IV-AMIC de Sabran, Seigneur du Thor, de Châteauneuf, &c., né vers 1208, eſt qualifié de fils de feu Giraud-Amic dans l'acte du 27 Juillet (*vj° cal. Auguſti*) 1220, par lequel, étant encore mineur, & en préſence de ſa mère, de concert avec ſon oncle Pierre-Amic, ils reconnurent aux Conſuls d'Avignon la donation que Raimond, Comte de Toulouſe, avait faite aux Avignonnais de tous ſes droits ſur Caumont, le Thor, Girmaignanègues, Thoſon & Jonquières, terres

(*a*) M. le Baron du Roure, *Notice hiſtorique ſur une branche de la famille de Sabran*, p. 12.
(*b*) Pithon-Curt, t. IV, p. 307. — Barthélemy, *Inventaire des chartes de la maiſon de Baux*, n° 178.
(*c*) Barthélemy, *Inventaire des chartes*, n° 313.
(*d*) Barthélemy, n° 315. — Pithon-Curt, t. IV, p. 342.
(*e*) Barthélemy, n° 362. — Pithon-Curt, t. IV, p. 338.
(*f*) Barthélemy, n°s 285 & 331.
(*g*) Pithon-Curt, t. IV, p. 56.
(*h*) Barthélemy, n° 588.

& châteaux possédés par les Amic, pour lesquels ils firent en conséquence hommage (*a*). Il apposa le sceau ci-dessous à l'acte de publication, par témoins, du testament d'Isnard de Roubion, Chevalier du Temple, en Mai 1221. Il eut une contestation avec l'Abbé de Saint-André d'Avignon au sujet des prés *de Todono,* qui furent adjugés à l'Abbé par sentence arbitrale du 9 Mai 1222 (*b*). En 1232, il s'engagea à fond dans la guerre qui éclata entre le Comte de Toulouse, celui de Forcalquier (Guillaume de Sabran, oncle de Giraud IV-Amic), les chefs de la



maison de Baux, d'autres seigneurs de Provence, la ville basse de Marseille & Tarascon, d'une part, & Raimond-Bérenger, Comte de Provence, & la ville d'Arles, d'autre part. Il figure comme belligérant dans le traité de trève conclu entre les parties, le 18 Septembre 1233, par arbitrage de Frédéric II, Empereur des Romains, trève qui devait durer jusqu'à la fête de Saint-Michel de l'an 1234 (*c*), & il est encore cité comme un des chefs, avec son frère Guillaume, dans l'acte de promesse, de Mars 1233, faite à l'Empereur par le Comte de Forcalquier & ses adhérents d'obéir à ses ordres touchant la guerre en question (*d*), puis dans un acte semblable du 24 Avril suivant par le Comte de Toulouse (*e*). Le 23 Mars 1234, étant majeur de vingt-cinq ans, il conclut avec la communauté d'Avignon un traité relativement aux fiefs qu'il tenait de la dite ville (*f*). Il figure ensuite comme témoin, sous le nom de *Giraudus-Amicus Dalfinetus,* dans un acte de donation par le Comte de Toulouse à Guillaume de Sabran, dit Maltortel, du 20 Mai 1237 (voir plus loin, p. 153). Le 10 Avril 1244, on le voit, avec son frère Guillaume, au nombre des seigneurs donnés pour cautions par Barral de Baux à Aymar de Poitiers (voir plus haut), & le 22 Novembre suivant, il fut, avec les Comtes de Comminges & de Rodez, le Vicomte de Narbonne, le Prince d'Orange & d'autres puissants seigneurs, caution de la dot constituée par Raimond VII, Comte de Toulouse, en faveur de Cécile de Baux, petite-nièce de celui-ci, fiancée à Amé IV, Comte de Savoie (*g*). Pour punir la défection de la ville d'Avignon à l'égard du Comte de Toulouse, l'Empereur Frédéric II enleva à cette cité les fiefs que Giraud-Amic & son oncle paternel (*patruus*) Pierre-Amic lui avaient donnés, & intima ordre à ces deux barons de retourner sous son hommage immédiat, par diplôme daté de Pise en Août 1244 (1245 selon le calcul pisan) (*h*). Le 1er Juin 1248, Giraud-

(*a*) M. le Baron du Roure. Dans cet acte figure parmi les témoins un *W. Raimundus de Sabrano*, que nous ne voyons nulle part ailleurs & qu'il nous est impossible de rattacher à la filiation.

(*b*) Barthélemy, *Inventaire des chartes de la maison de Baux*, nº 295. Dans cet acte il est désigné comme fils de feu Giraud-Amic & de Tiburge de Baux.

(*c*) Barthélemy, suppl., p. 526, nº 11.

(*d*) Papon, t. II, preuves, p. LXV. — Barthélemy, nº 245.

(*e*) Papon, t. II, preuves, p. LXIX.

(*f*) Cet intéressant document est aux Archives des Bouches-du-Rhône.

(*g*) Pithon-Curt, t. IV, p. 342. — Barthélemy, nº 314 (résumé trop écourté).

(*h*) D. Vaissète, t. VI, p. 770, & t. VIII, col. 1160.

Amic fut nommé l'un des exécuteurs teſtamentaires par Guillaume III de Baux, Co-Prince d'Orange, ſon couſin germain du côté maternel (*a*). Il fut préſent, dans le château de Beaucaire, à la ratification de l'accord paſſé, le 10 Mai 1251, entre les Avignonais & Alphonſe, Comte de Poitiers & de Toulouſe, ainſi que ſon frère Charles, Comte de Provence, auxquels la ville d'Avignon a fait ſa ſoumiſſion (*b*). Le 6 Septembre (*vij° idus Sept.*) 1263, il acheta une partie de Cavaillon, de Bertrand de Cavaillon, Coſeigneur de cette ville, par acte paſſé au château de Pernes (*c*).

Il avait épouſé Thérèſe-Gaucelin DE SABRAN-UZÈS, fille de Rainon DE SABRAN-UZÈS & de Guillemette DE LUNEL, de la grande famille de ce nom (voir plus loin, p. 151), & il eut de ce mariage :

1. GIRAUD V-AMIC de Sabran, qui ſuit.
2. ROSTAING de Sabran, Coſeigneur de Châteauneuf, & l'un des Seigneurs qui ſe portèrent caution d'une dette contractée par feu Iſnard de Pontevès, Abbé du Mont-Caſſin (voir plus haut, p. 27), par acte paſſé à Avignon le 6 Avril 1318 (*d*). Il fut ſubſtitué, avec ſon frère Giraud-Amic, pour égale part, par ſon beau-père Guiran III de Simiane, à Guillaume-Oger IV de Forcalquier, ſon petit-fils, par teſtament du 31 Juillet 1322, au ſujet duquel ils tranſigèrent le 15 Octobre ſuivant. Son autre frère, Giraudet-Amic, lui légua ſa part du fief de Caumont le 1er Janvier 1329. Il fut Viguier de Marſeille en 1324. Il avait épouſé, vers 1315, Raibaude DE SIMIANE, fille de Guiran V DE SIMIANE & d'Étiennette DE BLACAS (veuve de Barral de Pontevès). Elle était ſœur de Tiburge de Simiane, épouſe de Guillaume-Oger III de Forcalquier (voir plus haut, p. 132). On ne leur connaît pas d'enfants (*e*).
3. GIRAUD ou GIRAUDET-AMIC de Sabran, Coſeigneur de Robion & de Caumont, époux en premières noces de Gaufride GANTELME, fille de Roſtaing GANTELME. Elle teſta à Arles le 6 Juillet 1310, laiſſant de ſon mariage :

   BÉATRIX de Sabran, mariée à Barral DE ROANAS, morte avant 1329.

   Il épouſa en ſecondes noces Marquiſe DE MONTUEILH, fille de Sicard DE MONTUEILH. Elle teſta à Arles le 23 Mai 1325. De ce mariage :

   CÉCILE & SIBILONE de Sabran, mortes jeunes.

   Giraudet-Amic teſta lui-même à Arles le 1er Janvier 1329 (v. ſt.), & légua Robion à Giraud V-Amic, & Caumont, à Roſtaing, ſes frères. Dans ce teſtament il rappelle ſes deux femmes.

On attribue encore à Giraud IV-Amic un quatrième fils :

Saint GÉRARD ou GÉRI, dit de Lunel, Ermite, puis Pèlerin, mort, à la fin du XIIIe ſiècle, près du château de Montorſi, en Italie. Son corps fut tranſporté à Monte-Santo, près de Lorette, & il fut canoniſé en 1742 (*f*).

(*a*) Barthélemy, n° 341.
(*b*) D. Vaiſſète, t. VI, p. 818. — Pithon-Curt, t. I, p. 296.
(*c*) Pithon-Curt, t. I, p. 296; t. II, pp. 163 & 166; t. III, p. 5.
(*d*) Original en parchemin, aux archives de M. le Baron du Roure, à Barbegal.
(*e*) M. le Baron du Roure (*Notice ſur une branche de la famille de Sabran*, p. 14) identifie ce Roſtaing, Coſeigneur de Châteauneuf, avec un Roſtaing de Sabran, Prieur de Saint-Nazaire en 1326, ce qu'il eſt difficile d'admettre.
(*f*) G. Charvet, *la Première Maiſon d'Uzès;* Alais, 1870. — L'Abbé A. Roüet, *Notice ſur la ville de Lunel au moyen-âge, & vie de ſaint Gérard;* Montpellier, 1878. — La rattache de S. Gérard à la maiſon de Sabran, malgré certaines probabilités, ne ſaurait être prouvée d'une manière rigoureuſe, & les opinions des hiſtoriens à cet égard ſont loin d'être concordantes.

VIII. DEGRÉ.

Giraud V-Amic de Sabran, Seigneur du Thor & de Châteauneuf, Coſeigneur de Robion, &c., fut ſubſtitué, par ſon couſin Raimond-Gaucelin, Seigneur de Lunel (mort en 1269), pour la moitié de ſes domaines; mais ce n'eſt qu'après la mort ſans poſtérité du fils unique de celui-ci, Roſſelin de Lunel, qui teſta le 21 Décembre 1294, que Giraud-Amic entra en poſſeſſion de cet héritage, tandis que l'autre moitié de la baronnie de Lunel échut à ſon couſin Raimond-Gaucelin de Sabran-Uzès. Toutefois le Roi Philippe-le-Bel ne tarda pas à ordonner au Sénéchal de Nîmes & Beaucaire de ſaiſir la baronnie de Lunel comme étant tombée en main-morte, & d'empêcher que les deux cohéritiers euſſent recours aux armes. Enfin, pour les mettre d'accord, le Roi s'appropria cette ſeigneurie, & donna en échange à Giraud-Amic la baronie de Rochefort, au diocèſe d'Avignon, & autres lieux, & à Raimond-Gaucelin pluſieurs ſeigneuries, par deux actes ſéparés, datés de Vincennes, le ſamedi après la fête de S. Denis (15 Octobre) 1295 (*a*). Il avait été, en 1289, un des otages pour la délivrance du Prince de Salerne (voir plus haut, p. 131).

On ne peut appliquer qu'à ce Giraud-Amic l'alliance conclue, par contrat du 4 Avril 1267, où il eſt qualifié de « Damoiſeau » (ce qui prouve qu'il était alors tout jeune homme), avec Roſſoline d'Agoult de Pontevès, fille d'Iſnard d'Agoult de Pontevès, dit d'Entrevènes, & de Béatrix de Rians (*b*), & ſœur de Cécile d'Agoult de Pontevès, qui fut l'aïeule de S. Elzéar de Sabran (voir plus haut, p. 22). Il ne ſemble pas qu'il y eut poſtérité de ce mariage.

Il épouſa, en ſecondes noces, Tiburge de Baux, fille de Bertrand IV de Baux, Prince d'Orange, & d'Éléonore de Genève. En 1300, il fut fondé de pouvoirs de ſon beau-père pour la concluſion d'un traité d'alliance offenſive & défenſive avec Amédée V, Comte de Savoie, contre le Dauphin de Viennois, traité que le Prince d'Orange ratifia à Orange le 5 Mai 1300 (*c*). Giraud V-Amic était déjà veuf le 21 Juillet 1314, date du teſtament de ſon beau-père, & reçut la ſeigneurie de Robion par teſtament de ſon frère Giraudet-Amic, du 1er Janvier 1329.

Il eut de ſon mariage avec Tiburge :

1. Giraud VI-Amic de Sabran, qui ſuit.
2. Tiburge-Amic de Sabran, mariée avec Hugues II des Porcellets, Seigneur de Galignan & de Gildon, fils d'Hugues Ier des Porcellets, Seigneur de Sénas, & de Jacquette de Ceccano.

IX. DEGRÉ.

Giraud VI-Amic de Sabran, Seigneur du Thor, de Fournès, Coſeigneur de Châteauneuf, Baron de Rochefort, &c., fut un des légataires au teſtament du Prince d'Orange, ſon grand-père maternel, du 21 Juillet 1314 (*d*). En 1325, il paſſa avec

(*a*) Ces actes ſont inſérés *in-extenſo* dans l'ouvrage de l'Abbé Rouët, déjà cité, pp. 417-429. Il en réſulte très clairement que Giraud-Amic, qui reçut en 1295 la baronie de Rochefort en échange de la moitié de celle de Lunel, eſt le même que celui qui avait été ſubſtitué en 1269 par Raimond-Gaucelin de Lunel. Mais ces deux faits ne ſauraient être attribués, comme certains généalogiſtes l'ont avancé, à Giraud IV-Amic, qui était déjà adulte en 1220 & qui aurait ainſi vécu plus d'un ſiècle, mais bien à ſon fils, Giraud V-Amic. D'autre part, la ſubſtitution de 1269 en faveur de ce dernier s'explique tout naturellement par des liens du ſang, tandis que Giraud IV-Amic n'était qu'allié à la maiſon de Lunel.

(*b*) Courcelles, *Hiſtoire des Pairs de France*, t. VII, art. Agoult.

(*c*) Barthélemy, *Inventaire des chartes de la maiſon de Baux*, n° 810.

(*d*) *Ibidem*, n° 992.

les Consuls de Fournès un traité concernant la garde du château & des remparts (*a*). Il vendit la baronnie de Châteauneuf à Guiran V de Simiane, le 24 Juillet 1371 (*b*), & dut mourir peu de temps après.

Il avait épousé, vers 1341, Marguerite Adhémar de Monteil, fille de Lambert Adhémar, Coseigneur de Monteil, & de Douce Gaucelm, fille de N..., Seigneur de Graveson (*c*). Elle testa le 26 Septembre 1387. On ne leur connaît que deux filles :

1. Raimbaude de Sabran, mariée, vers 1357, avec Pons IV de Montlaur-Sabran, fils de Pons III de Montlaur & de Bérengère de Sabran, héritière, à ce qu'il semble, de la branche dite des Connétables de Toulouse (voir plus haut, p. 121). Il est qualifié de Coseigneur du château de Sabran dans des actes de 1368 & de 1386.
2. Burgie ou Bourguette de Sabran, qualifiée de Dame du château du Thor dans l'acte fait à Draguignan le 29 Janvier 1369 (v. st.), par lequel Arnaud de Villeneuve, Seigneur des Arcs & de Trans, émancipe son fils aîné Raimond de Villeneuve, alors époux de Burgie (*d*) (Raimond *Isnardi de Barcilonia,* Not.).



BRANCHE DES SEIGNEURS DE CAUMONT
ET DE ROBION,
ISSUE DE CELLE DES AMICS.

Cette branche était restée inconnue à Chazot de Nantigny. Le point de départ n'en est pas bien certain. C'est Pithon-Curt qui la fait dériver de Pierre-Amic, mais chronologiquement elle pourrait tout aussi bien être issue de Guillaume de Sabran, second fils de Giraud III-Amic, & avec d'autant plus de probabilité que le prénom de Guillaume est fréquent dans cette branche, tandis qu'on n'y rencontre point celui de Pierre-Amic, pas plus que le surnom d'Amic. Les documents probants faisant souvent défaut, c'est à titre d'essai & nullement d'une façon affirmative que nous présentons la filiation de cette branche complexe, qui en constitue peut-être deux différentes : celle de Caumont & Robion, & celle de Montdragon.

VI. DEGRÉ.

Pierre-Amic de Sabran, Coseigneur de Caumont, Seigneur de Robion & d'Airagues, troisième fils de Giraud II-Amic, Connétable du Comte de Toulouse, & d'Alix, Comtesse de Forcalquier (voir p. 124), se porta garant, avec son frère Giraud III-Amic, d'une vente faite par Elzéar de Sabran, Coseigneur du Caylar, le 20 Mai 1202, avec l'approbation du Comte de Toulouse (voir plus haut). Le 15 Juin 1204, il fut au nombre des seigneurs donnés, par Pierre, Roi d'Aragon, pour caution des stipulations du contrat de mariage de celui-ci avec Marie de

(*a*) Charvet, *la Première Maison d'Uzès*.
(*b*) Pithon-Curt, t. III, p. 298.
(*c*) Pithon-Curt, t. IV, p. 49.
(*d*) « Ex-ipso instrumento patet eumdem Nobilem Raymundum pridem contraxisse matrimonium cum Nobili Burgia de Sabrano, Domina castri de Thoro... » (Archives de M. le Baron du Roure.) — En 1406, les châteaux du Thor & de Caumont appartenaient à Alix de Baux, Comtesse d'Avellin, qui en prêta hommage au Pape le 27 Août de cette année.

Montpellier (*a*). Le 31 Novembre 1209, il figure parmi les témoins de la donation du comté de Forcalquier par Garſinde de Sabran, Comteſſe de Provence & de Forcalquier, à ſon fils Raymond-Béranger (*b*). En Mai 1212, il fut objet, avec ſon frère, d'un acte d'arbitrage (voir plus haut). Le 27 Juillet 1220, il fit hommage aux Conſuls d'Avignon pour certaines de leurs terres, de concert avec ſon neveu Girard IV-Amic (voir plus haut). Le 17 Octobre 1231, il fut préſent à un acte de donation de ſa fille Poncie (voir ci-deſſous). Le 14 Janvier 1240, il ſe porta, avec d'autres ſeigneurs, caution du compromis paſſé, le 31 Décembre 1240, entre ſon frère, Guillaume, Comte de Forcalquier, & l'Abbé de Montmajour (voir plus haut, p. 127); dans cet acte il eſt qualifié de « Seigneur d'Airagues » (*Dominus de Airaga*). En Août 1244 (1245 ſelon le calcul piſan), il reçut ordre de l'Empereur Frédéric II de retourner ſous l'hommage immédiat de ce prince, avec ſon neveu Giraud IV-Amic, pour des fiefs qu'ils avaient donnés à la ville d'Avignon (voir plus haut, p. 138). Il fut encore préſent, avec ſon neveu, à l'hommage rendu par les Avignonnais à Alphonſe, Comte de Poitiers, dans le château de Beaucaire, le 10 Mai 1251.

Il avait épouſé, avant 1216, Garcende d'Agoult, fille de Roſtaing d'Agoult-Simiane & de Roſe ou Roſcie de Marseille, qui était fille d'Hugues-Geoffroy, Vicomte de Marseille (*c*). Elle était morte au moment de la rédaction de l'acte de 1231, ci-deſſous. De ce mariage iſſurent :

1. Bertrand-Amic de Sabran, qui paſſa convention, le 21 Juin 1245, avec ſon oncle Guillaume, Comte de Forcalquier, au ſujet des terres de Cadarache & de Céreſte (voir p. 127).
2. Poncie de Sabran, mariée avec Raimbaud d'Agoult, fils de Guiran II d'Agoult-Simiane & d'Huguette N... (*d*). D'accord avec ſon mari, elle céda tous ſes droits ſur le château de Graveſon au monaſtère de Montmajour, par acte du 17 Octobre (*xvi° cal. Novembris*) 1231, fait au château de Caſeneuve; ſa mère y eſt mentionnée comme défunte, & ſous ſon prénom ſeul (*e*). Elle dut mourir avant 1245.
3. Blacassie de Sabran, qui jura le pacte de 1245 conclu par ſon frère.

Nous croyons qu'il faut encore lui attribuer un ſecond fils : Guillaume de Sabran, qui ſuit (*f*).

VII. DEGRÉ.

Guillaume de Sabran, probablement identique avec celui qui fut l'objet, le 25 Septembre 1264, d'une ſentence arbitrale ayant pour but de limiter les parties afférentes à lui & à Arnaud de Montdragon, tous deux Coſeigneurs de Derboux (arr. d'Orange), dans le château & fort de ce nom, à l'exception de la tour commune aux parties, & ſous la réſerve des droits de vaſſelage poſſédés par Raymond de Baux II, Co-Prince d'Orange, Seigneur de Suze, par les habitants du lieu (*g*). C'eſt ſans doute le même Guillaume de Sabran à qui Amaury d'Uchaux,

(*a*) D. Vaiſſète, t. VI, p. 213.
(*b*) Papon, t. II, preuves, p. XXXVIII.
(*c*) P. Anſelme, t. II, p. 240. — Pithon-Curt, t. III, p. 291.
(*d*) P. Anſelme, t. II, p. 241.
(*e*) D. Chantelou, *Hiſtoire de Montmajour*, dans la *Revue hiſt. de Provence*, 1890, p. 320.
(*f*) Il eſt cependant poſſible que ce Guillaume de Sabran s'identifie avec ſon homonyme, le ſecond fils de Giraud III-Amic (voir plus haut, p. 137).
(*g*) Barthélemy, *Inventaire des chartes de la maiſon de Baux*, n° 492.

Raymond de Bolène (*de Abolena*) & Raimbaud du Pin (*de Plano*), avaient rendu hommage, le 24 Avril (8 des cal. de Mai) 1258, pour le fief d'Uchaux avec ſes dépendances (*a*). Roſtaing du Pin lui rendit hommage, pour la ſixième partie de ce fief, le jour de Sainte-Cécile 1270. Guillaume de Sabran vendit enſuite les château, juridiction & ſeigneurie d'Uchaux, ainſi que la quatrième partie de la ſeigneurie d'Octavion (Drôme), à Giraud de Verdel, qui en rendit hommage aux Princes d'Orange, ſuzerains, pour la première, les 6 Septembre & 18 Décembre, & pour la ſeconde, le 14 Septembre 1281 (*b*). Dans ces actes, il eſt qualifié de « Seigneur des Taillades » (arr. d'Avignon). L'Évêque d'Orange tranſigea avec lui, avec Bertrand *de Jarono,* qualifié de Seigneur de Derboux, & avec Giraud de Verdel, qualifié de Seigneur du château d'Octavion, au ſujet de la diviſion deſdits lieux de Derboux, d'Aurenge (*ſic*) & d'Octavion (*c*). En 1270, il fit donation à ſon fils Roſtaing de tous les droits qu'il pouvait avoir au château de Montdragon (*d*), &, le 11 Mars 1273, il fit un compromis avec Arnaud de Montdragon (*e*).

D'une alliance inconnue, il eut un fils :

Rostaing de Sabran, qui ſuit,

& peut-être auſſi une fille :

Giraude ou Geraude de Sabran, Abbeſſe du monaſtère de Sainte-Claire à Avignon, fondatrice, en 1285, d'un couvent des Clariſſes à Siſteron, hors de la ville (*f*). En qualité d'Abbeſſe de Bouchet (Drôme), de l'ordre de Cîteaux, elle reconnut, en Juin 1286, au nom de ſon monaſtère, tenir en fief, ſous la ſuzeraineté des Princes d'Orange, le terroir appelé Barbaras, dans le diocèſe de Trois-Châteaux (*g*).

VIII. DEGRÉ.

Rostaing I[er] de Sabran (*h*), Coſeigneur de Caumont & de Montdragon, Baron de Robion, épouſa, vers 1270, Laure de Montdragon, fille d'Arnaud de Montdragon. Il eut le tiers du château de Montdragon dans l'acte de diviſion du mois d'Août 1272 & le tiers des biens de ſon beau-père dans le partage du 5 Septembre 1273. Il eut ſûrement pour fils :

Guillaume de Sabran, qui ſuit,

& peut-être auſſi :

Rostaing de Sabran, qui teſta, le 1[er] Mai 1340 (Bertrand Damiel, Not. à Robion), en faveur de ſon fils Raymond. Celui-ci ſemble identique avec un Raymond de Sabran, qui teſta le 3 Septembre 1360, inſtituant pour ſon héritier Roſtaing de Sabran, ſon conſanguin & Seigneur de Robion (voir plus loin, p. 145).

(*a*) Original en parchemin aux archives de M. le Duc de Sabran-Pontevès.

(*b*) Barthélemy, *Inventaire*, n[os] 625 & 626.

(*c*) Inventaire, rédigé au XVI[e] ſiècle, des titres de la maiſon de Sabran en tant que Seigneurs de Montdragon, aux archives de M. le Duc de Sabran-Pontevès. La tranſaction ci-deſſus y eſt citée ſous la date de 1200, qui eſt manifeſtement fauſſe, en raiſon des noms & des qualités des perſonnages intervenants. C'eſt ſans doute 1280 qu'il faudrait lire.

(*d*) (*e*) Même inventaire.

(*f*) Papon, t. I[er], p. 286.

(*g*) Barthélemy, n[o] 661.

(*h*) Pithon-Curt (t. II, p. 277) le dit fils de Pierre de Sabran, Coſeigneur de Caumont, Seigneur de Robion, &c., & petit-fils de Giraud-Amic II. Or Roſtaing, le mari de Laure de Montdragon, eſt poſitivement indiqué dans deux actes comme fils d'un Guillaume de Sabran. Pithon-Curt ſe trompe auſſi pour ſa deſcendance.

IX. DEGRÉ.

GUILLAUME de Sabran-Montdragon, Cofeigneur de Caumont, de Montdragon, de Châteauneuf & du Vernègues, Baron de Robion, rendit hommage à l'Archevêque d'Arles pour un tiers de Montdragon le 27 Mars 1316 & le 2 Mars 1322. Il avait époufé fa coufine Roffoline ADHÉMAR-ROCHEMAURE, fille de Giraud ADHÉMAR, Seigneur de Rochemaure, & de Tiburge-Amic DE SABRAN (voir plus haut, p. 137). Il tefta à Orange le 31 Mars 1320, en faveur de fes deux fils :

1. GUILLAUME de Sabran-Montdragon, qui fit un échange avec l'Évêque d'Orange le 5 Avril 1320 & reçut, le 5 Avril 1344, un hommage de la part de Guillaume de Montagut.
2. RAYMOND de Sabran-Montdragon, qui époufa, le 3 Avril 1337 (*a*), Porcelette DE MONTDRAGON, fille de Dragonet DE MONTDRAGON. Il avait fait hommage à l'Archevêque d'Arles, pour fes biens de Montdragon, le 27 Juillet 1324 (*b*).

Guillaume femble avoir contracté un fecond mariage, duquel feraient iffus :

1. ROSTAING de Sabran, qui fuit.
2. RAYNES de Sabran, qualifié de Seigneur de Montdragon, en 1333, & qui fit hommage, pour le tiers de ce fief, à l'Archevêque d'Arles, le 30 Septembre 1342.

X. DEGRÉ.

ROSTAING II de Sabran-Montdragon, Cofeigneur de Caumont & de Robion, mourut en 1355. Il eft très probable qu'il époufa la veuve de Raymond de Sabran, ci-deffus, Porcelette de Montdragon. En effet, le 30 Avril 1355, il donna quittance à Dragonet de Montdragon, « pour le fait de la dot de Porcelette », laquelle, le 28 Août fuivant, fe dit déjà veuve de Roftaing de Sabran, & prend cette qualité encore dans un acte du 5 Janvier 1356 & dans un autre du 25 Mars 1360 (*c*). Il eut deux enfants :

1. RAYNIER OU RAYNES de Sabran, qui fuit.
2. PHILIPPINE de Sabran-Montdragon, mariée avec Bertrand DE MOURMOIRON, Seigneur de Modène, d'Urban & de la Roque-Henry, fils de Latil DE MOURMOIRON. Ce Bertrand donna quittance, le 1[er] Mars 1354, de plufieurs paiements effectués, à titre de dot de fa femme, par fon beau-frère (*d*). Le 26 Février 1376, étant déjà veuve, elle tranfigea avec fon fils aîné, Latil de Mourmoiron (*e*).

XI. DEGRÉ.

RAYNIER OU RAYNES de Sabran-Montdragon, Cofeigneur de Caumont & de Robion, fervit d'intermédiaire à fa fœur dans la tranfaction de 1376 ci-deffus. C'eft probablement lui qui eft qualifié de Seigneur de Lourmarin en 1385 (*f*). D'une alliance inconnue, il eut deux fils :

1 & 2. GUILLAUME & BERTRAND de Sabran, qui tranfigèrent, le 25 Avril 1354,

(*a*) Inventaire des pièces cité plus haut.
(*b*) *Gallia chriftiana*, t. I[er], p. 576.
(*c*) Inventaire des pièces cité plus haut.
(*d*) (*e*) L'Abbé Robert, *Généalogies de Provence*, Ms.
(*f*) Papon, t. III, p. 264.

au ſujet des ſubſtitutions faites par leur père. Bertrand doit s'identifier avec Bertrand de Sabran, Seigneur de *Margaritis*, qui fut témoin dans un acte du 10 Mars 1351 (voir plus haut, p. 28). Il vendit la moitié de la cinquième partie de Montdragon à Aimeric de la Garde, qui en fit hommage à l'Archevêque d'Arles le 7 Mars 1388, puis le 26 Avril 1405. Il mourut avant le 21 Août 1363, où ſa veuve Gaufrède DE CAYRES adreſſa une réquiſition au Juge de la Cour épiſcopale au ſujet du teſtament de ſon mari. Aucun de ces deux frères ne ſemble avoir laiſſé poſtérité.

M. le Baron du Roure, dans le travail déjà cité (*a*), attribue à Raynes de Sabran-Montdragon encore deux autres fils :

3. ROSTAING de Sabran, Coſeigneur de Caumont, Seigneur de Robion, marié à Rixende DE FOS, fille de Roſtaing DE FOS & de Catherine LAGET. Ils auraient eu pour fille : MABILE de Sabran, deuxième femme de Bérenger DE SIMIANE, Seigneur de Châteauneuf, dont le ſecond fils, Louis de Simiane, épouſa, en 1424, Louiſe de Pontevès-Châteaurenard (voir plus haut, p. 92).
4. PIERRE-AMIC de Sabran, Coſeigneur d'Airagues (*b*), marié avec JACQUETTE ou JACINE de Sade, fille d'Hugues DE SADE & de Raimonde GARNIER. Dans ſon teſtament, il ſubſtitua à ſa fille aînée, à ſes deux petits-fils & à ſa ſeconde fille, ſon « très cher couſin Sabran d'Airagues », qui fut l'un des exécuteurs teſtamentaires, & à celui-ci, Roſtaing de Sabran, ſon frère, Coſeigneur de Caumont (*c*). Les deux filles en queſtion furent :
   I. SAURE de Sabran, alors veuve de Jacques DE BÉNÉVENC.
   II. MÉTHELINE de Sabran, non mariée.

A cette même branche doivent appartenir encore :

GUILLAUME-AMIC de Sabran, Évêque d'Apt le 3 Octobre 1341, Évêque de Chartres le 7 Octobre 1342, Adminiſtrateur de l'évêché de Fréjus en 1349, Patriarche de Jéruſalem, mort le 9 Juin 1360.

ROSTAING de Sabran, Seigneur de Robion, marié avec Blanche DE VASSADEL, dont la fille, LUCE de Sabran, épouſa, vers 1380-1390, Philippe DE RAIMOND DE MOURMOIRON, fils de Latil DE RAIMOND & de Jeanne D'AGOULT DE VESC (*d*).

RENOMMÉE (*Fames*) de Sabran, mariée, vers 1320, à Guillaume DE RÉMUSAT, Chevalier, Seigneur de Roſſet (*e*).



BRANCHE DITE DU CAYLAR,

ISSUE DE LA SOUCHE PRINCIPALE.

IV. DEGRÉ.

ROSTAING de Sabran, dit du Caylar, fils de Guillaume II de Sabran (voir plus haut, p. 115), épouſa, vers 1135, Roſe ou Roſcie DU CAYLAR D'UZÈS, Dame d'Uzès

(*a*) *Notice ſur une branche de la famille de Sabran.*
(*b*) Pithon-Curt (t. III, p. 163) l'appelle « GUILLAUME-PIERRE-AMIC, Sieur du Colombier ».
(*c*) La ſeigneurie de Caumont appartenait en 1406 à Alix de Baux, Comteſſe d'Avellin.
(*d*) Courcelles, *Hiſtoire des Pairs de France*, t. VI, art. RAIMOND-MODÈNE, p. 11.
(*e*) Moréri, *Dict. hiſtorique*, t. VI, p. 194. — Lainé, *Archives de la Nobleſſe*, t. VIII, art. LAUGIER, p. 12.

en partie (pour un quart) & du Caylar, fille & héritière de Raines ou Rainon DU CAYLAR & de Béatrix D'UZÈS. En 1143, il affifta à l'acte par lequel Alphonfe-Jourdain, Comte de Touloufe, prêta hommage à l'Archevêque d'Arles. En 1155, lui & fa femme, ainfi que leur fils aîné Rainon, confirmèrent la donation de la ville de Saint-Maurice, avec toutes fes dépendances, & de 4,000 fols, par les père & mère de Rofcie, à Pierre de Vezenobre (*a*). En 1156, il fe rendit caution, avec fon frère Guillaume III, dans le traité de paix conclu entre le Comte de Barcelone & Hugues de Baux & fes frères (voir plus haut, p. 116). Roftaing joua un grand rôle dans la guerre que le Comte de Barcelone, oncle & tuteur du Comte de Provence, eut à foutenir contre la maifon de Baux, de 1155 à 1161, pour la poffeffion de la Provence. Il ne vivait plus en Août 1180, lorfque fa femme, de concert avec leur fils Rainon, approuva la vente d'une terre (*b*). Elle vivait encore en Avril 1192 (*c*), mais mourut avant 1206.

On ne leur connaît que deux fils :

1. RAINON DE SABRAN, qui fuit.
2. ELZÉAR de Sabran, *auteur de la branche de* SABRAN-UZÈS, rapportée plus loin.

V. DEGRÉ.

RAINON Ier ou RAYNES de Sabran, dit du Caylar ou du Caftellar, Seigneur du Caylar & d'Anfouis, & Cofeigneur d'Uzès, figure déjà dans l'acte de 1155 ci-deffus. En Août 1186, lui & fon frère Elzéar, ainfi que leur mère, abandonnèrent à l'Hôpital du Grand Prieuré de Saint-Gilles tous leurs droits fur le château de Saint-Maurice, en préfence de leur oncle Guillaume de Sabran, Connétable de Touloufe (*d*). Le 21 Juillet (*xij° cal. Augufti*) 1204, il approuva un acte de vente faite par fon frère (*e*), &, le 31 Novembre 1209, il prit part à l'acte de donation du Comté de Forcalquier par fa fille (voir ci-deffous).

Il avait époufé, en premières noces, vers 1178, Garfinde ou Garfende, Comteffe fouveraine DE FORCALQUIER, fille & héritière de Guillaume IV, dernier Comte de Forcalquier de la maifon D'URGEL. Elle décéda avant 1193, n'ayant eu de fon mariage que deux filles :

1. GARSINDE de Sabran, Comteffe fouveraine de Forcalquier, née vers 1180, mariée, par traité paffé à Aix, en Juillet 1193 (le mariage n'eut lieu que quelques années après), à Alphonfe (II) ou Ildephonfe, Comte DE PROVENCE, fils d'Alphonfe (II), Roi d'Aragon & (Ier) Comte de Provence. Par ce traité, le grand-père de Garfinde lui affigna en dot le comté de Forcalquier. Le fceau ci-après, dont nous donnons une reproduction réduite & où Garfinde porte le double titre de Comteffe de Provence & de Comteffe de Forcalquier, figure au bas de l'engagement des feigneuries de Simiane, Gignac & le Reveft par Raymond d'Agoult & Ifnard d'Entrevennes entre les mains de Guillaume IV, Comte de Forcalquier, en garantie de 1200 fols guille-

(*a*) *Authentique du prieuré de Saint-Gilles*, dans la *Revue hift. de Provence*, 1890, n° 315 de l'inventaire.

(*b*) *Ibid.*, n° 22.

(*c*) *Ibid.*, n° 20.

(*d*) Acte fait à Saint-Gilles, dans la maifon de l'Hôpital, en l'églife Saint-Jean, pour le ferment de Rofcie & d'Elzéar. Le ferment de Rainon fut fait au château d'Anfouis. (*Authentique du prieuré de Saint-Gilles*, n° 310 de l'inventaire.)

(*e*) *Authentique du prieuré de Saint-Gilles*, n° 3 de l'inventaire. — Dans ce traité, en dehors de Garfinde de Sabran, eft mentionnée fa fœur & un fils (fans prénom) de « Raines de Sabran, gendre du Comte de Forcalquier », qui était fans doute Rainon II de Sabran-Uzès.

mins qu'il leur a prêtés; acte passé à Manosque en Juin 1208 (voir plus haut, p. 20). Devenue veuve en 1209, elle gouverna la Provence pendant la minorité de l'héritier du trône. Après avoir, le 30 Novembre de cette année-là, fait donation du comté de Forcalquier à son fils (*a*), elle soutint une longue lutte contre son cousin Guillaume de Sabran, qui revendiquait ce comté, & c'est elle qui provoqua la sentence arbitrale du 29 Juin 1220 qui a clos le différend entre les parties (voir plus haut, p. 125). Elle se fit, en 1222, Religieuse à l'abbaye de la Celle. De son mariage elle eut un fils & une fille :



I. Raymond-Bérenger IV, Comte de Provence & de Forcalquier, né vers 1205 (*b*), marié, en 1220, avec Béatrix de Savoie, fille de Thomas, Comte de Savoie. Il mourut à Aix le 19 Août 1245, & sa femme lui survécut jusqu'en 1266. De leur mariage issurent quatre filles, dont chacune épousa un Roi puissant & qui furent :

1. Marguerite de Provence, mariée, en 1234, à Saint LOUIS, Roi de France.
2. Éléonore de Provence, mariée, en 1236, à HENRI III Plantagenet, Roi d'Angleterre.
3. Sancie de Provence, mariée, en 1244, à RICHARD, Duc de Cornouailles, frère du Roi d'Angleterre, & depuis Roi des Romains.
4. Béatrix de Provence, Comtesse de Provence & de Forcalquier, par donation de son père, mariée, en 1246, à CHARLES d'Anjou, frère de Saint Louis, & depuis Roi de Sicile.

II. Garsinde de Provence, née en 1207, mariée à Guillaume, Vicomte de Béarn.

2. Béatrix de Sabran, Dame du Caylar, née vers 1182 (*c*), mariée en Juin 1202, à André de Bourgogne, dit Guigues, Dauphin de Viennois, fils puîné de Hugues III, Duc de Bourgogne, & de Béatrix, Dauphine de Viennois, Comtesse d'Albon, sa deuxième femme. Dans le contrat de mariage, passé à Sainte-Firmy sur le Buech, Guillaume IV, Comte de Forcalquier, aïeul de la future, lui donna en dot les Comtés de Gap & d'Embrun (*d*). Ils furent séparés

(*a*) Papon, t. II, preuves, p. xxxviii.

(*b*) Les historiens prétendent que Raymond-Bérenger avait onze ans lorsqu'il succéda à son père en 1209. Cependant, dans la sentence arbitrale de 1220 au sujet du comté de Forcalquier, il est mentionné comme étant *majeur de* 14 ans c'est-à-dire qu'il n'en avait pas encore quinze.

(*c*) Elle est portée comme âgée de moins de douze ans dans le contrat de mariage de sa sœur en 1193.

(*d*) Le P. Anselme (t. I, p. 564) l'appelle : « Béatrix de Sabran-Castellard, dite de Claustral, seconde fille de Raines ou Renier de Sabran, Seigneur de Castellard, surnommé de Claustral, & de Garsende, 1re du nom, Comtesse de Forcalquier ».

en 1210 pour caufe de parenté (*a*), mais Béatrix laiffa fes terres à fon mari qui offrit à l'Archevêque d'Embrun de tenir en fief de lui le comté de ce nom. De leur mariage eft iffue une fille unique :

Béatrix de Viennois, mariée, en 1214, à Carcaffonne, à Amaury VI, Comte de Montfort, plus tard Connétable de France, fils aîné du célèbre Simon de Montfort, Duc de Narbonne, Comte de Touloufe & de Leyceftre, & d'Alix de Montmorency. Elle vivait encore en 1248. Ils eurent un fils (qui fut le dernier de fa branche) & quatre filles (*b*).

Rainon Ier de Sabran époufa en fecondes noces Guillerme, dont le nom de famille eft inconnu (*c*), & qui vivait encore en 1207. Il eut de ce mariage deux fils :

1. Rainon II de Sabran, *auteur de la branche des* Seigneurs de la Tour-d'Aigues, qui fuit.
2. Guillaume de Sabran, *auteur de la branche des* Barons d'Ansouis, rapportée plus loin.



BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA TOUR D'AIGUES,

CONTINUANT LA PRÉCÉDENTE.

VI. DEGRÉ.

Rainon II de Sabran, dit du Caylar ou du Caftellar, Seigneur de la Tour-d'Aigues (*d*), Cofeigneur d'Uzès (pour 1/8), &c., vendit en fon nom & en celui de fon frère Guillaume, à la chartreufe de Valbonne, ce qu'ils poffédaient *in manfo de Euzeto* (Euzet, Gard, arrond. d'Alais), par acte du 8 Juillet 1223 (*e*). Il vendit, en 1242, fa portion de la feigneurie d'Uzès à l'Évêque d'Uzès, &, le 5 Août de la même année, il fit hommage au même prélat de toutes les terres qu'il poffédait depuis le Pont-du-Gard jufqu'à Alais (*f*). Le 24 Mars 1247, fous le nom de Raines du Caftellar, il fut caution, avec fon frère, en faveur de Bertrand-Rambaud d'Agoult-Simiane (*g*).

Il avait époufé Philippe de Mamolène, fille de Raimond de Mamolène, Cofeigneur de Saint-Privat, laquelle ratifia la vente faite par fon mari, en 1242, de fa portion de la feigneurie d'Uzès (*h*). De leur mariage eft iffu :

Rostaing de Sabran, qui fuit.

(*a*) Cette parenté, que les auteurs n'ont pas encore expliquée, confiftait en ce que André, Dauphin de Viennois, avait pour trifaïeul (du côté maternel) Guigues VII (III), Comte d'Albon, lequel, par fa fille Garfende, époufe de Guillaume III, Comte de Forcalquier, était à fon tour 4e aïeul de Béatrix de Sabran.

(*b*) L'une de ces filles époufa Jean III, Comte de Soiffons; une autre fut mariée avec Ferdinand de Caftille, fils de faint Ferdinand, Roi de Caftille; une troifième époufa Simon II de Clermont, qui fut l'un des Régents du royaume pendant l'expédition de faint Louis en Afrique, en 1270. Leur frère ne laiffa qu'une fille, qui époufa Robert IV, Comte de Dreux, iffu en ligne droite de Hugues-Capet. (Le P. Anfelme, t. I, p. 428, & t. VI, p. 76.)

(*c*) Les généalogiftes ont ignoré le nom de cette feconde femme de Rainon, qui figure cependant dans un acte de 1207, rapporté par D. Vaiffète (t. VIII, col. 559-560), mais mal interprété par lui (t. VI, p. 207).

(*d*) Cette feigneurie, fituée dans le dép. de Vauclufe, arrond. d'Apt, canton de Pertuis, fut apportée dans la maifon de Sabran par Garfinde, Comteffe de Forcalquier. Elle paffa plus tard aux d'Agoult (Papon, t. I, p. 215).

(*e*) D. Vaiffète, t. VI, p. 206, & t. VIII, col. 532. (« *Ego* Raino, *dominus Uceliæ, filius quondam domini* Rainonis, *per me & per* Guillelmum de Martortel (*fic*), *fratrem meum... vendo...* »)

(*f*) Ms. d'Aubais, p. 321.

(*g*) Pithon-Curt, t. III, p. 289.

(*h*) D. Vaiffète, t. VIII, p. 837.

VII. DEGRÉ.

Rostaing de Sabran, Seigneur de la Tour-d'Aigues, ratifia, en 1243, la vente du huitième de la seigneurie d'Uzès faite par son père l'année précédente (*a*). D'une alliance inconnue, il eut deux fils :

1. Ermengaud de Sabran, qui suit.
2. Rostaing de Sabran, Seigneur de la Tour-d'Aigues pour moitié, qui eut pour fils :
   Elzéar de Sabran, lequel rendit hommage pour ce fief & pour le château de Puipin (*de Podio*), le 25 Février 1332 (v. st.) (*b*).

VIII. DEGRÉ.

Ermengaud de Sabran, Seigneur de la Tour d'Aigues pour moitié, eut deux fils :

1. Guillaume de Sabran, qui suit.
2. Reynier de Sabran, Seigneur de la Tour d'Aigues en partie, qui épousa Delphine ou Dauphine de Turrier, laquelle était déjà veuve en 1302, & testa en 1316 (*c*), après avoir perdu ses deux enfants, qui suivent :
   I. Rostaing de Sabran, Seigneur de la Tour d'Aigues en partie, marié avec Agnès d'Esparron-Montpezat, pour la dot de laquelle sa mère reçut, le 22 Décembre 1302, une somme des mains de Guillaume d'Esparron, Seigneur de Montpezat, frère d'Agnès (*d*). C'est probablement lui qui fut Viguier de Marseille en 1304. Il fut enseveli dans l'église Saint-Jacques du Vernègue, sans avoir laissé de postérité (*e*).
   II. Philippe de Sabran, mariée à Boniface, Comte de Vintimille, Seigneur de la Verdière, fils d'Emmanuel, Comte de Vintimille, Seigneur de Saint-Martin, & de Sibille de Signe de Marseille, qui était sœur de Bertrand de Marseille, Seigneur d'Ollioules, Vice-Sénéchal de Provence. Leur fils aîné, Emmanuel de Vintimille, fut institué héritier universel par son aïeule maternelle, en 1316. Leur second fils, Bertrand de Vintimille, héritier de son grand oncle maternel, dont il prit le nom & les armes, fut tige de la maison de Marseille, des Comtes de Vintimille. Il épousa Marguerite de Pontevès (voir plus haut, p. 57).

IX. DEGRÉ.

Guillaume de Sabran, Seigneur de la Tour d'Aigues en partie & de Niozelles, pour lesquels il fit hommage le 16 Juin 1337. En 1316, il avait reçu un legs de sa belle-sœur, Dauphine de Turrier, « pour les bons traitements & services qu'elle avait reçus dans la maison dudit Guillaume de Sabran, par lui & par ses parents. » Par lettres du 15 Novembre 1327, datées de Florence, de Charles, Duc de Calabre, fils du Roi Robert, il fut nommé son Chambellan, en reconnaissance des services

(*a*) D. Vaissète, t. VIII, p. 837.
(*b*) L'Abbé Robert, ***Généalogies de Provence***, ms. de la Bibl. Nat., t. III. (« *Homagium pro nobili* Elziario de Sabrano, *filio quondam nobilis* Rostagni de Sabrano, *domini medietatis castrorum de Torre & de Podio.* »)
(*c*) L'Abbé Robert, ***Généalogies de Provence***, t. III.
(*d*) Original en parchemin aux archives de M. le Duc de Sabran-Pontevès.
(*e*) Testament de sa mère, de 1316, cité ci-dessus.

que lui & ſes ancêtres avaient rendus aux Comtes de Provence, Rois de Sicile (*a*). C'eſt peut-être lui qui fut Viguier de Marſeille en 1332. De ſon mariage avec Éliſabeth DE MOUSTIERS, Dame de Niozelles, il eut :

1. ERMENGAUD de Sabran, qui ſuit.
2. RAINES ou RAINON de Sabran, Prieur d'Agoult, témoin dans un acte du 2 Décembre 1337 (*b*).
3. AGNÈS de Sabran, qui épouſa, le 18 Août 1353, Elzéar D'ORAISON, Seigneur d'Oraiſon & de Clumans, fils de Jean D'ORAISON & de Blacaſſie D'AGOULT (*c*).

X. DEGRÉ.

ERMENGAUD de Sabran, Seigneur de la Tour d'Aigues en partie, ſervait ſous le Connétable de Brienne en Gaſcogne & fut en 1337 Viguier de Marſeille. Il épouſa, par contrat du 3 Septembre 1342 (Iſnard, Not.), Borghèſe D'AGOULT, fille de Raimond III D'AGOULT, Baron de Sault, Grand Sénéchal de Provence, & de Léone DE BAUX DE MEYRARGUES, ſa ſeconde femme (*d*). Elle teſta en 1366 en faveur de Foulques d'Agoult, ſon frère. Il eut un fils :

ROSTAING de Sabran, qualifié de Coſeigneur de la Tour d'Aigues en 1353, mort ſans doute ſans poſtérité (*e*), & probablement auſſi :

LOUIS de Sabran, Seigneur de la Tour d'Aigues, l'un des Députés de la Nobleſſe aux États de Provence de 1396 (*f*).



BRANCHE DE SABRAN-UZÈS,

ISSUE DE CELLE DITE DU CAYLAR (*g*).

V. DEGRÉ.

ELZÉAR de Sabran, dit du Caylar, ſecond fils de ROSTAING de Sabran & Roſcie DU CAYLAR-UZÈS (voir plus haut, p. 146), fut Coſeigneur d'Uzès (pour un quart), dont il rendit hommage à l'Évêque d'Uzès en 1208. Au mois d'Août 1186, de concert avec ſa mère & ſon frère aîné, il abandonna à l'Hôpital du Grand-Prieuré de Saint-Gilles ſa part des droits ſur le château de Saint-Maurice. On le voit figurer, ſous le nom d'Elzéar du Caylar, dans divers actes en 1198 & en 1201 (*h*). Le 20 Mai (*xiij° cal. Junii*) 1202, il vendit divers iſcles (probablement ſur le petit Rhône) à la maiſon de l'Hôpital de Saint-Gilles, vente qui fut confirmée par ſa femme Guillemette, ſous la garantie de Giraud III-Amic & de Pierre-Amic, ne-

(*a*) Papon, t. III. preuves. p. LII
(*b*) Pithon-Curt, t. I, p. 297, & t. IV, p. 121.
(*c*) *Ibid.*, t. III, p. 297, & t. IV, p. 105. — Artefeuil, t. II, p. 184. — P. Anſelme, t. II, p. 242.
(*d*) Courcelles, *Hiſt. généal. des Pairs de France*, t. VII, art. AGOULT, p. 22
(*e*) L'Abbé Robert, *Généalogies de Provence*, t. III.
(*f*) Papon. t. III. p. 292.
(*g*) Bien que, dans l'ordre de primogéniture, cette branche ſoit la dernière de toutes, nous la plaçons ici pour ne pas trop la ſéparer des branches contemporaines & rompre ainſi leur cohéſion hiſtorique.
(*h*) *Authentique du prieuré de Saint-Gilles*, dans la *Revue hiſt. de Provence*, n°s 5, 21, 25, 30, 33, de l'Inventaire.

veux de celle-ci (*a*), & en préfence de Roftaing de Sabran, fon oncle, vente approuvée enfuite (le 21 Juillet) par Rainon du Caylar, frère d'Elzéar, puis par le Pape Innocent III, en Décembre 1204 (*b*).

Il avait époufé Guillemette-Amic de Sabran, fa coufine, fille de Giraud Ier-Amic & de Galburge du Caylar. On ne leur connaît qu'un fils (*c*) :

Rainon de Sabran-Uzès, qui fuit.

VI. DEGRÉ.

Rainon de Sabran-Uzès, Seigneur d'Uzès en partie, mort avant 1254, époufa Guillemette ou Guillelme de Lunel, fille de Raimond-Gaucelin IV, Seigneur de la baronnie de Lunel, & de Guise N... (& non de Sybille de Montpellier) (*d*). De ce mariage iffurent :

1. Elzéar de Sabran-Uzès, qui fuit.
2. Rainon de Sabran-Uzès, Seigneur d'Uzès en partie, qui époufa, après 1254, Guiberte N... Il fut fubftitué, en 1254, par fon frère Elzéar aux deux filles de ce dernier. Le 7 Mai 1272, il vendit la terre de Blanzac à l'Évêque d'Uzès (*e*). Il ne paraît pas avoir laiffé de poftérité.
3. Raimond-Gaucelin de Sabran-Uzès, qui viendra après fon frère aîné.
4. Thérèse-Gaucelin de Sabran-Uzès, mariée à Giraud IV-Amic de Sabran, Seigneur du Thor, de Châteauneuf, &c. (voir plus haut, p. 139).
5. Alazacie de Sabran-Uzès, mentionnée dans le teftament de fon frère Elzéar.

VII. DEGRÉ.

Elzéar de Sabran-Uzès, dit le Jeune, Seigneur d'Uzès en partie, reçut en fief de Barral de Baux le château & la juridiction d'Entraigues, près d'Avignon, pour lefquels il lui rendit hommage le 13 Février 1248 (*f*). Il époufa Guillelme N..., fille de Gualfredus, & il tefta, à Uzès, le 6 Mai 1254 (*g*). S'il faut en croire D. Vaiffète & Chazot de Nantigny, c'eft encore lui qui aurait rendu hommage pour Uzès le 16 Octobre 1272. Il ne paraît avoir laiffé que deux filles, Alamande & Guise, qu'il inftitua fes héritières univerfelles en 1254, en leur fubftituant fucceffivement fes frères Rainon & Raimond-Gaucelin (*h*).

(*a*) *Authentique du prieuré de Saint-Gilles*, n° 1.

(*b*) *Ibid.*, n° 6.

(*c*) Chazot lui attribue encore un fecond fils « *Roftaing*, Évêque d'Uzès le 13 Janvier 1234 », qui n'a jamais exifté, à moins qu'il ne s'identifie avec Roftaing de Sabran, élu Évêque de Riez en Décembre 1223 & mort le 9 Août 1240. Celui-ci figure, en qualité d'un des Juges du Comte de Provence pour le Comte de Forcalquier, dans l'hommage rendu, le 26 Janvier 1228, par Guillaume de Sabran, Comte de Forcalquier, au Comte de Provence (voir p. 125 & 153).

(*d*) L'Abbé Roüet, *Notice fur la ville de Lunel*, p. 401 & fuiv. L'auteur de ce livre foutient qu'il faut écrire Gaucelm & non Gaucelin le prénom porté par les membres de la maifon de Lunel, & d'autres. Cette opinion n'a pas prévalu.

(*e*) Charvet, *Première Maifon d'Uzès*, d'après le ms. d'Aubais, p. 322.

(*f*) Barthélemy, *Inventaire des chartes de la maifon de Baux*, n° 337.

(*g*) D. Vaiffète, nouv. édit., t. VIII, col. 1329-1233, d'après l'original conferve aux archives de M. le Marquis de Maillane-Porcellets. Elzéar y eft défigné fous le nom de Heliziarius, *dominus Ucetie*. Il élit fa fépulture à Saint-Nicolas de Campagnac (dép. du Gard, commune de Sainte-Anaftafie), où étaient enfevelis tous les Seigneurs d'Uzès. Il y reconnaît la dot de fa femme Guillelme, & une dette à fa mère Guillelme.

(*h*) D. Vaiffète (t. IV, p. 228) lui attribue un fils, Béranger, dont la petite-fille, Blanche, aurait porté fa part d'Uzès dans la maifon de Laudun. M. Charvet démontre que c'eft une erreur & que Béranger était fils de Jacques d'Uzès, de la première maifon de ce nom.



VII. DEGRÉ.

Raimond-Gaucelin Ier de Sabran-Uzès, destiné d'abord à l'état ecclésiastique, épousa, après 1254 (*a*), Béatrix de Frédol, fille de Guillaume de Frédol, Seigneur de la Vérune, au diocèse de Maguelonne. Le 15 Avril 1272, il rendit hommage à l'Évêque d'Uzès, & il ne vivait plus le 17 Février 1279, où sa veuve donna pour tuteur, à leur jeune fils Rainon, Bérenger de Frédol, son frère, lequel, le 14 Juillet 1280, fit hommage à l'Évêque d'Uzès pour son neveu de tout ce que celui-ci possédait à Uzès & à Jalong près de Fournès (*b*). On leur connaît deux fils :

1. Raimond-Gaucelin II de Sabran-Uzès, qui suit.
2. Rainon de Sabran-Uzès, mineur en 1279, & qui mourut probablement sans laisser de postérité.

VIII. DEGRÉ.

Raimond-Gaucelin II de Sabran-Uzès, Seigneur d'Uzès en partie & de Lédenon, fut institué héritier dans la moitié de la baronnie de Lunel par le testament de son cousin issu de germain, Rosselin II, dernier Baron de Lunel, en date du 21 Décembre 1294. Il dut céder cet héritage, de même que Giraud V-Amic de Sabran, son cousin, héritier de l'autre moitié de cette baronnie, au Roi Philippe-le-Bel, par acte du 15 Octobre 1295, & il reçut en échange d'autres terres dans la sénéchaussée de Beaucaire (voir plus haut, p. 140). Il épousa : 1° Cécile N..., morte sans enfants; 2° Garsinde N..., & testa le 30 Juin 1316, à Fourvières, près de Lyon (*c*), ne laissant de son second mariage qu'une fille :

Béatrix de Sabran, dite d'Uzès, mariée à Reforciat de Montauban.



BRANCHE DES BARONS D'ANSOUIS,

PUIS COMTES D'ARIANO,

ISSUE DE LA BRANCHE DITE DU CAYLAR.

VI. DEGRÉ.

Guillaume de Sabran, dit de Mal-Tortel (*de Malo Tortello*), par corruption Martorel, second fils de Raynon Ier ou Raines de Sabran, dit du Caylar, & de Guillerme, sa seconde femme (voir plus haut, p. 148), né vers 1190, fut Seigneur d'Uzès en partie (pour un huitième), d'Ansouis & de Cucuron, au Comtat-Venaissin. Au mois d'Avril 1207, par un acte fait à Saint-Paul-lès-Conneaux, il vendit à la chartreuse de Valbonne, pour 300 sols neufs raimondins, l'enclos *de Cabraceriis*, dit *Sabranencs*, situé dans la paroisse de Saint-Clément *de Seleraco* (Cabaresse, commune de Salazac, dép. du Gard). Il s'y engage de faire approuver cette vente

(*a*) Dans le testament de son frère Elzéar, il est substitué à Rainon, « si toutefois il n'entre pas dans les ordres » (*si religionem non intrasset*).

(*b*) Charvet, *Première Maison d'Uzès*, d'après le ms. d'Aubais, p. 330.

(*c*) *Ibid.*, p. 349.

par sa mère Guillerme (*a*) sans mentionner son père, qui vivait cependant encore à cette date. En 1213, il octroya à la même chartreuse de Valbonne & à l'ordre des Chartreux tout entier le privilège de faire passer par le bois Sabran (*per boscum Sabranensem*), sans payer aucun péage, tout ce qui leur serait nécessaire (*b*).

Il figure parmi les témoins de la sentence arbitrale du 29 Juin 1220 au sujet du comté de Forcalquier, sous le nom de « Guillaume de Maltortel, Dauphinois » (... *Guillelmo de Malotortello, Dalfineto*), & de même dans l'acte d'hommage de Guillaume de Sabran, Comte de Forcalquier, au Comte de Provence, du 26 Janvier 1228 (v. st.), auquel il fut présent en qualité d'un des deux Juges institués par le souverain (Rostaing de Sabran, Évêque de Riez, fut l'autre Juge) pour le comté de Forcalquier (voir plus haut, p. 125). Le 20 Mai (*xiij° cal. Junii*) 1237, Raimond, Comte de Toulouse, en guerre contre le Comte de Provence, donna la bastide de Montalvagne ou de Montealavernèque (*de Monte-Alvernico*) à Guillaume de Sabran & à ses enfants, par acte passé à Avignon en présence du Comte de Forcalquier, de Rostaing d'Agoult, Chanoine de Marseille, & de Giraud IV-Amic de Sabran, « Dauphinois » (*c*). Le 24 Mars 1247 (v. st.), lui & son frère « Raines du Castellar », se portèrent garants de Bertrand-Rambaud d'Agoult-Simiane à l'occasion de l'hommage que celui-ci fit à l'Évêque d'Apt pour la terre de Saint-Martin & une partie de la ville d'Apt (*d*). En Mai 1251, il rendit hommage à Alphonse, Comte de Poitiers & de Toulouse, Marquis de Provence, pour le château neuf & vieux de Montalvagne (*e*). Il avait épousé ERMESSINDE N... (*f*), qui était veuve & tutrice de ses petits-enfants le 12 Juillet 1260. On ne leur connaît que deux fils :

1. ELZÉAR de Sabran, qui suit.
2. ERMENGAUD Ier de Sabran, mort avant le 12 Juillet 1260, laissant deux enfants mineurs sous la tutelle de leur oncle Elzéar & d'Ermessinde, leur grand'-mère (*g*). L'un de ces enfants fut BERTRAND de Sabran, mort avant 1276, date à laquelle son oncle fit hommage pour tout ce que celui-ci avait possédé à Ollières (*h*).

VII. DEGRÉ.

ELZÉAR de Sabran, dit de Maltortel, Seigneur d'Uzès en partie, d'Ansouis, de Cucuron, de Vaugine, de la Motte, &c., suivit le Comte Charles d'Anjou à la conquête de Naples en 1266. Le 12 Janvier 1276 (v. st.), il rendit hommage du château d'Ansouis (*de Astidino*) & de ses autres fiefs, à Gauthier d'Aunay, Sénéchal de Forcalquier, pour Charles, Roi de Sicile, Comte de Provence (*i*). Le 29 Juin 1280, il vendit sa part de la seigneurie d'Uzès à l'Évêque de cette ville. Il vivait encore le

(*a*) « ... *promittens quod hoc laudare faciam domnam* GUILLELMAM, *matrem meam* » (D. Vaissète, t. VIII, col. 559-560). Dans le texte, où l'essence de cet acte est rapportée, D. Vaissète (t. VI, p. 207) qualifie Guillerme de *femme* de Guillaume de Sabran, erreur qui subsiste dans la nouvelle édition de cet ouvrage.

(*b*) *Ibid.*, t. VIII, col. 560. Acte fait *apud Aquedunem* (Aiguèze, arr. d'Uzès). Dans cette charte & la précédente Guillaume est appelé *Guillelmus de Sabrano*, sans aucun surnom.

(*c*) D. Vaissète, t. VI, p. 704. — Archives de M. le Duc de Sabran-Pontevès.

(*d*) Pithon-Curt, t. III, p. 289.

(*e*) « GUILLELMUS DE SABRANO *de hoc quod habet in bastida vetera & nova de Monte-Alvernico* ». (Trésor des chartes, Toulouse, sac 7, n° 52.) — D. Vaissète, t. VI, p. 818.

(*f*) Ermessinde était probablement d'une maison noble du Dauphiné, ce qui expliquerait le surnom de Dauphinois donné depuis 1220 à son mari, qui résidait sans doute dans cette province.

(*g*) Ms. d'Aubais, p. 321. — Chazot se trompe en émettant l'hypothèse que l'un de ces deux enfants « pouvait être Elzéar de Martorel, Seigneur de Bious & partie d'Uzès en 1274 », qui n'est autre qu'Elzéar, frère d'Ermengaud Ier.

(*h*) « *Item & illud totum quod habebat* BERTRANDUS DE SABRANO *quondam in castro de Oleriis* ».

(*i*) Expédition notariée du XVIIe siècle, sur parchemin, aux archives de M. le Duc de Sabran-Pontevès.

18 Mars 1297 (v. ft.), où fon fouverain adreffa à fon Sénéchal de Provence des lettres patentes accordant « à Elzéar de Sabran, Chevalier », la permiffion de ne payer que 500 ducats par an à fes créanciers (*a*).

Il avait époufé, avant 1260, Cécile d'Agoult de Pontevès (*b*), fille d'Ifnard III d'Agoult de Pontevès, Baron de Sault, Cofeigneur d'Apt & d'Agoult, &c., & de Béatrix de Rians, & dont la fœur, Roffoline, fut mariée, en 1267, à Giraud V-Amic de Sabran (voir plus haut, p. 22 & p. 140). De ce mariage vinrent :

1. Ermengaud de Sabran, qui fuit.
2. Guillaume de Sabran, Abbé de Saint-Victor de Marfeille dès 1293, élu en 1323 Évêque de Digne. Il reçut l'hommage de cette ville le 30 Septembre 1324; rendit une fentence arbitrale entre cette communauté & celle de Courbon le 10 Mai 1325, & mourut peu de mois après.
3. Bertrand de Sabran, Prieur de l'abbaye bénédictine de Saint-Geniez, qui vivait encore en 1329.
4. Rostaing de Sabran, Religieux Dominicain en 1317, puis Évêque de Nice du 22 Mai 1322 au 9 Mai 1329 (*c*).
5. Alayette de Sabran, mariée, vers 1300, à Jean des Porcellets.
6. Sibille de Sabran, mariée à Giraud-Arnaud de Villeneuve, Seigneur des Arcs, de Trans, de Flayofc, &c., d'où, entre autres enfants : sainte Rossoline (nom transformé enfuite en celui de Roseline) de Villeneuve, née au château des Arcs le 27 Janvier 1263, Religieufe dans l'ordre des Chartreux, Prieure du couvent de la Celle-Roubaud en 1300, morte le 17 Janvier 1329 (*d*); Elzéar de Villeneuve (*e*), Évêque de Digne en 1334, mort le 7 Octobre 1341, en odeur de fainteté; & Hélion de Villeneuve, célèbre Grand-Maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérufalem.
7. Galburge de Sabran, mariée, vers 1280, à Raimond d'Agoult de Pontevès, 3e fils d'Ifnard II d'Agoult, dit d'Entravènes, & de Douceline de Pontevès (voir plus haut, p. 22).
8. Douceline de Sabran, mariée, avec difpenfe du Pape Clément V, datée de Lyon, le 17 Décembre 1305, à Robert d'Uzès, fon coufin germain au 4e degré, fils de Bermond, Seigneur d'Uzès (*f*). Il mourut, fans doute fans laiffer d'enfants, avant le 31 Octobre 1315, où Bermond d'Uzès reftitua à Elzéar de Sabran, Comte d'Ariano, la fomme de 40.000 livres tournois, reçue en dot (*g*). Elle vivait encore le 18 Juillet 1317, où elle figure au teftament de fon neveu, faint Elzéar de Sabran.

(*a*) Original en parchemin aux archives de M. le Duc de Sabran-Pontevès.

(*b*) Chazot de Nantigny l'appelle « Cécile d'Agoult, ou *de Villeneuve* », ce qui eft une erreur abfolue. Des auteurs modernes la défignent incomplètement fous le nom d'Agoult tout court, tandis qu'elle était de la branche de Pontevès & petite-fille d'Ifnard II d'Agoult & de Douceline de Pontevès, defquels defcend la maifon de Pontevès actuelle.

(*c*) L'Abbé Albanès, *Jean Artaudi, dominicain, Évêque de Nice;* Marfeille, 1878, in-8° (Artaudi était le fucceffeur de Roftaing de Sabran fur le fiège épifcopal de Nice).

(*d*) *Acta Sanctorum* des Bollandiftes, 11 Juin, t. II, p. 489. — L'Abbé Arnaud, *Sainte Rofeline des Arcs;* 2e édition illuftrée; *Ollioules* (Var), 1890, in-12.

(*e*) H. Fifquet, dans la *France pontificale*, diocèfe de Digne, appelle la mère d'Elzéar de Villeneuve « Burgole ou Sibille de Sabran ». Il ajoute en plus ce qui fuit : « Gaffendi rapporte que François de Villeneuve, Baron de Flayofc, qui connaiffait parfaitement fa généalogie, lui avait dit que ce prélat était fils de Raimond & neveu de Giraud. Or la généalogie de la famille de Sabran, communiquée par le favant Peyrefc au même Gaffendi, montre Elzéar comme un fils de Giraud & de Burgole de Sabran ». Il y a là, à cet égard, confufion avec Burgie ou Bourguette de Sabran, Dame du château du Thor, mariée, avant 1369, avec Raimond de Villeneuve, fils d'Arnaud, Seigneur des Arcs & de Trans (voir plus haut, p. 144).

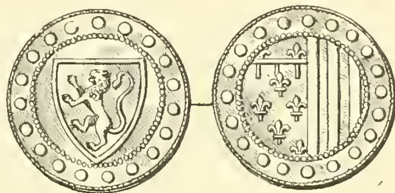
(*f*) Original en parchemin aux archives de M. le Duc de Sabran-Pontevès.

(*g*) Original en parchemin aux archives de M. le Duc de Sabran-Pontevès. — Toutefois Courcelles (t. III) dit

9. Béatrix de Sabran (*a*), mariée, après 1310, à Raimond d'Oraison, Seigneur d'Oraifon & de Clumans, fils d'Imbert d'Oraison, Viguier du comté de Forcalquier en 1257, & de Garfende de Castellane.

VIII. DEGRÉ.

Ermengaud de Sabran, Baron d'Anfouis, Seigneur de Cadenet, Puylobier, Cucuron, Vaugine, la Motte, &c., fut créé Comte d'Ariano (*b*) en 1283, & Grand Jufticier du royaume de Naples par Charles II en 1285, en récompenfe de fes grands fervices. Cette charge lui conférait le privilège de battre monnaie avec fes armes & celles du Roi (voir la pièce ci-contre). Le même fouverain lui concéda auffi la faculté de retenir à fon fervice 25 foldats à cheval & 50 fantaffins. Dans des Lettres du 9 Septembre 1293, ordonnant de lui payer 400 onces d'or, ce prince le qualifie de fon « parent & fidèle confeiller ». Le Roi Charles II lui accorda encore une penfion de 400 onces d'or, par lettres du 20 Mai 1305, & il le défigna parmi fes exécuteurs teftamentaires en 1308.



Il époufa, en premières noces, vers 1275, Laudune d'Albe ou d'Aube de Roquemartine; &, en fecondes noces, vers 1290, Alix ou Élife de Baux de Puyricard, fille de Raimond de Baux, Seigneur de Meyrargues, & d'Euftachie l'Estendard, dont le frère, Guillaume l'Eftendard, était alors Maréchal de Sicile (*c*).

Il tefta à Naples le 19 Mai 1310, nommant pour fes exécuteurs Bertrand de Baux, Ifnard III d'Agoult de Pontevès, Baron de la Vallée de Sault, &c. (*d*), & il ne vivait plus le 27 Juillet fuivant, où fa veuve obtint une lettre du Vicaire du royaume de Sicile ordonnant la reftitution de fon douaire (*e*). Le 1er Février 1311 (v. ft.), le Roi Robert confirma la convention paffée à cet égard entre elle & fon beau-fils, Elzéar de Sabran, Comte d'Ariano (*f*).

Du premier mariage, Ermengaud de Sabran eut deux fils & une fille :

1. Isnard de Sabran, qui époufa, en Septembre 1294, Marguerite de Villehardouin, née en 1266, fille de feu Guillaume II de Villehardouin, Prince de la Morée, en Grèce, & d'Angèle Comnène, qui était fille du Defpote d'Épire. Marguerite reçut en dot deux tiers de la baronnie d'Acova ou Matagrifon & la feigneurie de Catochi (*g*). Sa fœur aînée, Ifabelle, Princeffe de

qu'elle fut la feconde femme de Bermond de Sabran (?), Vicomte d'Uzès, & que leur fille Dalmase de Sabran époufa, après 1326, Giraudet Adhémar, Baron de Grignan.

(*a*) Artefeuil (t. II, p. 185) appelle à tort Béatrix du nom patronymique de *Saint-Même*, tout en la difant fille d'Elzéar, Seigneur d'Uzès.

(*b*) Au royaume de Naples, dans les Apennins, principauté ultérieure, fiège d'un évêché.

(*c*) Barthélemy, *Inventaire des chartes de la maifon de Baux*, n° 728. — Chazot de Nantigny & Pithon-Curt fe trompent en la préfentant comme fille de Bertrand de Baux, Comte d'Avellino, & comme veuve en premières noces de Dalmas de Tarafcon, dit de Beaucaire.

(*d*) Original en parchemin aux archives de M. le Duc de Sabran-Pontevès. — Ermengaud de Sabran élut fa fépulture à l'églife de Saint-Laurent de Naples. Il laiffa à fon fils Elzéar, alors l'aîné, fes terres du royaume de Naples & de Provence, à l'exception de Cadenet, de Puylobier & de toutes les propriétés fifes en la fénéchauffée de Beaucaire outre le Rhône & dans l'évêché d'Uzès, qu'il légua à fon autre fils, Guillaume. De plus il laiffa à fes autres enfants & diftribua en legs pieux 7.000 onces d'or, qui repréfenteraient aujourd'hui plus de 500.000 fr.

(*e*) Barthélemy, n° 955. — Papon (III, p. 131) fe trompe donc en le faifant vivre en 1326. — La Comteffe d'Ariano fe remaria en 1312 avec Jean, dit Ruffo, de Subbiaco, Seigneur d'Albarona (Barthélemy, n° 978); elle mourut en 1320.

(*f*) Barthélemy, n° 964, d'après les regiftres angevins aux archives de Naples.

(*g*) L'exiftence de cet Ifnard de Sabran n'a été révélée qu'en 1867, d'après des documents des archives ange-

la Morée de 1289 à 1307, avait épousé : 1° Philippe d'Anjou, Roi titulaire de Salonique, frère de Charles II, Roi de Naples; 2° Florent d'Avesnes-Hainault; 3° Philippe I[er] de Savoie, Comte de Maurienne & du Piémont; elle mourut en 1311. Marguerite, devenue veuve de bonne heure (1297), se remaria en 1298 avec Richard Orsini, Comte palatin de Céphalonie, Baile de la Morée, & elle décéda en Février 1315, prisonnière des Barons de la Morée, ne laissant de son premier mariage qu'une fille :

Isabelle de Sabran, née en 1297, héritière de Matagrifon, mariée, en Février 1314, à Messine, à Ferdinand ou Ferrand, Infant de Majorque, fils de Jacques I[er] d'Aragon, Roi de Majorque, & d'Esclarmonde de Foix (*a*). Isabelle mourut le 7 Mai 1315 de suites de couches, & son époux lui fit élever un magnifique monument dans l'église de Sainte-Agathe à Catane (*b*). Ferrand de Majorque, qui était à la tête de l'expédition des Catalans dans la principauté de Morée, fut proclamé par eux souverain de ce pays au mois de Juillet de cette même année, en compétition avec Louis de Bourgogne, qui était soutenu par l'ensemble des Barons de Morée, en sa qualité d'époux de la fille aînée d'Isabelle de Villehardouin, ci-dessus. Ferrand fut vaincu par son adversaire à la bataille d'Espéro, près Clarentza, au mois de Juillet 1316, & décapité, & Louis de Bourgogne mourut empoisonné le 2 Août suivant. Du mariage de Ferrand avec Isabelle de Sabran était issu un fils, qui suit.

Jacques (II) d'Aragon, né à Catane le 5 Avril 1315, fut reconnu souverain de la Morée par le parti catalan. Il succéda, en 1324, à son oncle D. Sanche au trône de Majorque, & reconnut, en 1327, tenir ce royaume (qui comprenait aussi le Roussillon & Montpellier) en vassalité de la couronne d'Aragon, sauf pour la seigneurie de Montpellier, relevant du Roi de France, & qu'il vendit, en Avril 1349, à Philippe VI de Valois. En 1344, à la suite d'une ambassade des Barons de Morée, il reprit ses anciennes prétentions & ajouta à son titre royal celui de Prince d'Achaïe. Il fut tué le 25 Octobre 1349, dans une bataille livrée à Majorque contre l'armée de Pierre IV, Roi d'Aragon, son beau-frère, qui réunit les Baléares à sa couronne. Il avait épousé, en premières noces, vers 1335, Constance d'Aragon, née en 1320, morte à Montpellier en 1346, fille d'Alphonse IV, Roi d'Aragon, & de Thérèse d'Entença; & en secondes noces, par contrat du 10 Novembre 1347, conclu à Montpellier, Violant ou Yolande de Villaragut, fille de Bérenger de Villaragut, cousin du Roi & son Camerlingue, de laquelle il n'eut qu'une fille, Esclarmonde, morte enfant. Du premier mariage étaient issus :

I. N. de Majorque, né vers 1336, mort avant 1342.

II. Jacques (III), Roi nominal de Majorque, né en Août 1338, & retenu en captivité, pendant douze ans, par le Roi d'Aragon, qui le fit enfermer dans une cage de fer. Délivré, en Mai 1362, & réfugié à Naples, il y épousa, le 14 Décembre suivant,

vines de Naples, par un savant historien allemand, Charles Hopf, dans son histoire de la *Grèce au moyen âge* faisant partie de l'*Allgemeine Encyclopædie* d'Ersch & Gruber, 1[re] section, t. 85 (Leipzig, Brockhaus, 1867, in-4°). Voir aussi du même auteur le précieux ouvrage *Chroniques Gréco-Romanes* (Berlin, 1873, in-8°), accompagné de nombreux tableaux généalogiques. Le mariage d'Isnard est consigné dans les documents suivants des archives de Naples : Reg. Ang., n° 75, fol. 118 v°, & Fasc. Ang., n° 49, fol. 66.

(*a*) La sœur de Ferrand, Sancie d'Aragon, avait épousé, en 1309, Robert le Sage, Roi de Naples.

(*b*) Ch. Hopf, *la Grèce au moyen âge*, citée ci-dessus, p. 399.

Jeanne Ire, Reine de Naples, dont il fut le troisième mari. N'étant admis par elle à jouer aucun rôle important dans le royaume, & désireux d'ailleurs de reconquérir le trône de ses ancètres, il s'allia contre son spoliateur avec Pierre le Cruel, Roi de Castille, & avec les Anglais, auxiliaires de celui-ci. Il se signala par sa bravoure dans maintes occasions au cours de cette campagne, & prit une part active à la bataille de Navarette (3 Avril 1367), où Du Guesclin fut fait prisonnier. Six mois plus tard, il fut obligé de se rendre à Henri de Transtamare, qui le céda au Connétable Du Guesclin en paiement des gages qu'il lui redevait. Retenu captif à Montpellier, il fut racheté par sa femme & par sa sœur (16 Avril 1370). Après avoir fait donation de ses droits sur le comté de Roussillon à Louis, Duc d'Anjou, frère de Charles V, à charge par lui de l'aider à reconquérir le royaume de Majorque, il entreprit une nouvelle expédition avec des troupes levées dans le Comtat-Venaissin, dans le Languedoc & en Provence, & avec le concours de Henri de Transtamare, Roi de Castille. Atteint d'un mal mystérieux, il fit son testament, le 16 Février 1375, dans la ville de Soria (Vieille-Castille), & désigna pour son héritière universelle au royaume de Majorque sa sœur Isabelle, n'ayant point eu d'enfant de son mariage avec la Reine Jeanne. Il mourut peu après.

III. Isabelle de Majorque, née en 1337. Emmenée captive en Aragon en 1349, elle renonça, par acte fait à Barcelone le 4 Septembre 1358, à tous ses droits sur la succession de Majorque en faveur de Pierre IV d'Aragon, son oncle. Peu après, elle épousa Jean Paléologue, Marquis de Montferrat, petit-fils d'Andronic Paléologue, Empereur de Constantinople, & fils de Théodore Paléologue, Marquis de Montferrat, & d'Argentine Spinola. Devenue veuve en Mars 1372, elle seconda son frère dans toutes ses entreprises. Femme virile, elle l'accompagna même dans sa dernière expédition contre le Roi d'Aragon, &, après la mort de l'Infant Jacques, elle prit sur elle de ramener en France les soldats restés fidèles à sa cause, sous la conduite de Jean de Malestroit. Le Roi d'Aragon n'ayant pas rempli à son égard les engagements contractés en 1358, elle céda à Louis, Duc d'Anjou, par acte fait à Narbonne le 30 Août 1375, tous ses droits au royaume de Majorque & ses dépendances, excepté le comté de Cerdagne & la terre de Conflent, moyennant une somme & la jouissance, sa vie durant, de la ville & du château de Lavaur, dans la sénéchaussée de Toulouse, châtellenie qui fut remplacée ensuite par la baronnie de Lunel. Le 19 Septembre 1376, elle céda encore au même prince ses droits sur le comté de Cerdagne, ainsi que ceux sur le duché de Clarence, sur les principautés d'Achaïe & de Morée, sur certaines terres en Romanie & en Italie, le tout ayant appartenu momentanément à son aïeul Ferrand de Majorque. En Septembre 1395, elle conclut avec le Roi Charles VI un accord en vertu duquel elle reçut la

châtellenie de Gaillargues, avec 1.200 livres de rente & 5.000 fr. d'or une fois payés, pour folde de ce qui avait été dû à fa famille pour la ceffion de Montpellier. Elle mourut après 1403 (*a*).

De fon mariage avec le Marquis de Montferrat, elle eut quatre fils & une fille. Les trois premiers furent fucceffivement fouverains de Montferrat, & feul le troifième, Théodore II, laiffa poftérité, qui finit en la perfonne de Marguerite de Montferrat, mariée, en 1532, à Frédéric II de Gonzague, Duc de Mantoue. Le marquifat de Montferrat fut ainfi réuni, en 1533, au duché de Mantoue. Ces derniers fouverains font ancêtres, dans la ligne féminine, de François I[er], Empereur d'Allemagne, époux de la Reine Marie-Thérèfe, père & mère de la Reine Marie-Antoinette, & de l'Empereur Léopold II, bifaïeul de l'Empereur d'Autriche actuel (voir le tableau annexé).

2. Elzéar II de Sabran (*Saint Elzéar*), fecond fils d'Ermengaud de Sabran, Comte d'Ariano, naquit au château de Robians, près d'Anfouis, en 1285. Dans fon enfance, il demeura cinq ou fix ans de fuite dans l'abbaye de Saint-Victor de Marfeille, fous la direction de Guillaume de Sabran, fon oncle. A l'âge de dix ans & demi environ (1296), il fut fiancé, à Marfeille, fur le défir & en préfence de Charles II, Roi de Naples, avec Delphine de Signe, de la maifon de Marseille, âgée alors de treize ans, feconde fille, puis héritière de Guillaume de Signe & de Delphine de Barras, héritière des feigneuries de Puy-Michel, Barras, Saint-Étienne, le Caftelet, l'Hofpitalet, Lincel, &c. (*b*). Leur mariage fut célébré le 22 Novembre 1299. Elzéar de Sabran fuccéda, en 1310, à fon père, dans le comté d'Ariano & dans la baronnie d'Anfouis, ainfi que dans fes principaux fiefs du royaume de Naples & de Provence. Il féjourna depuis à la cour du Roi Robert. En 1311, il fut nommé chef fuprême de l'armée envoyée contre Henri VII, qui avait envahi Rome, & il mit en déroute les troupes impériales. Chargé enfuite de l'éducation de Charles, Duc de Calabre, fils unique du Roi Robert, & auprès duquel il refta environ douze ans (*c*), il fut invefti, en 1323, de la miffion d'aller demander pour fon ancien élève la main de Marie de Valois, fille de Charles, Duc de Valois (*d*). A peine fa miffion achevée avec fuccès, il mourut à Paris le 27 Septembre 1323, fous l'habit de religieux de Saint-François, conformément à fa volonté; il s'était fait auparavant recevoir du tiers ordre. Son corps, dépofé provifoirement au couvent des Cordeliers de Paris, fut porté enfuite à l'églife des Frères Mineurs d'Apt, où il fut inhumé. Il avait tefté le 18 Juillet 1317, à Toulon (Nic. Cornilla, Not.), inftituant pour

(*a*) L'hiftoire détaillée de l'exiftence mouvementée de cette petite dynaftie des Rois de Majorque fe trouve dans l'ouvrage intéreffant de M. A. Lecoy de la Marche, *les Relations politiques de la France avec le royaume de Majorque;* Paris, 1892, 2 vol. in-8°.

(*b*) Delphine de Signe était la nièce d'Ifoarde de Signe, qui avait époufé Guidet d'Agoult-Simiane, Seigneur d'Apt, &c., arrière-petit-fils de Raimbaud d'Agoult, ancêtre auffi de la maifon d'Agoult-Pontevès; & cette Ifoarde fut la mère de Raimbaud de Simiane, qui époufa Marcelle de Pontevès, fille de Foulques I[er] d'Agoult de Pontevès (voir plus haut, p. 26).

(*c*) Dans cet intervalle, il fe rendit à plufieurs reprifes en Provence. On poffède d'abord, à cet égard, la permiffion qui lui fut accordée par le Roi Robert le 29 Janvier 1315 (v. ft.), à condition de rentrer pour Noël. Il fut enfuite de ceux qui fe portèrent caution, par acte fait à Avignon le 6 Avril 1318, d'une dette contractée par feu Ifnard de Pontevès, Abbé du Mont-Caffin (voir plus haut, p. 27). Ce dernier acte figure, en original, fur parchemin, dans les archives de M. le Baron du Roure.

(*d*) La procuration officielle du Duc de Calabre pour la conclufion de ce mariage, datée de Naples, le 18 Août 1323, eft confervée aux Archives des Bouches-du-Rhône.

ſon héritier univerſel ſon frère conſanguin Guillaume de Sabran, Comte d'Apici, & lui ſubſtituant, à défaut d'héritiers, ſon couſin germain Elzéar de Villeneuve, le futur Évêque de Digne, puis ſa tante Douceline de Sabran, Dame d'Uzès, & ſes héritiers. Il légua à ſon épouſe, la Comteſſe d'Ariano, tout ce qu'il poſſédait aux châteaux & territoires de Puy-Michel, de Saint-Étienne de Broſſe, de Cabrières & de Robians, ainſi que l'uſufruit de ſon château & territoire de Maddaloni, au royaume de Naples; de plus, en toute propriété, toute ſa vaiſſelle d'or & d'argent, tous les joyaux, vêtements, &c. Ses legs pieux s'élevèrent à la ſomme de 3.000 livres reforciats, qui feraient environ 150.000 fr. de notre monnaie. Il nomma pour ſes exécuteurs teſtamentaires : ſon épouſe, Foulques de Pontevès, Raymond d'Agoult-Trets, Hélion de Villeneuve, ſes couſins; Hugues *de Branculis*, ſon confeſſeur d'alors, & Iſnard *Alfanti*, Chevalier, ſon compagnon (*a*).

Sa vie pieuſe & offrant le modèle de toutes les vertus lui valut, de ſon vivant, la vénération de ſes contemporains. Dès 1327, Raymond Bot, Évêque d'Apt, de concert avec ſon clergé & les magiſtrats de la ville, préſenta en cour de Rome une requête afin d'obtenir du Pape Jean XXII la canoniſation de l'illuſtre Comte, requête rédigée par le P. François Meyronis, Franciſcain, dernier confeſſeur du défunt, Profeſſeur de théologie à l'Univerſité de Paris & l'une des plus grandes lumières du XIVe ſiècle. Les troubles du temps ne permirent pas de donner immédiatement ſuite à cette affaire. Une nouvelle requête fut préſentée au Pape Clément VI, en 1351, par Bertrand de Meiſſenier, Évêque d'Apt, & les États généraux de Provence; mais pour aboutir, il fallut attendre le pontificat d'Urbain V, filleul du Comte Elzéar (*b*). C'eſt le 15 Avril 1369 que celui-ci fut inſcrit officiellement parmi les ſaints confeſſeurs, & le Pape prononça à cette occaſion ſon panégyrique dans la baſilique de Saint-Pierre de Rome. Toutefois la mort du Souverain Pontife (19 Décembre 1370) retarda la promulgation de la bulle de canoniſation, qui ne fut faite que par ſon ſucceſſeur, Grégoire XI (Pierre de Beaufort), le 5 Janvier 1371, dans l'égliſe collégiale de Saint-Didier d'Avignon, où le corps de Saint Elzéar avait été d'abord dépoſé lors de ſa tranſlation de Paris (*c*). Dès lors la ville d'Apt & celle d'Ariano le prirent officiellement pour leur ſaint patron, & ſon culte ſe répandit dans toute la Provence & même dans tout l'Ordre de Saint-François (*d*). Sa fête fut fixée

(*a*) L'original de ce teſtament, qu'on croit perdu & qui n'était connu que par une copie conſervée à la bibliothèque de Carpentras parmi les manuſcrits de Peireſc, ſe trouve en parfait état de conſervation, ſur parchemin, aux archives de M. le Duc de Sabran-Pontevès, ainſi qu'une expédition en forme & deux traductions. — C'eſt d'après la copie de Peireſc qu'il a été publié dans l'ouvrage de Mme la Marquiſe de Forbin d'Oppède, *la Bienheureuſe Delphine de Sabran* (Paris, 1883, in-8°).

(*b*) Le Pape Urbain V, de ſon nom de famille Guillaume de Grimoard, était fils de Guillaume II de Grimoard, Seigneur de Griſac, & d'Iſabelle ou Amphéliſe de Montferrand, du diocèſe de Mende. Moréri appelle cette dernière Félice-Amphéliſe de Sabran, Dame de Montferrant, & la dit « fille du Comte d'Arrian, de la maiſon de Sabran en Provence, & fœur de ſaint Elzéar de Sabran », qui aurait par conſéquent été l'oncle maternel d'Urbain V. Cependant le procès de canoniſation de ce dernier eſt formel à cet égard, & déſigne ainſi ſa mère : *domina* AMPHELISIA DE MONTEFERANDO, *ejuſdem* [*Mimatenſis*] *dioceſis*. Néanmoins il eſt certain que ſaint Elzéar fut non ſeulement parrain, mais encore aſſez proche parent du futur Urbain V, ſans qu'on puiſſe préciſer la nature de cette parenté. Voir à ce ſujet les *Recherches ſur la famille de Grimoard*, par M. l'Abbé J.-H. Albanès (Mende, 1866, in-8°).

(*c*) On trouve dans cette égliſe l'inſcription ſuivante : *In hac parochiali & quondam collegiata eccleſia SSmo hominum Salvatori ſub titulo S. Deſiderii, Lingonenſis epiſcopi martyris, dedicata*, S. Elzearium de Sabrano, PATRUUM SUUM, B. Urbanus PP. V *inter ſanctos confeſſores ritu ſolemni adſcripſit.* D'après ce qui précède, on voit que cette inſcription eſt contraire à la vérité hiſtorique.

(*d*) Ce n'eſt que le 18 Juin 1373 que les reliques du ſaint furent tirées de leur tombeau & placées dans un

à la date de l'anniverſaire de ſa mort, au 27 Septembre. Elle était célébrée, juſqu'à la Révolution, avec une grande pompe, non ſeulement à l'égliſe des Cordeliers d'Apt, mais encore à Avignon & à Marſeille.

La Comteſſe d'Ariano, qui, de commun accord, avait vécu dans la continence avec ſon mari, continua, après la mort de celui-ci, ſa vie pieuſe & exemplaire. Elle ſéjourna encore pluſieurs années à Naples, & on poſſède de cette époque deux actes, on ne peut plus précieux, faits en ſon nom. Le premier de ces actes, daté du 13 Septembre 1327, eſt une quittance de 3.000 livres donnée par la Comteſſe, de concert avec Iſnard d'Alfant (*Alfanti*), d'Anſouis, Chevalier, au profit de Guillaume de Sabran, Comte d'Ariano, frère & héritier de S. Elzéar, en exécution du teſtament de ce dernier. A cet acte eſt apposé le cachet aux armes de la Comteſſe : celles de ſon époux parties des ſiennes propres. De plus, en raiſon de l'uſage généralement pratiqué à cette époque dans le royaume de Naples, de faire ſigner les actes à tous les participants, on y trouve l'approbation autographe de la ſainte épouſe de ſaint Elzéar, & nous donnons une reproduction fidèle de cette unique ligne qu'on poſſède de ſon écriture (*a*). Le ſecond acte, daté

nos prefata comitissa predicta fatemur et subscripsimus

du 3 Septembre 1329, eſt une donation des châteaux de Cabrières & de Robians faite par elle en faveur de ſon beau-frère, Guillaume de Sabran, Comte d'Ariano. Cet acte eſt auſſi muni du cachet de la Comteſſe dont nous donnons le fac-ſimilé (*b*).



Elle ſe retira enſuite à Apt & diſtribua preſque tout ſon avoir en œuvres pies, ne gardant que le ſtrict néceſſaire pour vivre pauvrement. Elle y mourut le 26 Novembre 1360, à l'âge d'environ ſoixante-ſeize ans. Son corps, vêtu de l'habit du tiers ordre de Saint-François, fut d'abord porté à l'égliſe du monaſtère de Sainte-Catherine, où elle demeurait quelquefois des mois entiers pour faire ſes retraites & ſes exercices ſpirituels. Ses funérailles eurent lieu le lendemain, dans l'égliſe des Frères Mineurs, & elle fut enſevelie à côté de ſon mari. Elzéar de Pontevès, Évêque-Prince d'Apt, ſon couſin, célébra ſes obſèques; Philippe de Cabaſſoles, Évêque de Cavaillon, prononça ſon oraiſon funèbre. Trois ans après ſa mort, à la ſuite d'une requête adreſſée au Souverain Pontife par les États généraux de la Provence, par l'Évêque d'Apt, le corps de la ville, &c., Urbain V chargea une commiſſion de trois Évêques de procéder aux informations de la vie de la ſainte Comteſſe en vue de ſa canoniſation (5 Mars 1363). Le Pape mou-

riche mauſolée élevé dans le ſanctuaire des Cordeliers d'Apt aux frais d'Anglic de Grimoard, Cardinal-Évêque d'Albano, frère du Pape Urbain V. A cette même époque, Jeanne, Reine de Naples & de Sicile, légua une ſomme de 1000 florins d'or pour l'exécution d'un buſte en argent repréſentant S. Elzéar. Il fut achevé en 1381 & le crâne du ſaint y fut enfermé. Son bras droit le fut dans un reliquaire en vermeil enrichi de pierreries, donné par le bienheureux Pierre de Luxembourg. Delphine de Sabran, petite-nièce du ſaint Comte & épouſe de Guinot de Simiane, Seigneur d'Apt, &c., légua, en 1407, ſes perles & pierres précieuſes pour la décoration & l'enrichiſſement du buſte. Louis II, Roi de Naples & Comte de Provence, légua à ſon tour, en 1420, une ſomme conſidérable pour embellir le même buſte; il paraît même qu'on y ajouta alors une châſſe en argent pour lui ſervir d'appui.

(*a*) (*b*) Original en parchemin aux archives de M. le Duc de Sabran-Pontevès.

rut avant l'achèvement de toutes les formalités & la procédure n'a jamais été reprise. La Comtesse Delphine de Sabran est cependant honorée comme sainte & l'Église a toujours toléré son culte (*a*).

3. CÉCILE de Sabran, mariée : 1° en 1301, à Hugues DE BAUX (*b*), Seigneur de Lauro, fils de Bertrand DE BAUX, Comte D'AVELLINO, & de Philippine DE POITIERS, mort l'année suivante; 2° en 1303, à Guillaume BOLLARD, Grand Maréchal de Sicile. Son douaire était assigné sur le château de Castiglione qu'elle vendit en 1306 (*c*). Elle mourut avant son père, &, le 20 Août 1311, son frère, Elzéar de Sabran, Comte d'Ariano, se fit restituer sa dot, mille onces d'or, par ordre du Roi Robert (*d*).

Du second mariage d'Ermengaud de Sabran, avec Alix de Baux, vinrent :

1. GUILLAUME de Sabran, qui suit.
2. EUSTACHE de Sabran, marié à Hilarie DE SUS, Dame de Saint-Julien (SAN GIULIANO), fille d'Amaury, laquelle, après la mort de son premier mari (avant 1310), convola encore quatre fois.
3. SIBILLETTE de Sabran, mariée à Thomas D'AQUINO, fils de Landulfo D'A-

(*a*) Le corps de Sainte Delphine fut tiré de son sépulcre en 1410, & ses reliques furent mises dans une châsse placée sur le maître-autel. Bientôt après, Delphine de Sabran, petite-nièce de S. Elzéar & épouse de Guinot de Simiane, dont nous avons déjà parlé, fit bâtir, en l'honneur de ses saints parents, une belle chapelle dans le chœur de l'église des Cordeliers, & les reliques de S. Elzéar & de Ste Delphine y furent dès lors déposées. En 1642, celles de la sainte furent placées dans un buste en argent semblable à celui de son saint époux. Vers le milieu du XVIII[e] siècle, ces reliques furent réunies dans une châsse unique, revêtue de lames d'argent. Les bustes ayant servi de reliquaires reposaient sur l'autel. En 1791, le couvent des Cordeliers ayant été supprimé, les reliques & les bustes furent transférés processionnellement dans la cathédrale d'Apt. Trois ans plus tard, toute l'argenterie de cette cathédrale ayant été saisie par l'autorité révolutionnaire, les châsses & les bustes y passèrent. Les saintes reliques, déposées alors dans les archives de la commune, ne furent réintégrées qu'en 1801, après le rétablissement du culte catholique. On conserve encore, dans le trésor de la même cathédrale, une chemisette portée par S. Elzéar, son livre de prières & celui de Ste Delphine, ainsi que deux bas-reliefs en marbre représentant les miracles du saint & provenant de son mausolée détruit pendant les guerres de religion. On y trouve également un tableau représentant les funérailles de Ste Delphine, peint à l'époque même, à ce qu'on croit. — Les deux bustes reliquaires ont été reproduits par la gravure au XVII[e] siècle (pièces non signées, dans un recueil d'estampes de la Bibliothèque Sainte-Geneviève). L'image de S. Elzéar a été gravée bien des fois, entre autres : 1° par Philippe Galle (à mi-corps, tenant une discipline); 2° par A. Collaert, d'après P. de Jode (en pied, entouré de divers petits sujets représentant la vie du saint); 3° par Ch. de Mallery dans l'ouvrage : *Imagines beatissimi P. Francisci Assisiatis illustriumque virorum & feminarum qui ex tribus ejus ordinibus relati sunt inter sanctos* (Antverpiæ, 1614); 4° dans la suite des saints de l'ordre de S.-François, publiée dans *Collis Paradisi, seu Sacra conventus Assisiencis historia*, de F.-M. Angeli (Montefalisco, 1740, in-fol.). — La vie & les actes de S. Elzéar & de sa sainte épouse ont été l'objet de nombreux écrits, dont nous signalerons les principaux : le P. M.-J. Raphaël, Prieur des Dominicains d'Aix, *Vie de M[gr] saint Aulzias de Sabran... & de ma dame saincte Dauphine, son épouse & vierge* (Paris, s. d., avant 1514, pet. in-4, goth.); ouvrage fait à la requête de Pierre de Sabran, Seigneur de Beaudinar, & dédié à Louis XII. — Le P. Et. Binet, Jésuite, *la Vie & les éminentes vertus de S. Elzéar de Sabran & de la bienheureuse Comtesse Dauphine* (Paris, 1622, 1625, 1629, 1725, in-12; trad. en anglais, Londres, 1638, in-8). — Le P. Suyskens, dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, septembre, t. VII (travail très important). — Le P. Elzéar Borély, *les Miracles de la grâce victorieuse de la nature, ou Vie de sainte Delphine, vierge & épouse de saint Elzéar, comte d'Arian* (Aix, 1654; 3[e] édition, revue, corrigée & augmentée de notes, de deux cantiques & d'un précis historique sur la canonisation & le culte de S. Elzéar, par l'Abbé Gay; Carpentras, 1844, in-8). — L'Abbé Boze, *Histoire de saint Elzéar & de sainte Delphine*; Avignon, 1821, in-18; Paris, 1862, in-12. — M[me] la Marquise de Forbin d'Oppède, *la Bienheureuse Delphine de Sabran* (Paris, 1883, in-8).

(*b*) Barthélemy, n[os] 831 & 850, d'après les archives de Naples.

(*c*) *Ibid.*, n° 896.

(*d*) *Ibid.*, n° 967. Cette affaire de restitution traîna en longueur, & Elzéar de Sabran, Comte d'Ariano, obtint de son souverain un nouvel ordre adressé à cet égard au Grand Justicier du royaume de Sicile le 17 Octobre 1317. — Des historiens & généalogistes français prétendent que S. Elzéar de Sabran n'eut jamais de sœur. Par contre, l'historien napolitain Camera lui donne deux frères & deux sœurs, sans plus de détails. Pour Cécile de Sabran, la question semble être hors de doute, en raison de la date de son premier mariage. Si en effet, elle n'était issue que du second mariage de son père, contracté vers 1290, elle n'aurait eu qu'une dizaine d'années en 1301, lorsqu'elle épousa Hugues de Baux.

QUINO, Comte del Aura, frère aîné de Saint Thomas d'Aquin. Elle mourut avant 1310.

4. BÉATRIX de Sabran, feule des filles citée au teftament de fon père, mariée, felon Chazot, après 1310, à Bertrand DE VINTIMILLE, dit DE MARSEILLE, Seigneur d'Ollioules, du Luc & d'Évènes, apparemment le même que celui qui époufa enfuite, en 1322, Marguerite de Pontevès (voir plus haut, p. 57).

IX. DEGRÉ.

GUILLAUME de Sabran, Comte d'Ariano, après la mort de fon demi-frère, S. Elzéar, puis Comte d'Apici, Seigneur de Padulo, d'Anglone, &c., au royaume de Naples; Baron d'Anfouis, Seigneur de Cadenet, Puylobier, &c., fut Vice-Roi & Capitaine général de la Terre de Labour, au royaume de Naples, du comté de Molizi & de l'Abruzze, en 1319. Par Lettres du 1er Décembre 1323, il obtint du Roi Robert la confirmation de la penfion de 400 onces d'or, dont avait joui fon père. En 1326, les Florentins ayant offert leur État au Roi Robert, le Comte d'Ariano fut du nombre des principaux Barons du royaume qui y accompagnèrent le Duc de Calabre. En 1329, il reçut de fa belle-fœur, Comteffe d'Ariano, veuve de Saint Elzéar, la donation des châteaux de Cabrières & de Robion (voir plus haut, p. 160). Le 6 Mai 1329, il donna procuration à fon oncle, Bertrand de Sabran, Prieur de Saint-Geniez, & à Raymond d'Agoult, Seigneur de la Vallée de Sault, pour créer en fon nom des notaires & tabellions dans fes terres de Provence & Forcalquier (*a*). Le 20 Novembre 1336, Sancie, Reine de Sicile, lui vendit la cité de Montecorvino, avec tous les édifices, fortereffes, hommes, vaffaux, territoires, &c., pour la fomme de 2.400 onces d'or & 46 onces d'or de redevance annuelle (*b*). Le 10 Octobre 1343, il fut l'un des quatre Délégués chargés par la Reine Jeanne de fe rendre à Marfeille pour y recevoir l'hommage des habitants (*c*), & par Lettres du 1er Décembre fuivant, il fut invefti, avec Hugues de Baux, Comte d'Avellino, Sénéchal de Provence, d'une miffion auprès du Pape Clément V, à Avignon (*d*). Il tefta le 8 Octobre 1353 (*e*) à Sulmone [Solmona] (N. Barthélemy, Juge, & B. Vafconus, Notaire).

Il avait époufé, en premières noces, avant 1309, Roberte DE SAINT-GEORGES (SAN-GIORGIO), Comteffe D'APICI, fille de Bertrand DE SAINT-GEORGES & d'Ifabelle MATTEI, Dame d'Apici.

Il fe remaria, en fecondes noces, en 1323 (*f*), avec Françoife DE CELANO, fille de Thomas, Comte DE CELANO, à laquelle il laiffa dans fon teftament l'ufufruit des châteaux de Cabrières & de Robion, &c. Elle devint Dame de compagnie de Jeanne de Sicile, Ducheffe de Duras, dont le mari Louis de Navarre, Comte de Beaumont-le-Roger, Duc de Duras, confirma en fa faveur, par Lettres du 29 Sep-

(*a*) (*b*) Original en parchemin aux archives de M. le Duc de Sabran-Pontevès.

(*c*) Papon, t. III, p. 150.

(*d*) Barthélemy, nos 1232 & 1240.

(*e*) Original en parchemin aux archives de M. le Duc de Sabran-Pontevès. — Il veut être inhumé à l'églife de Saint-Laurent de Naples, où repofent les corps de fon père, de fa mère, de fa première femme & de fes *deux fils*, dont nous ignorons les prénoms. Il déshérite fon fils aîné, & inftitue pour fon héritier univerfel Guillaume, fon fecond fils; il fait des legs à fes deux autres fils & à fes fept filles furvivantes.

(*f*) La bulle du Pape Jean XXII, du 20 Juin 1323, accordée à la demande de Sancie, Reine de Sicile, porte l'autorifation, pour Guillaume de Sabran & Françoife de Celano, de refter dans le mariage, les époux ayant déclaré ne s'être aperçus que trop tard de leur parenté au degré prohibé. Une nouvelle bulle d'indulgence, du 14 Juin 1336, a été motivée par ce fait que les époux ont déclaré poftérieurement qu'ils n'ignoraient point leur parenté au quatrième degré au moment de contracter mariage (Originaux en parchemin aux archives de M. le Duc de Sabran-Pontevès). Cette parenté dérivait de celle de l'époufe avec la première femme de Guillaume de Sabran.

tembre 1366, des droits de douaire fur les terres des princes de la maifon d'Anjou, qui avaient appartenu à Thomas de Trogifio, fon premier mari; lettres confirmant celles de Jean, Duc de Duras, du 21 Septembre 1333, & celles de Marie, Ducheffe de Duras, du 19 Février 1353 (*a*). Par Lettres de la Reine Jeanne, du 22 Février 1374, la Comteffe d'Ariano fut envoyée en poffeffion du comté d'Anglone (*b*). Elle ne vivait plus le 7 Avril 1379.

Du premier mariage de Guillaume de Sabran vinrent (*c*) :

1. Louis de Sabran, qui fuit.
2. Augustine de Sabran, Religieufe, légataire de fon père en 1353.

Du fecond mariage iffurent :

1. Guillaume de Sabran, né en 1332, émancipé par fon père le 28 Février 1338 (*d*). Il fut inftitué fon légataire univerfel en 1353, mais ne conferva que le comté d'Anglone (ou d'Agnone) en partie & la feigneurie de Padulo. Il mourut au début de 1375. De fon mariage avec Jacquette de Saint-Séverin (*e*), il n'eut qu'une fille :

   Laudune de Sabran, Comteffe d'Anglone, Dame de Padulo, mariée, le 15 Mai 1377, à Jean d'Arcussia, Comte de Cupre, fils de Jacques d'Arcussia, Comte de Minerbino, Grand Chambellan de Sicile, & de Morette de Valva.
2. Jean de Sabran, *auteur de la branche des* Barons d'Ansouis, rapportée plus loin (p. 165).
3. Elzéar de Sabran, donataire de fon père, en commun avec fon frère Jean, de la terre d'Anglone, par acte du 29 Janvier 1346 (*f*). Il entra enfuite dans les ordres, en 1356 (*g*), prit poffeffion des églifes des Saints-Archanges & de Saint-Sauveur, à Naples, le 13 Octobre 1363 (*h*), devint Évêque de Chieti avant 1371, puis Cardinal prêtre le 18 Septembre 1378, & Grand Pénitencier. Privé du Chapeau en 1385, il mourut en 1394.
4. Jeanne de Sabran, mariée, vers 1332, à Naples, à Nicolas des Ursins, Comte de Nola, fils de Robert des Ursins, Comte de Nola, Palatin du royaume de Naples, & de Suève de Baux (*i*). Elle fut légataire de fon père en 1353, & vivait encore en 1379.
5. Isabelle de Sabran, mariée à Pierre de Tocco, Comte de Martina, Grand Sénéchal de Naples; légataire de fon père en 1353.
6. Françoise de Sabran, mariée, à Naples, par contrat du 13 Mars 1338, étant

(*a*) Original en parchemin, avec fceau en cire rouge, aux archives de M. le Duc de Sabran-Pontevès.

(*b*) Original en parchemin aux mêmes archives.

(*c*) Nous ignorons fi les deux fils décédés dont il parle dans fon teftament, fans les nommer, étaient iffus du premier ou du fecond mariage.

(*d*) Original en parchemin aux mêmes archives.

(*e*) Chazot lui donne pour femme Guillemette d'Anglone, on ne fait d'après quelles preuves; tandis que l'alliance que nous lui attribuons réfulte pofitivement de l'acte du 24 Mai 1376 où les vaffaux d'Anglone refufent de rendre hommage & de prêter ferment de fidélité à Noble Dame Laudune de Sabran, « fille de magnifique Dame Jacquette de San Severino, fa tutrice », attendu qu'elle n'était pas encore en âge de recevoir cet hommage. (Original en parchemin aux mêmes archives.)

(*f*) Ratifié par la Reine Jeanne le 13 Juin 1347. (Original en parchemin aux mêmes archives.)

(*g*) Mandement de l'Archevêque de Bénévent du 2 Novembre 1356. (Original aux mêmes archives.)

(*h*) Original en parchemin aux mêmes archives.

(*i*) Leur fils puiné, Raimond des Urfins, dit de Baux, fut Prince de Tarente & Duc d'Andrie (P. Anfelme, t. VI, p. 131). Leur fille, Suève, dite Justine, époufa, en 1381, le fameux François de Baux, Duc d'Andrie, veuf de Marguerite d'Anjou, Impératrice titulaire de Conftantinople, & fut mère de Guillaume, Duc d'Andrie, & de Marguerite de Baux, qui époufa Pierre Ier de Luxembourg, Comte de Brienne. Le fils aîné de ceux-ci fut le célèbre Connétable de Saint-Paul, décapité en 1475. (Voir P. Anfelme, t. VI, p. 726 & fuiv., & Pithon-Curt, t. IV, p. 272 & fuiv.)

encore enfant (*puella*), avec Nicolas DE JOINVILLE, Comte DE SANT' ANGELO, fils de feu Nicolas DE JOINVILLE & de Jeanne DE BAUX, fille d'Amiel DE BAUX D'ORANGE (*a*). Légataire de ſon père en 1353.

7. CATHERINE de Sabran, mariée à N..., Comte DE STRITTO. Légataire de ſon père en 1353.

8. LAUDUNE de Sabran, mariée, à Naples, par contrat du 19 Février 1334, avec Charles RUFFO, Comte DE MONTALTO (âgé alors de moins de dix-huit ans), fils de feu Jourdain RUFFO (*b*). Elle était déjà veuve le 27 Septembre 1346, où ſon père réclama la dot de 1.200 onces d'or qu'il lui avait donnée.

9 & 10. CLAIRE & MARGUERITE de Sabran, légataires de leur père, puis Religieuſes Clariſſes d'abord à Anglone, enſuite à Naples (1372).

X. DEGRÉ.

LOUIS de Sabran (appelé Jean par quelques hiſtoriens italiens), né vers 1315, d'abord Comte d'Apici, par héritage de ſa mère, puis Comte d'Ariano & d'Aſcoli. Partiſan déclaré de Louis d'Anjou, Roi de Hongrie, qui avait envahi l'Italie, pour venger la mort de ſon frère André, mari de la Reine Jeanne I[re], il s'empara de force, en 1351, de la ville d'Ariano & en chaſſa ſon père & ſa famille, ce qui lui valut, de la part de Guillaume, Archevêque de Braga, Nonce du Saint-Siège, des lettres comminatoires, ſous peine d'excommunication, du 30 Juillet 1352 (*c*), & enſuite d'être exhérédé par ſon père. Ce teſtament demeura cependant ſans effet & le Comte d'Ariano devint un des plus chauds partiſans de la Reine Jeanne I[re]. Le 17 Février 1375, à la ſuite de la mort de ſon demi-frère Guillaume, il paſſa, avec ſon autre demi-frère, Jean de Sabran, Baron d'Anſouis, une tranſaction portant, entre autres, que les biens féodaux doivent appartenir à toute la maiſon de Sabran, les filles perpétuellement exclues (*d*), & il lui fit à cette occaſion la ceſſion de la moitié du comté d'Anglone (*e*), dont avait hérité leur nièce Laudune de Sabran, fille unique de Guillaume, à laquelle cependant les vaſſaux de ce comté demeurèrent fidèles (*f*). Par Lettres patentes du 12 Mai 1381, il reçut de la Reine Jeanne en don la ville de Troyes (Troiano), au royaume de Naples, avec toutes ſes dépendances, en conſidération des grands ſervices qu'il avait rendus à la couronne (*g*). Peu de mois après, il fut un des chefs de l'armée qui, ſous la conduite d'Othon de Brunſwick, quatrième mari de Jeanne I[re], perdit la bataille contre Charles, Duc de Duras, (26 Août 1381), à la ſuite de laquelle la Reine devint priſonnière de ſon compétiteur, qui la fit étrangler (*h*). Il mourut avant 1388.

Il s'était marié trois fois : 1° avec Marie DE MARZANO, Comteſſe D'ASCOLI, fille unique de Richard DE MARZANO, & de Marguerite D'AQUINO, Comteſſe D'ASCOLI; 2° le 30 Janvier 1352 (v. ſt.), avec Marguerite DE SAINT-SÉVERIN, fille de Roger DE SAINT-SÉVERIN, Comte de Mileto & de Terranuova, Grand Maréchal du royaume,

(*a*) Original en parchemin aux archives de M. le Duc de Sabran-Pontevès.
(*b*) Copie du XVI[e] ſiècle aux mêmes archives. Le mariage a été célébré dans la chapelle du nouveau château royal.
(*c*) Original en parchemin aux mêmes archives.
(*d*) Expédition notariée du XVI[e] ſiècle aux mêmes archives. — Cette tranſaction a été ratifiée par Lettres patentes de la Reine Jeanne, du 5 Mai 1375. (Original en parchemin.)
(*e*) Original en parchemin aux mêmes archives.
(*f*) Deux actes à cet égard, du 21 & du 24 Mai 1376. (Originaux en parchemin.)
(*g*) Expédition notariée du XVI[e] ſiècle aux mêmes archives.
(*h*) Papon, t. III, p. 233.

& de Jeanne D'AQUINO (*a*); 3° avec Jeannette DE JOINVILLE, fille d'Amiel DE JOINVILLE, Comte DE SANT' ANGELO, & de Yolande D'HOSPRUCH.

Du premier mariage vint une fille :

ROVERE ou ROBERTE de Sabran, Comteffe d'Afcoli, mariée à Benoît ACCIAIOLI, de Florence, fils de Nicolas ACCIAIOLI, Comte de Melfi, Seigneur de Corinthe, en Grèce, Grand Sénéchal du royaume.

Du fecond mariage eft iffu :

ELZÉAR de Sabran, qui fuit.

XI. DEGRÉ.

ELZÉAR II de Sabran, Comte d'Ariano & d'Apici, Grand Sénéchal du royaume de Naples le 22 Juillet 1387, époufa Catherine D'ARCUSSIA, fille de Jacques D'ARCUSSIA, Comte de Minerbino, Grand Chambellan, & de Morette DE VALVA, & fœur de Jean d'Arcuffia, qui devint plus tard le mari de Laudune de Sabran, coufine germaine d'Elzéar (voir plus haut, p. 163). En vertu du traité paffé par celui-ci, le 21 Septembre 1388, avec fon beau-père, ils s'engagèrent à fonder la ville dite Acerna & plufieurs autres châteaux, avec une partie de la dot de 33.000 ducats, conftituée à Catherine d'Arcuffia (*b*). Le 21 Septembre 1390, ils pafférent un accord au fujet du paiement de ladite dot (*c*).

On ne connaît de ce mariage qu'un fils :

ERMENGAUD de Sabran, qui fuit.

XII. DEGRÉ.

ERMENGAUD II de Sabran, Comte d'Ariano & d'Apici, Seigneur de Montecalvo, de Caftelfranco, de Caftelduro & de Monteleone, Maréchal du royaume de Naples, prit parti contre la Reine Jeanne II en faveur de fon compétiteur Louis III d'Anjou & vit fes biens confifqués le 23 Février 1417 au profit de François Sforce. Il mourut, dit-on, en prifon, fans laiffer de poftérité de fon mariage avec Altobella CARAFFA, fille de Pierre CARAFFA & de Marie GUIDAZZA, qu'il avait époufée vers 1389.



BRANCHE DES BARONS D'ANSOUIS.

X. DEGRÉ.

JEAN de Sabran, Baron d'Anfouis, Seigneur de Cabrières, de Robion, de la Salle, de la Motte, de Cucuron, de Vaugine & de Cadenet en partie, &c., c'eft-à-dire de toutes les terres héréditaires en Provence, dans le Forcalquier & en Languedoc, fils puîné de GUILLAUME de Sabran, Comte d'Ariano & d'Apici, & de Françoife DE

(*a*) La date de ce mariage eft rappelée dans la quittance de la dot reçue par Louis de Sabran, du 15 Avril 1364. (Original en parchemin.)

(*b*) Expédition du XVI[e] fiècle.

(*c*) Expédition du XVI[e] fiècle.

Celano, ſa ſeconde femme (voir plus haut, p. 163), fut Grand Chambellan de la Reine Jeanne avant 1365. Le 19 Avril 1371, de concert avec ſon frère, Elzéar, Évêque de Chieti, il adreſſa une requête au Souverain Pontife au ſujet de certaines terres du royaume de Sicile que leur père avait tenues en fief (*a*). A la ſuite de la tranſaction paſſée, le 17 Février 1375, avec ſon demi-frère Louis, alors chef de la maiſon de Sabran, il reçut la moitié du comté d'Anglone, &c., dont les habitants le reconnurent pour leur ſeigneur le 29 Juin ſuivant (*b*). Le 19 Avril précédent, il avait reçu de ſa ſouveraine la confirmation de la penſion annuelle de 400 onces d'or, dont avaient joui ſes père & aïeul (*c*). Il fut Viguier de Marſeille en 1381, teſta à Forcalquier le 26 Septembre 1383 (*d*), & fut inhumé aux Frères Mineurs d'Apt.

Il avait épouſé Iſoarde de Roquefeuil, Dame de Puylobier, fille d'Iſnard & de Catherine du Puget, & dernier rejeton de la maiſon de ce nom, iſſue de Raymond de Roquefeuil, fils de Burgundion I[er] de Trets & d'Ollières, des Vicomtes de Marſeille (*e*). Devenue veuve, elle épouſa en ſecondes noces Iſnard-Féraud, Baron de Glandevès, Seigneur de Cuers, dit le Grand, Lieutenant général en Provence, fils de Guillaume-Féraud de Glandevès & de Louiſe de Villeneuve, ſœur de Sainte Roſſoline. Elle teſta à Aix le 17 Septembre 1389.

De ſon premier mariage, elle eut :

1. Elzéar de Sabran, qui ſuit.
2. Isnard de Sabran, dit de Roquefeuil, héritier univerſel de ſa mère. Il était, en 1390, ſous la tutelle d'Iſnard de Glandevès, le ſecond mari de ſa mère, & mourut jeune.
3. Jean (*f*) de Sabran, né poſthume, Seigneur de Puylobier après ſon frère Iſnard. Il épouſa Delfine Gaucelin ou Gaucelm, fille de Béranger Gaucelm, Chevalier (*g*), & teſta le 14 Octobre 1415. Elle vivait encore en 1437. De ce mariage :

   Isnard de Sabran, mort enfant.
4. Delphine de Sabran, mariée, par contrat du 4 Avril 1380, à Guy, Guinot ou Guiraud de Simiane, Seigneur d'Apt, de Caſeneuve, de Gordes, &c., fils de Guiraud de Simiane & de Marie de Marseille. Elle teſta le 29 Octobre 1407, laiſſant de quoi conſtruire dans l'égliſe de S.-François d'Apt une chapelle en l'honneur de Saint Elzéar de Sabran, ſon grand-oncle, & ſes perles & pierres précieuſes pour la décoration du chef & des reliques de ce ſaint (*h*).
5. Françoise de Sabran, mariée, entre 1383 & 1389, à Jaume de Gantelme, Seigneur d'Albaron.
6. Catherine de Sabran, mariée, le 18 Septembre 1389, à Bertrand d'Agoult, Seigneur de Calviez, fils de Raimond d'Agoult, Seigneur de Barret & de la Val-d'Olle.
7. Béatrix de Sabran, mariée : 1° en Janvier 1410, à Jacques de Gantelme, neveu de Jaume, ci-deſſus; 2° à Jean Laidet, Seigneur de Sigoyer.
8. & 9. Marione & Philipone de Sabran, légataires de leur père en 1383, & deſtinées par lui à être Religieuſes à Sainte-Croix d'Aix.

(*a*) Original ſur papier aux archives de M. le Duc de Sabran-Pontevès.
(*b*) (*c*) Original en parchemin aux mêmes archives.
(*d*) Expédition ſur parchemin, datée du 22 Mars 1419, aux mêmes archives.
(*e*) Papon, t. II, p. 532.
(*f*) Chazot l'appelle à tort Louis & lui donne pour épouſe Delfine de Cantelme, remariée dans la maiſon de Glandevès, ainſi que pluſieurs enfants, ce qui conſtitue autant d'erreurs.
(*g*) D. Villevieille, *Tréſor généalogique*, v° Sabran.
(*h*) P. Anſelme, t. II, p. 243.

XI. DEGRÉ.

Elzéar II de Sabran, Baron d'Anſouis, Seigneur de Cabrières, de la Salle, de la Motte, de Cucuron, Coſeigneur de Bras, de Levens, &c. Le 5 Mars 1400, pour libérer ſon frère Jean, alors mineur, Seigneur de Puylobier par héritage de ſa mère, il donna à rente ledit château de Puylobier (*a*). Le 24 Octobre 1430, il fit faire par le Juge d'Apt une enquête établiſſant ſa filiation depuis ſon grand-père juſques & y compris ſes quatre fils (*b*), & enſuite, le 18 Février 1431, il donna, à ſon fils Albert, procuration dans le but de recouvrer pluſieurs villes & châteaux au royaume de Naples (*c*) ayant appartenu à ſon aïeul & à ſa deſcendance alors éteinte. Devenu héritier de ſon neveu Iſnard de Sabran, il tranſigea avec la mère de celui-ci au ſujet de cette ſucceſſion, à Marſeille, le 14 Février 1437 (*d*).

Il avait épouſé, étant encore mineur, par contrat du 16 Mai 1389 (*e*), Baucette de Blacas, fille unique & héritière univerſelle de feu Albert de Blacas, Seigneur d'Aiguines, de Chantereine, &c., & de Catherine de Gantelme, Dame de Baudinard, laquelle teſta en faveur de ſa fille le 20 Septembre 1403.

De ce mariage iſſurent :

1. Louis de Sabran, qui ſuit.
2. Albert de Sabran, Coſeigneur d'Anſouis, Seigneur de Cucuron. Il ſuivit le Roi Louis III en Italie en 1420 & y reſta douze ans. Il épouſa enſuite, le 25 Mai 1432, Léonore de Chateauneuf, fille d'Armand-Guérin de Chateauneuf, Seigneur de Tournel, & de Marquiſe de Beaufort-Canillac. Il vivait encore le 8 Mai 1452, où il était adminiſtrateur des biens de ſa fille unique :
   Marquise de Sabran, Dame de Cucuron, mariée enſuite à Jean de Castillon.
3. Jean de Sabran, *auteur de la branche des* Seigneurs de Baudinard, rapportée plus loin (p. 169).
4. Ermengaud de Sabran, Chevalier de Saint-Jean de Jéruſalem avant 1430 (*f*).

XII. DEGRÉ.

Louis de Sabran, Baron d'Anſouis, &c., épouſa, le 25 Mai 1432, Marguerite de Chateauneuf, ſœur aînée de Léonore, ci-deſſus.

De ce mariage :

1. Guillaume de Sabran, Baron d'Anſouis, marié, le 24 Mars 1460, avec Marguerite de Forcalquier, fille d'Antoine-Oger de Forcalquier, Seigneur de Viens & de Grambois, & de Jeanne d'Agoult (voir plus haut, p. 136). Il mourut ſans hoirs.
2. Hélion de Sabran, qui ſuit.
3. Ermengaud de Sabran, mort avant 1525.
4. Jeanne de Sabran, mariée, vers 1460, à Jean de Gay, Officier dans l'armée de Louis XI, Chevalier de l'Ordre du Roi (*g*).
5. Madeleine de Sabran, mariée, en 1472, à Pierre d'Allamanon.

(*a*) D. Villevieille, *Tréſor généalogique.*
(*b*) Original en parchemin aux archives de M. le Duc de Sabran-Pontevès.
(*c*) Expédition légaliſée aux mêmes archives.
(*d*) D. Villevieille, *Tréſor généalogique.*
(*e*) Original en parchemin aux archives de M. le Duc de Sabran-Pontevès.
(*f*) Enquête faite par le Juge d'Apt au ſujet de la filiation d'Elzéar de Sabran, le 24 Octobre 1430.
(*g*) Pithon-Curt, t. II, p. 38.

XIII. DEGRÉ.

Hélion Ier de Sabran, Baron d'Anfouis après fon frère aîné, Seigneur de Vaugine, Cucuron, la Motte, &c., fut au nombre des Députés aux États convoqués à Aix, le 9 Avril 1487, pour la réunion de la Provence à la Couronne (*a*). Il donna, le 5 Novembre 1501, à fon coufin Pierre de Sabran, Seigneur de Baudinard, procuration générale pour fe rendre dans le royaume de Naples & réclamer les biens provenant de la fucceffion de leur trifaïeul (*b*). A la fuite d'une requête adreffée au Roi Louis XII, ils obtinrent de ce fouverain, le 7 Août 1502, des Lettres, datées de Milan, ordonnant en leur faveur la reftitution du comté d'Ariano & autres cités dans le royaume de Naples (*c*). Ils furent néanmoins obligés d'engager contre le fifc un procès, & le 26 Mars 1503, Hélion de Sabran céda à fon coufin tous fes droits aux biens de leurs ancêtres en Italie (*d*). Il tefta le 29 Décembre 1525, & ne vivait plus le 22 Février 1530.

Il avait époufé : 1° par contrat du 20 Janvier 1493 (Bertr. Borrilly, Not. à Aix), Catherine d'Aube, fille de Jean d'Aube, Seigneur de Roquemartine, & d'Hélix d'Oraison; 2° par contrat du 17 Octobre 1505 (A. Fontefii, Not. à Salon), Catherine d'Aube, coufine de fa première femme & fille d'Elzéar d'Aube, lequel était fils de Thomas d'Aube, Seigneur de Roquemartine. Elle mourut avant 1525.

Du premier mariage iffurent :

1. Hélion de Sabran, qui fuit.
2. Alziasse de Sabran, mariée, avant 1525, à Baudouin de Barras, Seigneur de Mirabeau. Elle tranfigea avec fon frère le 21 Décembre 1547.

Du fecond mariage vinrent :

1. Benoit de Sabran, Prieur de Clumans.
2. Claude de Sabran, Seigneur de Sanes en 1525, reçu Chevalier de Malte en 1531, & qui tranfigea avec fon frère aîné le 15 Mai 1533.
3. Ermengaud de Sabran, dit Esprit, qui tranfigea, le 23 Mai 1583, avec fon neveu Honoré. De fon mariage avec Delphine Rodulfe, il eut trois filles : Claire, Catherine & Alexandrine, mortes jeunes.
4. Eudes de Sabran, Chevalier de Malte.
5. Andrée ou Andrinette de Sabran, légataire de fon père en 1525.
6. Antoinette ou Antononne de Sabran, mariée, par contrat du 18 Avril 1529, à Thomas Agar, fils de Foulques Agar, Cofeigneur du Puy-Ricard, & de Marguerite Bérenger de Peyruis (*e*).
7. Philippe de Sabran, mariée, après 1525, à Antoine de Rochas, Seigneur d'Aiglun.
8. Marguerite de Sabran, mariée à Pierre Émeric.
9. Laudune de Sabran, mariée à Marc Merindol.
10. Alziasse de Sabran, mariée à Antoine Guigonnet.

XIV. DEGRÉ.

Hélion II de Sabran, Baron d'Anfouis, Seigneur de Cucuron, de la Motte, de Vaugine, &c., époufa : 1° par contrat du 22 Février 1530 (Bertr. Juge, Not. à Cu-

(*a*) Papon, t. IV, p. 9.
(*b*) Original en parchemin aux archives de M. le Duc de Sabran-Pontevès.
(*c*) (*d*) Original en parchemin aux mêmes archives.
(*e*) Expédition du XVIe fiècle aux mêmes archives.

curon), Delphine DE SABRAN, fille de Pierre DE SABRAN, Seigneur de Baudinard, & de Françoiſe DE VINTIMILLE, & veuve de Thomas de Ferrier; elle teſta le 28 Octobre 1564; 2° Catherine DE BOULIERS, Dame de Vaugine.

Du premier mariage vinrent :

1. HONORÉ de SABRAN, qui ſuit.
2. MELCHIOR de Sabran, Chevalier de Malte en 1546.
3. FRANÇOIS de Sabran, Prieur d'Alcin. D'une alliance inconnue, il avait eu une fille, FRANÇOISE, qui fut légataire de ſa grand'mère en 1564.

De la ſeconde union iſſut :

ANTOINE de Sabran.

XV. DEGRÉ.

HONORÉ de Sabran, Baron d'Anſouis, &c., épouſa, par contrat du 30 Octobre 1562 (Martial Bellot, Not. à Lanſon), Marguerite DE FORBIN, fille de Vincent DE FORBIN, Seigneur de la Fare, & de Catherine DORIA. Il fut au nombre des Députés royaliſtes convoqués à Aix le 8 Mars 1594, ſur l'invitation du Comte de Carcès, pour venir à bout de la Ligue (*a*). Il décéda en 1608, & elle en 1627.

De leur mariage vinrent :

1. GASPARD de Sabran, qui ſuit.
2. JEANNE de Sabran, Dame de Cucuron, mariée, par contrat du 25 Décembre 1589, à François DE CASTILLON, Seigneur de Cucuron, fils de feu Louis, & de Marguerite DE GÉRENTE. Morte à Cucuron le 27 Mars 1610.

XVI. DEGRÉ.

GASPARD de Sabran, Baron d'Anſouis, &c., Viguier de Marſeille en 1604, épouſa, par contrat du 22 Novembre 1592, Honorade DE PAPASSAUDI, fille de Jean DE PAPASSAUDI, Écuyer, & d'Anne DALMAS. Il teſta le 14 Mai 1614, en faveur de Sextus D'ESCALIS, Baron de Bras, qu'il qualifie de couſin (*b*), avec ſubſtitution à Vincent-Anne de Forbin-Maynier, & mourut le 13 Mai 1616.

Il eut de Jeanne MERINDOL un fils naturel : ÉTIENNE.



BRANCHE DES BARONS DE BAUDINARD.

XII. DEGRÉ.

JEAN de Sabran, troiſième fils d'ELZÉAR II de Sabran, Baron d'Anſouis, & de Baucette DE BLACAS (voir plus haut, p. 167), reçut en donation de ſa mère, le 27 Janvier 1435, les lieux & châteaux de Baudinard (l'orthographe ancienne eſt Beaudinar), Cottelas ou Couttelas & Villeneuve & tout ce qu'elle poſſédait aux lieux de Châ-

(*a*) Papon, t. IV, p. 352, note.

(*b*) Un arrêt de la cour du Parlement, du 13 Février 1633, a reconnu le droit des d'Eſcalis-Sabran conteſté par les Sabran-Baudinard, qui furent déboutés. Les d'Eſcalis-Sabran, Barons d'Anſouis, s'éteignirent avec Henri, mort à Aix, Préſident au Parlement. Sa fille unique épouſa, le 21 Juin 1690, Hyacinthe de Villeneuve, qui devint par ſon mariage Baron d'Anſouis & de Bras. Il fut l'aïeul de Mme de Sannes en qui s'éteignit la famille de Villeneuve-Anſouis.

teauneuf-Trigance, de Bauduen, d'Aiguines, &c. (*a*). Il testa le 27 Janvier 1476 (*b*), & fut inhumé dans l'église paroissiale de Baudinard.

Il avait épousé : 1° par contrat du 6 Mai 1439, Phanette d'Agoult, fille de Raymond d'Agoult, Seigneur de Barret, &c., & de Louise de Glandevès (*c*); elle testa le 6 Août 1441 ; 2° le 9 Janvier 1444, Yolande de Saint-Marcel, fille de François de Saint-Marcel, Seigneur de la Vaussière, & de Louise de Mévouillon. Elle survécut à son mari.

Du second mariage issurent :

1. Pierre de Sabran, qui suit.
2. Elzéar de Sabran, Seigneur de Cabriès, puis Chevalier de Rhodes, mort après 1508.
3. Louis de Sabran, Chevalier de Rhodes en 1491, que le Roi Charles VIII recommanda au Cardinal Pierre d'Aubusson, Grand-Maître de l'Ordre, par lettre du 31 Janvier, probablement 1492 (*d*).
4. Isabeau ou Élisabeth de Sabran, mariée, par contrat du 29 Novembre 1489 (*e*), à Bertrand d'Oraison, Seigneur de Clumans.
5. Marguerite de Sabran, légataire de son père.

XIII. DEGRÉ.

Pierre de Sabran, Seigneur de Baudinard & d'Aiguines, fut au nombre des Députés aux États convoqués à Aix le 9 Avril 1487 pour la réunion de la Provence à la Couronne (*f*), & devint Écuyer d'écurie du Roi Charles VIII. Il figure parmi les témoins au testament de Jean-Baptiste de Pontevès, Seigneur de Cotignac & de Carcès, le 10 Octobre 1490 (voir plus haut, p. 32). Chargé, en 1501, d'une procuration générale de son cousin germain, Hélion Ier de Sabran, pour réclamer en leur nom la restitution des biens de leurs ancêtres en Italie, il reçut de lui, le 26 Mars 1503, le cession de tous ses droits à cet égard. Il fut un des principaux officiers de l'armée de François Ier en Italie, &, à la suite d'une requête qu'il présenta au Roi, il obtint de lui des Lettres patentes, datées du 16 Janvier 1524, devant Pavie, & ordonnant aux officiers du royaume de Naples de faire rendre à Pierre de Sabran les biens réclamés. Le Roi de France adressa, le 20 suivant, une lettre missive, dans le même sens, au Duc d'Albone, Vice-Roi de Naples, & il y qualifie Pierre de Sabran de « cousin » & de « Duc d'Arian » (*g*). Dans une sentence d'excommunication prononcée, le 4 Mars 1525, en vertu d'un mandement du Pape Clément VII par l'Archevêque de Worms, contre Antoine de Medullion, pour avoir refusé de payer 600 écus d'or à Pierre de Sabran, celui-ci est également qualifié de *Duc d'Ariano* (*h*).

Il avait fait son testament le 2 Janvier 1508 (*i*), y ajouta un codicille le 8 Octobre

(*a*) Original en parchemin aux archives de M. le Duc de Sabran-Pontevès.

(*b*) Expédition notariée du XVIIe siècle aux mêmes archives.

(*c*) Assignation en restitution de douaire faite à ses héritiers par Pierre de Sabran, le 23 Avril 1490, à la suite de laquelle est transcrit le contrat de mariage de Phanette d'Agoult. Original en parchemin aux mêmes archives.

(*d*) Original en parchemin, signé du Roi, daté du Bois de Vincennes le 31 Janvier, sans indication d'année : aux mêmes archives.

(*e*) Original en parchemin aux mêmes archives.

(*f*) Papon, t. IV, p. 9.

(*g*) Copies du temps aux mêmes archives. — Papon, t. IV, p. 47, note.

(*h*) Original en parchemin aux mêmes archives.

(*i*) Expédition notariée du XVIIe siècle aux mêmes archives. — Il y fit un legs à Melezionne, sa fille naturelle.

1521 (*a*), & ne vivait plus en 1530. Il eſt l'auteur d'une Chronique abrégée des Rois de Sicile & de leur lignée, imprimée à Avignon en 1520 & dédiée au Roi.

De ſon mariage avec Françoiſe DE VINTIMILLE, fille de François DE VINTIMILLE, Seigneur de Turriez, & d'Iſabeau DE GÉRENTE, il eut :

1. LOUIS de Sabran, qui ſuit.
2. YOLANDE de Sabran, mariée, en 1495, à Alexis DE VILLENEUVE, Marquis DE TRANS, Seigneur de Barrême, qui teſta en 1527. Elle vivait encore en 1541.
3. DELPHINE de Sabran, mariée : 1° après 1508, à Thomas DE FERRIER, Seigneur de Sorps, fils de Jean DE FERRIER, Coſeigneur de la ville de Riez, & de Catherine D'ARCUSSIA-TOURVES; 2° par contrat du 22 Février 1530, à HÉLION II de Sabran, Baron d'Anſouis (voir plus haut, p. 169). Elle teſta le 28 Octobre 1564 (*b*).

XIV. DEGRÉ.

LOUIS de Sabran, Seigneur de Baudinard & d'Aiguines, qualifié de Comte d'Arrian, teſta le 25 Mars 1558 (*c*), & fit un codicille le 3 Octobre ſuivant. Il avait épouſé, par contrat du 27 Octobre 1529 (P. Fabre, Not. à Aups), Antoinette DE GAMACHES ou GAMAGES (*d*), dite DE CHEVRIÈRES, fille de Catelin DE GAMACHES, Seigneur de Sury-lès-Bois, en Berry, & d'Antoinette DE BONGARDS. Elle vivait encore, étant déjà veuve, au moment du mariage de ſon fils aîné. Ils eurent pour enfants :

1. ANTOINE de Sabran, qui ſuit.
2. CLAUDE de Sabran, *auteur de la branche des* SEIGNEURS D'AIGUINES, rapportée plus loin (p. 177).
3. FRANÇOIS de Sabran, légataire de ſon père en 1558, mort ſans enfants.
4. LOUISE de Sabran, mariée, le 16 Février 1556, à Louis DE BLACAS, Seigneur d'Aulps, fils de Gaſpard DE BLACAS, Seigneur d'Aulps, & de Sibille DE PONTEVÈS-SILLANS (voir plus haut, p. 80). Ils ſont ancêtres directs des Ducs de Blacas.
5. ANTOINETTE de Sabran, mariée, après 1558, à Jean DE BLACAS, Seigneur de Thorène, couſin du précédent.
6. FRANÇOISE de Sabran, mariée, en 1565, à Guillaume DE MALESPINE, Premier Conſul d'Aix, fils de Laurent DE MALESPINE & d'Honorade AGUILLINQUI.
7. BLANCHE de Sabran, mariée, le 2 Mai 1568, à André DE GAUTIER, Coſeigneur de Senez, fils de Louis, Seigneur Baron de Senez.

XV. DEGRÉ.

ANTOINE de Sabran, Baron de Baudinard, Seigneur d'Aiguines & de Villeneuve, &c., Colonel des troupes de Provence, épouſa, par contrat du 3 Septembre 1577 (H. Rigaud, Not. à Barjols), Marguerite DE LA GARDE-CHAMBONAS, fille de Guy DE LA GARDE, Seigneur de Chambonas, & de Claude DE LANGLADE, & veuve de Guillaume de Rognac, dit Alleman. Il teſta le 17 Février 1587 & y ajouta un codicille le 7 Juillet 1588 (Bourges, Not. à Baudinard). Il laiſſa de ſon mariage :

1. JEAN de Sabran, qui ſuit.

(*a*) Original en parchemin aux archives de M. le Duc de Sabran-Pontevès.

(*b*) Copie collationnée aux mêmes archives.

(*c*) Expédition en forme aux mêmes archives. — Il y fit un legs à AGNETTE, ſa fille naturelle.

(*d*) Chazot de Nantigny l'appelle « Antoinette Gemages, de la ville de Lion ». — La Chenaye-Desbois (ſuivi par P. Potier de Courcy) la dédouble en deux perſonnes diſtinctes : Antoinette de Gamaches & Antoinette de Chevrières, qu'il fait épouſer ſucceſſivement à Louis de Sabran, ce qui eſt une erreur.

2. Catherine de Sabran, mariée, par contrat du 16 Août 1603, à Gaſpard de Villeneuve, Seigneur de Clamenſane, fils de feu Pierre de Villeneuve & de Honorade de Demandolx.
3. Claude de Sabran, mariée, le 20 Octobre 1608, à Jean du Buysson, Seigneur dudit lieu, de Boutonargues, &c., Capitaine au régiment de Provence, fils de Jean-Pierre du Buysson & de Marie de la Rodde-Séneujols.
4. Blanche de Sabran, mariée, par contrat du 9 Janvier 1611, à Paul de Glandevès, Seigneur du Puy-Michel, fils de feu Hélion de Glandevès. Elle teſta le 27 Décembre 1644.
5. Suzanne de Sabran, mariée à Gaſpard de Villeneuve, Seigneur d'Avain.

XVI. DEGRÉ.

Jean de Sabran, Baron d'Anſouis, après la mort de ſon couſin Gaſpard de Sabran, dernier de la branche aînée (*a*), Baron de Baudinard, &c., né vers 1583, Viguier de Marſeille en 1626, maintenu dans ſa nobleſſe par arrêt des Commiſſaires du Roi, du 27 Janvier 1668; mort à Baudinard le 14 Décembre 1673. Il avait épouſé, par contrat du 25 Octobre 1620 (Barrillier, Not. au Bar), Marie de Grasse, fille d'Annibal de Grasse, Comte du Bar, & de Claire d'Alagonie de Meyrargues. De ce mariage :

1. Elzéar de Sabran, qui ſuit.
2. Honoré de Sabran, dit le Chevalier de Baudinard, reçu Chevalier de Malte en 1652. Il teſta le 10 Septembre 1656, étant grièvement bleſſé, & fut inhumé dans l'égliſe de Saint-Antoine à Caſale (Sardaigne).
3. Claire de Sabran, Religieuſe à Riez.

XVII. DEGRÉ.

Elzéar de Sabran, Baron de Baudinard, Syndic de la Nobleſſe de Provence, épouſa, par contrat du 20 Novembre 1653 (Boutard, Not. à Aix), Éliſabeth ou Iſabeau de Cabanes de Viens, fille de Balthazar de Cabanes, Baron de Viens, Préſident à la Cour des Aides & Chambre des Comptes de Provence, & de Madeleine de Vallavoire, & teſta le 8 Juin 1707. Il eut de ſon mariage :

1. Jean-François de Sabran, qui ſuit.
2. Charles de Sabran, reçu Chevalier de Malte en 1668.
3. Nicolas de Sabran-Baudinard, reçu Chevalier de Malte en 1674. Il entra enſuite dans la marine, devint Capitaine de vaiſſeau avant 1709, & teſta à Toulon le 3 Mars 1720. Il avait épouſé, par contrat du 2 Mai 1701 (Moutton, Not. à Toulon), Claire Dasque, fille de feu Antoine Dasque, Commiſſaire général de la marine, & de Catherine de Ripert. De ce mariage :
   - I. Elzéar de Sabran, né à Toulon le 24 Juillet 1703, reçu Chevalier de Malte en 1704, légataire univerſel de ſon père.
   - II. Nicolas de Sabran, frère jumeau du précédent.
   - III. François-Elzéar de Sabran, légataire de ſon père.

(*a*) Malgré le teſtament de Gaſpard de Sabran, le Parlement de Grenoble rendit, le 3 Juin 1633, un arrêt par lequel la baronnie d'Anſouis fut adjugée à Jean de Sabran, avec pouvoir de ſe qualifier Baron, & cela en vertu du fidéi-commis appoſé au teſtament d'Hélion I[er] de Sabran, Baron d'Anſouis, petit-fils d'Elzéar II de Sabran, Baron d'Anſouis, 4[e] aïeul commun de Gaſpard & de Jean de Sabran. Mais antérieurement, le 13 Février 1623, le Parlement d'Aix avait rendu un arrêt en faveur des d'Eſcalis (voir plus haut, p. 169), & les Barons de Baudinard finirent par renoncer au titre de Barons d'Anſouis.

IV. Isabeau ou Élisabeth de Sabran, mariée à N. de Grimaudet de Montheux.
4. Balthazar de Sabran, reçu Chevalier de Malte en 1676.
5. Joseph de Sabran, *auteur de la branche de* Sabran-Gramont, rapportée plus loin (p. 175).
6. Pierre de Sabran, reçu Chevalier de Malte en 1692.
7. Michel de Sabran, reçu Chevalier de Malte le 13 Janvier 1693.
8. Elzéar de Sabran, Docteur en théologie, Sacriſtain de l'égliſe cathédrale de Vence, qui teſta le 8 Janvier 1721.
9. Jean-Lambert de Sabran, reçu Chevalier de Malte en 1694.
10. Claire de Sabran, mariée, en 1680, à Claude de Barcillon, Seigneur de Cuébris, fils de Scipion-Joſeph de Barcillon, Seigneur de Roquefort, & de Marguerite de Raymond d'Éoux.
11. Madeleine de Sabran, mariée, en 1688, à Jean-François de Bertet, Seigneur de la Clue.
12. Gabrielle de Sabran, mariée à N. de Pras, Coſeigneur de Carros.

XVIII. DEGRÉ.

Jean-François de Sabran, dit le Comte de Sabran & d'Ariano, Baron de Baudinard, Seigneur de Montblanc & de Villevieille, fut Capitaine de vaiſſeau, Chevalier de Saint-Louis, & ſe diſtingua à la défenſe de Toulon aſſiégé en 1707 par le Duc de Savoie & le Prince Eugène (*a*). Il avait épouſé, par contrat du 22 Août 1679 (*b*), Iſabeau de Glandevès-Montblanc, fille & héritière de feu Charles de Glandevès, Seigneur Baron de Montblanc, & de Françoiſe de Demandolx, alors femme de Jean-Louis de Sabran, Seigneur d'Aiguines (voir plus loin, p. 178). Il tranſigea avec ſes frères Nicolas & Joſeph, le 5 Décembre 1709, au ſujet de la ſucceſſion paternelle. Il ſurvécut à ſa femme & vivait encore en 1731. De ſon mariage il eut :
1. Joseph-Jules-Louis-Maxime-Honoré de Sabran, qui ſuit.
2. Nicolas-Augustin de Sabran, dit le Marquis de Sabran, reçu Chevalier de Malte en 1703, Enſeigne de vaiſſeau en 1726.
3. Elzéar de Sabran, reçu Chevalier de Malte en 1704, Capitaine de vaiſſeau en 1712, Chevalier de Saint-Louis le 1er Décembre 1727, tué à l'ennemi en 1736.
4. François de Sabran, reçu Chevalier de Malte en 1709.
5. Pierre-Bruno, dit le Chevalier de Sabran, reçu Chevalier de Malte en 1714, Officier des milices coloniales à Saint-Domingue, Chevalier de Saint-Louis le 1er Janvier 1753.
6. Charles-Herménégilde de Sabran, mort à Paris en 1716.
7. Delphine de Sabran, mariée à Joſeph de Clary de Pontevès.
8. Ingonde de Sabran, mariée à N... de Broglie, fils de Jean-François de Broglie, Conſeiller à la Cour des Comptes, Aides & Finances de Provence.

XIX. DEGRÉ.

Joseph-Jules-Louis-Maxime-Honoré de Sabran, Baron de Baudinard (*c*), qualifié de Comte de Sabran, Seigneur de Montblanc & de Villevieille, né à Aix le 18

(*a*) Papon, t. IV, p. 634, note.
(*b*) Ce contrat, ſigné des parties, a été fait à Riez, ſans la participation d'un notaire. Original, ſur papier aux archives de M. le Duc de Sabran-Pontevès.
(*c*) Lui & ſes deſcendants s'intitulaient : des Comtes de Forcalquier & d'Ariano.

Mars 1702, Syndic de la Nobleſſe de Provence, épouſa par contrat du 8 Septembre 1731 (Vaugier, Not. à Aix), Marie-Thérèſe d'Arlatan de Lauris, fille de Jean d'Arlatan, Marquis de la Roche, Baron de Lauris, & de Marie-Anne de Venerosy, & veuve de Pierre-Henri de Puget, Baron de Saint-Marc. Il était Lieutenant des Maréchaux de France en 1759, & mourut à Baudinard le 29 Mai 1781. Sa femme teſta le 11 Septembre ſuivant & décéda le 9 Mars 1786, à Riez. Ils eurent de leur mariage :

1. Jules-César de Sabran, qui ſuit.
2. Louis-Hector-Honoré-Maxime de Sabran, Évêque & Duc de Laon, Pair de France, né au château de Baudinard le 4 Décembre 1739, ſucceſſivement Grand Archidiacre de l'égliſe de Chartres en 1762, Vicaire général de Chartres en 1763, Grand Vicaire en 1767, Abbé de Joſaphat en 1767, Évêque de Nancy & Premier Aumônier de la Reine Marie-Antoinette en 1774, ſacré Évêque de Laon le 26 Avril 1778, Grand-Aumônier de la Reine le 20 Janvier 1780, Abbé commendataire de Saint-Nicolas-du-Bois (diocèſe de Laon) en 1788, Député du Clergé du baillage de Vermandois aux États-généraux de 1789. Il émigra d'abord à Bruxelles, puis à Brunſwick, enfin en Pologne où il mourut, à Lançuta, diocèſe de Przemysl (Galicie), le 23 Mars 1811.
3. Madeleine-Élisabeth-Delphine de Sabran, née à Riez le 11 Mars 1734, d'abord Religieuſe Urſuline à Riez, puis Prieure du prieuré de Boran (diocèſe de Beauvais), avant 1781. Nommée Abbeſſe de Chelles le 5 Juillet 1789, après la mort d'Anne de Clermont-Geſſan, elle fut la dernière Abbeſſe de cette célèbre abbaye, fondée au VIIe ſiècle par ſainte Bathilde, femme de Clovis II, & détruite par la révolution. Elle reçut du Roi Louis XVIII le brevet d'une penſion de 3,000 livres le 24 Février 1817, & mourut à Narbonne le 23 Janvier 1820.
4. Marguerite-Henriette-Garsinde de Sabran, née à Riez en 1736, mariée, par contrat du 31 Mars 1765, à François d'Antoine, Comte de Belvedère, Seigneur de Pontevès, Chevalier de Saint-Louis, Gentilhomme du Duc de Parme, fils d'Elzéar d'Antoine & de Marie-Anne de Blacas d'Aulps. Elle teſta en faveur de ſon neveu, le futur Duc de Sabran, le 5 Janvier 1802 (an XII), ajouta un codicille le 2 Janvier 1809, & mourut à Narbonne le 19 Mars 1817.

XX. DEGRÉ.

Jules-César, Marquis de Sabran, Baron de Baudinard, Seigneur de Montblanc & de Villevieille, Coſeigneur de Pontevès, Sainte-Catherine, Rognette, &c., baptiſé le 30 Juillet 1735, Lieutenant des Maréchaux de France à Riez en 1786, émigra en Eſpagne, où il ſervit comme Maréchal de camp. Il avait épouſé, par contrat du 13 Août 1759 (Auteract, Not. à Montpellier), Anne-Gabrielle de Bremond, fille de feu Claude de Bremond & d'Anne Hérault de Bremond. Elle mourut au monaſtère de Sainte-Marie-Saint-Pierre de Chieti (royaume des Deux-Siciles) le 6 Septembre 1803, & lui, à Narbonne le 14 Août 1829. De leur mariage vinrent :

1. Elzéar-Louis-Zozime de Sabran, qui ſuit.
2. Anne-Thérèse-Joséphine-Eugénie de Sabran, née à Aix le 13 Septembre 1760, mariée, le 20 Octobre 1784, à François-Louis-Aimard, Baron de Monteil, Baron du Lac, Seigneur de Mattes, Roquefort & Montpezat, Lieutenant général des armées navales, Commandeur des ordres royaux & militaires de Saint-Louis & de Saint-Lazare. Elle eſt morte à Marſeille le 30 Octobre 1848.

3. Camille-Geneviève-Pauline-Dauphine de Sabran, née à Aix le 3 Janvier 1764, morte le 10 Février ſuivant.
4. Aglaé-Thérèse-Adélaïde-Dauphine de Sabran, née à Aix le 16 Décembre 1766.
5. Irène-Hélène-Henriette-Françoise de Sabran, née à Aix le 18 Août 1769, morte à Naples le 23 Mars 1836.
6. Sabine-Anne-Claire de Sabran, née à Aix le 24 Octobre 1772, morte le 15 Novembre ſuivant.

XXI. DEGRÉ.

Elzéar-Louis-Zozime, Comte, puis Duc de Sabran, Baron de Baudinard, né à Aix le 3 Janvier 1764, Cadet au régiment Dauphin (cavalerie) le 31 Octobre 1781, Sous-Lieutenant le 7 Juillet 1789, émigré en 1791, Aide-de-Camp du Comte d'Artois à l'armée des Princes en Juin 1792, & Capitaine à la ſuite de la cavalerie par brevet du 20 Novembre ſuivant, daté de Liège. Volontaire au ſervice de l'Eſpagne en 1794, puis attaché comme Officier à l'État-Major général du Capitaine général de la Catalogne (1795-1808). Chevalier de Saint-Louis le 1er Janvier 1795, Maréchal de camp le 9 Novembre 1814, Commandant ſupérieur à Neuf-Briſach le 30 Décembre ſuivant, envoyé en miſſion à Madrid le 25 Avril 1815, commanda enſuite ſucceſſivement les départements de la Haute-Garonne (10 Août 1815), de la Drôme (18 Septembre 1816), des Pyrénées-Orientales (16 Avril 1817). Comte & Pair de France le 17 Août 1815, il devint Lieutenant général le 30 Juillet 1823, Commandeur de Saint-Louis le 23 Mai 1825, Duc héréditaire par ordonnance du 30 Mai 1825, Chevalier de la Légion d'honneur le 29 Octobre 1826. Il prit ſa retraite en 1830, & mourut à Marſeille le 22 Janvier 1847, dernier rejeton de ſon illuſtre maiſon (*a*).

Il avait épouſé, le 25 Novembre 1818, Victorine-Amélie-Antoinette de Pontevès-Bargème, fille de Jean-Céſar, Marquis de Pontevès, Vicomte de Bargème, Seigneur de Tournon, &c., & de Jeanne-Pauline-Antoinette de Castellane-Mazaugues (voir plus haut, p. 47).

N'ayant point eu d'enfants de ce mariage, le Duc de Sabran adopta, le 16 Août 1832, deux couſins de ſa femme, Édouard & Léonide de Pontevès-Bargème, frères jumeaux, en faveur deſquels il avait obtenu, le 18 Juillet 1828, une ordonnance royale les ſubſtituant aux nom, armes & pairie ducale de Sabran. La Ducheſſe de Sabran les adopta à ſon tour, en vertu de l'arrêt de la Cour d'Aix, du 29 Juillet 1858. Elle décéda le 3 Mars 1862, au couvent des Dames Trinitaires de Sainte-Marthe (banlieue de Marſeille), dont, devenue veuve, elle avait pris l'habit ſous le nom de Marie-Sainte-Delphine.

(Pour la continuation de la maiſon de Sabran, voy. p. 50 & ſuivantes.)



BRANCHE DE SABRAN-GRAMONT.

XVIII. DEGRÉ.

Joseph Ier de Sabran-Baudinard-Gramont, qualifié de Vicomte de Forcalquier & d'Ariane, cinquième fils d'Elzéar de Sabran, Baron de Baudinard, & d'Iſabeau

(*a*) Le Duc de Sabran, à l'exemple de ſes ancêtres, portait les armoiries ſuivantes : *Écartelé : aux 1 & 4, de Gueules à la Croix de Toulouſe d'Or*, qui eſt de Forcalquier ; *aux 2 & 3, d'Azur au Rocher de trois pointes de Sable, celle du milieu ſupérieure, ſurmontée d'une Étoile d'Or*, qui eſt d'Ariano ; *ſur le tout :* de Sabran.

DE CABANES (voir plus haut, p. 172), né en 1670, reçu Chevalier de Malte en 1685 & appelé alors Chevalier de Bagnols, devint enſuite Capitaine-Lieutenant d'une compagnie franche, & épouſa, le 17 Janvier 1702, à Montfort (diocèſe de Lectoure), Jeanne-Marie DU BOUZET, Dame de Roquépine, fille de Guillaume DU BOUZET & de Marguerite DE FOURRIER DE SEGUINVILLE. Il fut légataire de ſon frère Elzéar en 1722. De ſon mariage iſſurent :

1. JOSEPH de Sabran, qui ſuit.
2, 3 & 4. ISABEAU (ou ÉLISABETH), JEANNE (ou ANNE), vivantes encore en 1722, & MADELEINE de Sabran, née le 2 Octobre 1704, toutes trois décédées ſans alliance.

XIX. DEGRÉ.

JOSEPH II de Sabran-Gramont, dit le Comte de Sabran, né en 1702, Garde-Marine en 1718, Garde du pavillon en 1727, Enſeigne de vaiſſeau en 1731, Aide-Major en 1738, Chevalier de Saint-Louis le 1er Janvier 1742, Lieutenant de vaiſſeau en 1746, Capitaine de vaiſſeau en 1748, Chef d'eſcadre le 1er Octobre 1764, Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis le 1er Janvier 1773, Lieutenant général des armées navales le 4 Novembre 1774. Il occupe une belle page dans l'hiſtoire de la marine françaiſe par ſa conduite héroïque au combat de Sancta Maria ou de Lagos, ſur les côtes du Portugal, le 17 Août 1759, où il commandait le vaiſſeau le *Centaure*. Sans voiles ni agrès & avec onze pieds d'eau dans ſa cale, ce vaiſſeau tint juſqu'à la dernière extrémité pour protéger la retraite de l'eſcadre françaiſe : le commandant ne ſe rendit qu'après avoir épuiſé ſes munitions & chargé ſon dernier canon avec ſon argenterie. Louis XV le félicita de cet exploit devant toute la Cour. Le Comte de Sabran mourut à Paris le 11 Juin 1775, le jour même du ſacre de Louis XVI.

Il avait épouſé, en 1768, Françoiſe-Éléonore DEJEAN DE MANVILLE, née à Paris le 3 Mars 1749, fille de Charles-Claude DEJEAN, Seigneur de Manville, & de Geneviève-Éléonore MIGNOT DE MONTIGNY, ſa première femme. Elle fut admiſe aux honneurs de la Cour le 2 Février 1769. Après vingt-deux ans de veuvage, elle ſe remaria, en Mai 1797, à Breſlau, à Staniſlas-Jean, Marquis DE BOUFFLERS, ancien Lieutenant général des armées du Roi, Gouverneur du Sénégal, Membre de l'Académie françaiſe, mort en 1815. Elle décéda à Paris le 27 Février 1827 (*a*). De ſon premier mariage elle eut :

1. LOUIS-MARIE-ELZÉAR de Sabran, qui ſuit.
2. LOUISE-DELPHINE-ÉLÉONORE-MÉLANIE de Sabran, née à Paris & baptiſée à Saint-Roch le 18 Mars 1770, mariée, à Aniſy, le 31 Juillet 1787, à Armand-Louis-Philippe-François, Comte DE CUSTINE, fils d'Adam-Philippe, Comte DE CUSTINE, Général en chef de l'armée du Rhin en 1792 (dont il fut alors Aide de camp), & d'Adélaïde-Louiſe-Céleſte GAGNAT DE LOGNY. Il fut décapité le 3 Janvier 1794, & elle décéda en Suiſſe le 29 Juillet 1826 (*b*).

(*a*) Son portrait, peint par Mme Vigée-Le Brun, a été gravé par Rajon, pour l'ouvrage intitulé : *Correſpondance inédite de la Comteſſe de Sabran & du Chevalier de Boufflers*, 1778-1788, recueillie & publiée par E. de Magnieu & Henri Prat (Paris, Plon, 1875, in-8). — M. Paul Prat a publié un ſecond recueil de *Lettres du Chevalier de Boufflers à la Comteſſe de Sabran* (Paris, Plon, 1891, in-8). — M. Pierre de Croze a continué la biographie de ces deux perſonnes au moyen de leur correſpondance, qu'il intercala dans un commentaire intéreſſant : *le Chevalier de Boufflers & la Comteſſe de Sabran*, 1788-1792 (Paris, Calmann-Lévy, 1894, in-8).

(*b*) Elle a été l'objet d'un livre magiſtral : *Madame de Cuſtine*, par M. Bardoux, Sénateur (Paris, Calmann-Lévy, 1888, in-8).

XX. DEGRÉ.

Louis-Marie-Elzéar, Comte de Sabran, né à Paris le 18 Mai 1774, émigra avec sa mère & rentra en France en 1800. Compromis sous le premier empire par ses relations avec Mme de Staël, il fut enfermé, en 1813, au donjon de Vincennes, d'où il ne sortit que pour être exilé à 50 lieues de Paris. Il mourut à Fonds-de-Saint-Léger, près de Saint-Germain en Laye, le 5 Septembre 1846, sans avoir contracté d'alliance (a). Passionné, dès son enfance, pour la poésie & le théâtre, il composa des drames, des tragédies, des poèmes & des pièces de vers de circonstance, qui sont demeurés inédits.



BRANCHE DES SEIGNEURS D'AIGUINES.

XV. DEGRÉ.

Claude de Sabran, Seigneur d'Aiguines & de Chantereine, second fils de Louis de Sabran, Baron de Baudinard, & d'Antoinette de Gamaches de Chevrières (voir plus haut, p. 171), épousa, par contrat du 13 Juin 1577, Sibille de Castellane-Salernes, fils d'Alexis de Castellane, Seigneur de Salernes, & de Catherine de Pontevès (voir plus haut, p. 60). Il devint veuf avant 1597. De ce mariage :

1. César de Sabran, Seigneur d'Aiguines & de Chantereine, marié, par contrat du 10 Novembre 1597 (J. Bernard, Not. à Tourtour), à Victoire d'Albertas, fille de feu Gaspard d'Albertas & de Claude de Blacas. Il mourut entre 1626 & 1633, sans postérité.
2. Honoré de Sabran, qui suit.
3. Antoine de Sabran, *auteur de la branche des* Seigneurs de Sardon, rapportée plus loin, p. 183.
4. Marc-Antoine de Sabran, *auteur de la branche des* Seigneurs de Sallepérine, rapportée plus loin, p. 183.

XVI. DEGRÉ.

Honoré de Sabran, Seigneur de Canjuers (ou Canjuès), & en partie de Roumoules (diocèse de Riez) & du Biosc, épousa, par contrat du 30 Août 1604 (Pons, Not. à Roumoules), Anne de la Tour, fille d'Honoré de la Tour, Seigneur de Roumoules, & de Louise Malard. Étant sur le point de faire un voyage en Italie pour le service du Roi, il testa le 11 Janvier 1626 (Pierre Robin, Not. à Roumoules), & mourut avant 1630. Elle testa le 6 Février 1647 (Bertrandy, Not. à Riez), & fut inhumée dans la cathédrale de Riez. De leur mariage vinrent :

1. Charles de Sabran, qui suit.
2. Marc-Antoine de Sabran, *auteur de la branche des* Seigneurs du Biosc, rapportée plus loin, p. 179.

(a) Par son testament du 18 Mai 1842, il légua tous ses papiers à Marie-Ernest, Vicomte de Magnieu, en le chargeant de publier la correspondance de sa mère avec le Chevalier de Boufflers. Cette recommandation n'a été réalisée, & partiellement encore, comme on l'a vu plus haut, qu'en 1875. M. de Magnieu donna une partie de ces papiers à son collaborateur M. H. Prat, & légua le reste au Comte Charles de Rességuier, qui en fit don à son tour, en 1889, au Colonel Gibert. C'est de cette double source que M. P. de Croze a tiré la substance de son ouvrage, qui comprend aussi une biographie du Comte Elzéar de Sabran.

3. César de Sabran-Canjuers, reçu Chevalier de Malte en 1628.
4. Éléonore de Sabran, baptifée à Aix le 18 Mai 1613.
5. Sibille de Sabran, Religieufe Urfuline, qui tefta le 2 Mai 1624, en faveur de fa mère, & ne vivait plus en 1626.
6. Gabrielle de Sabran, mariée, à Riez, le 13 Février 1635, à Jean Fabre, Seigneur de Mazan & de Pontfrac, fille de Pierre, & de Françoife Albert de Régusse.
7. Angélique de Sabran, légataire de fon père & de fa mère, Religieufe Urfuline.

XVII. DEGRÉ.

Charles de Sabran, Seigneur de Canjuers & de Roumoules, puis d'Aiguines & de Chantereine, par fucceffion de Céfar de Sabran, fon oncle. Il fe diftingua à la prife de l'île de Lérins en 1637 (*a*), & fut maintenu dans fa nobleffe par arrêt des Commiffaires du Roi, du 27 Janvier 1668. Il avait époufé, par contrat du 28 Août 1633 (Bertrandy, Not. à Riez), Marguerite de Monier-Chateaudeuil, fille de Jean-Louis de Monier, Seigneur de Châteaudeuil, Préfident à mortier au Parlement de Provence, & d'Anne de Garron. Il tefta le 25 Juin 1671 (P. Cogordan, Not. à Aiguines). De leur mariage iffurent :
1. Jean-Louis de Sabran, qui fuit.
2. César de Sabran, Chanoine & Capifcol de la cathédrale de Riez, nommé Évêque de Glandèves le 3 Juin 1702, mort à La Sedz le 19 Juin 1720, après avoir tefté le 11 Mars précédent.
3. Jean de Sabran, reçu Chevalier de Malte en 1658, Capitaine des galères de la religion en 1684. Il tefta le 22 Janvier 1699.
4. Elzéar de Sabran, reçu Chevalier de Malte en 1658, Capitaine des galères de l'Ordre, mort Commandeur.
5. Madeleine de Sabran, mariée, le 10 Février 1657, à Jean de Castellane, Seigneur d'Efparron, fils de Pierre, & de Madeleine de Castellane-Majastres. Elle mourut en 1674.

XVIII. DEGRÉ.

Jean-Louis de Sabran, Seigneur de Canjuers, d'Aiguines & de Chantereine, Confeiller du Roi & fon Sénéchal au fiège & reffort de Digne, époufa : 1° par contrat du 13 Juillet 1655 (Cogordan & Potevin, Not. à Aiguines), Julie de Pontevès, fille de Louis de Pontevès, Seigneur de Saint-Ferréol, & d'Anne d'Albertas (voir plus haut, p. 62); elle tefta le 29 Mai 1669 (Pons Cogordan, Not. à Aiguines); 2° par contrat du 7 Mars 1671 (Aruel, Not. à Riez), Françoife de Demandolx, fille de Jean de Demandolx, Viguier de Marfeille, & d'Ifabeau de Raymondis d'Éoux, & veuve de Charles de Glandevès, Baron de Montblanc. Il paffa, le 14 Novembre 1685, une tranfaction avec fes frères Jean & Elzéar, Chevaliers de Malte, & vivait encore le 22 Novembre 1695. De fon premier mariage il eut :
1. Louis de Sabran, qui fuit.
2. César de Sabran, légataire de fa mère en 1669, mort jeune.
3 & 4. Anne-Marguerite-Delphine-Madeleine-Aimare de Sabran & Claire de Sabran, légataires de leur mère.

(*a*) Papon, t. IV, p. 485.

Du second lit sont issus :

1. César de Sabran, Seigneur de Canjuers & de Chantereine, né en 1674, Lieutenant de galères en 1713, Chevalier de Saint-Louis en 1712, mort le 30 Avril 1732. Il avait vendu la seigneurie de Chantereine le 6 Février 1720. De son mariage avec N. Fabre de Mazan-Pontfrac, il eut :
   Balthasar de Sabran, Chanoine-Comte de Saint-Victor de Marseille, vivant en 1768.
2. Elzéar de Sabran, né en 1675, Lieutenant de vaisseau en 1703, Chevalier de Saint-Louis le 28 Juin 1718, après vingt-sept ans de services; blessé à la jambe d'un coup de mousquet à la descente de Gênes & amputé; mort en 1747.
3. Thérèse de Sabran, mariée, en 1714, à Pierre d'Aymini, Officier de vaisseau à Toulon, fils de Joseph d'Aymini & de Marie Richieu d'Argens (*a*).
4. N. de Sabran, mariée à Caliste de Villevieille.

XIX. DEGRÉ.

Louis de Sabran, Seigneur d'Aiguines, Sénéchal de Digne en 1722, épousa, par contrat du 29 Juillet 1683 (Graffeau, Not. à Aix), Claire de Micaelis, fille de Jean-Augustin, Conseiller au Parlement, & de Marie de Boyer d'Aiguilles, & veuve de Laurent de Pontevès, Vicomte de Giens (voir plus haut, p. 71). Il mourut sans postérité (*b*).



BRANCHE DES SEIGNEURS DE BIOSC.

XVII. DEGRÉ.

Marc-Antoine de Sabran, Seigneur de Canjuers, de Biosc & de Beauregard, fils puîné d'Honoré de Sabran & d'Anne de la Tour (voir plus haut, p. 177), acquit la terre d'Aiguines de son frère Charles le 29 Décembre 1639 (acquisition qui n'eut pas de consécration définitive), puis celles de Biosc & de Beauregard, du Sieur de Castellane, le 10 Septembre 1658. A l'occasion de cette dernière acquisition, il obtint de Louis XIV, le 31 Décembre suivant, des lettres patentes le déchargeant des droits de lods, en considération des services qu'il avait rendus au Roi (*c*). Il avait épousé : 1° par contrat du 3 Février 1636 (Robin & Afossy, Not. à Roumoules), Madeleine de Gaffarel, fille de Mathieu de Gaffarel, Écuyer, de Moue, & de feue Marguerite de Monier, de la ville d'Aix; elle était veuve de Gaspard de Parisis, Conseiller du Roi, Lieutenant des Submissions au siège de Forcalquier; 2° par contrat du 4 Août 1664, avec Anne de Gasqui-Brégansson, fille de feu Honoré de Gasqui, Seigneur & Gouverneur de Brégansson, & de Marguerite de Castellane-Montmeyan. Il céda les terres & seigneuries de Beauregard & de Biosc, le 8 Mars 1673, à son fils unique, issu du premier mariage :

Elzéar de Sabran, qui suit.

(*a*) Pithon-Curt, t. I, p. 22. — D'Hozier, *Armorial général de France*, IIe Reg., art. Aymini.

(*b*) Chazot de Nantigny ne lui donne pour femme que Noble de Savignon, de Marseille, dont nous ne trouvons mention nulle part ailleurs.

(*c*) Original en parchemin aux archives de M. le Duc de Sabran-Pontevès.

XVIII. DEGRÉ.

Elzéar ou Elzias de Sabran, Seigneur de Canjuers, de Biofc & de Beauregard, né vers 1644, émancipé par fon père le 19 Mars 1669, après avoir atteint fa vingt-cinquième année (Goffendy, Juge à Riez); époufa, à Brignoles, le 7 Février 1672, Madeleine de Requiston, fille de Balthafar de Requiston, Seigneur de la Foreft, d'Alons & de Roquebrune, & de Lucrèce-Thérèfe de Colonia. Deux jours après, étant fur le point de s'en aller faire la campagne de Flandre pour le fervice du Roi, il fit fon teftament (Nonnet, Not. à Brignoles). Il mourut avant 1714, & fa femme lui furvécut. De leur mariage vinrent :

1. Elzéar-Balthasar de Sabran, né le 22 & baptifé à Brignoles le 24 Mars 1676, mort enfant.
2. André de Sabran, qui fuit.
3. Joseph de Sabran, Officier d'infanterie, chargé de la procuration de fon père, le 2 Octobre 1700, pour les affaires de la fucceffion de fon grand-père Marc-Antoine.
4 & 5. Jacques & Charles de Sabran, Officiers de marine, morts fans poftérité.
6. Jean-Honoré de Sabran, *dont la poftérité fera rapportée plus loin.*
7. Gaspard de Sabran, *dont la poftérité fera rapportée à la fuite* de celle du précédent.
8. Hélène de Sabran, mariée, le 19 Juillet 1714, à Jean-Jacques de Montesquiou, Marquis de Saintrailles, fils de Jean-Jacques, & de Marie-Angélique de Montpezat. Elle décéda en 1746.
9 & 10. Delphine & Catherine de Sabran, mortes fans alliance.
11. Madeleine de Sabran, mariée à Gafpard Fabre, demeurant à Marfeille, fans enfants en Juillet 1725.

XIX. DEGRÉ.

André de Sabran, Seigneur de Biofc & de Beauregard, dit le Comte de Sabran, Capitaine au régiment de Touloufe en 1714, marié : 1° en 1703, avec Marie-Anne de Granfils; 2° avant 1724, avec Henriette Melline. Du premier mariage font iffus :

1. André-Antoine de Sabran, qui fuit.
2. Pierre de Sabran, mort Lieutenant d'infanterie.
3. Catherine-Hélène de Sabran, née le 12 Mai 1712, & admife à l'École royale de Saint-Cyr en 1725, après avoir fait fes preuves de nobleffe devant d'Hozier. Elle prit enfuite le voile & devint Abbeffe de l'abbaye royale d'Origny-Sainte-Benoîte, en Vermandois (diocèfe de Laon) en Décembre 1753, & mourut en 1778 (*a*).

Du fecond mariage vint :

Angélique-Antoinette de Sabran, née le 31 Janvier 1724.

(*a*) Son oraifon funèbre a été prononcée le 13 Décembre 1778 par le R. P. Mefurolle (Saint-Quentin, 1780, in-4°). Il exifte d'elle un portrait figné par Chevalier & daté de 1764. Elle portait *Écartelé de* Forcalquier & *de* Sabran. Pendant la Terreur, cette abbaye fut livrée au fac & au pillage; le corps de l'Abbeffe de Sabran, arraché de fon cercueil, était traîné facrilègement par les cheveux dans les rues d'Origny. (Ch. Gomart, *Origny-Sainte-Benoîte & fon abbaye;* Saint-Quentin, 1869, in-12.)

XX. DEGRÉ.

André-Antoine de Sabran, Seigneur de Biofc, dit le Vicomte de Sabran, né le 7 Novembre 1705, Meftre de camp de cavalerie en 1746, Major & Infpecteur de gendarmerie en 1757, Brigadier des armées du Roi en 1759, Chevalier de Saint-Louis le 25 Avril 1746, mort à Paris le 18 Décembre 1786, fans poftérité de fon mariage avec Marie-Julie de la Jaille, qu'il avait époufée en Février 1746, & qui décéda à Paris le 23 Décembre 1755, âgée de 45 ans.

XIX. DEGRÉ.

Jean-Honoré de Sabran, dit le Comte ou le Marquis de Sabran, puis qualifié de Comte de Forcalquier, Vicomte de Maffat, Baron de la Roque, &c., Chambellan de S. A. R. le Duc de Lorraine, puis Premier Chambellan du Duc d'Orléans, Régent du royaume; mort à Paris en Janvier 1750. Il avait époufé, par contrat du 13 Juillet 1714 (Foucault & Liévin, Notaires au Châtelet de Paris), Louife-Charlotte de Foix, fille de feu François-Gafton de Foix, Marquis de Fournaix, Comte de Rabat, & de Dorothée-Théodore de Podenas de Villepinte, fa troifième femme. Elle mourut à Paris le 31 Mars 1768. De leur mariage vinrent :

1. Elzéar-Gaston-Louis de Sabran, qui fuit.
2. Charlotte-Élisabeth-Philippine de Sabran, née à Paris le 11 Novembre 1715, baptifée le 25 Juin 1716, à Saint-Euftache, ayant pour parrain le Régent & pour marraine, la Ducheffe de Lorraine.
3. Hélène-Louise-Madeleine, née à Paris le 18 Août 1718, mariée, le 27 Février 1737, à Charles-Michel-Anne d'Arcussia, Baron de Fos, Capitaine au régiment de Piémont, fils de Charles-Michel d'Arcussia, Seigneur de Boifvert, & de Madeleine de l'Isle. Elle fut préfentée à la Cour en Mars 1737, & mourut à Marfeille le 7 Octobre fuivant.
4. Hélène-Madeleine-Louise de Sabran, née à Paris le 18 Août 1721, morte à Paris le 23 Février 1722.
5. Marie-Anne de Sabran, née à Paris le 13 Novembre 1722.

XX. DEGRÉ.

Elzéar-Gaston-Louis-Marie, Marquis de Sabran, né en 1717, Colonel du régiment de Condé (infanterie) le 6 Janvier 1741, tué à la bataille de Dettingen le 27 Juin 1743. Il avait époufé, par contrat des 10 & 12 Janvier 1741 (Bruchant & Roger, Notaires au Châtelet de Paris), Charlotte-Marie-Agathe-Françoife de Coetlogon, fille de Charles-Élifabeth, Comte de Coetlogon, Seigneur de Roiffy, en Brie, & de Marie-Catherine-Françoife de Vétéris, Dame du Reveft, en Provence. Elle eut en dot la moitié des feigneuries de Romilly & de Nilly-fur-Seine, du fief des Granges, &c.; fut Dame d'honneur de S. A. R. la Ducheffe de Chartres & mourut à Paffy le 14 Juillet 1748, laiffant de fon mariage :

Louis-Auguste-Elzéar de Sabran, qui fuit.

XXI. DEGRÉ.

Louis-Auguste-Elzéar, Comte de Sabran, Marquis de Fournaix, Vicomte de Maffat, Baron de la Roque, &c., né à Paris le 19 Janvier 1743, baptifé au

château de Saint-Cloud le 22 Août 1745, ayant pour parrain & marraine Mgr le Duc et Mme la Ducheffe de Chartres, fut Guidon de gendarmerie, Aide de camp de S. A. R. le Prince de Condé dans les campagnes de 1761 & 1762, puis Officier au régiment de Chartres (cavalerie), Chevalier de Saint-Louis le 25 Novembre 1773, Brigadier-Colonel du régiment du Cap à Saint-Domingue le 5 Janvier 1780, Brigadier des armées du Roi le 10 Mars fuivant, Maréchal de camp le 1er Janvier 1784. On ignore la date de fon décès. Il avait époufé, par contrat paffé à Verfailles, à l'égard de Sa Majefté & de la famille royale, les 14 & 15 Février, &, à l'égard des parties contractantes, à Paris, le 18 Février 1762 (Fournel & Bricante, Not. au Châtelet), Marie-Antoinette-Élifabeth Coste de Champeron, fille de feu Jofeph-Alexandre Coste de Champeron, Chevalier, Seigneur de Soupire, &c., & de Marie-Geneviève Terré. Elle fut reçue le mois fuivant aux honneurs de la Cour, & à cette occafion Beaujon, Généalogifte des Ordres du Roi, dreffa un mémoire fur la maifon de Sabran. De leur mariage vint :

Louise-Marie-Delphine de Sabran, née en 1778, morte à Paris le 7 Juin 1782.

XIX. DEGRÉ.

Gaspard de Sabran, qualifié officiellement de Comte de Sabran ou de Forcalquier, puis de Marquis de Sabran, né le 2 Mai 1693; nommé Exempt aux Gardes du corps de la Ducheffe de Berry le 6 Novembre 1715, puis Lieutenant au régiment de Chartres (cavalerie); reçu Chevalier de juftice dans l'Ordre royal militaire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel & de Saint-Lazare le 16 Mars 1716, Capitaine réformé à la fuite du régiment de Chartres le 10 Novembre fuivant, Lieutenant des Gardes du corps de la Ducheffe de Berry le 1er Octobre 1717, Meftre de camp réformé à la fuite du régiment de Chartres le 18 Août 1719, Capitaine au régiment de cavalerie de Saint-Simon en 1727, Meftre de camp au régiment de cavalerie de fon nom le 16 Avril 1738, Brigadier des armées du Roi le 1er Janvier 1740, Chevalier de Saint-Louis. Il avait époufé, le 1er Janvier 1719, Marie-Louife Regnault, fille d'Ifaac Regnault, Tréforier des Gabelles de France & Fermier général, & de Françoife Moreau (*a*). De ce mariage :

1. Isaac-Elzéar, Comte de Sabran, né le 28 Septembre 1720, Cornette dans le régiment de Saint-Simon le 31 Mars 1734, Capitaine le 26 Août 1738, tué à l'affaire du Thin, dans la retraite de Frauenberg (Bohême), en 1742.
2. Louis-François de Sabran, qui fuit.

XX. DEGRÉ.

Louis-François, Vicomte, puis Marquis de Sabran, né le 17 Février 1731, Capitaine des gendarmes d'Orléans le 5 Novembre 1758, Chevalier de Saint-Louis le 25 Février 1758, bleffé grièvement à la bataille de Minden le 1er Août 1759, & fait prifonnier de guerre; Meftre de camp de cavalerie en 1768, Brigadier des armées du Roi le 3 Janvier 1770. Il époufa, cette année même, Marie-Madeleine Charlet d'Esbly, fille de feu Louis-Henri Charlet, Chevalier, Seigneur d'Esbly,

(*a*) Mme Regnault poffédait une précieufe collection de bijoux & de tapifferies qui fut vendue aux enchères en 1743. Le catalogue en forme un volume in-folio, de 300 pp.

Président aux Enquêtes au Parlement de Paris, & d'Élisabeth-Charlotte Bedé de Fougerais, & mourut sans postérité.



BRANCHE DES SEIGNEURS DE SARDON.

XVI. DEGRÉ.

Antoine de Sabran, Seigneur de Sardon, troisième fils de Claude de Sabran, Seigneur d'Aiguines, & de Sibille de Castellane-Salernes (voir plus haut, p. 177), épousa, par contrat du 30 Octobre 1618 (Bonard, Not. à Riez), Louise de Ferrier, fille de Jules de Ferrier & de N. Rondelet.

De ce mariage :

Claude de Sabran, qui suit.

XVII. DEGRÉ.

Claude de Sabran, Seigneur de Sardon, fut maintenu dans sa noblesse par arrêt des Commissaires députés par le Roi, du 27 Janvier 1668. Il épousa, par contrat du 19 Décembre 1664 (André, Not.), Anne de l'Église, fille de Thomas-Étienne de l'Église, Seigneur de Melan. De ce mariage :

1. Pierre de Sabran, reçu Chevalier de Malte en 1685.
2. Charles de Sabran, Enseigne de vaisseau le 1er Janvier 1696, Chevalier de Saint-Louis le 23 Septembre 1727, mort sans alliance.



BRANCHE DES SEIGNEURS DE SALLEPERINE.

XVI. DEGRÉ.

Marc-Antoine de Sabran, Seigneur de Salleperine, quatrième fils de Claude de Sabran, Seigneur d'Aiguines, & de Sibille de Castellane-Salernes (voir plus haut, p. 177), fut maintenu dans sa noblesse, avec son fils, par arrêt des Commissaires députés par le Roi, du 27 Janvier 1668 (*a*). Il épousa, par contrat du 10 Janvier 1614, Françoise de Demandolx-Trigance, fille de Melchior de Demandolx, Seigneur de Trigance, & de Diane de Villeneuve. De ce mariage :

1. César de Sabran, qui suit.

2 & 3. Antoine & Jean de Sabran, reçus Chevaliers de Malte en 1649.

XVII. DEGRÉ.

César de Sabran, Seigneur de Salleperine, épousa, par contrat du 4 Septembre 1658 (Roubaud, Not. à Aups), Marguerite d'Arbaud, fille de François d'Arbaud,

(*a*) Un *Jean-Baptiste* de Sabran, de la ville d'Arles, qui visiblement n'appartient pas à cette maison, fut condamné, le 14 Avril 1668, à une amende de 300 livres, pour s'être qualifié Noble & Écuyer & n'avoir pas justifié sa noblesse.

Seigneur de Saint-Jean-de-Brefc, & de Marguerite DE FABRI-FABRÈGUES. Il tefta le 24 Octobre 1690 (Carbonnel, Not. à Mouftiers), & fa femme le 9 Février 1693. Elle mourut le mois fuivant, tandis que fon mari vécut jufqu'au 24 Janvier 1694. Ils avaient eu de leur mariage :

1. ELZÉAR de Sabran, qui fuit.
2. FRANÇOIS de Sabran, reçu Chevalier de Malte en 1675, Enfeigne de vaiffeau en 1686, légataire de fa mère en 1693, mort fans poftérité.
3. JEAN de Sabran, reçu Chevalier de Malte en 1682, vivant en 1700.
4. PIERRE de Sabran, Chevalier de Malte (appelé le Chevalier de Vernis), légataire de fa mère en 1693, mort avant 1700.
5. MARC-ANTOINE de Sabran, baptifé à Mouftiers le 16 Mai 1680, deftiné à l'Ordre de Malte, légataire de fa mère en 1693, vivait encore en 1697 (*a*).
6. MADELEINE de Sabran, mariée, par contrat du 30 Septembre 1699, à Jean, des Comtes DE VINTIMILLE, Seigneur de la Traille.
7. ANNE de Sabran, née le 18 Avril 1674, légataire de fa mère en 1693. Elle vivait encore en 1700.

XVIII. DEGRÉ.

ELZÉAR de Sabran, Seigneur de Salleperine, époufa, à Graffe, le 24 Novembre 1695, Anne DE VALETTE, fille d'Honoré DE VALETTE. Il fut tué au combat du Devez, dans les Cévennes, contre les Camifards, le 24 Mars 1704 (*b*), fans laiffer de poftérité.

A l'une de ces branches se rattachent fans doute les deux frères :

1. N. de Sabran, Confeiller en la Cour des Aides de Montpellier, mort en 1736, inftituant pour légataire univerfel François Périé, Négociant à Montpellier. Il eut d'une Demoifelle de Robin plufieurs enfants naturels, dont l'un était nommé Saint-Louis.
2. PIERRE de Sabran, Capitaine d'infanterie, qui attaqua le teftament de fon frère, comme conftituant un fidéicommis tacite en faveur de fes enfants naturels (*c*).

(*a*) Des notes de famille attribuent encore à Céfar de Sabran-Salleperine deux autres fils : HENRI de Sabran, Lieutenant au régiment royal des vaiffeaux le 30 Octobre 1681, & ANDRÉ de Sabran, Capitaine au régiment de Monfieur le Dauphin le 4 Mai 1684. Comme ils ne figurent point dans le teftament de leur père, ils feraient morts avant 1690.

(*b*) Rofchach, *Études fur l'hiftoire du Languedoc* (t. XIII de la nouvelle édition de *l'Hiftoire générale du Languedoc* de D. Vaiffète), p. 816.

(*c*) Pièces imprimées du procès. Les deux frères poffédaient des domaines à Saint-Brès, près de Montpellier.



BRANCHE DES SEIGNEURS DES ALPIES,

EN GÉVAUDAN.

Il n'a pas été poſſible de rattacher régulièrement à la ſouche commune cette branche ſur laquelle nous ne poſſédons que des renſeignements détachés, ſans filiation ſuivie. Il eſt à préſumer qu'elle dérive du perſonnage qui ſuit.

Un Pons-Alpays de Sabran fut préſent, le 10 Août 1349, à un acte paſſé à Châteauneuf de Mazenc (Drôme) par Godefroy Guigues, aliàs Moreton (*a*). Peut-être deſcend-il de Pons de Sabran, qui vivait à la fin du XIII[e] ſiècle (voir plus haut, p. 121, note), & était iſſu de Roſtaing I[er] de Sabran, Connétable du Comte de Toulouſe, & d'Adalmodie de Mévouillon, ſa ſeconde femme.

Antoine de Sabran, Écuyer, Seigneur du Tor, &c., « natif de Blaiſmart, paroiſſe de Saint-Jean, au diocèſe de Mende, ſénéchauſſée de Beaucaire », régla à Paris, le 6 Septembre 1554, une créance, comme héritier de ſon neveu Antoine de Sabran, lequel était fils & héritier de Michel de Sabran, Écuyer (*b*).

Étienne de Sabran, Écuyer, Seigneur des Alpies, épouſa, par contrat du 22 Avril 1567, Lucrèce d'Altier, fille de Jean d'Altier (de la maiſon de Borne), Seigneur du Champ, & d'Anne de Mancelle (*c*). Leur fille, Jeanne de Sabran, épouſa, le 13 Mai 1597, Jacques de Fayet, fils d'Antoine de Fayet. Elle teſta le 23 Octobre 1637, & mourut avant le 11 Février 1643.

Le tombeau de ces Sabran était dans la chapelle de Notre-Dame de l'égliſe paroiſſiale de Saint-Jean du Bleimar, au diocèſe de Mende (*d*).

Héraille de Sabran (peut-être une ſœur de Jeanne ci-deſſus), épouſa Elzéar de Serres, du Vivarais. D'eux deſcendit Antoinette de Serres, fille de Pierre, & de Marie de Gaſcon, mariée, en 1676, avec André de Malmazet (*e*).

Claude de Sabran, Seigneur des Alpies, donna, à Paris, le 30 Mai 1580, au Tréſorier de l'Épargne, quittance de la ſomme de « ſept vingts dix eſcus ſoleil », pour frais de ſon voyage de Lunel à Paris, aller & retour, pour le ſervice du Roi (*f*).

C'eſt auſſi aſſurément à cette même branche que ſe rattache « Noble Guillaume de Sabran, Sieur de Graveins », marié avec Jeanne Valleton, fille & héritière de Claude Valleton, Sieur de Graveins, Échevin de la ville de Lyon en 1579 & en 1584, charge qui conférait la nobleſſe (*g*). Elle ne vivait plus le 26 Octobre 1601, où ſon mari donna, à Lyon, quittance d'une ſomme au nom de leur fils mineur & unique enfant (*h*), Melchior, qui ſuit.

(*a*) Lainé, *Archives de la Nobleſſe*, t. VII, art. Moreton, p. 8.
(*b*) Bibliothèque nationale, Manuſcrits, Pièces originales.
(*c*) Lainé, *Archives de la Nobleſſe*, t. III, art. de Borne, p. 20. — Courcelles, *Hiſtoire des Pairs de France*, t. XI, art. de Borne, p. 17.
(*d*) D'Hozier, *Armorial général*, V[e] regiſtre, art. de Fayet, p. 1.
(*e*) Lainé, *Archives de la Nobleſſe*, t. IV, art. Malmazet, p. 8, note.
(*f*) Bibliothèque nationale, Manuſcrits, Pièces originales.
(*g*) *Le Livre d'or du Lyonnais*; Lyon, 1866, in-8°, p. 136.
(*h*) Bibliothèque nationale, Manuſcrits, Pièces originales.

Melchior de Sabran devint Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi avant 1629. Au mois de Juillet de cette année-là, il fut envoyé par le Cardinal de Richelieu en miſſion à la Cour de Vienne « pour ſe plaindre de l'invaſion des Griſons par le Général de l'Empereur » (*a*), & auſſi pour ſolliciter de Ferdinand II les inveſtitures des duchés de Mantoue & de Montferrat en faveur de Charles de Gonzague-Clèves, Duc de Nivernois & de Rethelois, Pair de France. Le grand miniſtre de Louis XIII ne ceſſa de lui témoigner ſa confiance. En Décembre ſuivant, il l'envoya en ambaſſade à Gênes, où il réſida juſqu'en 1638. L'objet de cette miſſion fut de former une ligue des petits États d'Italie, rendue néceſſaire par la guerre de la ſucceſſion du duché de Mantoue, ouverte après l'extinction de la branche aînée des Gonzague, & qui revint enſuite à la branche cadette, naturaliſée en France depuis 1550.

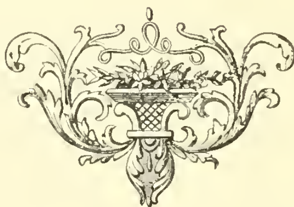
En récompenſe de ſes éminents ſervices, le Cardinal Mazarin lui fit accorder, le 15 Novembre 1643, une penſion viagère de 3,000 livres, puis, le 20 Avril 1644, le fit nommer Conſeiller d'État, & l'envoya, le mois ſuivant en ambaſſade en Angleterre, avec miſſion de réconcilier le Roi Charles I[er] avec ſon parlement.

La relation détaillée de toutes les négociations de Melchior de Sabran eſt conſervée en manuſcrit à la Bibliothèque Nationale (*b*). Une note de ſon ſecrétaire, conſignée au dernier volume de cette relation, nous apprend que l'Ambaſſadeur eut un fils : Claude-Elzéar de Sabran, qui fut baptiſé à l'égliſe Saint-Euſtache à Paris le 17 Septembre 1648, ayant pour parrain Claude de Meſmes, Comte d'Avaux, un des négociateurs de la paix de Weſtphalie (*c*). Nous ne connaiſſons point le ſort ultérieur de ce fils, qui dut mourir jeune ou ſans poſtérité, de ſorte que la branche dont il était iſſu s'éteignit au XVII[e] ſiècle.

(*a*) P. Griffet, *Hiſtoire du règne de Louis XIII;* Paris, 1758, 3 vol. in-4°, t. I, p. 686. — Avenel, *Lettres, inſtructions diplomatiques & papiers d'État du Cardinal de Richelieu;* Paris, 1863-1874, 7 vol. in-4°, t. III, p. 529.

(*b*) Bibliothèque Nationale, département des Manuſcrits, fonds français, n[os] 4133 à 4138. Les cinq premiers volumes ſont conſacrés à la miſſion de Melchior de Sabran en Italie, & le ſixième à celle en Angleterre. Un long inventaire analytique des pièces qui compoſent cet ouvrage a été publié dans le *Catalogue des manuſcrits français* de cette bibliothèque, t. III (1881), pp. 433-446.

(*c*) Cette note étant très intéreſſante, nous la publions en entier : « A onze heures & trois quarts le jour de la Nativité de Noſtre-Dame, huictieſme de Septembre en l'année 1648, eſt né le premier enfant, filz à Mons. de Sabran. Le 17 du ſuſdict mois & an a eſté baptizé le ſuſdict fils de Mons. de Sabran dans l'égliſe de Saint-Euſtache; le parrain a eſté M. le Comte d'Avaux, Surintendant des finances du Roy, & la marrayne M[me] la Marquiſe de Varennes, fille de feu M. le Marquis de la Baume, couſine de mondict S[r] de Sabran. Les dits parrain & marrayne ont nomé le ſuſdict filz Claude-Eléazar (*ſic!*) : Claude eſtant le nom du parrain, & Eléazar, celuy du chef de la mayſon de Sabran, qui a eſté canoniſé ſaint. » — Cette note ne nous fait pas connaître le nom de la femme de Melchior de Sabran. Sa *couſine* & marraine de ſon fils était Henriette d'Hoſtun, fille de Balthazar d'Hoſtun, Marquis de la Baume, Sénéchal de Lyon, & femme de Roger de Nagu, Marquis de Varennes, Lieutenant général des armées du Roi (V. le P. Anſelme, t. V, p. 267, & t. IX, pp. 165-166).



CHEVALIERS DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM DE LA MAISON DE PONTEVÈS

1330 Raymond d'Agoult de Pontevès, p. 28.
1483 Antoine de Pontevès-Bargème, Commandeur d'Aix, p. 41.
1490 Fouquet de Pontevès, p. 100.
1495 Antoine de Pontevès, p. 100.
1495 Claude de Pontevès, p. 100.
1506 François de Pontevès-Pontevès, p. 59.
1506 Elzéar de Pontevès-Pontevès, p. 59.
1506 Pierre de Pontevès-Pontevès, p. 60.
1532 Honorat de Pontevès, p. 100.
1539 Pierre de Pontevès-Bargème, Précepteur de Gap, p. 42.
1540 François de Pontevès-Flassans, p. 38.
1540 Claude de Pontevès-Giens, p. 70.
1552 Honoré de Pontevès-Amirat, p. 74.
1563 Gaspard de Pontevès-Pontevès, p. 60.
1567 Gaspard de Pontevès-Giens, p. 70.
1572 Jacques de Pontevès-Cadenet, p. 87.
1573 Balthazar de Pontevès-Bargème, p. 43.
1573 Jean-Baptiste de Pontevès-Bargème, p. 43.
1574 Louis de Pontevès-Pontevès, p. 61.
1576 Antoine de Pontevès-Buoux, p. 84.
1579 François de Pontevès-Pontevès, p. 61.
1614 Jean de Pontevès-Mauboufquet, p. 81.
1618 François de Pontevès-Mauboufquet, p. 63.
1618 Balthazar de Pontevès-Pontevès, p. 62.
1621 Pons de Pontevès-Castelar, p. 56.
1621 Jean de Pontevès-Castelar, p. 56.
1628 Gaspard de Pontevès-Saint-Blaise, p. 67.
1640 Balthazar de Pontevès-Pontevès, p. 62.
1642 Gabriel de Pontevès-Buoux, p. 85.
1643 Gaspard de Pontevès-Bargème, Commandeur de Vahours en 1698, Grand-Prieur de Toulouse en 1700, p. 45.
1643 Alexandre de Pontevès-Bargème, p. 45.
1643 Claude de Pontevès-Bargème, p. 45.
1657 François de Pontevès-Saint-André, p. 69.
1658 Claude de Pontevès-Bargème, p. 45.
1661 Annibal de Pontevès-Bargème, p. 45.
1661 Antoine de Pontevès-Giens, p. 71.
1663 Joseph de Pontevès-Bargème, p. 45.
1663 Jean de Pontevès-Bargème, p. 45.
1663 Jacques de Pontevès-Bargème, p. 45.
1666 Pierre de Pontevès-Bargème, p. 45.
1666 Laurent de Pontevès-Sillans, p. 81.
1672 Joseph-François de Pontevès-Giens, p. 71.
1678 Claude de Pontevès-Bargème, p. 45.
1681 Henri de Pontevès-Bargème, p. 45.
1685 François de Pontevès-Bargème, p. 45.
1687 Alexandre de Pontevès-Bargème, p. 45.

1682 Claude-Gaspard de Pontevès-Bargème, p. 46.
1695 Louis de Pontevès-Bargème, p. 46.
1700 François de Pontevès-Tournon, p. 46.
1700 Alphonse-Alexandre de Pontevès-Mauboufquet, Commandeur de Durban, p. 64.
1703 Jean-Louis de Pontevès-Mauboufquet, p. 64.
1706 Jean-Balthazar de Pontevès-Tournon, p. 46.
1706 Jean-Baptiste de Pontevès-Tournon, p. 46.
1709 Pompée de Pontevès-Buoux, p. 86.
1710 Joseph-François de Pontevès-Tournon, p. 46.
1756 Charles de Pontevès-Mauboufquet, p. 65.
1776 Auguste Léon de Pontevès-Mauboufquet, p. 65.
1789 François de Pontevès-Bargème, p. 49.
1794 François-Elzéar de Pontevès-Giens, p. 74.

CHEVALIERS DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM DE LA MAISON DE SABRAN

1240 Giraudet-Amic de Sabran, Commandeur à Orange, p. 137.
1430 Ermengaud de Sabran-Anfouis, p. 167.
1491 Louis de Sabran-Baudinard, p. 170.
1508 Elzéar de Sabran-Baudinard, p. 170.
1531 Claude de Sabran-Anfouis, p. 168.
1535 Eudes de Sabran-Anfouis, p. 168.
1546 Melchior de Sabran-Anfouis, p. 169.
1628 César de Sabran-Canjuès, p. 178.
1649 Antoine de Sabran-Salleperine, p. 183.
1649 Jean de Sabran-Salleperine, p. 183.
1652 Honoré de Sabran-Baudinard, p. 172.
1658 Jean de Sabran-d'Aiguines, p. 178.
1658 Elzéar de Sabran-d'Aiguines, p. 178.
1668 Charles de Sabran-Baudinard, p. 172.
1674 Nicolas de Sabran-Baudinard, p. 172.
1675 François de Sabran-Salleperine, p. 184.
1676 Balthazar de Sabran-Baudinard, p. 173.
1682 Jean de Sabran-Salleperine, p. 173.
1684 Pierre de Sabran-Salleperine, p. 184.
1685 Pierre de Sabran-Sardon, p. 183.
1685 Joseph de Sabran-Baudinard, p. 176.
1692 Pierre de Sabran-Baudinard, p. 173.
1693 Michel de Sabran-Baudinard, p. 173.
1694 Jean-Lambert de Sabran-Baudinard, p. 173.
1703 Nicolas-Augustin de Sabran-Baudinard, p. 173.
1704 Elzéar de Sabran-Baudinard, p. 172.
1704 Elzéar de Sabran-Baudinard, p. 173.
1709 François de Sabran-Baudinard, p. 173.
1714 Pierre-Bruno de Sabran-Baudinard, p. 173.



NOTICE

SUR

LA MAISON DES AMIC.

Dans la première moitié du XI[e] fiècle, vivaient deux frères, Amic & Lambert, qui poffédaient le comté de Vence de commun avec les fils de Laugier, Recteur ou Gouverneur du Comté de Nice, & fecond mari d'Odila, héritière de fiefs confidérables & qui eft regardée comme fille de Guillaume I[er], Comte de Provence. De l'union de ceux-ci, defcendirent directement les Vicomtes fouverains de Nice & la maifon d'Orange. Les deux frères ci-deffus, à en juger par les chartes parvenues jufqu'à nous, appartenaient vifiblement à une branche de cette même maifon, fans qu'on connaiffe les noms de leurs père & mère. Peut-être faudrait-il voir leur père en la perfonne d'un Amic qui approuva une donation des marais de Montmajour, faite au monaftère de ce nom, entre 968 & 992, par un Lambert (qui doit s'identifier avec Lambert, Juge du comté de Provence, comme on le verra plus loin) & fa femme Galburge (D. Chantelou, *Hiftoire de Montmajour,* dans la *Revue hiftorique de Provence,* 1890, p. 49). Ils avaient encore une fœur, Odila, mariée, avant 1014, à Foulques, Vicomte de Marseille, ce qui témoigne une fois de plus de leur haute naiffance. Nous voyons tout d'abord les deux frères figurer comme témoins, & en première ligne, dans une charte du 12 Août 1012, portant donation, au monaftère de Notre-Dame-la-Dorade & à celui de Saint-Véran (fur les bords du Loup, près de Cagnes), par Pierre & fa femme Ermengarde, d'un manfe & d'une vigne, confinant aux propriétés de Laugier & d'Odila (*Cartulaire de Lérins,* n° 154). On les revoit, en la même qualité, dans une autre charte de donation par les même Pierre & Ermengarde, datée du 31 Décembre 1016 (*Cart. de Lérins,* n° 156). Dans la même année, ils prirent encore part, non plus comme témoins, mais comme approuvant l'acte de donation, au monaftère de Montmajour, de terres fituées au val d'Ollières (comté d'Aix), par Adélaïde, Comteffe de Provence, veuve de Guillaume I[er], conjointement avec fon fils, Guillaume II, Comte de Provence, & fa fille Conftance (*a*).

Le comté de Vence dont ils étaient les Cofeigneurs, & où Lambert exerçait même la juridiction vicomtale (*b*), comprenait à cette époque, comme principaux lieux : Gattières, Tourrettes-les-Vence, Gréolières (village fortifié), Mas (village fortifié), Crotton, la Salette de Saraman & Cagnes (village fortifié). Nous les verrons difpofer des terres fituées dans plufieurs de ces localités, mais ils poffédaient encore d'autres fiefs ailleurs. C'eft ainfi que, le 27 Novembre 1028, Amic, avec fa femme Ermengarde & leur fils Pierre & Guillaume, firent don, au monaftère de Saint-Victor de Marfeille, d'une terre fituée fur le territoire de Palayfon, château fort près de Roquebrune, au diocèfe de Fréjus (*Cart. de S.-Victor,* n° 561). Ce fief de Palayfon appartenait en commun aux deux frères. C'eft dans une charte du 2 Février 1030 (v. ft.) que nous rencontrons pour la première fois le nom de la femme de Lambert de Vence, appelée Austrude (elle était fille de Guillaume I[er], Vicomte de Marfeille, le père de Foulques, qui époufa Odila, la fœur de Lambert), & ceux de leurs fils, Foulques, Guillaume & Hugues; ils donnent conjointement, au même monaftère, tout ce qu'ils poffédaient au mont *Mala Veila*, au diocèfe de Fréjus (le Veylau (?), canton de Graffe) (*Cart. de S.-Victor,* n° 599). En Mai 1033, Amic, avec fon fils Pierre, approuva une donation faite au monaftère de Saint-Véran par fon frère Lambert, de concert avec Auftrude & leurs fils Foulques & Guillaume (*Cart. de Lérins,* n° 153). Les biens qui faifaient l'objet de cette donation étaient fitués dans le comté de Vence & confinaient à ceux de leur parent Raimbaud

(*a*) Cet acte, rapporté dans l'*Hiftoire de Montmajour* de D. Chantelou, p. 70, y eft claffé à tort parmi les chartes remontant à l'an 990 environ. Il ne porte d'autre date que la mention qu'il fut fait fous le règne de Rodolphe (III, Roi d'Arles), indiction XIV. Or fous ce règne, qui embraffe une période s'étendant de 993 à 1032, l'indiction XIV ne correfpond qu'aux années 1001 & 1016 Si l'on ajoute que dans cette charte figure un Évêque Rado, qui ne faurait être que Rado, Évêque d'Embrun de 1016 à 1027, la date de fa rédaction fe rapporte obligatoirement à l'année 1016.

(*b*) Comte E. Cais de Pierlas, *le XI[e] Siècle dans les Alpes-Maritimes,* p. 45.

de Nice, fils aîné de Laugier & d'Odila, mentionnés ci-dessus (*a*). Dans la même année, les deux frères avec leurs épouses, ainsi que Raimbaud de Nice avec sa femme Gisla, firent une autre donation au même monastère, avec l'approbation, entre autres proches parents & intéressés, de Pons, fils aîné d'Arbert, l'ancêtre de la première maison de Pontevès (voir plus haut, p. 102) (*Cart. de Lérins*, n° 154 *bis*). Le 21 Novembre 1034, Lambert de Vence, avec sa femme & leurs deux fils ci-dessus, donnent, à leur tour, à l'abbaye de Saint-Victor, une terre située sur le territoire de Palayson (*Cart. de S.-Victor*, n° 558), & le 8 Juin suivant, une autre propriété au même endroit (*Ibid.*, n° 556).

Le 4 Avril 1036, Amic apparaît pour la première fois avec sa seconde femme, Jauceara (qu'on appelle ailleurs Hieucvara, & qui était fille de Laugier & d'Odila, & sœur de Raimbaud de Nice), dans un acte de donation, au monastère de Saint-Véran, en mémoire de sa première femme, Ermengarde (*pro redemptione & absolutione anime uxoris sue Ermengarde*), d'un manse sur le territoire de Cagnes (*Cart. de Lérins*, n° 155).

Amic & Lambert possédaient encore en commun, sur les bords du Var, le territoire de Gattières, dont ils aliénèrent une terre au profit de l'abbaye de Saint-Victor, en 1037, de concert avec leurs femmes & leurs fils (*Cart. de S.-Victor*, n° 789). En 1038, Lambert de Vence (*Lambertus Viencienfis*) figure parmi les plus grands personnages qui donnèrent leur approbation à l'acte par lequel Geoffroy, Comte de Provence, fit des dons à cette même abbaye (*Cart. de S.-Victor*, n° 447). Vers 1040 (*b*), Amic donna encore, au monastère de Lérins, un manse sur le territoire de Palayson (*Cart. de Lérins*, n° 17). A la même époque se rapportent deux documents importants, non datés. Dans le premier, fait à Toulon, Foulques, Vicomte de Marseille, & sa femme Odila, confirment & donnent à Lambert, frère de celle-ci, & à sa femme Austrude, ainsi qu'à leurs fils & filles, les droits qu'ils possédaient à Tourves (diocèse d'Aix), à Sclans & à Mazaugue (diocèse de Fréjus) (*c*). Par la seconde charte, peut-être un peu antérieure à la précédente (*d*), la même Odila donne au monastère de Saint-Victor de Marseille les propriétés suivantes provenant de son héritage paternel (*de alode meo, qui mihi jure hereditatis paterne obvenit*) : un quart de Rougiers (arrond. de Brignolles), un huitième de la Gayole (*ibid.*), un manse à Félines (arrond. d'Aix), trois huitièmes de Maussane (arrond. d'Arles) & deux manses à Mazaugue (*Cart. de S.-Victor*, n° 109). Cet acte porte l'approbation de Lambert, frère d'Odila (*Lambertus, frater Odila, firmavit*), & il nous éclaire encore plus amplement sur l'étendue des biens héréditaires de la famille de Vence.

En 1041, Amic, avec sa femme Hieucvara, & ses fils Pierre & Guillaume, issus du premier mariage, ainsi qu'avec Bertrand, Hugues & Miron, issus de son second mariage, firent donation, à l'abbaye de Saint-Victor, d'un quart de la seigneurie de la Salette de Saraman, sur les bords du Var, au comté de Vence. Cette donation est approuvée par le frère d'Amic, Lambert (*Lambertus, frater Amici*), & par les deux fils de ce dernier, Foulques & Guillaume (*Cart. de S.-Victor*, n° 791). Le 14 Novembre 1042, Lambert, sa femme Austrude & leurs fils : Guillaume l'aîné (*Guillelmus*), Foulques, Guillaume le jeune (*Vilelmus*) & Hugues, donnèrent à la même abbaye l'église de la Sainte-Vierge, sur le territoire de Crotton, dans la vallée de Touranne. A son tour, Amic, frère de Lambert, approuva cette donation, avec deux de ses fils, Pierre & Hugues (*Cart. de S.-Victor*, n° 787). En 1047, Amic, ainsi que Rostaing, frère de Raimbaud de Nice dont nous avons déjà parlé, consentirent à la donation faite au monastère de Saint-Victor, par plusieurs de leurs vassaux, de l'église de Ste-Marie à Gréolières, de celle de S.-Pierre dans la vallée de Touranne, &c. (*Cart. de S.-Victor*, n° 788). En 1048, Lambert & sa femme Austrude, avec leurs fils & filles, donnèrent en gage aux moines de Saint-Victor un quart de la terre de Cadière, provenant du patrimoine des Vicomtes de Marseille. Odila, sœur de Lambert, de concert avec son mari, Foulques, Vicomte de Marseille, approuva cette donation (*Cart. de S.-Victor*, n° 78).

Enfin, c'est en 1050 que nous voyons figurer les deux frères pour la dernière fois dans un acte par lequel Pons, Abbé de Saint-Véran, réunit son monastère (situé au comté de Vence) à celui de

(*a*) On a vu plus haut (p. 12) que Rostaing d'Agoult épousa Gisla, fille de ce Raimbaud de Nice.

(*b*) Les éditeurs du *Cartulaire de Lérins* placent la date de cette charte vers l'an 990, mais bien à tort, comme M. le Comte de Pierlas l'a démontré.

(*c*) Charte reproduite dans l'ouvrage du Comte de Pierlas, p. 99, d'après l'original conservé aux Archives des Bouches-du-Rhône.

(*d*) Le Comte de Pierlas (p. 44) prouve que c'est à tort que les éditeurs du *Cartulaire de Saint-Victor* fixent la date de cette pièce à l'an 1060.

Lérins, par le confeil de Raimbaud de Nice, de Lambert & d'Amic (*cum confilio Raimbaldi atque Lamberti & Amici*), qui étaient toujours les Seigneurs (*Seniores*) de cette contrée & qui approuvèrent cet acte *Cart. de Lérins*, n° 147). Quant à Odile, elle vivait encore en 1058, où elle donna à l'abbaye de Saint-Victor un manfe à Cadière (*Cart. de S.-Victor*, n° 82).

M. le Comte de Pierlas, qui fut le premier à dégager des chartes les perfonnalités de ces deux frères, Lambert & Amic, Cofeigneurs de Vence, fait remarquer cette fingulière coïncidence que vers le même temps vivait un autre Lambert, qui avait également pour femme une Auftrude, en commun avec laquelle il donna, en 1017, au monaftère de Saint-Victor, un manfe dans le territoire de Cucurron, au diocèfe d'Apt, près de Cadenet (*Cart. de S.-Victor*, n° 313). Ce Lambert de Cucurron exerça la haute dignité de Juge dans le comté de Provence, ce qui réfulte d'une charte de 1038 par laquelle Guillaume, « fils de feu Lambert le Juge » (*filius quondam Lamberti judicis*) & de Laugarde ou Léogarde (fa première femme), de concert avec Prodecta, fon époufe, firent au même monaftère un don dans la feigneurie de Tourves (*Cart. de S.-Victor*, n° 321). Prodecta était fille de Guigue de Riez & de Gualdrade, & fœur de Gérin, qualifié de Seigneur fouverain de Riez (*Princeps Regenfis*). Lambert le Juge ne vivait déjà plus en 1019, où fon fils Guillaume de Cucurron (*Wilelmus de Cucurone*), ci-deffus, avec fa femme, appelée ici Profecta, avaient donné tout d'abord à l'abbaye de Saint-Victor différentes propriétés dans Tourves (*Cart. de S.-Victor*, n° 325). Lambert le Juge eut de fon mariage avec Auftrude au moins un fils, Geflin (*Gelenus, Adaltrudis quondam filius*), qui donna, en 1057, à Saint-Victor un manfe dans Tourves avec l'approbation de fon frère aîné Guillaume, qui y intervient avec fa femme Prodecta & leur fils Geoffroy (*Gaufredus*); ainfi qu'avec celle de fon autre frère (on ne fait de quel mariage), Leufred (*Laufredus*), & de Guillaume, fils de celui-ci (*Cart. de S.-Victor*, n° 323). La première femme de Lambert le Juge, Léogarde, femble être la fille ainée de Guillaume Ier, Vicomte de Marfeille, ce qui expliquerait la poffeffion par leurs enfants de certains fiefs provenant du domaine des Vicomtes de Marfeille. Cette Léogarde eft nommée dans une charte du 15 Octobre 1004, émanant de fon père (*Leogarda, filia fua firmavit*), où figure auffi, immédiatement après Ermengarde, la femme du Vicomte, un Lambert, peut-être fon futur époux. Auftrude, la feconde femme de Lambert le Juge, pourrait être, felon la conjecture de M. le Comte de Pierlas, une autre fille de Guillaume Ier, Vicomte de Marfeille, & fœur de Léogarde, & cette Auftrude aurait enfuite époufé (vers 1020) Lambert de Vence. D'après le même auteur, Lambert le Juge pourrait bien être le frère de Boniface de Reillane, & fils d'un autre Lambert, qui fut Juge du comté de Provence dès 965, & eut pour femme Galburge (voir au commencement de cette notice la mention de l'acte paffé par eux en faveur du monaftère de Montmajour). Celui-ci, à fon tour, femble s'identifier avec Lambert, frère de Pontius Juvenis (charte de Montmajour, de 971), lequel fut tige des maifons de Baux & de Rians. Tout cela paraît plus que probable.

En rendant compte du beau travail du Comte de Pierlas, la *Revue hift. de Provence* (1890, p. 30) exprime au fujet des liens de famille de ces différents perfonnages des idées tout autres. Lambert le Juge, l'époux de Léogarde, puis d'Auftrude, y eft d'abord confondu avec fon homonyme, ou peut-être fon père, qui exerçait cette même fonction en 965. On y lit enfuite ce qui fuit : « Les defcendants de Lambert [le Juge] étaient Seigneurs de Tourves; Odile, Dame de Tourves, femme de Foulque, Vicomte de Marfeille, appartenait donc plutôt à cette famille qu'à celle des Seigneurs de Vence, dont on ne trouve, croyons-nous, aucune poffeffion dans les territoires d'Arles, Aix & Brignolles, & l'on s'explique aifément dans ce cas qu'Odile & Lambert époufèrent les deux frère & fœur, Foulque & Auftrude, des Vicomtes de Marfeille. Lambert, qui paraît avec fa femme Auftrus en 1017, était fils de Lambert le Juge & frère de Guillaume de Cucuron ». Tout d'abord, de ce que les defcendants de Lambert le Juge, Seigneurs de Cucurron, &c., avaient des poffeffions dans Tourves, de même qu'Odile, femme de Foulques de Marfeille, il ne s'enfuit point obligatoirement que celle-ci fût fille de ce Lambert, comme le prétend l'auteur du compte-rendu en queftion. Le territoire de Tourves avait appartenu en premier lieu au domaine des Vicomtes de Marfeille. La majeure partie en dut paffer, par héritage maternel, aux enfants de Lambert le Juge, tandis que Foulques de Marfeille n'y poffédait que certains droits qu'il abandonna, vers 1040, à fon beau-frère Lambert de Vence (voir plus haut), lequel ne doit pas être confondu avec fon homonyme, le Juge, alors mort depuis longtemps. Quant à Odile, femme de ce Foulques, elle

n'a jamais été Dame de Tourves. D'autre part, contrairement à l'affertion de l'article précité, nous avons vu plus haut que celle-ci avait eu, dans fon *héritage paternel,* des propriétés fituées précifément dans les territoires d'Arles, d'Aix & de Brignolles, & qu'elle n'en difpofa en partie qu'avec l'approbation de Lambert de Vence, fon frère. En ce qui concerne Lambert, qui paraît avec fa femme Auftrude en 1017, on a vu ci-deffus qu'il n'était point le frère, mais bien le père de Guillaume de Cucurron. Cette prétendue rectification des opinions émifes par M. le Comte de Pierlas n'en eft donc pas une, & aucun document ne prouve qu'Odile, Vicomteffe de Marfeille, & fon frère Lambert, aient eu pour père Lambert le Juge vivant en 965, 971, &c. Par contre, il n'y a pas à douter, d'accord même avec la très jufte obfervation de M. le Comte de Pierlas, de la « communauté de race » entre les Seigneurs de Vence, de Cucurron & de Reillane. On peut même admettre l'hypothèfe que Lambert de Vence, ainfi que fon frère Amic & leur fœur Odile, fe rattachaient par des liens de proche parenté à Lambert le Juge ci-deffus, époux de Galburge ; en raifon des dates, celui-ci aurait pu être leur grand-père ou leur grand-oncle, mais nullement leur père.

Dans fa notice très rapide fur les Seigneurs de Vence au XIe fiècle, M. le Comte de Pierlas ne s'eft pas occupé du fort des enfants de Lambert & d'Amic. Il eft cependant poffible de les fuivre encore, ou leurs defcendants, pendant un fiècle environ. On a vu plus haut que Lambert de Vence eut quatre fils : Foulques, Guillaume l'aîné, Hugues & Guillaume le jeune, dont les trois premiers vivaient déjà en 1038, tandis que le dernier n'eft cité que dans un acte de 1042. Il eut auffi des filles qu'on ne défigne pas nominativement. Parmi ces quatre fils, on ne retrouve en dernier lieu que Guillaume l'aîné & Hugues (*filii Lamberti & Auftrudis*), dans un acte de donation, au monaftère de Lérins, des biens fitués au comté de Vence, acte fans date, mais fait du temps de l'Abbé Aldebert, qui gouverna ce monaftère de 1066 à 1101 (*Cart. de Lérins,* n° 159).

Amic eut cinq fils : Pierre, Guillaume (mentionnés en 1028), Bertrand, Hugues & Milon (cités en 1041). L'aîné, Pierre, fit fouche. On le voit (*Petrus Amicus*), avec fa femme Agnès, & leurs fils, Geraud ou Giraud (*Geraldus*), Bertrand & Pierre, faire au monaftère de Lérins une donation au lieu dit les Codous (*Codognerius*), fur le territoire relevant du château des Inverfunes (*de Everfunas*), fur la rive droite de l'Argens (canton de Lorgues, arrondiffement de Draguignan). Cette charte n'eft pas datée, mais elle appartient aux dernières années du XIe fiècle (*Cart. de Lérins,* n° 279). On ne revoit plus Giraud, mais fes deux frères, Bertrand (*Bertrannus Amicus*) & Pierre, de concert avec leur mère Agnès, font encore en 1113 un don au même monaftère & fur le même territoire (*Cart. de Lérins*, n° 280). Parmi les témoins de cet acte, figure Guillaume, fils d'Auger (*Guillelmus Augerius*), appartenant à la première maifon de Pontevès (voir plus haut, p. 105).

D'autre part, en Mars 1063, un Pierre Amic, & fes frères, Guillaume, Ildebert & Amic, furent témoins de la fondation du prieuré du Pont-de-Sorgues (*Gallia chriftiana,* I, Inftr., p. 140). Ils doivent appartenir auffi à la même maifon.

Le fecond fils d'Amic, Guillaume (*Guillelmus Amicus*), eft encore cité à deux reprifes, dans une charte du XIe fiècle, comme poffédant des propriétés *in Villapifce* (Villepey, château près de Fréjus) (*Cart. de Lérins*, n° 316). Le dernier des fils d'Amic, Milon, eft identifié par M. le Comte de Pierlas (p. 29) avec Milon de Cagnes, qui vivait encore vers 1060.

A la même branche fans doute fe rattache un Guillaume Amic de Tourrettes-les-Vence (*Guillelmus Amicus de Turretis*), marié avec une demoifelle de la maifon de Dalmas, ce qui réfulte d'une charte du 25 Juin 1144 (*Cart. de Lérins,* n° 83).

Dans le fecond quart du XIIe fiècle on voit reparaître le nom d'Amic à titre de furnom dans l'une des branches de la maifon de Sabran : c'eft d'abord, en 1133, Pierre-Amic, fils de Roftaing & petit-fils de Guillaume Ier de Sabran, qui s'illuftra à la première croifade (voir plus haut, p. 114). Nous avons dit à cet égard qu'on eft autorifé à fuppofer que Guillaume Ier de Sabran époufa (avant 1080) l'héritière d'une branche de la maifon Amic. Cette même hypothèfe peut encore mieux s'appliquer à fon fils aîné, à Guillaume II de Sabran. En effet nous ne connaiffons pas davantage le nom de fa femme, mais l'un de fes fils, Giraud, portait déjà en 1152 le furnom d'Amic, que tous fes defcendants continuèrent de joindre à leur prénom en guife de nom

patronymique, en abandonnant même celui de Sabran. Ce fait ne pourrait s'expliquer qu'en raifon d'une alliance contractée par elle avec la riche & puiffante maifon des Amic, qui paraît s'être éteinte en mâles précifément vers le milieu du XII[e] fiècle.

Étant donnée cette circonftance particulière que les defcendants de Giraud I[er]-Amic de Sabran, fils de Guillaume II, ont porté, dans l'une de leurs branches, pendant fix générations confécutives, non feulement le furnom d'Amic, mais encore le prénom de Giraud ou Géraud (*Geraldus*), on peut conjecturer que Guillaume II de Sabran avait époufé une fille de Giraud Amic, fils de Pierre Amic & d'Agnès, mentionnés ci-deffus.

Nous avons fait reffortir plus haut que les Amic étaient, au XI[e] fiècle, très proches parents de Raimbaud de Nice (ancêtre des Vicomtes fouverains de Nice & de la maifon d'Orange), & auffi de la première maifon de Pontevès, iffue, comme nous l'avons dit (p. 103), par une filiation inconnue, de Bertillon, frère de Hugues, Comte de Provence, puis Roi d'Italie. D'autre part, nous devons faire remarquer que Giraud IV-Amic de Sabran (arrière-petit-fils de Giraud I[er]-Amic, ci-deffus), portait fur fon fceau, en 1221 (voir p. 138), d'un côté les armoiries de Sabran, de l'autre un *château à trois tours,* qui conftituait fans doute le blafon des Amic. Or, ces dernières armoiries font en même temps celles de la maifon de Caftellane, qui fut fouveraine du X[e] au XII[e] fiècle, d'où l'on peut conclure que les Amic & les Caftellane ont eu entre eux communauté d'origine. Il reffort d'ailleurs clairement de l'examen des chartes que toutes les plus vieilles maifons féodales de Provence étaient iffues d'un petit nombre de fouches d'origine fouveraine.



PIÈCES JUSTIFICATIVES.

LETTRES PATENTES PORTANT ÉRECTION DU COMTÉ DE CARCES,

PAR CHARLES IX

EN FAVEUR DE JEAN DE PONTEVÈS, SEIGNEUR DE CARCES.

Du mois de Mai 1571.

CHARLES, PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE, COMTE DE PROVENCE, FORCALQUIER ET TERRES ADJACENTES, à tous préfans & advenir, Salut. Les feuz Roys nos prédéceffeurs, confidérans combien la remmunération & recongnoiffance de ceulx qui avoient mérité d'eulx & de la chofe publicque pouvoit proffiẽter au bien, grandeur & confervation de leurs eftatz, ont de tout temps accouftumé non feulement par leurs liberallitez & biensfaictz gratifier, mais auffi eflever en eftatz, honneurs & dignitez les perfonnes vertueufes, felon la grandeur de leurs fervices & mérites; & pour ce que nous ne défirons moins que nofdits prédéceffeurs Roys faire congnoiftre en nous ce que fe peult efpérer de récompenfe & remmunération, tant pour contenir nos ferviteurs & miniftres en leurs premiers bons offices & leur donner occafion d'y perfévérer de bien en mieulx, que pour appeler tous autres vertueux perfonnaiges nos fubjectz à fère le femblable. A cefte caufe, aiant mis en confidération l'antiquité & nobleffe de la maifon de Carces, dont eft iffu noftre amé & féal Chevallier de noftre Ordre JEHAN DE PONTEVÈS, Seigneur de Carces en Prouvence, Confeiller en noftre Confeil privé, noftre Lieutenant général au gouvernement dudict pays & ès mers de Levant & Cappitaine de cinquante hommes d'armes de noz ordonnances, lequel, à l'exemple & imitation de fes progéniteurs, nous a, enfemble à nofdits prédéceffeurs Roys, fait de très bons, grans, notables & recommendables fervices tant au faict de noz guerres que fe font préfentées dedans & dehors noftre royaume que autrement en plufieurs & maintes manières, comme il fait encores & continue chacun jour pour la confervation de ceftuy noftre royaume, dont il s'eft tousjours acquicté avec tel devoir, vaillance, dilligence & dextérité, que nous, défirans, comme il eft très raifonnable, faire démonftration envers luy, par grâce fpécialle & particullière, du grand contentement & fatisfaction que nous en avons, & de la volunté auffi en laquelle nous fommes de favorablement traicter pour l'advenir ceulx qui feront imitateurs de fes vertuz & mérites. Sçavoir

faisons que nous estans bien & deuement advertis que sadicte terre & seigneurie de Carces, qui est assize en nostre dit pays de Prouvence, est belle, noble & de grand revenu & valleur, & que d'icelle sont mouvans plusieurs chastellenyes, fiefs & autres terres & seigneuries, aussi qu'il tient & possède en nostre dit pays de Prouvence la baronnie de Cotignac & les seigneuries de Flassans, Pourquerolles, La Cluse, Châteauneuf, Blioux, La Molle, Tavernes, Brüe, Artignolz, Tourtour & Chastellet de Saulses, avec leurs appartenances & deppendances, prochaines & contigües l'une de l'autre, qui sont toutes de bon & grand revenu, suffisant pour maintenir l'estat & dignité de Comte. Pour ces causes & autres bonnes considérations à ce nous mouvans, par l'advis & délibération d'aucuns Princes & Seigneurs de nostre sang & lignaige, & autres grands & notables personnaiges de nostre Conseil privé, Avons par ces présentes uny & incorporé, unissons & incorporons à ladicte seigneurie de Carces ladicte baronnye de Cotignac, ensemble lesdites places & seigneuries de Flassans, Pourqueyrolles, La Cluse, Châteauneuf, Blioux, La Molle, Tavernes, Brüe, Artignolz, Tourtour & Chastellet de Saulses, &, en ce faisant, créé, eslevé & érigé, & par la faveur de ces présentes, de nostre certaine science, plaine puissance & auctorité royale, créons, eslevons & érigeons icelle seigneurie de Carces, avec sesdites appartenances & dépendances, en nom, tiltre & dignité & prééminance de comté, pour en jouir & user par ledict de Pontevès, ses hoirs successeurs & aians cause, perpétuellement & à tousjours, à tels & semblables droictz de noblesse, auctoritez, privilèges, prérogatives, prééminances en faictz de guerre, assemblées de nobles ou autrement, comme jouissent & usent & ont accoustumé jouir & user les autres Comtes en nostre royaume. Voullons & nous plaist que icelluy Seigneur de Carces & sesdits successeurs Comtes soient tenuz, censez & réputez tant en jugement que dehors Comtes de Carces, & que tous leurs vassaulx & emphitéotes esdites terres & seigneuries, faisant cy après leurs hommaiges, adveux & dénombremens ou recongnoissances, soient tenuz de les faire audict Comte de Carces & ses successeurs ou aians cause audict tiltre & qualité de Comte & non autrement, ausquelz pour cest effect nous avons donné & octroyé, donnons & octroyons par ces présentes pouvoir & faculté d'establir tous offices nécessaires & accoustumez en semblables cas, & pareillement de prendre & porter sur leurs armoryes & blasons telles enseignes & tiltres qui appartiennent audict tiltre de Comte, lequel sera doresnavant nuement tenu de nous & de nostre couronne à cause de nostre dit comté de Prouvence où il est assis, aux charges qui nous en sont deues & sans aucun accroissement, changement ou mutation d'icelles, ne sans autres choses en retenir ne réserver à nous ne aux nostres, fors la soy & hommaige en ladicte qualité; & oultre aura ledict Comte de Carces & sesdits successeurs si bon leur semble ung Lieutenant au siege de ladicte comté, ensemble ung Greffier & ung Procureur, auquel siege congnoistra ledict Lieutenant des causes des subjectz justiciables dudict Comte en seconde instance, les appellations duquel ressortiront en nostre Court de Parlement dudict Prouvence. Si donnons en mandement à noz amez & féaulx les gens tenans nostre Court de Parlement & Chambre de noz Comptes & Archifz d'Aix en nostre dict pays de Prouvence, & à tous nos autres Justiciers & Officiers ou leurs Lieutenants & à chacun d'eulx si comme à luy appartiendra, que de nos présens unyon, érection & de tout le contenu cy dessus ilz facent, souffrent & laissent ledict de Pontevès, sesdits hoirs, successeurs & héritiers ou ayans cause Comtes de Carces jouir & user plainemant, paisiblement & perpétuellement, sans en ce leur faire, mectre ou donner, ne souffrir leur estre faict, mis ou donné ores ne pour l'advenir aucun trouble, destourbier ou empeschement, au contraire; lesquelz si faictz, mis ou donnez leur avoient esté ou estoient, les mectent ou facent mectre incontinent & sans délay à plaine & entière délivrance & au premier estat & deu : Car tel est nostre plaisir, nonobstant l'edict par nous faict au mois de Juillet mil cinq cens soixante six, touchant l'érection des duchez, marquisats & comtés de nostre royaume, auquel, & à tous autres édictz & ordonnances à ce contraire nous avons dérogé & dérogeons pour ce regard, & sans y préjudicier en autres choses, ensemble à la dérogatoire de la dérogatoire y contenue; &, affin que ce soit chose ferme & stable à tousiours, Nous avons signé ces présentes de nostre main & à icelles faict mectre nostre scel, sauf en autres choses nostre droict & l'autruy en toutes. Donné à Gaillon au moys de May l'an de grâce mil cinq cens soixante & unze, & de nostre règne le unziesme.

Signées au dessoubz : CHARLES. Et sur le reply : PAR LE ROY, COMTE DE PROUVENCE : FIZES. Visa : *Contentor :* LE ROY. Scellées de cyre verte à laz de soye rouge & verte.

CHARLES, PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE, COMTE DE PROUVENCE, FORCALQUIER ET TERREZ ADJACENTES. A noz amez & féaulx les gens tenans nostre Court de Parlement & Chambre de nos Comptes & Archifz d'Aix en Prouvence, Salut. Pour ce que vous pourriez faire difficulté procéder à la vériffication & entérinement de noz lettres cy attachées soubz le contrescel de nostre chancellerie, octroyées à nostre amé & féal Chevallier de nostre Ordre le Comte de Carces, d'aul-

tant qu'elles ne vous ont efté préfentées dedans l'an de l'impétration d'icelles & qu'elles font furannées; A cefte caufe nous vous mandons que vous procédez à la vériffication & entérinement d'icelles, purement & fimplement ainfi qu'il vous eft mandé, nonobftant qu'elles foient furannées, que ne voulons nuyre ne préjudicier audict Comte de Carces, dont nous l'avons relevé & relevons par ces préfentes.

Donné à Paris, le feptiefme jour d'Aouft l'an de grâce mil cinq cens foixante douze & de noftre règne le douziefme. *Signées par le Roy, à la relation du Confeil :* MORE, & fcellées à fimple queue du grand fcel dudict Seigneur en cyre jaulne.

ARREST DE LA COUR DE PARLEMENT.

Après qu'en jugement de la part de Meffire Jehan de Pontevès, Seigneur de Carces, Chevallier de l'Ordre du Roy, Confeiller en fon privé Confeil, Lieutenant général pour Sa Mageflé au gouvernement de ce pays de Prouvence & ès mers de Levant, Cappitaine de cinquante hommes d'armes de fes ordonnances, a efté remonftré que Sa dicte Mageflé ayant mis en confidération l'antiquité & nobleffe de la maifon de Carces, dont eft yffu le dict de Pontevès, & les grands, notables & recommandables fervices faictz par ycellui de Pontevès à Sa dicte Mageflé & à fes prédéceffeurs Roys, comme faict encore & coutume chacun jour pour la confervation de ce Royaulme, auroict par fes lectres patentes uny & incorporé à la dicte feigneurie de Carces la baronnie de Cotignac & les feigneuries de Flaffans, Pourqueirolles, La Clufe, Châteauneuf, Blieux, La Molle, Tavernes, Brüe, Artignolz, Tourtour & Chaftellet de Saulfes, tenues & poffédées par ledict de Pontevès, & en ce faifant de fa plaine puiffance & auctorité royale, crée, eflève & érige icelle feigneurie de Carces, avec fefdites appartenances & deppendances, en nom, tiltre & dignité & prééminance de Comté, pour en jouir & ufer par ledict de Pontevès, fes hoirs, fucceffeurs & aians-caufe perpétuellement & à tousjours, à tels & femblables droictz de nobleffe, auctoritez, privileiges, prérogatives, prééminances en faictz de guerre, affemblées de nobles, ou autrement, comme jouiffent & ufent & ont accouftumé d'en jouir & ufer les autres Comtes dudict Royaulme, avec pouvoir audict Comte de Carces & fefdits fucceffeurs d'avoir ung Lieutenant au fieige de la dicte comté, enfemble ung Greffier & ung Procureur, auquel fieige congnoiftra des caufes des fubjectz jufticiables dudict Comte en feconde inftance; les appellations duquel reffortiront en la Court de céans, ainfi que plus à plain eft porté par lefdites lettres defquelles en a requis la publication pour en jouir fuivant leur forme & teneur, & extraictz luy eftre délivrez pour eftre envoyez ès fieiges tant de cefte ville d'Aix, Draguignan, Digne, Yères que autres, efquelz les dictes places & feigneuries reffortiffoient, &, aiant efté lefdites lettres leues, données à Gaillon au moys de May mil cinq cens foixante unze, fignées : Charles, & au deffoubz : Par le Roy, Comte de Prouvence : Fizes, aufquelles font attachées autres lectres portant difpenfe de la furannalité, du feptiefme Aouft dernier paffé, & que le Procureur Général du Roy n'a empefché l'obfervation defdites lectres. La Court a ordonné & ordonne que fur le reply defdites lectres fera mis : Leues & publiées, préfent & n'empefchant le Procureur Général du Roy, & feront enregiftrées ès regiftres de ladicte Court, pour en jouir par ledict Comte de Carces, impétrant, fuivant leur forme & teneur & extraictz d'icelles deuement fignez par le Greffier de ladite Court feront délivrez audict impétrant pour les envoier ès fieiges de cefte ville d'Aix, Draguignan, Digne, Yères, & autres qu'il appartiendra ez fins par luy requis. Faict à Aix en Parlement, le vingt feptiefme Novembre mil cinq cens foixante douze. Collation eft faicte, *signé :* FABRI.

REQUESTE.

A Noffeigneurs des Comptes. Supplie humblement Meffire Jehan de Pontevès, Comte de Carces, Chevallier de l'Ordre du Roy, Confeiller en fon privé Confeil, Cappitaine de cinquante hommes d'armes de fes ordonnances, Gouverneur & Lieutenant général en ce préfent pais en abfence du Seigneur de Tavannes, comme il auroit pleu à Sa Mageflé unyr & incorporer la feigneurie de Carces, baronnie de Cotignac, places de Flaffans, Pourqueyrolles, La Clufe, Châteauneuf, Blioux, La Molle, Tavernes, Brüe, Artignolz, Tourtour & Chaftellet de Saulfes, créé & érigé ladicte feigneurie de Carces avec fes deppendances en tiltre de comté, pour en jouir par ledict fuppliant perpétuellement, fes hoirs, fucceffeurs, avec femblables droictz & prééminances comme ont accouftumé jouir les autres Comtes au Royaulme de France. A cefte caufe vous plaife ordonner que lefdites lettres feront vériffiées & enregiftrées aux regiftres de la Court de céans, pour en jouir du fruict, effect & du bénéfice d'icelles, felon fa forme & teneur & fuivant

le bon plaisir & voullenté du Roy, & ferez bien. De Pontevès. Me Guiran. Décret : Soit monstré au Procureur Général du Roy. Faict en ladicte Court, ce quatriesme jour de Décembre mil cinq cens soixante douze. Responce : Aux charges & reservations portées par les susdites lectres patentes de Sa Mageſté, n'empêchons la vériffication requise pour en jouir par le Seigneur suppliant suivant le bon plaisir de Sa dicte Mageſté.

Faict ce sixiesme Décembre mil cinq cens soixante douze. *Signé :* Arbaud, Advocat.

Autre Requeste.

A Nosseigneurs des Comptes. Supplie humblement Messire Jehan de Pontevès, Comte de Carces, Chevallier de l'Ordre du Roy. Conseiller en son privé Conseil, Cappitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, Gouverneur & Lieutenant général en ce présent païs de Prouvence qu'il a faict monstrer la requeste cy jointe à Monsieur le Procureur Général du Roy, lequel luy a faict la responce qu'il n'empesche que ledict Seigneur suppliant ne jouisse du fruict & effect portés par ses lectres patentes suivant le voulloir de Sa Mageſté. A ceste cause, il vous plaise de voz grâces, attendu le consentement de Monsieur le Procureur Général du Roy, ordonner que lesdites lectres seront vériffiées & enregistrées aux registres de la Court de céans, pour en jouir par ledict Seigneur suppliant selon sa forme & teneur & selon la voullenté du Roy, & ferez bien. *Signé : pro* de Pontevès, Duranti.

Arrest de vériffication.

Sur la requeste présentée par Messire Jehan de Pontevès, Seigneur de Carces, Chevallier de l'Ordre du Roy, Conseiller en son Conseil privé, Cappitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, Grand-Seneschal, Gouverneur & Lieutenant-général pour Sa Mageſté en Prouvence en absence du Seigneur de Tavannes, affin de vériffication & entérinement de lectres patantes du moys de May soixante unze par lesquelles & pour les causes y contenues Sa dicte Mageſté a uny & incorporé à ladicte seigneurie de Carces la baronnie de Cottignac, ensemble les places & seigneuries de Flassans, Pourqueirolles, La Cluse, Châteauneuf, Blioux, La Molle, Tavernes, Brüe, Artignolz, Tourtour & Chastellet de Saulses, & en ce faisant créé & érigé icelle seigneurie de Carces avec sesdites appartenances & deppendances en nom, tiltre, dignité & prééminances de comté, pour en jouir & user par ledit de Pontevès, ses hoirs, successeurs & ayans cause perpétuellement & à tousjours à tels & semblables droictz de noblesse, auctoritez, privillèges, prérogatives, prééminances en faict de guerre, assemblée de nobles ou autrement, comme jouissent & usent & ont accoustumé de jouir & user les autres du royaume, voullant Sa Mageſté que icelluy Seigneur de Carces & sesdits successeurs Comtes soient tenuz, censez & repputez tant en jugement que dehors Comtes de Carces, & que tous leurs vassaulx & emphitéotes esdites terres & seigneuries faisans cy-après leurs hommaiges, adveuz, dénombremens ou recongnoissances soient tenuz de les fère audict Comte de Carces & ses successeurs ou ayans cause audict tiltre & qualité de Comte & non autrement, ausquelz pour cest effect ledit Seigneur a donné & donne pouvoir & faculté d'establir tous Officiers nécessaires & accoustumez en semblables cas & pareillement de prendre & porter sur leurs armoyries & blasons telles enseignes & tiltres qui appartiennent audict tiltre de Comte, lequel sera doresnavant nuement tenu de Sa Mageſté & de sa couronne à cause de la comté de Prouvence, où il est assis, aux charges que luy en sont deues & sans aucun accroissement, changement ou mutation d'icelles, ne sans autre chose en retenir, fors les foy & hommaige en ladicte qualité, & oultre que ledict Comte de Carces & sesdicts successeurs, si bon leur semble, ayent ung Lieutenant au siege de ladicte comté, ensemble ung Greffier & ung Procureur, auquel siege congnoistra ledict Lieutenant des causes des subjectz justiciables dudict Comte en segonde instance, les appellations duquel ressortiront en la Court de Parlement dudict Prouvence. Veu ladicte Requeste du quatriesme du présent, responce de l'Advocat général du Roy en absence du Procureur : n'empeschant les fins requises; lesdictes lectres patantes d'érection données à Gaillon, signées de la main dudict Seigneur, &, sur le reply, Fizes, scellées du grand scel de Sa Mageſté pendant à laz de soye verte & rouge en cyre verte; autres lectres patantes pour estre procédé à l'entérinement & vérification des dessusdictes, nonobstant leur surannation, que ne veult nuyre ne préjudicier au dict Comte de Carces, données à Paris, le septiesme Aoust dernier, signées : More, & scellées, & autre requeste à mesme fin. La Court a entériné & vériffié lesdictes lectres patantes de création & érection de ladicte comté pour en jouir par ledict Seigneur impétrant selon leur forme & teneur,

ſans préjudice toutesfois des droictz de lattes appartenans au Roy pour les expoſitions de clames à faire en vertu des obligations contre les ſubjectz dudict Seigneur Comte, & dont à ces fins enjoinct ladicte Court au Greffier d'icelle comté d'en tenir loyal & fidelles regiſtres & d'icelluy en expédier extraict & coppies de trois en trois moys, deuement ſignées, aux Fermiers de Sadicte Mageſté, & au Lieutenant du ſiege de ladicte comté d'y avoir l'œil & tenir la main à ce qu'aucuns abbuz ou déguiſemens n'y ſoient commis ſur peine de reſpondre en leurs propres & privez noms de tous dépens, dommaiges & intéretz, & feront leſdictes lectres enregiſtrées ez regiſtres & archifz dudict Seigneur. Faict en la Court des Comptes, Aydes & Finances en Prouvence, ſéant à Aix, le treiziesme jour de Décembre mil cinq cens ſoixante douze.

(Archives départementales des Bouches-du-Rhône, ſérie B, Cour des Comptes, nº 63, fol. 94 & ſuiv.)

LETTRES PATENTES PORTANT ÉRECTION DU MARQUISAT DE BUOUX

PAR LOUIS XIV

EN FAVEUR DE LOUIS DE PONTEVÈS, SEIGNEUR DE BUOUX.

Du mois de Juillet 1650.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, COMTE DE PROUVENCE, FORCALQUIER ET TERRES ADJACENTES, à tous, préſens & à venir, Salut. Déſirant à l'imitation de noz prédéceſſeurs Roys diſtinguer du commun de noz ſubjectz ceux qui ſont d'illuſtre familhe & dont l'eſclat ne procède pas ſeulement de leur ſang, mais encore de la propre vertu de leurs perſonnes, & les élever en dignitez, tiltres, prérogatives & prééminences convenables à leurs mérites & ſervices leur donnant des marques d'honneur & à leurs deſcendans afin de fère naiſtre aux autres la paſſion généreuſe de s'employer inceſſamment au ſervice de ceſte couronne; après avoir conſidéré l'ancienneté de la maiſon de noſtre amé & féal LOUIS DE PONTEVÈS, Seigneur de Buous, Baron de Caſtilhon, Gouverneur pour nous au fort dudit Buous; conſidéré les grands & importans ſervices rendus à ceſt Eſtat par deffunct Pompée de Pontevès, ſon ayeul, Chevalier de noſtre ordre, du règne de Henry le grand d'heureuſe mémoire, s'eſtant ledit Pompée de Pontevès en pluſieurs & belles occaſions, ſingulièrement en ceſte grande & fameuſe bataille où il auroit combatu longuement & valeureuſement aux yeux de ſon prince, ayant eu cet honneur, par la conſidération de ſa vertu & de ſon mérite, d'eſtre choiſi par noſtre dit ayeul Henry le grand pour paroiſtre en un deffy faict entre l'armée eſpagnolle & l'armée françoiſe & où ledit Pompée de Pontevès feroit demeuré plainement victorieux ſur le ſeigneur qui auroit pareu pour l'armée d'Eſpaigne au ſuſdit deffy, l'ayant tué à la teſte des deux armées ennemyes rangez en bataille, ce qui feroit arrivé au grand contentement de noſtre dit ayeul & à la gloire de toute la France. Conſidérant en outre les grands & importans ſervices auſſy rendus à ceſt Eſtat par deffunct Lange de Pontevès, filz dudit Pompée & père de Louis, ayant eu pendant le règne de deffunct Louis le Juſte, noſtre très honoré ſeigneur & père, que Dieu abſolve! pleuſieurs & grands employs, meſmes divers gouvernemens dont il ſe feroit tousjours très dignement acquitté, ſans avoir jamais manqué ni à l'affection, ni à l'obéiſſance, ni à la fidélité qu'il debvoit au Roy ſon maiſtre & ſon ſeigneur, ce qui a rendu la maiſon de Pontevès très-illuſtre, & l'une des plus renommées & conſidérables de noſtre pays de Prouvence. Pour toutes ces cauſes & meſmes pour l'inclination généreuſe qui eſt en la perſonne dudict Louis de Pontevès d'imiter leſdits Pompée & Lange de Pontevès, ſes ayeul & père, en l'affection ardente qu'ils ont eue pour leurs Roys & pour l'Eſtat & de fère encore mieux, s'il luy eſt poſſible, nous avons voulu accroiſtre ſadicte maiſon de Buoux & baronie de Caſtilhon du nom, dignité & tiltre de marquiſat, & ce d'autant plus volontiers que ladicte baronie de Caſtilhon eſt une baronie très-ancienne, les deux relevant de nous ſans moyen, ayant toutes les qualitez qui les peuvent rendre conſidérables, eſtant accompaignées des terres & ſeigneuries de Saint-Martin, Boiſſet, Civergues, Aurons & autres places toutes proches les unes des autres, ne manquant d'aucunes commoditez les plus néceſſaires, comme fours, moulins & autres embelliſſemens convenables à leur nature & qualité, y ayant pleuſieurs autres villages en arrière-fiefs, dont ledict Louis de Pontevès nous rend hommage.

Sçavoir faiſons que, pour ceſdites cauſes & autres à ce nous mouvans, de l'advis de la Reyne Régente, noſtre très-honnorée dame & mère, Nous avons créé & érigé, créons & érigeons par ces

préfentes fignées de noftre main ladicte maifon, terre & feigneurie de Buoux & baronie de Caftilhon en nom, tiltre & dignité de marquifat, pour en jouir & ufer par ledit de Pontevès, fes enfans, fucceffeurs & ayans caufe audit nom, tiltre & dignité plainement, paifiblement & perpétuellement, & que comme tel il fe puiffe dire & qualiffier tant en jugement que dehors & en jouiffe & ufe en telz & pareils droicts de nobleffe, authoritez, privilèges, prérogatives, prééminences en faict de guerre, affemblement de nobles & autres dont jouiffent & ont accouftumé de jouyr & ufer les autres Marquis de noftre royaume, jaçoit qu'ils ne foyent ycy par le menu fpeciffiez & déclarés, & que tous les vaffaux & arrière-vaffaux & autres tenant noblement & en routure dudit marquifat de Buous, faffent à l'advenir les hommages, & donnent les adveus, dénombremens & déclarations de leurs biens & redevances audit Sieur Marquis de Buoux, fes fucceffeurs, foubz le nom & qualité de Marquis, enfemble à tous actes de recognoiffance, les appelant & recognoiffant pour Marquis de Buouls, fans qu'à caufe de ladite mutation de tiltre ils foient tenus à autres charges & redevances qu'ils font de préfent, ni que ledit Sieur Marquis & fes fucceffeurs foyent fubjects à autres debvoirs envers nous qu'ils eftoient auparavant ladite création, comme auffy que les Officiers de la juftice defdites terres & feigneuries & leurs deppendances nomment & qualiffient, facent nommer & qualifier leurs fiéges & jurifdiction dudit nom & tiltre de marquifat en toutes leurs expéditions ou verbales ou par efcript, pour y eftre la juftice exercée comme auparavant, en laquelle tous les fubjectz, vaffaux, cenfiers & jufticiables dudit marquifat feront tenus de refpondre & procéder, tant en matière civile que criminelle, en demandant & deffendant par devant les juges defdits lieux, à la charge qu'il fera tenu de nous à une feule foy & homage & que les appellations qui interviendront des jugemens donnez par lefdits juges reffortiront où elles avoyent accouftumé auparavant ladicte création de marquifat, & fans que pour ce nous entendions rien innover ni préjudicier aux droits de juftice, foy & homage s'il en appartient à autres qu'à nous, ni contrevenir aux caz royaux ni ceux dont la jurifdiction eft attribuée à noz fiéges préfidiaux, lefquels demeureront en leur entier; déclarant au furplus que nous n'avons entendu ni entendons que, par le déceds dudict Sieur Marquis ni de fes fucceffeurs faulte d'hoirs mafles nez en loyal mariage, ledit marquifat & fes appartenances foient fubjects à réunion à nous & à noftredite couronne, ainfy que les autres terres baillées par nous & noz prédéceffeurs Roys en appannage, comme il eft porté par l'ordonnance du Roy Charles IXe, du moys de Juillet 1566, & déclarations qui s'en font enfuivies, de laquelle ordonnance & déclarations & de celles qui pourroient eftre en aprez faictes pour ce fubjet, nous avons excepté & réfervé, exemptons, exceptons & réfervons de noz grâce & authorité que deffus ledit marquifat de Buoux, fes appartenances & deppendances, d'autant que fans icelle exception ledit Pontevès n'eut vouleu prendre ledit tiltre de Marquis, & à la charge auffy qu'à faute d'hoirs mafles en ligne droicte ladicte création de ladicte terre en marquifat fera & demeurera efteinte & fupprimée. Si donnons en mandement à noz amez & féaux Confeillers, les gens tenans noftre Cour de Parlement, Chambre des Comptes, Cour des Aydes & Finances en noftredict pays de Prouvence, Préfidens & Tréforiers généraux de France au bureau de noz finances eftabli audit lieu & à tous autres noz Officiers chacun en droict foy ainfy qu'il appartiendra, que noz préfentes lettres de création & érection de marquifat ils facent regiftrer & du contenu en icelles jouyr & ufer ledict Sieur Marquis de Buous, fes enfans, fucceffeurs mafles & ayans caufe plainement, paifiblement & perpétuellement, ceffant & faifant ceffer tous troubles & empêchemens au contraire, nonobftant quelconques ordonnances, règlement, déclarations, arrêts & lettres à ce contraires, auxquelles & aux defrogatoires des defrogatoires y contenues nous avons pour ce regard defrogé & defrogeons par cefdites préfentes : Car tel eft noftre plaifir. Et afin que ce foit chofe ferme & ftable à tousjours, nous avons faict mettre noftre fcel à cefdites préfentes. Donné à Fontainebleau au mois de Juillet l'an de grâce mil fix cens cinquante, & de noftre règne le huictiefme. *Signé :* LOUIS. Et fur le reply : Par le Roy, la Reyne Régente sa mère présente : Le Tellier. Scellées fur lacqz de foye verte & rouge du grand fcel de cire verte.

Extrait des registres de la Cour des Comptes,

Aydes et Finances.

Sur la requefte préfentée par Louis de Pontevès, Seigneur de Buoulx, Baron de Caftilhon & Gouverneur pour le Roy au fort dudit Buoulx, tendant à vériffication & entérinement de lettres patentes par lefquelles Sa Majefté, après avoir confidéré l'ancienneté de la maifon dudit de Pontevès, & auffy fes grands & importans fervices rendus à l'Eftat par deffunct Pompée de Pontevès, fon ayeul, & par Lange de Pontevès, fils d'icelluy & père du fuppliant; & pour l'inclination

généreufe qui eft en la perfonne d'icelluy & autres confidérations, Sadite Majefté, de l'advis de la Reyne Régente, fa mère, a créé & érigé ladite maifon, terre & feigneurie de Buoulx & baronie de Caftilhon en nom, tiltre & dignité de marquifat pour en jouir & ufer par ledit Louis de Pontevès, fes enfans, fucceffeurs & ayans caufe audict nom, tiltre & dignité plainement, paifiblement & perpétuellement, & comme tel il fe puiffe dire & qualifier tant en jugement que dehors & en jouiffe & ufe en telz & pareils droictz de nobleffe, authoritez, privilèges, prérogatives, prééminences en faict de guerre, affemblées de nobles & autres dont jouiffent & ont accouftumé de jouir & ufer les autres Marquis de ce Royaume, ores qu'ils ne foyent par le menu fpécifiez & déclarez audites lettres, & que tous les vaffaux, arrière-vaffaux & autres tenant noblement ou en roture dudit marquifat de Buoux, faffent à l'advenir les hommages & donnent les adveus & dénombremens & déclarations de leurs biens & redevances audit Sieur Marquis de Buous, & à fes fucceffeurs, foubz le nom & qualité de Marquis, enfemble à tous actes de recognoiffance, les appelans & recognoiffant pour Marquis de Buous, fans qu'à caufe de ladicte mutation de tiltre & qualité ils foyent tenus à autres charges & redevances qu'ils font de préfent, ni que ledict Sieur Marquis & fes fucceffeurs foyent fubjects à autres debvoirs envers Sa Majefté qu'ils eftoyent auparavant ladite création, comme auffy que les Officiers de la juftice defdites terres & feigneuries & leurs deppendances nomment & qualiffient, faffent nommer & qualiffier leurs fièges & jurifdiction dudit nom & tiltre de marquifat en toutes leurs expéditions, foyent verbales ou par efcript, pour y eftre la juftice exercée comme auparavant, en laquelle tous les fubjets, vaffaux, cenfiers & jufticiables dudit marquifat feront tenus de refpondre & procéder, tant en matière civile que criminelle, en demandant & deffendant par devant les juges defdits lieux & à la charge qu'il fera tenu de Sadite Majefté à une feule foy & hommage & que les appellations qui interviendront des jugemens donnez par lefdits juges reffortiront où elles avoyent accouftumé auparavant ladite création de marquifat, & fans que pour ce Sa Majefté entende rien innover ni préjudicier aux droicts de juftice, foy & homage s'il en appartient à autres qu'à elle, ni contrevenir aux cas royaux ni ceux dont la jurifdiction eft attribuée aufdits fièges & préfidiaux, lefquels demeureront en leur entier; déclarant au furplus Sadite Majefté qu'elle n'a entendu ni entend que, par le déceds dudict Sieur Marquis ni de fes fucceffeurs faute d'hoirs mafles nez en loyal mariage, ledit marquifat & fes deppendances foyent fubjectz à réunion au Roy & à fa couronne, ainfy que les terres baillées par Sa Majefté & fes prédéceffeurs Roys en appanage, comme il eft porté par l'ordonnance du Roy Charles neufvième, du moys de Juillet mil cinq cens foixante fix, & déclarations qui s'en font enfuivies, de laquelle ordonnance & déclarations & de celles qui pourroient en aprez eftre faictes pour ce fubject, Sa Majefté a excepté & réfervé, exempte, excepte & réferve de fa grâce & authorité que deffus ledict marquifat de Buoux, fes appartenances & deppendances, d'autant que fans icelle exception ledict de Pontevès n'eut voulu prendre ledict tiltre de Marquis, & à la charge auffy que faute d'hoirs mafles en ligne droicte ladicte création de ladicte terre en marquifat fera & demeurera efteinte & fupprimée. Veu lefdictes lettres patentes d'érection defdites terres en marquifat, données à Fontainebleau au moys de Juillet mil fix cens cinquante, fignées : Louis, & fur le reply : Par le Roy, la Reyne Régente fa mère préfente, Le Tellier, fcellées fur lacz de foye du grand fceau en cire verte; arreftz de la Cour de Parlement fur la vériffication defdites lettres du XXIII[e] Septembre & troifième Octobre dernier; la requefte préfentée à la Cour à mefme fin le cinquième du préfent moys, appoinctée pour eftre monftrée au Procureur Général du Roy; la refponce & les conclufions d'icelluy n'empefchant la requefte aujourd'huy rechargée & tout confidéré. Dict a efté que la Cour a vériffié & entériné lefdites lettres patentes d'érection de la terre & feigneurie de Buoulx & baronie de Caftilhon en marquifat, pour en jouyr par ledit Louis de Pontevès impétrant, fes hoirs & fucceffeurs mafles conformément aux édictz & ordonnances du Roy, réfervé les lattes & autres droicts qui appartiennent à Sa Majefté ou à fes Fermiers fur les habitans dudit Buoux & Caftilhon & autres lieux deppendans dudit marquifat, & au furplus fuyvant la forme & teneur defdites lettres qui feront à cet effect regiftrées en regiftres des archifs de Sa Majefté. Faict en la Cour des Comptes, Aydes & Finances du Roy en Prouvence féant à Aix, le neufvième Novembre mil fix cens cinquante. Collationné, *figné :* Menc.

(Archives départementales des Bouches-du-Rhône, férie B, Cour des Comptes, n° 102, fol. 262 & fuiv.)

LETTRES PATENTES D'ÉRECTION EN MARQUISAT

DE LA TERRE DE GIENS LA MONTAGNE ET ROUBAUD ET DE COMMUTATION DU DIT NOM EN CELUI DE PONTEVEZ.

POUR MESSIRE FRANÇOIS DE PONTEVEZ, CHEVALIER, SEIGNEUR DE GIENS, NIBLES & DU CASTELLAR, SINDIC DU CORPS DE LA NOBLESSE DE CE PAYS DE PROVENCE ET PREMIER PROCUREUR DU DIT PAYS.

Du mois d'Octobre 1691.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, à tous préfents & à venir, Salut. Les marques les plus glorieufes & fenfibles de la bienveillance des Princes envers leurs fujets confiftant dans les témoignages qu'ils rendent au public de la fatisfaction qu'ils ont de leur conduite, qui ne paraît jamais avec plus d'efclat que par la diftribution des grâces qui dépandent également de leur juftice & de leur libéralité, en attachant aux principales terres qu'ils poffèdent des titres d'honneur qui les diftinguent & qui non feulement illuftrent leurs perfonnes & leurs familles, mais encore ceux qui leur doivent fuccéder dans cette poffeffion, & bien que les fervices confidérables qui nous ont efté rendus dans nos armées tant par le Sieur de Pontevez, Premier Procureur de noftre pays de Provence, que par fes ancêtres, nous convie affez de luy accorder l'érection en marquifat de la terre de Gien la Montagne & Roubaud fcize proche Toulon, Nous avons eftimé que nous pouvions auffi joindre la confidération de la naiffance dudit Sieur de Pontevez eftant d'une des plus illuftres maifons de noftre dit comté de Provence, pour toutes lefquelles confidérations nous n'avons pas voulu différer de laiffer à fa famille un titre d'honneur qui porte à la poftérité un fouvenir advantageux de la fatisfaction que nous avons de fes fervices, & comme la terre de Gien la Montagne & Roubaud eft une des plus confidérables de noftre comté de Provence & plus fufceptible de cette dignité y ayant haute, moyenne & baffe juftice, relevant de nous à caufe de noftre dit comté, & auffi par fon revenu, il nous a très humblement fait fupplier luy en vouloir accorder l'érection avec commutation dudit nom de Gien la Montagne & Roubaud en celuy de Pontevez, qui eft le nom de fa famille dont il eft le chef. A ces caufes, de nos grâce fpécialle, plaine puiffance & autorité royalle, nous avons ladite terre de Gien la Montagne & Roubaud circonftances & dépandances, créé, érigé & décoré, créons, érigeons & décorons par ces préfentes fignées de noftre main en titre, nom & dignité de marquifat, & de nos mêmes grâces commué & commuons ledit nom de Gien la Montagne & Roubaud en celui de Pontevez pour en jouir par le dit Sieur expofant, fes enfants mâles & poftérité naie & à naiftre en légitime mariage, audit nom, titre & dignité de marquifat de Pontevez; voulons & nous plaît que tels ils fe puiffent dire, nommer & qualiffier en tous actes tant en jugement que dehors, qu'ils jouiffent de pareils honneurs, droits d'armes, blafons, autorités, prérogatives, prééminances en fait de guerre, affemblée d'Eftat, de nobleffe & autrement, tout ainfi que les autres Marquis de noftre royaume, quoy qu'ils ne foient cy particulièrement exprimées; que tous les vaffaux, arrière-vaffaux ou autres tenant noblement ou en roture dudit marquifat de Pontevez le reconnaiffent pour Marquis, faffent leur foy & hommages, baillent leurs adveux & dénombrements & déclarations le cas y échéant fous [le nom] de Marquis de Pontevez, & les Officiers exerçant la juftice d'icelluy intitulent leurs fentences & jugements fous le mefme nom, fans toutefois aucune mutation & changement de reffort ni contrevenir aux cas royaux dont la juftice appartient à nos Baillifs & Senefchaux, ni que pour raifon de la préfente érection & changements de titre ceux en faveur defquels nous le faifons foient tenus envers nous, & leurs vaffaux & tenanciers envers eux, à autres & plus grands droits que ceux qu'ils doivent à préfent, & à la charge auffi qu'à déffaut d'hoirs mâles en légitime mariage dudit de Pontevez la dite qualité de Marquis demeurera eftainte & retournera icelle terre en fa première nature, fans qu'au moyen de la préfente érection ni des ordonnances faites par nos prédéceffeurs Roys, mefme de l'édit du mois de Juillet mil cinq cent cinquante fix pour l'érection des terres en titres de duchez, marquifats, ou comtés, le dit Marquifat de Pontevez puiffe eftre uni ni prétendu incorporé à noftre couronne, auxquels édits & ordonnances, attendu les caufes qui nous ont meu à faire la préfente érection, nous avons, en faveur dudit Pontevez & à l'avenir de fes enfants mafles, dérogé & dérogeons par ces dites préfentes. Sy donnons en mandement à nos amés & féaux Confeillers les gens tenant nos Cours de Parlement & de nos Comptes, Aydes & Finances audit pays de Provence, Senefchal de... ou fon Lieutenant & autres nos Jufticiers & Officiers qu'il appartiendra que ces préfentes nos lettres d'érection ils ayent à faire regiftrer & de leur contenu faire jouir & ufer le dit Sieur de Pontevez & fes fucceffeurs mafles en loyal

mariage, plainement, paiſiblement & perpétuellement, ceſſant & faiſant ceſſer tous troubles & empeſchements au contraire : Car tel eſt noſtre plaiſir, & affin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, nous avons fait mettre noſtre ſcel à ces dites préſentes données à Fontainebleau au mois d'Octobre l'an de grâce mil ſix cent quatre vingt onze & de noſtre règne le quarante-neuvième. *Signé* : LOUIS. Et ſur le reply : Par le roy : Colbert, & a coſté, viſa : Boucherat, & ſcellée ſur lacz de ſoye verte & rouge du grand ſceau de cire verte.

Arrest de vérification.

Extrait des Regiſtres de la Cour des Comptes, Aydes & Finances ſur la requeſte préſentée par Meſſire Antoine François de Pontevez, Chevalier, Seigneur de Giens, Nibles & du Caſtellar, Sindic du corps de la Nobleſſe de ce pays de Provence & Premier Procureur du dit pays, tendant à vériſfication & enregiſtrement des lettres pattantes par luy obtenues de Sa Majeſté, par leſquelles Sa dite Majeſté, en conſidération des ſervices du ſuppliant, de ſes anceſtres & de l'ancienneté de ſa nobleſſe, luy a accordé & à ſes enfants maſles & poſtérité naie & à naître en légitime mariage, l'erection en marquiſat de la terre de Gien la Montagne & Roubaud, circonſtances & dépandances, & commué le dit nom de Giens en celui de Pontevez pour en jouir audit nom & dignité de marquiſat de Pontevez ; voulant Sa dite Majeſté que tels ils ſe puiſſent nommer & qualifier en tous actes tant en jugement que dehors & qu'ils jouiſſent de pareils honneurs, droits d'armes, blazons, autorités, prérogatives, prééminances en fait de guerre, aſſemblée d'Eſtat, de nobleſſe & autrement tout ainſi que les autres Marquis du Royaume, quoy qu'ils ne ſoient particullièrement exprimés ; que tous les vaſſaux, arrière-vaſſaux ou autres tenant noblement ou en roture dudit marquiſat de Pontevez le reconnaiſſent pour Marquis, faſſent leur ſoy & hommages, baillent leurs adveux & dénombrements & déclarations le cas y eſchéant ſous le nom de Marquis de Pontevez & les Officiers exerceant la juſtice d'icelluy intitullent leurs ſantances & jugements ſous le meſme nom. Veu la ditte requeſte appointée le ſeiziefme Novembre mil ſix cent quatre vingt onze pour eſtre monſtrée au Procureur Général du Roy, ſes concluſions n'empeſchant, les dites Lettres pattantes données à Fontainebleau au mois d'Octobre dernier ſignées : Louis, & ſur le reply par le Roy, Comte de Provence, Colbert, ſcellées ſur double queue du grand ſceau en cire verte ſur lacz de ſoye verte & rouge ; la recharge de la dite requeſte de cejourd'huy, ouy le rapport de Meſſire Philippes de Meyronnet, Conſeiller du Roy & Doyen en la Cour, tout conſidéré. Dit a eſté que la Cour, ayant égard à la dite requeſte, vériffié & entériné, entérine & vérifie les dites lettres pattantes d'érection en marquiſat de la terre de Giens la Montagne & Roubaud & commutation dudit nom en celuy de Pontevez, pour jouir par le ſuppliant, ſes enfants maſles & poſtérité nais & à naiſtre en légitime mariage, de l'effet & fruits des dittes lettres pattantes, leſquelles à cet effet ſeront enregiſtrées en regiſtres des archives de Sa Majeſté. Fait en la Cour des Comptes, Aydes & Finances du Roy en Provence ſéant à Aix le dix-ſeptieſme Novembre mil ſix cent quatre vingt onze. Collationné : *ſigné* : Frégier. Regiſtré le vingt-trois du dit mois & an. *Signé* : Gassendy Campagne. *Signé* : Bonnaud. *Signé* : Pontevez Giens.

(Archives départementales des Bouches-du-Rhône, série B, Cour des Comptes, 112, fol. 434 & ſuiv.)



ORDONNANCE DU ROI CHARLES X,

AUTORISANT ELZÉAR-LOUIS-ZOZIME, DUC DE SABRAN, A CONSTITUER LE MAJORAT DE SA PAIRIE, ET A LE TRANSMETTRE AVEC LE TITRE DE DUC A MM. DE PONTEVÈS, SES FILS ADOPTIFS, ET A LEUR DESCENDANCE.

Du 18 *Juillet* 1828.

CHARLES, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE & DE NAVARRE. A tous ceux qui ces préfentes verront, Salut.

Voulant donner à notre très cher, amé, féal & coufin Duc de Sabran, une nouvelle preuve de notre bienveillance royale, & perpétuer dans la Pairie un nom dont l'illuftration remonte à plufieurs fiècles;

Sur le rapport de notre Garde des fceaux, miniftre Secrétaire d'État au département de la Juftice,

Nous avons ordonné & ordonnons ce qui fuit :

ARTICLE 1er

Le titre de Duc accordé par l'ordonnance du 30 Mai 1825 à notre cher, amé, féal & coufin ELZÉAR-LOUIS-ZOZIME DE SABRAN, Lieutenant général de nos armées & Commandeur de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, eft attaché, comme nous l'attachons, à la Pairie à laquelle il a été élevé par ordonnance du 17 Août 1815.

ARTICLE 2e

Notre très cher, amé, féal & coufin le DUC DE SABRAN eft autorifé & nous l'autorifons à inftituer le Majorat de cette Pairie, au titre de Duc, conformément aux difpofitions de l'ordonnance du 25 Août 1817, & à y affecter, dès à préfent, comme commencement de ce majorat, fixé à trente mille francs, la penfion dont il jouit fur les fonds de l'ancienne dotation du Sénat; ladite penfion déclarée irrévocable & tranfmiffible jufqu'à concurrence de douze mille francs, par décifion royale du 3 Décembre 1823 : à l'effet de quoi feront délivrées au DUC DE SABRAN les Lettres patentes fur ce néceffaires.

ARTICLE 3e

Les rang, titre & qualité de Duc & Pair du royaume, la dite penfion-majorat qui y fera affectée, & les additions que le DUC DE SABRAN pourra faire fucceffivement à ce majorat pour le compléter, pafferont après lui à fes poftérité & defcendants mâles, nés ou à naître en ligne directe & légitime mariage, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture.

ARTICLE 4e

A défaut de defcendant mâle iffu de notre cher, amé, féal & coufin DUC DE SABRAN, ces dites Pairie, titre de Duc, penfion-majorat & additions pour complément, feront tranfmiffibles intégralement & inféparablement au Sr MARC-EDOUARD DE PONTEVÈS, né le 25 Avril 1811 à Marfeille, du Sr Comte Louis-Balthafar-Alexandre de Pontevès-Bargème & de Dame Marie-Antoinette de Paul, fa femme; que nous autorifons par ces préfentes notre dit coufin le DUC DE SABRAN à adopter, à la charge par lui de fe conformer pour la dite adoption aux difpofitions du code civil; & à défaut du Sr MARC-EDOUARD, à fa defcendance directe & légitime, de mâle en mâle; & encore dans le cas de défaillance de cette defcendance mafculine, au frère puîné de Marc-Edouard, JOSEPH-LÉONIDE DE PONTEVÈS, né à Marfeille le même jour & du même mariage; & auffi à fa poftérité & defcendance iffue en ligne directe & de mâle en mâle, de légitime mariage, & ce par ordre de primogéniture.

ARTICLE 5e

Notre Garde des fceaux, Miniftre Secrétaire d'État de la Juftice, eft chargé de l'exécution de la préfente ordonnance.

Donné en notre château de Saint-Cloud, le 18 Juillet de l'an de grâce 1828, & de notre règne le quatrième.

Signé : CHARLES.

PAR LE ROI :

Le Garde des feaux de France,

Signé : COMTE PORTALIS.

DECLARATION FAITE PAR ELZÉAR-LOUIS-ZOZIME, DUC DE SABRAN,

EN VUE DE RÉGULARISER LA TRANSMISSION DE SON NOM, TITRE & TITRES A SES COUSINS DE PONTEVÈS.

Du 15 *Septembre* 1828.

L'an mil huit cent vingt-huit, & le quinze Septembre. Par-devant M. Gabriel-Roch Barthélemy, & fon collègue, Notaires royaux à la réfidence de Marfeille, département des Bouches-du-Rhône, fouffignés, fut préfent Meffire ELZÉAR-LOUIS-ZOZIME DE SABRAN, Duc & Pair de France, Lieutenant général des armées du Roi, Commandeur de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, domicilié à Narbonne (Aude), de préfent à Marfeille; lequel a fait la déclaration fuivante :

« Moi, Elzéar-Louis-Zozime de Sabran, des Comtes de Forcalquier & d'Ariano, des Connétables héréditaires de Touloufe, des anciens Seigneurs d'Uzès, des Barons d'Anfouis & de Beaudinar, Duc & Pair de France, Lieutenant général des armées du Roi, Commandeur de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis; m'étant concerté, depuis plufieurs années, avec mon coufin Louis-Balthazar-Alexandre, Comte de Pontevès, ainfi qu'avec Marie-Antoinette de Paul, fa femme; je déclare défirer, confentir & approuver, qu'en faveur de Marc-Edouard & de Jofeph-Léonide, leurs deux fils jumeaux, encore mineurs, il puiffe être, dès à préfent, follicité pour eux, par leur père, auprès de Monfeigneur le Garde des fceaux de France, l'autorifation du Roi, pour fubftituer mon nom de Sabran au leur, & le porter à l'avenir, ainfi que tous leurs defcendants mâles & femelles : mon défir étant, en conféquence de l'ordonnance que j'ai dernièrement obtenue des bontés de Sa Majefté, pour leur tranfmettre, à défaut de mes propres enfants, ma Pairie & le majorat qui y fera attaché, d'y joindre, felon la fatisfaction que j'attends de leur conduite, de leurs fentimens & de leur fidélité à l'honneur, & au devoir de leur rang, non feulement mes titres, mes armes & mes droits, mais encore, par des actes fucceffifs, les biens dont je difpoferai à l'avenir; alors je pourrai croire que mon nom prêt à s'éteindre, puifque mon feul coufin, Elzéar de Sabran, n'a pas plus d'enfants que moi, fera bien défendu, & bien porté, par ces enfants, d'une des familles les plus diftinguées de mon pays, qui l'auront adopté, qui font de mon choix, qui par là deviendront miens, & fauront fe rendre dignes de mes pères & de mes proches, à la bénédiction defquels je les recommande comme à Dieu.

« J'exprime encore un autre vœu : c'eft qu'à toujours, par une forte de pacte de famille, les Sabran qui naîtront de ceux-ci & les Pontevès qui pourront naître de leurs autres frères, foient unis entre eux d'une telle alliance, qu'ils fe fecourent en tout, & que fi l'un de leurs races allait encore s'éteindre, ceux de l'autre, s'ils avaient alors plufieurs enfants, mâles, les partageât encore, comme cela fe fait aujourd'hui; & a figné.

Signé : SABRAN.

Aux préfentes eft intervenu :

Meffire Louis-Balthazar-Alexandre, Comte de Pontevès-Bargême, domicilié & demeurant en cette dite ville rue de Grignan, N° 45; lequel après avoir pris communication de la déclaration qui précède, de Meffire le Duc de Sabran, & dont Barthélemy, l'un des Notaires fouffignés, lui a donné lecture, a dit :

« Moi, Louis-Balthazar-Alexandre, Comte de Pontevès, des Vicomtes de Bargême, des Barons de Cotignac, puis Comtes de Carces, de la maifon fouveraine d'Agoult, j'approuve & j'accepte toutes les expreffions & engagemens portés en l'écrit ci-deffus, & tant en mon nom

« qu'en celui de mes deux fils mineurs qui y font dénommés, dont l'un eft à l'Ecole royale mili-
« taire de Saint-Cyr, & l'autre Page du Roi, en congé à Marfeille, & qui, ici préfent, a figné avec
« moi, nous promettons d'en procurer de tout notre pouvoir l'entière exécution & le parfait ac-
« compliffement.

« J'exprime encore ici, au nom de ces mêmes enfants, leur reconnaiffance pour les fentiments
« & les intentions qui ont dicté à Monfieur le Duc de Sabran, mon coufin, la déclaration qui
« précède; comme auffi la fatisfaction perfonnelle que j'éprouve de l'union indiffoluble que
« cette déclaration confacre dans nos familles, & qu'elle doit perpétuer; fatisfaction que je reffens,
« & que j'exprime ici, comme Pontevès & comme père; & ai figné. *Signé :* Pontevès.

Defquelles déclarations, Meffire le Duc de Sabran & Meffire le Comte de Pontevès-Bargême nous ont requis acte, que nous leur avons concédé, pour leur fervir à ce que de droit.

Fait & paffé à Marfeille, en l'étude & aux minutes de Me Barthélemy & Meffires les comparants, ont figné avec les dits Notaires, après lecture faite. *Signé :* Sabran. Pontevès. E. de Pontevès. Barthélemy & fon collègue, ces deux derniers Notaires à la minute.

Enregiftré à Marfeille, le vingt Septembre 1828, f° 127re, Ce 4.

Collationné fur la minute, au pouvoir du Notaire royal, à Marfeille, fouffigné. *Signé :* G. R. Barthélemy.

Nous, Garidel (Jean-Paul), Juge, en empêchement de Monfieur le Préfident du Tribunal de première inftance, féant à Marfeille, certifions à tous qu'il appartiendra que la fignature de Mre Barthélemy, Notaire en cette ville, appofée ci-deffus, eft fincère & véritable, & que foi doit y être ajoutée. Marfeille, le onze Mai mil huit cent vingt-neuf.

LETTRES PATENTES CONFIRMANT LES TITRES & DIGNITÉ DE DUC & PAIR PAR CHARLES X.

en faveur d'Elzéar-Louis-Zozime, Duc de Sabran.

Du 18 *Juillet* 1829.

CHARLES, par la grace de Dieu, roi de France & de Navarre. A tous préfens & à venir, Salut.

En conformité de l'article 27 de la Charte Conftitutionnelle ainfi conçu : « *La nomination des Pairs de France appartient au Roi* », Le Roi, Notre augufte frère & prédéceffeur, avait, par fon ordonnance du 17 Août 1815, élevé à la dignité de Pair de France notre très cher, amé, féal & coufin Elzéar-Louis-Zozime, Comte de Sabran, traité de coufin par Nous & par les Rois Nos prédéceffeurs, né à Aix, département des Bouches-du-Rhône, le trois Janvier mil fept cent foixante-quatre, Lieutenant général dans nos armées, Commandeur de notre Ordre royal & militaire de Saint-Louis; par notre ordonnance du 30 Mai 1825, nous avons élevé notre dit coufin le Comte de Sabran au titre de Duc; depuis, & par une autre ordonnance émanée de Nous le 18 Juillet 1828, nous avons attaché ce titre de Duc à la Pairie dont il a été revêtu, l'autorifant, par l'article 2 de cette même ordonnance, à inftituer, conformément aux difpofitions de l'ordonnance du 25 Août 1817, le majorat de trente mille francs de revenu net fixé pour ce titre; en conféquence, & en vertu des ordonnances précitées, notre très cher, amé, féal & coufin le Comte de Sabran s'étant retiré par devant notre Garde des fceaux, Miniftre & Secrétaire d'État au département de la Juftice, afin d'obtenir de notre grâce les Lettres patentes qui lui font néceffaires pour jouir de l'inftitution de fa Pairie; nous avons, par ces préfentes fignées de notre main, déclaré que la Pairie de notre dit coufin Elzéar-Louis-Zozime Comte de Sabran eft & demeure inftituée fous le titre héréditaire de Duc que nous lui avons conféré & conférons par ces préfentes, pour en jouir par lui & fes defcendants directs, naturels & légitimes, de mâle en mâle par ordre de primogéniture, &, à défaut d'iceux, par les lignes collatérales qu'il nous a plu d'y appeler par l'article 4 de notre ordonnance fus-énoncée du dix-huit Juillet mil huit cent vingt-huit. Ordonnons que notre dit très cher, amé, féal & coufin le Duc de Sabran prendra rang à la Chambre des Pairs parmi les Ducs; lui permettons de fe dire & qualifier Duc & Pair dans tous actes & contrats, tant en jugement que hors jugement; voulons qu'il foit reconnu partout en fa dite qualité, qu'il jouiffe des honneurs attachés à ce titre & que tous les officiers publics le quali-

tient en outre, en tous actes & contrats le concernant & dans lefquels il interviendra, de très noble & très illuftre Pair de France. Concédons à lui & à fes fucceffeurs le droit de placer fes armoiries, telles qu'elles fe comportent, favoir : *de Gueules au Lion d'Argent,* fur un manteau d'azur doublé d'hermines, & de les timbrer d'une couronne de Pair ou bonnet d'azur cerclé d'hermines, entouré de la couronne de Duc & furmonté d'une houppe d'or. Chargeons notre Garde des fceaux, Miniftre & Secrétaire d'État au département de la Juftice, de donner communication des préfentes à la Chambre des Pairs & d'en furveiller l'infertion au *Bulletin des Lois.* Mandons à nos Procureurs généraux près nos Cours royales & autres, nos Procureurs près les Tribunaux de première inftance fur les lieux, de faire regiftrer & publier les préfentes en l'audience de la Cour royale & du Tribunal du domicile de notre dit très cher, amé, féal & coufin le Duc de Sabran & partout où befoin fera; car tel eft notre bon plaifir. Et afin que ce foit chofe ferme & ftable a toujours, notre Garde des fceaux y a fait appofer notre fceau, en préfence de notre Commiffion du fceau, & nous y avons appofé notre feing royal.

Donné au château de Saint-Cloud, le dix-huitième jour de Juillet de l'an de grâce mil huit cent vingt-neuf, & de notre règne le cinquième :

Signé : CHARLES.

PAR LE ROI :

Le Garde des fceaux de France, Miniftre & Secrétaire d'État au département de la Juftice :

Signé : BOURDEAU.

Vu au Sceau : Le Garde des fceaux de France, Miniftre & Secrétaire d'Etat au département de la Juftice : *Signé :* BOURDEAU.

Vifa : PAR ORDRE EXPRÈS DU ROI : Le Pair de France, Miniftre des Affaires Etrangères :

Signé : COMTE PORTALIS.

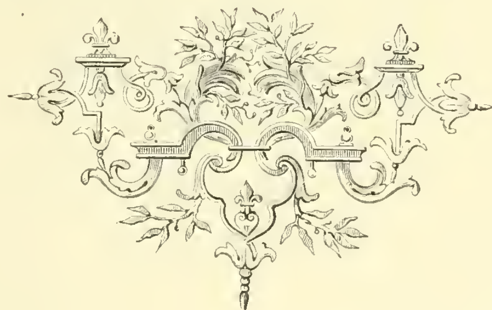
Vu : Le Confeiller d'État, Commiffaire du Roi au Sceau de France : *Signé :* COMTE DE PASTORET.

Enregiftré à la Commiffion du Sceau, Regiftre P, I, folio 69.

Le Secrétaire général du Sceau : *Signé :* CUVILLIER.

Lu, publié, ouï & ce requérant le Procureur général du Roi, en audience publique de la première Chambre de la Cour Royale de Paris, fuivant fon arrêt du Lundi neuf Novembre, mil huit cent vingt-neuf, & tranfcrit, en exécution du dit arrêt, fur le regiftre à ce deftiné.

Pour le Greffier en chef : *Signé :* RUJJAL.



ADDITION A LA NOTICE DE SABRAN-PONTEVÈS

Page 51, ligne 23, in fine : La Ducheffe de Sabran eft décédée en Mars 1905, dans ce même château.

— dernière ligne, in fine : Le Duc de Sabran-Pontevès eft décédé dans ce même château, le 17 Novembre 1903.

Page 52, ligne 41, in fine : elle eft décédée le 26 Décembre 1900. Il a époufé en secondes noces, à Paris, le 7 juillet 1903, S. A. S. la princeffe Conftance de Croÿ-Solre, fille de S. A. S. Guftave, Prince de Croÿ-Solre, & de Louife de Croix.

De ce mariage font iffus :

1° Marie-Josèphe-Delphine-Guillemette-Louise-Antoinette *Sybille*, née le 18 Mars 1905.

2° Marie-Josèphe-Delphine-*Stéphanette*, née le 28 avril 1906.

3° Marie-Joseph-Elzéar-Charlemagne-Gustave-Jean-*Foulques* de Sabran-Pontevès, né au château de Drée, le 11 Février 1908.

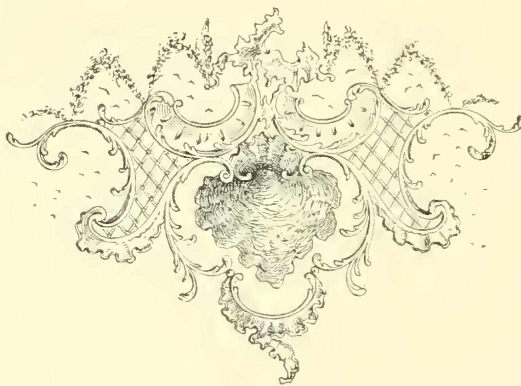
Page 53, ligne 26 : Mariée, le 28 Septembre 1897, à Hélèn, Comte des Isnards.

Page 54, ligne 5, après Alice Blount : Elle eft décédée le 5 Août 1905.

Page 66, ligne 39 : Le Comte de Pontevès-Mauboufquet eft mort à Paris le 15 Octobre 1902. En lui s'eft éteinte la branche de Pontevès-Mauboufquet.



« La Maifon de Pontevès n'eft plus repréfentée en France que par les « deux branches de la Maifon de Sabran-Pontevès & par le rameau de « Pontevès-Amirat, fixé depuis un fiècle aux Antilles. »



INDEX DES BRANCHES.

DE PONTEVÈS.

DE SABRAN.



DE SEMALLÉ.

Robert de Semallé, Chevalier & Hervé de Semallé (fin du XIe siècle).

Hubert de Semallé, Chevalier (1113). Raoul & Guérin (1091).

Guillaume & Robert de Semallé (1205).

Jehan Ier, Efc., Seigneur de Semallé († avant 1300).

Richard Ier, Efc., Seigneur de Semallé (figure dans des contrats en 1304 & 1320).

Jehan II, Efc., Seig. de Semallé. — Richard II. — Jocelyn, marié à N... Houdetot (1344).

Thomas, Efc., Seig. de Semallé, f. p. — Henri, Efc., Seig. de Semallé (figure dans des contrats, 1388 & 1407).

Thomas, Efc., f. p. — Jehan III, Efc., Seig. de Semallé († vers 1450).

Jehan IV, Efc., Seig. de Semallé, marié à N... Benoit (1489).

Jehan, Efc., marié à Marie Eschivart, fille de Nicolas, Seigneur de la Giroudière. — Georges, Efc., S. de Semallé, marié à Gérarde Fschivart, dame de Feumuffon, Lignerottes, la Juiffellerie, le Bû, Vallebu, &c. — Robert, Efc., prêtre, Seigneur de la Mare des Hayes & la Fontaine.

René, Efc., S. de la Giroudière, marié à Fr. Eveillard. — Jehan, Efc., Seig. de Biars, marié à Catherine d'Argenson, le 3 fév. 1500. — Guy de Semallé, Efc., Seigneur de Lignerottes & Belair, marié à Marie de la Vergne, qui, veuve, epoufe fon coufin Abraham, Seigneur de la Giroudière. — Louis, Efc., Seigneur de Semallé, &c., marié a Charlotte Espéron. — Jean, S. de Feumuffon.

Anne, époufe Robert de Brossard, Efc., S. de Perfeigne. — Abraham, Efc., S. de la Giroudière, marié à Marie de la Vergne, Ve de Guy. — Leonard, Efc., S. de Biars, marié à Barbe de Barville de Nocé. — Bonaventure. — Marie, mariée le 24 mai 1521 à Greffin Bordin, Efc., S. des Ventes. — Jehan, Efc., marié à Judith de Touzin. (Auteur de la branche de Caffettes, au Dché d'Albret. Eteinte.) — Richard II de Semallé, Efc., S de Lignerottes & Belair, marié à Anne de Baigneux, 16 janv. 1575. — Geneviève, mariée à Alain Bigot, Efc. — Marin, † 1550. — Clériade, Efc., S. de Semallé, marié à Fr. de Vauloger. — Perrine, mariée a Jacques Leroy, Efc., S. de Mannetot. — Jeanne, mariee: 1° à Fr. de Cisseys, Efc., S. de Rouzeray; 2° à Antoine Lenuyer, Efc., S. de Malicorne. — Renée, mariée à Guillaume Langlois, Efc. — Madeleine, mariee à Gilles Le François, Efc., Seigneur d'Avenet. — Françoise, mariée à Jean de Mésanges, Efc., S. des Ventes. — Marguerite, mariée à Gilles de Brosset, Efc.

Abraham Ier de Semallé, Efc., S. de Lignerottes & Belair, marié le 23 mai 1605, à Françoife Thiesse. — Anne, mariée à Jacques de Brossart, Efc., S. des Acres. — Suzanne de Semallé, dame de Semallé, mariée à Pierre Le Hayer, Efc., S. de la Gueslandière, 15 juillet 1592.

Madeleine. — Marguerite, mariée : 1° a Louis Angot, S. de la Cour Pavée ; 2° le 14 mars 1635, à Gilles de Brosset, Efc. — Suzanne, mariée a N... de Brosset, Efc. — Marie. — Jacob Ier de Semalle, Efc., S. de Belair, marié le 25 août 1634, à Taffine Le Comte, Ve de Pierre de Portebize, S. du Bois de Souler. — Isaac, tué au fiege de la Rochelle, 1527. — Abraham II, Efc., S. de la Giroudière, marie : 1° à Marie De la Fontaine de Sévillé ; 2° à Jeanne Des Guez.

Jacob. — Abraham III de Semalle, S. de Belair, la Mare-Bonneval, Efc., marié le 19 nov. 1665, à Louife de Surmont. — Françoise-Judith, religieufe. — Anne-Gabrielle, religieufe. — Gabrielle, mariée à Fr. de la Cour, Efc. — Jean-Baptiste-Louis, Efc., S. de la Giroudière, Lignerottes, &c., époufe Marie de Ninan. — Emery, S. de Champus. — Mathurin-Abraham, Efc., marié le 5 mai 1672, à Claude de Gébert. — François-Abraham, Efc., Cap. au rég. de la Reine, marié: 1° a Claude de Pierres; 2° à Marie Giorget.

Marie. — René. — Jacob II de Semallé, S. de Belair, la Mare Bonneval, &c., marié, le 18 fév. 1697, à Anne-Julienne de Barville, de la Gaftine. — Louise, Dame de la Hazardière.

Madeleine-Charlotte-Anne-Françoise, reçue a St-Cyr en 1718, mariée le 26 fev. 1754, à J. de Portebize, S. de Marolette. — Julien-Antoine, Chevalier, S. de Belair, Cap. de cavalerie. — Jacques-Gallois de Semallé, S. de Gaftine, de la Mare-Bonneval, &c., marié : 1° à Marie-Anne-Louife Le Magnen, 4 nov. 1728; 2° à Jeanne-Françoife de Quelquejeu, le 3 fév. 1735. — Marie-Julienne, mariée le 21 oct. 1739, à Charles de Launay, Efc. — Renée-Louise, religieufe. — Françoise. — Louise-Madeleine, religieufe.

1er lit. Marie-Jeanne-Julienne-Renée-Jacqueline, mariée, le 30 oct. 1759, à Marie-François-René de Piffault, S. des Effarts. — 2e lit. Jean-René de Semallé, S. de la Gaftine, marié, le 10 avril 1769, à M.-Louife-Henriette de Récalde. — Jacques-Abraham de Semallé, Seigneur de la Mare-Bonneval, marié, le 7 fév. 1780, à M.-Angelique Poullain de Martené de Saint-Paterne.

Marie-Jeanne-Henriette, mariée le 2 mars 1790, à Jofeph-Louis-Vincent de Frébourg. — Madeleine-Marie-Louise-Bonne. — Jean-René-Pierre, Comte de Semallé, marié, le 23 mai 1810, à Claudine-Marie-Zoé de Thomassin de Bienville. — Jean-Charles-René-Aimé de Semallé, marié, en 1808, à Abrahamine-Madeleine-Virginie des Fugerets.

Marie-Berthe-Eudoxie, mariée, le 10 avril 1834, à Marc-Antoine-Augufte de Guehéneuc, Comte de Boishue. — Marie-Alexandre-René, marié : 1° le 21 juin 1854, à Delphine d'Hauterive ; 2° le 1er juin 1858, à Gabrielle de Vichy. — Marie Louis-Roger, Comte de Semallé, marié, le 8 oct. 1845, à Valérie-M.-Thérèfe-Jofephine Malou. — Adrien-Charles-Victor de Semallé, marié : 1° le 1er mars 1838, à Elifabeth de Bellemare de St-Cyr ; 2° le 29 mai 1851, à Laure-Blanche-Adélaïde de Romanet de Beaune. — Amélie-Marie-Angélique-Nérine, mariée à Laurent Mahot, Baron de Gémaffe.

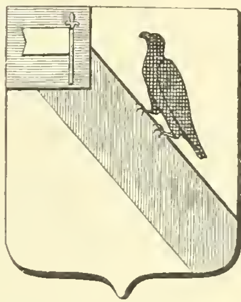
1er lit. Roger & Henri, † jeunes. — Renée, religieufe. — 2e lit. Béatrix, mariée en 1883, à Raymond, Baron de Vinols. — Xavier, † 1895. — Charlotte, religieufe. — Marie-Joseph-Claude-Edouard-Robert, Comte de Semallé, marié, le 10 juin 1885, à Louife-Marie Denion du Pin. — M.-Th.-Henriette-Béatrice, mariée le 4 avril 1871, à Octave, Cte du Fay. — Marie-Joseph-Jean-Guy, marié, le 4 mars 1884, à Clémence de Reverseaux de Rouvraye. — Bertrand, † jeune. — Marie-Victoire-Anne, mariée, en 1873, à Georges Huchet, Cte de Cintré. — Malcy-Augusta, mariée, en 1878, à Hervé, Vicomte de Broc.

Joseph. — Adrienne. — Roger, † 1895. — Marie-Joseph-Robert-Jean. — Claude. — Renée. — Robert. — Gabrielle. — Jacques. — Nicole. — Bernard. — Aliette.

DE SEMALLÉ

Anciens Seigneurs du lieu, la Mare-des-Hayes, la Fontaine, Fresnes, Feumusson, la Juissellerie, Lignerottes, le Bû, Vallebû, Belair, la Giroudière, Champus, Biars, la Mare-Bonneval, la Hazardière, Beaumont, la Gastine, &c.

EN NORMANDIE, AU MAINE & AU PERCHE.



ARMES PRIMITIVES : *d'Argent à la bande de Gueules, accompagnée d'un Faucon de Sable, armé d'Or, grimpant.* — Canton concédé en 1814 : *d'Azur au Drapeau blanc à la hampe d'Or, surmontée d'une fleur de lys du même.* — SUPPORTS : deux Lions. — COURONNE de Comte.

LA Famille de Semallé est de la plus ancienne noblesse de race, sans anoblissement connu. Elle n'a pas d'autre nom patronymique que celui de la paroisse où se trouvaient ses fiefs, à deux lieues d'Alençon.

A la fin du onzième siècle, ROBERT & HERVÉ de Semallé sont témoins d'une donation faite à l'abbaye de Saint-Vincent du Mans par EUDES, surnommé Coû d'Ane (*a*).

En 1091, ROBERT de Semallé, accompagné de ses deux fils RAOUL & GUÉRIN & de son épouse, qui n'est pas nommée, fait don des dîmes qu'il possède en Semallé à l'abbaye de Saint-Martin de Seez (*b*).

En 1113, HUBERT de Semallé, fils de ROBERT, Chevalier, fait don à la même abbaye de toutes les dîmes qu'il possède (*c*). Hubert était l'aîné & hérita du fief. Pourquoi ne fit-il pas sa donation en même temps que son père & que ses deux frères? — Peut-être, en 1091, était-il à une expédition lointaine?

En 1205, nous trouvons, au même *Cartulaire de Saint-Martin de Seez*, GUILLAUME & ROBERT de Semallé, témoins à la 297e charte.

Un aveu de 1637, rendu à Gallois d'Aché par Pierre LE HAYER, fils de SUZANNE de Semallé, héritière des fiefs de la branche aînée, nous donne la filiation de la famille depuis la fin du treizième siècle.

« Ledit fief, — y est-il dit, — qui anciennement fut à Messire ROBERT de Semallé « & à HUBERT, aussi chevalier, son fils, & depuis à JEHAN de Semallé, escuyer, « puis à RICHARD, à JEHAN, à THOMAS, à HENRY, à JEHAN, à GEORGES, à LOYS &

(*a*) *Cartulaire de Saint-Vincent du Mans*, par l'abbé Charles & Menjot d'Elbenne, Mamers, Fleury & Dangin, p. 318 à 320; chartes 550, 556, 557, 558 & 559.
(*b*) *Cartulaire de Saint-Martin de Seez* (livre blanc), folio 37, charte 124.
(*c*) *Cartulaire de Saint-Martin de Seez* (livre blanc), folio 37, charte 125.

« à CLÉRIADEUX de Semallé, père de ladite demoifelle Suzanne de Semallé, ma « mère... »

TABLEAU DES PREMIERS SEIGNEURS DE SEMALLÉ, CITÉS PAR LEDIT AVEU.

Ier		JEHAN I, Seigneur de Semallé.		
IIe		RICHARD I, S. de Semallé.		
IIIe	JEHAN II, S. de Semallé.	JOCELYN-N... HOUDETOT.	RICHARD.	
IVe	THOMAS, S. de Semallé, fans poftérité.		HENRY, S. de Semallé, après THOMAS.	
Ve			THOMAS, fans poftérité.	JEHAN III, S. de Semallé.

I

JEHAN I; tout ce que nous favons fur lui, c'eft qu'il était père de RICHARD & qu'il devait être mort en 1300, à un âge plus ou moins avancé. Il était fils ou petit-fils de GUILLAUME ou de ROBERT, qui vivaient en 1205.

II

RICHARD I, Seigneur de Semallé, fils de Jehan, figure dans des contrats d'acquifitions en 1304 & en 1320, dont :

1. JEHAN II, Seigneur de Semallé, qui fuit :

2. JOCELYN, qui vend une rente en 1344, avec l'affentiment de N... HOUDETOT, fa femme, devant Colin de Joé, Clerc

3. RICHARD, n'eft connu que comme père de HENRY.

III

JEHAN, Seigneur de Semallé, IIe du nom; on ne fait rien de particulier fur lui, non plus que fur fon fils THOMAS, lequel dut mourir fans poftérité, puifque à fa mort, le fief de Semallé paffa à HENRY, fon coufin germain.

IV

HENRY, Seigneur de Semallé après Thomas; il fut prifonnier des Anglais, comme le prouve une quittance fur parchemin :

« Comme Jehan d'Aché, Chevalier, tient quitte Henry de Semallé, Efcuyer, « fes hoirs & ayant-caufes, de toutes chofes touchant meubles, dont icelui & « moi-même eûmes affaire enfemble de tout le temps paffé jufqu'à ce jour & « principalement de la fomme de huit vingts (160) écus d'or & un pourpoint de « drap d'or, pour la rançon du dit de Semallé envers les Anglais, à laquelle il « avait été taxé & dont je l'avais plaigé. La dite quittance en date du 18e jour « d'août 1388. »

Henry figure encore jufqu'en 1407 dans d'autres contrats, où il eft porté comme fils de Richard. On lui connaît deux fils :

1. JEHAN, dit Samfon, qui fuit :

2. THOMAS, mort avant 1437; — mention de fon héritage eft fait dans la pièce qui fuit & dans un aveu rendu à Jehan, fon neveu, en 1454.

En effet, un contrat de 1437, paffé au tabellionage d'Alençon, explique : « Que « Guillot Renault avait autrefois pris en fief de Richard de Semallé, Efcuyer,

« des héritages ſitués en la paroiſſe de Semallé, leſquels avaient dû être délaiſſés « à Thomas de Semallé, fils de Henry, fils lui-même du dit Richard, & que ce « fut Jehan de Semallé, fils de Henry & ſon ſeul héritier, qui en recueillit le « bénéfice, ſon frère Thomas étant mort ſans poſtérité. »

V.

Jehan III dit Samſon, Seigneur de Semallé, de la Fontaine à Semallé & du fief de Freſnes à Forges, mourut vers 1450.

VI.

Jehan IV, Seigneur de Semallé, ſon fils, poſſeſſeur des mêmes fiefs, avait épouſé Demoiſelle N... Benoiſt, fille de Jehan, d'après un des aveux à lui rendus pour le fief de Freſnes de 1453 à 1463. Sa ſucceſſion fut partagée, le 10 août 1489, devant le Notaire Fromentin, entre ſes fils Georges l'aîné, qui ſuivra, & Robert, Prêtre, Seigneur de la Mare-des-Hayes & de la Fontaine à Semallé, mort avant 1545.

Nous croyons devoir parler ici d'un certain Jehan de Semallé, frère ou couſin germain de ceux-ci, ayant épouſé comme Georges une Demoiſelle Eschivart. Elle s'appelait Marie & était fille de Nicolas (ou Colas), Seigneur de la Giroudière en Lignères-la-Carelle. Ils eurent pour enfants :

A) Jehan de Semallé, Eſcuyer, Seigneur de Biars, qui épouſa (contrat du 23 Février 1500) Demoiſelle Catherine d'Argenson, fille de noble homme Jehan d'Argenson, Eſcuyer, Seigneur d'Aveſnes & de Boisbouchard, & de Ambroiſe de Pennart.

B) René de Semallé, Eſcuyer, Seigneur de la Giroudière, marié à Demoiſelle Françoiſe Eveillard, dont il eut pluſieurs enfants, cités ci-après, qui ſe partagèrent la ſucceſſion de leur père à Biars, devant le Notaire Cornille :

a) Abraham de Semallé, Eſcuyer, Seigneur de la Giroudière, qui épouſa Demoiſelle Marie de la Vergne, veuve de ſon couſin Guy de Semallé, Seigneur de Lignerottes.

b) Léonard de Semallé, *dit la Foncelière*, Eſcuyer, Seigneur de Biars & la Giroudière, qui, en 1540, épouſa Demoiſelle Barbe de Barville, fille de René, Eſcuyer, Seigneur de Nocé & de Courboyer, & de Jeanne de Courboyer.

c) Bonaventure.

d) Marie, qui, le 24 Mai 1521, épouſa Greffin Bordin, Eſcuyer, fils de Pierre, Seigneur des Ventes de Bourſe, & de Marguerite de Piffault, ſa veuve.

e, f) Autres enfants, fils ou filles non déſignés dans l'acte.

VII.

Georges de Semallé, Eſcuyer, Seigneur de Semallé, épouſa Demoiſelle Gérarde Eschivart, dame de Feumuſſon (ou Frémiſſon), Lignerottes & la Juifſellerie en Lignières-la-Carelle, du Bû en Mieuxcé, de Vallebû, &c...; elle apportait également à ſon mari « des terres, étangs, vignes & prés auprès du Mans ». Elle était de la famille & probablement ſœur des Eſchivart, dont l'un fut Conſeiller intime de Charles VII & l'autre Évêque de Siſteron; ce dernier mort au Mans & enterré en l'Abbaye de la Couture. On la croit ſœur aînée de Marie, femme de Jehan & fille de Nicolas, Seigneur de la Giroudière. Georges était mort en 1507, laiſſant :

1. Louis, qui ſuit;
2. Guy, auteur de la branche de Lignerottes & Belair, qui ſuivra.
3. Jehan, Seigneur de Feumuſſon, archer de la compagnie du duc d'Alençon, mort ſans alliance.

VIII.

Louis de Semallé, Eſcuyer, Seigneur de Semallé, du Bû, de Vallebû, de Feumuſſon, épouſa Charlotte Espéron, dont il eut deux fils & ſix filles :

1. Marin de Semallé, Eſcuyer; fut aſſaſſiné avant la mort de ſon père, par Marquis Marye, Eſcuyer, Seigneur de la Queurie, à la ſuite d'une conteſtation pour une queſtion de préſéance à l'égliſe, le 14 Septembre 1550. Marquis Marye & ſa famille furent enfermés au château d'Angers, où ils obtinrent du roi Henri II des lettres de rémiſſion à l'occaſion de ſon entrée dans la ville, fin de Juin 1551. (Arch. Nat., J, J, 261.)
2. Clériade, qui ſuivra :
3. Marguerite, mariée à Gilles de Brosset, Eſcuyer, plus tard tuteur de ſes nièces;
4. Françoise, mariée à Jean de Mésenges, Eſcuyer, Seigneur des Ventes;
5. Madeleine, mariée à Gilles le François, Eſcuyer, Seigneur d'Avenet;
6. Renée, mariée à Guillaume Langlois, Eſcuyer;
7. Jeanne, qui épouſa : 1° François de Cissey, Eſcuyer, Seigneur de Rouzeray; 2° Antoine Lenuyer, Eſcuyer, Seigneur de Malicorne;
8. Perrine, mariée le 13 Janvier 1560, à Jacques le Roy, Eſcuyer, Seigneur de Mannetot, fils de N... le Roy, Seigneur du Meſnil, et de Guillemette du Mesnil.

IX.

Clériade de Semallé, Eſcuyer, Seigneur de Semallé, ſeul fils après la mort de ſon frère Marin, épouſa vers 1565 Marie-Françoiſe de Vauloger, qui lui ſurvécut. Clériade était mort peu avant 1580; la tutelle de ſes enfants mineurs fut donnée à Gilles de Broſſet, leur oncle. Une ſeule en reçut les comptes en 1588, Suzanne de Semallé, en laquelle s'éteignit la branche aînée.

Elle épouſa, le 15 Juillet 1592, Pierre le Hayer, eſcuyer, Seigneur de la Gueſlandière, fils de Pierre, eſcuyer, Seigneur du Châble, & de Madeleine le Tessier, auquel elle apporta les Seigneuries de Semallé & les autres biens de la famille. Au moment de la Révolution, l'héritier des le Hayer de Semallé était Pierre-Céſar-Auguſte-Louis de Montagu, Marquis d'O, qui émigra. Ses biens furent confiſqués & vendus nationalement. Les terres de Semallé furent rachetées avec ſon intervention & celle ſon fils, ſous la Reſtauration, par le Comte de Semallé, & firent ainſi retour à la famille, avec les papiers de la branche aînée.



BRANCHE DE LIGNEROTTES ET DE BELAIR.

VIII.

Guy de Semallé, Eſcuyer, Seigneur de Lignerottes & de la Juiſſellerie en Lignères-la-Carelle, rendit hommage en cette qualité, le 22 Janvier 1532. Il épouſa,

vers 1550, Demoiselle Marie DE LA VERGNE, de la famille de Montbazon, Treſſan, &c., plus tard remariée à ſon couſin, ABRAHAM de Semallé, Seigneur de la Giroudière (*a*).

Il eut de ce mariage :

1. RICHARD II l'aîné, qui continue la deſcendance.
2. JEAN, Eſcuyer, Seigneur de Lignerottes. Il épouſa Demoiſelle Judith DE TOUZIN (ou THOUZIN), qui habitait la terre de Caſſettes (ou Cazettes), paroiſſe de Lavardac, près Nérac, au duché d'Albret (*b*).

IX.

RICHARD II de Semallé, Eſcuyer, Seigneur de Lignerottes & de Belair, épouſa, par contrat paſſé au château de Saint-Paul-le-Vicomte, devant Pierre Piet, Notaire & tabellion en la cour royale du Mans, demeurant au bourg du Chevain, le 16 Janvier 1575, Demoiſelle Anne DE STELLAYE DE BAIGNEUX, fille & héritière en partie de défunts noble homme Louis DE BAIGNEUX, Eſcuyer, Seigneur de Saint-Paul-le-Vicomte, & de Demoiſelle Gillone LE MARCHANT, ſon épouſe. Ils eurent pour enfants :

1. ABRAHAM I, qui ſuit :
2. ANNE, mariée à Jacques DE BROSSART, Eſcuyer, Seigneur des Acres, fils de Innocent DE BROSSART (*c*), Seigneur de Boiſmallet, & de Julienne DE BROSSART.

X.

ABRAHAM I de Semallé, Eſcuyer, Seigneur de Lignerottes & de Belair, épouſa, par contrat du 23 Mai 1605, Demoiſelle Françoiſe THIESSE (*d*), fille de noble homme Nicolas THIESSE, Seigneur de la Fontaine-des-Chênes, Saint-Martin-le-Viel, la Halleboudière, le Meſnil-Cordelier, le Grez, &c., & de défunte Renée DE LONGCHAMPS.

(*a*) Vers la même époque, ANNE de la Vergne, fille du Seigneur de Montbazon, près Montpellier, & de Marie de Halwyn, dame de Belliſſart, Voyre, Villeray, en Bauce, épouſa Jacques DE CHARTRES, Seigneur de Cherville, dont le frère PAUL de Chartres, Seigneur du Pleſſis, épouſa Eſther D'ARGENSON, fille de Guillaume, Seigneur d'Aveſnes, & de Lucrèce DE THURIN, & petite-nièce de Catherine D'ARGENSON, épouſe de JEHAN de Semallé, Seigneur de Biars. — Les d'Argenſon, Thurin, Chartres, &c., étaient de la religion prétendue réformée.

(*b*) Il eut de ce mariage :

A) JACQUES, Seigneur de Lignerottes & Caſſettes.

B) JEAN de Semallé de Lignerottes, qui figure dans un acte de 1610 & vivait encore en 1623.

Jacques était mort en 1558. — D'une alliance inconnue il laiſſa :

a) JOSUÉ, qui ſuit :

b) DANIEL, qui dut emprunter, le 23 Octobre 1667, les papiers néceſſaires pour juſtifier de ſa nobleſſe devant l'Intendant de Guyenne, à Abraham de Semallé, ſon couſin, & en donna reçu devant les tabellions royaux d'Alençon.

Joſué, Seigneur de Lignerottes & Caſſettes, était mort ainſi que ſon frère Daniel, avant le 4 mars 1717, laiſſant trois fils :

JEAN, — GRATIEN, — & JACQUES, Capitaine de Dragons.

Cette branche, proteſtante, avait fini par ne plus porter que le nom de Lignerottes. Elle était éteinte au moment de la Révolution françaiſe.

(*c*) Innocent de Broſſart était lui-même fils de Robert de Broſſart, Seigneur de Boiſmallet, & d'une autre Anne de Semallé, qui ferait un des enfants de René, Seigneur de la Giroudière, & de Françoiſe Eveillard, ſignalés mais non nommés dans le contrat de partage de leurs biens.

(*d*) Françoiſe Thieſſe était la dernière des cinq filles de Nicolas ; l'aînée, FLORENCE, avait épouſé, en 1597, Mathurin MALLART, Eſcuyer, Seigneur des Maignens ; la deuxième, CATHERINE, noble homme Euſtache LUCAS, Eſcuyer, Seigneur du Heſtray ; la troiſième, Anne, en 1605, René DE VAUQUELIN, Eſcuyer, Seigneur des Iſs ; la quatrième, NICOLE, en 1604, Jacques MALLART, Eſcuyer, Seigneur de la Buſſierre.

La fucceffion d'Abraham & de fa femme fut partagée, les 3 Mars & 8 Avril 1632, entre leurs enfants :

1. ABRAHAM II, l'aîné, Seigneur de la Giroudière, qui époufa : 1° par contrat du 8 Juin 1632, Demoifelle Marie DE LA FONTAINE, fille de noble homme Mathurin, Seigneur de Sévillé, & de Marie DE PINEL; 2° Demoifelle Jeanne DES GUEZ.

De fon premier mariage il eut fept enfants :

A) JEAN-BAPTISTE-LOUIS, Efcuyer, Seigneur de la Giroudière & Lignerottes, qui, en fa qualité d'aîné, figna à Tours, en 1669, les inventaires & autres pièces néceffaires à la maintenue de Nobleffe, devant Voyfin de la Noiraye. Il avait époufé Demoifelle Marie DE NINAN, dont :
MARIE, baptifée le 23 Février 1673;
ABRAHAM (1671 † 1680).

B) FRANÇOIS-ABRAHAM de Semallé, Efcuyer, Seigneur de Lignerottes & Champus (*a*), Capitaine au régiment de la Reine en 1665, époufa : 1° Demoifelle Claude DE PIERRES, fille de Hector DE PIERRES, Chevalier, Seigneur de Marcay, & de Claude DE VILLIERS DE L'ISLE-ADAM. Elle était veuve de Henry de Bruce, qu'elle avait époufé le 2 Novembre 1651; 2° Demoifelle Marie GEORGET.

C) MATHURIN-ABRAHAM, Chevalier de Lignerottes, époufa (contrat du 5 Mai 1672) Demoifelle Claude DE GÉBERT, fille de Meffire Ifaac DE GÉBERT, Chevalier, Seigneur de Prenguy & la Mabilière, & de Gabrielle DE BRETEAU. — Elle était veuve de Jofias de Pierres, Chevalier, Seigneur de Buffemont.

D) EMERY de Semallé, Efcuyer, Seigneur de Champus, mort fans poftérité.

E) GABRIELLE, née en 1637, époufe de François DE LA COUR, Efcuyer.

F) & G) ANNE-GABRIELLE & FRANÇOISE-JUDITH, Religieufes.

2. ISAAC de Semallé, Efcuyer, tué, en 1627, au fiège de la Rochelle.
3. JACOB, qui fuivra.
4. MARIE, morte à quatre-vingts ans, en 1685.
5. SUZANNE, mariée à N..... DE BROSSET, Efcuyer.
6. MARGUERITE, qui époufa : 1° Louis ANGOT, Efcuyer, Seigneur de la Cour Pavée; 2° (contrat du 14 Mars 1653), Gilles DE BROSSET, Efcuyer, dont une fille mariée en 1665 à Louis d'ANSE (*aliàs* Dans), Seigneur de Gallardon.
7. MADELEINE, morte en 1673.

XI.

JACOB de Semallé, Efcuyer, Seigneur de Belair, fervait dans la compagnie de M. le Comte de Trefmes, en 1639, & fut gravement bleffé au commencement de Juin, à la bataille de Thionville. Il époufa, le 25 Août fuivant, Demoifelle Taffine LE COMTE, Dame de la Marre-Bonneval & la Hazardière, au Perche. Elle était veuve de Pierre de Portebize, Efcuyer, Seigneur du Bois-de-Souler.

Jacob de Semallé mourut à la Hazardière & fut inhumé à Saint-Rémy-du-Plain le 24 Mai 1665. Il laiffait :

1. ABRAHAM III, qui fuit;
2. JACOB, mort jeune.

(*a*) Champus, paroiffe de Rohard, au Perche.

XII.

Abraham III de Semallé, Efcuyer, Seigneur de Belair & de la Mare-Bonneval, dut faire fes preuves de nobleffe en 1667 & 1669 devant les commiffaires royaux, de Marles, à Alençon, pour le Perche, & Voyfin de la Noiraye (*a*), à Tours, pour le Maine. Ce fut fon coufin germain Jean-Baptiste-Louis de Semallé, qui le repréfenta à Tours, où il fut maintenu le 29 Juin 1669. Il époufa, au château de Bruftel (par contrat du 19 Novembre 1665), Demoifelle Louife de Surmont, fille de feu Gilles, Efcuyer, Seigneur de Bruftel, & de Renée Eveillard. Ils furent inhumés, lui en 1680, elle en 1717, laiffant de leur mariage :

1. Jacob II, qui fuit;
2. Renée, baptifée en 1669;
3. Louise, Dame de la Hazardière, baptifée en 1671 ;
4. Marie, baptifée en 1772; toutes trois mortes fans alliances.

XIII.

Jacob II de Semallé, Efcuyer, Seigneur de Belair & la Marre-Bonneval (1643-1735), fut marié, le 18 Février 1697, en l'églife de Louzes en Saonois, à Demoifelle Anne-Julienne de Barville, fille de François Jofeph, Efcuyer, Seigneur de la Gaftine, & de feue dame Anne Rossignol. Ils eurent feize enfants, dont fept feulement leur furvécurent :

1. Jacques-Gallois, qui fuit :
2. Julien-Antoine, Chevalier, Seigneur de Belair, Capitaine au régiment d'infanterie de Murat, puis Capitaine de cavalerie, né le 25 Janvier 1708, mort fans alliance à Mamers & inhumé en l'églife Notre-Dame le 25 Janvier 1755.
3. Marie-Julienne (1700-1752), mariée le 21 Octobre 1739 à Charles de Launay, Efcuyer.
4. Renée-Louise, née le 24 feptembre 1701, Religieufe.
5. Madeleine-Charlotte-Anne-Françoise, née le 8 Février 1711, reçue à Saint-Cyr en 1718 (*b*), époufa, le 26 Février 1754, Jacques de Portebize, Efcuyer, Seigneur de Marolette, fils de Jacques, Seigneur de la Chaife, & de Catherine de Marguerie, dame de Marolette.
6. Françoise, née le 9 Avril 1713, préfentée à Saint-Cyr avec fa fœur Madeleine en 1719, morte fans alliance.
7. Louise-Madeleine (1718-1792), religieufe.

XIV.

Jacques Gallois de Semallé, Efcuyer, Seigneur de la Gaftine, la Mare-Bonneval... &c., né le 1er Septembre 1704, marié : 1° (par contrat du 4 Novembre 1728) à Demoifelle Marie-Anne-Louife le Magnen, fille de Pierre le Magnen, Seigneur de Lormont & la Guyotterie, Confeiller du roi, Lieutenant particulier au Bailliage de Mamers, & de Dame Anne le Vanier, dont un fils mort en bas âge; 2° (contrat du 3 Février 1735) à Demoifelle Jeanne-Françoife de Quelquejeu, coufine de fa première femme, fille de Jean, Seigneur du Pont-d'Orne, Lieutenant de robe longue à la Maîtrife des eaux & forêts de Perfeigne, & de Demoifelle Renée Jarry.

(*a*) Bibliot. Nat., Nouveau d'Hozier, vol. 304.
(*b*) Biblioth. Nat., Cabinet d'Hozier, vol. 199.

Il avait hérité, le 22 Décembre 1725, de ſon oncle Julien René DE BARVILLE, mort ſans poſtérité, de la terre & ſeigneurie de la Gaſtine, en Saonois.

De ſon ſecond mariage, il avait eu neuf enfants dont trois ſeulement partagèrent la ſucceſſion de leurs parents :

1. MARIE-JEANNE-JULIENNE-RENÉE-JACQUELINE, née le 24 Juin 1737; elle épouſa, le 30 Octobre 1759, Marin-François-René DE PIFFAULT, Eſcuyer, Seigneur des Eſſarts, fils de René DE PIFFAULT, Seigneur de Nully, & de Charlotte Suzanne LE FRÈRE DU FRETTÉ;
2. JEAN-RENÉ, qui continue la filiation;
3. JACQUES-ABRAHAM de Semallé, Eſcuyer, Seigneur de la Mare-Bonneval, né le 4 Mars 1750. Il épouſa, le 7 Février 1780, Demoiſelle Marie-Angélique POULLAIN DE MARTENÉ DE SAINT-PATERNE, fille de Thomas-René POULLAIN, Marquis de la Barre, Seigneur de Saint-Paterne, Bonnebos, Ozé, le Val, &c., Chevalier de Saint-Louis, Brigadier des armées du Roi, & de Marie-Jacqueline TURPIN DE LARRÉ, dont :

A) JEAN-CHARLES-RENÉ-AIMÉ de Semallé de Bonneval, qui épouſa, en 1808, Abrahamine-Madeleine-*Virginie* DES FEUGERÊTS, fille de Victor-Marie-Noel-René-*Aimery*, Comte des Feugerêts, & de Geneviève-Madeleine-Flore POULLAIN DE BRUSTEL; dont deux enfants :

a) *Adrien*-CHARLES-VICTOR, qui ſuit :

b) *Amélie*-MARIE-ANGÉLIQUE-NÉRINE (1812 † 1889), mariée à Laurent-MAHOT, Baron de Gémaſſe.

Adrien-CHARLES-VICTOR (1809 † 1865), Garde du corps du Roi Charles X, marié : 1° le 1er Mars 1838, à Éliſabeth DE BELLEMARE, fille de Charles, Seigneur de Saint-Cyr, & d'Éliſabeth CANUEL, dont une fille morte à douze ans; 2° le 29 Mai 1851, à Laure-Blanche-*Adélaïde* DE ROMANET DE BEAUNE, fille de Pierre-Louis-*Auguſtin*, Vicomte de Romanet de Beaune, & de Jeanne-Charlotte-Joſéphine DE FALAISEAU, dont :

aa) BERTRAND, mort jeune.

bb) *Marie*-VICTOIRE-ANNE (1852 † 1888); elle avait épouſé, en 1873, Georges HUCHET, Comte de Cintré.

cc) *Malcy*- AUGUSTA, née en 1856, mariée en 1878, à *Hervé*-Armand-Charles, Vicomte DE BROC, fils de Soſthène-Gonzalve, Comte DE BROC, & de Marie-Caroline-Georgine CHEVALIER DE CAUNAN.

XV.

Jean-René de Semallé, Eſcuyer, Seigneur de la Gaſtine, né le 25 Novembre 1745. Le 30 Juillet 1766, il rendit aveu au Roi Louis XV, baron du Saonois, pour ſa terre & ſeigneurie de la Gaſtine. Il épouſa (contrat ſous ſeings privés du 18 Avril 1769), au château de Méſoſſés, Marie-Louiſe-*Henriette* DE RÉCALDE, fille de Henri-Marin-François, Eſcuyer, Seigneur de Méſoſſés, & de Louiſe-Anne ARDESOIF DE LA GUÉRINIÈRE. Ils eurent cinq enfants, dont deux morts en bas âge, & trois qui leur ſurvécurent :

1. *Jean-René*-PIERRE, qui ſuit :
2. MADELEINE-LOUISE-*Bonne* (1774 † 1848), morte ſans alliance.
3. MARIE-JEANNE-*Henriette* (1770 † 1848), mariée le 2 Mars 1790, à Joſeph-Louis-Vincent DE FRÉBOURG, fils de Joſeph-Louis DE FRÉBOURG, Chevalier de Saint-Louis, & de Marie-Vincente POTONNIER.

XVI.

Jean-René-Pierre, Comte de Semallé, Colonel de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, Gentilhomme honoraire de la Chambre du Roi (*a*). Né le 4 Février 1772, il fit en 1785, devant d'Hozier, ſes preuves pour être admis aux pages de la Grande-Écurie, où il entra à l'automne 1786 (*b*). Elles ne remontent qu'à Georges de Semallé, père de Louis & de Guy, les titres antérieurs étant alors poſſédés par les deſcendants de Suzanne de Semallé & n'étant pas néceſſaires.

Il épouſa à Paris, le 23 Mai 1810, Claudine-Marie-*Zoé* de Thomassin de Bienville, née le 25 Juillet 1789, morte à Verſailles le 27 Janvier 1873, l'aînée des deux filles du Comte Alexandre de Thomassin de Bienville, Seigneur de Marthuais, Grand-Bailli d'épée de Saint-Dizier, & d'Alexandrine-Claudine-Félicité de Mandat, tous deux condamnés à mort le 23 Floréal an II (12 Mai 1794), par le tribunal révolutionnaire de Paris, & exécutés le même jour ſur la place de la Révolution (*c*).

Fondé de pouvoirs de S. A. R. Monſeigneur le Comte d'Artois en 1814, il a joué un rôle prépondérant au moment de la première Reſtauration. Le roi Louis XVIII l'autoriſa, lui et ſes deſcendants, à ajouter à ſes armes : *Un Canton d'Azur, chargé d'un Drapeau blanc, à la hampe d'Or ſurmontée d'une Fleur de Lys de même* (*d*). Il en reçut également le titre de Comte.

Il mourut à Verſailles, le 30 Janvier 1863.

Il avait eu quatre enfants :

1. Charlotte-Henriette-*Amélie* (1811 † 1814).
2. Marie-Louis-*Roger* continue la filiation.
3. Marie-Berthe-*Eudocie* (1817 † 1880), qui épouſa, le 10 Avril 1839, Marc-Antoine-Auguſte de Guéhéneuc, Comte de Boiſhue, fils de Marie-Jean-Baptiſte-Conſtant-Gabriel de Guéhéneuc, Comte de Boiſhue, & de Jeanne-Henriette-Auguſtine Prioul de Saint-Léger.
4. Marie-Alexandre-*René*, né le 11 Juillet 1822, mort à Verſailles, le 29 Octobre 1894; marié : 1° le 21 Juin 1854, à Antoinette-Charlotte-*Delphine* Lecourt d'Hauterive, fille de Charles-Marie-Louis Lecourt d'Hauterive & de Jeanne-Françoiſe Onslow, dont deux fils morts jeunes : Roger, né en 1855, & Henri, né en 1856.

   2° le 1er Juin 1858, à Marie-Adélaïde-*Gabrielle* de Vichy, fille de Marc-Herment-Théodore, Marquis de Vichy, & de Marguerite-Louiſe-Joſéphine de Pierres, dont quatre enfants :

   1. Marie-Zoé-*Renée*, née le 25 Juin 1860, Religieuſe Auxiliatrice du Purgatoire.
   2. Joséphine-Bonne-*Béatrice* (1861 † 1893), mariée le 8 Août 1883, à Raymond, Baron de Vinols.
   3. Jean-Marie-*Xavier*, né le 8 Septembre 1863, mort à Verſailles le 7 Juin 1895.
   4. Marie-Parédès-*Charlotte*, née le 15 Septembre 1868, Religieuſe Auxiliatrice du Purgatoire.

(*a*) Voir *Almanach royal* de 1830.
(*b*) Biblioth. Nat., Nouveau d'Hozier, vol. 304.
(*c*) Sa fœur Henriette épouſa, l'année ſuivante, le Comte Athanaſe de Pechpeyrou-Comminges-Guitaut.
(*d*) De Laigue, *Familles françaiſes* (Paris, 1818), p. 310.

XVII.

Marie-Louis-Roger, Comte de Semallé, né à Alençon le 5 Novembre 1815, mort à Tours le 13 Avril 1895, époufa à Ypres (Belgique), le 8 octobre 1845, *Valérie*-Marie-Thérèfe-Joféphine Malou (1826 † 1906), fille d'*Édouard*-Pierre-Jofeph Malou, & de Marie-*Angélique* Vergauwen (*a*), d'où fix enfants dont trois leur furvécurent.

1. Marie-Thérèse-*Henriette*-Béatrice, née le 3 Octobre 1846, mariée le 4 Avril 1871, à Godmar Charles-*Octave*, Comte du Faÿ, fils de Philippe-*Adolphe*, Comte du Faÿ,& de *Octavie*-Charles-Urfule de Gomer (*b*).
2. Marie-Joseph-Claude-Édouard-*Robert*, qui fuit :
3. Marie-Joseph-Jean-*Guy*, né le 20 Février 1852. Marié le 4 Mars 1884, à Henriette-Léonie-Marie-*Clémence* Guéau de Reverseaux de Rouvraye, fille de Charles-Jacques-*Édouard*, Comte de Reverseaux de Rouvraye, & de Jeanne-Gabrielle Molitor.

   De ce mariage font nés :

   1. Marie-Josèphe-Monique-*Gabrielle*, née le 12 Novembre 1886.
   2. Marie-Joseph-Roger-*Jacques*, né le 4 Novembre 1887.
   3. Marie-Josèphe-Henriette-*Nicole*, née le 4 Mars 1894.
   4. *Bernard*-Édouard-Marie-Joseph, né le 20 Août 1895.
   5. Clémence-Valérie-M.-Josèphe-*Aliette*, née le 23 Février 1897.

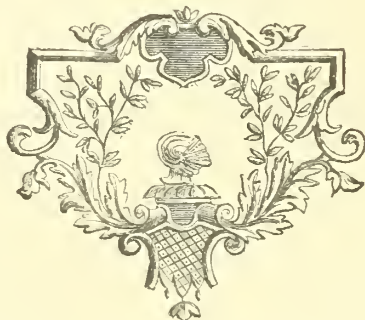
XVIII.

Marie-Joseph-Claude-Édouard-*Robert*, Comte de Semallé, né le 31 Mai 1849, Secrétaire d'Ambaffade, époufa à Paris, le 10 Juin 1885, Louife-*Marie* Denion du Pin, fille de *Jules*-Henry Denion du Pin, & de *Jenny*-Hortenfe West. De ce mariage font nés :

1. Marie-Joseph-Robert-*Jean*, né le 29 Avril 1886.
2. Marie-Claude-*Jofeph*, né le 1er Octobre 1889.
3. Marie-Josèphe-*Adrienne*, née le 5 Février 1892.
4. Marie-Joseph-*Roger*, né le 25 Juillet 1893, mort le 6 Février 1895.
5. Marie-Josèphe-Antoinette-*Claude*, née le 14 Avril 1896.
6. Marie-Josèphe-Henriette-*Renée*, née le 13 Septembre 1899.
7. Marie-Joseph-Ignace-*Robert*, né le 4 Septembre 1901.

(*a*) Elle était coufine germaine de Mgr Malou, Évêque de Bruges, & de Jules Malou, le chef du part catholique en Belgique.

(*b*) Dont deux filles, *Marguerite*-Marie-Josèphe-Louise-Ursule, née le 16 Juin 1875, et *Jeanne*-Marie-Josèphe-Georgine, née le 4 Mai 1877.



SOHIER de VERMANDOIS.

IX. Othon, vie Comte de Vermandois, defcendant au IXe degré de Charlemagne, Empereur d'Occident, par fon IIIe fils Pépin, Roi d'Italie. De la Comteffe PAPIA ou PAVIE, il eut trois fils qui fuivent.

Eudes alias Othon, marie à l'heritiere de Sarcinville eut pour fils :

Aibert, Seigneur de Sarcinville & de Queant, marie à AVIDE qui, apres lui, epoufa EUDES, dit l'*Infenfe*. Aibert eut trois fils qui fuivent.

Ellebardus, Archidiacre de Cambrai. — Ellebold, Seigneur de Sarcinville & de Queant. — Baudry ou Baldéric, Evêque de Noyon.

X. Herbert IV, viie Comte de Vermandois, affifta au facre de Philippe Ier en 1059. Marie à ADELE ou ALIX, fille & héritière de Raoul III, Comte de CREPY, de Valois, &c., il eut un fils, qui fuit, & une fille, Alice ou Adèle de Vermandois, qu'il fit fon héritiere & qui epoufa HUGUES de France.

XI. Eudes, dit l'*Infenfé*, viiie & dernier Comte de Vermandois, epoufa AVIDE, veuve d'Aibert, Seigneur de Sarcinville & de Queant. Il fut desherite par fon pere, puis dépouille par les Barons de fes biens, titres, armoiries qui furent attribues à fa fœur Alice, & refta fimple Seigneur de Saint-Simon. Il eut d'Avide trois fils & une fille qui fuivent.

Pierre de Vermandois furnommé *Siger* ou *Sohier*, c'eft-à-dire *Victorieux*, mentionné par Hémére de Saint-Quentin.

I. Eudes II, dit *Farin* de Vermandois, fut la tige de la Maifon de Saint-Simon.

I. Ellebold, dit *le Rouge* de Vermandois, fonda l'eglife collegiale de Sainte-Croix, à Cambrai.

I.  Sohier, dit le *Roux de Vermandois*, Baron & Vaffal de l'Evêque de Cambrai, Manaffès; Châtelain d'Efpéhy, Seigneur de Tiramont, de Le Heries, &c.; s'établit dans le Cambréfis ou il vivait en l'an 1080; prit pour armes une etoile. Il epoufa Adele de MAUVOISIN ou MAUVOISIN, fille de Hugues, Seigneur de Picardie. Il eut d'elle trois fils qui fuivent.

I. Ade ou Avide de Vermandois, époufa Ifaac LIETARD, furnommé *Brochet*, Seigneur de Cuvillers, &c., Grand Bailly du Cambréfis.

II. Amaury, dit *le Roux*, Chatelain d'Elpehy, Seigneur de Marcoin, &c., marie à Ade d'OISY; pere de :

III. Baudouin, dit *le Roux*, Seigneur de Choques, de Marcoin, &c.; mort fans pofterite.

II. Hugues Sohier Ier, Chevalier, Baron de l'Evêque de Cambrai, Seigneur de Le Heries, de Berelges, &c., Avoue de l'abbaye de Saint-André. Il époufa Ade ou Lucie de TOROTE, fille de Vafce; il eut fix fils & une fille, Eve, mariee à Renaud, Sire de HAUCOURT.

II. Thiébold, Doyen de Cambrai.

III. Watier ou Gaultier Sohier, Chevalier, Seigneur de Le Heries, &c., Avoue de Saint-André; fe croife & va en Terre fainte ou il obtient une croix d'or. Marie à Ade de CAMBRAI, fille de Mainarde, il eut cinq fils dont un puine, Pierre, époufa Aigline CHOLET ROUCY, & une fille, Emme, mariée à HUART de BAILLEUL. Il etait coufin de Sohier de Béthune, Sire de Carency & mourut vers 1135. Son fils aîné fuit.

IV. Reinold ou Renaud Sohier, Chevalier, Seigneur de Le Heries, &c., fut prive de l'Avouërie de Saint-André par l'Evêque Nicolas, vers l'an 1153. Marié à Alice de la FOSSE, dont trois fils. Le cadet, Jean, fut Chanoine de Cambrai. L'aîné fuit.

V. Hugues Sohier II, Chevalier, Seigneur de Le Heries, de Seraing, de Pravèle, &c. Il prit la croix; fut tue à Zara en 1203. Marie à N. fille de Renaud ROSEL, Grand Prévot de Cambrai, il eut deux fils dont l'aîné, Mathieu, mourut en Terre fainte. Le fecond fuit.

VI. Hellin Sohier, Chevalier, Seigneur de Le Heries, d'Euvillers, &c., prit auffi la croix en 1204. Marie à Gilberte CRETON d'ESTOURMEL, fille de Raimbaut. Il eut deux fils dont un, Gauthier, fut Chanoine de Cambrai, & une fille, Emme, mariee à Robert de RIVERY.

VII. Pierre Sohier I, Chevalier, Seigneur de Le Heries, &c., fut Gouverneur d'une partie de l'Artois. De Ameline de BEAUMONT, il eut Bardoul mort fans pofterité; puis, de Marguerite d'INCY, il eut cinq fils dont un puîné, Guyon, fut excommunié en 1279 par l'Evêque de Cambrai; l'aine fuit.

VIII. Hannotin ou Jean Sohier I, Chevalier, Seigneur de Le Heries, &c., etant en 1272 Capitaine Gouverneur de Cateau-Cambrefis. Marié à N. fille de Robert d'ESNE, il eut trois fils & trois filles. D'un puine, Pierre, marié à N. de SOLEMMES, fortit une branche qui fit alliances avec les Maifons d'Escaillon, d'Iwy, de Mastaing, &c.

IX. Gilbert Sohier, Chevalier, Seigneur de Le Heries, &c., fut Ambaffadeur pres l'Empereur d'Allemagne & divers Princes. Etait en 1292 Garde-Maître & Gouverneur dans l'Artois. Marie à N. LOUVET de St-VAAST, il eut trois fils dont un, Gilles, fut Bailly de Crèvecœur; Watier épouſa N. d'ESCAILLON & Mathilde, la fille, Guy de HAUCOURT. L'aine fuit.

X. Mathieu Sohier, Chevalier, Seigneur de Le Heries, de Bertries, &c., fut Ambaffadeur près l'Empereur Henri. Il fut de 1324 à 1347 Capitaine Gouverneur de Beaurevoir, d'Oify, de Crèvecœur, Maitre d'Hôtel de Jean de France, &c. Marie à Michelle des ABLAINS, il eut un fils, qui fuit, & une fille, Jeanne, mariee à Gautier CRETON d'ESTOURMEL. Il reclama l'avouerie de Saint-André à titre d'heritage, puis fe defifta en 1328.

XI. Pierre Sohier II, Ecuyer, Seigneur de Le Heries, etant en 1378 Bailly d'Onaing & de Quaroube pour le Grand Chapitre de Cambrai. Avec lui la Maifon commence à decroitre. De Marie CHOLET dite LEURIOT, Maifon fortie des Comtes de Roucy, il eut Pierre, qui fuit, & Nicolas, marie à Marie LE FEZELIER. Puis, de Mathilde de VILLERS, iffue d'un puine de l'illuftre maifon de Wavrin, il eut Robert, tige d'une branche reftee à Cambrai.

XII. Pierre Sohier III, dit *Robin*, Ecuyer, dernier Sire de Le Heries, Bailly d'Arleux en 1392. Il s'etablit à Mons ou il mourut vers 1410. Vers l'an 1400, il vendit la plus grande partie du fief patrimonial de Le Heries qui paffa avec le titre dans la Maifon d'Esclaibes; par là fe continua la decadence de la Maifon. Marie d'abord à Jeanne de HAVERON, il eut trois fils dont un, Jacques, fut Chanoine de Soignies & Protonotaire apoftolique. Puis, il epoufa Françoife du SARTRAY, dont il n'eut point d'enfants. L'aine fuit.

XIII. Pierre Sohier IV, dit *Robinet*, Ecuyer, etant en 1430 Bailly d'Or & de Catillon pour l'Evêque de Cambrai. Il vendit plufieurs feigneuries & continua d'appauvrir la famille. Il epoufa Marie de LAIRE, coufine de Willaume d'Incy & eut deux fils qui fuivent.

XII. Robert Sohier, fils de Pierre & de Mathilde de VILLERS, eut un fils qui fuit.

XIII. Jean Sohier, Prévôt de Cambrai en 1440. Marie à [illegible] de BEAULAINCOURT, il eut plufieurs enfants qui vivaient en 1477, dont étaient :

XIV. Henry Sohier, Ecuyer, marie à Ifabeau d'ONGNIES, & Willame Sohier, Prieur, en 1460, de N. D. de Cantimpre. [illegible] l'un d'eux defcendait fans doute comme petit-fils celui qui [illegible]

XVI. N. Sohier, premier martyr proteftant dans le Cambrefis, decapite fur la place du marche de Cambrai, la nuit [illegible] Mai 1562 « *pour avoir efte l'efpaffe de 30 ans huguenot* [illegible]

XIV. Christophe Sohier, aine, Seigneur de Mamigny, &c. Marie à Jeanne DE BOUCQ, il eut :

XV. Antoine Sohier, mort fans pofterite, & une fille, Jeanne, heritiere de fon frere.

XIV. Jean Sohier II, Ecuyer. La ligne ainee etant eteinte, il fuccede dans la defcendance directe & « *reprend les armes pleines dont il quitte les brifures*. » Il releve en 1447 le fief patrimonial dans le Cambrefis. « *Il vend comme fon pere moult de fes feignories*, » notamment en 1477, & prepare la ruine de la Maifon, confommee par fon fils. Marie à Jeanne de MOULIN, il eut un fils & deux filles qui fuivent.

XV. Jean Sohier III, Ecuyer, etait à Mons en 1493 *Confeiller* de *Philippe d'Autriche*. *Seigneur du Troncquoy & de la Buffiere* par fa femme, Madeleine de FAY, de Cambrai. Il ajouta aux *Armes pleines* de la Maifon un Cimier confiftant en une *Croix entre deux bois de Cerf*. Avec le contentement de fon fils aine, Jean, il vendit, par acte de 1495, les biens qui lui venaient de fa mere & le fief patrimonial dans le Cambrefis. Il acheva [illegible] la ruine de la Maifon qui, dit Le Carpentier « *fut abbaiffee vers le fiecle* 1500. » Il eut plufieurs enfants dont les deux qui fuivent.

XV. Susanne, non mariee.

XV. Florence, Abbeffe à Valenciennes.

XVI. Jean Sohier IV, ne vers 1474, donna en 1495 fon confentement à la vente des biens de fon pere. Peu apres, ne voulant fans doute pas deroger dans fon pays, en y faifant le commerce comme fon frere cadet, Martin, il emigra à Jerfey ou il porta avec lui les *Armes pleines* avec le *cimier* de fon pere telles qu'on les voit fur le feel de la Charte de 1495. Il y eft mentionne en 1555, comme ayant fon fils, Thomas, pour Procureur & en 1547 & 1554, comme etant tuteur des enfants mineurs de fon fils Maryn. Marie à Thomaffe de GRUCHY, il en eut les enfants qui fuivent. Il a ete fupprime des genealogies de Le Carpentier, ainfi que fon frère puiné, Martin, & remplace par le fils de celui-ci, Jean Sohier-Malapert, ne en 1519. Son neveu, Michel Sohier, emigra plus tard à Jerfey ou il mourut en 1566.

XVI. Martin Sohier, « *marchant de draps de foye a Mons*, » ne vers 1484, mort en 1536. Marie en 1512 à Saincline BRASSART, eut douze enfants dont les trois qui fuivent. Il a ete fupprime, comme fon frere, Jean, des genealogies de Le Carpentier, afin de faire paffer fon fils Jean pour le fils aine de Jean Sohier III. Il [illegible] les armes de la Maifon *écartelées d'Or a la Croix de Gueules* [illegible] Cimier *une Etoile*.

XVII. Philippe Sohier I, à Jerfey etait veuf en 1538 & avait fon frere Thomas pour Procureur « *a caufe de fon franc veuvage* ». Mentionne en 1563. De lui, ou de l'un de fes freres eft iffu Philippe Sohier qui fuit.

XVII. Thomas Sohier, à Jerfey, etait en proces avec les de Gruchy, en 1552. Il etait Procureur de fon pere en 1555, & de fon frere Philippe en 1538. Il vivait encore en 1560. On lui connait un fils nomme Nicolas.

XVII. Maurice ou Maryn Sohier, né vers l'an 1500, mentionne à Jerfey comme tuteur dans un acte de 1526. Mort avant 1547, laiffant fon fils Nicolas, ne en 1527, & les filles Jeanne, Anne & Sainte fous la tutelle de fon pere, Jean.

XVII. Pierre Sohier, mentionne en 1504 comme marie à la fille de Clément CHEVALIER.

XVII. Guillaume, ne en 1514, fut Chartreux à Valenciennes. Mort en 1571.

XVII. Jean Sohier, attribue fauffement pour fils a'ne à Jean Sohier III, ne en 1519, mort en 1563. Marie d'abord à Jeanne CORBAULT, dont une fille, puis à Antoinette MALAPERT, dont fept enfants; le fecond qui fuit continua la lignee.

XVII. Michel, en 152[illegible] [illegible]

XVIII. Philippe Sohier II, ne vers 1540, fut pere de Philippe qui fuit, & d'un autre fils, Pierre, qui epoufa, en 1608, la fille d'Auguftin LE MANQUAIS.

XIX. Philippe Sohier III, epoufa Collette BAUDAINS qui le rendit père d'un fils qui fuit.

XX. Julien Sohier, ne en 1590, mort en 1672, marie en 1620 à Elifabeth BREF : il eut d'elle quatre fils dont les deux qui fuivent font devenus les tiges de deux Branches.

XVIII. Jean, ne en 1547, mort à Seville, en 1572.

XVIII. Hugues Sohier III, ne en 1551, mort en 160[illegible] Refugié l'an 1572, pour caufe de religion, à Anvers, puis en Hollande ou il fait le negoce & ou il porte les *Armes écartelees* avec leur *Cimier*. Marié à Anne SAV[illegible] il eut trois fils, dont les deux qui fuivent.

XIX. Guillaume, Docteur en Droit, ne en 1587, va en Italie où il laiffa pofterite.

XIX. Nicolas Sohier I, ne en 1588, [illegible] en 1642, fit auffi le commerce & [illegible] une grande fortune. Marie, en [illegible] Sufanne HELLEMANS, eut pour [illegible]

XX. Constantin Sohier, *Seigneur de Warmenhuifen*, &c., ne en 1624, mort en 1671, fut crée par l'Empereur, en 1658, *Libre Baron du Saint-Empire* & fit publier à Leyde, en 1661, *La Véritable Origine de la Maifon de Sohier*. Marié en 1643, à Catherine COYMANS de MEERESTEIN, il eut deux fils qui fuivent & une fille Anne, mariee à ROUTER, Seigneur d'Arelteyn.

XXI. Nicolas Sohier II, Seigneur de Warmenhuifen, &c., né en 1645, mort en 1691. Marié à Anna PAW Van BANNEBROECH, n'eut qu'une fille qui fuit.

XXI. Jérôme, Seigneur de Meerellein, ne en 1649, Capitaine d'infanterie en 1672; mort fans pofterité.

XXII. Adrienne-Constance Sohier, morte en 1716, laiffant fes biens à Sufanne de la PORTE.

XXI. Edouard Sohier I, ne en 1621, marie, 1° à Marie BADIER, 2° à Rachel LEBRUN, dont cinq fils. L'aine.

XXII. Samuel Sohier, ne en 1664, marie à Elifabeth JEUNE, eut un fils aine qui fuit.

XXIII. Edouard Sohier II, ne en 1691, eut de Rachel STILLE ou STEEL deux fils, tiges de 2 branches.

XXIV. Edouard Sohier III, ne en 1724, emigre en Amerique ou il porte les *Armes pleines* & le *Cimier*. Marie à Suzanne BRIMMER, petite-fille d'Andre SIGOURNEY & de Marie GERMAINE, *refugies proteftants français*, il eut trois fils dont l'aine, Martin Brimmer-Sohier, ne en 1760, fut Officier de l'armee des Etats-Unis fous le General Saint-Clair; mort en 1792 fans pofterite; le deuxieme fuit.

XXV. Edouard Sohier IV, ne en 1762, mort en 1793, eut de Mary DAVIES un fils, qui fuit.

XXVI. William Davies-Sohier, ne en 1787, marie, en 1809, à Elifabeth DEXTER, a eu cinq enfants dont deux fils qui fuivent.

XXVII. 1° Edward Dexter-Sohier, l'aine, né le 24 Avril 1810, Avocat *Counfellor at law* à Bofton, marie à Louifa AMORY, dont 2 fils & 3 filles. — 2° William Sohier, né le 24 Mars 1822, egalement Avocat à Bofton, marie à Suzanne C. LOWELL, dont un fils & 2 filles. *Voir fur cette Branche la Note complémentaire*, p. 51.

XXIV. Edouard-Jean Sohier, ne en 1732, continua de refter à Saint-Martin, à Jerfey. Il eut de Anne GALLICHAN trois fils, dont l'aine fuit.

XXV. Thomas Sohier marie à Jeanne FLEURY, eut douze enfants, dont l'aine fuit.

XXVI. Georges Sohier, ne en 1815, mort en 1866, marie à Marie AUBIN, n'a laiffe qu'un fils qui fuit.

XXVII. Wallace Aubin-Sohier, reprefentant actuel de la branche de St-Martin, à Jerfey.

XXIV. Jean Sohier V, ne en 1734, mort en 1804. Il epoufa Rachel, fille de Jean FILLEUL, & eut onze enfants dont un feul, qui fuit, a continue la lignee.

XXV. Jean Sohier VI, ne en 1756, marié en 1780 à Anne HÉBERT, de Conde-fur-Noireau Calvados *réfugiee françaife pour caufe de religion*. Outre l'aine qui fuit, il eut deux autres fils Pierre & Charles, morts jeunes.

XXVI. Jean Sohier VII, ne le 27 Avril 1781; Pafteur, en 1812, de l'Eglife indépendante françaife à Jerfey; marie en 1806, à Marie-Elifabeth, fille de Louis LE BAILLY, d'Athis Orne, *réfugié français pour caufe de religion*. Il vint en France en 1822, & en 1824, par Ordonnance royale de Louis XVIII, fut nomme Pafteur de l'Eglife reformee de Montivilliers, Confiftoire de Bolbec. Mort le 23 Decembre 1850. Il a eu fept enfants, tous nes à Jerfey dont les quatre qui fuivent font les repréfentants actuels & ont pris le nom de : de Vermandois. Sa veuve mourut à Caen le 19 Avril 1844.

XXVII. Jean Sohier de Vermandois VIII, Pafteur à Nantes, ne à Jerfey en 1809, décédée en 1873; marie en 1837 à Ann, fille de Jofue LE BAILLY, dont fix enfants qui fuivent.

1° Joannès, ne en 1839; — 2° Joseph-Hebert, ne en 1842; — 3° Adolphe, ne en 1844; — 4° Oswald, né en 1850; — 5° Anna, nee en 1840, morte en 1863; — 6° Madeleine, née en 1846.

XXVII. Anne Sohier de Vermandois, née à Jerfey en 1813, decédee à Bolbec, le 12 Juillet 1882.

XXVII. Hebert Sohier de Vermandois, Pafteur Préfident du Confiftoire de Bolbec, eft celui qui a rétabli l'arbre généalogique de la famille dans fon intégrite, en découvrant la fubftitution qu'on y avait introduite au XVIIe fiècle. Ne à Jerfey en 1816, il a époufe Marie-Anne, fille de Pierre LE COCQ, d'Aurigny, dont quatre filles & un fils :

1° Alfred-Auguste Sohier de Vermandois, né le 29 Avril 1853, Secrétaire de l'Ambaffade de France à Vienne; — 2° & 3° Amélie & Louise, mortes jeunes; — 4° Marie-Anna, née en 1847; — 5° Marguerite-Letitia, née en 1849.

XXVII. Philémon Sohier de Vermandois, né à Jerfey en 1821.

XXI. Pierre Sohier V, fils puine de Julien, ne en 1622, marié à Thomaffe BADIER, eut d'elle cinq fils, dont l'aine fuit, & trois filles.

XXII. Pierre Sohier VI, ne en 1660, mort en 1727, marie à Rachel, fille de Martin LE FEUVRE, eut un fils unique qui fuit.

XXIII. Pierre Sohier VII, ne en 1698, mort en 1761. Marie en 1728 à Sara, fille de Jean LE BOUTILLIER, il eut dix enfants. De deux fils font forties les deux branches qui fuivent.

XXIV. Pierre Sohier VIII, ne en 1748, marie, en 1766, à Jeanne LAMY, eut neuf enfants. Les deux qui fuivent ont fait deux tiges réunies enfuite en une meme branche.

XXV. Pierre Sohier IX, né en 1767, marie à Marie SALMON, dont une fille qui fuit.

XXVI. Jeanne Sohier, mariée à fon coufin Philippe Sohier.

XXV. Jean Sohier, ne en 1785, marie à Elifabeth ALICETTE, eut un fils qui fuit.

XXVI. Philippe Sohier IV, a epoufe fa coufine Jeanne Sohier. De l'union de ces deux rameaux font iffus un fils & une fille, favoir :

XXVII. Philippe-Edward Sohier, Efqr, né en 1837, eft le reprefentant actuel de la branche de St-Helier, à Jerfey.

XXVII. Louisa-Jane, nee en 1839.

Paris. — Typographie de Firmin-Didot et Cie, rue Jacob, 56

SOHIER DE VERMANDOIS,

Anciens Barons & Chevaliers, anciens Seigneurs de Le Heries, de Bertries, de Seraing, de Lompire, &c.

EN CAMBRÉSIS, PUIS EN HAINAUT.

Actuellement à JERSEY, *en* AMÉRIQUE *&* *en* FRANCE.



De Gueules à une Étoile d'Argent. CIMIER : *une Croix dans une Ramure de Cerf.* SUPPORTS : *deux Léopards lionnés.* COURONNE : *de Comte.* DEVISE : Stella Xpi dvce.

D'après l'auteur de l'*Hiſtoire de Cambray & du Cambréſis* (a), d'après Cl. Carlier, dans ſon *Hiſtoire du Duché de Valois*, & ſelon L.-P. Colliette, à qui l'on doit une hiſtoire du Vermandois, auſſi ſavante qu'eſtimée, la famille SOHIER, originaire du Cambréſis & l'une des plus anciennes de ce pays, eſt une branche cadette des anciens Comtes de Vermandois, iſſus de Pépin & de Bernard, Rois d'Italie, fils & petit-fils de Charlemagne (*b*).

Le dernier de ces illuſtres & puiſſants Princes, EUDES, ſurnommé l'*Inſenſé*, ayant été déshérité par ſon père HERBERT IV, puis dépoſſédé par le conſeil de ſes Barons, lui & ſa poſtérité, même de ſes noms & armoiries, ne put conſerver que la ſeigneurie & le titre de SAINT-SIMON, avec quelques biens de moindre importance. L'opulente ſucceſſion de ſes ancêtres fut attribuée à ſa ſœur ADÈLE ou ALICE, qui la porta dans la maiſon de France, par ſon mariage avec HUGUES DE FRANCE, frère du Roi Philippe Ier. Eudes, victime de cette étrange ſpoliation, avait épouſé AVIDE, veuve d'Aibert, Seigneur de Sarcinville & de Quéant, ſon couſin germain. L'aîné des enfants qu'elle lui donna, EUDES, dit *Fracrinus* ou *Farin*, continua de ſéjourner en France, où il devint la tige de l'illuſtre maiſon de Saint-Simon. Cette branche aînée, étant reſtée françaiſe & ayant joué un rôle aſſez conſidérable dans l'hiſtoire de notre pays, eſt naturellement la ſeule dont nos hiſtoriens faſſent mention. Mais, outre cet aîné, Eudes l'*Inſenſé* eut deux autres fils, ELLEBAUD, dit le *Rouge*, & SOHIER, dit *Rufus* ou le *Roux*, qui, après la ruine de leur père, ſe retirèrent dans le Cambréſis, province françaiſe par la langue qu'on y parlait alors comme aujourd'hui, mais qui, juſqu'à l'époque de ſa réunion à la France en 1678, était gouvernée par l'Évêque de Cambrai, ſous la ſuzeraineté de l'Empereur d'Allemagne.

Dès lors, confinés dans ce petit pays & devenus étrangers à la France, ils y urent bientôt perdus de vue. Il en fut de même de leurs deſcendants.

(*a*) Le travail généalogique qui va ſuivre a été rédigé ſous la direction & avec la collaboration de M. C.-A. LEFEBVRE, dit FABER, Archiviſte Bibliothécaire de Cambrai, Secrétaire de la Société d'Emulation de cette ville, Correſpondant du Miniſtère de l'Inſtruction publique pour les travaux hiſtoriques, &c.

(*b*) Voir l'*Appendice*, § I.

Ellebaud fonda à Cambrai l'églife collégiale de Sainte-Croix (*a*) & mourut fans poftérité. Mais fon frère, Sohier, dit le Roux de Vermandois, devint la tige d'une maifon qui conferva fon nom, & dont Jean Le Carpentier a donné la généalogie régulière dans un ouvrage fpécial, publié à Leyde en 1661, intitulé : *La Véritable Origine de la maifon de Sohier,* généalogie qu'il a condenfée trois ans après, en 1664 (la date ici n'eft pas indifférente, on verra bientôt pourquoi), dans fon *Hiftoire de Cambray & du Cambréfis.* Le tableau qui figure en tête de cette notice contient le réfumé complet de cette généalogie avec fa continuation jufqu'à ce jour (*b*), rectifiée & complétée d'après Colliette, l'*Armorial of Jerfey* & des documents inédits.

L'hiftorien de Cambrai & avec lui l'auteur de l'*Hiftoire du Vermandois* établiffent les faits qui viennent d'être rappelés, fur diverfes chartes & titres des années 1059, 1071, 1080, 1095, 1133, 1153, 1255, 1274, &c., dont nous donnons ailleurs une indication plus complète (*c*).

On a voulu, il eft vrai, contefter l'authenticité ou l'intégrité de quelques-uns de ces documents, comme n'offrant d'autre garantie que le feul témoignage de Le Carpentier, dont on a cherché à fufpecter la véracité. C'eft là une queftion qui fera amplement traitée plus loin (*d*). Bornons-nous à remarquer ici que ces attaques, qui n'ont commencé à fe produire que longtemps après la mort de cet auteur, fe réduifent en réalité à de fimples allégations, fans aucune preuve à l'appui. L'Abbé Colliette, Cl. Carlier, le P. Roland, Arthur Dinaux (*e*), &c., qui les ont connues, n'y ont attaché aucune importance & n'ont pas héfité à faire ufage des documents dont il s'agit. Le premier de ces hiftoriens, en particulier, dont l'opinion en cette matière doit être d'un poids d'autant plus confidérable qu'il a été amené, par la nature même de fon fujet, à faire une étude approfondie de tout ce qui concerne les anciens Comtes de Vermandois (notamment le dernier d'entre eux, Eudes l'*Infenfé* & fa defcendance), affirme, en parlant de ces documents, que par la « combinaifon & le rapport qu'ils contiennent des dates, des « perfonnes, des lieux & de mille autres objets inconnus à l'auteur, ils ont à fes « yeux les caractères invincibles de la vérité..... & qu'ils méritent toutes fortes « de confidération & de refpect » (*f*).

(*a*) Ms. de la Bibliothèque de Cambrai, nº 1018. — Tailliar, *Actes en langue romane, XIIe & XIIIe fiècles.*

(*b*) Pour ces faits & pour tout le refte de cette notice, confulter : *La Véritable Origine de la très-ancienne & très-illuftre maifon de Sohier;* Leyde, 1661, in-fol. — *Hiftoire de Cambray & du Cambréfis*, par J. Le Carpentier; Leyde, 1664, in-4º, furtout partie I, 235; partie II, 349, 482, 491; partie III, 779, 977-984, & 1013-1029; partie IV, 7, 9, 12, 13, 16, 18, &c. — *Hiftoire du Duché de Valois*, par Claude Carlier; Paris, 1764, in-4º; t. III : *Supplément* au t. I, p. 379-389. — *Mémoires pour fervir à l'hiftoire eccléfiaftique, civile & militaire du Vermandois*, par L.-P. Colliette; Cambrai, 1771, in-4º, t. I, liv. VIII, p. 656-696. — *Armorial hiftorique d'une famille Montoife*, par le P. Roland; Mons, 1861, p. 19-20. — *Nobiliaire des Pays-Bas;* Louvain, 1760, 1re partie, p. 359. — *Le Vrai Supplément au Nobiliaire des Pays-Bas;* Louvain, 1774, p. 165. — *Armoirie des Comtes de Hapsbourg*, &c., 4 vol. in-fol., manufcrit de la Bibliothèque de Cambrai, nº 1082. — *Monuments anciens*, par le Comte de Saint-Génois, t. II, p. 348, 404. — *Armorial of Jerfey, being an account heraldic and antiquarian of its chief native families, with Pedigrees, biographical notices, &c.*, by J. Bertrand Payne, *Fellow of the Genealogical Society of Great Britain, Honorary Fellow of the Society of Antiquaries of Normandy, Honorary Member of the New-Jerfey Hiftorical Society*, &c.; Londres & Jerfey, in-4º; 6e livr. (1865). — *Hiftoire généalogique de la maifon de Neufville*, par A.-C. de Neufville; Amfterdam, 1869, in-4º, p. 15, 92, 96-97, 285-292, &c. — Voir auffi la généalogie manufcrite de cette famille à la Bibliothèque nationale, à Paris, & celle inférée dans le *Recueil des Généalogies manufcrites* du généalogifte J.-Bte Laifné, Licencié ès droit, Avocat à la Cour de Hainaut, Bibliothèque de Mons; — les Archives de la Cour royale, de la Cour de Câtel, & celles de la famille Hamptonne, à Jerfey; — les Archives particulières de Warmenhuyfen, en Hollande; — confulter enfin l'*Appendice* à la fin de cette notice.

(*c*) Voir l'*Appendice*, § III.

(*d*) Voir fur cette queftion l'importante differtation critique de l'Archivifte de Cambrai, M. C.-A. Lefebvre, dit Faber, dans l'*Appendice*, § IV.

(e) *Archives hiftoriques du Nord de la France & du Midi de la Belgique*, tomes I à XII, *paffim.*

(f) *Mémoires pour fervir à l'Hiftoire du Vermandois*, liv. VIII, nº 119. — *Appendice*, § II.

Le favant Abbé ne pouvait guère nous parler autrement de titres reconnus & acceptés comme authentiques par l'Empereur d'Allemagne & par le Collége des Princes Électeurs du Saint-Empire, à Francfort, ainfi qu'on peut le voir par une *Patente Impériale* du 3 Août 1658, reproduite à l'appendice de ce travail, & qui n'ont été publiés enfuite qu'après avoir été vérifiés & collationnés par le Confeil des États de Hollande le 27 Septembre 1661 (*a*).

Sohier, dit le Roux de Vermandois, fondateur de la Maifon qui porte fon nom, époufa Adèle, fille de Hugues de Malvoisin ou Mauvoisin, puiffant Seigneur de Picardie, & mourut, felon Colliette, vers l'an 1097. Sa femme paraît lui avoir apporté des biens confidérables; car, tant pour cette raifon fans doute qu'à caufe de fa haute naiffance, il eft défigné dans les documents comme Châtelain d'Efpéhy, Seigneur de Liramont, de Le Heries, &c., Baron & vaffal de l'Évêque de Cambrai, Manaffès. Son nom de *Sohier*, qu'il tranfmit à fa poftérité & qui paraît lui être venu de Pierre de Vermandois, fon parrain, ainfi furnommé, eft le même que celui de *Seicher* ou *Seger*, mais plus communément *Siger*, en latin *Sigerus*, *Sohierus* ou *Seiherus*, & fignifie *victorieux*. Ce nom fe retrouve dans plufieurs des plus grandes maifons des Pays-Bas, celles des d'Enghien, des Bailleul, &c. De là vient que pour diftinguer la famille dont nous nous occupons, on la défigne fous le nom de Sohier de Vermandois que portait fon fondateur & qu'il tenait de fes illuftres ancêtres, comme on peut le voir dans Le Carpentier & ailleurs (*b*).

C'eft à ce premier Sohier que remontent les armes pleines de la maifon confiftant en une feule Étoile, ainfi que le conftate la charte de l'an 1080 qui renferme fon teftament. On y lit : « *Ego* Sohierus *qui nominor* Rufus de Viromandia.........
« *Item do prenominato H.* (Hugoni) *alium meum magnum torquem aureum, cum*
« *gemmis Parmatica Stella decoratum, mihi a Philippo rege noftro Auguftiffimo*
« *folempniter collo appenfum, in cujus facti memoriam idem rex voluit ut ego &*
« *heredes mei pro fcuto Gentilitio unica in pofterum dumtaxat ftella publice ute-*
« *remur.* » A cette charte pendait effectivement un grand fcel repréfentant un Chevalier armé de toutes pièces, tenant d'une main une épée, de l'autre un écuffon chargé d'une Étoile à cinq rayons, portant au cou une chaîne terminée par une petite Étoile de même forme, & ayant un cheval bardé & caparaçonné à l'antique. Cette Étoile à cinq rayons, qui fe retrouve fur les fcels de tous les anciens documents de la famille, eft reftée fon figne héréditaire. Elle eft ordinairement accompagnée de cette devife : *Stella duce*, ou plus fouvent : *Stella Xpi duce*, ou quelquefois encore : *Stella duce quis cæcus* (c).

L'Abbé Colliette nous apprend, dans fon *Hiftoire du Vermandois*, comment l'obligation impofée à Sohier de porter ces armes fe rattache à la cataftrophe qui détermina la ruine de fon père, Eudes l'*Infenfé*, & de toute fa maifon. Il explique en même temps pourquoi fes fucceffeurs s'obftinèrent à rappeler dans leurs actes, jufqu'à la fin du XIII[e] fiècle, qu'ils defcendaient des anciens Comtes de Vermandois.

« Ce qu'il y a d'étrange & de bien furprenant dans l'expulfion d'Eudes de Ver-
« mandois, dit cet auteur, c'eft qu'elle paraît avoir été autant l'ouvrage de fon père,
« Herbert IV, que de fa mère, Adèle de Crépy; ce jeune feigneur doit avoir été
« extrêmement odieux à fes auteurs. Après l'avoir privé de fes biens & de fes ti-

(*a*) Voir *Appendice*, § IV, Pièces juftificatives.

(b) *Hift. de Cambray*, &c., I[re] partie, p. 221; II[e] partie, p. 432, 469; III[e] partie, la Dédicace, p. 3, 119, 231, 350, 582, 708, 831, 958, 979, 980, 1015, 1048, &c. — *Hiftoire généalogique de la maifon de Neufville.* — Voir auffi la Généalogie manufcrite confervée à Mons, & les Regiftres des fiefs de la Cour féodale, à La Haye, &c. — *Appendice*, § V & § VIII.

(c) *La véritable origine*, &c., p. 19, 46, 47, 71, 80, 92, &c. — *Hift. de Cambray*, &c., III, 1013, 1014; IV, 12, &c

« tres, on enleva encore à ses enfants leurs armoiries propres. Hugues de France « les prit pour soi (*Échiqueté d'Or & d'Azur*), & fit défendre à la postérité de son « beau-père d'en faire jamais usage (*a*). Le Roi Philippe Ier en intima lui-même « l'ordre à Sohier, lui prescrivit de n'avoir dans ses sceaux qu'une étoile, & n'a- « doucit l'amertume de ce calice qu'en lui attachant lui-même le collier de l'ordre « dont il lui donnait le symbole. Quelques-uns de ses descendants y ajoutèrent la « devise : *Stella duce quis cæcus?* Enfants infortunés d'un père malheureux, les « Sohier se soumirent à cette autorité qui achevait de les dépouiller; mais en ac- « ceptant cet autre écusson, ils ne cessèrent pas cependant de réclamer contre la vio- « lence qu'on leur faisait & de déclarer, avec une forte d'affectation, dans les actes « qu'ils passaient, leur première origine, leurs droits envahis & leurs armoiries « changées.

« Triste & trop faible ressource des enfants à qui le retour du Comté de Verman- « dois était incontestable, puisqu'ils étaient légitimement issus d'Eudes, leur père « commun, & l'aîné des enfants d'Herbert IV! En effet, l'expulsion juste ou non « d'un ancêtre ne peut être préjudiciable à ses descendants. Il y a plus : l'exhéré- « dation du Vermandois emporta celle du Valois & des autres domaines que laissa « la maison de Crépy, & quoique Herbert IV, en expulsant son fils Eudes l'*In- « sensé*, n'eût pas lieu de penser alors que l'effet dût s'en étendre sur des posses- « sions si éloignées de tomber dans sa famille (car Raoul de Crépy, père d'Adèle « de Crépy, avait encore plusieurs garçons), il s'est trouvé par l'événement que « quand l'héritage de ceux-ci fut échu à la maison de Vermandois, Eudes l'*Insensé* « & sa postérité en furent privés. La branche cadette du Comte expulsé paraît n'a- « voir pas soutenu ni fortement, ni longtemps ses droits : l'aînée, sortie de Faria « ou Farin, tint un peu plus contre le torrent. Le Roi Philippe-Auguste, qui crai- « gnit les suites & les inconvénients des prétentions des aînés, fit solennellement re- « noncer Jean de Saint-Simon à toutes les demandes que ce seigneur & ses des- « cendants pourraient former sur cette hérédité. On ne sait quel dédommagement « il leur donna (*b*). »

Sohier le Roux de Vermandois & ses premiers descendants sont qualifiés dans les chartes du temps : « *Puissants Seigneurs & Barons* », issus « *de très-puissants « ancêtres.* »

Trois d'entre eux, Hugues, Watier & Renaud Sohier, exercèrent, du XIe au XIIe siècle, la haute fonction d'Avoués de l'abbaye de Saint-André du Câteau-Cambrésis; mais le dernier, ayant encouru le déplaisir de Nicolas, Évêque de Cambrai, se vit privé en 1153 de cette charge que Mathieu Sohier réclamait encore, près de deux cents ans plus tard, en 1328, comme un droit héréditaire dans sa famille (*c*). D'après les mêmes chartes, ils se signalèrent dès le commencement par des largesses & des donations pieuses faites à l'Église, &, dans la suite, les Seigneurs de cette maison montrèrent constamment le même zèle religieux. On les voit toujours mentionnés au nombre des bienfaiteurs des principales églises & abbayes du Cambrésis, en particulier de celles de Saint-Aubert (où plusieurs d'entre eux reçurent la sépulture), de Sainte-Croix, de Saint-André, de Vaucelles, de Cantimpré, &c.

Parmi les premiers nommés, Watier ou Gaultier Sohier eut l'honneur de porter les armes de la famille en Terre sainte, à la suite de la première croisade Il

(*a*) L'aîné, Eudes, dit *Farin*, dut prendre pour ses armoiries : *de Sable à la Croix d'Argent* qui sont restées celles de la maison de Saint-Simon.

(*b*) *Mémoires pour servir à l'Histoire du Vermandois*, tome I, liv. VIII, n° 119.

(*c*) *La véritable origine*, &c., p. 21-23, 55-56, 56, 108-110. — *Hist. de Cambray*, &c., I, 221; IV, 20, 46.

s'y conduifit avec bravoure, échappa à toutes fortes de dangers, &, de retour dans fon pays, il offrit à Dieu une part de fon patrimoine en témoignage de reconnaiffance. Il mourut vers l'an 1135. Il avait été auparavant exécuteur teftamentaire de Renaud, Sire de Haucourt, fon beau-frère, avec Sohier de Béthune, Sire de Carency, fon coufin (*a*).

Après lui, HUGUES Sohier, fon petit-fils, puis les deux fils de celui-ci, MATHIEU & HELLIN Sohier, marchèrent dignement fur fes traces; ils prirent la croix à fon exemple. Le premier périt dans un âge avancé, en fe rendant aux lieux faints; le fecond mourut en Paleftine. Quant au troifième, il revint heureufement dans fa patrie. Au moment de partir, il avait pris des difpofitions dignes d'un brave chevalier & d'un pieux défenfeur de la croix, bien décidé d'avance à faire à fon devoir le facrifice de fa vie. Dans un acte daté de l'an 1204, il déclare « que voulant théfau- « rifer pour le ciel plutôt que pour la terre, il laiffe une partie de fes biens aux re- « ligieux de Wallincourt, afin d'obtenir leurs prières pour fon père & pour ceux « de fa famille qui ont pris la croix & répandu leur fang pour fa défenfe; ajoutant « qu'il réclame d'avance pour lui ces mêmes prières, s'il vient à périr également « d'une mort fi glorieufe ». Il avait époufé Gillette ou Gilberte CRETON D'ESTOURMEL, fille de Raimbaud, de cette illuftre maifon dont l'un des ancêtres, Gilles dit Raimbaud Creton, fe fignala avec tant d'éclat à la prife de Jérufalem fous Godefroid de Bouillon (*b*).

Le fouvenir des croifades fe conferva foigneufement dans la famille. Gaultier Sohier avait rapporté de Jérufalem une croix d'or en récompenfe de fes fervices. La tradition qui tend toujours à embellir, quand elle ne les dénature pas, les événements auxquels elle fert d'excipient, attribua plus tard le don de cette croix au célèbre Godefroid de Bouillon lui-même, bien qu'il eût ceffé d'exifter avant le voyage de Watier Sohier en Paleftine. Mais cette erreur n'ôtait rien de fon prix à ce joyau; les defcendants de Watier en firent l'apanage exclufif du fils aîné & fe le tranfmirent ainfi de génération en génération comme un fymbole d'honneur à la fois religieux & militaire. C'eft ce que nous apprend un titre émané de Mathieu Sohier du 3 Octobre 1324 (*c*).

Environ cent cinquante ans après, quand cette précieufe relique fut perdue pour la famille, par fuite de l'extinction de la branche aînée dont la fucceffion paffa dans la maifon des Comtes de Maulevrier, JEAN Sohier, III[e] du nom, dont le père avait fuccédé dans la defcendance directe, voulut confacrer cet antique fouvenir des croifades dans fes armoiries. Sur le cafque qui timbre fon écu, il mit pour cimier cette même croix entourée de deux bois de cerf. Ce figne diftinctif, qu'il adopta le premier, eft refté depuis fur les armes pleines de la maifon que fon fils aîné apporta avec lui à Jerfey, où elles ont été confervées intégralement & d'où elles ont paffé en Amérique (*d*).

La maifon de Sohier de Vermandois poffféda en divers temps, par elle-même ou par fes alliances, plufieurs terres & feigneuries, notamment celles de Bertries, de Lompire, d'Euvillers, de Seraing, de Berelges, &c. La principale était celle de LE HERIES, fief noble & lige, relevant & mouvant des abbayes de Saint-Aubert & de Wallincourt, en Cambréfis, qui demeurait l'apanage des aînés & dont ils prenaient indifféremment le titre au lieu de leur nom de famille. Ils poffédèrent ce fief en to-

(a) *La véritable origine*, &c., p. 70-75, 105. — *Hift. de Cambray*, &c., III, 1016-1017. — *Appendice*, § II.

(*b*) L'Abbé de Cagny, *Hiftoire généalogique de la maifon d'Eftourmel*. — *La véritable origine*, &c., 79, 82-83. — *Hift. de Cambray*, &c., III, 445, 447, 1017. — *Appendice*, § II.

(c) *La véritable origine*, &c., p. 105. — *Hift. de Cambray*, &c., IV, 45.

(*d*) Voir le blafon en tête de l'*Appendice*, & dans l'*Appendice* le § VII. — *La véritable origine*, &c., p. 18, 105, 137, 140. — *Hift. de Cambray*, &c., III, 1028; IV, 68.

talité jufque vers l'an 1400; mais à cette époque, PIERRE Sohier III en vendit la partie la plus confidérable qui paffa avec le titre dans la maifon d'Elincourt (*a*).

Cette même maifon, tant dans fa ligne aînée que dans fes branches cadettes, s'allia aux premières familles de Picardie, d'Artois, du Cambréfis, du Hainaut. Parmi les principales nous citerons celles de MAUVOISIN, de WASCE DE TOROTE, de CAMBRAI, de BAILLEUL, de ROSEL, d'INCHY, d'ENNE, d'ABLAIN, de HAUCOURT, de BEAUMONT, de DE VILLERS, de BEAUSSART, de LA BOUREILLÈRE, &c. Elle s'unit deux fois, dans les XII[e], XIII[e] & XIV[e] fiècles, aux grandes maifons de CRETON D'ESTOURMEL & de CHOLET-ROUCY, iffue des anciens Comtes de Roucy. Elle fit auffi alliance au XIII[e] fiècle, avec une très-ancienne & illuftre maifon de l'Artois, celle de NEUFVILLE-WISTACHE qui prit une part glorieufe à la première croifade, fous Godefroid de Bouillon (*b*). Quant à SOHIER DE NEUFVILLE mentionné dans un document de Mons, de l'an 1410, comme tenant divers fiefs de Guillaume de Bavière, Comte de Hainaut, &c., dans la ville de Maing, il était fans nul doute le 3[e] fils de Pierre Sohier III, nommé GILLEBERT, allié à la famille de NEUFVILLE-LES-SOIGNIES, du Hainaut, qu'il ne faut pas confondre avec celle de Neufville-Wiftache dans l'Artois (*c*).

A partir des croifades jufqu'au XIV[e] fiècle, les aînés, qui avaient confervé le titre de Chevaliers, fe diftinguèrent également dans la carrière des armes & de la diplomatie.

En 1255, nous voyons PIERRE Sohier Gouverneur d'une partie du pays d'Artois & après lui, HANNOTIN OU JEAN, fon fils, Capitaine & Gouverneur du Câteau-Cambréfis, alors l'une des principales places fortes du Cambréfis. Ceux qui fe firent plus particulièrement remarquer après eux furent : GILLEBERT SOHIER & MATHIEU, fon fils. Le premier, qualifié *Monfeigneur* par le Sire de Wallaincourt dans une charte de 1273, fut, à diverfes reprifes, député en ambaffade ou chargé de miffions diplomatiques par la Cour de Flandre près de l'Empereur d'Allemagne (*d*) &

(a) *La véritable origine*, &c, p. 20, 21. — *Hiftoire de Cambray*, &c., III, 542. — *Appendice*. § VII. — Cette terre de Le Hériés & la plupart des autres fe trouvent indiquées fur l'ancienne carte du Cambréfis, dreffée en 1774 par P. Olivier.

(*b*) Au XVI[e] fiècle, les perfécutions religieufes contraignirent les defcendants de cette illuftre maifon à s'enfuir à Francfort-fur-le-Mein, d'où l'un d'eux paffa en Hollande, l'an 1600, & y devint la tige d'une branche dont le repréfentant actuel eft M. A.-C. DE NEUFVILLE, à Amfterdam, auteur du favant & magnifique ouvrage intitulé : *Hiftoire généalogique de la maifon de Neufville d'après d'anciennes chartes & des documents inédits.* On peut confulter cet ouvrage avec fruit fur la maifon de Sohier de Vermandois, & notamment fur fon alliance avec celle de Neufville. L'autre branche reftée à Francfort s'allia à la famille de Malapert, également réfugiée, qui fit auffi alliance avec la maifon de Sohier, au XVI[e] fiècle, comme on le verra ailleurs. C'eft à cette branche qu'appartiennent les Barons von Malapert von Neufville.

(*c*) Archives de l'État à Mons. — Voir, dans la fection du Greffe féodal du Hainaut, fol. 43, v°, les extraits d'un document intitulé : « *Chi apriés fenfieuwent li fief liege & ample qui font tenut de no tres redoubte Seignr* « *le Duc Guillaume de Baiviere, Comte de Haynnau, &c., renouvelé en l'an* 1410 :

« SOHIERS DE NOEFVILLE, Efcuyers, tient de mondit Signeur le Comte 1 fief ample gifant en la ville de « Maing dalles Valenchñn, qui feftent ens ou Caftiel de Maing, &c. » — Voir auffi *Hift. de Cambray*, III, 1021.

(*d*) Il n'eft pas queftion ici, comme on a feint de le croire pour accufer Le Carpentier d'une nouvelle falfification, de l'Empereur Henri VII qui régna de 1308 à 1313, encore moins de Henri VI dont le règne s'étendit de 1190 à 1197. Il s'agit de Henri furnommé *Rafpon*, Landgrave de Thuringe, que le Pape Innocent IV oppofa comme *anti-Empereur* à Frédéric II qu'il venait d'excommunier & de dépofer en 1245, au concile de Lyon. Cet Henri fut élu par quelques Évêques à Ratisbonne, en 1246, comme Empereur & Roi des Romains. L'année fuivante, en 1247, il voulut fe faire couronner à Aix-la-Chapelle, mais, attaqué & battu par le fils de Frédéric, il mourut peu après de fes bleffures ou de chagrin. Moréri le fait figurer dans fa lifte des Empereurs d'Allemagne comme *élu* & *non couronné*. Or, chofe curieufe, la cour de Flandres dut à cette époque entamer des négociations diplomatiques avec ce perfonnage en vue d'un mariage, lefquelles n'aboutirent pas, mais eurent une fuite cependant, car Oudegherft (chap. 114, page 188 de l'*édition* de 1572) dit en propres termes : « Guillaume de Dompierre « (frère aîné probablement de Guy qui a délivré à Gilbert Sohier la reconnaiffance de 1274), lequel fe pourtoit « pour Comte de Flandres, print à femme Béatrix, fille d'Henry, Duc de Brabant, lors vefve du Landgrave de « Thuringe. Et *furent leurs noces célébrées en grande pompe* & magnificence en la ville de Louvain. en « 1248, &c. »

« autres puiſſants Princes ». Il y fit preuve de fidélité & de courage autant que d'habileté. C'eſt ce qui réſulte d'une charte de 1274 par laquelle Guy, Comte de Flandre, & Iſabeau, ſa femme, reconnaiſſent, en rappelant les ſervices qu'il rendit alors, l'ancienne & illuſtre origine de ſa famille, & lui donnent des témoignages de leur haute conſidération & de leur ſatisfaction. Ils l'y qualifient en effet : « *Noſtre « amet preux & fidel Chievaliers...... venu de le ſang & char jadis des hauts & « poiſſans* Cuens (Comtes) de Vermandois, *no couſins* » ; & lui confèrent le privilége, auſſi rare que recherché à cette époque, d'exercer le droit de chaſſe ſur toutes les terres de leur dépendance. Par une autre charte de 1292, on voit qu'il remplit auſſi les fonctions de « *Garde Maiſtre & Gouverneur* » dans le comté d'Artois (a).

Quant à Mathieu Sohier, il fut également employé avec ſuccès en miſſion diplomatique près de l'Empereur d'Allemagne par Wallerand, Comte de Luxembourg, qui dans des Lettres patentes de l'an 1310, l'appelle « *ſon couſin* », & le qualifie : « *très-noble & preux homme Mahius Sohier, Sire de Le Heries, noſtre très- « amet couſins & Conſeillier* ». Plus tard, en 1324 & 1347, nous le voyons chargé du gouvernement des villes de Beaurevoir & d'Oiſy. Vers cette époque il réclama, à titre de droit héréditaire, l'avouërie de l'abbaye de Saint-André qu'avaient poſſédée ſes ancêtres deux cents ans avant lui. Mais il finit par ſe déſiſter de ſes prétentions, moyennant une indemnité qui lui fut payée par l'abbaye, & le 5 Novembre 1328, il fit renonciation de tous ſes droits, pour lui & ſes ſucceſſeurs, en préſence des arbitres de l'abbaye de Saint-André & devant ceux qu'il avait lui-même choiſis. Dans l'acte qui fut paſſé à cette occaſion, on voit figurer au nombre des premiers le Doyen de Cambrai, Guillaume de Créquy, avec les Chanoines de cette ville &, parmi les ſeconds, les Seigneurs D'Esne & Pierre d'Ablain, déſignés tous deux comme parents de Mathieu Sohier; on l'y qualifie lui-même : « *Nobilis « generoſuſque vir Mattheus le Sohier, Dominus de le Heries* » ; & ſes ancêtres ſont déſignés : « *Illuſtres & potentes dicti Matthei Majores* ». En 1340, il fut nommé Capitaine & Gouverneur de la ville de Crèvecœur, & Jean, Duc de Normandie, depuis Roi de France ſous le nom de Jean le Bon, fils du Roi Philippe de Valois, le choiſit pour ſon Maître d'hôtel, charge alors des plus importantes. Lorſque, cette même année, une conteſtation ſe fut élevée entre les habitants de Crèvecœur & leur Gouverneur au ſujet des tailles & autres impôts, Jean de France ſe rangea du parti de Mathieu Sohier & lui rendit le meilleur témoignage, comme le montre un document du mois de Mai 1340, où il appelle Mathieu Sohier « *Noſtre amé « & féal Mathius Sohier, Maiſtre de noſtre hôtel, Capitaine & Gouverneur* », & où il parle « des bons ſervices que ſes *Nobles Ancêtres* & lui ont faits à ſes auguſtes « aïeux & à ſon Seigneur & Père & à lui *en guerres & conſeil* (b) ».

Pluſieurs membres de la famille entrèrent au ſervice de l'Égliſe. Jean Sohier, au XII[e] ſiècle, & Gauthier Sohier, au XIII[e], furent Chanoines de Cambray; le ſecond eſt déſigné comme l'un des bienfaiteurs de l'abbaye de Honnecourt. Au XV[e] ſiècle, Jacques Sohier était Chanoine de Soignies & Protonotaire Apoſtolique. En 1460, Willame Sohier était Prieur de Notre-Dame de Cantimpré; il figure dans un accord de cette date conſervé aux archives de Cambrai. Vers la même époque, Florence, fille de Jean Sohier II, était Abbeſſe des Dames de Beaumont, à Valenciennes. Plus tard, en 1531, Guillaume Sohier fut Chartreux à Valenciennes, puis à

Il eſt à préſumer que Gilbert Sohier fut attaché à cette miſſion diplomatico-nuptiale, dans laquelle il rendi d'importants ſervices, & c'eſt cette circonſtance que Guy de Flandres a mentionnée dans la reconnaiſſance qu'il lui a délivrée à la date de 1274.

(a) *La véritable origine*, p. 93-102. — *Hiſt. de Cambray*, III, 1019; IV, 34. — *Appendice*, § II.

(b) *La véritable origine*, p. 103-115. — *Hiſt. de Cambray*, I, 243; III, 1019; IV, 41, 45, 47. — *Appendice*, § II

Mons, & fon frère MARTIN fut Curé à Thully où il mourut en 1573. Ils étaient tous deux fils de MARTIN Sohier, chef d'une branche cadette dont il fera fouvent queftion ailleurs.

D'autres, au contraire, fe confacrèrent au gouvernement civil de leur pays & prirent une part active aux luttes politiques & religieufes de leur temps.

Au XIII[e] fiècle, GILLES Sohier était Bailli de la ville de Crèvecœur, tandis que GUYON Sohier, en 1279, ayant voulu foutenir les libertés de la commune de Cambrai contre les prétentions du chapitre métropolitain, fe vit excommunié par lui avec plufieurs des principaux habitants de cette ville. L'an 1378, fingulier retour des chofes de ce monde, PIERRE Sohier II était Bailli d'Onaing & de Quaroube pour le chapitre de Cambrai, à qui ces deux villages appartenaient, & après lui, fon fils & fon petit-fils furent fucceffivement l'un Bailli d'Arleux en 1392, l'autre Bailli d'Or & de Caftillon pour l'Évêque de Cambrai, en 1436. Le fils aîné de ce dernier, nommé CHRISTOPHE Sohier, fut Confeiller au Souverain Confeil de Mons. Enfin, JEAN Sohier, appartenant à une branche cadette, iffue, par ROBERT, de PIERRE Sohier II & de fa feconde femme MATHILDE DE VILLERS, fut Prévôt de Cambrai en 1440 (*a*).

Cette dernière branche, reftée dans le Cambréfis pendant que l'aînée s'était tranfportée à Mons, paraît être tombée plus tard dans la fimple bourgeoifie. Un de fes defcendants, dont le prénom ne nous a pas été confervé, & qui eft feulement qualifié de « Bourgeois », embraffa la foi proteftante dès 1532, un an avant Calvin dont la mère était auffi de Cambrai (*b*), & en devint, trente ans plus tard, le premier martyr dans le Cambréfis, lors de la perfécution religieufe inaugurée en France par le maffacre de Vaffy. Ce fait fe trouve configné dans plufieurs manufcrits de cette époque confervés à la Bibliothèque communale de Cambrai. On y lit :

« Le 16[e] de Mai (1562) qui eftoit la nuict de Pentecouftre, on coppift la tefte à « SOHIER pour avoir eftez par l'efpaffe de 30 ans huguenot, & eubt la tefte coppée « devant Rome (*c*), fur le marchet de Cambray, de par la juftice du Bailly de « Cambréfis, Moff. (Monfeigneur) de Wancquetin, Bailly à ce jour. » Un autre manufcrit relatant le même fait ajoute : « De ce jour en après on a commencé à « faire bonne juftice en Cambrai contre les hérétiques & huguenots dont le fils de « Le Marque fut brûlé tout vif & un Mannier eut la tefte tranchée pour avoir « foutenu un prédicant (*d*). »

(*a*) Pour tout ce qui précède, voir : *La véritable origine*, p. 7-9, 131, 134, 186-187, 216, &c. — *Hift. de Cambray*, III, 340, 1017-1022, &c. — *Appendice*, §§ VII & VIII.

(*b*) Calvin n'eft pas *précifément* né à Cambrai comme le veut une tradition répandue dans le pays, mais *à peu près*. Nous ne jouons pas ici fur les mots. Pour le prouver il fuffira de rappeler ce fait qui paraît inconteftable : Calvin, le père, s'eft marié à Cambrai le 9 ou 10 Octobre 1508. Il a célébré fes noces dans la maifon connue fous le nom *des* 17 *provinces* qu'il habitait. C'eft de là qu'il eft parti *quelques jours après fon mariage* pour aller fe fixer à Noyon.

(*c*) Sorte de taverne fituée à l'oueft de la grande place de la ville.

(*d*) Mss. de la Bibliothèque de Cambrai, n[os] 659, 675, 884 & 1000. — On a effayé, mais fans fuccès, d'obtenir de plus amples lumières fur cette victime des perfécutions religieufes au XVI[e] fiècle. Confulté à ce fujet, l'Archivifte de Valenciennes, M. Caffiaux, a fignalé le fait fuivant qui, bien que ne s'y rattachant pas directement, puifqu'il appartient au XIV[e] fiècle, ne laiffe pas que d'offrir de l'intérêt ainfi que les réflexions qui l'accompagnent :

« Mon travail fort avancé du refte, dit M. Caffiaux, me donne le nom de Sohier fur lequel vous défirez des « recherches :

« — *Pour les frais Monf.* SOHIER, *Cappelain Watier de le Sauch, allant le darrain jour de Jenvier en Hol-* « *lande pour favoir de l'eftat Monf. le Conte & no Dame le Conteffe & comment il le faifoient, délivré pour les* « *frais de lui, de fen vallet & de fen keval pour IX jours qu'il demora en celi voie XVIII[e] XV[s].*

« Comptes de Valenciennes, 1357. »

« Il s'agit de conftater les accès de démence de Guillaume le Furieux, Comte de Hainaut. Watier de le

Ces sanglantes exécutions eurent lieu sous l'Évêque Maximilien de Berghes; il est remarquable que Le Carpentier & les autres historiens de Cambrai ont gardé sur ces faits un silence absolu. Dix ans après, en 1572, HUGUES Sohier, d'une autre branche cadette, fuyant les affreuses persécutions du duc d'Albe, quittait la ville de Mons pour se réfugier à Anvers, puis en Hollande où ses descendants ont continué de subsister jusqu'à la fin du XVII[e] siècle.

Malheureusement, à dater de la mort de Mathieu Sohier, vers 1355, la maison, dans sa ligne aînée, vit décroître sa prospérité. Un document de 1310, dont nous avons déjà parlé, nous apprend que, dès cette époque, ledit Mathieu avait fait des dépenses considérables dans son ambassade à Aix-la-Chapelle près de l'Empereur d'Allemagne, & que Wallerand, Comte de Luxembourg, avait dû lui donner en dédommagement « *le Gouvernance & Capitainerie de la ville & Castiel* » de Beaurevoir. Il avait donc commencé à ébrécher sa fortune. Son fils, PIERRE, n'ayant hérité ni de ses talents, ni de son ambition, renonça à la carrière des armes pour exercer divers emplois civils. Son successeur, PIERRE Sohier III, quitta le Cambrésis pour s'établir à Mons où sa descendance continua de séjourner après lui; puis, vers l'an 1400, il vendit la plus grande partie du fief de Le Héries, seigneurie patrimoniale de la famille.

Cette décadence de la famille s'accentua pendant tout le XV[e] siècle, soit par suite des guerres & des révolutions politiques si fréquentes alors dans la Flandre, soit par mauvaise administration ou autrement. Enfin, Le Carpentier nous apprend (*a*) que « *la maison fut abbaissée vers le siècle 1500* », ayant perdu toutes les terres & seigneuries qu'elle possédait jadis, sort commun, comme on sait, à beaucoup de familles illustres

Effectivement, JEAN Sohier II, ayant, de 1447 à 1477, à peu près achevé la ruine de la maison, son fils aîné, JEAN Sohier III, marié à Madeleine DU FAY, de Cambrai, qui se qualifie encore : « *Seigneur de la Buissière & du Troncquoy, Conseiller de l'Archiduc Philippe d'Autriche,* &c. », vendit à son beau-frère, en 1495, les biens qui lui venaient de sa mère, Jeanne du Moulin, & ce qui restait du fief patrimonial de « *ses nobles Ayeulx Seigneurs de Le Heries* », dans le Cambrésis. Mais pour accomplir ce sacrifice du dernier lambeau de la fortune & du titre nobiliaire de ses pères, il dut demander le consentement de son fils aîné, JEAN, qui le lui accorda, comme il est marqué expressément dans l'acte du 23 Août 1495 (*b*).

Peu après, cet aîné, JEAN Sohier, IV[e] du nom, se trouvant naturellement dans l'impossibilité de conserver le rang de ses ancêtres & ne pouvant sans doute se résoudre à déroger dans son propre pays, en y exerçant le commerce à l'exemple de son frère puîné, MARTIN Sohier, se retira avec ses enfants à Jersey où il apporta avec lui les armes pleines de la maison surmontées du cimier que son père avait

« Sauch, dont le dit Sohier est le directeur spirituel, était un homme remarquable qui soutint, comme Prévôt « de la ville, contre l'Évêque de Cambrai, une lutte dans laquelle il fut excommunié. Quand il mourut, les « Religieux du couvent de Saint-Paul à Valenciennes lui donnèrent la sépulture ecclésiastique & furent « eux-mêmes excommuniés pour ce fait, ainsi que je l'ai raconté dans un opuscule sur Nicole de Dury, « clerc du temps. Il serait curieux que ces signes de réforme lointaine se soient produits sous l'inspiration « de l'un de ceux qui devaient plus tard la cimenter de leur sang. »

Plusieurs membres de la maison de Sohier s'étant établis à Valenciennes en différents temps, il se pourrait fort bien que le personnage de ce nom dont il est ici question appartint à l'une ou l'autre des branches cadettes du XIII[e] siècle. Selon toute probabilité, il était religieux de l'abbaye de Saint-Aubert à Cambrai, où, comme nous l'avons vu plus haut, plusieurs ancêtres de la famille Sohier avaient reçu la sépulture; car on voit figurer Watier de le Sauch, avec le Prévôt & divers personnages de Valenciennes, dans un fragment de document tiré de cette même abbaye & portant la date de 1355, antérieur ainsi de deux ans seulement à celui que cite M. Caffiaux. — *Hist. de Cambray*, IV, 91.

(*a*) *La véritable origine*, p. 20, 21, 115, 135, &c. — *Appendice*, § VII.

(*b*) *La véritable origine*, p. 137-140. — *Hist. de Cambray*, IV, 68. — *Appendice*, § VII.

adopté, telles qu'on les voit fur le fcel de la charte de 1495, où elles ont de plus *deux Léopards lionnés* pour fupports (*a*). Il eft fait mention de lui en 1533 dans un acte de la Cour de Câtel, à Jerfey, où l'un de fes fils, THOMAS Sohier, eft défigné comme étant alors fon procureur (*b*). Il paraît bien auffi qu'avec les débris de la fortune paternelle, il fut fe faire dans l'île une pofition honorable, car dans divers actes confervés dans les Archives de Jerfey il eft queftion de rentes & d'héritages que fes fils tenaient de lui. Plus tard, de 1547 à 1554, il rempliffait la charge de « meneur » ou tuteur des enfants mineurs de fon fils Maryn. Deux actes de 1543 & de 1581 nous montrent qu'il était marié à THOMASSE DE GROCHY OU DE GRUCHY. Cette famille, émigrée à Jerfey pendant le XIV[e] ou XV[e] fiècle, eft une branche de l'ancienne maifon de Grouchy, de Normandie, dont elle a confervé les armes qui font : *d'Or Fretté d'Azur de fix pièces* (c).

Un de fes fils, MAURICE OU MARYN Sohier, né vers l'an 1500, eft mentionné dès 1526, comme tuteur, dans un acte de la Cour royale de l'île; l'année fuivante, il était père d'un fils nommé NICOLAS. Un autre, nommé PHILIPPE Sohier, veuf en 1538, avait pour procureur fon frère Thomas Sohier, « *à caufe de fon franc veuvage* ».

A cette émigration de la branche aînée fuccéda, quelque temps après, celle d'un rameau de la branche cadette de Martin Sohier reftée à Mons. Vers le milieu du XVI[e] fiècle, un neveu de Jean Sohier IV, nommé MICHEL Sohier, quatrième fils du fufdit MARTIN & de Sainctine BRASSART, par conféquent frère puîné de Jean Sohier-Malapert dont il fera queftion ci-après, émigra à Jerfey, où il fe maria deux fois & où il mourut en 1566, laiffant quatre enfants, deux du premier mariage & deux du fecond. Le nom de Michel Sohier fe lit dans divers actes de la Cour royale de Jerfey, fous les années 1591 & 1598. Il était établi, à ce qu'il femble, dans la paroiffe de Saint-Brelade. Il y poffédait & a laiffé à fes defcendants des propriétés, comme le prouve d'ailleurs un endroit défigné encore de nos jours fous le nom de *Mont-Sohier* (d).

Quant à la branche aînée, depuis fon entrée dans l'île, c'eft-à-dire depuis plus de trois fiècles & demi, elle a continué de féjourner dans la paroiffe de Saint-Martin où vit encore un de fes repréfentants, WALLACE-AUBIN Sohier. Elle y a toujours mené une exiftence parfaitement honorable, & paffe à jufte titre pour l'une des plus anciennes de l'île. De là font forties plufieurs branches. L'aînée a émigré, vers le milieu du XVIII[e] fiècle, en Amérique, dans la perfonne de ÉDOUARD Sohier, III[e] du nom, né en 1724, qui s'y maria à Suzanne BRIMMER, petite-fille d'André SIGOURNEY & de Marie GERMAINE, réfugiés français pour caufe de religion lors de la révocation de l'Édit de Nantes. Son fils aîné, MARTIN-BRIMMER Sohier, fut Officier de l'armée des États-Unis fous le Général Saint-Clair en 1790. Cette branche a pour repréfentant actuel EDWARD-DEXTER Sohier, « *Counfellor at law* » à Bofton, confidéré comme l'un des légiftes les plus diftingués de cette grande ville (*e*).

Une branche puînée eft fixée à Saint-Hélier, capitale de l'île de Jerfey, & a pour repréfentant PHILIP-EDWARD Sohier, Efquire. Elle eft iffue d'une autre branche qui s'eft alliée à diverfes familles d'origine françaife, également très-anciennes &

(*a*) Voir la note *b* de la page 9. (*b*) *Appendice*, § VII. — Archives de la Cour de Câtel à Jerfey, lib. III, fol. 50.

(*c*) Archives de la Cour royale de Jerfey, *Hérit.*, lib. II, fol 244, & lib. IV, 334. — Le Maréchal Comte de Grouchy, célèbre par le rôle important qu'il a joué dans la campagne de 1815, vifitant l'île de Jerfey, renoua les liens de parenté avec un defcendant de cette branche émigrée à Jerfey, Thomas de Gruchy, orfèvre, auquel il donna fon portrait avec une chaîne & un cachet d'or portant fes armes. Ces objets font maintenant en la poffeffion de fon neveu, John Le Gallais.

(*d*) Pour tout ce qui précède, voir l'*Appendice*, § VII.

(*e*) Voir le Tableau généalogique & la note complémentaire, pp. 51-55. — *Armorial of Jerfey*, p. 338.

honorables qui possèdent d'antiques armoiries, celles des Badier, des Le Feuvre, des Filleul, des Lamy, des Le Boutillier, &c. Cette dernière porte pour armes : *d'Azur à sept Chevrons d'Argent, accompagnés en pointe d'un Cerf contourné de même,* qui sont celles des Le Boutillier de Maigremont dont il est question dans le P. Menestrier & dans le Registre Ier de l'*Armorial* de d'Hozier. Ces deux familles doivent être évidemment de même souche, & l'on sait que la dernière s'est distinguée dans les armées de Louis XIV, sous le commandement de Turenne (*a*).

Cette branche de la très-ancienne & illustre maison de Sohier de Vermandois est devenue française dans les circonstances suivantes :

XXVI. DEGRÉ.

Jean Sohier, VIIe du nom, né le 27 Avril 1781, l'un des Pasteurs de l'église réformée française indépendante à Jersey dès 1812, était fils de Jean Sohier & d'une courageuse Française, Anne Hébert (*b*), de Condé-sur-Noireau, qui s'était réfugiée seule à Jersey pour cause de religion. Il avait été confié par sa mère, pendant sa jeunesse, aux soins de deux autres Françaises ses amies, les demoiselles Sebire, dont l'une était sa marraine, également réfugiées pour le même motif. Plus tard, il épousa Marie-Élisabeth, fille de Louis Le Bailly, réfugié français d'Athis de l'Orne, femme aussi distinguée par l'élévation de l'intelligence que par les dons du cœur. Ces circonstances réunies & une visite qu'il fit à ses parents de Condé décidèrent Jean Sohier à venir en France avec sa famille, en 1822, pour se mettre au service de l'église réformée de ce pays. En 1824, il fut, par ordonnance royale de Louis XVIII, nommé officiellement Pasteur de l'église de Montivilliers qui relevait alors du Consistoire de Bolbec. C'est là qu'il est mort, le 23 Décembre 1830, après un fidèle ministère, laissant une mémoire honorée & bénie de tous (*c*).

De son mariage sont issus sept enfants, tous nés à Jersey, dont les quatre survivants sont ses représentants actuels, & ont pris le nom de : de Vermandois, comme il est dit ailleurs (*d*).

XXVII. DEGRÉ.

1. Jean Sohier de Vermandois, VIIIe du nom, Pasteur à Montivilliers, après son

(*a*) Voir l'*Armorial of Jersey*, aux divers noms ci-dessus, &c., & p. 337-338.

(*b*) Anne, fille de Louis Hébert & de Marguerite Le Gey ou Le Geay, naquit à Condé-sur-Noireau le 15 Février 1744 & fut baptisée le même jour dans l'église de Saint-Martin. Sur son acte de baptême, ses père & mère sont désignés comme étant de la *Religion prétendue réformée.*

(*c*) Actes, diplômes, papiers divers de famille; Archives du Consistoire de Bolbec, Registre Ier, &c. — Voir aussi dans les *Archives du christianisme au XIXe siècle*, livraison de Mars 1831, la *Notice biographique sur* Jean Sohier, *Pasteur à Montivilliers, Seine-Inférieure.* Ce travail, dû à la plume de l'éloquent & savant Doyen de la Faculté de théologie protestante de Montauban, M. G. de Félice, alors Pasteur à Bolbec, rend un touchant hommage à la piété & au zèle pastoral de Jean Sohier. Qu'il nous soit permis de rapporter ici un trait de sa jeunesse que l'honorable auteur a ignoré & qui suffira pour peindre le désintéressement & l'élévation de caractère de Jean Sohier.

Les demoiselles Sebire, ses bienfaitrices, qui en s'expatriant avaient pu conserver une partie de leur fortune, dont une rente de 2500 fr., avaient institué Jean Sohier leur légataire universel; elles déshéritaient par là un frère qu'elles avaient laissé en France & qui les avait vivement blessées dans leurs sentiments les plus intimes en faisant un mariage catholique, & en élevant ses enfants dans cette religion. Mais bien qu'il n'eût reçu de son père qu'un très-modeste patrimoine, & que la personne ainsi déshéritée lui fût complètement étrangère, quoique ses convictions protestantes fussent très-arrêtées & très-ardentes, Jean Sohier déclara qu'il ne ferait pas tort d'une obole à l'héritier légitime & refusa d'accepter la succession; il ne voulut conserver que quelques objets sans valeur en souvenir de ses deux vénérables protectrices. Inutile d'ajouter que jusqu'à son dernier jour l'intégrité de sa vie fut égale à celle de sa foi, ce qui lui valut, à sa mort, de la part d'un de ses anciens amis de Jersey auquel il avait rendu un important service, cette manière d'oraison funèbre qui, dans sa concision & sous sa forme originale, en dit plus que beaucoup de longs discours : « Jean Sohier est allé droit au ciel comme une balle de fusil. »

(*d*) Voir l'*Appendice*, § IX, p. 50.

père, puis à Angers & à Nantes, né le 1er Juillet 1809; marié à ANN, fille de Josué LE BAILLY, dont quatre fils & deux filles : JOANNÈS-JOSUÉ, né le 6 Avril 1839; JOSEPH-HÉBERT, né le 26 Juin 1842; ADOLPHE-PAUL, né le 16 Octobre 1844; OSWALD-ULRIC, né le 10 Janvier 1850; ANNA-SUZANNE, décédée en 1863, à l'âge de 23 ans; MADELENA-MARIE-ÉLISABETH-MARGUERITE, née le 1er Décembre 1846.

2. ANNE Sohier de Vermandois, à Bolbec (Seine-Inférieure), née le 5 Août 1813.

3. HÉBERT Sohier de Vermandois, Pasteur à Cherbourg, puis à Montivilliers après son frère aîné, maintenant Pasteur Président du Consistoire de l'eglise réformée consistoriale de Bolbec, est celui qui a retrouvé la chaîne généalogique de la maison jusqu'à ce jour, sans interruption, en découvrant la substitution qu'on a voulu faire de la branche cadette de Hollande à la ligne aînée émigrée à Jersey, comme on va le voir plus loin. Nommé depuis Délégué au XXXe Synode général de l'Église réformée de France. Né le 20 Mars 1816, il a épousé MARIE-ANNE, fille de Pierre LE COCQ, d'Aurigny, qui lui a donné cinq enfants dont les trois survivants sont :

I. ALFRED-AUGUSTE, Secrétaire de l'Ambassade de France à Vienne, né à Bolbec le 29 Avril 1853, baptisé le 15 Mai 1853 (parrain : Pierre-Auguste Fauquet, son oncle, & marraine, Létitia Le Cocq, épouse de Édouard Langer, sa tante).

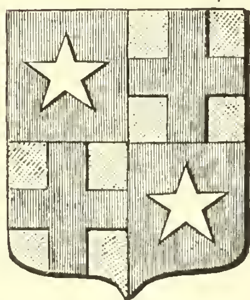
II MARIE-ANNA, née à Montivilliers le 28 Décembre 1847, mariée, le 6 Novembre 1875, à Louis-Gustave-Adolphe ROUX, représentant de la famille Roux, des Comtes de Laric, dont deux enfants : CHARLES-GUSTAVE-ÉDOUARD & YVONNE-MARIANNE-GEORGETTE.

III. MARGUERITE-LÉTITIA, née à Bolbec le 12 Novembre 1849.

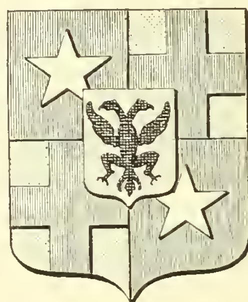
4. PHILÉMON Sohier de Vermandois, né le 14 Janvier 1821.



BRANCHE DE HOLLANDE.



Ecartelé : aux 1er & 4 de Gueules à une Étoile d'Argent, qui est de SOHIER; *aux 2e & 3 d'Or à la Croix de Gueules,* qui est de CHOLET-ROUCY, dit *Leuriot.* CIMIER : *une Étoile* (a).



Écartelé : aux 1er & 4 de Gueules à une Étoile d'Argent; aux 2e & 3 d'Or à la Croix de Gueules; sur le tout l'écusson de l'Empire d'Or à l'Aigle à deux têtes de Sable. COURONNE: *de Marquis.* SUPPORTS : *deux Lions* (b).

Nous avons déjà vu que Hugues Sohier, appartenant à une branche cadette, se réfugia en 1572, d'abord à Anvers, puis en Hollande Il y fit le négoce avec succès, ainsi que son fils cadet, NICOLAS, qui amassa de grands biens. Celui-ci,

(a) Ces armes sont celles de la branche cadette issue de MARTIN Sohier, dont était CONSTANTIN. Voir à ce sujet l'*Appendice*, § VII, p. 37.

(b) Ces armes sont celles de CONSTANTIN Sohier, telles qu'elles furent réglées par l'Empereur Léopold. Voir la Patente impériale, *Appendice*, § IV, Pièces justificatives, p. 25.

avant de mourir, recommanda à ſon fils unique, Constantin, d'abandonner le commerce & de ſe ſervir de ſa fortune pour relever l'antique honneur de la maiſon, lui remettant d'importantes informations ſur ſa généalogie & ſon illuſtre extraction (*a*).

Constantin Sohier, Seigneur de Warmenhuiſen, de Crabbendam, d'Out-Poelgeeſt, &c., né à Amſterdam le 4 Juin 1624, ſe conforma aux volontés de ſon père. A l'aide des renſeignements qu'il lui avait laiſſés & muni de pluſieurs chartes, actes & documents divers qu'il parvint à ſe procurer dans le Cambréſis & en Picardie (*b*), *il fit reconnaître par l'Empereur d'Allemagne les titres généalogiques de ſa famille, établiſſant ſa deſcendance maſculine ininterrompue des anciens Comtes de Vermandois*. Par une Patente impériale du 3 Août 1658, il fut créé à cette occaſion *Libre Baron du Saint-Empire,* avec droit de tranſmiſſion à ſa poſtérité de l'un ou de l'autre ſexe. En lui conférant cette dignité nobiliaire, ce Diplôme le qualifie : « *Généreux & magnifique Chevalier* » — « *Vobis titulis « prædicatum & dignationis vocabulum* Generoſi & Magnifici, *Germanicè* Wohl- « geborn, *futuris deinceps temporibus detur, tribuatur,* &c. », expreſſions qui déſignent une perſonne *noble de race & de ſang* (*c*).

Trois ans plus tard, en 1661, Conſtantin Sohier fit imprimer à Leyde la généalogie hiſtorique de ſa maiſon, intitulée : *La véritable origine de la très-ancienne & très-illuſtre maiſon de Sohier*. Mais il importe d'obſerver que dans cet ouvrage, comme dans l'*Hiſtoire de Cambray & du Cambréſis* & dans les généalogies manuſcrites de Paris & de Mons, on a profité de l'émigration de la ligne aînée à Jerſey, vers la fin du XV[e] ſiècle, pour lui ſubſtituer, à la même époque, dans la deſcendance directe, la branche cadette à laquelle appartenait Conſtantin, en faiſant de Jean Sohier, marié à Antoinette Malapert (*d*) & père de Hugues, le fils aîné de Jean Sohier III qui eſt mentionné dans la charte de 1495, tandis qu'en réalité, il n'était que le petit-fils de celui-ci, iſſu d'un puîné nommé Martin Sohier, qui avait épouſé Sainctine Brassart & était « *Marchant de draps de ſoye à Mons* ». Cette ſubſtitution, qui n'a pu ſe faire que par la ſuppreſſion de tout un degré généalogique, a eu eſſentiellement pour but de relever plus aiſément la branche cadette de la dérogeance qu'elle avait encourue par le commerce qui datait chez elle du commencement du XVI[e] ſiècle, c'eſt-à-dire de Martin Sohier, tige de ladite branche. C'eſt ce qui ſe trouve plus amplement expoſé ailleurs (*e*).

Les armes de cette branche cadette de Hollande étaient : *Écartelé : aux* 1[er] *&* 4[e], *de Gueules à une Étoile d'Argent,* qui eſt de Sohier; *aux* 2[e] *&* 3[e], *d'Or à la Croix de Gueules,* qui eſt de Cholet-Roucy, dit *Leuriot*; le heaume était ſurmonté *d'une Étoile* pour cimier (*f*). Plus tard, l'Empereur d'Allemagne, en réglant les armoiries de Conſtantin Sohier, ne ſe contenta pas de l'autoriſer à les timbrer d'une couronne *de Marquis*, avec *deux Lions* pour ſupports, mais il voulut de plus qu'elles portaſſent un ſigne de l'illuſtre extraction de ſa famille &,

(*a*) *La véritable origine*, p. 10, 163, 166. — *Hiſt. de Cambray*, III, 1025.

(*b*) *La véritable origine*, p. 10, 163, 166, 168, 219, 253, 254, 260. — *Hiſt. de Cambray*, III, 1025.

(*c*) « Quod *Generoſus* & *Generoſitas* propriè dicitur, qui, quæve eſt ex genere : *Nobilis* eſt ex re, *Generoſus* vero ex cognatione, &c. » Tiraquellus, cap. 2. — Voir : *La véritable origine*, p. 174, 176-177. — *Hiſt. de Cambray*, III, 1025; IV, 76-78. — *Appendice*, § IV & pièces juſtificatives.

(*d*) La famille Malapert eſt une de celles qui émigrèrent de l'Artois, du Cambréſis, &c., à l'époque des perſécutions du Duc d'Albe, comme on peut le voir dans la *Revue des ſociétés ſavantes* (année 1867, p. 271, article de M. le Comte Ach. d'Héricourt). Nous avons déjà vu qu'elle s'eſt auſſi alliée à la maiſon de Neufville.

(*e*) Voir l'*Appendice*, §§ VII & VIII.

(*f*) Voir l'*Appendice*, § VII, p. 37.

pour cela, il lui accorda la faveur d'ajouter fur le tout *un écuſſon d'Or à l'Aigle à deux têtes de Sable,* qui eſt de Charlemagne ou de l'Empire (*a*).

Au reſte, Conſtantin Sohier ne fournit pas une longue carrière : il avait ceſſé de vivre dès 1671. Vingt ans après lui, en Janvier 1691, ſon fils aîné, NICOLAS Sohier de Vermandois, mourait ſans poſtérité mâle &, pour cette raiſon, on dépoſa ſes armes avec lui dans ſa tombe. Son frère cadet, JÉRÔME, Seigneur de Mereſtein, mourut également ſans laiſſer d'enfants. Cette branche était donc éteinte dès la fin du XVIIe ſiècle, tandis que la deſcendance aînée, dont elle a pris la place dans l'ordre généalogique, compte encore de nos jours pluſieurs branches (*b*).

Ajoutons en terminant que, tandis que la deſcendance de Hugues Sohier ſe continuait en Hollande par ſon fils cadet, NICOLAS, le fils aîné, nommé GUILLAUME, alla s'établir en Italie où il devint la tige d'une autre branche, ſur le ſort de laquelle on n'a aucune lumière. Voici ce qu'en dit Le Carpentier :

« GUILLAUME Sohier, aiſné de tous, ayant embraſſé les bonnes lettres, y réuſſit « avec tant de bonheur & de gloire, qu'il receut avec applaudiſſement les degrez « de Docteur en Droit & en Médecine. Il ſe tranſporta en Italie où il fut Secré- « taire du Cardinal Zachetti, & y eſpouſa Iſabelle GEORGI, iſſue d'une très- « noble famille d'Italie, de laquelle il procréa une belle lignée. Sa naiſſance eſt « marquée à Cologne le 28 de May 1587, & ſa mort à Rome l'an 1654 (*c*). »

Il convient de remarquer que le Cardinal Zachetti, mentionné dans ce paſſage, n'eſt autre que Jules Sachetti qui, élu évêque de Gravina en 1623, & envoyé en qualité de Nonce apoſtolique près du Roi d'Eſpagne Philippe IV, fut, pour ſes ſervices, créé Cardinal le 19 Janvier 1626. Il mourut à Rome en 1663 (*d*).

Quant à la famille GEORGI ou ZORZI, à laquelle s'allia notre Guillaume Sohier, elle était, en effet, l'une des plus diſtinguées d'Italie, puiſque l'un de ſes membres, MARINO Giorgi ou Zorzi, fut Doge de Veniſe, étant le cinquante & unième ſouverain de la « Séréniſſime République », après Pierre Gradenigo, auquel il ſuccéda le 12 Août 1311 (*e*). Des recherches ultérieures fourniront peut-être quelques lumières ſur la deſcendance iſſue du mariage de Guillaume Sohier avec Iſabelle Georgi.

(*a*) *La véritable origine*, p. 172-173. — *Hiſt. de Cambray*. IV, 77. — Voir l'*Appendice*, § IV, pièces juſtificatives, p. 25.

(*b*) Pour tout ce qui concerne la ſubſtitution & l'extinction de cette branche de Hollande, voir l'*Appendice*, §§ VII & VIII.

(*c*) *Hiſt. de Cambray*, III, 1024. — *La véritable origine*, p. 10.

(*d*) Moroni, *Dizionario di erudizione ſtorico-eccleſiaſtica*, Vol. XCVIII, p. 100-101.

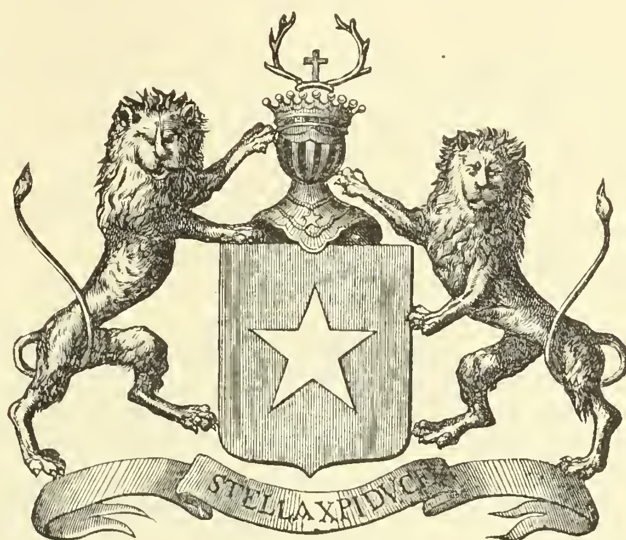
(*e*) Tettoni & Saladini, *Teatro Araldico*, Vol. I — *La Cronica Veneta*.



APPENDICE

CONTENANT

LES ÉCLAIRCISSEMENTS, NOTES, PIÈCES JUSTIFICATIVES, &c.



De Gueules à une Étoile d'Argent. CIMIER : *une Croix dans une Ramure de Cerf.* SUPPORTS : *deux Léopards lionnés.* COURONNE : *de Comte.* DEVISE : STELLA XPI DVCE.

§ I.

Des premiers ancêtres de la Maifon de SOHIER DE VERMANDOIS.

En parlant de la defcendance cadette des anciens Comtes de Vermandois par la maifon de Sohier, l'Abbé Colliette, qui écrivait en 1771 & ignorait la continuation de cette famille dans l'île de Jerfey, s'exprime ainfi dans le livre VIII de fes *Mémoires pour fervir à l'Hiftoire du Vermandois.*

« Du Cambrefis cette illuftre maifon a paffé par une branche en Italie & par une feconde en
« Allemagne où fes titres ont été reconnus par les Empereurs. Ce ferait bien encore une maifon
« des plus anciennes & des plus diftinguées de tout l'univers, fi elle fubfiftait à préfent. Il ne nous
« a pas été donné de le découvrir.

« Auffi ancienne, auffi noble, peut-être plus étendue & certes plus illuftre, mais enfin la même,
« la maifon de Saint-Simon l'emporterait fur celle des Sohiers par le privilège encore d'avoir été
« formée de la tige aînée d'Eudes Ier de Vermandois............ &c. »

A l'appui de l'opinion de cet hiftorien, & uniquement comme curieux exemple d'ancienne généalogie hiftorique, nous donnons ici, d'après les généalogiftes & auffi haut que remonte la certitude hiftorique, la ligne des ancêtres qui ont précédé le premier Sohier, fondateur de la maifon de ce nom

I. ARNULPHE, père d'ANSÉGISE, qui fuit.

I. PEPIN DE LANDEN ou le VIEUX, fils de KARLOMAN, déjà puiffant fous la Reine Brunehaut en 612; puis, Maire du Palais fous Clotaire II & Dagobert. Mort en 639. Outre un fils, GRIMOALD, il eut une fille nommée BEGGA par laquelle il devint aïeul de PEPIN D'HÉRISTAL.

II. ANSÉGISE, l'un des principaux Leudes

II. BEGGA, fille de Pepin de Landen, époufe

de Sigebert II, Roi d'Auftrafie, époufa Begga & devint par elle père de Pepin d'Héristal, qui fuit.

Anségise & devint par lui mère de Pepin d'Héristal, qui fuit.

III. Pepin d'Héristal, en 678, Duc d'Auftrafie; vainqueur de Thierry à la bataille de Teftry en 687; Maire du Palais en Neuftrie: mort en 714; père de Charles, qui fuit.

IV. Charles-Martel, Duc d'Auftrafie, né vers 691; vainqueur des Sarrafins à Poitiers en 732; mort en 741; fut père de Pepin, qui fuit.

V. Pepin le Bref, Roi des Francs, le premier de la dynaftie Carlovingienne; mort en 768; père de Charlemagne.

VI. Charlemagne, Empereur d'Occident, né en 742, mort en 814. Hildegarde, fa femme légitime, le rendit père : de Charles, mort fans poftérité; de Louis le Débonnaire, Empereur après fon père, & d'un troifième fils, Pepin, qui fuit.

VII. Pepin, Roi d'Italie, né en 776, mort en 810, eut de Berthe cinq filles, & un fils, qui fuit.

VIII. Bernard, Roi d'Italie après fon père; fe révolte contre Louis le Débonnaire; a les yeux crevés, mort en 818; père de Pepin, qui fuit.

IX. Pepin, II[e] du nom, 1[er] Comte de *Vermandois*, Seigneur de Péronne, &c., eut pour fils :

X. Herbert ou Héribert I[er], 2[e] Comte de Vermandois, tué par les gens de Baudoin II, Comte de Flandre.

XI. Herbert II, 3[e] Comte de Vermandois, le plus puiffant & le plus célèbre d'entre eux, retint le Roi Charles le Simple prifonnier à Péronne & mourut en 942. Après lui, fes cinq fils fe partagèrent fes États, ce qui caufa la ruine de la grande puiffance des Comtes de Vermandois (*a*).

XII. Albert, 4[e] Comte de Vermandois, marié à Gerberge, fille du Duc de Lorraine, eut d'elle plufieurs enfants.

XIII. Herbert III, 5[e] Comte de Vermandois, eut d'Ermengarde un fils, qui fuit.

XIV. Othon ou Eudes, 6[e] Comte de Vermandois. De fa femme Pavie il eut, outre l'aîné, qui fuit, un puîné, Pierre de Vermandois, furnommé Siger ou Sohier, c'eft-à-dire *Victorieux*.

XV. Herbert IV, 7[e] Comte de Vermandois, marié à Adèle de Crépy, de Valois, &c. Il eut un fils, qui fuit, & une fille Adèle ou Alice, mariée à Hugues de France.

XVI. Eudes ou Odon, furnommé l'*Infenfé*, dernier des anciens Comtes de Vermandois, déshérité par fon père, dépoffédé par fes Barons, privé de fes armoiries, refte fimple Seigneur de Saint-Simon. Sa femme, Avide, veuve d'Aibert, Seigneur de Sarcinville & de Quéant, le rendit père d'Eudes, dit *Farin*, après lui Seigneur de Saint-Simon; d'Ellebold, dit le *Rouge*; d'un troifième fils, Sohier, dit le *Roux*, qui fuit, & d'une fille, Ade, mariée à Ifaac Liétard, dit *Brochet*.

XVII. Sohier, dit le Roux de Vermandois, tige de la maifon de ce nom, qui s'eft continuée jufqu'à nos jours.

§ II.

Extrait de l'*Armorial hiftorique d'une famille Montoife* (celle de Bazantin, Malapert, &c.) *publié fous le patronage du Cercle Archéologique*, par le P. Roland, S. J. (Imprimé à Mons, en 1861). Pl. II, N° 39, p. 19-20.

SOHIER.

L'Étoile d'Argent qui occupe le 1[er] quartier de l'écuffon de la famille Sohier (*b*), paraît revendiquer en faveur de ce nom une ancienneté fort reculée; elle rappelle une charte de 1080, commençant par ces mots :

Ego Sohierus, qui nominor Rufus de Viromandia...... do prenominato alium meum magnum torquem aureum cum gemmis parmatica ftella decoratum, mihi a Philippo Rege noftro auguftiffimo folemniter collo appenfum, in cujus facti memoriam idem Rex voluit ut ego & heredes mei, pro fcuto gentilitio unica in pofterum dumtaxat ftella publice uteremur.

Dix-fept ans plus tard une charte de Gaultier, Évêque de Cambrai, mentionne les largeffes de

(*a*) Henri Martin, *Hiftoire de France*, t. II, p. 508-521.
(*b*) Il s'agit ici du blafon écartelé de Jean Sohier-Malapert dont il fera queftion ci-après, §§ VII & VIII.

la famille *Sohier;* &, d'après la formule reçue, établit la parenté du bienfaiteur en reconnaissant l'assentiment des proches qui s'associaient au legs pieux.

Ego Gualterus, solo nomine Episcopus, notificare volumus posteritati, quod Miles quidam Hugo, dictus Sohierus, Dominus potens in patria & alibi, recognovit donationes factas a Sohiero, dicto Rufo de Viromandia, patre ejus, de assensu Lucia de Torota, uxoris ejus & filiorum Walteri & Theobaldi.

Le premier de ces fils Walter Sohier ou Gualterus a Sohieriis, avait porté aux Croisades l'enseigne de la famille; il fait preuve de bravoure, il échappe aux plus grands dangers & de retour dans sa patrie, il offre à Dieu une riche part de son patrimoine en souvenir de reconnaissance.

Un siècle après, nous retrouvons un titre de l'abbaye de Walcourt, portant encore pour scel l'étoile à cinq pointes. La famille des croisés n'est point éteinte : Helin Sohier, Seigneur de Heries, se dispose à partir pour la Terre sainte; il veut, avant son départ, thésauriser pour le ciel, & demande aux Religieux de Walcourt, en échange des biens terrestres qu'il leur laisse, de prier pour ceux de ses parents qui ont pris la croix & succombé dans ces luttes lointaines de foi & de dévouement.

Parmi les noms cités dans cet acte nous trouvons *Hugo, Walter, Amalric, Gillebert, Osthon, Alelmus, Adolphus.*

(Archives de Walcourt, année 1204.)

Des reconnaissances de Guy de Dampierre & Valeran de Luxembourg jettent un nouveau lustre sur le nom de Sohier, & attestent que les Seigneurs de Heries joignaient à la bravoure des preux, la fidélité & la prudence nécessaires pour les négociations les plus importantes. C'est à Gilebert Sohier que fut confiée l'ambassade à l'Empereur Henri, dont il est question ci-dessous.

« Nous Guis Cuens de Flandres & Marchis de Namur & you Isabiaus, se feme, faisons savoir a tous ke nous, pour l'amitiet & boene volentet & amor ke nous avons enviers nostre amet, preux & fidel chievaliers Messires Gilebiers Sohiers, Sire de le Heries & de Bertries, & ossi en partie por li recongnoissance ke li debvons a lockieson de moult boens offices & debvoirs ke il nous a rendu en envoie & embassades par deviers nostre très redoubtet Sire & Prince l'Empereur Henry, & otres poissans Princes, com ossi en considerance ke nous savons le dit Gilebiert estre venu de le sang & char jadis des hauts & poissans Cuens de Vermandois, no cousins, li avons, a sa requeste, &c. »

Dans un titre conservé aux Archives de l'église métropolitaine de Cambrai, c'est Mahieu Sohier qui, en 1309, est qualifié de « *très-noble & preux homme* ». Il avait fait : « *Moult coustanges* « *en son ambassade à Aix par devers le très-haut et très-redoubtet Prince & cousin l'Imperateur* « *Henry.* » Mahieu reçoit pour ses loyaux services, « *en escange & remunerance la gouvernance* « *& capitainerie de nostre ville & castiel de Brialrevoir.* »

Nous voyons enfin Mahieu Sohier disposer de ses biens par un acte du 3 Octobre 1324. Nous mentionnons ce titre à cause d'un détail relativement à la croix d'or dont Godefroid de Bouillon avait récompensé un des ancêtres de la famille. Ce joyau était l'objet de *prédilection* dans le sens propre du mot & le lot du fils aîné :

« Quant à Pierotin, son fil aisnel, il donne li croix de son ancisseur Watier qu'il eubt del Grand Prince Geofroy de Buillon & a fees autres enfants, chascun un de ses autres joüiaus à partir. »

Sur le scel imprimé de ces actes divers, nous voyons se formuler, autour de l'étoile héréditaire, une devise conçue en ces mots : *Stella Duce,* ou bien : *Stella Duce quis cæcus?* ou encore : *Stella Xti Duce.* Les souvenirs historiques de cette famille s'étaient soutenus pendant plusieurs siècles, mais préférant une vie plus molle qu'active, nous voyons, en 1554, Jean *Sohier* (a) vivre à Mons éloigné des charges & des emplois, plus soucieux de son repos que de la gloire de son nom. Il est l'époux d'Antoinette Malapert dont il eut quatre enfants. Les Archives de l'abbaye de Cambron le qualifient de : « *Noble homme Jehan Sohier, Escuyer* » (1543).

(Le Carpentier, *Hist. du Cambrésis.*)

Il faut se garder de confondre cette famille avec une autre du Hainaut portant le même nom, mais dont les armoiries étaient différentes. C'est à cette dernière qu'appartenait Jean Sohier le généalogiste. Ils portaient, eux : *d'Argent à trois Cerfs ailés de Sable.*

(Paquot, *Hist. litt.*, V. 13.)

(a) Le même dont il est amplement parlé aux §§ VII & VIII.

§ III.

Indication de quelques-uns des principaux documents concernant la famille SOHIER DE VERMANDOIS.

I. *Œconomicæ Heriberti IV, Comitis Viromandenſis, diſpoſitio quam vocamus teſtamentum.*

IESU. XPO. Do. no. in. celis. triumphante. cum. eterno. Patre. &. ſpiritu. Sto. Nicolao. PP no........ Dni. n. Ann. DDL. nono. Ego. Herbertus. Vermandenſium. &. Vaſcorum. Comes. videns....... coram. me. advocari. juſſi. filium. meum. Eudonem. quem. diu. conſilio. &. beneplacito. meo. rebellem... &c................ Actum. in. palatio. meo. feliciter. Amen......... Airius. Cancellarius. Scripſi. &. relegi.

S. A. 1059.

II. Inſcription ſur une plaque d'airain de l'abbaye de Sainte-Croix.

Ego. Elleboldus. Ruber. do. in. perpetuum. in. honore. Sancte. Crucis. Palatium. meum. cum......... pro. conſultu. anime. mee................ &. Majorum. meorum. Viromandie. Comitum. Hec. approbarunt. Fratres. mei. Odo. Farinus. SOHIERUS. *Rufus. &. Iſaac. Liotardus.......... D. Lieberto. cognato. meo.*

S. A. 1071.

III. *Teſtamentum Sohieri e Comitibus Viromandiæ, dicti Rufi.*

In nomine Sante & individue Trinitatis. Amen. Ego Sohierus qui nominor Rufus de Viromandia, Caſtellanus Deſpauhenſis...... Item dono Ecclefie Santi Quintini quinque mea mancipia......... & noviſſime kariſſimus Pater meus Eudo cum Avida matre mea dilectiſſima... ... Item do eidem A. torquem meum majorem aureum, cum gemmis teſſelato Majorum meorum Viromandie comitum ſcuto inſignitum....... Item do prenominato H. alium meum magnum torquem aureum, cum gemmis Parmatica Stella decoratum, &c............ Auſridus Archicapellanus recognovit.

S. A. 1080.

IV. *Charte de l'Évêque Manaſſès.*

In. nomine. Chriſti. Amen. Pax. &. ſalus. timentibus........ Jerem. II. Manaſſes. Camer. &. Atreb. nomine. non. merito. electus. Epiſc...... fecit. de. conſenſu. Erleboldi. de. Sarcinvilla. fratris. ſui. &. Eudoïberti. Fraerim. Euboldi. Rubei. &. Seiheri. Rufi. uterinorum. ſuorum. Baronum. ac. hominum. noſtrorum......... preces fundent. pro. animabus. d. Hugonis. (Seiheri) &. aliorum. prepotentum. Majorum. ſuorum. Viroman. Comitum &c................ Adalbero. recognovit.

S. A. 1095.

V. *Charte de Renaud de Haucourt, & de Eve Sohier de Le Heries, ſa femme.*

Iou Renaut, Signeur de Haucourt & iou Eve del Eries, kuidant...... de no moelt noebles Ankiſeurs Sires de Walinkurt del koſtet de iou R. & del Kuens Virmans de li koſtet de iou Eve...... E. por chou ke nen ouuoet mi adonck. Amen. Amen.

S. A. 1133.

VI. *Charte de l'Évêque Nicolas.*

In nomine S. & individue Trinitatis. Quoniam Dei diſponente clementia......... Item terram in Sereignio & Elincurte a quodam Potenti Barone SOHIERO Odonis, Viromand. Comitis, filio...... *Ego Gildaerdus cancellarius & Decanus recognovi.*

S. A. 1153.

VII. *Charte de* PIERRE SOHIER.

Nous Pierons Sohiers, Chevaliers, Sire del Heries, Governor...... No otre Anchiſeurs Sires & Quens de chili Tieroir..... li ior Sint Pierre lapoſtel li an de graſce. Mil cc. L V.

S A. 1255.

VIII. *Charte de Guy, Comte de Flandre.*

S. A. 1274.

Ce document ſe trouve mentionné dans la Notice, page 6, & cité en partie ci-deſſus, § II, p. 17.

Les documents qui précèdent ſont reproduits en entier dans *La Véritable Origine de la Maiſon de Sohier,* avec les fac-ſimile des ſceaux, ſignatures, paraphes, &c., pages 261-262; 45-46, 62, 219-221, 228-229; 55-57, 235-236, 96-97; dans l'*Hiſtoire de Cambray & du Cambréſis,* par J. Le Carpentier, IIIe partie, 1014, 1015, IVe partie, 7, 10, 11, 13, 18, 20, 28, 34, &c.; dans les *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du Vermandois,* par L.-P. Colliette, t. Ier, pièces juſtific. à la ſuite du livre VIII; dans l'*Hiſtoire du Duché de Valois,* par C. Carlier, t. III, ſuppl., p. clxvij-clxviii.

§ IV.

DE LA RÉALITÉ DES TITRES DE LA FAMILLE SOHIER DE VERMANDOIS PUBLIÉS PAR J. LE CARPENTIER.

Origine & valeur des doutes que l'on a émis fur la véracité de ce célèbre généalogifte (*a*). Par M. C.-A. LEFEBVRE, dit FABER, Archivifte-Bibliothécaire de la ville de Cambrai.

Dans ces derniers temps où l'on a effayé de battre en brèche tant d'inftitutions, tant de réputations qui paraiffaient inébranlables, on a voulu raviver des doutes fur l'authenticité des chartes & autres documents publiés par Le Carpentier à la fuite de fon *Hiftoire du Cambréfis*. Or, ces doutes, il n'eft peut-être pas impoffible de les diffiper en remontant à leur origine. C'eft du moins ce qu'on va effayer de faire, uniquement dans l'intérêt de la vérité.

Nous ne voulons pas commettre la même faute que les adverfaires de l'hiftorien de Cambrai lefquels, pour avoir voulu trop prouver, font arrivés à ne pas prouver grand'chofe.

Nous conviendrons donc que ce laborieux généalogifte n'eft pas à l'abri de tout reproche. Nous croyons que fouvent il a mal lu, partant inexactement reproduit certains titres, défiguré certains noms; qu'il s'eft difpenfé de publier des pièces intéreffantes dont l'exiftence lui était connue, quand elles contrariaient fes *opinions* ou l'intérêt de fes clients (*b*). On peut même admettre que dans des actes où interviennent un grand nombre de témoins, il a pu, par inadvertance, par déplacement de fignes de ponctuation ou autrement, faire comparaître plus de perfonnages qu'il n'y en avait réellement dans le document primitif. Et encore..........

Mais de là à fabriquer des pièces entières, des donations, des teftaments, &c., il y a très-loin.

En vérité, ce ferait auffi prêter à ce lourd & indigefte compilateur un talent que lui déniera quiconque aura une feule fois parcouru fes ouvrages (*c*).

Déclarer que telle pièce eft fufpecte, que telle autre eft interpolée, qu'une troifième eft fauffe, eft, à coup fûr, très-facile. La difficulté eft d'adminiftrer les preuves de ces affertions parfois fi légèrement émifes. Ces preuves ne peuvent réfulter que de l'examen du ftyle des documents argués de faux, quand les originaux manquent, ce qui eft fouvent le cas pour les actes antérieurs au XIIe fiècle. Mais c'eft là une bafe fragile d'appréciation, car il eft reconnu que le ftyle des actes authentiques n'a pas toujours revêtu partout aux mêmes époques des formes identiques. Et, notons-le en paffant, le filence des contemporains fur des faits d'intérêt privé où l'hiftoire n'a rien à voir, ne peut s'interpréter contre un auteur, &, *à priori*, faire regarder ce qu'il avance comme controuvé (*d*).

Certes, les premiers antagoniftes de notre hiftorien n'auraient pu en confcience infcrire en tête de leurs diatribes contre lui le *nec injuriâ nec beneficio cognitum* de Tacite. Mais cela ferait, que nous croirions encore pouvoir défendre fa caufe, en nous appuyant fur les règles qu'ont fuivies, pour difcerner les titres vrais de ceux auxquels on ne peut ajouter foi, les Mabillon, les Germon, les bénédictins, auteurs du grand Dictionnaire de diplomatique, &c., &c., & dans ces derniers temps les de Wailly, les Léopold Delifle, les Quicherat, &c.

(*a*) Ce petit travail a été fait à l'occafion d'une lettre adreffée à M. H. Sohier de Vermandois par le Directeur des publications nobiliaires de la maifon Firmin-Didot, à propos de la valeur hiftorique & *généalogique* des écrits de J. Le Carpentier.

(*b*) L'Abbé Dupont, qui fut, comme Le Carpentier, Moine de l'abbaye de Saint-Aubert, l'un des plus ardents adverfaires de notre auteur, a commis plus d'une de ces omiffions volontaires. Il ne dit *pas un mot*, par exemple, & pour caufe, du fameux Minutoli, Évêque d'Agde, envoyé à Cambrai par Louis XI en 1477, pour adminiftrer le diocèfe & qui l'adminiftra, en effet, en l'abfence de Jean de Bourgogne. *Ab uno difce*.

(*c*) M. Jules Quicherat, l'éminent profeffeur de l'École des chartes, que nous avons eu récemment l'heureufe chance de pouvoir confulter à ce fujet, nous a paru partager complétement cette opinion.

(*d*) Ainfi, par exemple, on a objecté que le Père Anfelme, le célèbre généalogifte de la Maifon de France, ne dit rien de cette defcendance cadette des Comtes de Vermandois par les Sohier dont il eft ici queftion & que d'Hozier ne parlé pas de cette famille.

Dans la troifième édition de fon livre, celle où il a eu des collaborateurs, la feule qui faffe autorité, le Père Anfelme ne donne que trois rejetons mâles à Farin, fils d'Eudes l'*Infenfé* (édition de 1726, page 52).

Mais du Tillet, que le Père Anfelme a en général fuivi, cite feulement : Farin, père de Jean de Saint-Simon (édition in-4°, page 73).

La conféquence à tirer de là, c'eft que les généalogiftes de la Maifon de Bourbon ne fe piquaient guère d'être complets pour tout ce qui était en dehors des lignes directes.

Quant aux d'Hozier, ils n'ont pu s'occuper de la famille Sohier puifqu'elle n'était pas françaife. Après avoir habité le Cambréfis jufque vers l'an 1400, elle eft allée s'établir dans le Hainaut, à Jerfey, en Hollande, &c. C'eft pour cette raifon-là auffi que dans les mêmes auteurs on ne trouve pas davantage mention d'autres grandes familles du même pays, celles des d'Ablaing, de Blaregnies, d'Enne, d'Incy, &c. On fait que ce n'eft qu'à la paix de Nimègue, en 1678, que le Cambréfis a été définitivement réuni à la France.

Nous n'avons pas la prétention de les indiquer toutes, ces règles, nous en rappellerons feulement quelques-unes :

« C'eft un excès de la critique de traiter de faux un fait qui n'eft que douteux, ou de donner « pour fuppofé un diplôme dont la foi eft fimplement fufpecte.

« Il ne faut fufpecter aucun livre ou manufcrit de fuppofition ou d'impofture, fi l'on n'eft appuyé « fur un témoignage irrépréhenfible ou fur une raifon légitime.

« Les fimples foupçons n'ont aucune force contre les chartes, ni contre les faits qu'elles renfer- « ment.

« On ne faurait conclure de ce qu'un titre n'exifte pas en original que les copies que l'on en a « font l'ouvrage des fauffaires, tant que l'on n'eft pas en état, par le fond même des chofes, de « prouver que le titre eft fuppofé.

« Tout argument de pure poffibilité contre la vérité des titres doit être rejeté comme abfurde, « &c., &c. »

Mais quand même les attaques formulées contre Le Carpentier (fans aucune preuve, ne ceffons pas de le répéter) auraient par elles-mêmes une valeur apparente, elles la perdraient aux yeux de tout homme impartial qui faurait que l'efprit de corps, on pourrait prefque dire de *cafte,* obfcurciffait le jugement des antagoniftes de *l'ex-moine de Saint-Aubert.*

Ces derniers mots révèlent la caufe véritable de l'acharnement avec lequel on s'eft efforcé de difcréditer notre hiftorien. Les premiers coups, en effet, lui ont été portés par des écrivains eccléfiaftiques (*a*).

C'eft que Le Carpentier avait commis un de ces crimes que l'Églife, à tort ou à raifon, qualifie d'énormiffime & ne diftingue pas ou ne diftingue guère des apoftafies. Il avait, comme on dit vulgairement, *jeté le froc aux orties,* & s'était enfui en Hollande, où il avait aggravé de beaucoup fa faute en fe mariant. *Indè iræ.* Il aurait eu, à bien meilleur marché, la mauvaife chance d'exciter contre lui le ban & l'arrière-ban du clergé. On mit tout en œuvre pour ruiner fa réputation. En voici une preuve affez curieufe. Le Père Lelong, dans fa première édition de la *Bibliothèque hiftorique,* avait parlé avantageufement de Le Carpentier, ignorant fans doute fes aventures. Dans une édition fubféquente il fe rétracta & modifia fon travail primitif en y inférant une note ou plutôt une diatribe furieufe que lui envoya de Cambrai l'Abbé Mutte (*b*).

Il eft très-vrai que de nos jours quelques favants, ou réputés tels, n'ayant que des attaches indirectes avec le clergé & pour qui cet écrivain avait été d'abord la loi & les prophètes, ont renouvelé les mêmes accufations contre lui, fans donner de raifons folides, bien entendu. Mais ne fait-on pas comment les chofes fe pratiquent dans le domaine de l'hiftoire comme dans celui de l'archéologie? On aime les travaux tout faits & on accepte de confiance les opinions des écrivains qui nous ont précédés, quand on n'a aucun intérêt à les combattre, furtout *quand elles fuppofent dans ceux qui les répètent de la fagacité dans le jugement & de la profondeur dans les études.* Il ferait plus jufte affurément, mais moins commode, de vérifier par foi-même le bien fondé des critiques quand elles dépaffent la mefure ; mais cela demanderait un certain temps que l'on ne peut ou que l'on ne veut pas employer à chercher la vérité.

La facilité avec laquelle une erreur s'établit & prend confiftance de fait irrévocablement acquis eft inconcevable. En voici un exemple frappant.

Parmi les pièces recueillies par Le Carpentier celle dont on fufpecte le plus l'authenticité eft la defcription du Tournoi d'Anchin (1096). Elle eft cenfée très-connue & elle devrait l'être puifqu'elle a été fi fouvent attaquée après avoir été unanimement acceptée. Voici dans quels termes la mentionne le favant & à jamais regrettable M. Leglay, page 130 de fon *Gloffaire du Cambréfis.*

« Anfelme, Châtelain de Ribemont & Seigneur d'Oftrevant, célèbre à Anchin un tournoi où fe trouvent un grand nombre de Chevaliers du Cambréfis. »

(*a*) Nous ne fommes pas feul, il s'en faut, à penfer ainfi. Un homme dont le nom eft populaire dans le Cambréfis à raifon des immenfes recherches qu'il a faites fur fon hiftoire, recherches dont il a configné les réfultats dans d'énormes recueils confervés dans la Bibliothèque communale de Cambrai, M. Faille, qui écrivait au commencement de ce fiècle, a dit en parlant des détracteurs de Le Carpentier : « Je ne connais que Dupont, religieux de la ci-devant (*fic*) ab- « baye de Saint-Aubert, à Cambrai, & Mutte, Chanoine, qui aient accufé Le Carpentier d'avoir fuppofé des chartes. « Ils n'étaient pas fes contemporains, puifque le premier écrivait de 1759 à 1765, & que le fecond eft mort le 24 Août « 1774. D'ailleurs Le Carpentier ayant abandonné Saint-Aubert, dont il était auffi religieux, pour fe retirer en Hollande « où il fe maria & eut des enfants, Dupont & Mutte ne fe font-ils pas plu à le calomnier à caufe de l'horreur que fa con- « duite leur infpirait? »

Mff. de la Bibliothèque communale de Cambrai n° 1051.

(*b*) Par une honorable exception l'Abbé Colliette, auteur d'une *Hiftoire du Vermandois,* que Quérard qualifie de curieufe & favante, non-feulement a admis, comme parfaitement authentiques les documents publiés par Le Carpentier & en a fait ufage dans fon travail, mais il a cherché à difculper cet auteur autant qu'il l'a pu.

Si l'on eût voulu se piquer d'exactitude il eût fallu substituer à ce titre celui-ci qui n'y ressemble guère : Donation faite à l'abbaye d'Anchin par Anselme de Ribemont, &c., &c., corroborée par la présence de 300 Chevaliers environ, réunis pour célébrer des jeux guerriers, un tournoi si l'on veut, qu'on ne désigne pas, auquel ces douze mots (douze mots, pas plus) font allusion plus ou moins directement : « *In hoc solempni sestivoque certamine* »,...... & plus loin : « *Balduinus Comes certaminis Judex & preses!* (a).

Nous ne l'ignorons pas, ce qui a, jusqu'à un certain point, légitimé les soupçons contre l'intégrité de Le Carpentier, c'est la disparition de plusieurs documents dont il a transcrit le texte dans les preuves de son *Histoire.* Mais qui ignore qu'à une certaine époque, celle précisément où écrivait Le Carpentier, on n'attachait pas aux titres anciens, du moins dans quelques monastères du Cambrésis, la même importance qu'aujourd'hui? Tout ce qui était *gothique* ou y ressemblait était fort peu en faveur dans le grand siècle (*b*). Nos abbayes d'ailleurs ont été détruites en 1793 & leurs chartes dispersées.

On sait, au surplus, que journellement on découvre les originaux de pièces que l'on croyait perdues (*c*).

Ainsi, par exemple, les Évêques, plus tard les Archevêques de Cambrai appuyaient leurs droits à la souveraineté temporelle du Cambrésis sur un diplôme de l'Empereur Henri II, daté de l'an 1007, diplôme dont on nia l'existence, lors du procès Choiseul, en 1766, parce que l'on ignorait ce qu'était devenu l'original (*d*). Il s'est retrouvé en 1854. Inutile de dire que l'on croyait en avoir prouvé invinciblement la fausseté par l'examen du contexte de la copie produite, contexte qui s'écarte beaucoup de la formule de donation d'un comté, conservée par Marculfe.

Dans un Mémoire publié par M. Vernimmen, en 1732, on affirme résolument que les Évêques de Cambrai n'ont pris le titre de Comtes du Cambrésis qu'à partir de la fin du XVIe siècle; qu'ils ont, depuis le Cardinal d'Ailly (XVe siècle), renoncé à nommer *deux* Prévots simultanément. Eh bien! il n'y a pas six mois de cela, nous avons découvert dans les Archives municipales de Cambrai quantité de commissions d'Échevins délivrées en forme authentique, des XIVe & XVe siècles, dans lesquelles l'Évêque prend le titre de Comte de Cambrésis; & parmi ces brevets de magistrat, était joint un acte de Gme de Croy, sous la date du 23 Mai 1519, nommant Prévots de Cambrai, Aimé d'Esne & Eustache Compain.

Sortons maintenant des généralités & appliquons le bénéfice de ces observations à la Maison de Sohier dont on a cherché à contester la haute extraction sous prétexte qu'on ne retrouvait pas ses titres. . . Il est constant d'abord, un acte de vérification des États de Hollande, transcrit plus loin, le démontre (*e*), *que ce sont les originaux mêmes des instruments publiés par Le Carpentier, concernant cette famille, qui furent produits* par Constantin Sohier, l'un de ses membres. Il y a plus : une découverte récemment faite dans les Archives de Warmenhuisen, en Hollande, sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure, prouve que ces titres étaient encore en la possession de la famille de Constantin Sohier, plus de vingt ans après la mort de celui-ci, arrivée en 1671. Comment s'étonnerait-on encore qu'ils ne se soient pas retrouvés dans les Archives d'où ils avaient été tirés?

Avant d'aller plus loin, rompons une lance en faveur de l'historien de Cambrai. Loin de vouloir surfaire de propos délibéré, *per fas & nefas*, l'antiquité de la Maison de Sohier, il ne l'a pas rattachée, comme l'identité des noms l'y autorisait, au fondateur de l'abbaye d'Anchin, *quoiqu'il eût connaissance du passage du supplément de Baldéric* où il est question de ce fait important. C'était un moyen sûr pourtant de *vieillir*, qu'on nous passe cette expression, avec la certitude

(*a*) Peut-être n'a-t-on contesté si absolument cet acte que parce qu'on l'a rendu *responsable*, pour ainsi parler, d'une interprétation fantastique dont l'imagination souvent peu réglée de Le Carpentier a fait tous les frais. C'est ce que nous essaierons de prouver dans un travail spécial en préparation.

(*b*) Peu de temps après la mort de Fénelon, en 1716, le Chapitre métropolitain fit détruire ou dénaturer une partie de l'intérieur du chœur de l'antique cathédrale de Cambrai, pour *l'orner à la moderne*. Ce qui est plus fort assurément, c'est qu'il envoya à Paris pour y être vendus, & ils le furent, des ornements de bronze & de cuivre d'un admirable travail provenant du tombeau de l'Évêque Jean de Bourgogne. On ne doit donc pas s'étonner si une plaque d'airain, remontant au XIe siècle, mentionnée par Le Carpentier comme ayant fait partie des titres de la Maison de Sohier, & plusieurs de ces titres eux-mêmes, aient disparu, confiés à la garde de gens qui pratiquaient si peu & si mal la religion du passé.

(*c*) Lors du procès Choiseul, on a fourni, tant de la part du Magistrat que de celle de l'Archevêque, plus de 200 titres. La moitié au moins ne s'est pas retrouvée.

(*d*) Il se trouve aujourd'hui aux Archives générales du département du Nord & fait partie du *fonds* Delattre, ainsi appelé du nom de M. Victor Delattre de Cambrai qui l'a cédé au gouvernement avec un grand nombre d'autres titres non moins précieux.

(*e*) Voir aux *Pièces justificatives*, à la suite de cette dissertation.

de ne pouvoir être contredit, la famille en vue de laquelle il aurait écrit fes ouvrages, fi l'on en croyait fes ennemis. Il ne l'a point fait.

La bonne foi de Le Carpentier emprunte à cette *difcrétion* un inconteftable relief. Il nous refte maintenant à l'établir directement & à montrer la réalité des titres fur lefquels s'appuie la famille Sohier pour revendiquer fa très-ancienne & illuftre origine, en corroborant le témoignage de Le Carpentier par celui qui nous vient des actes officiels.

Ce qu'il importe de conftater furtout & avant tout, fur quoi il faut infifter pour qu'on ne le perde pas de vue, c'eft ce fait capital, fignalé plus haut, *que la généalogie de cette Maifon a été réglée, fes titres contrôlés & vérifiés par les Officiers de la chancellerie du Roi d'Efpagne dans les Pays-Bas,* à la requête de Conftantin Sohier (*a*). Il ne s'en tint pas là, car, à la fuite de fes démarches auprès de l'Empereur d'Allemagne, Léopold I[er], pour faire reconnaître & confacrer officiellement les titres de fa famille, il fut fait droit à fa requête & une PATENTE IMPÉRIALE, en date du 3 Août 1658, lui conféra, & à fa poftérité après lui, de l'un ou de l'autre fexe, le droit de s'intituler : *Libre Baron du Saint-Empire* (b).

Nous ne faurions trop arrêter l'attention du lecteur fur la valeur de cet acte officiel. Il a été délivré par l'Empereur après examen & fur l'avis du Collége des Princes Électeurs de Francfort, qui paffait encore alors pour être très-exigeant en matière de Nobleffe (*c*), & il établit, cette confidération eft ici d'une haute importance, que le titre nobiliaire n'a pas été conféré à Conftantin Sohier, & à fa poftérité après lui, comme récompenfe des fervices qu'il aurait pu rendre à l'Empire ni en confidération de fa diftinction perfonnelle, *mais uniquement pour des raifons généalogiques,* à caufe de la très-grande ancienneté de fa famille & de fon illuftre extraction des Comtes de Vermandois. C'eft ce que démontre invinciblement ce paffage de la patente impériale :

« *Quemadmodum* ex genealogicâ delineati majorum tuorum ftemmatis deductione . . . .
« *& nonnulli majorum tuorum* dignitate ac titulo LIBERORUM BARONUM *ac* COMITUM fuerint infi-
« gnes, *eumque fummâ cum laude ac decore gefferint, &c.* » C'eft auffi fur ces mêmes confidérants indépendants du mérite perfonnel qu'il fut autorifé à ajouter à fes armes *un Écuffon d'Or à l'Aigle à 2 têtes de Sable*, qui (comme parlent les généalogiftes) eft de CHARLEMAGNE OU DE L'EMPIRE, & à fe qualifier déformais : « *Généreux & magnifique Chevalier* ». « *Vobis titulis prædica-*
« *tum & dignationis vocabulum* GENEROSI & MAGNIFICI, *germanice* VOHLGEBORN, *futuris dein-*
« *ceps temporibus detur, tribuatur, &c...* »

Ce Diplôme impérial eft donc décifif, non-feulement parce qu'il établit en faveur de la Maifon de Sohier force de chofe jugée depuis plus de deux cents ans, mais parce qu'il montre par cela même que fon antique nobleffe & l'illuftration de fa defcendance font fondées fur des titres dont la réalité eft inconteftable (*d*).

Nous rencontrons maintenant, en pourfuivant cet examen, une autre atteftation qui fortifie fingulièrement la valeur de celles qui précèdent.

En 1661, trois ans après avoir fait reconnaître fes titres par l'Empereur d'Allemagne, lorfque Conftantin Sohier entreprit d'éditer ce fplendide volume in-folio fi connu : *La véritable origine de la Maifon de Sohier,* il foumit préalablement tous les *inftruments* qui y font relatés, y compris la Patente impériale, la Lettre de Louis XIV, &c., au Confeil des États de Hollande qui non-feulement les vérifia, mais en collationna la copie imprimée fur les originaux. L'acte officiel de vérification & de collation, comprenant la lifte de tous les documents, au nombre de 52, occupe les derniers feuillets de cet ouvrage & dut être délivré peu avant fa publication, puifqu'il porte la date du 27 Septembre 1661. Il en eft à la fois la conclufion & la garantie (*e*).

De quel poids cette atteftation pèfe ici dans la balance? Il ferait fuperflu fans doute de le faire remarquer. Elle montre que ce font bien, comme nous l'avons affirmé déjà, *les originaux mêmes* qui furent communiqués au Confeil des États de Hollande, & elle garantit en même temps la

(*a*) Voir *La véritable origine*, p. 178-180.

(*b*) Les principaux paffages de cet acte important font reproduits dans les pièces juftificatives.

(*c*) On lit dans ce document : « *Nobis Noftris & Sacri Romani Imperii Proceribus Electoribus in comitiis Electora-* « *libus eligendo & creando Supremo Imperii capiti congregatis tam Ecclefiafticis quam Sæcularibus, &c.* »

(*d*) Il eft à remarquer que deux ans auparavant, Conftantin Sohier avait cru devoir adreffer à Louis XIV une forte de mémoire fur l'ancienneté de fa famille & fur fon illuftre extraction. Cette communication faite d'une manière générale fut favorablement accueillie; car au mois de Mai 1656, le Roi admit Conftantin Sohier au nombre des affociés à l'Ordre royal de Saint-Michel & chargea fon Ambaffadeur en Hollande de lui en remettre les infignes. On trouvera la Lettre de Louis XIV dans nos pièces juftificatives.

Ajoutons que la généalogie de la Maifon de Sohier a été vérifiée à la Cour de Hainaut, & fe trouve dans la collection manufcrite confervée à Mons, dont nous avons déjà fait mention; chaque degré y figure fous le nom de VERMANDOIS *dit* SOHIER. Une autre généalogie, également manufcrite, accompagnée de notes, eft au cabinet des Titres de la Bibliothèque nationale à Paris. On peut voir ci-deffous, §§ V & VI, un extrait de chacune de ces généalogies.

(*e*) On le trouvera tranfcrit intégralement dans les pièces juftificatives qui vont fuivre.

parfaite exactitude de la reproduction qui en a été faite (texte, fignatures, paraphes, & fcels), dans *La véritable origine,* &c., & plus tard dans l'*Hiftoire de Cambray & du Cambréfis* (a).

Nous en étions à cet endroit de notre travail quand une découverte récente, auffi curieufe qu'imprévue, à laquelle nous avons déjà fait allufion, vint ajouter fingulièrement à l'autorité de cet acte de vérification & aux conclufions que nous en tirons.

Nicolas Sohier de Vermandois, fils aîné de Conftantin &, après lui, Seigneur de Warmenhuifen, mourut vingt ans après fon père, en Janvier 1691, ne laiffant qu'une fille Adrienne-Conftance, alors mineure (*b*). Or, tout récemment M. A.-C. de Neufville, d'Amfterdam, qui s'intéreffe à la Maifon de Sohier à caufe de l'alliance qu'elle a faite avec la fienne au XIII[e] fiècle, & qui lui a confacré une place importante dans fon *Hiftoire généalogique de la maifon de Neufville*, a découvert dans les archives de cette feigneurie de Warmenhuifen divers papiers importants qui concernent la première, & entre autres un inventaire détaillé, en langue néerlandaife, des objets, meubles & immeubles, papiers, comptes, actes, &c., laiffés par ledit Nicolas Sohier (*c*). A la fin de cet inventaire, qui n'a pu être rédigé qu'après l'an 1699, probablement à l'époque de la majorité d'Adrienne Sohier, on lit l'alinéa fuivant que nous donnons textuellement :

« *Nog* 55 *Cotté, gehoorende tot de genealogie van Sohier de Vermandois op parquement* « *gefchreven met fegels daeraen.* »

« *Encore* 55 *titres cotés, appartenant à la généalogie de Sohier de Vermandois, écrits fur parchemin & accompagnés de fceaux.* »

Il eft manifefte qu'il s'agit ici des 52 documents vérifiés, défignés & énumérés dans l'acte de vérification des États de Hollande, ultérieurement mis en œuvre par Le Carpentier (*d*). Ils étaient donc reftés, après la double publication qui en avait été faite par l'hiftorien du Cambréfis, en la poffeffion de Conftantin Sohier qui les légua à fon fils aîné. Après le décès de celui-ci, en 1691, ils furent tranfmis à fa fille unique. Que font-ils devenus depuis? Adrienne-Conftance Sohier mourait en 1716, laiffant par teftament la feigneurie de Warmenhuifen à Antoinette-Suzanne de la Porte. Les divers actes confervés dans les archives de cette terre feigneuriale montrent que depuis lors elle a changé cinq ou fix fois de mains, & l'on comprend aifément que bien des papiers & documents importants ont pu être détournés, perdus ou égarés par l'un ou l'autre de ces divers propriétaires. Des recherches fe pourfuivent encore à cet égard & peut-être un heureux hafard permettra-t-il qu'on les retrouve en totalité ou en partie. Mais en attendant, il demeure irrévocablement acquis à la caufe que nous défendons, qu'en 1699, c'eft-à-dire trente-huit ans après la publication de *La véritable origine de la Maifon de Sohier*, trente-cinq ans après celle de l'*Hiftoire de Cambray & du Cambréfis*, près de trente ans après la mort de Conftantin Sohier, & de Le Carpentier, tous les documents de la famille cités dans les deux ouvrages de ce dernier étaient en la poffeffion de la branche cadette de Hollande. On n'en perd la trace que lorfque le nom de la famille qui les confervait s'éteint & que fes archives paffent fucceffivement avec fes propriétés dans plufieurs mains étrangères.

Eft-il néceffaire d'infifter fur l'importance de ce fait qui établit la réalité de ces documents & ne

(*a*) Ce ferait peut-être le lieu de relever & de rapprocher l'une de l'autre diverfes circonftances de détail qui toutes enfemble concourent à faire reffortir toute l'invraifemblance des attaques dirigées contre Le Carpentier. Mais cela nous entraînerait trop loin. Il en eft une cependant qui ne doit point paffer inaperçue en ce qu'elle fe rattache à la première publication des documents dont il s'agit dans *La véritable origine*. Plufieurs des plus importants, ceux des années 1059, 1095, 1133, &c., ne parvinrent à Conftantin Sohier & ne purent être employés par Le Carpentier que quand la Patente impériale de 1658 était déjà délivrée, le titre nobiliaire obtenu, quand la plus grande partie de l'ouvrage était déjà imprimée, & feulement affez à temps pour qu'ils puffent être foumis avec les autres à la vérification du Confeil des États de Hollande. C'eft pour cette raifon qu'ils ne figurent que dans un « *Appendix* » qui termine le volume, tandis que plus tard, dans l'*Hiftoire du Cambréfis* publiée en 1664, ils font imprimés dans les *Preuves* à leur vraie place, fuivant l'ordre chronologique (*). Or, nous le demandons, en fe plaçant au point de vue de cette accufation de faux ou d'interpolation portée contre Le Carpentier par fes détracteurs, comment expliquer que, a l'égard de ces chartes, il fe ferait livré à cette coupable & dangereufe manœuvre fans néceffité aucune, gratuitement, de gaîté de cœur, quand ces documents ne pouvaient plus être d'aucune utilité, puifque le but auquel on tendait était enfin atteint auffi complétement que poffible? Une telle fuppofition ne paraît pas admiffible & ne l'eft certes pas.

(*b*) Voir ci-deffous, § VIII.

(*c*) Par fuite de l'active & obligeante intervention de M. A.-C. de Neufville, ces documents relatifs à la Maifon de Sohier de Vermandois font devenus la propriété de l'un de fes defcendants actuels, M. H. Sohier de Vermandois, Pafteur Préfident du Confiftoire de Bolbec.

(*d*) La légère différence qui fe trouve entre ces deux chiffres s'explique facilement. Aux 52 pièces vérifiées à la Haye, en 1661, il faut joindre l'acte même de vérification, l'acte de vente de 1554 publié plus tard dans l'*Hiftoire de Cambray*, & fans doute un autre document qu'on n'aura pas cru néceffaire de communiquer au public.

Au nombre de ces documents fe trouvait celui de l'an 1096 relatif à la donation dite *tournoi d'Anchin*.

(*) *La véritable origine*, p. 219-268, notamment, p. 219, 253. 254. 260.

laiffe rien fubfifter de l'objection qu'on a voulu tirer de leur difparition des archives du Cambréfis pour en contefter l'exiftence? Le témoignage qui nous eft ici donné ne nous vient ni de Le Carpentier, ni de Conftantin Sohier, ni du fils de celui-ci, Nicolas Sohier, ni d'aucun des intéreffés; mais il vient, après leur mort, de l'officier civil chargé d'inventorier les biens & les archives de la famille. Il a donc tous les caractères de la vérité.

Mais cette preuve certaine de l'exiftence matérielle de ces mêmes titres, après l'extinction de la famille à laquelle ils appartenaient, emporte en même temps avec elle la preuve morale non moins inconteftable de leur intégrité, de leur authenticité. Les hommes de mauvaife foi qui, pour parvenir à leurs fins, ne reculent pas devant la production de pièces fabriquées ou falfifiées, n'ont pas coutume, que nous fachions, lorfqu'ils ont réuffi, de conferver par devers eux ce qui pourrait devenir à un moment donné une preuve accablante de leur culpabilité. Leur premier foin, au contraire, eft d'effacer jufqu'aux moindres traces de leur impofture. Si donc les *inftruments* produits par Conftantin Sohier, vérifiés, ne ceffons pas de le répéter, par les Hérauts d'Armes des Pays-Bas, acceptés comme authentiques par l'Empereur d'Allemagne, vérifiés encore à La Haye, en 1661, au moment de leur impreffion & collationnés minutieufement avec les exemplaires imprimés, publiés enfin par Le Carpentier dans deux ouvrages fucceffifs, l'un d'un intérêt particulier, l'autre d'un intérêt général; fi, difons-nous, ces documents avaient été forgés ou altérés, comme on l'a fi légèrement avancé fans la moindre preuve, peut-on admettre un feul inftant que Conftantin Sohier, après avoir obtenu un fuccès fi complet, *eût continué de les garder alors qu'ils lui étaient devenus entièrement inutiles?* La plus vulgaire prudence ne lui commandait-elle pas d'anéantir des actes fuppofés qui, en tombant dans des mains étrangères, pouvaient devenir contre lui, contre Le Carpentier, contre fes defcendants des armes terribles? Puifqu'il ne l'a pas fait; puifque, au contraire, lui, & fon fils après lui, les ont gardés foigneufement dans leurs archives de famille; & qu'ils y font reftés jufqu'au moment où s'eft éteint leur nom dans la ligne qu'ils repréfentaient, c'eft que ces documents étaient authentiques, & que les poffeffeurs n'éprouvaient aucune crainte à cet égard.

Il eft enfin une dernière confidération que nous ne devons pas négliger en ce qu'elle confirme d'une manière également inattendue tout ce qui vient d'être dit ci-deffus. Nous voulons parler d'une tradition que M. Hébert Sohier nous a dit s'être confervée dans la branche des Sohier émigrée à Jerfey, d'après laquelle cette famille devait defcendre d'une antique race noble iffue de Rois. Cette tradition eft vague fans doute; mais elle eft très-remarquable, cependant, parce que les éléments n'en ayant point été puifés dans les ouvrages de Le Carpentier qui font reftés inconnus aux ancêtres de M. Sohier (*a*), elle ne peut réfulter que de la tranfmiffion, de la *perpétuité,* fi l'on veut, des anciens fouvenirs apportés par la famille dans fa nouvelle patrie, à la fin du XV[e] fiècle. Affirmée comme réelle par un homme dont la probité dans tous les fens du mot eft proverbiale dans le pays où il exerce fon honorable miniftère, elle peut & doit être acceptée comme dépofant en faveur de l'authenticité des documents produits par Le Carpentier dans le cas fpécial qui nous occupe, documents fur lefquels elle répand en quelque forte la bonne odeur de la vérité.

De tout ce qui précède nous concluons, avec l'Abbé Colliette & autres, qu'on doit ajouter foi à la réalité des titres généalogiques & hiftoriques de la famille Sohier publiés par Le Carpentier. Les préventions que l'on a voulu faire renaître contre cet auteur, confidéré comme généalogifte, n'ayant originairement point d'autre bafe que la haine des ennemis nombreux que fon *apoftafie* lui avait fufcitée, ne fauraient infirmer la valeur de fes affertions & des documents dont il les appuie. Pour que les antagoniftes de cet auteur (nous parlons de ceux qui le font de bonne foi) fe rallient à ces conclufions, il fuffira peut-être de les rapprocher de l'opinion qu'a émife fur lui M. le Confeiller Tailliar, véritable bénédictin des temps modernes, furnommé à jufte titre l'Auguftin Thierry de la Flandre françaife. Après avoir reproduit dans un de fes ouvrages une charte de 1133, tirée du recueil de Le Carpentier, conteftée, il ne l'ignorait pas, par M. Dumortier de Tournay, & rappelé que des anomalies du genre de celles qu'on y relevait fe remarquent dans des titres dont l'authenticité eft reconnue, il ajoute : « Quant à la fuppofition que Le Carpentier aurait lui-même fabriqué ce docu-
« ment, nous ne la croyons pas fondée. Il ne faut pas perdre de vue que Le Carpentier réfugié en
« Hollande faifait imprimer à Leyde fon hiftoire de Cambrai, que les matériaux lui étaient en-
« voyés de loin ; de là en partie, fans doute, les incorrections, les erreurs, les contradictions, dont
« fourmille l'*Hiftoire de Cambrai,* ouvrage qui, malgré tant de défauts, n'eft pourtant pas à dédai-
« gner (*b*). »

Cambrai, le 1[er] Novembre 1869.

C[es] A. Lefebvre *dit* Faber.

(*a*) Voir § VII où, à notre avis, on a répondu victorieufement aux objections que peut foulever une affertion dans l'efpèce fi importante.

(b) *Recueil d'actes des XII[e] & XIII[e] fiècles en langue romane wallonne du nord de la France;* Douai, 1840, in-8°.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I°. Patente impériale *du* 3 *Août* 1658 (*a*).

LEOPOLDUS, divina favente clementia Electus Romanorum Imperator ſemper Auguſtus, &c... *Generoſo & Magnifico* noſtro Sacri Romani Imp. fideli dilecto Constantino Sohier, Equiti, Toparchæ in Warmenhuiſen, Crabbendam, Out-Poelgeeſt, &c........ gratiam Noſtram Cæſaream atque omne bonum............

Conſiderantes itaque benigne te, Conſtantine Sohier (quemadmodum *ex genealogicâ delineati majorum tuorum ſtemmatis deductione, ab Heroaldis ſive Inſigniorum Inſpectoribus ac Præfectis* ſereniſſimi Hiſpaniarum Regis catholici fratris & affinis noſtri chariſſimi, in provinciâ, ſeu ducatu Brabantiæ, *locupleti authoritate conſignatâ & approbatâ, nobiſque ſubmiſſè exhibitâ, liquidò ſatis perſpeximus*) eam *antiquæ* olim *Sohierorum familiæ fuiſſe celebritatem ac ſplendorem, & nonnulli majorum tuorum dignitate ac titulo* Liberorum Baronum *ac* Comitum *fuerint inſignes eumque ſummâ cum laude ac decore geſſerint;* ideoque apud ſereniſſimos domus Burgundiæ principes non vulgarem gratiæ & æſtimationis locum obtinere meruerint : *quam quidem aviti generis tui claritudinem temporum injuriâ aliquantam* (ut ſunt rerum humanarum vices) *interlapſam & Belgicorum tumultuum incurſibus interpolatam,* quominus perpetuâ & per continuos velut traduces ac vivi radices ductâ ſerie potuerit vigere ac ſplendere, tu, Conſtantine Sohier, laudandarum actionum, nobiliumque & heroïcorum exercitiorum ſtudio, ad priſtinam lucem, vigorem ac ſplendorem revocare omni enixiori ope atque operâ contenderis & adlaboraris : in quo quidem ſuſcepto laudabili conamine te perſeveraturum, reſtauratumque priſtinum familiæ tuæ lumen ac decus, benè de Republicâ chriſtianâ merendo, ad poſteros tranſmiſſurum, iiſque velut lampada ad idem capeſſendum ſtudium, &c........................ Atque idcirco ex certâ Noſtrâ ſcientiâ, animo benè deliberato, maturo ac ſano accedente conſilio, & adſiſtentibus Nobis, Noſtris & Sacri Imperii Proceribus Electoribus in comitiis electoralibus eligendo & creando Supremo Imperii Capiti congregatis, tam eccleſiaſticis quam ſæcularibus, ac de Cæſareæ Noſtræ poteſtatis plenitudine, *te* Conſtantinum Sohier, *tuoſque liberos, hæredes, poſteros ac deſcendentes ex legitimo thoro ortos, & perpetuâ ſerie orituros in infinitum, tam maſculi quam ſequam ſequiorum ſexus, Noſtros ac Sacri Romani Imperii Liberos Barones ac Baroniſſas creavimus, fecimus, nominavimus, tituloque & honore Liberorum & Baroniſſarum auximus,* atque inſignivimus te, tuoſque omnes & ſingulos liberos, hæredes, poſteros ac deſcendentes............... Quo vero luculenta hæc Ceſareæ Noſtræ gratiæ demonſtratio illuſtriori aliquo innoteſcat documento, & pleniori expreſſa beneficio, ac perennanti quodam inſignita mnemoſyno in oculos hominum clariùs incurrat; non modo *antiqua majorum tuorum inſignia laudavimus,* approbavimus, ratificavimus, &c............. Verùm etiam, de gratiâ quâdam ſingulari, *Coronam Marchionalem* ſupernè globulis candidis, ſive argenteis....... ſcuto majori ſuperimponendam : & ad hæc *ſcutum minus ſeu pectorale croceum, ſive aureum, Aquilam Imperialem, bicipitem nigram, alis expanſis,* ceu volaturientem, pedibus diu aricatis, caudâ deorſum pennis quaſi annulatim defluentibus protenſâ *depictam exhibens, medio majori ſcuto inſerendum clementer conceſſimus,* indulſimus (*b*)......., adeoque *antiqua gentis tuæ inſignia auximus,* amplificavimus, &c....., *Ad hæc,* ut cumulatiori Cæſareæ Noſtræ beneficentiæ & gratiæ gaudeas fructu, hoc velut corollarium adjecimus, tibique, Conſtantine Sohier, tuiſque liberis, hæredibus, poſteris, ac &c.... *Liberis Baronibus & Baroniſſis de Sohier* benigni volentes, concedimus, indulgemus, atque elargimur, ut deinceps a Nobis noſtriſque in Sacro Romano Imperio ſucceſſoribus Romanorum Imperatoribus ac Regibus *Generoſi & Magnifici,* vernaculo idiomate Wohlgeborn, perpetuo prædicemini, appellemini, nominemini, vobiſque ex omnibus Noſtris noſtrorumque in Sacro Romano Imperio ſucceſſorum, Nobiſque & Auguſtæ Domui Noſtræ Auſtriacæ ſubjectorum regnorum, provinciarum ac ditionum cancellariis quotieſcumque vivâ voce, vel ſcripto compellandi, aut alias aliqua veſtri mentio facienda erit, vobis titulis prædicatum & dignationis vocabulum *Generoſi & Magnifici,* germanice Wohlgeborn, futuris deinceps temporibus detur, tribuatur, &c... Mandamus igitur univerſis & ſingulis Electoribus, aliiſque Sacri Imperii Principibus, tam eccleſiaſticis quam ſæcularibus, Archiepiſcopis, Epiſcopis, Ducibus, Marchionibus, Comitibus, &c., &c......... ut te ſæpe nominatum Conſtantinum Sohier, unà cum conjuge, filiis ac filiabus, omnibuſque hæredibus, poſteris & deſcendentibus in infinitum, perpetuis conſequentibus ætatibus *tales Noſtros &*

(*a*) Voir *La véritable origine*, p. 169-175. — *Hiſtoire de Cambray*, IV, 76-78. — Une copie manuſcrite de ce diplôme trouvée dans les archives de Warmenhuiſen, fait partie des documents actuellement en la poſſeſſion de M. le Paſteur Préſident, H. Sohier de Vermandois.

(*b*) Voir le blaſon de Conſtantin Sohier, à la page 12 de cette notice.

Sacri Imperii Barones & Baroniſſas nominent, nuncupent, & pro talibus habeant, reputent, honorent, vofque dictis privilegiis, juribus, honoribus......... liberè uti, frui, potiri & gaudere permittant, &c....

Harum teftimonio litterarum manus Noftræ fubfcriptione & appenfo Bullæ Noftræ aureæ bifario munitarum. Francofurti ad Mœnum ex ante diem III Nonas Augufti, anno Dominicæ Incarnationis fupra Mille fexcentos & octo quinquagefimo, Regnorum Noftrorum Romani primo, Hungarici quarto, Bohemici fecundo.

(*Signé*) LEOPOLDUS. (*& plus bas*) Johan. Philip. Lealmo, Ferdinandus Comes Curtius. Ad Mandatum Sac. Cæs. Majeftatis proprium.

II°. Lettre Royale *du* 26 *Mai* 1656 (*a*).

De par le Roy, Chef & Souverain de l'Ordre de Saint-Michel.

A noftre amé & féal le Sr Courtin, eftant pour noftre fervice en Hollande, ayant pour de bonnes confidérations choify & efleu en l'affemblée des Chevaliers de l'ordre de Saint-Michel le Sr Constantin Sohier, Seigneur de Warmenhuifen, Crabbendam, Out-Poelgeeft, &c., pour eftre admis & affocié audit ordre, & ne pouvant faire un meilleur ny plus digne choix que de vous pour luy en bailler le collier; à ces caufes, nous vous avons commis, ordonné & député, commettons, ordonnons & députons par ces préfentes fignées de noftre main, pour de par nous préfenter & bailler audit Sr de Warmenhuifen le collier de noftre ordre & de prendre de luy le ferment avec les cérémonies accouftumées, & aux conditions plus à plain déclarées en l'Inftruction que nous vous envoyons, & généralement faire en cela ce que nous fairions nous-mefme ou pourrions faire fi nous y eftions préfens en perfonne. De ce faire vous donnons pouvoir, commiffion & mandement fpécial par ces dites préfentes. Car tel eft noftre plaifir.

Donné à Paris foubs le fcel de noftre fecret, le 26 jour de May, mille fix cents cinquante fix.

(*Signé*) LOUIS.

(*& plus bas*) *Par le Roy Chef & Souverain de l'Ordre de Saint-Michel*, de Loménie.

III°. Acte de vérification et de collation du Conseil des états de Hollande.

Du 27 Septembre 1661 (*b*).

Præses et Senatores Curiæ Hollandiæ, Zelandiæ, Frisiæque; notum facimus omnibus quorum intereft, qui hafce litteras lecturi, vifurive funt, Constantinum Sohierium, *Toparcham Warmenhuſii, Crabbendami & Veteris Poelgeeſtæ,* exhibuiffe nobis exemplaria atque archetypa inftrumenta ac tabulas in membranâ feu pargameno atque ære exaratas & variis figillis munitas, magnam partem referentes non modicam antiquitatem, ut colligere licebat ex charactere aliquot retro fœculis inufitato : Ad hæc exhibuiffe nobis exempla quædam feu tranfcripta ut vocant, recenti ac vulgari charactere, quorum omnia exempla, fatis amplo volumine typis excufo fuere inferta quo ftemma atque Genealogia Sohieriorum expreffa, & ut perhibebatur probata fuit, quorum omnium numº. 52, quæ fcilicet nobis exhibita oculis luftravimus, hæc quæ fequitur eft feries :....

(*Suit la liſte de tous les titres, chartes, documents au nombre de 52; après quoi l'acte continue en ces termes :*)

Et quando quidem fuprafcriptus Sohierius a nobis petiit, ut exemplaria illa atque archetypa Inftrumenta ac tabulas quin etiam exempla feu tranfcripta omnia perlegeremus, atque cum excufis illis exemplis, ei, quem diximus, codici infertis, conferremus teftimoniumque exhiberemus eorum quæ vifuri ac lecturi effemus, ejus defiderio obfecundantes, fupra fcripta omnia cùm exemplaria tùm exempla perfpeximus, legimus ac cum excufo codice verbotenus comparavimus perfpexiffe, legiffe atque comparaviffe verbotenus, pronunciamus, declaramus ac teftamur, quin etiam dictas tabulas nobis exhibitas, neque erofas, neque cancellatas, neque inductas, & quamvis figillorum pleræque, aut tempore adefæ, aut cafu mutilatæ, omnia tamen eo modo nos vidiffe ac legiffe quo codex excufus repræfentat : Nifi quod errata quædam tum omittendo tum committendo deprehendimus, quæ aut tranfcribentium incuria, aut typothetarum fecit feftinatio, quæ, quam

(*a*) Voir *La véritable origine*, p. 167. — Comme on le voit, cette lettre eft antérieure de deux ans à la Patente impériale qui précède.

(*b*) Voir *La véritable origine*, p. 269-275.

ſieri potuit, accuratiſſimè in margine codicis excuſi, manu Graphiarii noſtri annotari curavimus, qui in tabulario noſtro ſervatur : ut vero per alios, qui codicem illum lecturi ſunt, errata illa dignoſci, ac ſi velit etiam emendari bonâ fide poſſint, hìc ordine recenſeri voluimus ac mandavimus, volumus ac mandamus.

(*Suit la liſte de* 214 *errata environ, relevés dans la reproduction imprimée des documents, la plupart ſans importance. Après quoi l'acte ſe termine ainſi :*)

Quapropter præſens Inſtrumentum per Graphiarium noſtrum ſubſignari & ad majorem ſecuritatem Juſticio ſigillo muniri mandavimus. Actum Hagæ Comitis xxvijº. die menſis Septembris, anno xvjᵉ ſexageſimo primo.

(*Signé*) Adr. Pots. (*Avec le Sceau du Conſeil des Etats de Hollande.*)

§ V.

Extrait d'un manuſcrit repoſant à la bibliothèque de Mons, ſous le Nº 180, *intitulé* : Collection de généalogies de la plupart des maiſons de la Province de Hainaut & de celles qui y ont poſſédé des dignités, canonicats, emplois, charges, y compris habitation ou alliances, avec leurs armoiries enluminées. Le tout recueilli par J. Bᵗᵉ Laiſné, Licencié ès droits & Avocat de la Cour d'Hainaut. *Volume premier,* pages 314, 315 & 316.

VERMANDOIS *dit* SOHIER.



De Gueules a une Etoile d'Argent.

Herbert, Comte de Vermandois, fils d'Othon, fit ſon teſtament en 1059; épouſa Alix de Crespy ou de Valois, fille de Raoul, 3ᵉ Comte de Crespy, de Valois, de Mantes, de Bar-ſur-Aube, &c.

Alix de Vermandois épouſa Hughe de France, frère de Philippe Iᵉʳ, Roi de France.

Eude, Comte de Vermandois, de Valois, Creſpy, Mantes, &c., fut privé de ſes États pour les donner à Hughe de France, ſon beau-frère; épouſa Avide, fille d'un Chevalier de Picardie.

Eude de Vermandois, ſurnommé *Farin,* fut apanagé de la terre de Saint-Simon & fit la tige de la maiſon de Saint-Simon de Rouveroy.

Ellebaud de Vermandois, *dit le Rouge.*

Ade de Vermandois épouſa Iſaac Liétard, dit *Brochet,* Sire de Cuvillers.

Sohier de Vermandois, *dit le Roux,* Seigneur de Heries, de Liramont, &c., épouſa Adèle de Mauvoisin, fille de Hughes.

Amalric de Vermandois, dit le *Roux,* épouſa Ade d'Oiſy, d'où Bauduin de Vermandois, *dit le Roux.*

Thiébald de Vermandois, Doyen du chapitre de Cambray.

Hughe de Vermandois, *dit* Sohier, Seigneur de Heries, épouſa Adele de Torote, fille de Waſce.

Eve épouſa Renaud, Sire de Haucourt.

Thibaud épouſa Idette d'Aubignies, fille de Hughes Havet, Sire d'Aubignies.

Wathier de Vermandois, dit Sohier, Chevalier, Seigneur de Heries, mort en 1135, épouſa Ade de Cambray.

Pierre épouſa Angéline Coulet, iſſue des Comtes de Roucy.

Emme épouſa Huart de Bailleul.

Renaud de Vermandois, *dit* Sohier, Chevalier, Seigneur de Heries, épouſa Alix de la Fosse.

Jean, Chanoine de Cambray.

Gilbert, Chevalier.

Hughes de Vermandois, *dit* Sohier, Chevalier, Seigneur de le Heries, Serain, Prayelle, &c., épouſa N. Rosel, fille de Renaud.

Mathieu, mort en Terre ſainte.

Hellin de Vermandois, *dit* Sohier, Chevalier, épouſa Gillette Creston *dite* d'Esturmelle, Dame d'Euvillers, fille de Raimbaud.

Gauthier, Chanoine de Cambray.

Emme, épouſa Robert de Rivery, Chevalier.

Pierre de Vermandois, *dit* Sohier, Seigneur de le Heries, épouſa Marguerite d'Incy, fille de Raoul.

Hannotin de Vermandois, *dit* Sohier, épouſa N : d'Enne, fille de Robert.

Agnès épouſa Gérard de Bouchavesnes, Chevalier.

Alix épouſa Allard de Roisin.

Gilbert de Vermandois, *dit* Sohier, Chevalier, Seigneur de le Heries, &c.

Cette généalogie ſe termine ainſi : Conſtantin de Vermandois, dit Sohier, dont les prédéceſſeurs avaient entrepris le commerce, fut réhabilité par S. M. Impériale en 1658 & créé Libre-Baron du Saint-Empire avec la qualité de *généreux & magnifique Chevalier.* Né à Amſterdam le 4 Juin 1624, &c.



§ VI.

Extrait d'une Généalogie manufcrite dépofée à la Bibliothèque nationale, à Paris (a).

(Cabinet des titres. Doffier Sohier.)

SOHIER.

Des Comtes de Vermandois defcendent les Seigneurs du nom de Sohier.

Carpentier fur tiltres verifiez par le Confeil de Holande, Zelande & Frize le 27 Septembre 1661.

Othon, Comte de Vermandois, nommé dans un tiltre de l'an 1080, eut :

Herbert, Comte, qui efpoufa Alix ou Adelucie de Crespy-Valois, fille heritiere de Raoul, Comte de Crespy en Valois, de Mantes & de Bar-fur-Aube; tefte l'an 1059, du gré de fa femme & de Alix, heritiere, femme de Hugues de France. Eut :

Eudes, privé de fes eftats pour fon peu de fens & fes vices & par la hayne que fes barons avoient contre luy & pour leur rebellion contre fon pere. Efpoufe Avide, fille d'un Chevalier de Picardie, dont il a : Ellebaud ou Embold le Rouge, Baron, qui fonda les Chanoines de Sainte-Croix de Cambray l'an 1071, & paffa en Syrie avec Liébert, Evefque de Cambray, fon coufin. Il portoit *de Gueulles à trois Fleurs de Lis d'Or; au Chef d'Azur* (b).

Eudes ou Eudoibert, dit *Farin*, qui portoit *de Sable à une Croix d'Argent*, Baron & Vaffal de Manaffès, Evefque de Cambray, felon un tiltre en l'an 1095, fut Seigneur de Saint-Simon, & de lui defcendent :

Les premiers Seigneurs de Saint-Simon, dont defcend :

La Dame de Saint-Simon, femme de Mathieu de Rouvroy.

Sohier, dit le *Roux de Vermandois*, qui portoit *de Gueules à une Eftoile de cinq pointes d'Argent*, par ordre du Roy Philippe l'an 1070, fut fait ledict Chevalier de l'Eftoile; fut Chaftelain d'Efpehy, Seigneur de Heries & Liramont & Baron & Vaffal de Manaffès, Evefque de Cambray, comme on voit par divers tiltres; a efpoufé Adele de Mauvoisin, fille de Hugues, Seigneur picard, dont il eut :

Thiebaud, Doïen de Cambray, nommé dans un tiltre de l'an 1080, &

Amalric le Roux, dit de Marcoin, Chaftelain d'Efpehy, Seigneur de Liramont, d'Aloüane, Bertincourt, de Huches, de Marcoin, Choques, &c., qui efpoufa Ade d'Oisy, fille du Chaftelain de Cambray, dont il eut :

Baudoin le Roux, dont parle Du Chefne en divers endroits, fut Seigneur de Choques, à caufe de quoy il eut débat contre Hugues d'Oify, Chaftelain de Cambray, ce qui fe juftifie par des tiltres de l'an 1065 à 80, & 71 & 95 à 1133, pour toute cette branche.

Hugues, furnommé *Sohier*, en mémoire de fon pere, eft qualifié Magnifique Chevalier & Baron de l'Evefque de Cambray, & *reconnu iffu des Comtes de Vermandois* par un tiltre de l'an 1095; fut Seigneur de Heries, de Berelges, de Serain, de Malaincourt, felon des tiltres de l'an 1080 & 71, & 97 & 1111 à 1153; a efpoufé Adelie ou Adelucie de Torote, fille Wafce ou Gafcon, Chevalier, dont il eut : Thibaud, qui efpoufa Idette d'Aubigny, fille de Hugues Havet, Seigneur d'Aubigny; Odon, Alelme, Alulfe, Renaud, defquels on ne dit rien; Eve, femme de Renaud, Sire de Haucourt & de Montigny.

Wathier, dit *Sohier*, dont la race conferve le nom, Chevalier, Seigneur de Heries, Serain, &c., fut exécuteur du teftament du dit Renaud, Sire de Haucourt, avec Sohier de Béthune, Seigneur de Larenon, fon coufin, felon des tiltres de l'an 1071, à 80 à 97 à 1111 à 1199 à 1204 & 1324. Mourut

(*a*) Cette généalogie manufcrite fe compofe d'un arbre généalogique accompagné de notes que M. L. Paris fuppofe être de la main du généalogifte Chevillard, & qui ne font que reproduire ledit arbre avec plus de détails. Ce font ces notes que nous tranfcrivons ici en fupprimant quelques *errata* commis par le premier copifte & confervés dans la copie qui nous a été délivrée. Comme dans le § précédent, nous ne donnons que la première partie de cette généalogie, celle qui offre le plus d'intérêt.

(*b*) Sur l'arbre généalogique qui accompagne ces notes on trouve à propos de ces armes d'Ellebaud une obfervation ainfi conçue : *Faux à mon advis.* La critique eft jufte : pour être régulières, ces armes devaient être ainfi blafonnées: *de Gueules à 3 Fleurs de Lis d'Or, pofées 2 & 1; au Chef coufu d'Azur.* Cette remarque prouve que la généalogie en queftion a été foigneufement examinée par un juge compétent. C'eft d'ailleurs la feule critique qui s'y rencontre. Il n'y en a aucune fur la defcendance d'Eudes *l'Infenfé* telle qu'elle eft ici établie, pas plus que fur les autres détails qu'elle contient; ceci donc femble bien montrer que cette généalogie n'a foulevé à Paris même aucune objection & qu'on s'y eft rangé à la décifion du Collége impérial de Francfort du 3 Août 1658, ainfi qu'à la vérification des titres par le Confeil des États de Hollande.

l'an 1137, felon un adveu pour le fief de Heries. Il efpoufa Ade DE CAMBRAY, fille de Marde ou Mainarde, iffue des anciens Comtes de Cambray, dont il eut : HUON, GERARD, EUDE, PIERRE, qui efpoufa Aigline CHOLET ou COULET, iffue des Comtes de Roucy ; EMME, femme d'Huart DE BAILLEUL, &c., &c., &c. . . . .

. . . .

CONSTANTIN, qui fit preuve de fon extraction fufdite devant l'Empereur qui le créa Baron libre du Saint-Empire avec fa poftérité, à Francfort, aux Nones de Aouft 1658; reçut de luy en fes armes une couronne de Marquis. Il efpoufa à Beverwick, le 31 May 1643, Catherine COYMANS DE MERESTEIN, fille unique de Hierofme, Seigneur de Merestein, & de Marie RAYE; dont il eut :

NICOLAS, né le 17 May 1645; HIEROSME, né le 27 Novembre 1649; SUSANNE-ÉLISABET, morte enfant ; & MARIE-CATHERINE.

§ VII.

DÉCADENCE DE LA MAISON DE SOHIER DE VERMANDOIS DANS LE HAINAUT. — SON ÉMIGRATION ET SA CONTINUATION DANS L'ILE DE JERSEY.

Extrait d'un manufcrit intitulé : La Maifon de Sohier de Vermandois, Armorial hiftorique, *par H. Sohier de Vermandois, Pafteur Préfident du Confiftoire de Bolbec* (Seine-Inférieure).

La famille Sohier s'eft établie dans l'île de Jerfey à la fin du XV[e] fiècle, c'eft-à-dire vers l'an 1500 ou un peu auparavant.

En effet, fi nous confultons les archives de cette île, tant celles de la Cour royale que de la Cour de Câtel & de la famille Hamptonne, nous voyons mentionné dès l'an 1526 MARYN ou MAURICE SOHIER (car le premier de ces noms n'eft que le diminutif du fecond) dans un acte ainfi conçu :

« Plaids d'Heritage tenus l'an mil cinq cent XXVJ, le mercredi après la fète de Saint-Grégoire, par-devant le « Juge & les Jurés mentionnés dans l'autre livre (*a*).

« L (*b*). — MARIN Sohyer tuteur en défaut vers Germain Biffon *caufâ uxoris* & ayant droit. *Recordatum* « *eft* (c). »

Ceci nous montre qu'à cette date Maryn Sohier exerçait la charge de tuteur; il était alors marié, & à la fin de cette même année ou du moins, pour certain, au commencement de l'année fuivante, il était père d'un fils nommé NICOLAS, comme on le voit par l'acte du 26 Mai 1547 que nous allons citer, qui conftate que ledit Nicolas avait à cette dernière date *vingt ans accomplis.*

« Lettre paffée par-devant Helyer de Carteret, Bailly en l'Ifle de Jerfey..... & Johan Lempriere & Édouard « Du Marefq, Juretz du Roy (*d*); lan de grace mille v[ct] quarante fept le XXVJ[e] jour du moys de may.

« ..... Son comparut en droict a Saint Helyer (*e*) par-devant nous, ceft affavoer NICOLLAS Sohier, filz MARYN « Sohier, lequel Nicollas nous remonftra comme *par longue efpace de temps il avoit eftey foubz main de me-* « *neur*, nous requerant que de noftre office il nous pleuft fermenter fix hommes gentz de bien, dignes de foy, « qui prefens eftoient, ceft affavoer : Sire Geffroy Neel, Sire Pierres Corbel, Presbytres (*f*), JOHAN SOHIER, « Servays Legeit, Vincent Corbel & THOMAS SOHIER, pour nous informer & donner à congnoeftre fe ledit Ni- « collas *avoit bien vingt ans acomplis* & fil eftoit faige & fuffifant pour bien foy gouverner & *fes biens tant* « *meubles que heritaiges.* Lefqilx fix hommes par lopinion des Juretz qui prefens eftoient, furent Juretz & fer- « mentés deubment comme en tel cas eft requis & acouftumé, & nous raporterent par leurs fermentz quilz fca- « voient & congnoeffoient bien de certain que ledit Nicollas Sohier *avoit bien vingt ans acomplis* & quil eftoit « faige & fuffifant pour bien foy gouverner luy & fes biens tant meubles que heritaiges. Apres lequel raport « defdits fix hommes ledit Nicollas Sohier fult deubment tenu en aage & fult myns en fon franc & liberal ar- « bittre & revocquer & rapella tous les faictz de fes meneurs enfemble toult ce qui par luy mefmes ou aultres « pourroit avoir efté faict durant fon non aage touchant fes heritaiges a fon prejudice, &c., &c..... » (*g*).

Il eft donc bien certain, d'après cet acte, que Maryn Sohier a dû naître vers l'an 1500, qu'il eft mort quelques années avant 1547, & que fes enfants encore mineurs furent placés fous la tu-

(*a*) Ce livre eft malheureufement perdu.

(*b*) L. défigne la paroiffe de Saint-Laurent.

(*c*) Archives de la Cour royale. *Heritages.* Lib. I. fol. 26. Voici le texte latin tel qu'il fe trouve infcrit au regiftre : « *Placita hereditagii ten(ta). anno d(o)m. mille°. q(ui)ngen°.* XXVJ°. *Die m(er)curii p(roxima). p⁹. feft. beati Gregorii* « *cor(am). Jud[ce] & Jur. in alio libro fep(ofitis).* L. — MARIN⁹ (Marinus). *Sohyer tut. in deff(ectu). v⁹ [versùs]. G[d]man[d]* « *(Germanum). bifon ca. (ufâ) ux. (oris) & hnt. [habentem] jus. R(ecordatu)m. eft.* »

(*d*) Ceci fe paffait fous le règne d'Edouard VI, quatre mois après la mort de Henri VIII, fon père, arrivée en Janvier 1547.

(*e*) Saint-Hélier eft la capitale de l'ile; elle renferme actuellement près de 40,000 âmes.

(*f*) On donnait à Jerfey le titre de Sire aux Curés ou Recteurs des paroiffes

(*g*) Cet acte eft tiré des archives de la famille Hamptonne.

telle de ſon père JEAN, comme nous l'allons voir par l'acte ſuivant rapproché d'autres documents que nous citons plus loin.

« Lettre paſſée par-devant Clement Lempriere, Lieutenant de Helier, De Carteret, Bailli en Liſle de Jerſey,.... & J.... Lempriere &..... de Carteret, Juretz, — lan de grace mille vcts cyncquante le XVIJe jours du « moys de May.

« ..... furent preſens en droict à Saint Helyer par-devant nous, ceſt aſſavoer Laurens Hamptonne, dugne « partie, & JOHAN SOHIER, *meneur des enfans ſoubz aagies de* MARYN Sohier, daultre partie; lequel meneur, par « le conſentement & acord des parentz voeſins & amys des dicts enfans de ſa pure & liberalle volunte bailla, ceda « & deleſſa affin d'heritaige pour & au nom de ANNE, *fille ſoubz aagiée dudit* MARYN Sohier & ſes hers, audit « Laurens Hamptonne & à ſes hers, *la mere de ladicte fille preſente & conſentante*, ſcavoer eſt toute & ytelle partie « d'heritaige entierement, ſans rien en excepter ne retenir, comme a ladicte Anne pouvoit appartenir & eſtre eſchaeſt « à cauſe dudit Maryn Sohier, ſon pere, *tant de ſon propre heritaige que de ſes prinſes & conqueſtz*, comme « ſont terres, ſormentz, argentz, pains, poullailles & toultes aultres rentes & revenues quelconques generallement. « Et fult faicte ladicte baille & delaiſſance par le priſz & ſomme de quatre cabots de ſorment de rente poyer « par cheſcun an affin dheritaige à la feſte Saint-Michiel Du Mont de Gargane francement & quittement à la « dite Anne & à ſes hers. Et en ycelle meſme inſtance de droict ledict meneur vendit, ceda & deleſſa pour & au « nom de ladicte Anne, &c... » (*a*).

A côté de Maryn Sohier ſe trouvent pluſieurs frères qui, en rapport avec lui & avec les mêmes familles, agiſſant comme « meneurs » ou tuteurs, comme procureurs ou mêlés à diverſes conteſtations concernant des rentes, des héritages, des comptes de tutelle, &c., ſont mentionnés dans les documents qui précèdent & dans une foule d'actes des années 1532, 1533, 1534, 1538, 1543, 1546, 1547 à 1550, 1558, 1563 à 1566, 1582, &c. Ce ſont PHILIPPE, THOMAS & PIERRE Sohier, dont l'aîné était ſans doute le premier, comme on peut l'inférer de ſon prénom qui lui aura été donné à cauſe de Philippe d'Autriche dont ſon aïeul était Conſeiller en 1495, prénom qui ſe continue dans les deux générations ſuivantes, avec la conſervation des armes pleines dans la deſcendance. Leur père, JEAN Sohier, était marié à THOMASSE de Grochy ou de Gruchy, comme on le voit par cet acte de 1543 : « 1543, Jehan Grandyn & JOHAN Sohier, chaſcun *à cauſe de leurs femmes*, ont requis « Thomas DE GROCHY de partie d'héritage », quand on le rapproche de cet autre acte de 1581 : « De « la part Thomas Sohier..... & de la part Guillaume Sohier..... pour partir les heritaiges qui furent « à JOHAN Sohier & à THOMASSE, *ſa femme*, en partie (*ſic*) eſgalles... » (b). Il était encore tuteur des derniers enfants de Maryn Sohier en 1550 & 1554 (c). L'un de ſes fils, nommé PIERRE, eſt mentionné dans un acte de 1564 comme marié à la fille de Clément Chevalier.

PHILIPPE Sohier était veuf en 1538, & avait ſon frère Thomas pour procureur « *à cauſe*, eſt-il dit, *de ſon franc veuvage* » (*e*). Quant à ce THOMAS Sohier, ainſi nommé à cauſe de ſa mère, un acte de 1532 nous montre qu'il était alors en lutte ou en conteſtation fort vive avec cette même famille de Gruchy dont il vient d'être queſtion. Cet acte porte :

« 1532. *Inhibitio facta eſt inter* NICOLLAS DE GROCHY *&* THOMAS SOHIER *ut non faciant neque dicant aliquam « injuriam ſub pena decem librarum, nec aligaribus ſuis* (*f*). »

L'année ſuivante, en 1533, il agiſſait en qualité de procureur de ſon père, ainſi que nous allons le voir plus loin. Il était auſſi marié; on lui connaît un fils, nommé COLLAS, mentionné dans un acte de 1562 (*g*).

Outre ſon fils, Nicolas, Maryn Sohier eut trois filles, JEHANNE, ANNE & SAINCTE, toutes trois plus jeunes que leur frère. Jehanne, l'aînée des trois ſœurs, était mariée en 1550 à Michel LE GALLAYS, comme on le voit par l'acte ſuivant :

« Lettre paſſée par-devant Clement Lempriere, Lieutenant de Helyer De Carteret, Bailly en l'iſle de Jerſey, & « Johan Lempriere & Georges de Carteret, Juretz. Lan de grace mil vcts cyncquante le xme jour du moys de May.

« ..... furent preſens en droict à Saint Helyer par-devant nous, ceſt aſſavoer Laurens Hamptonne, dugne par- « tie, & Michiel LE GALLAYS & JEHANNE, *ſa femme, fille de* Maryn SOHIER, d'aultre partie, laquelle Jehanne, deub- « ment auctorizée de ſon dit mary, de ſa pure & liberalle volunte, bailla, ceda & deleſſa, affin d'heritaige de elle & de « ſes hers, audict Hamptonne & à ſes hers, ſcavoer tout & ytel lot, part & portion d'heritaige entierement, ſans « rien en excepter ne retenir, comme à ladicte Jehanne peult appartenir & eſtre eſcheu à cauſe dudit Maryn So- « hier, ſon pere, *tant des prinſes & acquiſicions dudit* Maryn, *que de ſon propre heritaige*, comme ſont terres, « formentz, argentz, pains, poullailles & toultes aultres rentes & revenues quelcunques generalement, & ſans « que ledit Hamptonne ſoit en rien ſubject à poyer douaire *à la veufve dudict* MARYN. Et fult faicte ladicte

(*a*) Archives de la famille Hamptonne.
(*b*) Archives de la Cour royale. *Hérit.*, lib. II. fol. 244, & lib. IV, fol. 334.
(*c*) Archives de la Cour de Câtel, lib. VI, fol. 139, 150 b. 231 b. — (*d*) Archives de la Cour royale. *Hérit.*, III, 33.
(*e*) Archives de la Cour de Câtel, lib. V, fol. 11. — Le *franc veuvage* ſignifie le droit en vertu duquel un homme jouit de l'uſufruit des propriétés que ſa femme poſſédait juſqu'à ce qu'il ſe remarie.
(*f*) Archives de la Cour de Câtel, lib. III, fol. 36 b. — « *Aligaribus ſuis* », veut dire « *leurs alliés.* »
(*g*) Archives de la Cour de Câtel, lib. VII, fol. 54.

« baille & deleſſance par le priſz & ſomme de cyncq cabots de forment de rente francement & quittement. Et « en ycelle meſme inſtance, &c..... » (*a*).

Anne Sohier ſe maria plus tard, en 1557, à John Le Comte, de Guernefey, & Saincte, la plus jeune, épouſa Richard du Feu en 1566; elle avait dû naître peu de temps avant la mort de ſon père. Nous liſons dans un acte de cette date :

« Lettre paſſée par-devant Edouard Dumareſq, Juge delegué commyns & ordonné par honorable Eſcuyer « Mr Georges Poulet, Luytenant de tres-honorable Chevalier Sire Hughe Poulet, Cappitaine, Garde & Gou- « verneur du chaſteau & iſle de Gerſey & par Meſſrs lez Juretz, Juſticiers & aultres eſtatz de ceſte iſle quant aux « cauſes civilles & aultres concernant loffice du Bailly en ceſte dicte iſle. Soubz noſtre ſouveraine Dame Elyza- « beth, par la grace de Dieu Royne d'Engleterre, de France & d'Hirlande, &c.; & Johan Lempriere & Johan « Hue, Juretz.

« ...... Lan de grace mille vcts ſoixante ſix le xxvme jour du moys de May, ſoy comparurent en droit à Saint « Helyer par devant nous, ceſt aſſavoer Honneſte Gentilhomme Laurens Hamptonne, d'une partie, & Richard « Du Feu & Saincte, *ſa femme, fille de* Marin Sohier, d'aultre partie; la quelle Saincte o lauctorité de ſon dit « mary & en ſa preſence, de ſa pure & liberalle volunte, vendit, ceda & deleſſa, affin d'heritage de elle & de ſes « hers, audit Laurens Hamptonne & à ſes hers, ſcavoer eſt *toute & ytelle partie d'heritage* entierement, ſans « rien en excepter ne retenir, *comme il peult eſtre ſuccedie & eſchaeſt à ladite* Saincte *& à ſes hers par la mort « & treſpas dudict* Marin Sohyer, *pere de ladicte Saincte, en toute ceſte iſle de Gerſey*. Et fult faicte ladicte « vente, &c..... » (*b*).

Il était néceſſaire de citer les documents qui précèdent, parce qu'ils établiſſent ce fait important que Maryn Sohier avait laiſſé, au moment de ſa mort, des biens meubles & immeubles, terres, rentes, &c., au nombre deſquels il faut compter ſans doute le moulin ſitué à Saint-Laurent dont il eſt fait mention dans un titre de l'an 1582 (*c*). Ces mêmes actes montrent également que ces biens lui étaient venus non-ſeulement « de ſes prinſes, conqueſtz & acquiſicions », mais encore de « *ſon propre heritaige.* » Ledit Maryn Sohier avait donc hérité; & comme ſes frères & ſa veuve lui ont ſurvécu, ſes héritages n'ont pu lui venir que de leur père, qui vivait encore en 1533 & était alors poſſeſſeur d'une rente dont fait mention un acte de cette date Il réſulte de ce fait, ainſi que de la préſence ſimultanée des quatre frères à Jerſey & de ce que nous avons dit plus haut du mariage de leur père, que ceux-ci ſont nés dans cette île dans les premières années du XVIe ſiècle; que par conſéquent le chef de cette famille a dû y émigrer entre 1495 & 1500, & s'y faire promptement une poſition honorable.

Quant à ce dernier, l'acte ſuivant de l'an 1533 nous apprend qu'à cette date ſon fils Thomas agiſſait comme « ſon procureur » ou fondé de pouvoirs :

« Obligation. — 1533. La deleſſie de Johan Legeyt eſt obligée poyer ij cabots de forment de rente & les ar- « rerages dedans le jour de Noël à Thomas Sohier, *procureur de ſon pere*, denonciateur (ou demandeur) d'of- « fice (*d*). »

Son prénom d'ailleurs nous eſt donné par les deux actes ſuivants, qui ſont des années 1538 & 1539 :

« 1538. Johan Poingdeſtre, à cauſe de ſa femme, en deffaut vers Helier Legeit a le garantir vers Johan So- « hier (*e*). »

« 1539. Johan Poingdeſtre, à cauſe de ſa femme, Helier Legeit & Johan Sohier, leur cauſe en l'eſtat (*f*). »

Helier Legeit, ici mentionné, était le fils de la veuve Jean Legeit dont il eſt queſtion dans l'acte de 1533; il dut naturellement, après elle, continuer de ſervir cette même rente à propos de laquelle Thomas Sohier intervenait en 1533 comme procureur de ſon père. Par conſéquent, nous avons dans les deux derniers actes le nom du vrai propriétaire de cette rente, c'eſt-à-dire du père de Thomas Sohier & de ſes frères. Comme on le voit, il ſe nommait Jean.

Nous ferons obſerver auſſi que Maryn Sohier & ſes frères, étant certainement nés vers l'é-

(*a*) (*b*) Actes tirés des archives de la famille Hamptonne.

(*c*) Archives de la Cour royale, *Héritage*, lib. IV, fol. 358 b. — On y lit : « Honeſte homme Helier Dumareſq, « meneur des enfans Nicollas Hamptonne, a aparu de droictz vers François Le Maiſtre, à cauſe de ſa femme, comme il « tient *le moulin de Maryn Sohier* au priſz de huict quartiers de froment de rente, auſſi d'une déclaration, &c..... » « A aparu de droictz » veut dire « a montré ſes droits ».

(*d*) Archives de la Cour de Câtel, lib. III, fol. 50. — « *La deleſſie* », c'eſt-à-dire la veuve. — *Dedans le jour de Noel* » c'eſt-à-dire d'ici au jour de Noël.

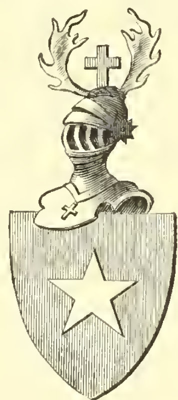
(*e*) Archives de la Cour de Câtel, lib. V, fol. 28.

(*f*) Archives de la Cour de Câtel, lib. V, fol. 30.

poque de l'émigration de leur père à Jerfey, c'eſt-à-dire de l'an 1495 à l'an 1510 au plus tard, leur père lui-même a dû naître de l'an 1470 à l'an 1475. Il importe de faire attention à ces dates à caufe de ce qui va fuivre plus loin.

La famille Sohier n'avait pu émigrer à Jerfey pour caufe de religion; elle y était avant la Réformation qui n'éclata en Allemagne que de 1518 à 1520, & les perfécutions religieufes ne commencèrent à févir que plus tard. On voit d'ailleurs deux de fes membres, Jean & Thomas, affociés à deux prêtres dans l'acte d'émancipation du 26 Mai 1547, ce qui montre qu'elle confervait encore la religion catholique. Il eſt probable que les defcendants auront embraffé la réforme fous le règne d'Élifabeth, alors que les îles de la Manche pafferent au proteſtantifme avec la plus grande partie de l'Angleterre & de l'Écoffe. Cette circonſtance n'a point échappé à l'auteur de l'*Armorial of Jerfey* (p. 337) : « It would feem, dit-il, that political rather than ecclefiaſtical « troubles brought the Sohier family to Jerfey, as its earlieſt fettlers were of the Romish faith. « The firſt member of whom local record is found is John Sohier whofe name appears in the roll « of the Royal court dated 1525 (*a*). — Sire John Sohier, Presbyter, is mentioned in a deed of « 1547 as guardian of the children of his brother Maryn Sohier; &c. (*b*). » — Nous verrons bientôt que l'émigration dont il s'agit n'a pas été non plus déterminée par des caufes politiques, mais par fuite de la décadence & de l'abaiffement de la Maifon dans le Hainaut (*c*).

Cette famille a apporté avec elle & confervé des armoiries remarquables par leur fimplicité. Nous en donnons une double repréfentation; la première eſt tirée de l'*Armorial of Jerfey*, dont nous avons fupprimé les lambrequins; la feconde eſt d'après un ancien écuffon fculpté fur un meuble qui eſt depuis longtemps en la poffeffion des Sohier de Boſton (*d*). Ce dernier blafon a ceci





de particulier qu'il ne contient que les deux parties effentielles des armoiries, *l'écu* & le *cimier*, fans devife ni heaume, ni aucun des ornements acceffoires qu'on y ajoute fouvent. Remarquons que ces Sohier de Boſton forment la branche aînée de la famille & qu'ils ont émigré aux États-Unis d'Amérique vers le milieu du XVIII[e] fiècle. Ils y ont porté les mêmes armoiries & c'eſt par leur moyen que l'un d'eux revenant, il y a plus de quarante ans, dans la petite île dont il fe favait originaire, a renoué les liens de parenté avec la branche reſtée à Saint-Martin où elle réfide depuis plufieurs fiècles.

Ces armes, comme on le voit, portent : *de Gueules à une Étoile à cinq rayons d'Argent*, & ont pour cimier *une Croix placée dans une Ramure de Cerf*. Elles font (ce qu'on ignorait encore dans la famille il y a cinq ans) les *armes pleines* de la maifon de Sohier de Vermandois dont Le Carpentier a écrit l'hiſtoire généalogique jufqu'en 1664.

Le premier ouvrage de cet auteur, *La véritable origine de la maifon de Sohier*, n'a été connu à Jerfey qu'en 1864; c'eſt le Docteur Vaudin qui y introduifit cette année-là l'unique exemplaire qu'on y ait jamais vu & qu'il tenait d'un ami de Londres. Ce volume n'ayant pu y trouver d'acquéreur eſt paffé dans les mains des Sohier de Boſton. L'exiſtence de cet ouvrage ne nous fut révélée à nous-même qu'un an plus tard, le 6 Juin 1865, par M. Bachelin-Deflorenne, Libraire à Paris; & fi nous nous décidâmes à en faire l'acquifition malgré fon prix élevé, fi,

(*a*) Il y a eu ici double erreur de copiſte; il faut lire *Maryn* au lieu de *John*, & 1526 au lieu de 1525.

(*b*) Autre erreur : John Sohier n'était pas Prêtre, il était marié. Les titres de *Sire* & de *Prêtre* ne lui ont été attribués que parce qu'on a mal lu l'acte du 26 Mai 1547.

(*c*) Nous verrons auffi que ces mêmes caufes déterminèrent plus tard une autre émigration de la même famille dans l'île de Jerfey.

(*d*) C'eſt notre frère aîné, Jean Sohier, Paſteur à Nantes, qui a fait lui-même relever fur ce meuble, à Jerfey, par un deffinateur, l'empreinte de ce dernier blafon, bien des années avant qu'il y fût queſtion de la publication de l'*Armorial of Jerfey* & qu'on y connût l'exiſtence des ouvrages de Le Carpentier. Voir fur ce blafon aux pages 52 & 53.

pour le compléter & l'éclairer, nous dûmes nous procurer peu après l'*Hiſtoire de Cambray & du Cambréſis,* du même auteur, ouvrage également rare & recherché, ce fut par ſuite d'une circonſtance auſſi curieuſe qu'elle eſt importante.

Notre famille, ayant quitté l'île de Jerſey pour la France en 1822, en emporta, pour ainſi parler, & conſerva, confuſément il eſt vrai, une antique & vague tradition d'après laquelle elle devait appartenir à une ancienne race noble, ayant eu des Princes ou des Rois parmi ſes ancêtres. Le frère aîné & la ſœur de celui qui écrit ces lignes, Jean & Anne Sohier, ſe rappellent encore parfaitement qu'à Jerſey, pluſieurs années avant le départ de notre père pour la France, un de nos parents, d'un âge aſſez avancé, nommé Georges Sohier, ſe plaiſait à revenir parfois, dans les viſites fréquentes qu'il nous faiſait, ſur ce ſouvenir traditionnel d'une deſcendance royale (*a*). Quel était le fondement de cette tradition, quelle en pouvait être la valeur? C'eſt ce qu'on ignorait complétement & ſur quoi l'on n'avait même jamais eu l'idée de faire aucune recherche. Si parfois on y faiſait alluſion dans nos entretiens, ce n'était guère que pour en plaiſanter, & il y a apparence que la génération qui doit nous remplacer n'en aurait rien gardé. Mais à peine nous eut-on fait connaître l'exiſtence de l'ouvrage intitulé : *La véritable origine de la très-ancienne & illuſtre Maiſon de Sohier,* que les ſouvenirs, déjà preſque effacés, recueillis dans notre enfance, ſe réveillèrent en nous avec une telle puiſſance qu'ils nous contraignirent en quelque ſorte à acquérir cet ouvrage, dont le titre ſeul ſemblait nous promettre la découverte de l'origine de cette tradition énigmatique. A notre grande ſurpriſe, cette explication nous fut donnée par le fait inattendu de la filiation du premier Sohier le Roux de Vermandois avec le dernier des anciens Comtes de Vermandois, & par ceux-ci avec Bernard & Pepin, Rois d'Italie, iſſus de Charlemagne. Ajoutons que dès le premier moment de cette découverte nous eûmes le ſecret preſſentiment qu'il nous ferait donné de retrouver la chaîne ininterrompue de cette deſcendance juſqu'à nos jours. C'eſt, en effet, ce qui eſt arrivé dans les circonſtances que nous rapporterons tout à l'heure.

Ce qui donne à cette révélation une valeur particulière, notons ſoigneuſement ce point, c'eſt que notre famille s'étant établie à Jerſey dès avant l'an 1500, certainement peu après 1495, c'eſt-à-dire plus de 150 ans avant la publication du premier ouvrage de Le Carpentier, plus de 350 ans avant l'apparition paſſagère de ce volume dans l'île, en 1864, il en réſulte que la tradition dont nous venons de parler ne peut être venue & s'être conſervée à Jerſey que par la famille elle-même, d'une manière tout à fait indépendante de la connaiſſance qu'elle aurait pu avoir des travaux de cet auteur. Par cela même, non-ſeulement elle confirme notre réelle & légitime deſcendance des Sohier du Vermandois, mais de plus, comme l'a remarqué ci-deſſus M. Lefebvre, Archiviſte de Cambrai, elle atteſte la valeur hiſtorique de leur généalogie telle que nous la donne l'hiſtorien du Cambréſis.

Nous l'avons déjà dit, les armes apportées dans l'île de Jerſey dès avant l'an 1500, ſont les armes *pleines* de la maiſon de Sohier de Vermandois, ſans *briſures* ni *écartelure,* armes qui, d'après la loi des armoiries, ne peuvent appartenir de droit qu'aux ſeuls aînés; elles atteſtent donc qu'elles n'ont pu venir à Jerſey que par la branche aînée elle-même. De plus le *Cimier* qui les ſurmonte indique une date particulière dans la généalogie, celle où il a été ajouté pour la première fois aux armes pleines de la maiſon; il prouve par conſéquent que la branche émigrée à Jerſey ſe rattache à cette date. Mais, d'un autre côté, comme, d'après les ouvrages de Le Carpentier, la deſcendance aînée de la famille ſe trouvait encore en Hollande en 1661, où elle était repréſentée par Conſtantin Sohier, & qu'elle y portait, non les armes *pleines,* mais les armes *écartelées,* on pouvait être certain d'avance que dans la généalogie telle que nous la tranſmet cet auteur, il devait y avoir quelque part une erreur, une lacune, une ſubſtitution quelconque en faveur d'une branche autre que la branche aînée. Car, aux XVe & XVIe ſiècles, la loi des armoiries exiſtait encore dans toute ſa rigueur &, pour cette époque comme pour le moyen âge, on peut ſe fier complétement aux indications du Blaſon leſquelles ſont d'une certitude infaillible (*b*). Les faits que nous expoſons ici en ſont une des preuves les plus éclatantes.

Il s'agiſſait donc de trouver le point précis de la généalogie où venaient ſe rencontrer à la fois la jonction de la branche émigrée à Jerſey avec la ligne principale, la ſubſtitution d'une branche cadette à la continuation de l'aînée, la cauſe déterminante de l'émigration & enfin l'apparition des armes écartelées ſuccédant aux armes pleines. C'eſt à quoi nous a conduit, comme on va le voir, l'étude des ouvrages de Le Carpentier, éclairée par la découverte de documents inédits du XVIe ſiècle dans les archives de Mons & dans celles de Warmenhuiſen, en Hollande.

(*a*) Sur ces ſouvenirs de race & d'origine, voir l'intéreſſante & curieuſe hiſtoire des nièces & du neveu du célèbre La Noue, dit *Bras de fer,* telle que la rapporte Moïſe Amyrault (*Vie de François de La Noue;* Leyde, 1661, p. 313-317).

(*b*) Voir les divers traités de blaſon, ſurtout *L'Eſtat & comportement des armes, &c.,* par Jean Scohier ou Sohier. Bruxelles, 1629, ch. II, 36; IX, 85; III, 51-52; XVI, 117, 121; XXII & XXIII, 166-187, &c.

Commençons par expofer, auffi fuccinctement que poffible, la décadence de la maifon de Sohier dans le Hainaut, à dater du XIVe fiècle.

Cette maifon fe maintint dans fon état de profpérité jufque vers 1355, époque de la mort de MATHIEU Sohier qui déjà avait commencé à ébrécher fa fortune par les dépenfes de fon ambaffade à Aix (*a*). A partir de ce moment, elle alla conftamment en diminuant.

XIe DEGRÉ. — Le fils de ce dernier, PIERRE Sohier II, au lieu de fuivre la carrière des armes, fe contenta de remplir des fonctions d'adminiftration civile ou particulière d'une importance fecondaire. Le Carpentier marque expreffément que c'eft par lui que commença le déclin de la famille. On voit par fon fcel du titre de l'an 1378, qu'il continuait de porter les armes pleines. C'eft à lui que fon père avait légué la croix d'or rapportée des croifades par WATIER Sohier. Il avait époufé en premières noces Marie CHOLET, dite *Leuriot,* de la famille des CHOLET-ROUCY, iffue des Comtes de Roucy. Cette famille portait : *d'Or à la Croix de Gueules,* armes qui figurèrent plus tard dans les armoiries de la branche cadette émigrée en Hollande (*b*).



XIIe DEGRÉ. — Après lui, PIERRE Sohier III, fon fils aîné, contribua fingulièrement à faire déchoir fa maifon en quittant le Cambréfis pour s'établir à Mons où il mourut en 1410, & en vendant vers l'an 1400 la plus grande partie de la feigneurie patrimoniale de Héries ou Le Héries, qui paffa avec le titre dans la maifon d'Élincourt (*c*). Il eft le dernier de la famille qui ait porté le titre de *Sire de Le Heries.* Une portion de ce fief continua cependant de refter en fa poffeffion; car, par un *Extrait du Relief* dudit fief, confervé par Le Carpentier, on voit que la defcendance aînée continua de le relever jufqu'à JEAN Sohier III, en 1495, le dernier dont ce document faffe mention (*d*).

D'après les ouvrages ci-deffus rappelés, ce Pierre Sohier III ferait celui qui le premier aurait laiffé les armes pleines pour les porter écartelées de celles de fa mère. Mais c'eft une fimple affertion mife en avant pour mafquer la fubftitution de la branche cadette; elle fe trouve contredite par les faits, comme nous allons le voir tout à l'heure (*e*).

XIIIe DEGRÉ. — PIERRE Sohier IV ne fit qu'élargir les brèches déjà faites à la fortune patrimoniale en vendant plufieurs des terres dont elle fe compofait; car il eft dit de fon fils puiné Jean, « qu'il vendit, *comme fen pere*, moult de fes fignories. » Une circonftance y contribua. Son fils aîné, CHRISTOPHE, eut un fils nommé ANTOINE qui, bien que marié, mourut fans poftérité, & une fille, JEHANNE, qui hérita des biens de fon frère & les porta, par fon mariage, dans la famille de la Boureillière, d'où, par fa fille, ANNE, ils pafferent dans celle des Comtes de Maulevrier.

Remarquons en paffant que CHRISTOPHE Sohier, *Confeiller au Souverain Confeil de Mons*, *Seigneur de Mamigny*, *de Magrie,* &c., fon fils, fa fille & les deux filles qui naquirent de celles-ci, contractèrent des alliances avec les premières maifons du Hainaut, celles de DE BOUCQ, DE BEAUSSART, celles des Barons DE LA BOUREILLIÈRE & DE SILERS, des Comtes DE MAULEVRIER à laquelle revint en dernier lieu toute la fortune de cette branche. Ceci nous prouve que malgré la diminution qu'elle avait déjà fubie, la maifon de Sohier confervait cependant la confidération qui s'attachait à fon ancienneté & à fa nobleffe (*f*).

XIVe DEGRÉ. — La branche aînée étant ainfi éteinte avec le fils de Chriftophe, le frère puîné de celui-ci, JEAN Sohier II, lui fuccéda dans la defcendance directe & la continua.

A ce propos, Le Carpentier lui-même, ne voyant pas qu'il fe met ainfi en contradiction avec ce qu'il a dit précédemment touchant les armes de Pierre Sohier III, nous fignale une circonftance qu'il importe de ne point perdre de vue; c'eft que lorfque Jean Sohier II, après la mort de fon neveu Antoine, fut devenu le chef de la famille, il fe conforma « *à la loi des armoiries en vigueur dans les Pays-Bas, & prit les armes pleines de la maifon dont il quitta les brifures* (g) ». Ce fait qui nous eft confirmé par le fcel aux armes pleines de fon fils, dont nous allons parler bientôt, nous donne la preuve manifefte que les aînés continuaient de porter les armes pleines & non point ces armes écartelées que le même auteur prétend leur attribuer indûment à partir de Pierre Sohier III.



(*a*) Titre de l'an 1310. *La véritable origine*, p. 103. — *Hift. de Cambray*, IV, 41.
(b) *La véritable origine*, p. 105, 115-122. — *Hift. de Cambray*, III, 1020; IV, 45.
(c) *La véritable origine,* p. 20, rapproché de *Hift. de Cambray*, III, 542-543.
(*d*) Voir ce document dans *La véritable origine*, 73, & dans *Hift. de Cambray,* IV, 93.
(e) *La véritable origine*, p. 8, 16, 73, 119, 123-128. — *Hift. de Cambray*, III, 1020, 1028; & IV, 93.
(f) *La véritable origine*, p. 73, 129-132. — *Hift. de Cambray*, III, 1021; IV, 93.
(g) *La véritable origine*, p. 132. — *Hift. de Cambray*, III, 1022. — Ces brifures n'étaient autres fans doute que cette même écartelure qui aura été reprife plus tard par fon petit-fils puîné, Martin Sohier, & qui s'eft confervée dans fa branche de Hollande. Voir ci-deffous la note *b*, page 37.

Malheureufement Jean Sohier II ne put rétablir de même l'antique profpérité de la famille. C'eft de lui que l'Extrait du Relief de Le Heries dit : « *Il vendit, comme fen pere, moult de fes fignories.* » Un titre de l'an 1477 ne le prouve que trop; Le Carpentier en conclut avec raifon que c'eft ce perfonnage qui acheva la ruine de fa maifon, arrivée définitivement fous fon fils : « Nous apprenons « auffi par la dite lettre, dit-il, que, jufques environ l'an 1477, noftre Famille de Sohier s'eft main- « tenuë dans le luftre & le rang de fon ancienne Nobleffe, mais que, *fur la fin du fiècle* 1400, elle « tendit à fon déclin, peut-eftre par le mauvais mefnage d'un de cette Famille, ou par les difgrâces « de la fortune ou de la guerre, lors fort commune aux païs de Cambrefis & de Hainaut. » (*a*).

XVe Degré. — A la mort de Jean Sohier II, fon fils, Jean Sohier III, marié à Madelaine du Fay, de Cambrai, ne pouvait hériter que d'une fortune entièrement délabrée. Si dans l'acte de vente du 23 Août 1495 (*b*), il prend le titre de *Confeiller de Monfeigneur Philippe d'Autriche* qui, en fa qualité de Gouverneur des Pays-Bas, vint vifiter Mons en 1494, cela prouve que, malgré le mauvais état de fes affaires, fon nom était encore entouré d'un certain éclat; & s'il fe qualifie *Seigneur de la Buiffière & du Troncquoy,* c'eft qu'il s'agit certainement ici de terres appartenant à fa femme, comme le remarque fort bien Le Carpentier (*c*).

Pour s'affurer que c'eft bien fous notre Jean Sohier III & vers cette époque que la ruine de la maifon fut enfin confommée dans le Hainaut, il fuffit de rapprocher ledit document, reproduit ci-deffous, du paffage cité plus haut & des termes dont fe fert ailleurs Le Carpentier : « *la maifon fut abbaiffée,* dit-il, *vers le fiècle* 1500 ». Elle avait perdu alors toutes les terres & feigneuries qu'elle poffédait jadis & dont cet auteur donne une longue énumération (*d*).

En effet, cette charte établit clairement : 1° Que, en 1495 (c'eft-à-dire « *vers le fiècle* 1500 »), Jean Sohier III était obligé de fe dépouiller des derniers débris de fa fortune, tant de ce qui lui venait du côté de fa mère que de ce qui lui reftait du fief de fes ancêtres, dans le Cambréfis; lequel fief il déclare tenir de fon « *très-aimable pere & par devant li de fes Nobles Ayeulx, Seigneurs de Le Heries* »; 2° Que, pour aliéner ainfi ces propriétés, il dut demander le confentement de fon fils aîné, qui le lui accorda; 3° Qu'il avait plufieurs enfants puifqu'il avait un fils *aîné;* 4° Que ce fils aîné s'appelait Jean, comme lui, & qu'il devient ainfi dans l'ordre généalogique Jean Sohier, IVe du nom; 5° Enfin, que pour pouvoir confentir à l'aliénation du fief de fes pères, ce fils aîné devait (car les lois & coutumes du pays étaient formelles fur ce point) être majeur dès cette époque, ce qui eft le cas ici, comme on le voit par cette déclaration expreffe de fon père : « Jehans, « men fils aifnel, *à me requefte* y a donné fen confentement & *a promis comme my de dorena- « vant ne rien reclamer ne faire reclamer es dites tieres.* » L'âge de majorité étant de 25 ans dans le Cambréfis, à moins qu'on ne fût marié auparavant, & parfois de 21 ans dans le Hainaut & à Mons, ce Jean Sohier IV a dû naître vers 1470 ou, au plus tard, vers 1474 (*e*). Cette obfervation eft loin d'être indifférente pour ce qui va fuivre.

(a) *La véritable origine*, p. 9, 133-136. — *Hift. de Cambray*, III, 1022; IV, 63, 93.

(*b*) Nous tranfcrivons ici ce document en entier, à caufe de fon importance :

« A tous ceulx qui ces prefentes lettres verront ou orront falut. Je Jehans Sohier, *Efcuier, Seigneur de la Buiffière « & du Tronequoy, &c., Confeillier à Monfeigneur Philippe d'Auftriehe*, &c., confeffe, dis & recognois que je, de me « boene volentet, pour men proufit aparant & pour meilleur efkiever & pour pieur, moiennant la fomme de quatre « cent livres une fois, ay vendu, quité, cedé & werpi, par devant loi & hommes & du tout mis & delaiffé à toufiours « à Noble homme Jehans du Fay, *Seigneur de Couvry*, men amé freres, tous mes tieres & hiretages que je avois à Barly « tenues de Monfeigneur de Melun à caufe de fa tiere de Sauthy, à my venues de la hiretance de *Noble Demifiele* « Jehenne du Moulins, *me chiere mere*, à qui Dieu faffe pardon. Item fix mencaudées de tiere à Neuville pries Cambray, « que je tenois de Monfeigneur d'Anchin en fief à fimple hommage, à mi venues de la fuccifion de *men tres aimable « pere* Jehans, & par devant li de *mes Nobles Ayeulx Seigneurs de le* Heries en Cambrefis, que Dieu a en gloire. Et « à chele fin que cheli vendage foit plus ferme & eftable à toufiours, Jehans, *men fils aifnel*, à me requefte y a donné « fon confentement & a promis comme my de dorenavant ne rien reclamer ne faire reclamer es dites tieres; En « tiefmongnage de quoy je ay feaielée chetes de men feaiel, requerant à men dit frere d'y appendre auffi le fien. Et « je Jehans du Fay, Efcuyer, Seigneur de Couvrin-Marliere, &c., à la requefte fus-dite & pour affeurance de cheli « vente ay auffi appendu men feaiel à chetes faites à Mons en Henault che xxiij d'Aouft Mil quatre cens quatre vingt & « quinze.

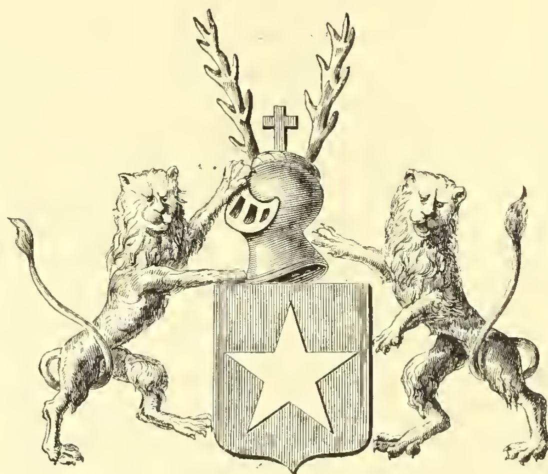
« *A cette charte pendent deux feeaux imprimez en cire rouge, l'un defquels repréfente une eftoille de cinq pointes, « ayant pour fupports de l'Efcu deux Lyons, pour cimier deux Ramures de cerf iffans du Heaulme remparans une « Croix avec ces mots :* S. Jeans Sohier Escui. *L'autre feel &c....* » (*La véritable origine*, p. 18, 140. — *Hift. de Cam- « bray*, IV, 68.)

(c) *La véritable origine*, p. 9, 137-141. — *Hift. de Cambray*, III, 1022; IV, 68.

(d) *La véritable origine*, p. 21.

(*e*) Confulter la *Coutume du Cambrefis*, titre VI, art. 5 & fuiv. On y voit que l'âge de la majorité était de 25 ans, fauf mariage avant ce temps; cet âge était d'ailleurs de 21 ans, felon les cas, à Mons & dans le Hainaut. Voir *les Coutumes générales du Hainaut*, ch. 94, art. 4, &c., & la *Coutume de Mons*, ch. VII & VIII, &c. Cette claufe de garantie de la part du fils du vendeur que nous voyons dans la charte de 1495 fe retrouve également dans un autre acte de vente de l'an 1554, mais avec cette différence qu'il eft queftion d'un fils *mineur*, Hugues Sohier, qui, comme tel, dut être repréfenté par un « *advoué* ». — Voir *Hift. de Cambray*, IV, 72.

Mais ici se présente en même temps un autre détail d'une importance au moins égale. A cette charte est apposé le sceau de Jean Sohier III dont le *fac-simile* est gravé dans *La véritable origine;* il y est ensuite décrit minutieusement ainsi que dans l'*Histoire du Cambrésis*. En voici la reproduction :



Jean Sohier III portait donc, comme son père, les armes pleines sans brisure ni écartelure, c'est-à-dire une seule Etoile dans le champ de l'écu. Mais, en outre, au-dessus du heaume dont l'écu est timbré apparait un *cimier* consistant en *une Croix dans une Ramure de Cerf.* A ce sujet, Le Carpentier fait cette remarque expresse : « Le cimier (qui est cette pièce que « vous voiez souvent sur la cime du timbre) *ne nous est connu que par le titre coté CC* (la « charte de 1495). Lequel semble représenter deux Cornes ou Branches de Cerf entourantes une « Croix; comme si ceux de cette maison auraient voulu faire entendre à la postérité la promp- « titude & le zéle qu'ils avaient porté pour la conqueste de la Terre Saincte & la querelle de la « Croix du Rédempteur » (*a*). Dans son *Histoire de Cambray & du Cambrésis* nous retrouvons la même observation : « Leur cimier (qui est cette pièce que l'on void souvent sur la cime du « timbre) *ne nous est connu que par la charte de l'an* 1495, où l'on remarque *deux Cornes « ou Branches de Cerf entourantes une Croix* » (*b*).

Il est donc certain que ce signe distinctif n'appartint en premier lieu qu'à Jean Sohier III; que c'est ce personnage qui l'a ajouté le premier à ses armoiries. Ce signe n'apparaît avant lui sur aucun des blasons, sur aucun des scels des anciens membres de la famille, reproduits dans *La véritable origine.* Puis, après lui, dans ce même ouvrage, on ne trouve plus de traces ni de ce cimier, ni des armes pleines qui disparaissent ensemble pour faire place à des armes différentes, c'est-à-dire écartelées. *Ces armes pleines & ce cimier ne se retrouvent plus qu'à Jersey.* Dès lors, il est évident que nous touchons ici au personnage duquel sont descendus, comme branche ainée, les Sohier de Jersey qui ont le même blason, *Écu* & *Cimier*, & par conséquent à l'époque de leur émigration, puisque c'est *vers l'an* 1500 qu'on les trouve à Jersey. C'est donc bien à cet endroit précis de la généalogie que nous devons rencontrer cette lacune, cette substitution que ce blason & cette date nous font infailliblement pressentir.

Nous voici effectivement parvenus à une étrange découverte.

A partir de cet acte de vente du 23 Août 1495, on ne sait ce qu'est devenu Jean Sohier III, bien qu'on puisse inférer de la charte de 1554 que lui & sa femme ont dû finir leurs jours dans le Hainaut. Les ouvrages de Le Carpentier passent de suite & sans transition au personnage qu'ils lui attribuent pour successeur direct, comme étant son fils aîné, Jean, mentionné dans l'acte de 1495. Ils gardent d'ailleurs le plus complet silence sur ses autres enfants (*c*).

On nous apprend donc que ce dernier Jean Sohier, désigné naturellement comme IVe du nom, ne portait pas les armes pleines de son père, mais que d'après un *Extrait de la généalogie*

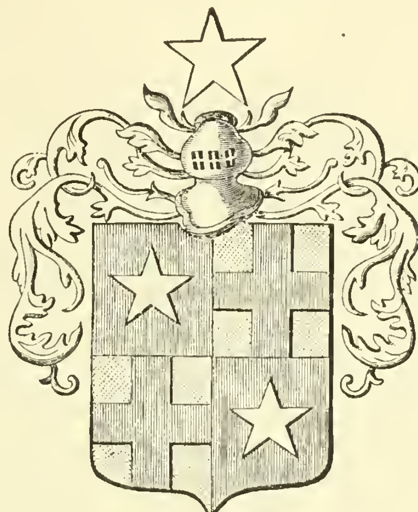
L'Archiviste de Cambrai, M. Lefebvre, a remarqué des interventions de ce genre dans divers actes très-anciens, notamment dans la cession de la Vidamie de Cambrai faite au chapitre métropolitain par un certain Manasses & sa femme, cession ratifiée ensuite par leur fils.

(a) *La véritable origine*, p. 18, 140.

(b) *Hist. de Cambray*, III, 1028; IV, 68.

(c) *La véritable origine*, p. 141-142. — *Hist. de Cambray*, III, 1022.

de l'ancienne & illuſtre maiſon de Bazentin, *de* Hervilly *& de* Malapert, « il portait pour « blaſon & armes : *aux* 1 *&* 4, *de Gueulles à une Eſtoille de* 5 *pointes d'Argent* (qui eſt de « Sohier), & *aux* 2 *&* 3, *d'Or à une Croix de Gueulles*, qui eſt de Coulet-Leuriot » (*a*). De plus, détail eſſentiel & dont Le Carpentier ſe garde bien de parler, ces armes avaient pour cimier non la Croix entre deux Bois de Cerf, mais une *Étoile*, comme on peut le voir en conſultant la note ci-deſſous (*b*). Ce ſont ces armes ainſi complétées que nous reproduiſons ici d'après un titre authentique qui eſt en notre poſſeſſion.



Le même auteur nous dit de ce Jean Sohier « qu'il continua ſon ſéjour en la ville de Mons « où il ne s'eſt pas fort travaillé à acquérir des charges & des titres fameux & éclatans; ains pré- « férant la tranquillité & le repos à toutes les conditions du monde, choiſit une vie douce & « déſembarraſſée, ſans ſe foucier de la fortune & du bonheur de ſa poſtérité..... Il y finit ſes jours « l'an 1560, fort aagé. » Le Carpentier nous apprend enfin qu'il avait épouſé, vers l'an 1543, Antoinette Malapert, fille Michel, de très-ancienne & noble maiſon dont nous avons déjà eu occaſion de parler; & qu'il eut d'elle cinq enfants, entre autres, en 1545, un fils aîné, Jean (mort depuis à Séville); en 1551, un autre fils Hugues, qui émigra en Hollande, y continua la li-

(a) *La véritable origine*, p. 144.

(*b*) Dans l'*Armorial hiſtorique d'une famille Montoiſe* par le P. Roland, à la Pl. II, N° 39, on voit figurer le blaſon de ce Jean Sohier parmi ceux des alliés à la Maiſon de Malapert; en voici la deſcription exacte telle que nous l'a tranſmiſe M. Lacroix, Conſervateur en chef des Archives de l'État à Mons : « *Ecartelé : aux* 1er *&* 4e, *de Gueules à une Étoile d'Or à ſix pointes; aux* 2e *&* 3e, *d'Or à la Croix de Gueules* ». Si cette reproduction des armes dont il s'agit était exacte, la différence qu'on remarque dans la *forme* & le *métal* de l'étoile conſtituerait, outre l'écartelure, une double briſure qu'on aurait fait diſparaître plus tard pour ſe rapprocher des armes pleines. Mais le texte même qui accompagne cette planche montre que la repréſentation de ce blaſon eſt inexacte. Ce qu'il y a d'ailleurs de certain c'eſt que le ſceau, en cire brune, de Nicolas Sohier, père de Conſtantin & petit-fils de Jean dont nous nous occupons, ſe trouve ſur ſon teſtament authentique, dont l'original eſt entre nos mains, qui eſt du 23 Septembre 1624, année de la naiſſance de Conſtantin Sohier. Or ce ſceau porte l'écartelure telle que la repréſente fidèlement *La véritable origine*, c'eſt-à-dire avec l'*étoile à cinq rayons*, preuve manifeſte qu'elle n'a pas été changée par ledit Conſtantin. Mais, en revanche, ce même ſceau nous montre ſur le heaume un Cimier conſiſtant, non en une Croix entre deux Bois de Cerf, comme chez Jean Sohier III & ſes deſcendants à Jerſey, mais en une ſeule Étoile, également à cinq rayons. Cette différence de Cimier jointe à l'écartelure conſtitue une double briſure fort remarquable, entièrement conforme aux idées du temps & à la pratique ſuivie en Allemagne & dans les Pays-Bas (voir *Nouvelle Méthode de Blaſon*, p. 222, 223, &c.). Auſſi Le Carpentier ſe garde-t-il bien d'en parler & de reproduire aucun des ſcels portant les armes écartelées.

Si l'on conſidère que les deux cimiers différents des deux branches de Jerſey & de Hollande, la *Croix* & l'*Étoile*, ſont les deux ſeules pièces héraldiques de l'écu aux armes écartelées, on ſera conduit à penſer que ces armes étaient celles que portait l'aïeul de ces deux branches, Jean Sohier II, avant qu'il les eût quittées pour reprendre les armes pleines lors de l'extinction de la ligne aînée dans la perſonne de ſon neveu Antoine. Mais on peut ſe demander pourquoi Conſtantin Sohier, du moment qu'il ſe déterminait à recourir à une ſubſtitution généalogique, n'a pas laiſſé ces armes écartelées pour reprendre, lui auſſi, les armes pleines?

Il ne l'a pas fait pour deux raiſons : d'abord parce qu'elles avaient été apportées en Hollande par ſon aïeul, Hugues, & conſervées par ſon père; enſuite, à cauſe des modifications qu'il y introduiſit plus tard & qui ne pouvaient convenir aux armes pleines, c'eſt-à-dire un *Parti Échiqueté d'Or & d'Azur*, qui eſt de Vermandois, & *ſur le tout un écuſſon d'Or à l'Aigle à deux têtes de Sable, becquée, membrée & diadémée de Gueules*, qui eſt de l'Empire. Ajoutons que vraiſemblablement il ignorait la continuation de la ligne aînée & la conſervation des armes pleines à Jerſey.

gnée & fut le grand-père de Conftantin Sohier; &, en 1558, une fille nommée Marie, qui fut fon dernier enfant (*a*).

Mais, à y regarder de près, il y a contre ces données deux difficultés matérielles qui femblent infurmontables : d'abord, la différence des armes, *Écu* & *Cimier;* enfuite, cet étrange écart entre la date de 1495 où le vrai Jean Sohier IV était majeur, & les autres dates de 1543, où on le repréfentait comme s'étant marié, de 1545, où il était père de fon premier fils, & de 1558, où il avait fon dernier enfant. Non-feulement cet écart chronologique montre clairement que la naiffance de Jean Sohier-Malapert a dû être de beaucoup poftérieure à celle du vrai Jean mentionné dans la charte de 1495 (comme auffi à celles des Sohier de Jerfey, tous nés peu avant & peu après l'an 1500), mais il eft tellement confidérable qu'il montre *que toute une génération fait ici défaut & qu'un degré a été fupprimé de l'arbre généalogique.* Car, en adoptant les données de Le Carpentier, & en prenant pour mefure la durée moyenne la plus confidérable d'une génération, qui eft ordinairement de 30 ans, nous trouvons que Jean Sohier-Malapert, étant père de fon premier enfant en 1545, a dû naître vers 1515. Mais de cette dernière année à celle de 1470, date probable de la naiffance du vrai Jean, majeur en 1495, c'eft-à-dire entre ces deux naiffances, nous trouvons *un intervalle de* 45 *ans qui refte en blanc dans la généalogie*, *c'eft-à-dire l'efpace d'une génération & demie.* Cette double anomalie dans le blafon & dans la chronologie fuffit donc à montrer que ce Jean Sohier-Malapert ne peut pas être le vrai fils aîné de Jean Sohier III; qu'il doit être d'une autre branche & d'un degré de filiation plus éloigné.

Les faits font venus donner à ces déductions légitimes une éclatante confirmation.

Des documents inédits, découverts en 1867 & 1868 dans les archives de Mons & de Warmenhuifen, en Hollande, & fur lefquels nous aurons à revenir plus amplement dans l'article fuivant, établiffent, fans conteftation poffible, que ce Jean Sohier-Malapert était le quatrième des douze enfants d'un Martin Sohier & de Sainctine Brassart, fa femme, mariés le 12 Juin 1512, & faifant le commerce de la draperie de foie à Mons (*b*); que bien loin d'avoir pu naître avant 1495, il était né *le* 15 *Août* 1519, c'eft-à-dire *quarante-neuf ans* environ après le vrai fils aîné de Jean Sohier III, *vingt* ou *vingt-trois* ans après Jean & Maryn Sohier à Jerfey; que, au lieu de mener à Mons une vie infouciante & inactive, il y était « *marchant de draps de foye;* » qu'il avait époufé en premières noces Jehanne Corbault (*c*), dont il avait eu une fille, née le 8 Juillet 1546; que, fa première femme étant probablement morte en couches, il fe remariait fix femaines après, le 25 Août 1546, à Antoinette Malapert, fille de Michel; qu'il avait d'elle, de 1547 à 1558, fept enfants, dont l'un Hugues, né en 1551, fut, nous l'avons déjà dit, l'aïeul de Conftantin Sohier, & que, quant à lui, il avait ceffé de vivre en 1563.

Il importe d'ajouter que, rapprochés de nos documents inédits, les actes de 1543 & de 1554 (*d*) fournis par les ouvrages de Le Carpentier, établiffent nettement que ce Martin Sohier, qui nous apparaît ici fi inopinément, était fils de Jean Sohier III, par conféquent *puîné* & *mineur* en 1495, puifqu'il devait être né vers 1484, fi l'on s'en rapporte à la naiffance de fon premier enfant, Guillaume, né le 22 Juillet 1514. Il était donc de 14 ans environ plus jeune que fon frère aîné, Jean, ce qui explique la différence d'une génération & demie que nous avons trouvée entre la naiffance de celui-ci & celle de l'autre Jean, fon neveu, quatrième enfant du fufdit Martin, qu'on prétend faire paffer pour lui (*e*).

Voici donc pleinement dévoilée cette fubftitution qu'annonçaient les armes pleines de la maifon confervées à Jerfey avec leur cimier, en oppofition avec les armes écartelées introduites à cet endroit de la généalogie. En même temps nous nous trouvons en préfence de cette double découverte : — 1° Après Jean Sohier III, la génération qui lui fuccédait légitimement a été effacée de l'arbre généalogique. Ce premier degré de chacune des deux branches a été fupprimé dans la perfonne du fils aîné dont on n'a confervé que le prénom Jean attaché à l'acte de 1495, & dans la perfonne du fils puîné, Martin, dont on n'a confervé que le deuxième fils, nommé auffi Jean,

(a) *La véritable origine*, p. 142, 148. — *Hift. de Cambray*, III, 1022, 1023.

(*b*) Cette famille Brassart comptait à Mons parmi les plus confidérables de celles qui faifaient le commerce de la draperie comme on l'apprend du renfeignement fuivant qui nous eft donné par M. Lacroix, confervateur des archives de cette ville : « Dans un regiftre des ordonnances concernant la draperie de la ville de Mons (inftitution qui a joué « ici un grand rôle avant 1572) on trouve un paffage ainfi conçu : « *La nuyct de Saint Jean Baptifte de l'an mil* vᶜ *vingt* « *fix furent créés Doyens de la drapperie de la ville de Mons, Jehan Caudrelier, Nicolas Noel, & avec eulx Ghobert* « *Moniffart, premier Juré, auffi Anthoine Vinchant, Jehan Briquenaix &* François Brassart. » D'après nos documents ce dernier devait être le beau-père ou le beau-frère de Martin Sohier, & figure comme parrain de fon feptième enfant.

(*c*) La famille Corbault appartenait à la meilleure & la plus ancienne bourgeoifie de la ville de Mons.

(d) *La véritable origine*, p. 143. — *Hift. de Cambray*, IV, 71 & 72.

(*e*) Pour tout ce qui précède voir ci-deffous, § VIII.

avec fa defcendance; — 2° On n'a fait cette double fuppreffion que pour fubftituer le II[e] degré de la branche cadette au I[er] degré de la branche aînée, c'eft-à-dire le neveu à l'oncle, en mettant à profit pour cela l'identité des deux prénoms. Il eft jufte d'ailleurs de remarquer que cette branche cadette, ainfi fubftituée à l'autre, ne laiffait pas que d'être une defcendance vraie & légitime de Jean Sohier III, auteur commun des deux branches.

Mais ici fe préfente inévitablement cette queftion : *La ligne aînée & directe où était-elle? Après la vente faite à Mons le 23 Août* 1495, *qu'étaient devenus le vrai Jean Sohier IV, fils aîné de Jean Sohier III, & fes defcendants, s'il en a eu?* Car, pour que plus tard on ait pu commettre publiquement à leur préjudice, dans les Pays-Bas, une pareille fubftitution appuyée fur une pareille fuppreffion, en rattachant l'une & l'autre *à l'époque comprife entre* 1495 *&* 1500, il faut néceffairement de ces deux chofes l'une : ou bien, à cette même époque, ce fils aîné eft mort & fa poftérité mâle, s'il en a eu, s'eft promptement éteinte après lui; ou bien ils ont quitté le Hainaut & fe font établis loin des Pays-Bas.

La première de ces deux hypothèfes eft inadmiffible. Elle a contre elle, non-feulement l'enchaînement des faits, leurs nombreufes & furprenantes concordances fur lefquelles nous allons revenir, mais auffi & furtout la confervation parallèle des deux blafons, l'un aux armes pleines avec leur cimier, à Jerfey, l'autre aux armes écartelées avec un cimier différent, à Mons. Il eft clair que dans le cas d'une extinction rapide des aînés dans cette ville, ces dernières armes ne s'y feraient pas maintenues; la branche cadette de Martin Sohier & de fon fils Jean, après lui, ferait devenue ligne directe à fon tour & ferait rentrée de plein droit en poffeffion des armes pleines. On en peut d'autant moins douter que cela était déjà arrivé précédemment, nous l'avons vu, dans leur famille même, pour leur aïeul Jean Sohier II, lors de l'extinction de la première branche aînée dans la perfonne de Chriftophe Sohier & de fon fils Antoine. Mais cela n'ayant pas eu lieu, & la branche cadette au contraire ayant continué de garder des armes doublement brifées par l'écartelure & par un cimier différent, c'eft que la branche aînée avait continué de fubfifter & avait confervé parallèlement à l'autre ces armes pleines que feule elle avait le droit de porter (*a*). Ceci eft d'autant plus certain que, comme on va le voir plus bas, les cadets, à Mons, favaient fort bien que les aînés étaient à Jerfey, puifque l'un d'eux y émigra également après ceux-ci.

Refte donc la feconde folution. Et à vrai dire, au point où nous fommes parvenus, la réponfe s'impofe d'elle-même.

En voyant la ruine de fa maifon confommée, fans nul doute, par cette vente de 1495 à laquelle il fe vit obligé de foufcrire & dont une partie du produit lui fut peut-être attribuée pour faciliter l'émigration à laquelle il allait fe foumettre, parce qu'il ne pouvait plus foutenir dans fon pays le rang de fes ancêtres, ce Jean Sohier IV, fils aîné de Jean Sohier III, s'eft retiré peu après à Jerfey où il s'eft marié à Thomaffe de Gruchy & a pu fe créer une pofition honorable. Car, en nous reportant au commencement de cet article, nous trouvons dans cette île un Jean Sohier qui s'y eft établi précifément à la même époque, vers l'an 1500. Il y vivait encore de 1533 à 1554. Lui auffi a dû naître entre 1470 & 1475, puifqu'il avait quatre fils tous nés de 1495 à 1510 au plus tard : l'un d'eux, probablement l'aîné, fe nommant Philippe (voir la note *b*); un autre, Thomas, étant fon procureur en 1533 (*b*). Le blafon confervé par les defcendants de Jean Sohier eft exactement celui de Jean Sohier III (l'écu aux *armes pleines* avec *le cimier*, qui figurent fur le fcel de la charte de 1495). Or, ces armes ne peuvent avoir été apportées que par l'aîné de la maifon auquel feul elles appartenaient; c'eft lui auffi qui a tranfmis à fes defcendants la tradition de l'antique & il-

(*a*) On fentira toute la force de cette preuve fi l'on fait attention que cette année 1495 vient 18 ans feulement après la mort de Charles le Téméraire, 20 ans avant le règne de François I[er], & que la Nobleffe & la Chevalerie du Hainaut comptaient parmi les premières de l'Europe. Nous nous trouvons donc ici à une époque & dans un pays où la Chevalerie confervait encore tout fon preftige & où par conféquent la loi des armoiries s'obfervait dans toute fa rigueur, *furtout en ce qui concernait leur tranfmiffion héréditaire par droit de primogéniture.* On n'a, pour s'en convaincre, qu'à confulter un ouvrage prefque exclufivement confacré à cette queftion, celui du généalogifte & enlumineur du Roi dans les Pays-Bas, Jean Scohier, Protonotaire apoftolique, qui écrivait cependant plus d'un fiècle après & qui était lui-même du Hainaut; nous voulons parler de fon traité de blafon intitulé *Eftat & comportement des armes;* Bruxelles, 1629.

(*b*) Il fuffit de comparer ces dates qui font d'une éloquence irréfiftible quand on les rapproche des autres circonftances que nous énumérons ici. D'un côté Jean, fils aîné de Jean Sohier III, eft né comme le *premier Jean Sohier* de Jerfey, vers l'an 1470, tandis que le puîné, Martin, eft né vers 1484; de l'autre, les fils du premier, Maryn Sohier & fes frères, à Jerfey, font nés de 1495 à 1510, au plus tard, tandis que les douze enfants de Martin Sohier, à Mons, font nés de 1514 à 1535.

Notons encore ceci : l'un des quatre frères Sohier, à Jerfey s'appelle Philippe. Ce prénom, qui fe continue, après lui, dans deux générations fucceffives, ne fe rencontre pour la première fois que dans cet endroit & dans cette branche de la généalogie; on ne le trouve point dans la branche de Hollande. Dès lors, il y a lieu de croire que ce premier Philippe a été ainfi nommé, dans la ligne aînée, à caufe de Philippe d'Autriche, dont fon aïeul, Jean Sohier III, s'intitulait *Confeiller* dans la charte de 1495.

luftre origine de la famille; on nous pardonnera d'y revenir encore, tradition indépendante, répétons-le, de toute information pofitive recueillie dans les ouvrages de Le Carpentier.

La vérité nous apparaît ici dans tout fon jour : entière conformité des noms, parfaite identité des armoiries, harmonie chronologique complète, admirable concordance du fait de l'émigration avec les autres faits qui l'ont précédée & fuivie & qui, en s'enchaînant étroitement les uns aux autres comme caufes & comme conféquences, viennent tous fe rencontrer, fe fouder précifément au même point de la généalogie, *toujours à cette même époque de* 1495 *à* 1500, réfumant là ces faits fi concluants. Ce font : 1° la ruine & l'abaiffement de la maifon dans le Hainaut, d'après Le Carpentier lui-même; 2° la difparition de la branche aînée loin de Mons & des Pays-Bas, avec les armes pleines & leur cimier; 3° l'apparition des Sohier à Jerfey avec ces mêmes armes pleines & ce même cimier des aînés qui avaient difparu de Mons; 4° la fubftitution qui fe trame plus tard à leur préjudice, dans ces mêmes Pays-Bas, d'une branche cadette ayant des armes écartelées avec un autre cimier; 5° la fuppreffion, après Jean Sohier III, d'un degré généalogique dans la perfonne de fon fils aîné, Jean, dont on ne conferve que le nom, afin de lui fubftituer un autre perfonnage d'un nom identique, mais né 45 ans plus tard & poffeffeur d'armoiries différentes, tandis que ce même degré fe retrouve nominativement, chronologiquement & héraldiquement dans le père des premiers Sohier de Jerfey; 6° la fuppreffion correfpondante du même degré généalogique dans la perfonne du frère puîné, afin de faire paffer fon fils pour l'aîné de Jean Sohier III, degré que nos documents inédits nous découvrent fi inopinément dans Martin Sohier, vrai père des Sohier de Hollande; 7° le parallélifme complet de chronologie & de blafon entre les Sohier de Jerfey, comme defcendants aînés de Jean Sohier III & les Sohier de Hollande comme defcendants *puînés* de ce même perfonnage; & enfin, brochant fur le tout, la confervation également parallèle, mais tout à fait indépendante l'une de l'autre, de la tradition nobiliaire dans les deux branches, avec cette différence toute naturelle qu'elle eft devenue indécife & vague chez ceux des defcendants du premier Sohier le Roux de Vermandois qui fe font expatriés loin de leur pays natal, tandis qu'elle a pris corps dans des monuments imprimés chez ceux qui, reftés fur le continent & plus favorifés de la fortune, ont pu fe mettre en poffeffion des titres de la famille & les faire reconnaître par l'Empereur d'Allemagne;

Tout, abfolument tout, attefte donc, avec une évidence irréfiftible, inconteftable, que c'eft la defcendance aînée de la maifon qui a émigré à Jerfey, peu après 1495, *dans la perfonne de* Jean Sohier IV, *vrai fils aîné de* Jean Sohier III, *& nous avons pu rétablir avec une entière certitude l'arbre généalogique de la maifon, fans interruption, depuis fon origine jufqu'à ce jour, tel qu'on le trouve dans le* tableau généalogique joint à cette notice.

Quelques extraits de documents authentiques achèveront de démontrer le bien fondé de cette conclufion & des déductions fur lefquelles elle repofe.

L'aîné de la maifon, Jean Sohier IV, n'eft pas le feul de la famille qui ait émigré en Angleterre vers cette époque. Plus tard, l'un de fes neveux de la branche cadette reftée à Mons, vint également s'établir à Jerfey, s'y maria & y mourut en 1566, laiffant poftérité. Nous en avons la preuve dans les extraits fuivants de nos documents inédits :

« Le mercredi xxjxme Juillet xvc xxiij (1523) à deux heures à midy fut neez Michiel Sohier, mon feptième « enffant. Si fut baptifé à chincq heures enfuivant. Parrains, maiftre Michiel de la Buiffier, Doyen & Chanoine « Danchoing & de nre Dame de Burnay, & François Brassart (*a*); Marinnes, Damoifelle Jehenne de Thilly, « efpeuze à Bertrand de Fünt, Receveur des aydes de Hainault.

« Le dit Michel mourut le xve Octobre xvc lxvj (1566), en l'aage de xliij ans, *eftant demeurant en* Enghelter, *mariet & at laiffés d'enfans deux du premiere mariage & deux du deuxieme* (*b*) ».

Voici donc conftaté par un document certain, venu de Hollande, ce fait capital qu'un repréfentant de la branche cadette reftée à Mons, nommé Michel Sohier, quatrième fils & feptième enfant de Martin (*c*), le propre frère puîné de Jean Sohier-Malapert, l'arrière-grand-oncle de Conftantin Sohier, a quitté Mons vers le milieu du XVIe fiècle pour s'établir en Angleterre (*Enghelter*); qu'il s'y eft marié deux fois; qu'il y eft mort en 1566; & qu'il a laiffé après lui quatre enfants, deux du premier lit, & deux du fecond.

Toutefois, dans l'Angleterre proprement dite, on ne connaît aucune famille du nom de Sohier qui s'y foit établie. Si donc celle-ci y eft allée en quittant Mons, elle n'aura fait, comme la branche aînée, que traverfer le pays fans s'y arrêter (*d*). Mais fi nous paffons dans l'île de Jerfey

(*a*) C'eft ce même François Braffart lequel, comme nous l'avons vu, fut nommé l'un des Doyens « de la drapperie » de Mons en 1526. Il devait être le père ou le frère de la mère de Michel Sohier.

(*b*) Généalogie manufcrite de la famille de Martin Sohier. Voir ci-deffous § VIII.

(*c*) Le troifième fils & fixième enfant de Martin Sohier, nommé auffi Martin, mourut Curé de Thully le 26 Mai 1573.

(*d*) On n'a pu rien découvrir à cet égard, ni par diverfes inveftigations faites à Londres, il y a longtemps, ni pendant

qu'on désignait indifféremment, ainsi que celle de Guernesey, sous le nom général d'Angleterre (*a*) dont elle est une dépendance & où l'on parle la langue française, qui est aussi celle du Hainaut; si nous y consultons les archives de la Cour royale du XVI[e] siècle, nous trouvons pour la première fois, sans pouvoir le rencontrer plus tard ailleurs, le nom de Michel Sohier dans trois actes ainsi conçus :

« B (*b*). — « 1591. — Guillaumet Orange en deffaut vers Michiel Sohier à cause de sa femme, fille de Jean-« Arthur, a ramender les parties faictes de l'heritaige qui fut à Thomasse, femme du dit « Arthur (*c*). »

« 1598. — Payement termé dedans xxiiij heures ches Thomas Poingdestre entre Estienne Vavasseur, acquisiteur *de partie des heritaiges de* Michel Sohier, d'une part, & Pierres « Sohier d'aultre, remboursant le prisz (*d*). »

« 1598. — Brelade Alexandre en deffaut vers Michiel Sohier, *causâ uxoris*, à termer loyal devis « *entre leurs terres* (e). »

Il est à regretter que ces actes, à cause de leur extrême brièveté, ne nous donnent pas plus de détails. Mais si l'on considère qu'il n'existe aucune trace de la famille Sohier dans l'Angleterre proprement dite; que le nom de Michel Sohier n'apparaît dans les archives de Jersey que dans ces trois documents de la fin du XVI[e] siècle, lesquels sont ainsi postérieurs de plusieurs années à l'époque de l'émigration & du décès de Michel Sohier de Mons; qu'enfin il y est question *des héritages* recueillis à Jersey par le susdit personnage du même nom, il est bien certain que ce dernier & Pierre Sohier, nommé conjointement avec lui dans le premier acte de 1598, sont deux des quatre enfants laissés par Michel Sohier de Mons au moment de sa mort, en 1566. Il suit de là que celui-ci est venu rejoindre ses cousins de la branche aînée à Jersey où leur père, Jean Sohier IV, son oncle, avait émigré quarante ou cinquante ans auparavant.

Nous avons vu précédemment que les aînés s'étaient fixés dans la paroisse de Saint-Martin; les actes ci-dessus montrent que les derniers venus s'établirent sur celle de Saint-Brelade à l'extrémité opposée de l'île, & qu'ils y possédèrent des terres. De là vient sans doute qu'on montre encore à Saint-Brelade un endroit connu sous le nom de *Mont-Sohier* & qui figure ainsi sur les cartes routières de l'île. Nous ignorons ce que sont devenus les descendants de ceux-ci; mais ce qu'il y a de certain c'est que les uns & les autres étaient de souche commune.

Remarquons encore que, vers la fin du XVI[e] siècle, un autre membre de la même famille à Mons, Jean Sohier, fils de Gilbert, le dernier des douze enfants de Martin Sohier, alla aussi en Angleterre, comme nous l'apprenons de l'extrait suivant d'une pièce qui a son importance.

« Que le jour Sainct Franchoys qui estoit le iiij[e] d'Octobre 1596, mourut le dit Johan de Sohier, à marier « en l'aage de xxxiij ans & xi mois en la ville d'Anvers, ayant fait le voyage aux Indes & autres plusieurs isles « & Italie, Angleter, ayant esté absent de son pere l'espace de sept ans (*f*). »

Il reste donc avéré que la branche cadette de la famille Sohier demeurée à Mons continua d'entretenir des relations avec l'Angleterre pendant tout le XVI[e] siècle, c'est-à-dire à la suite de la première émigration accomplie par la branche aînée vers l'an 1500. Ce fait, qui ne peut être contesté, achève de mettre cette première émigration elle-même hors de doute, il montre que les armes écartelées & brisées par un cimier différent, ont dû nécessairement se conserver à Mons parmi les cadets pendant le XVI[e] siècle puisqu'ils savaient que les armes pleines, avec l'autre cimier, étaient à Jersey avec les aînés; il donne ainsi, nous le répétons, à nos déductions précédentes & à la conclusion qui les termine, un caractère de complète certitude. Ajoutons en même temps que nous avons ici l'un des exemples les plus curieux & les plus frappants de l'importance capitale du blason & de la science héraldique en matière de généalogie surtout pour toute l'époque qui précède la fin du XVII[e] siècle; car, on le sait, à partir du XVIII[e] siècle la loi des armoiries commença à être beaucoup moins exactement observée.

Les deux émigrations de la famille Sohier à Jersey n'ont rien qui doive surprendre; elles

divers séjours de plusieurs années qu'ont faits successivement notre père & nos deux frères en différentes parties de l'Angleterre & à différentes époques, de 1803 à 1854. Les seuls Sohier qui y aient jamais paru étaient originaires de Jersey, comme le sont actuellement ceux d'Amérique.

(*a*) Voir *La vie de François Seigneur de la Noue, dit Bras-de-fer*, par Amyrault, p. 314.

(*b*) B. désigne la paroisse de Saint-Brelade, située à l'extrémité sud-ouest de Jersey.

(*c*) Archives de la cour royale de Jersey. *Héritages*, lib. VI, fol. 25

(*d*) *Ibid.*, lib. VI, fol. 316 b. (e) *Id.* lib. VI, fol. 346.

(*f*) Généalogie manuscrite de la famille de Martin Sohier. Voir ci-dessous § VIII.

s'expliquent par la tendance générale de ce temps. Perfonne n'ignore que du XIV[e] au XVI[e] fiècles, l'Angleterre & les Flandres ne formaient pour ainfi dire qu'un feul pays. On n'en faurait douter quand on fonge « aux inceffantes communications entre les Anglais & les Flamands à « cette époque, au féjour d'Édouard III en Flandre, à l'alliance commerciale des deux pays, « à l'expédition d'Humphroy de Glocefter tentée dans l'intérêt de la romanefque Jacqueline de « Bavière, à l'alliance des Bourguignons & des Anglais, aux recrues Flamandes qui plufieurs « fois prirent part à la guerre des Deux Rofes,..... aux nombreufes colonies d'ouvriers Flamands « que le premier Tudor tranfporta à plufieurs reprifes en Angleterre. Un hiftorien dont l'ima- « gination a des intuitions d'une pénétration étrange, M. Michelet, n'a même pas craint d'a- « vancer il y a quelques années, que le peuple anglais avait été complétement renouvelé aux « XIV[e] & XV[e] fiècles, & qu'il était devenu un peuple flamand. Cette affertion fit crier au para- « doxe. Quand on examine les détails de près, on s'aperçoit de l'énorme part de vérité qu'elle con- « tient. Les Anglais du XVI[e] fiècle reconnaiffaient eux-mêmes & beaucoup en gémiffaient, cette « influence que les Flandres avaient exercée en Angleterre (*a*). » On fait du refte que plus tard, pendant les troubles religieux, plus de cent mille Flamands fe réfugièrent en Angleterre, au temps de la Reine Élifabeth. Qu'y a-t-il dès lors de plus naturel que cette double émigration de la famille Sohier du Hainaut à Jerfey, dans cette partie de l'Angleterre où ils retrouvaient la langue de leur propre pays, & précifément pendant l'époque qui s'étend de 1495 a 1550? C'eft ce que confirme un détail curieux, digne d'être noté. Dans la paroiffe de Saint-Laurent, à Jerfey, où Maryn Sohier a eu des propriétés, fe trouve un endroit qu'on défigne encore fur les cartes routières fous le nom de *Mont Cambrai;* or l'on fait que c'eft dans cette ville & dans le Cambréfis que la famille Sohier de Vermandois a toujours habité, jufqu'au commencement du XV[e] fiècle; elle y a poffédé des terres jufqu'en 1495. Ce fera fans nul doute un des émigrés de cette famille qui aura donné à ce lieu le nom de leur ancienne patrie.

La feconde de ces émigrations, ainfi que les voyages à Séville, aux Indes, aux Iles, en Italie, en Angleterre, accomplis par divers membres de la branche cadette de Mons, peuvent avoir eu pour caufe les opérations de ce commerce de la draperie de foie, alors fi floriffant à Mons, que Martin Sohier avait entrepris par fuite de fon alliance avec la famille Braffart. Mais, d'après les idées du temps, ce commerce, quelque relevé qu'il pût être, était une dérogeance qui n'atteftait que trop la ruine de la maifon. Auffi, l'aîné, Jean Sohier IV, ne pouvant fe ré- foudre, comme fon frère puîné, à fubir cet abaiffement dans fa ville natale, & d'un autre côté, fe trouvant dans l'impoffibilité d'y maintenir fon rang de nobleffe, aura préféré s'expatrier dans un pays éloigné où il favait qu'il refterait inconnu, mais où il retrouverait à la fois la langue &, à peu de chofe près, les mœurs de fa patrie, & où il lui ferait poffible, avec les débris de la fortune patrimoniale, de conquérir une pofition modefte mais honorable. Cette explication eft toute naturelle; on peut même dire qu'elle s'impofe d'elle-même quand on voit (comme nous le mon- trons plus loin) que Conftantin Sohier n'a été conduit à imaginer la fubftitution qui vient d'être dévoilée, que pour laver plus aifément cette tache de dérogeance dont, dans l'ordre de fes idées, la pratique du commerce pendant quatre générations fucceffives avait maculé le blafon de la branche cadette, à laquelle il appartenait. Il n'eft pas furprenant d'ailleurs que l'émigration dont il s'agit n'ait laiffé aucune trace après elle, puifqu'elle n'a eu pour caufe que des circonf- tances d'une nature tout à fait privée. S'il en était refté quelques veftiges dans des documents de famille, il a été facile de les faire difparaître dans l'intérêt de la fubftitution qu'on voulait commettre.

Quant à la continuation de la famille à partir du XVII[e] degré jufqu'à nos jours (*b*), tant dans les branches reftées à Jerfey que dans celles qui en font forties, nous l'avons donnée d'après l'arbre généalogique qui a été dreffé fur des actes authentiques, publics & particuliers, par M. J. Collas, l'un des antiquaires les plus diftingués de l'île, affifté de Philippe-Edward Sohier, Efquire, deux hommes auffi recommandables par leurs lumières que par l'intégrité & la parfaite honorabilité de leur caractère. Cet arbre généalogique que nous avons rectifié & complété fur quelques points au moyen de nouveaux documents, fait partie de l'*Armorial of Jerfey*, magnifique publication

(*a*) Émile Montégut, dans la *Revue des Deux Mondes,* Février 1869, p. 633.

(*b*) Les documents qui ont permis à l'*Armorial of Jerfey* d'établir la defcendance régulière à la fuite du XVII[e] degré n'indiquent pas lequel des quatre frères de ce degré a été le père de celui qui fuit. Mais comme il ne peut y avoir aucun doute fur le fait même de cette filiation, on a fuivi l'exemple de d'Hozier dans des cas identiques. Voir au Regiftre III de *l'Armorial général,* la généalogie de CHAPT DE RASTIGNAC, entre les III[e] & IV[e] degrés, p. 34 de la notice, & celle de la famille DE PRACOMTAL, le I[er] degré, au tableau & p. 2 de la notice. Remarquons auffi que pour fept degrés de la première de ces deux généalogies, pour trois degrés de la feconde, d'Hozier n'a pu établir que la filiation paternelle, fans indication des mères. Cette particularité fe retrouve, en proportions diverfes, dans une foule d'autres généalogies de ce grand recueil nobiliaire, fans en altérer d'ailleurs la régularité & la folidité

qu'on peut confidérer comme le recueil des généalogies officielles des principales familles de Jerfey, & dont l'autorité eft certainement égale à celle des recueils de ce genre les plus eftimés (*a*).

Nous pouvons ajouter que dans l'île de Jerfey, où n'ont point pénétré les révolutions & où toutes les familles fe connaiffent, l'intérêt qu'ont les diverfes branches à furveiller les généalogies auxquelles elles appartiennent, offre une garantie de certitude & d'exactitude qui ne fe trouve peut-être nulle part ailleurs au même degré

§ VIII.

DE LA SUBSTITUTION ET DE L'EXTINCTION DE LA BRANCHE CADETTE DE HOLLANDE.

Extrait d'un manufcrit intitulé : La maifon de Sohier de Vermandois, Armorial hiftorique, *par H. Sohier de Vermandois, Pafteur Préfident du Confiftoire de Bolbec.*

Une étude attentive de *La véritable origine de la maifon de Sohier* nous a mis, à la vérité, fur la voie de la fubftitution dont nous venons de tracer l'hiftorique. Mais nous n'avons été conduit à la preffentir d'abord, puis à la conftater formellement que par le vrai blafon aux *armes pleines* & au *cimier* de Jean Sohier III, reproduit fidèlement par le fufdit ouvrage & confervé à Jerfey. Sans cela nous ne nous en ferions jamais douté. Auffi les Hérauts d'Armes & les généalogiftes qui ignoraient cette circonftance, ainfi que l'exiftence des Sohier à Jerfey (où ils étaient déjà depuis plus de 150 ans, à l'époque où Conftantin Sohier faifait dreffer fa généalogie), ont pu être facilement induits en erreur fur ce point; erreur d'autant plus excufable qu'elle portait fur des perfonnages relativement obfcurs & que l'émigration des aînés ayant eu lieu non pour des caufes religieufes ou politiques, mais par fuite d'embarras de famille, n'avait laiffé après elle aucune trace hiftorique. Il a fuffi pour la diffimuler, de l'identité des prénoms dans les degrés des deux branches ainfi fubftitués l'un à l'autre & de la fuppreffion de quelques documents, fans qu'il fût néceffaire d'altérer aucun de ceux qui furent produits. C'eft au contraire la fidélité avec laquelle ils nous ont été tranfmis par Le Carpentier qui, avec les lumières venues d'ailleurs, nous a permis de rétablir l'arbre généalogique dans fon intégrité (*b*).

Sans revenir fur ce qui a été dit ci-deffus, prouvons la fubftitution dont nous nous occupons en reproduifant d'abord un de ces documents qu'on a dû tenir dans l'ombre, un acte officiel & authentique qui a été découvert à Mons, en Mars 1867, par le Confervateur des Archives, M. A. Lacroix.

Archives de la ville de Mons.

Extrait d'un Regiftre intitulé : *Tutelle des Mineurs.*

Fourmortures fpéciales à la ville. 1525-1549. Lay. 45.

« Page 296 vº. — JEHAN Sohier, *filz de feu* MARTIN, *marchant de draps de foye, demeurant à Mons* (c), pour « caufe de fon remariaige à ANTHOINETTE MALAPERT, fille MICHIEL, fift parchon au proffit de Jannette Sohier, « fa fille unique qu'il eult de Demoifelle JEHANNE CORBAULT, qui fu fa femme, de la fomme de fix cents livres « tournois pour 1e fois, à payer à la volonté du Maffart (*d*), ayant prommis fa ditte fille acquitter de touttes deb- « tes, auffi la nourir & eflever comme eft de couftume. Prommift auffi rendre defpens qui, à faulte de ce, fe « poldront engendrer & fur le loy ayant fait ferment pertinent. Où furent prefens comme Efchevins de Mons : « Pierre Dorimont, Urfmer de Trahegnies, Me Jehan de le Salle, & Ghuy Doffignies, Charles de Villers, « George Buifferet, & Guillaume Caudrelier. Le xxiii Aouft xvc xlvj. (23 Août 1546). »

« Que le dit jour en la prefence des dits Efchevins la dite parchon fut accordée en mambournie (*e*) foubz « les obligations tant du dit Jehan Sohier comme de Me Nicolas Byeenns, Docteur en medecine, & Jehan « Corbault, Clerc des enqueftes du bailliage de Haynnaut, lefquelz en ce pour chacun d'eulx fe y font obligiez « faifant les prommeffe, obligation & ferment pertinens. Puis, comme hommes de fiefz, Me Claude Franeau, « Jehan de Havines, Philippe du Trieu, & Jehan Defcamps, pere & filz.

(*a*) Cet ouvrage eft publié fous la direction du favant généalogifte & blafonneur J. Bertrand Payne, *Fellow of the Genealogical and hiftorical Society of Great Britain; Honorary Fellow of the Society of Antiquaries of Normandy; Honorary Member of the New Jerfey Hiftorical Society; Correfponding Member of the Hiftorico-genealogical Society of New England; Member of the Society of Arts and of the Society for the promotion of the Fine Arts.*

(*b*) Nous n'avons pu y découvrir que quelques erreurs de dates peu importantes & le changement d'un mot ou deux.

(*c*) C'eft nous qui foulignons.

(*d*) Receveur de la ville.

(*e*) *Parchon* eft la portion d'hoirie attribuée à des enfants mineurs en cas de remariage du père ou de la mère. — *Mambour* fignifie tuteur, curateur, gardien, &c. *Mambournie,* tutelle, curatèle, &c.

« Que preftement en la prefence des dits hommes de fiefz le dit Jehan Sohier prommift acquitter les aultres « obligiez avec luy ayant fait les promeffes & obligations pertinentes.

« Le xviie jour de Septembre an xv^c xlviii, les lettres de mambournie furent mifes en la treforie. Prefens : « Corofty, Buzegnies, Le Boucq, Defmery & Villers. »

Outre plufieurs détails fupprimés dans Le Carpentier ou en oppofition avec ceux qu'il nous donne, tels que le premier mariage de Jean Sohier avec Jeanne Corbault, la naiffance de fa fille Jeanne, le fait qu'il pratiquait le commerce étant « *marchant de draps de foye à Mons* », nous avons la conftatation certaine de la fubftitution, par cette déclaration expreffe que le dit Jean Sohier était fils, non de Jean Sohier III, mais d'un autre perfonnage nommé Martin Sohier, dont Le Carpentier ne dit rien.

Cette révélation imprévue fournie par l'acte officiel de Mons eft confirmée avec abondance de nouveaux détails, outre une parfaite concordance de noms, de faits & de dates, par un autre document que M. A.-C. de Neufville a trouvé à Warmenhuifen, en Juillet 1868, parmi divers papiers relatifs à Conftantin Sohier & à fa famille ; nous voulons parler d'une curieufe généalogie de ce Martin Sohier & de quelques-uns de fes enfants, entre autres de fon fils JEAN dont il eft queftion. Ce manufcrit, d'une écriture qui paraît être de la fin du XVIe fiècle, eft maintenant en notre poffeffion (*a*). En voici quelques extraits :

« folio xxxvij.

« Enffans MARTIN Sohier & Sainctine BRASSART lefquels fe maryerent le xij^e jour de Juing xv^c xij^e (1512).

« GUILLIAUME Sohier, premier enffant defdits conjoings, fut né le jour de la Magdaleine (*b*) xv^c xiiij environ « fix heures du matin. — Et fut baptifé à viij heures en fuivant à Sainct Germain. Ses parains furent : Ber- « trand de Funt, Receveur des aydes de Haynault, au nom & pour Meffire Guilliaume de Croy, Chevalier, Sei- « gneur de Chievres (*c*), & Martin Ghoret, Receveur central des mortes-mains de Haynault ; fes Marinnes : « Damoifelle Jehenne de Thilly, efpeuze à mon dit Seigneur le Receveur des aydes, & Dionife Jehenne Rouffeau, « ma belle mere.

On lit à la marge : « Le dit Guilliaume fut veftu Chartroux lez Valenciennes le lendemain Sainct Grégoire « xv^c & xxx de fa pure volonté. Dieu le veuille laiffer perfévérer. Il fift fa profeffions au dit lieu le xiij jour de « Mars xv^c xxxj & deux jours en fuivants, il eut le premier ordre de prefterie à Mons ; il celebra fa premiere « meffe aux dits Chartroux le xxvij^e de Juing xv^c xxxv. Le dit morut le premier May xv^c lxxi, aagé de lvij ans. »

Suivent les naiffances & baptêmes des deux filles, après quoi le document continue ainfi :

« folio xxxviij & fuiv.

« Le jour de l'affomption noftre Dame xvme *Aouft xv^c xix* (1519), environ dix heures devant difner *fut né* « JEHAN SOHIER, *mon quatrieme enffant.* Si fut baptifé ce mefme jour apres difner ; fes parrains furent Johan « Ghodemart, Greffier de la Cour de Mons, & Johan de Hardembourg, tainturier. Marinnes : Dionyfe Waudrut « Walpoix, efpeuze à Johan du Mont, & Dennife Jacquelinne Malapt, efpeuze à Gafpar de Harchies lors Greffier « du Bailliage de Haynault.

« Il mourut La noftre Dame du Carefme 1563. »

Viennent enfuite les naiffances & baptêmes de huit autres enfants entre lefquels MARTIN, le cinquième, « mourut Curé de Thully le xxvj^e Maye 1573 », MICHIEL, le feptième, émigra à Jerfey où il mourut en 1566 laiffant quatre enfants de deux mariages, & GUILLEBERT, le dernier de tous, époufa Wauldrinne DANEAU (*d*), dont il eut une fille, ANNE, & un fils, ce JEAN qui fit divers voyages aux Indes, en Italie & en Angleterre. Sa fille, Anne, époufa en fecondes noces Nicolas DE BRAINE « marchant de ferre », & fe trouve mentionnée avec fon mari dans l'ouvrage du Comte de St-Génois intitulé : *Monuments anciens*, Tome II, p. 348. Après quoi, notre manufcrit reprend comme fuit :

« Que le vij d'Avril xv^c foixfante trois (1563), qui eftoit le troifieme jour après la grande Pafques, environ

(*a*) La rédaction de cette généalogie & les indications des *folios* mifes à la marge, montrent bien qu'elle a été extraite d'un regiftre de famille. Il y a entre ce document & les ouvrages de Le Carpentier quelques différences de dates qui fembleraient indiquer qu'il n'eft parvenu à Conftantin Sohier qu'après la publication defdits ouvrages.

(*b*) Le 22 Juillet. Nous avons déjà vu que cette famille Braffart alliée à celle de Sohier comptait parmi les plus notables de Mons engagées dans le commerce de la draperie.

(*c*) Ce Guillaume de Croy, Seigneur de Chievres, fut du XVe au XVIe fiècle le repréfentant le plus diftingué de cette célèbre maifon dont font fortis les Marquis d'Havré, les Comtes de Rœulx, de Chimay, de Solre, les Princes de Croy, &c. Il fut en effet Gouverneur de Charles d'Autriche, fi connu plus tard fous le nom de Charles-Quint, & fe fignala fous les Rois de France Charles VIII & Louis XII. Ayant enfuite quitté le fervice de la France pour fe retirer dans le Hainaut, il fut nommé Gouverneur des Pays-Bas. Il rendit de grands fervices à l'Archiduc Philippe d'Autriche & à Charles-Quint & mourut à Worms le 28 Mai 1521, à l'âge de 63 ans. Moreri lui a confacré un article dans fa généalogie de la maifon de Croy.

(*d*) Notre document nous donne fur cette femme de Gilbert Sohier, le détail fuivant : « Et Wauldruch Daneau femme « du dit Sohier, mourut le xxxe Octobre xv^c IIIIxx & xvj, environ une heure & demie du matin, & c'eft de la maladie « contagieufe ; eft enterrée en la cimentier de Sainct Nicolas, derrière la petite Chapelle de la Chimentier. »

« les onze heures du soir, alla de vie par morte Damoifelle Sainctine Braffart, vefve de feu Martin Sohier, aagée « de lxiiii ans. »

« folio xlij & fuiv.

« Le dit Martin Sohier mourut le vij[e] jour de Juing anno vc xxxvj (1536).

« Enffans de JEHAN Sohier, *fils du dit* MARTIN, *lequel fut né le jour de l'affomption noftre Dame XV[e] Aouft* « *XV[c] XIX :* environ dix heures devant difner, que il a eus en *premiere nopce de* JEHENNE CORBAULT, fa « femme.

« Le dit Sohier a eu de la dite Jehenne Corbault une filliette nommée Jehenne, Laquelle fut née le 8 Juillet « 1546. Elle fut baptifée le mefme jour; & fuft fes parrain : Jacques Amand, & fes marinnes : Jehenne de Peffay, « ma belle-mere, & la vefve Martin Sohier, ma mere.

« Mourut en novembre 1596 au villaige de Bandour.

« folio xliij.

« Enffans que ledit JEHAN SOHIER & ANTHOINETTE MALAPERT, *fa deuxieme femme*, ont eue; lequel s'eft « marié le 25 Aouft 1546.

« Premier enffant :

« JANE *(a)*, fut né le 29 Octobre 1547, entre dix & onfe heure du difner. Il fut baptifé le mefme jour & furent « fes parrains : frere Jacques Braffart & Jehan Malapert, fils Michiel, & fes marrinnes : Germaine de Behaut « & Sainctine Braffart, ma mere.

« folio xliiij.

« Le premier jour d'Octobre 1549, fut né mon deuxieme enffant CATHERINE, entre dix & onfe heures à midi, « & furent fes parrains : Michiel Malapert, mon beau pere, & fes marinnes : Jenne de Peffay, vefve de Maiftre « Nicaife Corbault, & Catherine Derviller, femme à Charles Malapert.

« Le 16 Octobre 1551, fut né mon troifieme enffant appellé HUGUES, environ trois heures du matin; & furent « fes parrains : Maiftre Hugues de la Haye, Recepveur de Mons, & Philippe Derviller, fils *Monfieur* (*b*) de « Saie; & fes marinnes : Franchoife Corbault, vefve Quentin le Ramoneur, & Jolen de Harfie, femme à « Maiftre Franç. Goubil, Confeillier de l'Empereur. »

C'eft ce Hugues Sohier qui fut le grand-père de Conftantin. Après lui notre document nous donne les naiffances & baptêmes de quatre autres enfants, dont MARIE, la dernière, naquit le 15 Novembre 1558; puis vient la généalogie de Guillebert Sohier, le dernier des douze enfants de Martin.

Il eft inutile d'ajouter aucun commentaire à ce document venu de Hollande, fi précis, fi cir conftancié, dont tous les détails s'accordent fi parfaitement avec ceux de l'acte officiel du 23 Août 1546, trouvé à Mons. En nous faifant connaître divers membres des familles Braffart, Corbault, Malapert, alliées à cette branche des Sohier, il achève de mettre en pleine lumière la fubftitution dont nous nous occupons & les fuppreffions qu'elle a néceffitées. Notons toutefois cette circonftance que Jean Sohier époufa Antoinette Malapert deux jours après avoir réglé, par l'acte du 23 Août 1546, « *la parchon* » concernant la fille qu'il avait eue de fa première femme le 8 Juillet précédent.

Maintenant quel pouvait être ce Martin Sohier qui vivait à Mons du temps de Jean Sohier III & de fon fils aîné Jean Sohier IV, mais qui, plus jeune que ce dernier & fe livrant au commerce, a continué de demeurer dans cette ville après que celui-ci eut émigré à Jerfey? Il était certainement de la même famille, comme le prouvent les deux quartiers de Sohier dans le blafon de fon fils, Jean; de plus, fi l'on compare fes armes écartelées avec leur cimier au blafon de Jean Sohier III, on peut conclure infailliblement qu'il était un puîné. Nous connaîtrons avec certitude fa vraie filiation en rapprochant de nos documents inédits ceux de 1543 & de 1554, que nous trouvons dans les ouvrages de Le Carpentier (*c*). Dans le premier de ces deux actes, l'abbé de Cambron défigne « *très honorable Efcuyer* JEHANS SOHIER » comme étant le père de Jean Sohier-Malapert; &, dans le fecond, on lui donne pour mère « *Demofielle* MAGDELON DU FAY, *efpeufe à noble homme & faige Seigneur du Troncquoy & de la Buiffière*, &c. » Or, comme nos documents inédits prouvent que le vrai père & la vraie mère du dit Jean Sohier-Malapert étaient MARTIN SOHIER & SAINCTINE BRASSART, il faut voir dans les autres perfonnages fon grand-père & fa grand'mère paternelle, ce qui eft en complet accord avec la chronologie (*d*). Il en réfulte donc que Martin était fils de Jean Sohier III, & fils *puîné*, puifque l'acte de 1495 établit que le fils aîné fe nommait JEAN & devait être plus âgé que lui de près de quatorze ans. Cette différence d'âge entre les deux frères femblerait montrer que leur père a dû avoir d'autres enfants dont la trace aura été perdue.

Refte à favoir quelles raifons ont pu déterminer Conftantin Sohier à recourir à cette fubftitution généalogique. Il eft d'abord de toute évidence qu'il n'a point agi par des motifs d'improbité, c'eft-à-

(*a*) C'eft-à-dire Jean, celui-là même qui, d'après Le Carpentier, mourut à Séville en 1572.
(*b*) Ce mot eft fouligné dans le manufcrit.
(*c*) Voir *La véritable origine*, p. 143. -- *Hift. de Cambray*, IV, 71, 72.
(*d*) Voir le *Tableau généalogique*.

dire dans le but de priver la ligne aînée de ſa place légitime dans la généalogie de la famille & d'attribuer par là à ſa branche cadette cette qualité d'aînée qui ne lui appartenait pas. Il n'avait à cela aucun intérêt; lui-même nous en fournit une preuve manifeſte. Car en continuant l'arbre généalogique par ſa branche de Hollande, il a bien ſoin de marquer que Nicolas Sohier I, ſon propre père à lui, Conſtantin, n'était que le fils cadet de Hugues; que l'aîné, Guillaume, avait émigré en Italie, y avait fait une noble alliance & laiſſé « une belle lignée ». Rien ne l'empêchait d'en faire autant à l'égard de Jean Sohier IV, & de mentionner ſon émigration en Angleterre, ſurtout ſi, comme il eſt très-probable, il croyait ſa deſcendance éteinte. Quel a donc été ſon motif? Il n'en a eu qu'un ſeul & très-facile à ſaiſir; car il eſt partout clairement indiqué dans l'ouvrage de Le Carpentier ſur *La véritable origine de la maiſon de Sohier*.

Conſtantin Sohier a voulu ſe relever plus aiſément devant l'Empereur & devant le Collége de Francfort, ſi exigeant à cet égard, de la dérogeance réſultant pour lui de la pratique du commerce dès le commencement du XVI[e] ſiècle par l'auteur même de ſa branche, Martin Sohier, & continuée juſqu'à ſon père, Nicolas, en 1642, c'eſt-à-dire *pendant quatre générations conſécutives*. Ne pouvant y échapper entièrement, il a cherché à l'atténuer autant que poſſible, d'abord en *la limitant à ſes deux derniers auteurs* (de là la ſuppreſſion de Martin Sohier & le ſoin qu'on prend de repréſenter ſon fils Jean comme vivant tranquillement de ſon bien), puis en l'expliquant par *une cauſe honorable & de force majeure,* la perſécution religieuſe de 1572 qui, en forçant ſon aïeul Hugues Sohier à s'expatrier, lui impoſa le commerce comme unique moyen de ſubſiſtance. Ainſi, parlant de ce Hugues, notre auteur dit : « Perſécuté pour la religion, *il n'a pu maintenir ſon rang* « *de Nobleſſe & a entrepris le commerce pour mieux ſubſiſter* (a) ». Ailleurs, dans la PATENTE IMPÉRIALE on lit ce qui ſuit : « Quam quidem aviti generis tui claritudinem *temporum injuriâ* « *aliquantum* (ſicut ſunt rerum humanarum vices) *interlapſam* & *Belgicorum tumultuum incur-* « *ſibus interpolatam*, &c. » (b). Enfin, deux chapitres tout entiers ſont conſacrés à l'examen de ces deux queſtions : « *Si le Noble peut trafiquer?* » — *Si le Noble perd ſa Nobleſſe par l'exercice du Trafic?* » (c). Le dernier ſe termine par cette concluſion : « De ſorte que ſi vous m'objectez icy « que *le Père & l'Ayeul* du Seigneur de Warmenhuiſen ont embraſſé le Trafic, payez-vous des « raiſons précédentes, & ſachez que ce commerce ne luy peut préjudicier....... Or, comme le droict « de Nobleſſe du Seigneur de Warmenhuiſen ne vient de ſon père ſeul, ains de quarante autres « Anceſtres, il ſeroit abſurde de croire qu'il auroit perdu ſa Nobleſſe par le commerce *de ſes deux* « *derniers pères;* commerce (dis-je) qui comme ayant eſté de plus haute marque, ne peut nulle- « ment préjudicier à l'eſtat de Nobleſſe, beaucoup moins en peut-il faire perdre le caractère. S'ils « ont ceſſé pour un temps de vivre noblement, ſelon la couſtume des Nobles de France, & ont « ſuivi celle des Vénitiens, embraſſans le trafic, ils ne l'ont fait que pour reprendre haleine, & « réparer les malheurs dont ils avoient eſté affligez, *tant par les ravages de la guerre que pour* « *la defenſe de la Religion*, qu'autres ſujets communs à tous ceux qui ſe ſont retirez ſous le doux « joug de ces Provinces-Unies. »

Ces citations ſuffiſent pour ne laiſſer aucun doute ſur le motif qui a inſpiré Conſtantin Sohier (*d*), & il s'eſt cru d'autant plus libre d'agir ainſi dans l'intérêt général de ſa maiſon, qu'il ignorait bien certainement ce qu'étaient devenus les aînés du XV[e] ſiècle, dans l'endroit de l'Angleterre ſi retiré & ſi iſolé où ils avaient fixé leur ſéjour. Ce procédé n'en eſt pas moins digne de blâme. Rien ne prouve d'ailleurs que Le Capentier en ait eu connaiſſance; il n'aura fait ſans doute que mettre en œuvre les ſeuls documents qu'on lui fourniſſait & les explications dont ils étaient accompagnés.

Une dernière queſtion reſtait à réſoudre. A partir de 1664, qu'était devenue cette branche de Hollande? Avait-elle encore des repréſentants dans cette contrée? Nous étant adreſſé, pour le ſavoir, au *Bureau héraldique* des Pays-Bas, nous reçûmes la réponſe ſuivante :

« LÉGATION DES PAYS-BAS.

« Paris, le 25 Mai 1867.

« Monſieur H. Sohier, Paſteur de l'Égliſe réformée, Préſident du Conſiſtoire de Bolbec, Seine-Inférieure.

« Monſieur le Paſteur,

« En réponſe à la lettre que vous avez adreſſée le 4 Avril dernier à M. le Directeur du Bureau héraldique près « le Miniſtère de l'Intérieur à La Haye, tendant à obtenir un renſeignement ſur le S[r] Jean Sohier de Vermandois, je ſuis chargé de vous informer, au nom du Miniſtre de la Juſtice à La Haye, que dans les Archives de

(*a*) *La véritable origine*, p. 10, 149. (*b*) *Id.*, p. 171. (*c*) *Id.*, p. 205-212.
(*d*) C'eſt ce qui eſt confirmé par ce qui eſt dit de Conſtantin a la fin de la généalogie manuſcrite de Mons. Voir ci-deſſus § V.

« la Nobleſſe dépoſées à ſon département, on n'a pu trouver d'autres détails ſur votre famille que ceux men-
« tionnés dans les deux ouvrages dont il eſt queſtion dans votre lettre.

« Le miniſtre de la juſtice croit devoir vous conſeiller de vous adreſſer à M. le Dr Bergman, Bibliothécaire
« de la Bibliothèque Wallonne à Leyde (Pays-Bas), qui ſera peut-être à même de vous fournir les renſeigne-
« ments déſirés.

« En m'acquittant par la préſente de ces ordres de mon gouvernement, je vous prie, Monſieur le Paſteur,
« d'agréer l'aſſurance de ma conſidération très-diſtinguée,

« Le Miniſtre des Pays-Bas,

(*Signé :*) « Lightenvelt. »

En conformité de cet avis, nous eûmes recours à l'obligeance de M. le Dr Bergman & plus heureux cette fois, nous avons reçu les renſeignements ſuivants joints à une lettre ainſi conçue :

« Leyde, ce 10 Septembre 1867.

« A Monſieur Sohier, Paſteur à Bolbec.

« Monſieur,

« Vous ſerez ſurpris ſans doute de n'avoir pas encore obtenu de réponſe à vos demandes en date du 25 Juillet
« dernier, concernant la généalogie de la famille Sohier de Vermandois. Toutefois, vous voudrez bien excuſer,
« j'eſpère, ce retardement involontaire, lorſque je vous en aurai expoſé la cauſe. D'abord notre Bibliothèque
« Wallonne, dont les documents manuſcrits les plus anciens ne remontent que juſqu'à environ le milieu
« du XVIe ſiècle, ne préſente rien qui pourrait ſervir à vous procurer les renſeignements déſirés. Enſuite, con-
« ſidérant que vous vous étiez adreſſé en vain au Bureau Héraldique, j'ai cru qu'il vaudrait mieux recourir aux
« Archives de l'État ou à la Bibliothèque royale à La Haye. En conſéquence, j'ai communiqué vos demandes à
« M. l'Archiviſte L. Ph. C. Van den Bergh, avec prière de vouloir faire des recherches ultérieures. M. Van den
« Bergh, nonobſtant que ſes Archives ne lui offraient pas non plus de ſecours pour la ſolution de vos queſtions,
« a néanmoins eu l'obligeance de me fournir, il y a peu de jours, quelques informations extraites d'ailleurs ſur
« la branche des Sohiers de Vermandois en Hollande.

« Me flattant de ſatisfaire au moins en partie, à vos beſoins par la communication de ces notices, que j'ai
« l'honneur de vous remettre ci-jointes, je me dis avec eſtime & conſidération,

« Votre tout dévoué ſerviteur,

(*Signé :*) « J. T. Bergman.

« Secrétaire des Archives Wallonnes, à Leyde. »

« *Notice ſur la famille* Sohier *ou* Sohier de Vermandois, *en Hollande.*

(*a*)..

« 1645, 19 Octobre. — Constantin Sohier ayant acquis la ſeigneurie de Warmenhuiſen, en Hollande, en reçoit l'inveſtiture de la part des États.

« 1671, 13 Juin. — Nicolas Sohier, après la mort de ſon père Conſtantin, reçoit
« l'inveſtiture.

« 1691, 15 Mars. — Adrienne-Constance Sohier de Vermandois, après la mort
« de ſon père Nicolas Sohier de Vermandois, reçoit l'inveſtiture, étant mineure.

« 1716. — Antoinette-Suzanne de la Porte, après le décès de Adrienne-Conſ-
« tance Sohier de Vermandois, & en vertu de ſon teſtament, reçoit l'inveſtiture.

« Ces notices ſont tirées des fiefs de la Cour féodale.

« 1672. — Jérôme Sohier de Vermandois, ſeigneur de Mereſtein, eſt nommé
« Capitaine d'infanterie par acte du Conſeil des États du 14 Février. »

Il réſulte de ces extraits que Conſtantin Sohier avait ceſſé de vivre dès l'an 1671, à l'âge de 47 ans; qu'après lui ſon fils aîné, Nicolas, IIe du nom, ayant reçu cette même année du Conſeil des États de Hollande l'inveſtiture de la ſeigneurie de Warmenhuiſen, mourait 20 ans plus tard, en 1691, à l'âge de 46 ans, ne laiſſant qu'une fille qui recevait à ſon tour, étant encore mineure, l'inveſtiture de la ſeigneurie patrimoniale; qu'elle-même décédait en 1716 ſans enfants, puiſqu'elle léguait ſes biens par teſtament à Antoinette-Suzanne de la Porte. — Quant à Jérôme Sohier, deuxième fils de Conſtantin, il n'était plus queſtion de lui à partir de 1672. Cette branche était donc éteinte dès la fin du XVIIe ſiècle.

(*a*) Nous ſupprimons le commencement qui ne concerne que quelques perſonnages appartenant à la branche, également éteinte, d'un autre puîné, nommé David Sohier.

C'eſt ce que confirme pleinement le renſeignement ſuivant que M. A.-C. de Neufville a trouvé récemment dans les archives de Warmenhuiſen & qu'il nous a tranſmis, le 5 Août 1808, en ces termes :

Nicolas Sohier n'a laiſſé qu'un fils (*a*) :

« Constantin Sohier, dont :

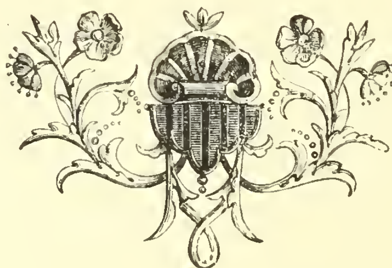
« 1. Nicolas, marié à Anna-Chriſtina Pauw van Bennebroeck, dont : Adriana-Constantina
« 2. Jeronimus, mort ſans poſtérité.
« 3. Une fille mariée à Router, Seigneur d'Areſteyn.
« On lit dans la même pièce que Nicolas, étant le dernier rejeton mâle de la maiſon de Sohier, l'on dépota « ſes armes dans ſa tombe. »

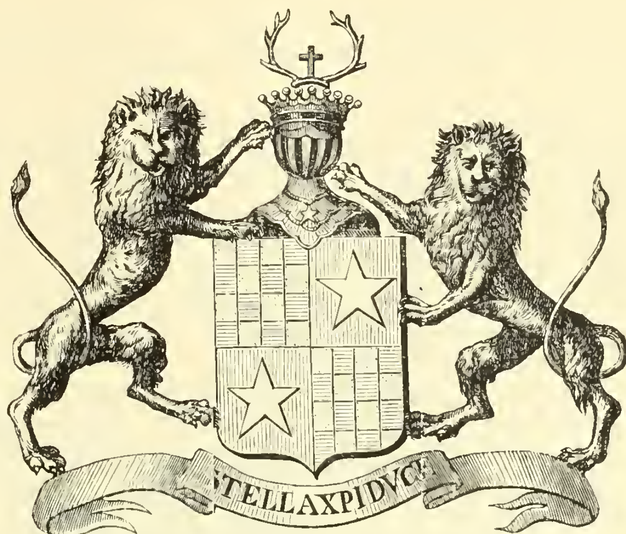
Pour terminer, ajoutons quelques autres détails recueillis dans une ſérie de papiers ayant rapport au château d'Out-Poelgeeſt, ancienne propriété de Conſtantin Sohier. Ils nous ont été auſſi donnés par M. A.-C. de Neufville dont un parent poſſède actuellement ledit château ; on y trouvera une nouvelle confirmation de ce qui précède :

« Adam van Lockhorſt vendit, le 17 Décembre 1644, le château de Poelgeeſt à Conſtantin Sohier de Ver- « mandois. Cette vente donna lieu à un procès à la ſuite duquel elle fut confirmée par un arrêt de la Cour de « Hollande, publié le 7 Avril 1647. Conſtantin fit ſon teſtament le 17 Mai 1667, & légua Poelgeeſt à ſon fils « aîné Nicolas. Cet acte fut cauſe d'un ſecond procès. Toutefois la Cour de Hollande déclara, le 31 Septembre « 1669, qu'Adam van Lockhorſt était libre de vendre ſa propriété. Nicolas Sohier mourut au mois de Janvier « 1691, ne laiſſant qu'une fille, Adriana-Conſtancia, qui vendit Out-Poelgeeſt, le 21 Août 1714, au célèbre « profeſſeur Hermanus Boerhaave. »

(*a*) Nous avons déjà vu que ce Nicolas Sohier, Ier du nom, laiſſa à ſon fils Conſtantin une fortune conſidérable; des documents de famille permettent de l'évaluer à 7 ou 8 millions de notre monnaie actuelle. On montre encore à Amſterdam la maiſon qu'il occupait & qu'il a fait conſtruire en 1625 ; elle eſt ſituée ſur l'un des principaux quais de la ville, le *Keizersgracht* (Quai impérial), quartier R.R. N° 209, & eſt connue ſous le nom de *Huis met de Hoofden,* c'eſt-à-dire : « La maiſon aux têtes. » Cette maiſon eſt remarquable, en effet, par ſa façade de briques ſur laquelle ſe détachent de grandes têtes en pierres blanches. Voici la légende que l'on raconte au ſujet de ces têtes de pierre, telle que nous l'a tranſmiſe M. A.-C. de Neufville :

« La maiſon dont il s'agit fut attaquée par ſept voleurs qui tentèrent de s'y introduire un à un par une lucarne. Il n'y avait pour « la défendre qu'une ſervante qui fit preuve en cette occaſion d'un ſang-froid & d'une réſolution extraordinaires. Elle guetta les « voleurs & leur coupa ſucceſſivement la tête à meſure qu'ils ſe préſentaient à la fatale lucarne. C'eſt afin de perpétuer le ſouvenir « de cet acte de courage qu'on aurait incruſté dans la façade de la maiſon qui en fut le théâtre les grandes têtes de pierre dont « elle eſt ornée. Cette légende eſt auſſi connue que la maiſon à laquelle elle ſe rattache & qui, après avoir longtemps ſervi de ſalle « de vente pour les tableaux, eſt maintenant convertie en une école communale, ſans qu'on ait toutefois rien changé à ſon extérieur. »





Écartelé : aux 1 *& 4, échiqueté d'Or & d'Azur,* qui est Vermandois; *aux* 2 *& 3, de Gueules à une Étoile d'Argent,* qui est Sohier. Cimier *: une Croix dans une Ramure de Cerf.* Supports : *deux Léopards lionnés.* Couronne : *de Comte.* Devise : Stella Xpi dvce.

§ IX.

Conclusion.

Résumé de ce qui précède. — Le blason des Sohier de Vermandois. — Lettre de M. Guizot. — Addition du nom & des armes des anciens comtes de Vermandois au nom & aux armes de la famille Sohier.

Parvenus au terme de cette notice généalogique, il convient de conclure en dégageant & résumant d'un mot le point culminant & décisif de la discussion contenue dans les deux chapitres précédents.

Ce point capital, il est tout entier dans le fait étrange, sans exemple peut-être, de la découverte, — uniquement accomplie par le moyen du blason aux armes pleines de la famille Sohier de Vermandois conservé à Jersey & en Amérique, — d'une substitution généalogique des cadets aux aînés, remontant à la fin du XVe siècle, en concordance complète avec les données chronologiques & généalogiques de ce même blason, & introduite dans des ouvrages publiés en Hollande il y a plus de deux cents ans, dont l'un est spécialement consacré à la maison Sohier de Vermandois. Ce fait, mis hors de toute contestation possible par les nouveaux documents trouvés, en 1867 & 1868, à Mons & à Warmenhuisen, est la preuve matérielle & certaine de la parfaite réalité de la généalogie contenue dans cette notice; il en reste désormais la base inébranlable.

Remarquons-le aussi, ce même fait n'a pu se produire ainsi que par suite de la constante fidélité avec laquelle les armes originaires de la famille ont été conservées intactes à partir du premier Sohier de Vermandois, son auteur au XIe siècle. Par là se trouve confirmé, d'une manière surprenante, ce que disait du blason de ce personnage le P. Carlier, en 1764, dans son *Histoire du duché de Valois :* « Ce seigneur reçut pour armes, du roi Philippe Ier, un écusson chargé d'une « seule étoile, à la condition que ses descendants porteraient les mêmes armes. Ce trait est d'autant « plus remarquable que, dans la plupart des familles illustres, les armes des descendants d'une « même souche sont rarement semblables. Cette diversité se rencontre dans les deux maisons du « Vexin & de la branche royale de Vermandois (*a*). » Ceci montre en même temps quelle importance historique & généalogique exceptionnelle s'attache au blason de cette famille. Si, par les motifs exposés plus bas, la branche établie en France a voulu y joindre les armes de l'ancienne maison de Vermandois, c'est que celles-ci, au double point de vue généalogique & historique, ont une valeur plus grande encore & une plus haute illustration. Elle a d'ailleurs conservé soigneusement le même cimier qui rappelle & constate sa descendance par la ligne aînée au XVe siècle.

(*a*) *Histoire du Duché de Valois*, t. III, pp. 384-385.

Le travail généalogique qui précède a été terminé & imprimé à un nombre très-reftreint d'exemplaires au commencement de l'année 1870. On a cru devoir n'y rien changer, fauf quelques rectifications de détail néceffitées par des documents nouveaux & par une intelligence plus exacte de ceux déjà mis en œuvre.

Il fera fans nul doute intéreffant de favoir qu'à la même époque, le 5 Avril 1870, un de ces exemplaires fut adreffé à M. Guizot par M. le Pafteur H. Sohier de Vermandois, Préfident du Confiftoire de Bolbec, qui lui exprimait en même temps le défir d'obtenir l'appui de fa haute & inconteftable autorité en pareille matière, dans des démarches qu'il avait l'intention de faire auprès du Garde des fceaux, pour rendre à fa famille le nom de leurs illuftres ancêtres du XI[e] fiècle, intention qui d'ailleurs ne put être alors réalifée par fuite de la funefte déclaration de guerre à la Pruffe.

Dix jours après, l'illuftre homme d'État & non moins célèbre hiftorien, daigna lui répondre par les lignes fuivantes qu'on nous faura gré de mettre fous les yeux du lecteur, comme témoignage précieux de la valeur de cette Notice généalogique :

« Je vous remercie, Monfieur, de m'avoir envoyé votre travail fur les *Sohier de Vermandois*. Les « recherches de ce genre m'intéreffent toujours au point de vue hiftorique; à plus forte raifon quand « elles intéreffent auffi des familles & des hommes que je me plais à compter parmi mes amis. Je « trouve très-naturels l'importance & le foin que vous avez mis à ce travail. J'attendrai pour en « parler à M. le Garde des fceaux qu'il foit forti de la crife politique qu'il traverfe en ce moment (*a*); « mais je ferais fort aife de pouvoir contribuer au fuccès de vos défirs.

« Recevez, Monfieur, l'affurance de ma confidération la plus diftinguée,

(*Signé :*) Guizot. »

Depuis lors, des intérêts de famille, fe rattachant principalement à des circonftances auffi douloureufes que tragiques (*b*), ont impofé aux repréfentants de la branche établie en France l'obligation de faire rectifier leur état civil dans leur pays natal par l'adjonction de leur nom d'origine.

Par un acte de la Haute Cour de la Chancellerie d'Angleterre, en date du 14 Mars 1874, enregiftré aux Rôles de la Cour royale de Jerfey, en vertu d'un jugement de la dite Cour royale du 15 Avril 1874, ils ont été autorifés, eux & leurs defcendants légitimes, à joindre à leur nom celui de : de Vermandois, fe nommant & fignant dorénavant Sohier de Vermandois; comme auffi à écarteler leurs armes patrimoniales de celles des anciens Comtes de Vermandois qui portent *Échiqueté d'Or & d'Azur*, ainfi qu'on le voit par le blafon qui figure en tête de ce chapitre, blafon tranfcrit intégralement à la Haute Cour de la Chancellerie d'Angleterre & à la Cour royale de Jerfey. Ils ont fait auffi, en conféquence, régularifer leur état civil.

(a) M. Guizot fait ici allufion à la crife produite à cette époque par la réforme libérale de la conftitution politique de l'Empire & par le plébifcite qui en fut la conféquence fous le miniftère Émile Ollivier, Garde des fceaux.

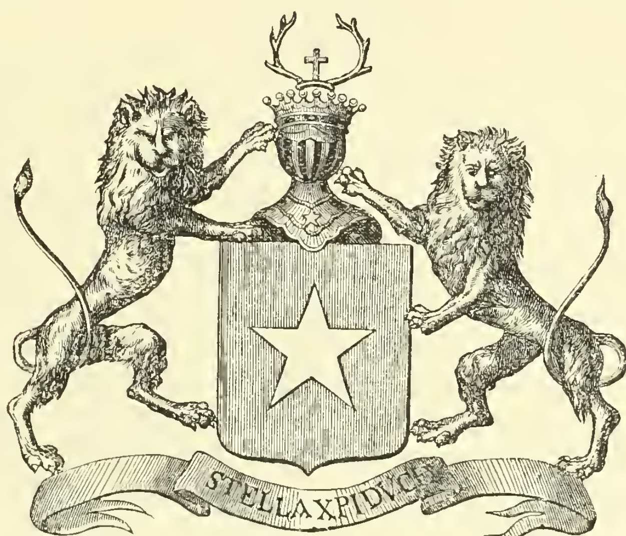
(b) Ceci fe rapporte à la fin lamentable de Philémon Sohier de Vermandois qui a difparu avec toute fa famille, à bord du *City of Sidney*, dans fa traverfée en Auftralie, pendant l'hiver de 1870 à 1871, fans qu'on ait jamais pu obtenir aucune nouvelle de ce défaftre, & aux prétentions d'un premier enfant de fa femme refté en Angleterre, qui, étant devenu poffeffeur des biens de Philémon Sohier, au préjudice des héritiers légitimes, voulut auffi s'emparer de leur nom.

BRANCHE AINÉE

DE LA FAMILLE SOHIER DE VERMANDOIS

EN AMÉRIQUE.

NOTE COMPLÉMENTAIRE.



De Gueules à une Étoile d'Argent. CIMIER : *une Croix dans une Ramure de Cerf.* SUPPORTS : *deux Léopards lionnés.* COURONNE : *de Comte.* DEVISE : STELLA XPI DVCE.

L'on a vu ailleurs (*a*) que la branche aînée de la famille Sohier de Vermandois, établie à Jerfey après 1495, émigra aux États-Unis d'Amérique vers le milieu du XVIII[e] fiècle & qu'elle s'y eft continuée très honorablement dans la ville de Bofton jufqu'à nos jours. Nous reprenons ici cette defcendance avec plus de détails.

XXIII. DEGRÉ.

EDWARD Sohier, II[e] du nom, né en 1691, était arrière-petit-fils de JULIEN Sohier, né lui-même en 1599, dans la perfonne duquel vient fe rejoindre à lui la branche devenue françaife. Il époufa Rachel STILLE ou STEEL, dont il eut deux fils :

1. EDWARD III[e] du nom, qui fuit.
2. EDWARD-JOHN, né en 1732, qui fit fouche à Jerfey, & mourut en 1816.

XXIV. DEGRÉ.

EDWARD Sohier III, l'aîné, né en 1724, doué d'un caractère entreprenant & fe trouvant à l'étroit dans fa petite île natale, s'embarqua pour l'Amérique, quand il eut atteint fa majorité, & alla demander aux États-Unis un théâtre plus convenable

(*a*) Voir ci-deffus p. 10, & l'arbre généalogique, degré XXIV.

à ſon activité. Il ſe fixa à Boſton, le berceau de l'indépendance de la grande République, & s'y maria à Suzanne BRIMMER, petite-fille d'André SIGOURNEY & de Marie GERMAINE, réfugiés proteſtants français pour cauſe de religion (*a*). Par une coïncidence remarquable, plus tard, en 1780, la branche devenue françaiſe s'alliait, elle auſſi, à Jerſey, dans la perſonne de JEAN Sohier VI, puis dans celle de ſon fils, à deux familles de réfugiés proteſtants français de Normandie (*b*), & maintenant, dans les deux grandes nations amies que ſépare l'Atlantique, la double deſcendance des Sohier de Vermandois eſt également fière de ſentir mêlé à ſon ſang celui des vieux Huguenots réfugiés, ces nobles martyrs de la foi & de la liberté.

Quant à cette famille Sigourney, elle ſe continue encore à Boſton où elle eſt très honorablement connue. Le Révérend Agnew, dans ſon ouvrage intitulé : *Proteſtant Exiles,* cite le nom de CIGOURNAI dans une liſte de réfugiés naturaliſés en Angleterre le 8 Mars 1682; ils s'y étaient donc retirés dès les premières perſécutions qui précédèrent & préparèrent la révocation de l'Édit de Nantes en 1685. Nous croyons devoir donner ici la citation complète du paſſage en queſtion : « ANDRÉ « CIGOURNAI, ayant CHARLOTTE pour femme, & pour enfants, SUZANNE, PIERRE, « CHARLOTTE & ANDRÉ; pour neveu, ALEXANDRE CIGOURNAI ». Dans une note le même auteur ajoute : « Le lecteur remarquera le nom de *Cigournai;* il eſt proba- « blement le même que celui de SIGOURNEY qui a plus tard acquis une honorable « célébrité. M. Burn nous donne les noms de ISAÏE SEGOURNEY & de SUZANNE GUE- « NARD, ſa femme (1708), mentionnés dans le regiſtre de ***Riders Court,*** égliſe fran- « çaiſe Sainte-Anne, Weſtminſter. » Et, à propos de ce nom *Segourney,* il ajoute cette note, page 153 : « Une famille de ce nom s'établit au Fort Huguenot, Oxford, « États-Unis; & Mme Sigourney, dans ſon ouvrage intitulé : *Scenes in my native* « *land,* fait mention d'ANDRÉ SIGOURNEY & autres réfugiés qui s'établirent dans ce « même pays, en 1713 (*c*) ».

Pour en revenir à EDWARD Sohier III, nous devons remarquer que, en ſa qualité d'aîné, il apporta avec lui, dans ſa nouvelle patrie, les armes pleines de la famille avec le Cimier, telles que les portait Jean Sohier III, au XVe ſiècle. Au milieu de cette grande ſociété eſſentiellement démocratique & républicaine, elles ont été conſervées avec un ſoin religieux par les deſcendants d'EDWARD Sohier III, comme témoignage ſéculaire de l'antique nobleſſe de leur famille qui, à ce titre, comme à d'autres encore, compte ſans contredit parmi les premières de la ville de Boſton.

Ces armoiries, telles qu'elles ont été conſervées en Amérique, & que nous faiſons figurer en tête de cet article (*d*), bien qu'étant évidemment celles de JEAN Sohier III, de l'an 1495, diffèrent cependant de la reproduction qui en eſt donnée dans la *Véritable Origine de la Maiſon de Sohier* (e) & ci-deſſus, page 36, par quelques particularités qu'il convient d'indiquer ici. Tandis que, dans ces dernières

(*a*) André Sigourney, mentionné ici, habitait La Rochelle ou dans les environs de cette ville & ſe trouvait dans une bonne poſition de fortune. Il y épouſa Marie GERMAINE, &, à la révocation de l'Édit de Nantes, il émigra avec ſa femme & ſes enfants à Boſton où il arriva dans l'automne de 1686. Son ſixième enfant, ANTOINE, épouſa Mary WATERS, le 10 Avril 1740, & la fille aînée de ce dernier, MARY, fut mariée à James BUTLER, le 9 Mai 1763. (Extrait de la Généalogie de la famille Sigourney, à Boſton.)

(*b*) Voir ci-deſſus, p. 11, & l'arbre généalogique, degrés XXV & XXVI.

(*c*) Révérend David C. A. Agnew, *Proteſtant Exiles from France;* London, 1874; Index volume, pp. 30 & 36. — John Southerden Burn, *The Hiſtory of the Walloon, Dutch and other foreign Proteſtant Refugees;* London, 1846, p. 153.

(*d*) Elles font la reproduction exacte du blaſon qui ſe voit ſur un magnifique ſervice de table de vieux Sèvres appartenant aux Sohier de Boſton & dont deux pièces ont été données au Préſident du Conſiſtoire de Bolbec.

(*e*) Voir *Véritable Origine, &c.*, pp. 137 & 140.

armoiries, les Léopards lionnés qui fervent de fupports ont la gueule grande ouverte & abaiffent leur queue, la faifant paffer entre leurs jambes de derrière pour la relever immédiatement du ventre au milieu du dos; dans celles d'Amérique, au contraire, ils ont la gueule fermée & relèvent leur queue fur le dos pour l'enrouler enfuite autour de leur corps. De plus, la forme & la difpofition du heaume qui timbre l'écu diffèrent également. Surtout, au-deffus du heaume des armoiries tranfmifes par l'ouvrage précité, on remarque le bourrelet qui porte le bois de cerf & qui, repréfentant ici le haut du crâne de l'animal, conftitue, avec ce bois vu de face, ce qui s'appelle en blafon une Ramure de Cerf. Or ce bourrelet n'exifte pas fur le heaume qui timbre l'écuffon d'Amérique; mais en revanche, & chofe à noter, on le retrouve fur le blafon de Jerfey, quoiqu'il foit réduit à fa plus fimple expreffion, l'écu & le cimier feulement, fans cafque ni fupports (*a*).

Ces particularités diftinctives, qui d'ailleurs ne touchent en rien aux parties effentielles des armoiries, ont ici une réelle importance. Elles montrent, en effet, que le blafon confervé dans la famille, à Jerfey & en Amérique, n'a pas été tiré de celui qui fe trouve reproduit & décrit dans la *Véritable Origine de la Maifon de Sohier;* elles prouvent, au contraire, qu'il en eft tout à fait indépendant, qu'il eft par conféquent le blafon traditionnel, hiftorique et généalogique de la famille, apporté d'abord à Jerfey par la ligne aînée, iffue de Jean Sohier III, lors de fon émigration du Hainaut, vers 1495, puis, porté par elle en Amérique, lors de fon émigration de Jerfey, vers 1750. Voilà auffi pourquoi ce blafon authentique aux armes pleines, contraftant avec le blafon écartelé de Jean Sohier-Malapert, fauffement attribué pour fils aîné à Jean Sohier III, a pu conduire infailliblement à la découverte de cette fubftitution généalogique dont il eft queftion dans les §§ VII & VIII de l'*Appendice.*

Du mariage d'Edward Sohier III avec Marie Brimmer, font nés trois fils, dont les deux premiers fuivent.

1. Martin-Brimmer Sohier, né en 1760, fuivit la carrière des armes. Il entra comme Officier dans l'armée des États-Unis & mourut au champ d'honneur, ayant été tué dans un combat fous les ordres du Général Saint-Clair, en 1792. Il ne laiffa pas de poftérité.
2. Edward Sohier IV, qui fuit.

XXV. DEGRÉ.

Edward Sohier IV, né en 1762, mort en 1793, avait époufé Mary Davies, dont il eut un fils, qui fuit.

XXVI. DEGRÉ.

William-Davies Sohier, né le 14 Mars 1787, embraffa la carrière du Droit. Après s'y être préparé par de folides & brillantes études, il devint l'un des Avocats & des Jurifconfultes les plus diftingués de Bofton qui eft, on le fait, la ville la plus lettrée & la plus favante des États-Unis. Pour faire apprécier cet homme à fa jufte valeur, nous nous bornerons à citer le jugement porté fur lui par la Preffe de Bofton, fort avare, remarquons-le, de pareils témoignages :

« Williams Davies Sohier, l'éminent avocat, fi connu & fi profondément refpecté
« de fes concitoyens, eft mort hier matin à Cohaffet où il avait une maifon de cam-

(*a*) Voir ci-deffus, p. 32.

« pagne. Il avait pris ſes grades univerſitaires à l'Univerſité de Harvard (Harvard « College) en 1805, &, au moment de ſa mort, il avait dépaſſé l'âge de 80 ans.

« A un caractère remarquablement fort & décidé, il joignait des facultés intel-« lectuelles de l'ordre le plus élevé, & s'était entièrement conſacré à l'exercice & « aux devoirs de ſa profeſſion. Ses clients le conſidéraient comme un conſeiller « d'une intégrité à toute épreuve & d'une indépendance abſolue. Son nom était « ſynonyme de droiture, tant il était affranchi de toute petiteſſe, tant il avait hor-« reur de toute baſſeſſe & de toute vénalité. Son eſprit était proverbial, & l'on ſe « ſouviendra longtemps de ſes réparties dont la parfaite juſteſſe rendait la pointe « doublement acérée. La confiance qu'il inſpirait était illimitée, parce qu'il n'avait « jamais trahi celle qu'on plaçait en lui, & qu'elle repoſait ſur la probité de toute « une vie ſans tache.

« Bien que dans ces dernières années il vécût dans la retraite & qu'il parût ap-« partenir à une autre génération, ſa mort ſera pour ſes nombreux amis la perte « d'un homme excellent, d'une parfaite loyauté, auſſi diſtingué par les qualités « aimables du cœur que par celles de l'intelligence, ſachant, — choſe rare, — « penſer & agir par lui-même & qui, à une fidélité ſans défaillance, uniſſait une « activité infatigable pour le ſervice d'autrui & pour le bien public. Un tel carac-« tère peut ſe paſſer de panégyrique. Ce qui précède ſuffit à montrer combien il « était digne d'eſtime, d'affection, de vénération (*a*) ».

Cet homme remarquable, mort le 12 Juin 1868, à l'âge de 81 ans, avait épouſé, le 20 Juin 1809, Éliſabeth-Amory Dexter, dont il eut les ſix enfants qui ſuivent :

1. Edward-Dexter, qui ſuit.
2. Joseph-Foster, né le 18 Juin 1811, mort le 14 Juin 1817.
3. William, qui ſera rapporté après ſon frère.
4. Georges-Brimmer, né le 19 Novembre 1832, & mort le 18 Janvier 1877.
5. Mary-Davies, née le 2 Avril 1817, mariée, le 29 Décembre 1845, à Waldo Higginson.
6. Élisabeth-Brimmer, née le 19 Décembre 1823, mariée, le 6 Janvier 1848, à Henry Bryant.

XXVII. DEGRÉ.

Edward-Dexter Sohier, né le 24 Avril 1810, Avocat, a épouſé, le 16 Février 1836, Hannah-Louiſa Amory, dont il a eu les ſept enfants qui ſuivent :

1. Joseph-Foster, né le 6 Décembre 1836, marié, le 10 Avril 1860, à Létitia B. Watson.
2. Georges-Dexter, né le 29 Juillet 1845.
3. Hannah-Louiza, née le 24 Décembre 1837, mariée, le 8 Septembre 1864, à Théodore Metcalf.
4. Suzanne-Prescott, née le 28 Janvier 1839, mariée, le 9 Août 1869, à Channing Clapp.
5. Mary-Davies, née le 28 Juillet 1842.
6. Élisabeth-Dexter, née le 29 Juin 1848.
7. Emily-Linzee, née le 22 Juillet 1850.



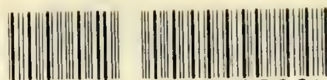
(*a*) Voir *The Daily Evening Tranſcript of Boſton*, vol. 41, 12 Juin 1868.

XXVII. DEGRÉ.

William Sohier, né le 24 Mars 1822, Avocat, a époufé, le 13 Octobre 1846, Suzanne C. Lowell, dont il a eu les trois enfants qui fuivent :

1. William-Davies, né le 22 Octobre 1858, marié, le 13 Décembre 1880, à Edith F. Alden.
2. Élisabeth-Putnam, née le 5 Juillet 1847.
3. Alice de Vermandois, née le 17 Mars 1850, mariée, le 4 Avril 1878, à Eliot C. Clarke.




a39003 002778966b

